





PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1852-1853.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1852-1853.



ROUEN,

IMPRIMERIE DE ALFRED PÉRON,

Rue de la Vicomté, 55.

—

1853.



EXTRAIT des Statuts réglementaires du 30 *août* 1848.

Article 59. — L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Des Sciences, Belles-Lettres et Arts

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1852-1853.

DISCOURS D'OUVERTURE

De la Séance publique du 6 Août 1853,

PRONONCÉ PAR M. A. BOUTAN, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Les sciences physiques et naturelles ont présenté, à chacune des phases principales de leur développement progressif, une physionomie différente, des tendances diversement caractérisées. L'empirisme inintelligent, l'expérimentation sérieuse, la spéculation la plus élevée, ont tour à tour exercé une action prédominante sur le mouvement scientifique qui s'est accompli dans les siècles passés.

Qui pourrait méconnaître qu'en ce moment, dans notre pays, il existe une sorte d'entraînement général qui nous porte vers les applications? Les sciences, autour de nous, se font de plus en plus pratiques; elles descendent des hauteurs de la spéculation pour vulgariser leurs procédés,

et introduire, jusque dans les ateliers les plus modestes, les utiles résultats qu'elles ont déjà obtenus.

Cette tendance, si manifeste depuis vingt ans surtout, contre laquelle il serait peut-être dangereux de lutter ouvertement, mais qu'il faut régulariser et maintenir dans de justes limites ; ce retour spontané de la théorie à la réalité, devait, à la longue, faire sentir son influence sur l'instruction supérieure et secondaire. Aussi, l'enseignement de l'État, qui, à toutes les époques, a su si complètement satisfaire aux besoins variables de la société, a-t-il fait subir aux méthodes classiques cette grande réforme, qui porte déjà ses fruits.

Mais il faut l'avouer, Messieurs, à côté de cet avantage inappréciable qui résulte de l'infiltration lente, mais continue, de la science spéculative dans l'atelier du mécanicien, dans l'usine du métallurgiste, se trouve un danger véritable. La théorie, cette source première de l'invention, ne perdra-t-elle rien de sa puissance et de sa fécondité par ses relations multipliées avec l'industrie qui produit, avec l'industrie pour laquelle la question d'argent demeure si étroitement liée, avec le perfectionnement des procédés? N'y a-t-il pas à craindre que, par ce contact de tous les instants avec les intérêts matériels, la science ne compromette bientôt son indépendance et sa dignité?

Certes, Messieurs, le péril est réel, l'entraînement est facile ; il n'est pas superflu, pour le conjurer, de recourir à toutes les forces intelligentes du pays. Les Académies de province, qui ont conservé traditionnellement les saines doctrines, peuvent, chacune dans la sphère restreinte de leur influence, contribuer pour une part importante à cette préservation ; elles doivent tendre, par la direction imprimée à leurs études, par les appels fréquents qu'elles adressent aux travailleurs désintéressés qui se maintiennent vaillamment dans les hautes régions de la pensée, à garantir les

sciences de cette dégradation, à les empêcher de perdre en profondeur à mesure qu'elles s'étendent en surface.

Cette nécessité, l'Académie de Rouen l'a toujours comprise, et, nous pouvons le proclamer sans craindre d'être démenti, elle s'est constamment maintenue à la hauteur de sa mission : les travaux de ses membres en sont la preuve incontestable ; ses concours annuels montrent qu'elle a déjà obtenu, dans cette voie, d'utiles et de féconds résultats.

C'est après m'être inspiré de ces mêmes tendances au sein de cette Compagnie qui m'a confié l'honneur, bien périlleux pour ma faiblesse, de la présider cette année, que je viens vous demander la permission, Messieurs, d'arrêter quelques instants votre attention sur l'art si difficile d'expérimenter, sur les déviations faciles de l'expérimentation dans les recherches scientifiques, sur la nécessité de faire toujours précéder de l'observation scrupuleuse des faits les théories qui les groupent et les condensent.

Depuis que les grands progrès accomplis par les sciences naturelles ont été rendus évidents pour tout le monde par les applications les plus brillantes, on répète sous toutes les formes, on affirme de tous les côtés, avec enthousiasme, que la nature matérielle est devenue l'esclave de l'homme, et qu'elle obéit en vassale à sa puissance. Sans doute une opinion semblable sourit à nos instincts de vanité ; mais résistera-t-elle à un examen attentif ?

Quand l'homme, partant d'idées préconçues, de théories élaborées à l'avance, a voulu façonner les corps matériels à son gré, diriger les phénomènes physiques suivant les caprices de son imagination, n'a-t-il pas constamment échoué dans ses tentatives ? Et cette nature, qu'on prétend esclave, ne s'est-elle pas toujours montrée rebelle à la volonté humaine, quelque grands, quelque persistants qu'aient été les efforts accomplis pour la dompter ?

Les éléments pondérables qui nous entourent, les agents physiques qui influent sur leur constitution, ne se sont montrés vraiment maniables, ils n'ont paru céder à l'énergie de l'homme que lorsque celui-ci, reconnaissant son ignorance première, s'est humilié devant le Créateur qui lui avait donné, dans cette nature si variée, où les forces et la matière sont en présence, un grand problème à résoudre, un problème dont plusieurs points seulement sont accessibles à son intelligence. Il a fallu, dès-lors, qu'abaissant son orgueil, l'homme recherchât, par de pénibles tâtonnements, les lois stables, les lois générales qui régissent le monde matériel. Il a fallu, en un mot, qu'il apprît à lire dans ce grand livre de la nature constamment ouvert sous ses yeux.

Mais les pages de ce livre sont bien nombreuses ; les mots qui y sont tracés appartiennent à des idiomes différents : comment découvrir l'alphabet de cette langue nouvelle ? Comment reconnaître le lien mystérieux qui rattache ces idiomes les uns aux autres ? La clé de ce langage symbolique, l'expérimentation seule pouvait la fournir. Cette expérimentation, longtemps négligée, a été pour la première fois formulée, dans ses principes généraux comme dans ses moindres détails, par un philosophe anglais, par le chancelier Bacon. Le *Novum Organum*, publié dans la première moitié du XVIIe siècle, a été le code complet de cette législation nouvelle que les grands génies des âges précédents avaient instinctivement suivie, sans lui donner, dans leurs écrits, une forme dogmatique.

Dans le XIIIe siècle, Roger Bacon, le docteur admirable (comme l'avaient surnommé ses contemporains), avait, il est vrai, signalé en passant, dans son livre intitulé : *Opus majus*, la grande importance des recherches expérimentales dans l'étude des sciences ; mais il était réservé au chancelier anglais, à François Bacon, de donner une

forme saisissante à des idées demeurées jusque-là à l'état latent, de constituer une doctrine complète avec ses règles bien tracées, ses procédés bien définis.

D'après Bacon, le point de départ rationnel de toute science, ce sont les faits, c'est la réalité elle-même ; étudier ces faits, c'est expérimenter ; généraliser ces faits, et arriver à des lois, c'est faire de l'induction, c'est introduire le raisonnement à la suite de l'observation, c'est donner à celui-ci le pouvoir de rendre l'expérimentation productive.

Quand on interroge la nature par l'expérience, elle répond par des phénomènes perceptibles aux sens, par des phénomènes qu'il ne s'agit plus que d'interpréter. Or, il existe dans notre esprit une tendance naturelle à ériger trop vite les phénomènes constatés en principes généraux qui les dominent. Sans doute, le nombre d'expériences nécessaires pour arriver à une induction légitime dépend de la nature des faits observés ; sans doute, l'expérimentateur exercé peut reconnaître, sans multiplier par trop les essais, le moment où une loi nouvelle doit être considérée comme démontrée.

Mais, au lieu de généraliser avec cette rapidité qui amène fréquemment les plus tristes déceptions, ne devrait-on pas mettre tous ses soins à éliminer les causes nombreuses d'erreurs qui embarrassent constamment l'expérience la plus simple en apparence ; à séparer les influences secondaires, variables, accidentelles ; à isoler enfin de toute complication étrangère la cause proprement dite, celle qui est la condition première des phénomènes?

C'est pour avoir méconnu cette marche logique, pour n'avoir point tout d'abord consulté la nature avec ces minutieuses précautions, que l'alchimie s'est égarée, pendant plusieurs siècles, dans le vague de ses conceptions ; qu'elle s'est consumée en efforts infructueux pour faire subir aux

corps matériels des transformations qui n'avaient leur raison d'être que dans des imaginations préoccupées d'impossibles désirs. Ces idées bizarres sur la constitution des métaux, ces conceptions sans fondement dont l'origine première est encore douteuse, se propageaient de siècle en siècle, à la faveur des assertions mensongères de quelques hommes qui prétendaient être arrivés à fabriquer de l'or, à produire la panacée universelle, à pénétrer l'absolu. Est-il étonnant qu'en présence d'affirmations de ce genre, certains alchimistes aient été considérés par leurs contemporains comme ayant des relations avec l'esprit du mal, avec ces puissances supérieures auxquelles la passion du merveilleux a, de tout temps, attribué une part si considérable dans les choses d'ici-bas ?

Sans doute, bien avant que la méthode expérimentale eût été formulée, de grandes découvertes avaient été faites, des fabrications difficiles accomplies. On comprend qu'à la suite de tâtonnements multipliés, d'essais laborieux, on parvienne à apprécier l'influence de certains agents, à tirer un parti avantageux des forces de la nature. Ainsi, les Égyptiens fabriquaient le verre, les émaux; ils recueillaient et purifiaient le natron; les procédés compliqués de la métallurgie leur étaient familiers, et cependant, on ne saurait en conclure, comme on l'a fait quelquefois, à l'existence, chez ce peuple, de théories profondes. Ainsi, nous sommes redevables à ces alchimistes blâmés à juste titre d'avoir perdu leur temps à chercher l'impossible, mais trop décriés à coup sûr quant à leur sagacité individuelle; nous leur sommes redevables de découvertes importantes dans les sciences chimiques, d'indications ingénieuses qui ont été utilisées par les modernes. François Bacon les comparait, avec beaucoup de vérité, à ces laboureurs qui, pour découvrir un trésor qu'ils prétendaient enfoui dans le sol, retournèrent la terre tant de fois, la

divisèrent si bien, en présentant successivement ses diverses parties à l'influence des agents atmosphériques, qu'ils convertirent un terrain improductif en un champ fertile. De même, ajoute Bacon, *les alchimistes cherchaient des impossibilités brillantes ; ils trouvèrent des réalités utiles.*

Quelle différence, Messieurs, entre cet empirisme grossier, qui a retardé si longtemps le mouvement scientifique, et ces procédés si simples, d'une expérimentation sage et rationnelle, qui, appliqués sur une large échelle, dès la seconde moitié du siècle dernier, ont fait progresser si rapidement les sciences physiques et naturelles ! Dans ce court intervalle qui nous sépare de l'époque à laquelle Scheèle, Priestley et Lavoisier publiaient leurs travaux, la science s'est rapidement transformée : d'exclusivement expérimentale qu'elle était d'abord, elle est devenue bientôt plus spécialement théorique, et aujourd'hui nous la voyons se diriger de plus en plus, comme je l'indiquais au début de ce discours, vers la pratique et les applications.

Les notions exactes sont disséminées avec une admirable profusion : la physique et la chimie n'ont plus de secrets pour la partie intelligente de la société, elles ne se tiennent point à l'écart comme autrefois, et les procédés du laboratoire ne forment plus l'apanage exclusif de quelques hommes que le vulgaire considérait comme des êtres exceptionnels et mystérieux L'industrie, l'agriculture, la médecine retirent déjà d'immenses avantages de cette diffusion des principes scientifiques dans les masses. Les méthodes purement empiriques cèdent la place à des procédés rigoureux sur le perfectionnement desquels l'intelligence peut librement s'exercer. Il semble même que les sciences théoriques ont réagi sur les arts industriels et agricoles, non-seulement par les données importantes dont elles les ont libéralement dotés, mais encore par le

goût des méthodes précises qu'elles ont inspiré, par la direction logique qu'elles ont imprimée aux recherches du praticien.

Je ne déroulerai pas devant vous, Messieurs, le tableau varié des brillantes conquêtes dues à la science contemporaine. Dans cette cité, qui s'honore à si juste titre des merveilles de son industrie, les preuves de cette influence vraiment magique se montrent partout autour de nous. Je me contenterai de faire voir que la méthode indiquée par Bacon, si philosophique dans ses détails, si riche par ses conséquences, peut conduire, quand elle est appliquée d'une manière indiscrète, quand elle est abandonnée à des mains inexpérimentées, aux théories les plus singulières, aux hypothèses les plus effrénées

Qu'un fait nouveau, qu'un agent mystérieux soit signalé comme venant de faire son apparition dans le monde, que la foule, séduite par la narration exagérée de phénomènes insolites, poursuive à ce propos des expériences de tout genre, les opinions les plus étonnantes surgissent, l'enthousiasme des exaltés s'en mêle, et bientôt l'on voit apparaître une de ces théories bizarres qui frappent l'esprit par leur hardiesse, et dont le tort principal est d'être beaucoup trop hâtive et d'avoir pour unique fondement le sable mouvant de l'opinion.

Il n'est pas nécessaire de chercher bien loin dans le passé pour montrer quelle grande influence exerce encore aujourd'hui sur notre esprit l'amour du merveilleux.

Tout récemment, n'avons-nous pas entendu proclamer comme une de ces vérités incontestables qui doivent produire une révolution dans la science, que l'homme constitue par son organisme un appareil électrique d'un nouveau genre, une sorte de couple électro-moteur, tout à fait comparable à celui de la pile de Volta? Cet appareil, disait-on, ne devient actif que lorsque plusieurs individus,

par un contact mutuel, forment une chaîne non interrompue. N'a-t-on pas vu, sous l'influence de ce courant électrique vital, les tables les plus lourdes, les ustensiles les plus vulgaires, acquérir la faculté d'une translation énergique, ou prendre, sous la pression mystérieuse de ce nouvel agent, un mouvement rapide de rotation qui entraînait, comme dans un tourbillon, les expérimentateurs eux-mêmes? Et ici, Messieurs, ce qu'il y a de plus remarquable, peut-être, ce qui excitera à un haut degré l'étonnement des érudits des âges futurs, quand ils liront cette page incroyable de notre histoire scientifique, c'est que tout le monde était de bonne foi, c'est que le charlatanisme et la fraude n'ont contribué que pour une part très faible à la propagande de l'idée nouvelle.

Les hommes les plus sérieux ont été cette fois dupes d'eux-mêmes : ils sont arrivés, à la suite d'expériences faites avec une sorte d'ingénuité scientifique, à une conviction complète. Au reste, les erreurs de ce genre sont mentionnées fréquemment dans l'histoire des sciences. A la fin du siècle dernier, les hommes les plus éminents ont cru longtemps à la possibilité de convertir l'eau en terre, et il n'a fallu rien moins que des expériences décisives de Lavoisier pour détruire une opinion qui avait fait déjà de nombreux prosélytes. La théorie du phlogistique ne trouva-t-elle pas ses défenseurs les plus intrépides parmi les savants les plus illustres?

Ce qui, dans la question qui nous occupe, constitue un tort plus réel, c'est d'avoir admis sans preuves positives que, dans cette action produite sur les corps inertes, la volonté de l'homme pouvait intervenir; que l'âme, cette essence immatérielle, pouvait mettre en mouvement la matière brute, sans que la manifestation de son énergie se traduisît à l'extérieur par l'intermédiaire de l'organisme.

Ce serait à coup sûr un raisonnement bien vicieux, que

celui qui consisterait à rejeter un fait comme inexact, parce qu'il est inintelligible, parce qu'il contredit les idées reçues; mais, avant de considérer comme démontré un phénomène qui entraîne à sa suite le renversement complet des principes admis jusqu'à nos jours sur les relations de l'âme avec le monde extérieur, il eût fallu, ce me semble, non pas seulement des essais nombreux (le nombre n'a pas ici grande importance), mais bien des expériences rigoureuses faites avec ce soin minutieux, avec ces précautions de tout genre dont on ne peut apprécier la valeur qu'après avoir fréquemment interrogé la nature dans le laboratoire du chimiste ou dans le cabinet du physicien.

Etait-il possible de penser qu'en confiant le soin d'une expérimentation aussi délicate à des enfants, à des jeunes femmes dont l'imagination était déjà surexcitée, on arriverait à des résultats sérieux, capables d'inspirer quelque confiance? Mais, me dira-t-on peut-être, vraie ou fausse, la rotation des tables était un moyen de distraction, un jeu de société, une passe-temps de salon. Singulier amusement que celui qui introduit dans l'esprit des masses les idées les plus inexactes sur les agents de la nature! Singulier passe-temps que celui qui consiste à interroger une table, un corps inerte, comme on consultait autrefois les sybilles et les nécromanciennes, et à obtenir sur l'avenir des réponses bizarres qui frapperont vivement les imaginations exaltées! A-t-on oublié l'histoire des convulsionnaires de Saint-Médard? Ne sait-on pas avec quelle rapidité le merveilleux qu'on jette dans l'esprit de l'homme y germe et s'y développe au point d'envahir toutes les facultés?

Des tables tournantes à la sorcellerie, il n'y avait qu'un pas; ce pas a été bien vite franchi. Vous pouvez lire, Messieurs, dans un livre qui prétend être sérieux, que la rota-

tion des tables est le signe tangible de la réapparition du démon parmi nous. L'esprit malin n'ose plus s'attaquer à l'homme directement : il s'introduit dans les meubles à son usage, pour faire le siége de son esprit.

Des utopies de ce genre présentent aujourd'hui, j'en conviens, moins de dangers qu'autrefois, alors que la science affectait une allure mytérieuse, que le savant, isolé dans un laboratoire, ne communiquait presque plus avec les autres hommes, alors que la diffusion des idées était éminemment restreinte, les erreurs scientifiques répandues dans la foule y persistaient longtemps et constituaient bientôt les préjugés et la superstition. Aujourd'hui, grâce aux mille voix de la presse, qui, après avoir favorisé la propagation du mal, contribuent efficacement à la dissémination du remède, une absurdité dans les sciences n'a pas de grandes chances de durée. A peine les faits curieux qui, pendant quelques semaines, ont fait les délices des lecteurs crédules étaient-ils publiés dans les journaux, qu'un membre éminent de l'Académie des Sciences de Paris reproduisait une lettre écrite il y a déjà une vingtaine d'années, dans laquelle des faits analogues à ceux présentés par les tables tournantes se trouvent naturellement expliqués par cette *tendance au mouvement* qui semble être dans nous la conséquence nécessaire de l'union intime de l'âme avec le corps.

Un peu plus tard, le disciple illustre de H. Davy, le plus grand physicien de l'Angleterre, Faraday, publiait d'ingénieuses recherches qui ramènent les faits nouveaux à toute leur simplicité originelle.

Décidément les tables tournent parce qu'on les fait tourner; on les fait tourner parce qu'on exerce sur elles, sans en avoir la conscience, un effort tangentiel qui finit par triompher à la longue des frottements et des résistances qui faisaient obstacle au mouvement.

Je n'ai point l'intention, Messieurs, de suivre M. Faraday dans l'exposé de ses expériences, toutes très simples, toutes d'une exécution facile ; je signalerai seulement les résultats principaux qu'il a obtenus et dont il a fourni une démonstration péremptoire, démonstration que tout le monde peut contrôler par ses propres essais.

M. Faraday a prouvé que, dans les instants qui précèdent la rotation de la table, la main de l'expérimentateur, qui agit, disait-on par son fluide, s'est déjà déplacée sans que celui-ci l'ait voulu, sans qu'il en ait eu le sentiment ; ce premier résultat indique l'existence d'une pression tangentielle involontairement exercée ; seulement, cette pression a été insuffisante ; les résistances opposées au mouvement étaient trop fortes, la main seule a subi une légère translation.

En second lieu, quand la table se meut, la main est toujours déviée d'une quantité plus considérable, elle précède la table au lieu de l'accompagner. Enfin, et ceci est un fait capital, toutes les fois qu'à l'aide d'un point de repère invariable et convenablement disposé, l'expérimentateur peut reconnaître qu'il se déplace lui-même et qu'il peut s'opposer dès-lors aux mouvements involontaires, aux excursions latérales que la main accomplissait, la table ne tourne plus, quelle que soit la durée de l'expérience.

Grâce à M. Faraday, il est donc établi que l'organisme humain n'est point comparable à la pile voltaïque, et que l'homme n'accomplit point, parmi les mammifères, le rôle du gymnote et de la torpille parmi les poissons.

Vous le voyez, Messieurs, cet épisode des tables tournantes a été clos par l'expérience même qu'il eût fallu placer à son début. Un peu plus de calme dans la foule, un peu moins d'impatience chez les hommes intelligents qui se sont laissé entraîner par leur imagination, auraient évité, sans contredit, bien des déceptions.

Les grandes découvertes dans les sciences n'ont jamais été le produit de cette expérimentation fiévreuse, de cette épidémie d'invention qui semble à certaines époques atteindre des populations entières. C'est dans la méditation la plus recueillie, c'est dans le calme le plus profond qu'on a vu éclore ces conceptions étonnantes qui ont élucidé les grands problèmes de la nature. C'est comme application de sa méthode philosophique que Descartes analysait les phénomènes de la réfraction de la lumière et en découvrait les lois. C'est à la suite d'une synthèse des plus hardies que Galilée affirmait avec conviction le grand fait de la rotation de la terre C'est par un effet de son génie que Newton établissait la grande loi de la gravitation universelle, en partant des faits observés par Kepler.

Suivez, Messieurs, dans les annales des sciences expérimentales, l'historique des grands événements scientifiques, remontez à l'origine, souvent incertaine, des grandes découvertes, et vous verrez que la foule n'a jamais fait qu'égarer l'expérimentation. La vérité qui se trouvait dans quelques faits primitifs a été bientôt obscurcie par le merveilleux dont on se plaisait à l'entourer.

C'est toujours un bien grand péril et en même temps une humiliation réelle pour une vérité scientifique que de passer sous les fourches caudines de l'expérimentation populaire.

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport

SUR LES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1852-1853,

PAR

M. J. GIRARDIN,
Secrétaire de la Classe des Sciences.

MESSIEURS,

J'ai à résumer les travaux de la classe des sciences ; il me faut être exact, clair et concis. Je vais m'efforcer de remplir ces conditions, bien certain que vous me tiendrez compte, avec votre bienveillance habituelle, des difficultés d'une pareille entreprise.

PHYSIQUE APPLIQUÉE.

De tous les phénomènes dont notre atmosphère est le théâtre, le plus majestueux et en même temps le plus bizarre dans ses effets, c'est assurément la foudre. Tout ce qui se rattache à ce terrible météore mérite la plus sérieuse étude ; car des faits recueillis avec soin peuvent souvent conduire à expliquer des désastres dont la cause première échapperait à l'attention de ceux qui ont mission de les interpréter.

C'est le cas dans lequel s'est trouvé M. Lévy.

Destruction d'une usine par un orage. Étude par M. Lévy

Le 26 août de l'année dernière, un orage venu des côtes de Basse-Normandie signalait, vers quatre heures, son passage au Havre, et, suivant la vallée de la Seine, venait jusqu'à Rouen, après avoir donné naissance à une trombe dont Duclair eut à supporter les dégâts. Traversant ensuite notre ville, et s'avançant jusqu'aux limites du département, le météore prit tout à coup une marche rétrograde et s'en alla détruire l'usine de MM. Duboc frères, à Barentin.

Appelé à constater le dommage causé à ces industriels et à émettre son opinion sur la cause qui l'a produit, notre confrère a étudié avec soin l'état de l'usine avant et après la catastrophe, recherché les moindres phénomènes qui ont précédé, accompagné et suivi l'orage, rassemblé enfin tous les renseignements que pouvaient fournir les nombreux témoins de son passage, tant à Barentin que dans les environs. Il est arrivé ainsi, tant par l'observation des faits que par le raisonnement, à conclure que la foudre a été la cause première et puissante de l'explosion de la chaudière à vapeur, aussi bien que de tous les autres dégâts survenus dans l'usine de MM. Duboc. Avec sa théorie, ces désastres, si variés dans leur forme et leurs résultats, s'expliquent tout naturellement.

La science est donc venue, une fois de plus, mettre fin à ces contestations qui ne manquent pas de s'élever entre les industriels et les Compagnies d'assurances chaque fois qu'il arrive un de ces sinistres dont l'explication échappe au vulgaire.

Altérations produites par une action électrique sur divers végétaux, par M. Lévy.

Il y a un mois à peine, le 9 juillet dernier, entre huit et neuf heures du matin, une averse de grêle des plus intenses a porté la désolation dans nos campagnes, et laissé, surtout à Rouen, des signes trop manifestes de son passage. Toutefois, ce météore n'a été accompagné d'aucun phénomène nouveau, et il n'en serait pas ici question, si notre confrère, M. Prevost, n'avait eu l'occasion de constater,

quelque temps après, sur divers arbres, certaines altérations qu'il lui paraissait difficile d'expliquer et dont M. Lévy a su découvrir l'origine.

Au Boisguillaume, dans la propriété de M. Carré, des hêtres, des chênes ont revêtu, en quelques instants, leur triste costume d'hiver ; des épicéas, des pins et autres arbres verts résineux ont eu leurs pousses de l'année jaunies et desséchées, comme si elles eussent été plongées dans l'eau bouillante. Chez certains de ces arbres, on voit à la fois des branches intactes et d'autres chargées de feuilles mortes ; chez tous, les feuilles adultes sont dans un parfait état de conservation, tandis que les jeunes pousses sont complètement brûlées.

Tous ces effets anormaux sont dus évidemment, d'après M. Lévy, à l'électricité, et sont tout à fait comparables à ceux qu'on a vu se produire lors du passage d'une trombe, ou dans le cas de chute directe de la foudre, ou par la présence de certains brouillards qu'on appelle *brouillards secs*. Le fluide électrique, en réduisant en vapeur la sève des jeunes pousses des arbres, détermine une dessiccation complète de leur tissu et épargne les feuilles plus âgées, par cela même qu'elles sont moins humides.

Au reste, l'action du météore du 9 juillet a été très circonscrite, puisque les dégâts occasionnés au Boisguillaume sont, pour ainsi dire, cantonnés dans la propriété de M. Carré.

Direction des ballons.

Depuis que le caprice de la mode a rendu, dans ces derniers temps, une faveur nouvelle aux expériences aérostatiques, bien des esprits, plus enthousiastes que réfléchis, ont admis la possibilité de régulariser, de diriger à volonté la marche des ballons, et de créer ainsi un nouveau mode de locomotion bien autrement rapide que ceux dont la vapeur est l'agent essentiel.

Une personne de cette ville nous a soumis les procédés qu'elle croyait efficaces pour résoudre le problème. La lecture de son mémoire a suffi pour démontrer que l'imagination la plus heureusement douée ne peut se passer du secours des sciences mathématiques et physiques ; aussi l'Académie n'a-t-elle donné aucune suite à cette communication.

Machines à air chaud. Réclamations de priorité.

Une autre question, qui préoccupe à plus juste titre, et les gens du monde et les savants, c'est la substitution de l'air dilaté à la vapeur comme agent moteur de toutes ces machines qui multiplient la puissance humaine et le temps. Les essais de l'Américain Erickson ont eu naguère et ont encore beaucoup de retentissement en Europe, grâce à la presse périodique ; mais telle est aujourd'hui la confiance du public dans le pouvoir de la science, par suite des merveilles qu'il lui a vu accomplir en moins d'un demi-siècle, que l'annonce de navires mus par l'air échauffé l'a vivement intéressé sans le surprendre. Aussitôt que les journaux eurent fait connaître les principes essentiels de la machine à air d'Erickson, des réclamations de priorité ont surgi de tous côtés, et l'on devait s'y attendre ; car il y a longtemps que la possibilité de faire servir l'air et les gaz à la production des effets obtenus jusqu'ici par la vapeur d'eau, a été établie par nombre d'essais exécutés dans le silence du laboratoire.

Dans le sein de l'Académie, deux personnes ont affirmé avoir fait depuis longtemps l'application des principes dont Erickson s'est dit l'inventeur. L'un des réclamants, c'est notre confrère M. Pimont, dont tant de créations industrielles ont révélé l'esprit inquisiteur. Son *caloridore progressif*, qui sert à utiliser la chaleur des bains de teinture ou de tout autre liquide bouillant, peut devenir, d'après lui, à l'aide de légères modifications, une véritable

machine à air chaud ; et quant à l'emploi des toiles métalliques dont on rapporte la première idée au constructeur américain, M. Pimont montre son droit de priorité dans un brevet pris par lui, à la date du 25 janvier 1845.

L'autre personne qui dispute aussi à Erickson l'honneur d'avoir réalisé pratiquement les prévisions déjà anciennes des savants, c'est un maître teinturier de Rouen, M. Lemoine, déjà connu par plusieurs inventions heureuses. Cet habile industriel nous a communiqué les plans et la description d'une machine à air dilaté dont il s'est réservé la propriété par un brevet pris à la date du 2 septembre 1848. Un modèle en petit fonctionne chez lui depuis longtemps, et il ne cesse de le perfectionner.

Une commission spéciale est chargée d'étudier ces intéressantes communications.

Appareil hydro-répulseur de M. Pimont.

C'est ici le lieu de parler d'un nouvel appareil que M. Pimont a introduit dans nos fabriques d'indiennes, dans les blanchisseries et teintureries, pour condenser l'eau qu'entraîne la vapeur au moment où elle s'échappe des générateurs. Cet appareil, nommé par notre confrère *hydro-répulseur*, est d'une extrême simplicité, et s'applique aux générateurs, comme à toutes les chaudières d'où s'échappe de la vapeur sous une certaine pression, sans exiger aucun changement dans les dispositions ordinaires.

En s'opposant ainsi à la perte d'une certaine quantité d'eau des chaudières, l'*hydro-répulseur* rend l'alimentation moins nécessaire, conserve aux bains le même degré de concentration, et économise par cela même le combustible. — Lorsque la vapeur, sortant des chaudières, n'a pas d'emploi, on la conduit, au moyen de l'*hydro-répulseur*, dans un *caloridore progressif*, dont elle augmente sensiblement l'effet utile.

L'échappement de vapeur d'une seule chaudière de blanchiment à la chaux, à laquelle a été adapté un appareil *hydro-répulseur*, a augmenté de 15 degrés la chaleur de l'eau chaude fournie par un caloridore progressif monté dans la fabrique d'indienne de M. H. Barbet, à Déville.

CHIMIE.

Les communications relatives à la chimie ont été assez nombreuses dans le cours de cette année.

Analyse des eaux du département de la Gironde. Composition chimique des eaux pluviales.

Indépendamment d'une excellente et consciencieuse monographie des *eaux du département de la Gironde*, due à notre confrère, M. Fauré, de Bordeaux, et du beau mémoire de M. Barral, de Paris, sur la *composition chimique des eaux pluviales*, travaux de longue haleine, sur lesquels j'ai appelé l'attention de l'Académie, nous avons reçu :

Digitaline commerciale.

De M. Lepage, de Gisors, une note relative à l'impureté de la *digitaline commerciale*, qui, mal préparée, retient presque toujours plus ou moins de tannin ;

Lactucine et lactucarium.

De M. Mouchon, de Lyon, des considérations sur la *lactucine*, le *lactucarium* et les *chicoracées du genre lactuca.* Notre confrère, à l'exemple de M. Aubergier, de Clermond-Ferrand, s'est livré à la culture du *lactuca ambigua*, et à la récolte de son suc, connu actuellement en pharmacie sous le nom de *lactucarium.* Il s'est de plus attaché à isoler de ce suc épaissi au soleil le principe actif ou la *lactucine*, afin d'avoir un agent thérapeutique toujours identique. Il se propose de soumettre aux mêmes essais la *laitue sauvage* et la *laitue vireuse*, qui permettront, sans aucun doute, d'obtenir des produits à plus bas prix. De pareils travaux simplifient heureusement la préparation et l'emploi des médicaments.

Albumine dans le lait.

J'ai signalé à l'Académie une sécrétion anormale d'albumine chez des vaches, pleines de santé en apparence, et pour lesquelles M. Verrier fut appelé en juin 1847. Leur lait était filant à la manière d'une décoction de graine de lin ; il renfermait jusqu'à 11 p. 0/0 d'albumine. — Ce fait m'engagea à rechercher le même principe dans le lait à l'état normal, et dans tous les échantillons pris dans les localités les plus diverses, j'en ai trouvé une proportion variant entre 3 à 4 millièmes, en sorte qu'il est devenu évident pour moi que l'albumine figure toujours au nombre des principes constituants du lait, conclusions confirmées tout récemment par les analyses de M. Doyère, de Paris, de MM. Filhol et Joly, de Toulouse.

Nous avons essayé, M. Verrier et moi, de combattre cette disposition de l'organe mammaire à produire de l'albumine, par l'acide azotique administré sous forme de limonade ; M. Forget avait obtenu des effets très avantageux de cette médication dans des cas d'albuminurie ordinaire. Sous l'influence de ce traitement, les vaches cessèrent de fournir du lait albumineux. Nous n'osons pas dire que ce résultat ait été entièrement dû à l'usage des boissons acidulées ; le manque d'occasions ne nous a pas permis de vérifier ce fait. La simplicité de la médication mérite la peine qu'on la soumette à de nouvelles épreuves.

Acide pyrophosphorique dans l'albuminurie.

A cette occasion, M. Morin a proposé d'essayer l'emploi de l'acide pyrophosphorique, qui a produit d'excellents effets dans plusieurs cas d'albuminurie.

Nouveau réactif pour l'acide sulfureux.

Le même chimiste nous a fait connaître un nouveau procédé pour mettre en évidence de très petites quantités d'acide sulfureux dans les acides muriatiques du commerce. Ce procédé consiste à verser dans ceux-ci quelque

peu d'acide phosphatique et à chauffer légèrement ; il se produit alors, au bout de quelques instants, un trouble blanc d'autant plus visible, que l'acide sulfureux est plus abondant ; c'est du soufre qui se dépose, par suite de la désoxygénation de l'acide sulfureux par l'acide phosphoreux contenu dans l'acide phosphatique employé.

Du sang, au point de vue de la médecine légale, par M. Morin.

Nous devons encore à M. Morin l'indication de la marche à suivre pour reconnaître la présence du sang sur un tissu qui, après avoir été taché par ce liquide, aurait été ensuite soumis à l'action de lavages effectués à l'eau bouillante ou avec l'eau de savon très chaude. On conçoit qu'après un pareil traitement, la matière colorante rouge, ce principe tout spécial du sang, n'existe plus sur le vêtement ; mais il est possible, à l'aide d'opérations délicates, d'y retrouver deux des autres matériaux du sang, à savoir : l'albumine et le fer ; car l'eau bouillante les a coagulés et fixés sur le tissu. C'est ce que démontre M. Morin.

Aussi, notre confrère en conclut-il que, lorsque l'expert chimiste aura constaté sur les vêtements d'un assassin la présence simultanée, dans des places distinctes et limitées, du fer et d'un élément protéique, il fournira à l'accusation une nouvelle preuve de la culpabilité.

SCIENCES NATURELLES.

Géologie.

Source salée de Sotteville.

M. Pimont a complété les renseignements qu'il avait déjà fournis sur la source salée jaillissante de Sotteville, en remettant les quinze derniers échantillons des terrains traversés par la sonde, en déposant le journal des travaux exécutés par M. Degousée, et en lisant une notice sur l'emploi qu'on pourrait faire de cette source si abondante. Elle fournit, en effet, 120 litres à la minute, soit 7,200 à l'heure, ou 86,400 litres par journée de douze heures. Notre confrère a essayé de prouver par des calculs qu'il y aurait des bénéfices assurés pour une compagnie qui

l'exploiterait, partie pour alimenter des chaudières à vapeur et fournir du sel, partie pour donner des bains.

M. Cléry, dont la parole, comme ingénieur des mines, a de l'autorité, ne partage pas toutes ces espérances. La seule application qu'il entrevoit pour ces eaux de notre puits artésien, c'est de servir à alimenter des bains, dont les effets thérapeutiques pourraient rivaliser avec ceux des eaux de Kreuznach, de Balaruc, de Nanheim, de Hombourg, puisque l'analyse chimique faite par MM. Morin et Boutan prouve que les mêmes éléments minéralisateurs sont communs à toutes ces eaux et à celles de Sotteville.

Coupe géologique du puits artésien de Sotteville, par M. Cléry.

A la demande de l'Académie, que la question scientifique a toujours plus préoccupée dans cette affaire de sondage que toute autre considération, M. Cléry a dressé, avec toute l'exactitude désirable, une coupe géologique des terrains traversés par la sonde. C'est un document précieux qui vient compléter les renseignements que nous possédions déjà sur la nature oryctologique de nos environs.

Ouvrages de M. Ch. d'Orbigny.

Un géologue bien connu, que l'Académie s'est empressée d'admettre dans ses rangs, M. Ch. d'Orbigny, nous a gratifiés de ses ouvrages les plus remarquables, et entre autres d'une *Géologie appliquée aux Arts et à l'Agriculture*, qui est spécialement destinée aux personnes qui sentent le besoin de s'initier aux principes et aux applications d'une des branches les plus utiles des sciences naturelles.

Engrais de mer.

Après nous avoir fait connaître en détail un important travail de M. Isidore Pierre, de Caen, sur les *Engrais de Mer* ou *Tangues*, qui se déposent à l'embouchure de toutes les rivières du littoral de la Basse-Normandie entre l'Orne et la Rance, et qu'on emploie depuis des siècles à l'amendement des terres, M. Marchal nous a présenté des consi-

dérations fort intéressantes sur les alluvions aux embouchures de la Seine, de la Meuse et du Rhin. Alluvions aux embouchures des fleuves.

Notre confrère établit que, dans les dépôts formés dans la Basse-Seine, l'apport fluviatile entre pour fort peu de chose; il fixe par des chiffres le maximum de ces apports; il prouve qu'il en est de même aux embouchures du Rhin et de l'Escaut. Il démontre que les attérissements de la baie du Mont-Saint-Michel, ou plus généralement des côtes de la Basse-Normandie, sont exclusivement marins, et que, par conséquent, la mer doit être étudiée spécialement dans son action sur les côtes. Enfin, il indique la nature des sables que charrie la Loire, afin de faire ressortir la différence qui existe entre l'embouchure de ce fleuve et celle de la Seine.

De plus longs détails seraient ici superflus, puisque le curieux mémoire de M. Marchal doit être imprimé dans le *Précis* de cette année.

A l'occasion d'un rapport favorable sur une brochure de M. Le Jolis, de Cherbourg, intitulée : *Quelques Réflexions sur l'Etude de la Botanique, détails sur le mode de reproduction des Algues zoosporées*, M. Bignon a fourni des documents précieux sur les cryptogames en général, et donné un résumé des remarquables et récents travaux de M. Thuret sur ces plantes, que Linné nommait *plantæ incertæ sedis*, et qu'on pourrait appeler *plantes animées*, puisqu'elles présentent alternativement les phénomènes de la vie végétale et de l'animalité. Botanique. Sur les algues zoosporées, par M. Bignon.

Notre confrère a surtout développé cette opinion qu'il faut désormais retrancher des cryptogames de Linné, et réunir dans le règne des *psycodiées* de Bory de Saint-Vincent, non plus seulement quelques conferves d'eau douce, mais les grandes laminaires de nos côtes et la plupart des algues qui se propagent au moyen de *zoospores*.

Ce n'est que depuis que l'optique a mis à la disposition des naturalistes des instruments puissants, qu'il a été possible de pénétrer dans ce monde des infiniment petits, et de découvrir l'analogie qu'ils présentent avec les derniers termes de la série animale par leur mode de reproduction. Aujourd'hui, grâce à M. Thuret, l'éclosion des zoospores est aussi parfaitement connue que celle de nos oiseaux domestiques, bien que les dimensions de ces êtres atteignent à peine en longueur la 200e partie d'un millimètre

Maladie de la vigne.

C'est encore par les soins du même membre que nous avons été tenus au courant de tout ce qui concerne la maladie de la vigne, maladie qui produit, depuis quelques années, de si formidables ravages dans les vignobles du Bordelais, de la Bourgogne et du Languedoc. C'est M. Bignon qui nous a fait comprendre l'importance du mémoire officiel de M. Louis Leclerc sur cette question. Pour lui, comme pour ce dernier, la cause première de la maladie spéciale de la vigne est tout aussi douteuse que celle qui fait disparaître peu à peu la pomme de terre de nos cultures.

Envois de plantes pour l'herbier régional.

Notre correspondant de Cherbourg, M. Le Jolis, a augmenté l'herbier régional que nous formons, de deux cent soixante bonnes espèces de phanérogames, déterminées avec une rare exactitude et accompagnées d'une synonymie complète. — M. Malbranche, de Rouen, nous a donné, pour le même objet, cent trente plantes exclusivement récoltées dans la Seine-Inférieure, et il a joint à cet envoi une notice sur quelques plantes qui ne sont indiquées ni dans la Flore de Leturquier de Longchamp, ni dans le catalogue de M. Blanche. Voici ces plantes :

Plantes nouvelles pour la Flore.

Utricularia vulgaris. L. — Saint-Georges.

Nasturtium anceps. Rchb. — Quevilly, le long de la Seine.

Amaranthus retroflexus. L. — Sotteville.
Daucus gummifer. Lam. dict. — Dieppe. — Nommé à tort *hispidus* dans la Flore rouennaise.
Rubus glandulosus. Bell. — Robert-le-Diable.
Rosa bibracteata. D. C. — Mont-aux-Malades.
Scrophularia aquatica. Var. auriculata. Germ. et Cos.— Caumont.
Narcissus incomparabilis. Gouan. — Boisguillaume.
Salix purpurea. L. Individu femelle. — Le long de la Seine, sur le Petit-Quevilly.
Salix hippophæfolia. Thuill. — Avec le précédent.
Salix rufinervis. D. C. — Mare, à Canteleu.

Il serait à désirer que les jeunes botanistes qui, chaque année, se forment dans nos cours publics, nous fissent part de leurs découvertes. Il pourrait en résulter d'utiles comparaisons, en raison de la multiplicité des échantillons qu'on pourrait ainsi rapprocher, et par là le nombre des localités explorées serait mieux connu qu'il ne l'est. On parviendrait ainsi à créer une bonne flore locale, qui manque encore. Nos professeurs, surtout, pourraient seconder, sinon par leurs envois, du moins par leurs recommandations, une entreprise qui n'a rien d'individuel et à laquelle le concours de tous est nécessaire.

Zoologie. Catalogue des lépidoptères de Normandie, par M. Chesnon.

C'est encore à un membre correspondant, M. Chesnon, d'Evreux, que nous devons le *Spécimen d'un catalogue des lépidoptères de la Normandie.*

Le but de M. Chesnon est, non-seulement de faire connaître le nombre des espèces qu'il a déjà recueillies, mais aussi de stimuler le zèle des amateurs, et de solliciter leur coopération pour l'achèvement d'un ouvrage qui ne peut être l'œuvre d'un seul homme.

Ce premier dénombrement des papillons normands comprend quatre cents espèces dont notre confrère indique les noms vulgaires et les époques d'apparition. Elles sont rangées d'après l'*Index methodicus* ou *genera* des lépidop-

tères d'Europe par Boisduval. Il est regrettable qu'il ait négligé la synonymie.

M. Chesnon a fait précéder cette liste de considérations intéressantes sur l'utilité et le charme des collections de ce genre, et d'excellents renseignements sur la préparation et la conservation des papillons. Les amis des sciences naturelles sauront gré à l'auteur de la communication des fruits de son expérience sous ce rapport.

Fécondation artificielle appliquée au saumon. Débats entre MM. Bergasse et Bignon.

Une question d'un ordre plus élevé a fixé, d'une manière toute spéciale, l'attention de l'Académie, grâce aux débats animés qu'elle a soulevés entre MM. Bergasse et Bignon. Cette question, c'est la *fécondation artificielle appliquée au saumon*.

M. Bergasse déplorait que les essais encouragés et subventionnés par le Gouvernement eussent lieu dans le Rhin, qui n'appartient à la France que dans une très petite partie de son cours, et il montrait qu'il serait bien préférable de chercher à repeupler un fleuve tout à fait français, la Loire, surtout, que le saumon affectionne particulièrement. Pour la Seine, ce ne serait pas le saumon qu'il faudrait y multiplier, mais la *lotte*, si abondante dans la Saône, qui, par la nature et le peu de rapidité de ses eaux, offre tant d'analogie avec notre beau fleuve.

Dans ses mémoires, M. Bergasse avait avancé que le saumon fraye dans la Loire, que le frai redescend à la mer pour revenir plus tard, à l'état de poisson parfait, aux lieux de sa naissance.

M. Bignon a combattu, à l'aide de faits empruntés aux pêcheurs, cette double proposition, et, discutant les unes après les autres les assertions de tous les naturalistes, Lacépède, H. Cloquet, Coste, etc., qui ont écrit sur le saumon, il nous en a montré le vague, l'inexactitude, et a

signalé tous les points qui restent encore à élucider dans l'histoire naturelle de ce poisson. Non-seulement celui-ci présente une variété infinie dans les époques de la ponte, mais, de plus, son apparition dans nos cours d'eau ne paraît soumise à aucune loi climatérique, comme on le suppose généralement. Sans doute, comme tous les êtres vivants, le saumon obéit à des lois de reproduction et de migration réglées par la Providence ; mais ces lois ne sont pas encore bien connues, et assurément, d'après M. Bignon, ce ne sont pas celles que les naturalistes ont formulées avec trop de précipitation. On ne sait pas même si tous les poissons désignés sous le nom de *saumon* méritent ce nom, et s'il y a une identité parfaite entre ceux qui fréquentent l'Adour, la Loire et la Seine, comme aussi si les saumons qui remontent la Loire à trois époques distinctes sont bien une seule et même espèce différant d'âge, et par cela même de taille.

Il me serait impossible de rassembler ici tous les faits curieux et peu connus qui ont été produits dans la discussion soutenue avec un égal talent par nos deux confrères. La conclusion la plus générale qu'on en puisse tirer, c'est que l'histoire naturelle du saumon est encore à faire, et que, par conséquent, les essais de fécondation artificielle et de repeuplement de nos rivières sont probablement prématurés.

SCIENCES MÉDICALES. Guérison d'un tétanos chez un cheval, par l'éther, par M. Verrier aîné.

M. Verrier aîné nous a fait part d'un cas très curieux de guérison de tétanos chez une jument, par l'emploi de l'éther administré en boisson, en lavement et sous forme de fumigations. Après cinq jours de traitement au moyen de 3 litres d'éther et de 40 grammes de laudanum, notre habile confrère a fait complètement disparaître une maladie considérée jusqu'ici comme à peu près incurable. Ce qu'il y a surtout d'essentiel à noter dans l'espèce, c'est qu'on

s'est abstenu d'émission sanguine, malgré l'exubérance apparente du sang, parce qu'on a voulu qu'elle contrebalançât toujours l'influence nerveuse, qui était extrêmement développée chez le sujet.

Législation médico-pharmaceutique, par M. Meurein.

M. Meurein, de Lille, que l'Académie a associé à ses travaux, a traité, avec autant d'éloquence que d'érudition, deux questions d'un haut intérêt pour la pratique médicale, à savoir : l'influence fâcheuse des remèdes secrets et des remèdes spéciaux sur la médecine et la pharmacie, au point de vue scientifique et industriel, et la jurisprudence française en matière de remèdes secrets et spéciaux.

Comme conséquence des développements dans lesquels il est entré à cet égard, le pharmacien de Lille demande une plus grande sévérité à l'égard des premiers ; il voudrait que la loi fût exécutée dans toute sa rigueur, et que toutes les fois qu'un délit de ce genre est porté devant un tribunal quelconque, il fût soumis à un jury composé de médecins. Il émet le vœu que les lois relatives à la médecine soient formulées par le corps médical.

On sait que déjà le *Congrès médical* avait demandé la pleine et entière exécution de la loi et l'interdiction absolue de toute annonce, par quelque voie que ce soit, d'une préparation médicamenteuse quelconque.

M. Vingtrinier, qui nous a rendu compte de l'ouvrage de M. Meurein, trouve ses propositions fort sages ; mais, en présence des nombreux obstacles qui empêcheront probablement toujours leur adoption, il croit que ce qu'il y a de mieux, c'est de faire appel à la conscience du praticien, à son honneur, à sa bonne foi. « Tout ce que l'on tentera en dehors de cette voie sera inutile, d'après lui, tant qu'il y aura sur terre des préjugés, des jugements faux, des esprits sujets à la prévention et des charlatans. »

Observations médicales de M. Pellegrino Salvolini.

M. Pellegrino Salvolini nous a soumis trois observations sur l'usage de l'acide arsénieux dans les fièvres intermittentes, sur l'ablation d'un ostéosarcôme à l'os de la mâchoire supérieure et sur un ulcère cancéreux au nez. Le simple exposé de ces faits, sans commentaires, est de la bonne thérapeutique ; c'est ainsi que profite la clinique, lorsqu'elle est exercée par un professeur plus soucieux de l'art de guérir que de la gloire des théories. Notre correspondant de Bologne a ce mérite, et l'on doit, en toute justice, le mettre au nombre des hommes véritablement utiles à l'humanité.

Etiologie du goître dans la Seine-Inférieure, par M. Vingtrinier.

L'année dernière, l'Académie s'était préoccupée des causes qui peuvent produire le goître. Son attention a été de nouveau appelée sur l'étiologie de cette triste affection, par M. Vingtrinier, qui, en qualité de médecin des épidémies, a eu tant d'occasions d'étudier les circonstances dans lesquelles elle apparaît d'une manière endémique dans notre pays.

Lorsqu'on sait qu'aujourd'hui, en France, l'endémie ne frappe pas moins de cinq cent mille goîtreux, et que chez nous, sur une étendue de 73 kilomètres, du Pont-de-l'Arche à Duclair, sur les rives de la Seine, on compte près de trois cents cas, on comprend l'insistance avec laquelle, depuis quelques années, on s'efforce de tous côtés de découvrir les causes mystérieuses qui déterminent, dans certaines localités à l'exclusion d'autres, l'hypertrophie des glandes thyroïdes.

Le Mémoire de M. Vingtrinier a deux parties distinctes. Dans la première, il donne les résultats de l'enquête faite par lui pour connaître comment se trouvent répartis les cas de goître découverts dans l'arrondissement de Rouen ; il étudie les circonstances locales, l'état des personnes ; c'est

la partie statistique de son travail. Voici les faits généraux qu'il m'est permis d'en extraire.

Le goître ne se montre que sur les rives de la Seine. Sur les quarante-sept communes riveraines, vingt-trois en sont exemptes. Dans les vingt-quatre autres, il y a deux cent cinquante-quatre cas bien connus : cent vingt-quatre sur la rive gauche, cent trente sur la rive droite. La presqu'île de Tourville en offre à elle seule cent quatre-vingt-deux cas, dont cent dans les communes de Saint-Aubin et de Caudebec, assises sur les deux rives. Ce chiffre de deux cent cinquante-quatre goîtreux se décompose en trente-deux hommes et deux cent vingt-deux femmes.

Une carte statistique et des tableaux annexés au Mémoire rendent ces faits plus palpables.

Dans la seconde partie, M. Vingtrinier expose et discute successivement les opinions si diverses tour à tour émises sur la cause du goître, et il arrive à cette conclusion générale que cette affection relève d'une *cause unique*, *spécifique*, *locale*, provenant de quelque fermentation, exhalaison ou putréfaction, d'où naît un *miasme sui generis*, ainsi qu'il en est pour toutes les endémies C'est dans le *sol superficiel* que notre confrère place la source de l'infection ; c'est de ce *banc infect* que sortent les émanations gazeuses morbifiques.

Pour lui, en définitive, il existe un miasme particulier qui amène une modification constitutionnelle dont le symptôme dominant est l'engorgement des glandes thyroïdes.

Cette théorie nouvelle, M Vingtrinier l'appuie sur des faits que le peu de temps dont je dispose ne me permet pas de relater, à mon grand regret. Toutefois, j'indiquerai brièvement les quatre faits qu'il appelle *dominants* :

1° Il y a des terres à goîtres. — L'alluvion de ces terres a apporté le goître dans des localités où il n'existait pas.

2° L'alluvion de terres saines, en couvrant des terres à goître, a fait disparaître l'endémie.

3° L'éloignement des pays affligés, à l'époque du développement du goître, suffit pour le faire disparaître, de même que le séjour prolongé l'y fait contracter, quelles que soient les conditions des individus.

4° La culture des terres a suffi pour chasser l'endémie de plusieurs localités.

Le Mémoire de M. Vingtrinier devant être imprimé dans les actes du Conseil central de Salubrité, le public scientifique pourra bientôt en profiter et juger par lui-même de l'importance des faits réunis par l'auteur, ainsi que de la justesse des considérations théoriques qu'il en fait découler.

Dans tous les cas, la théorie nouvelle a ceci de plus consolant que les autres, c'est qu'elle laisse entrevoir la possibilité, en changeant la nature du sol superficiel des contrées infectées, à l'aide de travaux de culture, d'irrigation, de dessèchement, de drainage, qui ne sont pas au-dessus des efforts humains, d'arriver à chasser l'endémie d'une manière à peu près complète.

Je profiterai de cette occasion pour rectifier une erreur qui s'est glissée dans mon compte-rendu de l'année dernière, et qui a provoqué une demande de rectification de la part du maire du Mont-Saint-Aignan. Le Mont-aux-Malades a été désigné à tort comme une commune renfermant *bon nombre* de goîtreux. Cette expression *bon nombre* s'appliquait à d'autres localités.

Une autre infirmité de la nature humaine, plus terrible encore que celle dont je viens de parler, la perte de l'intelligence, a été, pour plusieurs de nos membres, le sujet d'études graves et persévérantes. MM. Vingtrinier, Mérielle et Boutan, entre autres, nous ont entretenus de la folie à des points de vue différents.

Des aliénés dans la prison et devant la justice, par M. Vingtrinier.

Un savant conseiller à la cour d'appel d'Amiens, M. Sacaze, a publié un livre extrêmement remarquable sur *la Folie considérée dans ses rapports avec la capacité civile*. Son but a été d'engager les médecins à disposer les matériaux d'un traité complet de psychologie légale, qui contiendrait l'application des règles du droit civil aux désordres de la volonté.

M. Vingtrinier a répondu à cet appel en réunissant les observations qu'il accumule depuis plus de trente ans sur les aliénés détenus et traduits en justice.

La jurisprudence actuelle, il faut bien le reconnaître, n'est plus en rapport avec les progrès de la science des maladies mentales. Le code Napoléon, en ne reconnaissant que les cas de *démence*, de *fureur* et d'*imbécillité*, comme pouvant être mis en question, est bien loin de toucher à la vérité, dans un grand nombre de circonstances. Le point délicat à discuter et à élucider, c'est la *liberté morale* ou le *libre arbitre*.

Un individu qui n'est ni *en démence*, ni *en fureur*, ni *en état d'imbécillité*, peut, de l'avis de tous les médecins aliénistes, être positivement un fou, un homme privé du libre arbitre, sans lequel aucun de nous n'est responsable de ses actions; ce peut être, en effet, un *monomaniaque* ou un *halluciné*.

Les progrès accomplis par la science moderne ne sont pas assez connus de la magistrature; de là cette défiance qu'elle professe contre les opinions des aliénistes, lorsqu'il s'agit de faits traduits en justice et laissant surgir la pensée de la folie.

Cette défiance est fort regrettable; l'humanité peut en souffrir. M. Vingtrinier en administre la preuve en donnant l'historique de nombreux faits criminels et correctionnels jugés à Rouen, et qui prouvent que la bonne justice

ne peut que gagner à l'alliance de la médecine mentale et de la jurisprudence.

Pour répondre à ce reproche que les médecins ont une tendance à trouver des actes de folie partout, et surtout là où les magistrats n'en voient pas, notre confrère produit le chiffre des détenus qui ont été traduits en justice sous ses yeux.

Au criminel, depuis 1815, sur huit mille cinq cent sept accusés, il n'a constaté que seize cas de folie; dix de ces fous ont été acquittés par le jury, comme ayant agi sans discernement. Au correctionnel, depuis 1825 seulement, il n'a reconnu que deux cent quarante-huit cas de folie. Les magistrats ont acquitté cent soixante-six de ces accusés, après avoir admis l'opinion du médecin. Sur soixante-dix-huit condamnés, cinquante-six ont été envoyés plus tard à Saint-Yon, alors que leur folie était devenue évidente.

Au nombre des faits cités par M. Vingtrinier, il en est un qui est extrêmement important comme jurisprudence, c'est celui d'une femme devenue infanticide dans un accès de folie instantanée. Dans cette circonstance, la Cour de Rouen a tracé une voie dans laquelle devraient être engagées toutes les affaires de ce genre. Le cas était grave et délicat. Une première commission de trois médecins donnait un avis déclarant la folie. Une seconde commission de trois autres médecins fut appelée à contrôler l'opinion de la première, et enfin les six médecins réunis furent entendus par le conseiller instructeur. Après ces précautions sages, la responsabilité pesant sur les hommes de la science, la Cour a évité à la malheureuse mère, qui était revenue à la raison, l'avanie de la Cour d'assises, et l'a relaxée (1).

---

(1) L'important travail de M. Vingtrinier a été publié en entier, depuis sa communication à l'Académie, dans les *Annales d'hygiène et de médecine légale* (1er trimestre de 1853).

Des hallucinations, par M. Mérielle.

Une des complications les plus fréquentes de la folie, c'est l'*hallucination*, phénomène bizarre dans lequel on voit les individus percevoir des sensations de l'ouïe, du goût, de la vue, comme s'ils étaient soumis à l'action de causes extérieures capables de procurer des sensations semblables.

Personne plus que M Mérielle, médecin en chef de l'Asile des Aliénés de Saint-Yon, n'était en mesure d'aborder l'étude d'une pareille question ; aussi l'a-t-il fait, d'une manière brillante, dans le discours qu'il a prononcé à son entrée dans l'Académie. N'envisageant toutefois cet important sujet qu'au double point de vue des effets produits et du mode de traitement, notre nouveau confrère a remis à une autre époque à l'envisager sous le rapport de l'anatomie pathologique et sous celui de la médecine légale. Sur ce dernier terrain, il rencontrera M. Vingtrinier, et dès à présent nous pouvons dire qu'il y a conformité de doctrine entre les deux médecins à propos du mode d'instruction que la justice devrait toujours employer lorsqu'il s'agit d'actes répréhensibles commis par des personnes dont l'état intellectuel n'est pas parfaitement connu.

Après avoir exposé les différents genres de médication essayés pour combattre l'hallucination, M. Mérielle a professé ce principe rationnel : que dans cette affection, plus encore que dans toute autre maladie, il n'y a pas de règles absolues. « C'est, dit-il, dans son intelligence, dans son expérience, et aussi dans son cœur, que le médecin aliéniste doit puiser les ressources de sa thérapeutique. » Il insiste sur le traitement moral, et, pour lui, le premier soin du médecin, c'est de faire naître chez ces pauvres malades, que l'esprit de Dieu a momentanément abandonnés, la confiance et l'affection.

Réponse de M. Boutan au discours de M. Mérielle.

Dans sa réponse au discours de M. Mérielle, M. Boutan examine plusieurs phénomènes en apparence secondaires, et dont l'explication jetterait probablement quelque lumière sur la théorie des hallucinations.

Dans l'état normal, pendant la veille, l'organisme est en conflit, par son côté extérieur, avec les agents physiques ; par son côté intérieur, avec l'âme. Ce double conflit est régularisé par la raison. Mais cet état d'équilibre peut être rompu naturellement ou accidentellement.

Il est rompu naturellement quand le sommeil arrive. Les influences extérieures cessent d'agir, tandis que les rapports de l'âme et du cerveau persistent toujours ; le corps repose, mais l'âme veille et s'abandonne aux caprices de l'imagination ; de là, ces rêves légers, sans suite, qui laissent à peine une trace dans nos souvenirs.

Mais dans quelques circonstances, par suite de prédispositions antérieures, l'âme s'arrête de préférence sur certaines idées qui l'impressionnent vivement. Or, comme toute émotion vive a sa répercussion immédiate dans les organes par l'intermédiaire des fibres nerveuses, ces organes, sous cette excitation intérieure, se constituent dans le même état moléculaire que si la cause de la sensation était tout extérieure. De là une hallucination, une fausse perception que la raison dissipe au moment du réveil.

Eh bien ! les mêmes effets doivent se produire pendant la veille, lorsque certaines parties de l'appareil sensorial sont dans un état morbide, ce qui rompt accidentellement l'état d'équilibre normal. Il en résulte alors, même chez l'homme doué de toute sa raison, des illusions complètes, qui le placent exactement dans la position du fou halluciné. On entrevoit donc que la même cause pourrait agir dans les deux cas ; ainsi s'expliquerait l'hallucination et chez l'être raisonnable et chez celui dont le cerveau est dérangé.

ÉCONOMIE SOCIALE.

STATISTIQUE.

Influence des moteurs sur le développement du travail, par M. Cléry.

D'intéressantes questions d'économie sociale et de statistique ont été agitées dans le cours de cette année. Je résumerai les principales.

M. Cléry, en prenant place parmi nous, a recherché, dans son discours de réception, quelle a pu être l'influence des moteurs sur le développement du travail et les progrès de la civilisation.

Deux causes, suivant l'orateur, ont fait du travail une chose nécessaire, sainte et honorable : le Christianisme d'abord, puis l'invention et l'emploi des moteurs inanimés ou animés.

C'est à partir du XIVe siècle seulement que l'industrie commence à sortir de son état rudimentaire ; mais chez nous, jusqu'au XVIIIe siècle, sa marche est pleine d'accidents causés par le monopole des maîtrises et jurandes, tandis qu'en Angleterre elle se développe à son aise, à la faveur de la liberté accordée aux villes nouvelles. La découverte de l'Amérique, celle du passage du Cap de Bonne-Espérance furent surtout cause de ce mouvement.

Jusqu'alors, on n'avait utilisé comme moteurs, en dehors de l'homme et des animaux, que l'eau et l'air. Survient Papin qui découvre la force mécanique de la vapeur, et bientôt tous les moteurs animés sont remplacés par cet agent si puissant. De ce fait datent une révolution immense dans les habitudes sociales et une véritable émancipation des classes ouvrières.

Aujourd'hui, l'ouvrier habile et rangé peut prétendre aux positions les plus élevées. La société, marâtre pour lui autrefois, le prend maintenant au berceau, le dirige, le conduit, l'aide ; possédant assez de moteurs pour se passer des bras de l'homme, elle ne considère plus celui-ci que comme un être intelligent ; ses esclaves sont l'eau, le vent, la poudre, la vapeur, l'électricité.

Il faut donc bénir le travail et les instruments qui lui ont donné la dignité et l'honorabilité sans lesquelles il n'eût pu gagner son émancipation.

« L'antiquité, pour ne pas les avoir connus, dit M. Cléry en terminant sa dissertation, s'est affaissée dans la ruine. En les consacrant, nous garantissons notre existence et notre suprématie. »

Réponse du président au discours de M. Cléry.

Dans sa réponse, M. Boutan a examiné, en critique érudit, quelques-unes des opinions avancées par le récipiendaire. Relativement à l'esclavage, il ne paraît pas à notre président que l'origine de cette dégradation ait été l'absence complète, dans la société antique, de moteurs animés ou inanimés. Pour Aristote et les hommes de son école, l'esclave est un être d'une nature toute différente de celle de l'homme libre, et de même que le corps se laisse diriger par l'âme, de même il fallait à l'esclave un maître pour le conduire. Suivant M. Cousin, l'esclavage était la plaie et la condition de la société antique. La conquête fit les esclaves ; la nécessité politique les maintint ; le long usage fit croire au préjugé de deux races d'hommes.

A côté de l'idée chrétienne, qui a déterminé la suppression de l'esclavage, il faut placer le développement de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, provoqué par l'invention de nouveaux moteurs, par le besoin d'un plus grand bien-être.

M. Boutan se joint à M. Cléry pour se plaindre de l'injustice de l'histoire, qui a si souvent oublié d'enregistrer les noms des inventeurs des machines et instruments vraiment utiles. Toutefois, il faut reconnaître qu'il n'est pas toujours facile de découvrir à qui l'on doit rapporter l'honneur de telle ou telle découverte. C'est à peine si, de nos jours, on est d'accord sur le nom du véritable inventeur de la télégraphie électrique.

M. le président termine sa réponse éloquente en s'attachant à combattre certains préjugés qui sont encore bien vivaces dans certaines classes de la population à l'endroit des machines, et il justifie leur emploi par tous les avantages qu'elles fournissent à l'humanité.

Commerce du charbon de terre dans la Seine-Inférieure, par M. Cléry.

Les moteurs inanimés auraient perdu une grande partie de leur importance sans la découverte et l'emploi des combustibles minéraux, et notamment de la houille. Tout ce qui se rattache à l'histoire de cette précieuse substance offre donc le plus vif intérêt, surtout dans un département aussi éminemment industriel que le nôtre. M. Cléry a compris qu'il serait écouté avec faveur en nous parlant de l'état actuel du commerce du charbon de terre dans la Seine-Inférieure et des améliorations qu'il réclame. Voici les faits saillants que j'emprunte à son Mémoire :

C'est principalement l'Angleterre et la Belgique, comme on sait, qui fournissent notre marché; les quantités qu'envoient les bassins du nord de la France sont relativement fort minimes. Depuis 1848, la consommation a augmenté continuellement, et depuis 1849, il y a une prédominance marquée dans l'importation belge. Le charbon de Charleroy, déjà exclusivement employé pour le travail de la grille, tend à remplacer encore le charbon anglais dans les fabriques d'indiennes. Les charbons de Mons et d'Angleterre ne sont guère utilisés que par l'économie domestique.

Les prix comparatifs des différents charbons démontrent suffisamment que les houilles anglaises doivent être abandonnées de plus en plus chez nous.

Depuis 1848, il y a eu abaissement graduel du fret. Ce fait continuera-t-il à se produire ? On peut répondre négativement, à moins que les caboteurs et les bateliers de la Seine et de l'Oise ne changent l'organisation de leurs navires et bateaux. Le prix du charbon sur le carreau des

mines ne peut non plus diminuer. La réduction du prix final de vente ne peut donc plus être opérée que par celle des frais accessoires. La moyenne de tous ces frais s'élève à une fois 1/3 de la valeur primitive du charbon.

Pour diminuer ces frais si considérables, M. Cléry pense que l'unique moyen est la création d'un service de bâtiments mixtes à hélice, qui, au lieu des dix voyages que les navires à voiles accomplissent chaque année, en feraient vingt. Cela permettrait à l'armateur de réduire le fret d'un tiers environ, tout en lui conservant un bénéfice de 20 p. 0|0. — Pour les transports belges, les bateaux qui font moyennement deux voyages par an pourraient en entreprendre beaucoup plus, huit ou dix même, en employant les remorqueurs à hélice.

Quant aux frais de douane, si élevés pour les charbons anglais, qu'ils équivalent aux 3/4 de leur prix, la nécessité de leur réduction est trop évidente pour qu'on s'y arrête.

Comme dernière modification, M. Cléry croit qu'il serait utile de pourvoir chaque navire à vapeur d'une machine à charger et à décharger. Pour les navires à voiles, cette machine serait mobile et appartiendrait au port. En ajoutant à cela la construction d'un rail-way de jonction du quai au chemin de fer de la rive gauche, on aurait tous les éléments nécessaires pour obtenir à bon marché le précieux combustible qui est, pour ainsi dire, l'ame de notre industrie.

Opérations du Mont-de-Piété de Rouen, par M. Ballin.

M. Ballin nous a présenté, comme de coutume, le tableau décennal des opérations du Mont-de-Piété de Rouen, pendant les années 1843 à 1852 inclusivement. Il l'a accompagné de quelques explications. Il en ressort qu'en 1852 les engagements sont restés au-dessous de ceux de l'année précédente, tandis qu'au contraire les dégagements et les renouvellements ont été plus nombreux ; ce qui annonce un peu moins de gène dans les classes nécessiteuses.

Il est à noter que les frais généraux, non compris l'intérêt de l'argent, reviennent, en moyenne, à 50 centimes par article ; d'où il suit que plus de la moitié des engagements, c'est-à-dire 40 à 50 mille, coûtent à l'établissement plus qu'ils ne rapportent.

École professionnelle préparatoire de Rouen. Exposé par M. l'abbé Neveu.

M. l'abbé Neveu a appelé l'intérêt de l'Académie sur l'École professionnelle préparatoire de Rouen, dirigée par M. Leplichey, au nom de l'Administration municipale. Après avoir dit les commencements et les progrès de cette modeste et si utile institution pour la classe ouvrière ; après avoir montré le zèle et le dévouement de son directeur, notre confrère fait ressortir tous les avantages qui résultent de cet enseignement professionnel, qui instruit, moralise les enfants de nos ouvriers, et fournit à la société des garanties de soumission et de paix de la part du peuple.

A cette occasion, jetant un coup d'œil en arrière, M. l'abbé Neveu établit que les désordres qui, si récemment, ont agité notre pays, ont été dus en grande partie à l'abandon dans lequel on avait laissé jusqu'alors les jeunes ouvriers, qu'une bonne éducation première, que des habitudes d'ordre et de respect envers les maîtres ne garantissaient point contre les séductions de ces utopies subversives que des esprits faux et malintentionnés ont fait circuler dans les masses. C'est donc avec une grande joie qu'il a vu s'élever une institution qui a pour but essentiel de transformer les enfants du peuple en ouvriers habiles et honnêtes, et de diminuer ainsi le triste contingent que l'atelier a fourni aux désordres du passé. Il demande le succès de l'œuvre de M. Leplichey, au nom et pour l'encouragement des hommes dévoués et intelligents dont notre indifférence paralyse le dévouement et l'intelligence ; au nom et pour la gloire de notre

ville, où tant et de si belles œuvres appellent celle-ci à compléter avec elles l'histoire de sa philanthropie et de sa charité ; au nom et pour la gloire de notre Administration, qui, après avoir tant de fois rendu hommage au bien qu'a produit l'école professionnelle, ne voudra pas laisser à un autre département l'honneur d'une brillante initiative ; il le demande enfin au nom de la société et de la religion, qui réclament la moralisation et le salut de l'atelier, d'où elles ne voient sortir depuis longtemps que des étrangers ou des ennemis, et avec lequel toutes deux voudraient commencer aujourd'hui une alliance indissoluble.

Proposition de l'Académie à l'égard de cette école.

L'Académie s'est empressée de s'associer aux pensées si morales, si élevées de son honorable membre. Une Commission ayant été nommée pour visiter et étudier à fond l'établissement municipal dirigé par M. Leplichey, l'Académie, après avoir entendu le rapport très détaillé de ses commissaires, avoir acquis la preuve des bons résultats obtenus, et reconnu l'immense utilité de donner le plus de développement possible à cette pépinière d'excellents apprentis, a arrêté :

1° Qu'elle solliciterait du maire de Rouen l'adjonction à l'école professionnelle d'un professeur de dessin de machines et d'un aide-surveillant, tous deux rétribués ;

2° Qu'elle prierait M. le Préfet de demander au Gouvernement la concession de quelques collections des outils les plus usuels dans les arts du forgeron, du tourneur, du menuisier et du mouleur en fonte, collections que l'on pourrait peut-être puiser, sans aucune dépense, dans les magasins des écoles de Châlons et d'Angers, ou dans les doubles du Conservatoire des arts et métiers ;

3° Enfin, qu'elle engagerait le directeur de l'école à inscrire chaque semaine sur un livret les notes obtenues

par chaque enfant. Ce livret, après le visa des parents, serait rapporté par l'enfant tous les lundis. Par là, les parents seraient incessamment tenus au courant de la conduite et du travail de leurs enfants, sans préjudice de la lecture trimestrielle et publique des notes.

Demandes en faveur de la Bibliothèque publique.

Dans l'intérêt des études scientifiques appliquées à l'histoire naturelle, à la chimie agricole et à l'économie rurale, l'Académie, sur la demande de M. Bignon, a arrêté :

1° Que M. le Préfet serait prié de vouloir bien proposer au Conseil général la demande d'une allocation destinée à pourvoir la bibliothèque publique de Rouen des ouvrages relatifs aux sciences qui forment la base de l'enseignement agricole institué par le Conseil ;

2° Que M. le Maire serait également prié de réclamer pour la même bibliothèque, auprès de MM. les Ministres, les ouvrages de sciences pures et appliquées auxquels le Gouvernement souscrit ou qu'il fait publier à ses frais, et d'appuyer de son influence, auprès de M. le Préfet, le vœu émis par l'Académie.

Ouvrages publiés par des membres de l'Académie.

Plusieurs membres de la Compagnie ont doté le monde savant ou industriel de livres dont je me bornerai à donner les titres, ne devant pas avancer ici d'opinions personnelles. Ainsi, l'on doit à

M. Prévost : un *Traité pratique de l'éducation et de la culture du Pommier à cidre dans les départements de l'ancienne Normandie*, — 1 vol. in-32.

M. Brière de Boismont : une deuxième édition de son ouvrage sur *les Hallucinations ou histoire raisonnée des apparitions, visions, extases, etc.*, — 1 vol. in-8.

M. Lecadre : *des Observations et Dissertations médicales*, — broch. gr. in-8.

M. Chevallier : un *Dictionnaire des Altérations et Falsifications des Substances alimentaires, médicamenteuses et commerciales*, — 2 vol. in-8.

M. Isidore Pierre : *Opuscules et Expériences agronomiques*, — 1 vol. in-8.

M. Guibourt : la quatrième édition de son *Histoire naturelle des Drogues simples*, etc., — 4 vol. in-8.

M. Soubeiran : la quatrième édition de son *Traité de Pharmacie théorique et pratique*, — 2 vol. in-8.

MM. Girardin et Dubreuil : le deuxième volume de leur *Cours élémentaire d'Agriculture*, — 1 vol. grand in-18.

MM. Girardin et Morière : *le Résumé de leurs Conférences agricoles, sur les fumiers, faites dans les cantons ruraux de la Seine-Inférieure et du Calvados*, — 1 vol. in-18.

M. Girardin : des *Mélanges d'Agriculture, d'Économie rurale et publique, et des Sciences physiques appliquées*, — 2 vol. grand in-18.

M. Pouchet ; une *Histoire des Sciences naturelles au Moyen-Age*, ou Albert-le-Grand et son époque, considérée comme point de départ de l'école expérimentale, — 1 vol. in-8.

Ce dernier ouvrage est une œuvre capitale dans la littérature scientifique. M. Bignon en a présenté à l'Académie une analyse critique et raisonnée pleine d'intérêt.

Le livre de M. Pouchet, dont le titre ne donne pas une idée suffisante, est véritablement le tableau du mouvement intellectuel qui s'est accompli dans le monde pendant cette période qu'on appelle le *Moyen-Age*, et dont l'auteur fixe les limites entre le v[e] et le xvi[e] siècles. En traçant ce tableau, notre confrère a été frappé de la grande figure d'Albert-le-Grand ; aussi l'idée dominante et fondamentale de son ouvrage est-elle de réhabiliter ce savant érudit du xiii[e] siècle, et d'en faire le fondateur de l'école expérimentale.

« Peut-être, dit M. Bignon, est-il arrivé à M. Pouchet, ce qui arrive à beaucoup d'autres, c'est de se prendre d'une admiration trop passionnée pour l'objet de son étude

et de manquer de justice pour le temps qui a suivi . . . . Le désir de personnifier le XIIIe siècle dans un type unique a entraîné M. Pouchet au-delà de la vérité et donné à son appréciation d'Albert-le-Grand quelque chose de trop absolu et de systématique. »

Cette divergence d'opinion sur la valeur du plus fécond des écrivains du Moyen-Age, n'empêche pas M. Bignon de rendre une éclatante justice à l'œuvre de notre confrère. « Si elle n'ajoute rien, dit-il, à la réputation du moine dominicain, elle contribuera puissamment à accroître celle que l'auteur s'est acquise comme savant naturaliste et comme érudit. »

Rapports des membres sur des sujets différents.

J'ai passé en revue les travaux des membres de la classe des sciences; toutefois, je suis loin d'avoir épuisé la liste des lectures qui ont occupé nos séances. Ainsi, je n'ai pas parlé, parce que le temps me manquait :

1° D'un rapport favorable de M. de Cazes sur le nouvel écrit de notre correspondant de Bruxelles, M. Jobard, relatif à *la propriété et à la responsabilité industrielles assurées par le timbre-marque et le timbre-garantie*; écrit qui a pour but, comme plusieurs autres du même auteur, de rendre au travail honneur, considération et fortune.

2° Des nombreux rapports de M. Bignon sur les différents recueils agricoles et horticoles parvenus à l'Académie, et notamment sur le Mémoire que MM. Prévost et Malbranche ont écrit sur la *culture de la rhubarbe comme plante alimentaire et ornementale.*

3° De l'analyse faite par M. de Cazes des nombreux ouvrages envoyés par l'Institution Smithsonienne de Washington.

4° De plusieurs rapports de M. Rondeaux sur les publications récentes de la Société de Géographie de Paris.

5° Du discours que M. Nepveu a prononcé, le dimanche

12 juin, à l'inauguration du buste du docteur Blanche, à l'Hospice-Général, hommage bien mérité rendu à l'une des célébrités médicales du pays et à l'un des membres les plus distingués de l'Académie.

Concours pour la biographie de Lépecq de la Clôture.

La mention de ce dernier travail m'amène tout naturellement à consigner ici que la Compagnie, qui aime à ramener le souvenir sur ceux qui, à des époques antérieures, ont illustré leurs noms par des écrits ou des actes utiles, décernera cette année une de ses récompenses à l'auteur d'une excellente biographie sur Lépecq de la Clôture, ce savant médecin mort dans les premières années du siècle. Un rapport étendu sur le concours ouvert, il y a trois ans, sur ce sujet, a été rédigé par M. Hellis, au nom de la commission des prix; comme il doit être imprimé à la suite de mon compte-rendu, je crois superflu d'en présenter l'analyse.

Tel est le résumé, fort imparfait sans doute, des travaux originaux, des rapports et des discussions qui ont occupé les séances de notre année académique, pour la seule classe des sciences. Il suffit bien à prouver, ce me semble, que les Académies ne sont pas aussi inutiles pour la marche de l'esprit humain que certains esprits frondeurs voudraient le faire croire. A ceux qui nient l'influence des Sociétés savantes et littéraires sur les sciences et les arts, sur les savants et sur les peuples; à ceux qui contestent les nombreux services qu'elles rendent, je rappellerai ces mots de notre spirituel Fontenelle: « On traite volontiers d'inutile ce qu'on ne sait point; c'est une espèce de vengeance (1). »

---

(1) OEuvres diverses de Fontenelle, t. III. Amsterdam, 1742, in-12, p. 1.

Nécrologie.

Il me reste à accomplir la partie la plus pénible de ma tâche, c'est de vous parler du tribut prélevé par la mort au sein de notre Compagnie. Nos pertes ont été bien nombreuses, puisque six membres, un honoraire, un résidant et quatre correspondants, ont été enlevés à notre affection.

M. Nepveur vous a raconté la vie si honorable de M. Bergasse. M. Ballin vous a rappelé les mérites scientifiques du docteur Chaponnier. Moi, je vous ai dit tout ce qu'avaient fait de bien sur cette terre Lévy père, de Rouen; Lair et Lesauvage, de Caen; H. Schlumberger, de Mulhouse.

Les notices biographiques sur ces hommes distingués à des titres différents seront imprimées dans le *Précis*, afin d'apprendre à la jeune génération comment on conquiert l'estime de ses contemporains et l'honneur d'inscrire son nom sur les tables de l'Histoire.

NOTICES NÉCROLOGIQUES

SUR DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

I. M. LÉVY, membre honoraire (1).

L'année dernière, notre excellent confrère M. Ballin, dans son intéressante notice sur Lézurier de la Martel, nous faisait observer que si, presque chaque année, nous avons à déplorer la perte de quelques-uns des membres de la Compagnie, du moins ce n'est que dans un âge très avancé qu'ils sont enlevés, pour la plupart, à notre affection. Pourquoi n'en est-il pas toujours ainsi, et pourquoi faut-il que les faits ne viennent pas confirmer cette année une remarque aussi consolante?

La mort, en effet, a frappé un de nos membres honoraires dans un âge peu avancé, et alors même que l'absence de toute infirmité, qu'une activité peu commune pouvaient nous faire espérer pour lui encore bien des années d'existence.

---

(1) Notice lue dans la séance du 15 avril 1853, par M. J. Girardin.

Marc Lévy, chef d'institution honoraire, est mort à Paris, le 11 février 1853. Il était né à Rouen, le 16 novembre 1791. Sa famille, originaire d'Alsace, s'était fixée dans notre pays peu avant la première Révolution.

Le jeune Lévy fit ses humanités au collége de Rouen, appelé alors *Ecole centrale*. Il montra de bonne heure une rare aptitude pour les sciences exactes. Ces heureuses dispositions se développèrent sous l'influence des professeurs éminents qui occupaient alors les chaires de cette école. Un de nos anciens confrères, M. Letellier, faisait dans cet établissement, et avec une grande distinction, un cours de mathématiques transcendantes A la création de l'Université, cette chaire fut supprimée, malgré sa haute utilité, et cet enseignement supérieur fut exclusivement confié aux Facultés.

C'est ainsi que, sans sortir de son pays natal, Lévy put acquérir de vastes connaissances, à un âge où, trop souvent, on commence à peine les études sérieuses. Aussi put-il, en 1810 (il n'avait encore que dix-neuf ans), entrer dans le corps enseignant. Il fut nommé professeur de mathématiques au collége de Bédarieux.

Ce début modeste aurait lieu de nous surprendre si nous ne nous reportions par la pensée à ce qui se passait alors.

L'Université, fondée depuis peu de temps, procédait avec une grande circonspection et ne confiait tout d'abord aux jeunes maîtres que des postes de médiocre importance; ils étaient seulement appelés à faire leurs preuves; l'avancement était la récompense accordée au talent et au zèle.

Lévy avait trop de supériorité pour ne pas être bientôt distingué pour ses connaissances, et surtout pour un très grand talent d'exposition. Il ne tarda pas à être nommé régent de mathématiques à Lunel. A peine installé dans ses fonctions, la maladie du principal l'amena à donner

de nouvelles preuves de sa capacité. Malgré son extrême jeunesse, la direction du collége lui fut confiée ; la ville entière approuva ce choix, et notre confrère montra de suite qu'il en était digne. Comme récompense, il fut envoyé au collége de Nevers, au moment où cet établissement était érigé en lycée impérial.

Malheureusement les désastres de 1815 arrivèrent. L'existence de l'Université fut mise en question ; cette magnifique institution de l'Empire ne présentait plus à ses membres un avenir assuré. La situation était grave. Lévy n'avait plus à penser à lui seul ; marié depuis un an environ, il s'était allié à une honorable famille de Nevers ; son beau-père, M. Sauze, receveur de la navigation, avait plusieurs enfants et ne possédait que sa place pour toute fortune; notre confrère, dont le désintéressement était complet, n'avait recherché dans l'union qu'il avait contractée qu'une vive affection en échange de la sienne, et il avait trouvé dans sa digne compagne toutes les qualités réunies de l'esprit et du cœur.

Devant un avenir aussi incertain, Lévy dut songer à se créer une position indépendante, plus en harmonie avec son caractère, et si, d'une part, la famille de sa femme était pour lui un motif puissant qui le retenait à Nevers, d'un autre côté, sa propre famille était à Rouen et y occupait une position honorable ; son frère était alors secrétaire du cardinal Cambacérès. Lévy pensa avec raison qu'il y avait, pour lui et pour la famille dont il allait être le chef, avantage à revenir dans un pays où, d'ailleurs, il était déjà connu. Il fit voir bientôt qu'il était à la hauteur de la réputation qui l'avait précédé parmi nous. Il fut assez heureux pour faire recevoir un certain nombre d'élèves aux écoles du Gouvernement. Nous disons assez heureux, car le talent ne suffit pas toujours pour obtenir un pareil résultat ; il faut avoir encore la bonne fortune de rencontrer

des sujets qui joignent à une grande aptitude ce zèle qui, trop souvent, fait défaut aux plus intelligents. Les efforts du savant professeur furent couronnés de succès, et de nombreux élèves, qui occupent aujourd'hui dans l'armée et dans l'administration des postes éminents, doivent leur réussite aux connaissances et au dévouement de leur maître.

La confiance que la population éclairée de notre cité accordait à notre confrère le mit bientôt dans l'impossibilité de répondre à toutes les demandes qui lui étaient adressées ; mais alors, et cela fait honneur à son cœur, il était heureux de procurer à des professeurs, distingués du reste, mais encore peu connus, les occupations qu'il ne pouvait plus accepter pour lui-même. Inaccessible à l'envie, il voyait sans peine les succès des autres ; nous dirons plus : dans son désintéressement, il a souvent rendu un public hommage à des hommes sur le compte desquels il aurait pu garder un profond silence, s'il avait cédé à un esprit mesquin de concurrence.

Parmi les nombreux élèves qui ont reçu les soins de Lévy, je citerai tout spécialement le jeune prince de Montmorency, admis à Saint-Cyr d'une manière brillante, et le fils du lieutenant-général comte de Rivaud de la Raffinière, qui fut reçu à l'École Polytechnique. Le comte de Rivaud avait une estime toute particulière pour le maître de son fils, et ce n'est que par suite des sollicitations réitérées du général que notre confrère se décida à fonder un établissement d'instruction secondaire. Le comte de Rivaud, en voyant plus tard cette institution prospérer, se réjouissait hautement d'en avoir provoqué la création (1).

---

(1) Parmi les élèves les plus distingués de notre confrère, nous citerons encore Auguste de Caze, ingénieur des ponts-et-chaussées, enlevé à sa famille et à ses nombreux amis au début de sa carrière, au moment même où sa place semblait marquée au milieu de nous, près de son père, notre respectable collègue.

Vous vous rappelez, Messieurs, quel rapide essor prit en effet l'institution si habilement dirigée par Lévy. Les premières familles de la ville et du département confièrent leurs enfants au maître qui avait déjà fait si brillamment ses preuves. Telle était, telle est encore aujourd'hui la réputation de la pension Lévy, que nombre de personnes se font un titre d'y avoir été élevées, bien qu'elles n'y aient jamais paru

Doué d'un caractère ferme, Lévy savait faire régner un ordre parfait dans son établissement; son autorité s'exerçait sans faiblesse comme sans rigueur sur tous ceux qui l'entouraient. Tout à la fois le maître et l'ami de ses élèves, il appréciait avec un tact sûr les limites qu'il pouvait laisser atteindre, celles qu'il ne devait jamais laisser dépasser. Son élocution facile lui permettait d'exercer une grande influence sur ses élèves réunis; il savait remuer et arrêter au besoin cette jeunesse si ardente et parfois si difficile à maîtriser; ses élèves cédaient à cet ascendant que donnent toujours des connaissances profondes et variées jointes à une grande honorabilité.

Mais c'était surtout dans les conversations intimes qu'il gagnait la confiance entière de ceux qui l'entouraient; car il comprenait admirablement la grandeur de la mission délicate et toute paternelle qu'il avait à remplir envers ses enfants adoptifs, à cet âge principalement où les pensées d'avenir fermentent si vivement dans le cœur des jeunes gens, à cette époque où l'homme commence à s'apparaître à lui-même et se demande le rôle qu'il doit jouer sur la scène du monde. Lévy cherchait alors à découvrir dans ces jeunes intelligences les aptitudes plus ou moins prononcées, et dans les cœurs les vocations encore chancelantes; il interrogeait, il conseillait, toujours il encourageait, et quand il entrevoyait la solution de ce problème si difficile, il ne la donnait pas, mais il la faisait

trouver à celui-là même qu'elle intéressait le plus. Que de jeunes gens n'a-t-il pas ainsi détournés d'une fausse voie ! Que de peines n'a-t-il pas épargnées à de pauvres parents ! Que de joies il a su leur réserver pour leurs vieux jours !

Nous entendons fréquemment déplorer la triste condition d'hommes, souvent honorables, qui acceptent la tâche ingrate de surveiller les élèves dans les établissements d'instruction publique, et, tout en reconnaissant l'honorabilité de quelques-uns, on les frappe, pour la plupart, d'une sorte d'ostracisme, désolant, pour eux d'abord, et fatal ensuite à l'influence qu'ils devraient toujours exercer sur les élèves. Lévy, pourtant, se plaignait rarement de ses collaborateurs. Est-ce-donc que maintenant ces fonctionnaires subalternes soient moins dignes qu'alors ? Nous ne le croyons pas ; mais nous pensons que si la classe importante des maîtres d'étude a semblé démériter, cela ne tient pas tant à eux qu'à l'espèce de dédain, tranchons le mot, avec lequel on les traite habituellement.

Lévy voyait en eux d'utiles auxiliaires ; presque toujours il les considérait comme des amis. Jamais il n'admettait chez lui un maître d'étude, sans lui fournir les moyens de faire preuve d'une certaine capacité devant les élèves ; il les chargeait, à cet effet, d'une partie quelconque de l'enseignement, et, s'ils n'avaient qu'un savoir restreint, il les excitait vivement à profiter des ressources que présentaient les cours professés dans sa maison ; il leur faisait ainsi acquérir des connaissances plus étendues. Souvent il éveillait en eux le goût des hautes sciences, en leur permettant d'assister à ses excellentes leçons ; il cherchait constamment à leur offrir un but, en leur faisant entrevoir que la position qu'ils occupaient ne pouvait être que transitoire, et qu'ils devaient tendre à se créer un

avenir. Les élèves, voyant ces hommes se livrer à des études sérieuses, comprenant qu'ils n'acceptaient la dure mission de les surveiller et de les faire obéir que pour se procurer la possibilité, à défaut de fortune, d'arriver à une position indépendante, avaient du respect pour ceux qui leur donnaient un si noble exemple. Bien des hommes ont ainsi commencé leur carrière chez notre confrère et sont arrivés à des positions honorables. Plusieurs sont devenus des professeurs distingués, des mathématiciens érudits (1), d'excellents médecins (2), et l'un d'eux dirige aujourd'hui l'un de nos colléges les plus importants (3).

On pourrait croire que les soins d'une administration aussi multiple que celle d'un grand pensionnat devaient prendre tous les instants de notre confrère. Cependant son activité prodigieuse suffisait à tout, et il trouvait encore des loisirs qu'il consacrait, avec bonheur, aux Sociétés savantes dont il était membre. Entré en 1819 à la Société libre d'Emulation, il présidait cette compagnie en 1826, et, dès 1823, il devenait membre de notre Académie. Vous savez, Messieurs, quelle place distinguée il a toujours occupée parmi nous, et pour ceux qui n'auraient pas connu notre honorable confrère, je n'aurais qu'à répéter les paroles que je prononçais lorsque je fus appelé à lui succéder, en 1846, en qualité de secrétaire de la classe des Sciences.

« M. Lévy, disais-je alors, a occupé avec une grande distinction, et à deux reprises différentes, les délicates

---

(1) M. Lecaplain, professeur de mathématiques au lycée Louis-le-Grand.

(2) M. Delabrosse, de la Faculté de Paris, exerçant à Rouen.

(3) M. Legagneur, agrégé de l'Université, principal du collége de Troyes.

fonctions de secrétaire perpétuel. Il m'est agréable de vous rappeler avec quel talent il résumait les questions les plus abstraites, avec quel art il exposait les travaux si divers de ses confrères, avec quelle facilité il savait faire parler aux sciences le langage de la raison. »

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, ses nombreux rapports sur les ouvrages renvoyés à son examen. Ses écrits dénotaient tout à la fois une variété infinie de connaissances et une verve spirituelle, qui n'excluait pas cependant une véritable dignité de langage et de style.

Il avait voué particulièrement une guerre acharnée au charlatanisme ; il le poursuivait impitoyablement, quelle que fût, d'ailleurs, la forme sous laquelle il le rencontrait. Je remettrai en votre mémoire, à cette occasion, plusieurs notices qu'il nous a lues sur le *magnétisme animal* ; et, sans vouloir néanmoins soulever un débat nouveau sur cette question, je ne puis m'empêcher de vous rappeler les sarcasmes amers dont il poursuivait les intrigants et les dupes, plaignant sincèrement les uns, mais surtout flagellant et stigmatisant les autres.

Homme de science avant tout, son esprit semblait se plier, avec facilité, à toute sorte d'exercice intellectuel ; ainsi l'avons-nous vu publier, presque simultanément, un mémoire *sur les polygones étoilés*, et un mémoire intéressant sur des antiquités trouvées à Cailly. Un peu plus tard, il enrichissait nos annales de tableaux dans lesquels il présentait, sous une forme nette et précise, le résumé des observations météorologiques qu'il faisait, chaque jour, avec un grand soin.

Mais ce qui le préoccupait surtout et avant tout, c'était la grande question de la réforme de l'enseignement ; aussi nous a-t-il laissé plusieurs écrits sur cette matière, notamment un discours prononcé dans une séance publique de la Société d'Emulation, et une brochure adressée aux

pères de famille. Il s'y efforce d'établir qu'il faut donner une plus large part à l'étude des sciences ; ce qu'il avait, du reste, réalisé, autant que possible, dans la pratique ; car la réforme, pour être complète, devait devenir générale. Ces modifications profondes que Lévy appelait de tous ses vœux viennent d'être introduites dans l'enseignement ; mais, proclamons-le, il a eu l'honneur de signaler la nécessité de cette transformation, trente années avant son entière réalisation. Il comprenait, en effet, que s'il est dangereux de ne faire que de la science et de rester absolument étranger aux lettres, il est aussi bien déplorable de voir des jeunes gens, exclusivement occupés de l'étude des langues anciennes, ignorer les plus simples éléments des sciences.

Qu'on ne se méprenne pas ici, toutefois, sur notre pensée : nous ne prétendons pas que la réforme actuelle soit à l'abri de tout reproche ; mais, il faut le reconnaître, il y a vingt-cinq ans, l'étude des sciences était généralement négligée pendant les humanités. Et, nous avons peine à nous le figurer maintenant, les cours de physique et de chimie n'étaient que facultatifs ; encore fallait-il être à sa dernière année de collége pour pouvoir en profiter. Il arrivait fréquemment alors de voir des élèves ne commencer leurs classes scientifiques qu'à l'âge de dix-neuf ou vingt ans. Sous le premier Empire, l'étude des sciences avait pris un grand essor ; plus tard, une réaction en sens inverse s'était manifestée ; les lettres seules restaient en honneur ; elles le méritaient, mais non pas sans partage. C'est à cette époque que Lévy réclamait en faveur des mathématiques, de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle.

La mécanique était restée longtemps comme le privilége de quelques hommes d'élite, qui, grâce à de profondes connaissances mathématiques, pouvaient résoudre

les plus ardus problèmes. Lévy comprit que s'il est beau de se livrer aux hautes spéculations de la mécanique rationnelle, que s'il est admirable de découvrir, avec Képler et Newton, les sublimes lois qui régissent les mouvements des astres, il est beau aussi d'appliquer les lois de l'équilibre et du mouvement à ces merveilleuses machines qui apportent la richesse à nos contrées industrielles. A partir de 1815, au milieu d'une paix féconde, on voyait les usines se multiplier, les jeunes hommes se lancer avec ardeur dans les entreprises industrielles, parce que, presque toujours, elles conduisent à la fortune. Mais il manquait à cette jeunesse intelligente de notre pays ces notions élémentaires sans lesquelles il est bien difficile de réussir. L'étude de la mécanique appliquée était donc devenue une nécessité ; mais alors cette branche nouvelle de la science était, pour ainsi dire, à créer. Lévy, le premier, a eu l'honneur de l'initiative, en faisant à Rouen, dès l'année 1817, un cours de mécanique appliquée aux arts dans lequel tout était mis à la portée des personnes qui ne possédaient que les éléments du calcul. L'Académie, quelques années plus tard, ordonnait l'impression, dans son Précis, du programme de ce cours. Cette publication attira sur son auteur l'attention du monde savant, et un libraire de Paris fit offrir à notre confrère d'éditer son travail. Lévy fut contraint de refuser cette proposition avantageuse, le temps lui manquant pour mettre en ordre et pour transcrire les nombreux matériaux qu'il avait réunis sous forme de notes pour ses leçons. Le livre était fait dans son esprit ; mais il lui fallait des loisirs pour s'occuper de sa rédaction ; or, la direction de son importante maison ne lui en laissait aucun.

Depuis ce temps, divers traités sur la matière ont été publiés. MM. Dupin et Poncelet, entr'autres, ont mis au service du monde industriel la supériorité de leur talent

et la profondeur de leurs connaissances. Aujourd'hui, des ouvrages nombreux donnent une satisfaction pleine et entière à ce besoin qui, naguère encore, se faisait si impérieusement sentir. A Lévy restera la gloire d'avoir ouvert la route dans une carrière si fructueusement parcourue depuis.

J'ai dit ce que notre ville devait au savant distingué et au maître éminent. Ma tâche, cependant, n'est pas encore terminée. Lévy a rendu à ses concitoyens des services d'un autre genre dont la reconnaissance publique doit lui tenir compte.

C'est lui qui, de concert avec plusieurs honorables habitants de Rouen, parvint à conserver, au milieu de nous, l'institution si utile des Frères des Écoles chrétiennes. Un comité s'organisa et assura ainsi à plus de 2,500 enfants le bénéfice d'une instruction solide et d'une éducation religieuse. Notre confrère accomplit ce devoir avec MM. Faucon, Malfillâtre, Giffard et Chéron. Citer de pareils noms, c'est assez vous dire, Messieurs, combien la mission à remplir était sainte et élevée.

C'est encore lui qui, membre des plus zélés du Comité d'instruction primaire, comprit le premier tous les avantages que notre cité retirerait de l'importation des salles d'asile. Il excita facilement la bonne volonté de quelques hommes généreux, et parvint à fonder, en provoquant des souscriptions, cette institution populaire. L'Administration municipale s'empressa, quelques années après, d'en accepter les charges et la direction.

L'esprit conçoit à peine comment l'activité d'un seul homme pouvait suffire à tant de travaux, et cependant notre confrère trouvait encore des instants à consacrer à sa nombreuse famille. Le repos, d'ailleurs, qui lui eût été si indispensable, dans l'intérêt de sa santé, était pour lui une perspective presqu'effrayante. Abreuvé de peines,

il demandait à un travail incessant, sinon des consolations, au moins quelques adoucissements. La Providence, dont les desseins sont impénétrables, lui avait envoyé bien des épreuves depuis quelques années ; mais ce qui le frappa le plus douloureusement, fut la mort de sa digne compagne. Mme Lévy fut enlevée à son affection dans un âge peu avancé. Ce coup terrible abrégea certainement les jours de notre confrère.

Le travail n'était pas seulement pour lui une nécessité ; il le regardait comme un devoir; il voulait utiliser jusqu'au dernier moment les quelques forces qui lui restaient encore. Il avait toujours refusé l'offre que ses enfants lui avaient faite de venir se reposer à leur foyer; car il sentait que l'inaction le laisserait face à face avec sa douleur ; et d'ailleurs, il trouvait en lui assez d'énergie pour ne pas avoir besoin d'un appui, que cependant il savait lui être offert de grand cœur.

Non content des occupations sérieuses et de tous les instants qu'exigeait sa position, il s'imposait chaque jour une tâche nouvelle, et vous vous le rappelez, Messieurs, l'année dernière encore, il vint lui-même vous faire hommage de son *Dromographe planétaire* ; il avait pourtant alors à diriger l'une des plus importantes maisons d'éducation de Paris. Mais il était heureux de se retrouver au milieu de vous ; il répétait souvent combien votre affection lui était précieuse, combien vos sympathies lui étaient chères ; et, à une époque funeste pour lui, au moment où des revers de fortune vinrent briser sa position parmi nous, il éprouva une grande consolation, je dirai mieux, une joie profonde, en apprenant que, d'une voix unanime, vous lui aviez accordé le titre d'académicien honoraire.

Messieurs, vous savez le reste ; vous vous rappelez combien la nouvelle de sa mort est venue nous surprendre douloureusement, alors que nous le croyions plein de

santé et de vie. Notre si regrettable confrère s'est éteint, il y a deux mois à peine, au milieu de ses enfants, en causant, en souriant encore. Le jour même de sa mort, il avait donné des soins et des conseils à ses chers élèves, et, suivant son vœu si fréquemment formulé, il a pu travailler jusqu'à son dernier jour, jusqu'à sa dernière heure!

En 1843, il disait, en terminant un discours de distribution de prix : « Notre intention est de travailler dix ans encore, si la Providence daigne ratifier le bail que nous lui proposons. » Cette demande a été entendue du divin auteur de toutes choses, puisque c'est en 1853 que la vie si honorable et si laborieuse de notre confrère a été close, sans douleur et sans le cortége obligé de toutes ces infirmités qui, le plus ordinairement, en font désirer la prompte terminaison ; circonstance remarquable, qui doit nous faire penser que Lévy était vraiment marqué du doigt de Dieu!

Je ne terminerai pas cette notice, bien imparfaite, sans consigner les titres scientifiques et littéraires qui ont honoré la carrière de celui que nous regrettons tous.

Lévy était membre des Académies de Dijon, Bordeaux, Metz, des Sociétés académiques de Strasbourg, de Nantes et Lille.

A deux reprises différentes, de 1829 à 1831, et de 1843 à 1846, il a été appelé aux fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie. Nous avons dit qu'il avait été président, en 1826, de la Société d'Émulation.

Nous lui devons, outre un grand nombre de rapports spéciaux conservés dans les archives des deux Sociétés de Rouen, dont il fut un des membres les plus actifs, les écrits suivants :

1. *Lettre sur les charmes de l'étude des sciences exactes* (1820). Bulletin des trav. de la Soc. d'Emulation pour 1820.

2. *Recherches sur les causes de l'inondation causée par la rupture des digues de la rivière de Robec, et moyens de les prévenir* (1820).

Bulletin des trav. de la Soc. d'Émulation pour 1820.

3. *Notice sur Roberval* Ibid. (1821).

4. *Notice sur l'influence des localités dans les diverses fabrications* (1821).

5. *Précis sur l'histoire de l'invention des machines à vapeur* (1822).

6. *Notice sur des antiquités romaines trouvées à Cailly* (1822).

7. *Programme d'un cours de mécanique appliquée aux arts* (1823).

Précis de l'Académie pour 1823.

8. *Mémoires sur les Polygones étoilés* (1824). Ibid.

9. *Discours prononcé à la séance publique de la Société libre d'Émulation, le* 9 *juin* 1826, *sur la nécessité d'étudier les sciences en général et l'astronomie en particulier, à cette époque de la vie pendant laquelle les jeunes gens ne se livrent, pour l'ordinaire, qu'à l'étude des lettres.*

10. *Considérations sur l'état actuel de la France, sous le point de vue moral* (1828).

11. *Notice nécrologique sur Leturquier de Longchamp* (1830).

12. *Notice nécrologique sur Lemasson* (1830).

13. *Tableau des variations barométriques et thermométriques, de novembre* 1831 *à novembre* 1832 (1832).

14. *Rapport sur le concours de la classe des sciences de l'Académie de Rouen, pour* 1834.

Précis de 1834, p. 89.

15. *Rapport sur les forages artésiens entrepris à Elbeuf* (1835).

16. *Monographie du Charlatan.*

Revue de Rouen de 1835.

17. *Une leçon de mécanique.*

Ibid., de 1836.

18. *Observations météorologiques communiquées à la Société centrale d'Agriculture pour remplacer celles de M. Goube, de* 1833 *à avril* 1836.

Extrait des trav. de la Société d'Agriculture, t. VII, VIII et IX.

19. *Rapport sur les mémoires envoyés à l'Académie pour le concours de 1838. — Éloge de Lémery.*

Précis de l'Académie de 1838.

20. *Notice nécrologique sur Alex. Boniface, correspondant de l'Académie* (1838).

21. *Principaux avantages des observations météorologiques* (1841).

22. *Sur le Magnétisme animal* (1842).

23. *Discours prononcé à une distribution de prix, et renfermant un plan d'études* (1843).

24. *Quelques observations sur la Magnétologie* (1844).

25. *Traité d'Arithmétique à l'usage d'une première étude* (1846). Publié avec la collaboration de M. Lévy fils aîné.

26. *Sur une fille électrique et sur la possibilité de tirer quelques inductions sur les variations atmosphériques* (1846).

27. *Notice nécrologique sur M. Letellier, membre de l'Académie* (1847).

28. *Dromographe planétaire*, par MM. Lévy et Lewandowski (1849).

29. *Dromographie planétaire* (1852).

II. M. LAIR,

membre correspondant (1).

Depuis 1808, l'Académie de Rouen comptait avec orgueil, au nombre de ses correspondants, l'un des hommes les plus respectables de la Normandie, M. Pierre-Noël-Aimé LAIR. Avant que son nom disparaisse de nos listes, permettez-moi de vous rappeler les titres qui l'y avaient fait placer.

Né à Caen, le 2 ou 21 mai 1769, M. Lair fut élevé à Paris, et destiné par sa famille à remplir la place de lieutenant de police, que son grand-père avait occupée. La Révolution fit obstacle à ce projet, et, pour échapper à la réquisition, le jeune Lair entreprit d'étudier la médecine sous la direction des deux plus habiles professeurs de cette époque : Dusault et Corvisart. Quelques années après, ne craignant plus d'être conduit de force sous les armes, et ne voulant pas davantage suivre la carrière médicale, pour laquelle il n'avait aucune vocation, il se mit à voyager pour son plaisir et son instruction. Il parcourut à pied, pendant quatre années, de 1796 à 1800, la France, les Pays-Bas, la Hollande et l'Allemagne. Au retour de ses courses lointaines, il se fixa à Caen, et presqu'aussitôt il devint secrétaire de la Société d'agriculture et de commerce qu'on rétablissait l'une des premières en France.

---

(1) Notice lue dans la séance du 6 mai 1853, par M. J. Girardin.

A partir de ce moment jusqu'à la fin de sa longue carrière, M. Lair n'a cessé de consacrer l'activité de son esprit, l'ardeur et la sagacité de son zèle, la générosité de son cœur, à l'amélioration matérielle et morale de ses concitoyens. On peut dire que, pendant plus d'un demi-siècle, il a été le promoteur, l'âme de toutes les institutions utiles de sa ville natale. C'est à lui, en effet, qu'on doit les expositions publiques des produits des beaux-arts et de l'industrie dont Caen a vu le retour à cinq époques différentes, les courses de chevaux qui ont un si grand retentissement, la fondation d'une foule d'établissements philanthropiques ; il a également contribué pour une large part à la création de la Société Linnéenne, de la Société philharmonique, de la Société des Antiquaires de Normandie. Adjoint au maire de Caen en 1809, conseiller de préfecture de 1811 à 1851, il a, en cette double qualité, concouru à toutes les bonnes mesures, encouragé tous les efforts, et il s'est complètement dévoué aux intérêts du pays, au bonheur de ses administrés. Il faut dire que la bienveillance inaltérable de son cœur, la douceur de son esprit, la modération et la loyauté de son caractère lui rendirent, plus qu'à tout autre, cette tâche facile. La reconnaissance publique, du reste, ne lui a pas fait défaut ; personne n'a été plus aimé et plus populaire, en Basse-Normandie, que notre digne confrère, qu'on appelait partout : « le bon M. Lair. » Aussi sa mort, arrivée le 2 janvier dernier, à la suite d'une grave et longue maladie, a-t-elle excité d'unanimes et profonds regrets.

M. Lair n'était pas, à proprement parler, un littérateur, un artiste, un antiquaire, un naturaliste, un agriculteur, un industriel, et néanmoins il a, par son initiative, par son amour persévérant du beau, du bon et de l'utile, contribué aux progrès des lettres, des beaux-arts, des sciences, de l'agriculture et de l'industrie, plus sûrement et

plus efficacement peut-être que s'il eût été pourvu des plus profondes connaissances dans l'une ou l'autre de ces spécialités.

Sa plume n'a pas été moins active que sa parole et sa bourse. Il a non-seulement rédigé les travaux de la Société d'agriculture et de commerce pendant près de quarante ans, présenté les comptes-rendus des cinq premières expositions publiques des produits des arts du Calvados, fourni plusieurs articles aux Annales des Voyages, au Dictionnaire d'Histoire naturelle de Déterville, à la Biographie universelle, mais il a encore publié de nombreuses notices de sciences appliquées et d'économie publique. Je mentionnerai, entr'autres :

1. Un *Extrait de ses Voyages en France* (1799).
2. Un *Essai sur les combustions humaines produites par un long abus des liqueurs spiritueuses* (1800), brochure qui a été traduite en plusieurs langues.
3. Une *Description de l'ouverture de l'avant-port de Cherbourg, le* 27 *août* 1813 (1813).
4. Une *Notice sur les bains de Bagnoles* (1813).
5. Une *Description des jardins de Courset, situés aux environs de Boulogne-sur-Mer* (1814).
6. Une *Carte de l'arrondissement de Bayeux*, sur une feuille grand-aigle.
7. Une *Notice sur la pêche, le parcage et le commerce des huîtres* (1826).
8. Un *Rapport sur les voyages de Dumont d'Urville*, alors capitaine de frégate (1828).
9. Enfin des *Notices historiques sur plusieurs Normands célèbres*.

Entraîné par son zèle patriotique et par le désir de pousser les fils à imiter les nobles exemples de leurs

pères, M. Lair a eu le premier l'heureuse idée de faire frapper et de répandre, jusque dans les plus humbles demeures, des médailles en l'honneur des Normands illustres. Celle qu'il fit exécuter, en 1816, par Gatteaux, à la mémoire de Malherbe, a servi de modèle à toutes celles qui ont été publiées depuis. C'est encore par suite de cette même pensée qu'on le vit placer des inscriptions commémoratives sur les maisons où naquirent Marot, Malherbe, Rouelle, Laplace, Segrais, etc. ; qu'il fit les frais des prix à décerner par l'Académie de Caen aux meilleures notices sur la vie et les travaux de Choron, de Dumont d'Urville, et d'autres célébrités contemporaines. La vie de M. Lair a été véritablement un culte pieux envers toutes les gloires du pays.

Appartenant à toutes les associations qui ont pour but les progrès de l'esprit humain et de la morale publique, correspondant de presque toutes les Académies et Sociétés littéraires ou scientifiques de France, officier de la Légion d'Honneur, notre honorable confrère a joui, de son vivant, de toute la considération qu'il méritait si bien.

Il est mort en montrant, par ses dispositions testamentaires, combien il avait à cœur de répandre encore après lui des bienfaits nombreux et durables, et combien il s'intéressait aux développements futurs des arts, des sciences et de l'industrie. Aussi est-ce justice de lui appliquer ce qu'il disait, en commençant sa notice sur M. de Janville :

« S'il est un homme que l'on doive proposer pour modèle, et dont il faille honorer la mémoire, c'est celui qui a consacré toute sa vie à faire de bonnes actions. »

III. H. SCHLUMBERGER,

membre correspondant (1).

H. Schlumberger, né à Mulhouse, le 11 avril 1805, est mort en cette ville dans le courant de mai 1852. Il a été l'un des plus savants chimistes praticiens qui aient doté l'industrie des toiles peintes de découvertes utiles. Toute sa vie a été consacrée aux progrès de cet art merveilleux qui est l'application la plus directe des réactions chimiques si variées obtenues dans les laboratoires, et qui constitue la branche de la teinture dont les développements ont été les plus rapides depuis un demi-siècle.

A peine âgé de quinze ans, Schlumberger entra, en qualité d'apprenti coloriste, dans la maison Nicolas Kœchlin et frères, où il demeura jusqu'en 1836. Ce fut sous la direction de M. Kœchlin-Schouch, ce doyen de l'industrie des impressions, que le jeune Schlumberger acquit les

---

(1) Notice lue dans la séance du 11 mars 1853, par M. J. Girardin

premières notions des sciences chimiques, et de leur application à l'art des toiles peintes. Il suivit, dans le même temps, à Mulhouse, les cours de chimie du professeur Degène, et, plus tard, il termina ses études pendant un court séjour qu'il fit à Paris. Ses progrès furent assez rapides pour que, dès les premières années de la création de la *Société industrielle de Mulhouse*, qui s'est placée si promptement en tête des associations scientifiques et industrielles de la province, son nom fût inscrit parmi ceux des rapporteurs les plus assidus.

Pendant les dix-huit années que H. Schlumberger demeura dans la maison de MM. N. Kœchlin, il contribua aux nombreuses découvertes marquantes qui firent alors, à juste titre, la réputation de cette maison. On peut citer, à cette occasion, les perfectionnements apportés à la fabrication des genres dits *lapis ;* la découverte et l'application des *enlevages* en blanc et en jaune de chrôme sur des fonds teints, au moyen de la cuve décolorante au chlorure de chaux ; les applications du bichrômate de potasse, comme moyen oxydant ou décolorant, employé pour rehausser l'éclat de certaines couleurs d'application.

En 1828, déjà on trouve son nom associé à celui de M. Daniel Kœchlin, à l'occasion de travaux importants sur la garance, que les Bulletins de la Sociétés de Mulhouse publièrent à cette époque. Chargé, la même année, du rapport sur les mémoires envoyés pour le concours des prix de garance, fondés par la même Société, son travail sur ces mémoires, fournis par quelques chimistes du rang des Robiquet, des Colin, des Kuhlmann, dont la science conservera les noms avec reconnaissance, fit, dès ce moment, pressentir l'habile opérateur, pénétré de cette vérité que les connaissances théoriques sont l'élément le plus

certain des progrès futurs d'un art industriel quelconque, mais surtout de l'art de l'indienneur.

A partir de cette époque, chaque bulletin publié par la Société industrielle de Mulhouse renferme quelque rapport ou mémoire important de Schlumberger, tous relatifs à la garance. Je citerai, entre autres, l'examen comparatif de la garance d'Avignon et de la garance d'Alsace; un travail complet sur les meilleures températures à observer pendant le garançage, et l'utilité de diverses additions aux bains de teinture; des considérations sur le pouvoir tinctorial des diverses sortes de garance, et l'indication d'un moyen chimique pour reconnaître, par voie d'analyse directe, la quantité absolue de matière colorante contenue dans les garances; un mémoire sur la fixation des mordants de fer sur les toiles de coton; un moyen pratique d'apprécier la quantité relative de matière colorante contenue dans les indigos du commerce par un procédé chlorométrique. Je ferai encore mention d'un rapport sur l'action du sel ammoniac dans l'oxydation des matières colorantes par les sels de cuivre; enfin un travail sur la *fleur de garance*, c'est-à-dire sur la garance fermentée et lavée, dont la fabrication est actuellement une industrie chimique très développée. Ce dernier travail, accompli pendant que son auteur portait déjà en lui le principe morbide qui devait le conduire au tombeau, clot la longue série de recherches de Schlumberger sur une racine tinctoriale qui est, pour ainsi dire, le pivot de la teinture en grand teint, et dont l'étude, malgré tant de travaux entrepris par une foule de chimistes et de praticiens distingués, est encore loin d'être complète. On peut dire avec justice que Schlumberger est celui qui a le plus avancé son histoire technique et scientifique, et ses nombreuses expériences ont été faites avec tant d'habileté et de conscience, qu'elles resteront comme des modèles d'exactitude

et de précision. La pratique des ateliers en a tiré un immense parti. C'est à lui qu'on doit, en effet, le moyen généralement usité d'essayer les garances par des teintures comparatives faites sur une petite échelle. C'est encore lui qui a donné l'idée de débarrasser, par la fermentation et les lavages, la garance de toutes ces matières sucrées, gommeuses, pectiniques et colorantes jaunes qui nuisent tant à l'éclat et à la beauté de sa matière colorante rouge que les mordants d'alumine fixent si solidement sur les tissus.

Un autre point important qu'il a parfaitement mis en lumière, c'est que la matière colorante contenue dans les diverses variétés de garance est de nature identique, et que les différences de rendement à la teinture dépendent essentiellement de la nature plus ou moins calcaire du sol qui les aura produites. Il a prouvé de plus que le carbonate de chaux est indispensable dans les teintures, en garance, pour produire des rouges et des violets solides sur toile de coton mordancée à l'alumine ou à l'oxyde de fer; et qu'avec la garance d'Alsace, qui, par sa nature, ne renferme qu'une quantité très faible de sels de chaux, l'on obtient, par une addition de carbonate de chaux, des nuances qui peuvent rivaliser, sous tous les rapports, avec les plus belles teintures en garance d'Avignon.

Schlumberger, en quittant la maison Kœchlin, entra, comme directeur des travaux chimiques, à la fabrique de MM. Dollfus-Mieg et compagnie, le plus considérable établissement d'impressions de l'Alsace, et cinq ans après, alors qu'il aurait pu vivre agréablement de l'honorable aisance conquise par ses travaux, il prit, ne pouvant se résoudre à quitter la vie si attrayante du laboratoire, la direction de la fabrique de MM. Blech-Steinbach et Manz. C'est dans ce poste qu'il a terminé sa trop courte carrière, si bien remplie d'ailleurs

Si les limites qui me sont naturellement imposées dans les notices biographiques que je dois, en ma qualité de secrétaire de l'Académie, rédiger sur les savants qui lui ont appartenu, ne m'interdisaient pas de trop longs développements, j'aurais pu donner une idée moins imparfaite de tous les services que Schlumberger a rendus à la science et à l'industrie. Le peu que j'ai dit des travaux de cet homme aussi instruit que modeste, aussi honorable citoyen que père tendre et ami sûr, dont je m'honorerai toujours d'avoir été le confrère et l'ami, suffit pour justifier la haute estime dont il était entouré, les nominations honorifiques qui lui ont été accordées par des Sociétés savantes de divers pays, et le choix que fit de lui l'Académie de Rouen, en 1841, pour remplir une de ses places de membre correspondant.



IV. M. LE SAUVAGE,

membre correspondant (1).

Déjà, dans le cours de cette année, et à trois reprises, j'ai appelé vos regrets sur des hommes distingués dont les noms ont figuré avec honneur, à des titres différents, sur la liste de vos membres, à savoir : Lévy, de Rouen; Lair, de Caen ; H. Schlumberger, de Mulhouse.

Je viens aujourd'hui ajouter un quatrième nom à ce mémorial nécrologique, en vous parlant d'une des célébrités médicales de la Normandie, de M. Le Sauvage, que la mort a frappé inopinément le 10 décembre dernier. Il vous appartenait, en qualité de correspondant, depuis le 6 décembre 1811. Sa verte vieillesse devait nous faire espérer de le posséder pendant de longues années encore, au grand avantage de la science et de l'humanité. Malheureusement, à la fin de l'automne de 1852, il voulut profiter d'un peu de liberté pour aller lire un mémoire à l'Académie des Sciences de Paris, et c'est au retour de ce

(1) Notice lue dans la séance du 29 juillet 1853, par M. J. Girardin.

voyage qu'il fut pris d'une fluxion de poitrine, à laquelle il a succombé ; il avait alors 74 ans.

Après de brillantes études et un laborieux internat dans les hôpitaux de la capitale, M. Le Sauvage était revenu à Caen, sa ville natale, rapportant des connaissances profondes en médecine, en chirurgie et en histoire naturelle. Il ne tarda pas à prendre rang parmi les plus habiles praticiens, et bientôt l'Administration lui confia la vie des pauvres malades de l'Hôtel-Dieu, dont il devint plus tard le chirurgien en chef, fonctions qu'il remplit avec zèle et dévouement jusque dans ces dernières années.

Les exigences d'une clientèle considérable, la préparation des cours qu'il professait avec talent à l'École secondaire de Médecine, n'empêchèrent jamais notre confrère de poursuivre l'étude des sciences qu'il aimait, et d'écrire des mémoires d'un haut intérêt sur les diverses branches de l'art médical. Doué d'une ardeur infatigable, aucun de ses moments ne restait inoccupé, et jusque dans les visites qu'il faisait à la campagne et même hors du département, il trouvait le moyen de satisfaire sa passion pour l'histoire naturelle, en collectant des coquilles, des insectes, des oiseaux et des plantes. Grâce à son talent d'observer, personne ne connaissait mieux que lui l'*habitat* des plantes dans le Calvados ; il en découvrait continuellement de nouvelles pour la flore de Basse-Normandie, et il avait à peu près recueilli tous les oiseaux indigènes à cette partie de la province ; il en publia le catalogue dans le 6e volume des mémoires de la Société Linnéenne de Caen. Il était la providence des jeunes naturalistes, dont il aimait à encourager les efforts; il fut l'un des promoteurs les plus actifs de ces nombreuses Sociétés scientifiques que Caen a vu se former, dans une très courte période, sous l'heureuse impulsion de MM. Lair,

Lamouroux, de Caumont, Eudes-Deslongchamps, dont il partageait les goûts et les travaux.

Comme médecin et chirurgien, M. Le Sauvage s'est fait une réputation incontestée par la publication de mémoires dont je n'indiquerai que les principaux. Il débuta, en 1811, par des *Recherches sur les effets du verre et des substances vitriformes portées dans les organes digestifs;* puis, il écrivit successivement :

Un *Mémoire théorique et pratique sur les luxations ;*

Un autre *sur le traitement physiologique de la variole ;*

Des *Considérations sur le traitement des maladies syphilitiques ;*

Un *Aperçu sur la révolution médicale qu'ont opérée les leçons et les ouvrages de Broussais.*

Enfin, en 1843, il communiqua à l'Académie de Caen une modification qu'il avait fait subir à l'amputation de la cuisse par la méthode circulaire. C'était en vue de remédier à un fâcheux inconvénient dont elle est trop fréquemment suivie. L'application qui en fut faite à l'hôpital de Caen a justifié les avantages qu'elle produit, et l'Académie de médecine lui a donné son assentiment.

L'anatomie et la physiologie comparées, l'embryogénie et la tératologie ne sont pas moins redevables à notre savant confrère. Son travail *sur les monstruosités dites par inclusion*; une Note *sur les frères Siamois ;* une autre *sur le vomissement d'un fœtus par un jeune Grec ;* ses *Recherches sur le développement, l'organisation et les fonctions de la membrane caduque* ; son *Mémoire sur les annexes du fœtus humain*; ses deux Ecrits *sur les tumeurs éburnées du sein*, dites *tumeurs fibreuses*, nom dont il prouva l'impropriété et auquel il substitua celui *d'albumino gélatineuses*; sa *Dissertation sur les phénomènes cadavériques ;* ses *Remarques sur le Traité de tératologie de*

M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, sur la castration des vaches, etc., ont attiré à diverses époques l'attention de l'Institut, qui, en 1846, donna une preuve de sa haute considération pour l'auteur, en l'admettant au nombre des candidats dignes de faire partie de ses correspondants.

D'autres honneurs académiques, le grade de chevalier de la Légion d'Honneur, mais surtout l'estime et l'amitié des savants, tant nationaux qu'étrangers, le respect et l'affection de ses concitoyens, ont récompensé M. Le Sauvage de sa vie si noblement remplie. Vif, franc, désintéressé, dévoué pour ses amis, généreux et hospitalier pour tous, tel a été l'homme que la ville de Caen regrettera longtemps, et que l'Académie de Rouen se fera toujours honneur d'avoir admis, une des premières, dans son sein.

V. M. CHAPONNIER,

membre correspondant (1).

Alexandre Chaponnier, né à Paris, le 24 février 1793, était fils d'un artiste distingué dans un genre secondaire : la gravure au pointillé. Pendant longtemps, à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci, les gravures de M. Chaponnier père ont été recherchées pour le charme que leur donnaient la pureté, le fini et la délicatesse du travail de l'artiste (2).

M. Chaponnier fils, d'une complexion délicate, paraissait devoir embrasser avec succès la carrière des arts ; il dessinait et peignait déjà d'une manière remarquable, lorsqu'il suivit un cours d'anatomie, celui de M. Sue, je crois, où plusieurs de ses condisciples mirent son talent à contribution pour lui faire faire, d'après nature, des dessins coloriés, soit de pièces anatomiques, soit des désordres occasionnés dans notre organisation par certaines maladies ; c'est ainsi que se développa son goût pour les

(1) Notice lue dans la séance du 8 avril 1853, par M. Ballin.

(2) Mort à quatre-vingt-deux ans, le 29 mars 1835

études médicales ; il parvint, à force de travail, à se faire recevoir, vers 1820, médecin de la Faculté de Paris, et se livra particulièrement à la pratique des accouchements ; il se fit bientôt démonstrateur d'anatomie à l'usage des peintres et professeur de physiologie.

Convaincu de l'utilité de cette dernière science, il voulut la rendre accessible aux personnes étrangères à l'art de guérir et publia, en 1829, *la Physiologie des gens du monde*, où il adopta, pour justifier son titre, une classification nouvelle, aussi simple que facile à saisir, et la développa de manière à en rendre la lecture à la fois instructive et intéressante. C'est cet ouvrage qu'il a présenté à l'Académie et sur lequel M. le docteur Le Prevost, organe d'une Commission composée, avec lui, de MM. Flaubert et Des-Alleurs, vous fit, le 18 décembre 1829, un rapport (1) favorable, qui motiva l'inscription du nom de l'auteur sur vos listes, le 15 janvier 1830.

Deux ans auparavant, M. Chaponnier avait publié, sous le titre de *la Chirurgie sans chirurgien*, un petit livre contenant d'excellents conseils sur les premiers soins à donner, en l'absence des hommes de l'art, aux personnes atteintes de maladies subites ou d'accidents imprévus. Cet ouvrage aurait sans doute obtenu un plus grand succès, si l'auteur n'avait eu le tort d'y insérer quelques détails qui doivent en restreindre l'usage.

Vous avez reçu du même auteur des *Recherches physiologiques sur quelques reptiles*, et M. Pouchet vous en a fait un rapport, d'après lequel vous avez accordé à M. Cha-

(1) Après quelques critiques, il se termine en ces mots : « La Commission se plaît à reconnaître que le style de l'ouvrage est pur et agréable et qu'il annonce de grandes connaissances dans son auteur. »

ponnier l'honneur, bien rare pour les correspondants, de l'insertion en entier de son opuscule dans le volume de 1834. En 1838, il vous adressa un autre mémoire d'histoire naturelle sur les *lézards de France* (1).

M. Chaponnier s'était appliqué principalement au traitement des maladies scrofuleuses; aussi publia-t-il, dès 1828, un opuscule intitulé : *Nouveau Traitement des Scrofules et du Rachitis, suivi de quelques réflexions sur l'orthopédie.* Une seconde édition parut dans la même année et fut suivie de plusieurs autres; la cinquième porte la date de 1839, et j'ai lieu de croire qu'il y en a au moins une postérieure (2). L'auteur a consigné dans cet ouvrage un grand nombre d'observations cliniques de scrofuleux guéris par le carbonate de baryte, et de recherches sur les dangers et l'insuffisance de l'emploi de l'iode dans les affections scrofuleuses.

Notre correspondant a été rédacteur en chef du *Médecin du peuple* et collaborateur de quelques autres journaux de médecine, tels que l'*Abeille* et l'*Hygie*, où il a inséré plusieurs mémoires, notamment sur un nouveau moyen d'appliquer les moxas et sur un procédé mécanique de suppléer au releveur de la paupière supérieure paralysé. Il a rédigé aussi un mémoire sur la *Phthisie laryngée*, qu'il a présenté à votre concours de 1835, avec plusieurs

---

(1) M. Chaponnier avait une petite ménagerie d'animaux vivants, tels que singes, cochons chinois, vipères, lézards, crapauds, grenouilles bleues, etc. — Lett. du 30 janv. 1834.

(2) Dès le 25 février 1839, M. Chaponnier m'écrivait qu'il préparait une sixième édition, et m'invitait à lui adresser mes observations. — Dans une autre lettre du 21 septembre 1842, il me dit : « Je fais imprimer, en ce moment, la *sixième édition* de mon Mémoire sur les Scrofules, à laquelle j'ai eu soin de faire toutes les corrections que vous m'avez indiquées. »

dessins coloriés, qui lui ont été rendus, sur sa demande, le prix ne lui ayant pas été décerné ; mais il a profité des critiques du rapport pour améliorer son travail, qu'il a soumis l'année suivante à l'Académie royale de Médecine.

M. Chaponnier portait une décoration qu'il tenait de la reconnaissance d'un prince allemand guéri par ses soins d'une maladie scrofuleuse.

Je dois ajouter que, malgré ses graves occupations et des maux de tète et d'estomac assez fréquents, M. Chaponnier était resté fidèle à ses premiers penchants, et qu'il exposait, de temps en temps, au salon, sous le nom d'*Alexandre*, soit des aquarelles, soit même des peintures à l'huile. Il était aussi un peu musicien.

Enfin, après avoir exercé honorablement la médecine pendant plus de trente ans, il est mort, dans un âge peu avancé, d'une attaque d'apoplexie compliquée de paralysie, le 27 juillet 1852.




G Morin

VI. M. Alphonse BERGASSE,
membre résidant (1).

Messieurs,

Il y a trois ans, à pareille époque, dans cette enceinte, M. Bergasse, notre honorable et excellent confrère, occupait dans tout son éclat le fauteuil de la présidence, où l'avaient appelé son profond savoir et les éminentes qualités de son cœur.

Aujourd'hui, il manque à cette solennité littéraire, non pas comme un absent qui, demain, nous sera rendu; mais pour toujours, car Dieu l'a appelé à lui. Cet homme de bien, ce savant distingué ne vit plus maintenant que dans le souvenir de sa famille, de ses amis, de ses collaborateurs.

Qui aurait pensé, quand, il y a quelques mois à peine, M. Bergasse se séparait de nous, qui aurait pensé que c'était un éternel adieu qu'il disait à chacun de ses confrères? Lui, si plein de force et de santé, devait payer si

(1) Cette notice nécrologique a été lue à la séance publique annuelle de l'Académie, le 6 août 1853, par M. L. Nepveur.

vite le tribut à la mort ! Inclinons-nous, Messieurs, les décrets de Dieu sont impénétrables. Cherchons, dans la vie de celui qui a été enlevé à notre vive affection, des consolations pour le présent, des enseignements pour l'avenir.

C'est à moi, Messieurs, à moi, le moins digne de tous, que vous avez confié le périlleux honneur de vous parler de M. Bergasse, de vous dire ce qu'il fut, comme magistrat, comme homme de lettres, comme citoyen, comme homme privé.

Vous aviez donc deviné que, dans cette circonstance encore, j'avais une dette du cœur à payer, et vous vous êtes dit, sans doute, que ce qui serait écrit avec le cœur trouverait chez vous et partout sympathie et faveur. Merci, Messieurs.

Mais, avant de toucher à cette vie si pure, j'ai besoin de me recueillir, de m'excuser, en quelque sorte, devant l'ombre de cet homme accompli, et ici je parle sans figure ; l'exagération de langage serait une injure à la mémoire de M. Bergasse.

Alphonse Bergasse, né à Lyon le 22 septembre 1792, au fort de notre première révolution, était le neveu de Nicolas Bergasse (1), membre de l'Assemblée constituante, l'ami et le coreligionnaire politique de Lally-Tollendal et de Mounier.

Licencié en droit le 18 août 1818, il entra bientôt dans la magistrature, comme substitut au tribunal de Valence. Là, il se fit tout d'abord remarquer par son amour pour le travail, l'érudition de son esprit, la droiture de son cœur, la noblesse de son caractère. Jamais, peut-être, la magistrature n'avait fait une plus belle acquisition !

---

(1) Né à Lyon, en 1750.

Aussi, le jeune substitut ne tarda-t-il pas à passer à la Cour de Rouen, comme un de ces hommes qui devaient le plus honorer le parquet (1). Vit-on jamais un magistrat plus exact, plus ami de ses devoirs, plus consciencieux? Pour lui, la magistrature était un véritable sacerdoce : il la faisait respecter dans sa personne, au milieu de la société comme sur son siége. Partout il était magistrat! « La justice, disait M. Bergasse devant les Chambres « assemblées de la Cour de Rouen, est ce feu sacré que « des mains chastes et pures devaient toujours entretenir « et conserver, et auquel un peuple ancien avait attaché le « sort et les destinées de son empire.

« Elle est cette vie mystérieuse répandue dans nous, « répandue dans tout ce qui nous entoure, qui ne mani- « feste toute sa puissance et ne se montre entièrement à « découvert qu'en des circonstances rares et extraordi- « naires, mais qui, alors qu'elle se cache, qu'elle opère « dans le silence, n'en soutient, n'en anime pas moins la « nature entière, lui donne le mouvement et l'éclat, et « qui là d'où elle se retire, ne laisse apparaître que des « traces de désolation et de deuil (2). »

Il y avait alors à la tête du parquet de la Cour de Rouen un de ces hommes qui laissent après eux de profondes traces de leur passage aux affaires. Je veux parler de M. de Vandeuvre, que nul n'a surpassé dans ce ressort, comme administrateur et comme écrivain; de M. de Vandeuvre, dont le nom restera toujours cher à ceux qui l'ont connu.

. . . .

(1) Le 5 juin 1822, M. Bergasse est nommé avocat général à la Cour de Rouen.

(2) Mercuriale prononcée devant les Chambres assemblées de la Cour royale de Rouen, le 9 novembre 1825, par M. Bergasse, premier avocat général.

M. de Vandeuvre, qui était bon juge, avait bien vite apprécié les qualités solides et brillantes de M. Bergasse, à qui il confia la direction du parquet, lorsque M. le baron Boullenger fut nommé procureur général à Douai (1).

M. le baron Boullenger! voilà encore un de ces noms que l'on ne peut prononcer sans respect; car il rappelle les plus hautes vertus du magistrat et de l'homme privé; et moi, qui lui dois ce que je suis, je serais le plus ingrat des hommes si je laissais échapper cette occasion de payer à sa mémoire un tribut de regret. N'est-il pas vrai, Messieurs, qu'il n'y ait qu'une chose qui puisse rendre digne du bienfait? la reconnaissance!

M. Bergasse et M. Boullenger, qui avaient été collaborateurs au même siége, éprouvaient l'un pour l'autre la plus vive sympathie, et jamais le plus petit nuage ne vint obscurcir leur vieille et franche amitié.

Vers la fin de 1826, le parquet de la Cour de Montpellier devint vacant; il fut donné à M. Bergasse, qui n'avait alors que trente-quatre ans (2). Quel plus éclatant témoignage pouvait être accordé par le chef de l'État à sa capacité, à ses croyances politiques! Il y avait là de quoi satisfaire la plus vaste ambition. Mais M. Bergasse était aussi modeste que capable. Cette grande fortune ne l'aveugla pas; il comprit tout ce qu'avaient de grave ses nouvelles fonctions, et la responsabilité qui allait peser sur lui. Les fonctions que l'on apprécie de cette manière sont toujours bien remplies!

Dans son discours d'installation, M. Bergasse se pose tout de suite comme un magistrat ami de la morale et de

---

(1) Le 15 juin 1825, M. Bergasse est nommé premier avocat général, en remplacement de M. Boullenger.

(2) Le 17 décembre 1826, prestation de serment de M. Bergasse comme procureur général à Montpellier.

PARQUET

de la Cour Royale

de Montpellier.

N° de Corresp.

Montpellier, le 17 août — 1830

Le Procureur-général du Roi,

A Monsieur le Procureur du Roi près le Tribunal de 1re Instance

à

Vous êtes invité à rappeler dans votre réponse le numéro de cette lettre

Réponse à la lettre du
N°

Monsieur,

il n'a pas fallu moins que le sentiment du plus impérieux devoir pour me décider à rompre volontairement les liens qui m'attachaient à un ressort que deux fois depuis quatre ans j'avais refusé de quitter et qui était devenu ma patrie

aussitôt que le duc d'Orléans a été proclamé roi des français, j'ai interrogé ma conscience et l'honneur. l'un et l'autre m'ont répondu que je devais absolument résigner mes fonctions.

ma conscience. comme tous les magistrats, j'ai juré d'être fidèle au Roi, de garder et faire garder les lois du Royaume et de me conformer à la charte.

fidélité au Roi. en France la royauté ne périt point. le Roi est mort. vive le Roi.

garder et faire garder les lois du Royaume. la première, la plus essentielle loi de notre monarchie est celle qui assure à défaut de Charles X et de son fils la couronne au duc de Bordeaux.

me conformer à la charte. l'une de ses dispositions —

"les plus fondamentales est celle qui déclare la personne du Roi sacrée et inviolable et ses ministres seuls responsables.

la question envisagée sous un autre point de vüe, ma conscience encore me ferait la même réponse.

En supposant, ce que je n'admets point, que la violation de la constitution jurée (je reconnais franchement que les ordonnances du 25 juillet renfermaient les plus violentes infractions à la charte. j'ai fait tout ce que j'ai pu pour l'empêcher. il n'a pas tenu à moi que le gouvernement ne fut éclairé. quatre jours avant cette fatale époque je disais au gendre d'un ministre, si vous sortez de la légalité vous commettrez une grande faute et de plus la monarchie n'en a pas pour huit jours. depuis un an j'accablais le ministère de représentations) ait anéanti les droits de la branche ainée des Bourbons, la france rentrée dans le droit qu'a une société d'élire un chef ne peut être représentée par 240 députés choisis seulement par 80000 électeurs ayant reçu un mandat de fidélité et d'obéissance à Charles X et aux lois du Royaume ainsi qu'à la charte et par une fraction de la chambre des pairs.

alléguera-t-on la nécessité? la nécessité ne peut nous autoriser à violer nos serments (et puis j'ai vu de près cette nécessité prétendue.

l'honneur ne m'a pas crié moins impérieusement-

que la conscience que je devais quitter mes fonctions. notre infortuné Roi a été indignement trompé. un esprit de vertige et d'erreur s'était emparé de son conseil. il a été lâchement abandonné par tous les siens. moi qui me rappelle encore le moment où je plaçais mes mains tremblantes dans les siennes pour lui jurer une éternelle fidélité, j'irais grossir le nombre de ces plats et lâches courtisans de la fortune qui encombrent toutes les avenues du palais de son successeur. je ne porterais pas même quelques jours, quelques mois le deuil de la légitimité expirante, je foulerais aux pieds toutes mes traditions domestiques, tous les principes d'honneur de fidélité aux engagements que m'a inculqués un père que la ville de Lyon honore comme l'un de ses plus grands et plus généreux citoyens et à pouvoir dire votre duquel je dois l'extrême bienveillance qui s'attache à moi à chaque pas que je fais dans cette cité!

oh! non. non. que le ciel m'ôte la fortune, qu'il me réduise s'il le faut à la dernière misère! mais que je puisse toujours dire, tout est perdu fors l'honneur.

je n'ai jamais prêté qu'un seul serment, celui d'être fidèle au Roi et de me conformer à la charte. je me suis toujours promis que le jour où je serais appelé à violer l'un ou l'autre de ces engagements, je m'empresserais de quitter le rang élevé que j'occupais pour m'asseoir dans la poussière et y pleurer sur les malheurs de la patrie.

si j'ai attendu jusqu'au 17 de ce mois pour donner

ma démission. C'est que j'ai voulu faire cet acte —
avec le plus grand éclat et donner à tout mon ressort
si non mes <u>conseils</u> du moins mon <u>exemple</u>.

je vous envoie ci-joint un certain nombre d'exemplaires
d'une circulaire que j'adresse à tous les magistrats de
mon ressort. je l'ai rédigée de manière à ne compromettre
aucun de ceux qui la transmettront ou la recevront.

Mon cher collaborateur, quand ma voix ne se fera plus
entendre de vous, quand mille lieues nous sépareront
l'un de l'autre, rappelez-vous que vous avez toujours
en moi un ami, un proche, un frère qui apprendra avec
le plus vif intérêt tout ce qui pourra vous toucher. la
seule marque de reconnaissance que je vous demande c'est
que vous m'informiez exactement de tous les événements de
votre vie.

Recevez, je vous prie, l'assurance —
de mon immortel attachement.

P.S. communiquez, je vous prie, ma lettre à votre
substitut et même à tous ceux de vos collègues que vous —
croirez dignes de l'entendre.

C'est le peu de respect pour la religion du serment
qui a attiré sur la France tous ses malheurs.

<u>Les serments</u> mais <u>la conscience</u>.

la religion, mais de cette religion éclairée qui ramène à Dieu et rend toujours le devoir facile. Il flétrit le faux zèle, qui sert à colorer d'ambitieuses espérances.

Il répudie une surveillance trop soupçonneuse, « comme « devant remplacer bientôt par une administration arbi- « traire l'administration de la loi, qui protége toujours et « n'attaque jamais. »

« Le ministère public, dit M. Bergasse, n'est pas seu- « lement chargé de prévenir ou de poursuivre les crimes ; « ce qu'il doit surtout ne pas oublier, c'est qu'il est le « défenseur né de la liberté publique et particulière. »

Puis, s'adressant à la Cour, le nouveau chef du parquet « lui parle de son indépendance dans l'application de la « loi, qui doit être la première vertu du magistrat ; indé- « pendance qu'aucun pouvoir n'intimide, qu'aucun crédit « ne fait fléchir, qu'aucune considération empruntée de la « crainte ou de l'espérance ne séduit (1). »

Voilà de nobles paroles, dignes des temps antiques, et que n'auraient pas désavouées Lhôpital, d'Aguesseau, Montesquieu, Malesherbes. Mais ce qui vaut mieux encore, ce sont les actes du procureur général Bergasse ; jamais ils n'ont démenti sa profession de foi, et l'on peut dire avec vérité qu'il n'est pas resté au-dessous de sa tâche, quelque grande qu'elle fût, quelque difficile que les circonstances purent la rendre.

Sa conduite était toute tracée ; jamais il n'en a dévié ; il avait écrit sur sa bannière : *Respect à la loi*, *fidélité à son prince*, *protection au faible*, *justice à tous !* Les magistrats de son ressort pouvaient s'en remettre à lui du soin de leur avancement ; il était, pour chacun d'eux, un ami dévoué, un père !

---

(1) Discours d'installation prononcé par M. Bergasse, procureur général de la Cour de Montpellier, le 5 février 1827.

Le 2 décembre 1827, le nouveau procureur général de Montpellier était nommé chevalier de la Légion d'honneur ; c'était la récompense de la bonne direction qu'il avait su imprimer à son parquet.

A cette occasion, il me revient à la mémoire un fait qui prouve, bien mieux qu'on ne saurait le dire, toute la modestie et la noblesse de cœur de M. Bergasse ; permettez-moi de vous le rappeler ; l'homme se peint dans les plus petites circonstances.

Au mois de décembre 1826, en recevant la visite du jeune procureur général, le garde des sceaux remarque que ce magistrat n'est pas décoré, et aussitôt il lui exprime son intention de le présenter, pour cette distinction, à la nomination du roi.

Voici comment M. Bergasse crut devoir profiter des bonnes dispositions du Ministre : A la Cour, dit-il, où le roi vient de me faire l'honneur de m'appeler, il y a des magistrats qui ont blanchi dans le devoir, et qui ne sont pas décorés ; souffrez, Monsieur le garde des sceaux, que je n'arrive qu'après eux.

C'est ainsi que M. Bergasse inaugurait ses fonctions de procureur général à Montpellier. Il s'oubliait pour penser aux autres ! C'était l'histoire de toute sa vie.

Deux ans plus tard, et à deux reprises différentes, les offres d'avancement les plus séduisantes sont faites à M. Bergasse ; il les refuse pour rester dans le sein d'une Compagnie dont il s'est acquis la profonde estime ; il ne veut pas quitter un ressort « *qui était devenu sa patrie* », comme il l'a écrit depuis (1).

Les événements de 1830 furent, pour M. Bergasse, le

---

(1) Voir la lettre que M. Bergasse écrivait, le 17 août 1830, au procureur du roi de Montpellier.

Montpellier, le 21 août 1830

Monsieur le Ministre,

je viens de lire dans le moniteur que révoqué des fonctions de procureur general à Montpellier, j'étais appellé à en remplir d'autres.

mes serments à l'honneur me défendent d'accepter les autres fonctions.

Le 17 de ce mois, j'ai eu l'avantage de vous adresser ma démission.

je n'ai mis tant de temps à vous la faire parvenir que parceque, absent de Montpellier au moment des funestes événements des 25, 26, 27, 28 et 29 juillet, j'ai dû arrivé y remplir mon devoir d'avis et donner à tous sinon mes conseils du moins mon exemple.

je n'ai jamais prêté, Monsieur le Ministre, qu'un seul serment, celui d'être fidèle au Roi et d'obéir à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume.

c'est en présence de dieu que j'ai cru prêter ce serment, aussi en ai-je compris toute l'étendue.

aussi n'ai-je cessé d'amour que le jour où je serais appellé à violer l'un ou l'autre de mes engagements,

je m'empresserais de quitter le poste élevé que je remplis pour m'asseoir dans la poussière et y déplorer les malheurs de la patrie.

le jour où les fatales ordonnances parvinrent à ma connaissance, mon premier mouvement fut d'abdiquer mes fonctions. si je n'y obéis point ce fut sur l'observation que magistrat je ne pouvais sans lacheté abandonner mon poste au moment ~~peut être~~ d'un grand devoir, celui d'en déclarer l'illégalité.

aujourd'hui, Monsieur, ma conscience me dit que je ne pourrai sans violer mes serments sous un autre rapport accepter les fonctions pour lesquelles vous avez jugé à propos de me réserver

la démarche que je fais en ce moment ne m'est pas moins dictée par l'honneur.

le jour solennel où mes mains tremblantes vinrent se placer dans celle de Charles X pour lui jurer une éternelle fidélité, où je vins accomplir le vœu que douze années auparavant avait fait, en me présentant à lui, un père dont le souvenir fait tout mon orgueil et que la ville de Lyon honore comme l'un de ses plus grands & de ses plus généreux citoyens, n'a pu s'effacer encore de ma mémoire.

infortuné Monarque, jamais l'on ne me vit me joindre à cette foule de courtisans qui assiégeaient ton palais

dans les jours de ta prospérité et de ta grandeur. je croyais mieux te servir, mieux servir mon pays en travaillant chaque jour à ouvrir les yeux de tes conseils, en m'efforçant sans relâche d'arracher ~~de leurs yeux~~ ce fatal bandeau qui leur cachait la véritable situation de la france, en leur indiquant tout ce qui me paraissait commandé par l'intérêt de cette noble et belle france ou par le soin de sa dignité.

[pourquoi...]
ah! pourquoi mon langage n'a-t-il pu parvenir jusqu'à toi.

maintenant que tu fuis seul et abandonné de tous ceux qui pressaient autrefois tes pas, je t'abandonnerais à mon tour!... à l'instant même!!! avant d'avoir séché mes larmes.

rentré dans les rangs des simples citoyens, je saurai en remplir tous les devoirs.

la france n'aura jamais d'enfant qui lui soit plus dévoué, qui se montre plus jaloux de son honneur et de son indépendance, plus prêt à lui sacrifier son existence, sa fortune et jusqu'à la dernière goutte de son sang.

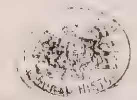
ainsi fidèle à toutes mes traditions domestiques, je suivrai les avis d'un père qui m'inspira à la fois l'amour de la patrie, l'attachement à une famille aujourd'hui si malheureuse, le respect pour les serments et l'<u>horreur</u> de <u>l'étranger</u>.

l'amour de la patrie !.... ce sentiment m'a fait non pas délibérer mais réfléchir un instant.... il importe peu à la france de me compter encore parmi ses Magistrats.

on peut, Monsieur, différer de sentiments, et cependant se porter une profonde estime. je sais de quelle considération vous êtes entouré dans une ville où comme vous j'ai eu l'avantage d'être magistrat. j'ai été profondément touché en remarquant qu'au lieu de proposer ma révocation, vous vous êtes borné à un simple échange de fonctions.

ces sentiments sont durables dans mon âme ! à compter de ce jour la mienne vous a voué une éternelle reconnaissance.

je suis &c



signal de la retraite, non pas qu'il eût coopéré, en façon quelconque, aux ordonnances qui amenèrent la chute du trône de Charles X ; ces ordonnances n'avaient pas ses sympathies ; il les avait combattues autant qu'il était en lui ; mais il ne se crut pas dégagé de son serment.

« Fidèle à toutes mes traditions domestiques, écrivait-il « à M. le garde des sceaux, le 21 août 1830, je suivrai les « avis d'un père qui m'inspira à la fois l'amour de la patrie, « l'attachement à une famille aujourd'hui si malheureuse, « le respect pour les serments *et l'horreur de l'étran-« ger !* (1) »

J'écarterai de cette notice tout ce qui touche à la politique ; je ne vous dirai donc pas mon appréciation sur la retraite de M. Bergasse. (Ce fut une perte pour la magistrature.)

Mais ce que je me garderai bien de taire, c'est la manière noble et résignée avec laquelle M. Bergasse accepta sa nouvelle position ; pas une plainte, pas un murmure, pas la moindre désapprobation de la conduite des autres ; il resta le même pendant vingt-trois ans, c'est-à-dire jusqu'à son dernier soupir. Il avait sans cesse devant les yeux ce précepte de l'Écriture : « ***Souvenez-vous des biens dans les « jours d'affliction, et souvenez-vous de l'affliction dans « les jours de réjouissance !*** (2) »

---

(1) Cette lettre, adressée à M. le Ministre de la justice, était provoquée par un article du *Moniteur*, qui annonçait que M. Bergasse, révoqué de ses fonctions de procureur général à Montpellier, était appelé à en remplir d'autres.

M. Bergasse rappelle que, dès le 17 août, il avait adressé sa démission à M. le garde des sceaux, et qu'il n'a mis tant de temps à la lui faire parvenir que parce que, absent de Montpellier au moment des funestes événements des 25, 26, 27, 28 et 29 juillet, il a désiré y remplir *son dernier devoir*, et donner à tous, sinon *ses conseils*, au moins *son exemple !*

(2) *Pensées de Pascal*, dernière édition, p. 244.

Messieurs, si, comme je le pense, c'est surtout dans la disgrâce que l'on peut juger le caractère d'un homme, il faut convenir que nul n'a plus victorieusement subi cette épreuve que notre honorable confrère. Aussi, l'estime et l'admiration de tous les gens de bien lui étaient acquises. Dans sa chute, il prouva qu'il avait été digne de son élévation. Le prestige des honneurs, en s'éloignant de lui, laissa voir un visage calme, comme sa conscience, et n'enleva rien à sa considération personnelle, à la valeur de son esprit et de ses excellentes qualités.

La carrière publique de M. Bergasse était brisée; il vint se faire inscrire au barreau de Rouen, si riche en célébrités, dans cette cour où il avait laissé d'honorables souvenirs et des amitiés qui lui restèrent fidèles. Avocat, il se montra toujours jurisconsulte consciencieux et éclairé.

M. Bergasse, nourri par de fortes études, consacra tous ses loisirs aux sciences et aux lettres. Élu membre résidant de l'Académie de Rouen, le 31 janvier 1823, il traita dans son discours de réception (1) une grande question tout récemment agitée en France, *le genre romantique*, qui, d'après le récipiendaire, « n'admet pas de « règles, point d'unités, point d'autre loi que celle de « produire des effets inattendus, des émotions profondes, « sans égard pour les convenances vulgaires. Les titres de « ce genre nouveau, dont Shakespeare et Milton paraissent « avoir été les créateurs, sont la perfectibilité indéfinie de « l'esprit humain, le besoin de sensations nouvelles et « l'agrandissement graduel du cercle poétique. »

M. Bergasse, sans se prononcer entre les romantiques et les classiques, s'empresse, toutefois, de rassurer les mânes de Corneille et de Racine. Vous serez de son avis

---

(1) 16 janvier 1824.

aussi, je pense; ces grands poètes sont et seront toujours les dieux du Parnasse.

En quittant Rouen pour aller occuper à Montpellier les hautes fonctions de la magistrature, M. Bergasse avait cessé de prendre part à vos travaux; une nouvelle élection le rappela dans votre Compagnie, en 1834 (1). Ce fut un jour de bonheur pour tous. Chacun connaissait l'activité d'esprit de ce nouveau confrère, sa profonde érudition, sa vaste mémoire, sa riche imagination, son ardent amour de la science. L'on savait aussi tout ce qu'il y avait de bon et d'affectueux dans son cœur, d'honorable dans son caractère; jusqu'où allait sa bienveillance et avec quelle indulgence aimable il accueillait les œuvres des autres.

Dès ce moment, l'Académie n'eut pas de collaborateur plus laborieux, plus infatigable que M. Bergasse Avec quelle vigueur et quelle conscience il attaquait les questions les plus ardues de la philosophie, de l'histoire, des sciences et des arts, car il n'était étranger à rien! Il imposait à son esprit les plus rudes travaux; n'acceptant rien sans contrôle, toujours il remontait aux sources; il se sentait fait pour la vérité, comme dit Pascal; il fallait qu'il la trouvât, dût-il ajouter les jours aux jours, les nuits aux nuits.

Vos recueils se sont enrichis des œuvres de M. Bergasse; les rapports qu'il a faits, et ils sont nombreux, sont de véritables mémoires où se trouvent consignées les recherches les plus patientes, les aperçus les plus ingénieux. Presque toujours notre savant confrère élargissait le cadre, il creusait plus avant, et il lui est arrivé, pour s'acquitter de sa

---

(1) Le 17 janvier 1834, M. Bergasse fut réélu membre résidant de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

tâche comme il l'avait comprise, de remuer des bibliothèques entières ; enfin, il ne connaissait pas d'obstacles qui pussent l'empêcher d'arriver à son but.

Les bornes de cette notice ne me permettent pas de mettre sous vos yeux chacune des œuvres de M. Bergasse, et au milieu de toutes ces richesses éparses, j'éprouve un véritable embarras pour faire un choix. Les sciences physiques et naturelles, l'agriculture et l'industrie, ainsi que l'économie politique et sociale, lui doivent d'admirables pages toutes palpitantes d'intérêt. A l'occasion d'un mémoire de M. Loiseleur-Deslongchamps sur les céréales, notre laborieux confrère citait, en 1842, un passage curieux de Linnée, passage peu connu et publié par Schlœzer, qui ajoute, après l'avoir cité : « Pensée neuve et sublime « qui prouve d'une manière triomphante l'utilité de l'histoire naturelle pour connaître parfaitement celle des « peuples (1). »

L'Histoire du Parlement de Normandie, par M. Floquet, que nous avons eu le regret de voir s'éloigner de nous, car lui aussi payait chaque année un vaste tribut à l'Académie ; *l'Histoire du Parlement de Normandie* ne pouvait pas avoir un plus habile et plus consciencieux rapporteur que M. Bergasse. Ancien magistrat, esprit sagace, historien érudit, notre confrère, quoi qu'en dise sa modestie, avait incontestablement acquis le droit de vous entretenir d'un ouvrage destiné, comme il le pensait avec raison, « à prendre place parmi les plus précieuses com« positions historiques dont s'honorera notre siècle (2). »

En 1848, M. Bergasse communique à l'Académie les

(1) *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, année 1842, p. 23.

(2) Ibid., année 1841, p. 196, et année 1844, p. 152, etc

détails les plus intéressants sur les machines à battre le blé. Il fait ressortir, avec sa netteté ordinaire, tous les avantages qui résultent pour le département de l'Ain de ce nouveau moteur (1).

Mais ce fut surtout dans les années 1849 et 1850 que M. Bergasse se montra travailleur opiniâtre. Élu président de l'Academie, il dirigea nos séances avec autant de dignité que de distinction. A tous il donnait l'exemple de l'exactitude la plus rigoureuse; il communiquait à chacun l'activité de son esprit, son culte pour les sciences, son désir ardent d'agrandir les connaissances humaines. Cette position brillante n'était pas pour lui un vain titre pouvant donner satisfaction à l'amour-propre. Comme il avait pris au sérieux tous ses devoirs! comme il se montrait fier des succès de ses confrères! On eût dit que c'était sa réputation littéraire qui était en jeu et qu'il avait en quelque sorte charge d'âme pour chacun de nous.

Pendant sa présidence, M. Bergasse eut à répondre à huit récipiendaires. Il lui fallut traiter des matières bien diverses et n'ayant aucun rapport entre elles.

En présence de cette question : La médecine peut-elle être mise sur le même rang que la chimie, la physique et les autres sciences? « Non, répond M. Bergasse, malgré « la fixité des maladies. Ce n'est que comme science « d'observation, comme science expérimentale que la mé- « decine a droit d'occuper une place immense dans l'édi- « fice des connaissances humaines.

« Dans le livre de la nature que Dieu a remis aux mains « de l'homme, il est des pages qui resteront toujours illi- « sibles (2). »

---

(1) *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, année 1848, p. 48 et 49.

(2) Ibid., année 1850, p. 48 et 49.

Qui pourrait méconnaître qu'il est des maux que Dieu fait tomber sur l'humanité dans les jours de sa colère, et dont il s'est réservé tout le secret?

Le discours de M. Girault sur le *calcul infinitésimal* est pour M. Bergasse l'occasion d'énumérer les magnifiques découvertes mathématiques jusqu'à nos jours ; il proclame l'immense supériorité des modernes, sans être injuste pour les anciens. Il rappelle « Thalès prédisant une éclipse, « Pythagore enseignant à ses disciples la sphère céleste, « la cause des éclipses, la sphéricité de la terre et son « mouvement diurne autour du soleil, vingt-un siècles « avant Copernic ; Hipparque découvrant la précession des « équinoxes et préparant le catalogue des 22,000 étoiles « que Ptolémée devait, un peu plus tard, introduire dans « son Almageste (1). »

M. Auguste Lévy, notre confrère, en entrant à l'Académie, avait vengé les mathématiques du reproche qu'on leur a quelquefois adressé « de dessécher l'imagination et « de pervertir le jugement à l'égard de tout ce qui sort de « leur domaine. » Il avait, dans cette circonstance, évoqué le souvenir de Newton et de Pascal ; à ces noms illustres, M. Bergasse ajouta « le grand Euler, qui, dans un « siècle incrédule, montrait dans tous ses écrits un si pro« fond respect pour les faits révélés ; » puis, il eut l'heureuse idée de citer ces mémorables paroles de Newton :

« Je ne sais pas ce que le monde pensera de mes tra« vaux ; mais pour moi, il me semble que je n'ai pas été « autre chose qu'un enfant jouant sur le bord de la mer et « trouvant tantôt un caillou un peu plus poli, tantôt une « coquille un peu plus agréablement variée qu'une autre,

(1) *Précis* de l'Académie de Rouen, 1850, p. 16.

« tandis que le grand océan de la vérité s'étendait inex-
« ploré devant moi (1). »

Quelle plus éclatante protestation contre le septicisme ? Newton, le plus grand génie du monde, se mesurant à la taille d'un enfant, en élevant ses regards vers la voûte céleste où gravitent avec tant de majesté et dans une si parfaite harmonie ces milliers d'astres !

Avec quel intérêt n'avez-vous pas entendu, dans votre séance du 28 juin 1850, l'histoire du chant religieux que M. Bergasse nous a retracée, en répondant à notre confrère M. l'abbé Langlois ! Que de volumes il a dû compulser ! Que de laborieuses et intéressantes recherches il a successivement fait passer sous nos yeux ! Il établit, sans conteste, que « le chant a toujours fait partie des rites « sacrés des Chrétiens ; qu'à une exception près, dans « l'Orient, comme dans l'Occident, la musique de tous « les chants religieux était grecque, du caractère le plus « grave et le plus simple. »

Notre savant confrère n'admet pas, avec M. l'abbé Langlois, « qu'au ve siècle on mêlât le son des instru- « ments aux chants sacrés dans les principales églises des « Gaules. Jusqu'au VIIe siècle, l'Église latine ne montra « pas moins de répugnance que l'Église grecque pour « l'emploi des instruments. »

« Non, saint Grégoire-le-Grand ne fut pas le créateur « d'un nouveau genre de chant ; mais il peut être consi- « déré, tout à la fois, comme le conservateur de l'art an- « tique et le père de l'art moderne. »

Venant à nous parler ensuite de la beauté des chants religieux de la Russie, M. Bergasse rapporte que « le « pieux *Herbinius*, dans sa visite aux tombeaux et aux

---

(1) *Précis* de l'Academie de Rouen, 1850, p. 17-19

« cryptes de Kioff, s'était cru transporté au sein de la cé-
« leste Jérusalem. »

« En entendant ces chants vraiment célestes, dit M. de « Custine, dans ses lettres sur la Russie, *j'étais ému : la « musique peut tout faire oublier même le despotisme !* »

Et plus loin, ajoute le même écrivain : « Pour un ama- « teur de l'art, la musique de la chapelle impériale vaut « seule le voyage de Pétersbourg (1). »

Est-elle sortie de vos souvenirs, Messieurs, la réponse de M. Bergasse à notre confrère M. Vervoitte (2), qui, lui aussi, a puissamment contribué à d velopper chez nous le goût de la musique sacrée, en faisant redire aux voûtes de notre antique basilique ces accents dont nos pères se sentaient édifiés et qu'elles avaient oubliés ?

N'est ce pas dans cette circonstance que les traits de Boïeldieu, notre compatriote, inspirèrent à M. Bergasse un de ces élans du cœur qui sont des mouvements d'éloquence ?

« Regardez, dit-il, à notre jeune confrère, regardez « en face de vous ! (3) Ne voyez-vous pas la grande image « de l'illustre compositeur, dont on nous retraçait, il n'y a « qu'un moment, les modestes commencements et les « glorieuses obsèques ? Est-ce que le respect dont nous « entourons sa mémoire, est-ce que les éloges que nous ne « cessons de donner à sa gloire, ne prouvent pas, mieux

(1) *Précis* de l'Académie de Rouen, 1850, p. 231, 235, 238, 239, 242. — Lettres de M. de Custine sur la Russie, publiées en 1843.

(2) Séance de l'Académie du 26 juin 1850.

(3) Dans la salle des séances ordinaires de l'Académie se trouve le portrait en pied de Boïeldieu composant la *Dame Blanche*, par de Boisfremont.

« que tout ce que je pourrais dire, le culte que nous por-« tons à un art qui immortalisa son nom ? »

C'est encore en faisant preuve de la plus vaste érudition, que M. Bergasse répond au discours de M. de Glanville, sur la *numismatique*.

Avec l'autorité de la Bible, le plus ancien livre du monde, notre confrère trouve, « dans la touchante his-« toire des malheurs de Joseph, la preuve irrésistible que « les Égyptiens et les Chaldéens employaient la monnaie « du temps d'Abraham. Il ajoute que Darius, fils d'Hys-« taspe, fut, suivant Hérodote, le premier roi de Perse « qui fit battre des monnaies d'or.

« Chez les Grecs, le type monétaire était arrivé à la « plus haute expression de l'art. Rome, en s'en emparant, « l'appelle à perpétuer le souvenir de ses exploits et de « ses triomphes. Mais il suivra sa décadence, et le jour où « elle périra, l'on croira qu'il va descendre avec elle dans « la tombe (1). »

M. Bergasse a clos dignement sa présidence par son discours d'ouverture de la séance publique du 1er août 1850, où il prouve, avec l'autorité de sa parole et de sa haute expérience, « qu'aujourd'hui il importe bien moins d'ex-« citer l'activité de l'esprit humain que de le diriger dans « des voies qui puissent lui assurer des progrès réels. »

« Est-ce bien dans la patrie de Fontenelle et de Boïel-« dieu, est-ce bien devant l'image du grand Corneille, « s'écrie M. Bergasse, en terminant son admirable dis-« cours, qu'il siérait d'insister plus longtemps sur le be-« soin d'étudier leurs œuvres immortelles et d'y puiser le « feu sacré qui les inspira ? (2) »

---

(1) *Précis* de l'Académie de Rouen, 1850, p. 248, 250 et 256.
(2) Ibid., 1850, p. 2-12.

Dans l'année 1851, M. Bergasse communiqua à l'Académie des détails historiques sur les bassins houillers de Saint-Étienne et de Rive-de-Gier, sur la culture des pommiers dans le Guipuscoa, sur les blés de Russie, l'alimentation dans les pays chauds, l'analyse des vins, et sur la consommation de la viande et du poisson à Rouen (1).

Vous serez de mon avis, Messieurs, et vous direz avec moi que toutes ces matières qui appartiennent à l'économie sociale ont été traitées par notre regrettable confrère avec des vues larges et une grande supériorité de talent. Le dernier de ces mémoires, surtout, restera comme un monument de travail opiniâtre, comme un document précieux, que tous les amis de l'humanité seront heureux de consulter, et, en le lisant, ils rendront, nous n'en doutons pas, un éclatant hommage à l'homme de bien qui a trop peu vécu pour sa famille, pour ses semblables.

Au commencement de cette année, M. Bergasse a lu à l'Académie, dont il allait se séparer, hélas! pour toujours, un mémoire manuscrit sur la fécondation artificielle appliquée au saumon Là, encore, sont consignées les observations les plus judicieuses, les détails les plus intéressants.

Il doit rester dans les papiers de famille de M. Bergasse un mémoire également manuscrit sur l'histoire naturelle du saumon. Notre bon et excellent confrère avait employé son hiver et son printemps de 1853 à faire, sur ce sujet, des recherches importantes pendant son séjour à Paris.

Ce dernier travail devait être envoyé à notre secrétaire de la classe des sciences, pour être communiqué à l'Académie.

---

(1) *Précis* de l'Académie de Rouen, 1851, p. 22, 29, 30, 31-176, 34-159, 35, 39-197.

Mais les hommes font des projets, Dieu seul permet qu'ils les réalisent.

Cette analyse des travaux de M. Bergasse, quelque rapide et décolorée qu'elle soit, permet, cependant, de mesurer l'étendue de la perte que nous venons de faire. Comment combler le vide laissé par notre savant et laborieux confrère, lui qui, dans le sein de l'Académie, était le représentant de l'agriculture envisagée comme science ; lui qu'aucune difficulté n'arrêtait et dont les incitations au bien étaient incessantes ?

Vous avez vu, Messieurs, après les événements de 1830, M. Bergasse renoncer aux hautes fonctions de la magistrature, abdiquer toutes ses espérances et rentrer, avec la résignation du chrétien, dans la vie privée ; mais viennent les jours mauvais pour la France, et cet homme, qui aimait la patrie comme au temps des Spartiates, sera le premier au poste du devoir, qui est quelquefois le poste du danger et toujours celui de l'honneur !

C'est ainsi, Messieurs, qu'au mois d'avril 1848, M. Bergasse est venu se ranger sous notre drapeau civique, et qu'un peu plus tard, il est entré au Conseil municipal de Rouen, sans jamais avoir brigué ces honorables fonctions, mais s'en étant toujours montré digne.

Ai-je besoin de vous dire, Messieurs, comment M. Bergasse s'est acquitté de ses devoirs de citoyen ? Sa haute capacité, tout le monde la connaissait dans ce pays, qui était devenu le sien, par l'alliance qu'il y avait formée et ses étroites amitiés avec les hommes les plus considérables de la cité ; sa conscience droite et pure était proverbiale ; l'on savait aussi quels lourds fardeaux pouvait supporter son esprit, et son empressement à les accepter tous.

Aussi, pendant son passage aux affaires de la ville, passage que chacun de nous a trouvé trop court, M. Bergasse jetait toujours la lumière dans nos discussions orales ;

personne ne traitait avec plus d'égards et d'urbanité les opinions des autres. Chez lui, jamais de capitulation de conscience ; il soutenait avec énergie ce qu'il croyait être la vérité ; mais quand la majorité avait prononcé, il acceptait avec respect et sans ombrage sa décision.

Les questions de finances, celles d'un haut intérêt public ou qui se rattachaient aux études du droit civil ou administratif, étaient plus particulièrement confiées à M. Bergasse (1).

Les archives de la ville possèdent des travaux de la plus grande importance dus à ce conseiller municipal.

On lira toujours avec plaisir, comme on les consultera toujours avec fruit, ses rapports sur les budgets primitif et supplémentaire de la ville pour 1850, sur la vente du poisson à Rouen, sur le chemin de fer de l'Ouest de Paris à Cherbourg, sur les legs faits à la commune de Rouen par M. Hay de Slade et par M. l'abbé Mac-Cartan ; ce dernier, dont la mort tragique au milieu de ses fonctions sacerdotales est pour tous les habitants une source de regrets éternels !

Le 4 mai 1852, M. Bergasse quitta le Conseil municipal; sa démission, inspirée par un scrupule de conscience, fut, pour chacun de ses collègues, une détermination affligeante. La séparation des gens de cœur est une des choses qui coûtent le plus dans les relations de la vie publique ! (2)

---

(1) Du mois de septembre 1848 au 4 mai 1852, vingt-six rapports, dont dix de la plus haute importance, ont été faits au Conseil municipal par M. Bergasse.

(2) Le 2 août 1853, le Conseil municipal de Rouen, bien que depuis plus d'un an M. Bergasse eût donné sa démission, s'est empressé, dérogeant ainsi à ses usages, de faire consigner dans son procès-verbal de séance l'expression de ses regrets, à l'occasion de la mort de cet homme de bien, et a décidé qu'une copie de cette partie du procès-verbal serait transmise à M[me] veuve Bergasse. (Voir à la suite de cette notice l'extrait de ce procès-verbal.)

Encore un peu de votre bienveillante attention, et je termine cette notice nécrologique. Vous connaissez dans M. Bergasse le magistrat, le savant, le citoyen; je n'ai plus à vous parler que de l'homme privé.

Je ne sache pas que la terre ait jamais porté un plus honnête homme, et qui eût mieux compris ses devoirs de fils, d'époux et de père, que celui dont nous déplorons l'absence.

Avec quel respect et quelle admiration il parlait de son père, publiciste distingué! (1) « C'est au souvenir des « vertus de son père, dit-il, qu'il doit sa rapide élévation « dans la magistrature; Lyon n'eut jamais de plus grand, « de plus généreux citoyen (2). »

De quels soins affectueux et tendres M. Bergasse entourait sa compagne et son fils! Assurer leur bonheur était sa préoccupation de chaque jour. N'était-ce pas encore par une considération personnelle pour la santé de Mme Bergasse que notre honorable ami était allé fixer momentanément sa résidence à Paris?

M. Bergasse, selon la belle expression de Pascal, était de ceux à qui Dieu a donné la religion par sentiment du cœur (3). Sévère jusqu'à l'excès pour lui-même, il était plein d'indulgence pour les autres. Où trouver un homme d'un commerce plus sûr, d'une amitié plus sincère, d'un dévouement plus entier? Sa conversation, toujours ins-

---

(1) Jean-Gaspard-Alexandre Bergasse, le père d'Alphonse Bergasse, publia deux ouvrages sur les entrepôts, la navigation intérieure, les finances, le crédit public, etc., etc. Il décéda à Lyon le 24 février 1820.

(2) Voir la lettre écrite le 17 août 1830, par M. Bergasse, au procureur du roi de Montpellier.

(3) *Pensées de Pascal*, dernière édition, p. 134.

tructive, et qui toujours aussi était le reflet d'une belle âme, faisait le charme de la société.

Tout-à-coup, cette constitution qui paraissait si robuste, et que chacun aurait enviée, est profondément altérée. Les jours de souffrances physiques viennent s'ajouter, pour M. Bergasse, aux peines du cœur. La maladie qui le travaille ne pardonne pas; il en a la conscience; mais, patient et résigné, il accepte en chrétien cette nouvelle épreuve que le Ciel lui envoie. Il savait, pour parler encore le beau langage de Pascal, que l'âme est jetée dans le corps pour y faire un séjour de peu de durée (1). Aussi, lorsque, le 6 juillet dernier, Dieu l'appelle à lui, il le trouve prêt à paraître devant sa redoutable justice, les mains pleines de bonnes œuvres, et pouvant dire (chose bien rare) : Je n'ai pas à regretter un seul jour de ma vie.

Dites, Messieurs, si cette sainte mort n'est pas le couronnement de cette vie si belle que vous connaissez maintenant dans ses derniers replis?

Messieurs, en relisant ces pages écrites au courant de la plume, et bien peu dignes, je le sens, de cette solennité, j'ai été frappé de la monotonie qui y règne; l'éloge est partout, la critique nulle part, et cependant j'ai la conscience de n'avoir pas été biographe infidèle; la flatterie eût été un sanglant outrage aux mânes de notre confrère : lui qui s'était toujours montré l'ami de la vérité, qui lui aurait tout sacrifié, sortirait de sa tombe pour protester contre mes paroles. Sa modestie, sa touchante amitié pour moi excuseront mon infériorité; sa loyauté s'indignerait de tout ce qui, de loin ou de près, ressemblerait au mensonge!

N'entendez-vous pas encore M. Bergasse vous dire, dans une de vos réunions intimes : « Aimons la liberté, Mes-

(1) *Pensées de Pascal*, p. 192.

« sieurs; mais, avant tout, soyons vrais, et ne perdons « jamais de vue cette parole de l'éternelle sagesse, qu'il « n'y a que la vérité qui nous rende libres ! (1) »

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Rouen, du 2 août 1853:

M. le Maire, reprenant la parole, dit qu'il a pensé qu'il était convenable d'informer le Conseil de la mort prématurée d'un homme qui, naguère encore, comptait au nombre de ses membres les plus zélés, et dont la retraite volontaire lui avait laissé des regrets que ses collègues ont, dans le temps, consignés au registre de ses délibérations.

M. Bergasse est décédé à Paris, le 6 juillet 1853. C'était un homme de bien dans toute l'acception du mot, et, certes, le Conseil municipal a conservé un bon souvenir des services qu'il a rendus à la ville dans les fonctions de conseiller municipal.

Le Conseil remercie M. le Maire de cette communication et décide qu'il sera fait mention au procès-verbal des regrets qu'il éprouve de la perte prématurée de M. Bergasse, ancien membre du Conseil municipal, dont il a été tant de fois à même d'apprécier le dévouement à la cité.

M. le Maire est chargé de transmettre à Mme veuve Bergasse un extrait du procès-verbal et l'expression des regrets du Conseil.

---

(1) Recueil de l'Académie de Rouen, année 1838, p. 295.

Nota. — M. Bergasse était membre de plusieurs autres Sociétés savantes : ainsi, le 10 avril 1836, il avait été nommé membre de la Société Archéologique de Béziers, et, le 20 juillet 1842, membre de l'Association normande.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

RELATIF A

LÉPECQ DE LA CLÔTURE,

Lu à la séance publique du 6 août 1853,

PAR M. HELLIS.

Messieurs,

La Compagnie a chargé une commission composée de MM. Vingtrinier, Avenel, de Glanville, Hélot et Hellis, de lui rendre compte du résultat du concours qu'elle a ouvert sur cette question : « *Éloge de Lépecq de la Clôture et appréciation de ses ouvrages* ». Je viens, au nom de cette commission, m'acquitter de la tâche qui lui a été imposée.

En proposant pour sujet de prix l'éloge de Lépecq de la Clôture, l'Académie a voulu honorer publiquement la mémoire d'un concitoyen qui a rendu d'éminents services à la ville de Rouen et à la Normandie tout entière.

En provoquant l'examen de ses ouvrages, elle a souhaité connaître la valeur des titres qui recommandent son nom à la postérité, et rappeler au souvenir de la génération présente des conseils utiles et trop oubliés.

Nous avons à cœur de fixer votre attention sur le seul mémoire qui nous soit parvenu.

L'auteur prévient qu'il s'occupera d'abord de la biographie, qu'il traitera ensuite de la doctrine, et qu'il terminera par l'examen détaillé des faits consignés dans les





œuvres du médecin normand ; ce plan est méthodique et convenable dans un pareil travail.

Nous allons entrer dans l'étude approfondie de ce volumineux mémoire, consciencieuse analyse de trois volumes in-quarto, pleins de discussions scientifiques et d'observations médicales.

La partie biographique étant peu étendue, nous vous la soumettrons presque en entier, profitant de cette citation pour vous faire connaître le style et la manière de penser de l'auteur. Il ne sera pas sans intérêt, peut-être, de contempler le portrait de notre compatriote tracé par une main étrangère ; un jugement venu de loin, en pareille matière, a par cela même plus d'autorité.

Biographie.

L'auteur débute ainsi : « Si j'avais à parler d'un homme dont le nom se liât, dans l'histoire des sciences, à une de ces découvertes, à une de ces idées lumineuses qui ouvrent à l'esprit des horizons nouveaux, je rechercherais scrupuleusement dans la vie publique ou privée de cet homme tout ce qui pourrait nous éclairer sur une originalité aussi puissante ; c'est qu'en effet lorsqu'il s'agit d'une de ces natures fortes et vigoureuses qui impriment à la science une impulsion décisive et durable, tout grandit, tout intéresse, parce que de cette biographie exceptionnelle peuvent sortir des enseignements qui nous éclairent sur le développement mystérieux du génie.

« Lépecq de la Clôture n'occupe pas dans la hiérarchie des intelligences une position aussi élevée. Esprit sage, judicieux, correct, le médecin de Rouen a sa place marquée au premier rang parmi ces observateurs sagaces et laborieux qu'un jugement sain, fortifié par une connaissance approfondie des traditions scientifiques, conduit tou-

jours sûrement ; mais il ne s'élève point au-delà de cette sphère. C'est donc en méditant ses œuvres que nous verrons briller les qualités solides dont la vie du médecin ne nous présenterait qu'une empreinte effacée ; c'est à cette source féconde que je puiserai surtout les éléments de ce travail.

« Toutefois, comme dans le médecin l'homme ne se sépare pas du savant, et que le cœur a toujours sa part dans son œuvre difficile, je dégagerai l'élément moral de la pratique laborieuse du savant épidémiographe de la Normandie. Le souvenir de son dévouement et de sa charité dans les circonstances graves où le placèrent souvent les devoirs de sa profession, rehaussera à nos yeux la vulgarité des détails dans lesquels je résumerai sa vie.

« Je vais esquisser rapidement cette existence simple, sans éclat, trop vite oubliée, puis j'étudierai les ouvrages dans lesquels Lépecq a déposé le fruit de sa patiente observation.

« Ce travail, dans lequel je m'efforcerai de faire pénétrer une critique sévère, ne sera pas une analyse stérile. Mon intention est de dégager ce qu'il y a de vrai et d'utile des appréciations non vérifiées qui ne s'y mêlent que trop souvent. Entreprise difficile, qui a pour but de populariser parmi les médecins mes compatriotes un nom qu'ils devraient moins ignorer, et de leur présenter sous une forme plus en harmonie avec les données de la science moderne le résultat de l'observation du médecin attentif. Que si après avoir atteint ce double but, je pouvais, en montrant le dévouement du médecin, faire aimer l'homme, et porter à l'imiter, j'attacherais mon nom avec plus d'orgueil encore à un travail qui m'aurait mérité ce triple honneur. »

L'auteur nous montre Lépecq faisant à Caen ses premières études et se vouant à la médecine par une vocation héréditaire. Élève distingué, après avoir pris ses grades, il

se rendit à Paris pour y continuer ses études Il ne tarda pas à s'y faire remarquer par les médecins les plus célèbres, dont il acquit l'amitié ; c'est surtout à l'hôpital de la Charité qu'il commença ses laborieuses investigations.

« L'étude clinique n'existait pas encore. En préférant l'observation à la doctrine, Lépecq manifesta la sûreté de son jugement et l'indépendance de son esprit. Né observateur, il comprit, dès ses premiers pas dans la carrière un des dogmes fondamentaux de la philosophie hippocratique, la nécessité de l'observation.

« C'est là qu'il puisa son éloignement pour la polypharmacie, et la foi qu'il avait dans la doctrine de Cos y contribua beaucoup. Contrôlant le soir les effets des remèdes prescrits le matin, il s'édifia dans cette étude solitaire sur la valeur d'une médication confuse ; il comprit que la médecine, pour n'être pas une simple expectation, n'avait pas besoin d'être jetée dans les périls d'une thérapeutique excessive. »

« Cette appréciation, qui, chez beaucoup, n'est que le fruit d'une tardive expérience, fut chez lui la conclusion pratique de ses premières études. Plus tard, praticien distingué et honoré, il y conforma constamment sa conduite. »

« Fortifié par de pareilles études, il revint à Caen, où bientôt il fut agrégé à la Faculté. »

« Lépecq fut toujours médecin et ne fut jamais que médecin. Là furent toujours sa tendance et le but de ses efforts. Cette spécialité d'études sera de tout temps le secret des hommes forts. Toute intelligence qui aspire à reculer les bornes du savoir humain doit choisir une voie et y marcher résolument sans dévier ; c'est le seul moyen d'aller loin. »

Linea recta brevissima.

« Caen comptait alors des médecins en renom fort dis-

tingués. Lépecq eut d'abord quelque peine, malgré son mérite incontestable, à arriver jusqu'à cette phalange d'élite. Il y parvint enfin ; mais ce premier succès ne lui suffisait pas. Il commença à parcourir la Normandie et y étudia les influences morbides au point de vue de la topographie médicale. C'est à dater de cette époque qu'il commença à sortir de l'obscurité. C'est alors que le Collége des médecins de Rouen désira se l'associer, et, en 1768, après avoir exercé cinq ou six ans à Caen, il vint se fixer à Rouen, à l'âge de trente-deux ans. »

« Là, il continua ses travaux d'observation sur un théâtre plus élevé. Le sentiment de cette nouvelle position anima son zèle de plus en plus. Agrégé au Collége des médecins, il fut bientôt nommé médecin à l'Hôtel-Dieu, médecin des épidémies pour la Généralité, médecin des prisons, correspondant de la Société de médecine de Paris, membre résidant de l'Académie de Rouen, etc. »

« Dans la nouvelle carrière qui s'ouvrait devant lui, il sentit ses vues s'accroître, et alors il entreprit les grands travaux qui ont illustré son nom. Les services qu'il rendit dans les épidémies, qui étaient fréquentes alors, sont incontestables. »

Quand un de ces fléaux éclatait, il ne se bornait pas à une simple reconnaissance du terrain menacé ou envahi, laissant aux praticiens de la localité les dangers du combat ; il allait droit à l'ennemi et payait de sa personne. Il dirigeait, secondait, encourageait les médecins que leur position mettait aux prises avec ces fléaux redoutés. Dans ces missions périlleuses, il développa constamment le plus beau caractère et fut toujours guidé par le sentiment d'une charité ardente et éclairée.

« C'était surtout en présence des douleurs qui accablaient les populations malheureuses, doublement éprouvées par le mal et le dénuement, que son âme se révélait. Alors

il n'était pas seulement médecin, mais homme de sympathie. Il est peu d'ouvrages qui portent plus que ceux de Lépecq l'empreinte de ce généreux caractère. Tout à la hauteur de sa mission, on sent que, dans ses écrits, le cri du cœur est à côté du jugement de l'esprit; le médecin dicte, mais on sent que c'est l'homme qui écrit. »

« Nul ne mit plus d'âme dans l'accomplissement de ses devoirs, nul n'honora plus, par la noblesse de son caractère, la profession médicale. »

« Ecoutons ses accents de douleur dans l'épidémie du Gros-Theil, où 700 malades atteints offrirent peut être la plus terrible des scènes où il assista, et qu'il sut conjurer : »

« Venez avec moi, ô vous qui ne connaissez que les plaisirs, le luxe et la mollesse! Descendons un instant dans cette basse chaumière. Venez voir une famille entière couchée sur la paille, dont le corps, à moitié couvert de mauvais haillons, exhale une odeur cadavéreuse; tristes victimes de la misère et du découragement! Munis de tous les sacrements de l'Église, n'attendant plus rien des hommes, ils se sont enfermés dans cette étable dont l'accès est à peine permis à quelques rayons du jour. Réduit affreux, dans lequel ils ne respirent que les exhalaisons d'un air empoisonné. C'est là qu'abandonnés de tout le monde, refusant les secours de l'art, ils sont en proie à la douleur, à la maladie, au désespoir!.... »

Et plus loin :

« Il m'a fallu leur rendre l'air, ce premier aliment de la vie, faire de nouvelles ouvertures à leurs cabanes, pour que la lumière pût pénétrer dans leurs foyers obscurs; il a fallu les purifier, en chasser la puanteur : j'y ai brûlé des aromates; j'ai jonché leurs lits de fleurs champêtres; je ne leur offrais pour première nourriture que les fruits de

la saison, afin de rafraîchir leurs palais arides, et ce léger aliment leur réveillait le cœur. *Exscusitabant præcordia.* Il a fallu leur administrer moi-même quelques médicaments qu'ils avaient toujours refusés, dissiper leur terreur et faire succéder l'espoir à la consternation dans ces âmes épouvantées.

« Je les ai consolés, je leur ai donné des gardes qui fuyaient auparavant la maison de leurs frères. Il a fallu les prier, les exhorter souvent, les visiter nombre de fois, pour soutenir leur courage ; car la désolation, le découragement et l'abandon étaient les plus grands ennemis à combattre dans cette épidémie ; et ce ne fut pas dans une seule famille que se trouvaient réunies tant d'horreurs : c'était de même chez tous les pauvres ; c'était particulièrement à cette classe d'hommes que j'allais porter des secours. Je leur annonçais qu'ils trouveraient dans un roi bien-aimé des entrailles de père. J'avais ordre de fournir à tous les besoins. »

Malgré le ton un peu déclamatoire que signale l'auteur, on vit par les actes que Lépecq avait dans le cœur les sentiments qu'il exprimait dans ses livres. C'est ainsi qu'il se montra à Dieppe, à Louviers, à Saint-Georges, aux prisons, partout enfin où l'appelait son devoir de médecin des épidémies.

« Lorsque la maladie, plus forte que l'homme de l'art, doit inévitablement se terminer d'une manière funeste, le médecin généreux ne croit pas sa mission terminée. Il sait que sa présence est encore un espoir pour le malheureux. Il vient lui apporter les paroles de consolation et d'encouragement de la dernière heure.

« Si, souvent, il arrive que la terreur fait le vide autour de ces infortunés, Lépecq, qui gémit de ce lâche abandon et qui en rougit comme homme, s'efforce de réveiller des sentiments d'humanité dans ces âmes paralysées par la

crainte, et assure ainsi aux victimes de l'épidémie des secours qui n'eussent jamais dû leur manquer S'il est souvent déclamatoire quand il parle en moraliste, son style devient plus ferme, plus précis, moins aventureux quand il traite de la science. Les descriptions qu'il fait des épidémies sont toujours claires et nettement dessinées. Parfois même, pour traduire certains symptômes, il trouve des expressions simples, énergiques, qui ne sont point dans le vocabulaire, et qui donnent à son style une légère teinte d'originalité. Ces descriptions sont suivies d'observations nombreuses, dessinées à grands traits, où le luxe des détails ne dénature point la physionomie des affections morbides. Le cachet de l'observateur est là, on voit que l'auteur a vu et bien vu; la nature ne s'invente pas

« C'est après avoir rassemblé d'immenses matériaux que Lépecq publia les livres qui ont fait connaître son nom à la postérité. »

« La main d'un ami, dit-il, arracha ces observations, que j'avais écrites pour ma propre utilité, de l'obscurité de mon cabinet, pour les faire passer sous les yeux des maîtres de l'art; leur approbation, leurs encouragements y mirent un prix que je ne connaissais pas. Enfin, l'attention d'un grand ministre, protecteur des sciences et l'ami des hommes, veut les faire paraître au grand jour! Que dis-je, on veut que cet essai soit exposé dans les hôpitaux du royaume! Que de réflexions, que d'objets de crainte et de sensibilité se présentent à mon âme étonnée! . . C'est à la candeur de l'expression, à la vérité de l'observation que j'en appelle . . . »

« Quel amour de la science, quelle noble simplicité respirent dans ces paroles! »

« Ces observations multipliées, ces faits plus nombreux encore qui sont ensevelis dans les cartons ou qui furent dispersés dans les publications périodiques du temps, ce

travail patient qui n'est pas une simple récitation de faits, mais une méditation accompagnée d'un commentaire plein d'érudition, n'était redigé, dans la pensée de Lépecq, qu'en vue de sa propre utilité. Quel amour de la science, quel respect pour la vie des hommes un tel travail suppose chez le médecin qui l'accomplit religieusement ! »

« Comme la plupart des hommes appartenant à la forte génération médicale qui nous précéda, Lépecq avait fait de sérieuses études. Le latin était sa langue familière; aussi fut-il obligé de traduire ses ouvrages en français pour les livrer au public. Ils parurent sous les auspices du Gouvernement, imprimés à ses frais, loués par les journaux du temps et traduits en plusieurs langues. »

« On comprend que de si honorables succès durent placer Lépecq au premier rang parmi les médecins. En 1781, le roi l'ennoblit, cherchant ainsi à récompenser un homme qui avait rendu d'éminents services et dont le cœur avait été ouvert à toutes les généreuses inspirations.

« Il semble qu'une vie si pleine, si riche de travaux et de vertus, dut conduire Lépecq à une vieillesse tranquille et honorée. Il n'en fut point ainsi. L'envie, qui ne pardonne à aucune supériorité, vint troubler son repos. Les événements de la Révolution, qui ne favorisent que les mauvaises passions, vinrent paralyser son zèle et jeter la tristesse dans son âme. Je ne sais, à vrai dire, ce qui, hors le mal, se développe au milieu des tempêtes révolutionnaires; mais ce qu'il y a de certain, c'est que la science n'y résiste pas. Lépecq fut soumis à la loi commune. Persécuté, calomnié, emprisonné et n'ayant échappé qu'avec peine à la hache révolutionnaire, le médecin de Rouen paya comme tant d'autres, comme Linné, comme Barthez, la rançon de sa vertu et de son devouement à la science. Il comprit que s'éloigner des méchants était la voie la plus sûre pour conserver la paix de l'âme. Il se

retira à Saint-Pierre-Azif (Calvados), où il termina sa carrière en 1804. »

Ce portrait est fidèle, mais ce n'est qu'une esquisse. L'auteur, en pénétrant plus intimement dans cette vie, eût pu retrouver des actes qui eussent attesté que le désintéressement du médecin égalait son amour pour la science et son zèle pour le bien de ses semblables.

Toutes les fonctions qu'il remplit pendant vingt-cinq ans, comme médecin de l'Hôtel-Dieu, médecin des prisons, médecin des épidémies, furent toujours gratuites Malgré les exigences de sa clientèle, sa maison était ouverte chaque jour aux indigents qui venaient réclamer ses avis.

Outre ses ouvrages imprimés, Lépecq a beaucoup écrit. Il a adressé de nombreux mémoires à la Société de Médecine de Paris; il a rempli le Journal de Médecine de ses observations, et le Journal de Médecine militaire de l'époque renferme ce qu'il rencontrait d'intéressant dans sa pratique de l'Hôtel-Dieu, touchant les militaires malades.

Il fonda plusieurs prix à l'Académie de Rouen et à la Société de Médecine de Paris, sur des sujets qui lui paraissaient d'une utilité générale.

Les causes de l'oubli complet où il était tombé parmi les siens pouvaient fournir quelques pages d'un puissant intérêt, et la fin de sa vie, qu'il consacra aux indigents, dans sa modeste campagne, était un beau modèle à proposer.

On se souvient encore avec reconnaissance à Saint-Pierre-Azif, dit Boissard, dans sa Biographie Normande, de ce bon vieillard qui, malgré sa goutte, chevauchait à toute heure et en toute saison, vers les toits de chaume; car il ne vit jamais plus de malades et ne déploya jamais plus d'activité que lorsqu'il exerça son art par pur motif d'humanité

Il eût été à propos de rappeler l'accueil que l'Académie fit à son portrait lorsqu'il lui fut offert par son petit-fils,

M. de Glanville, venant à son tour siéger parmi nous, et de faire connaître que l'Administration des hospices a fait poser, en 1850, à l'Hôtel-Dieu, un marbre commémoratif des services rendus dans cet établissement par le plus célèbre des médecins qui y ont exercé

Examen des doctrines.

L'auteur, en débutant, nous prévient qu'il sera sévère dans sa critique ; nous ferons en sorte de n'être que juste à son égard.

« Lépecq, dit-il, avait parfaitement compris l'importance de l'observation en médecine ; il s'élève en plusieurs endroits de ses ouvrages contre l'esprit de système ; mais ce n'est de sa part qu'une pure illusion : il est peu d'auteurs dans lesquels on trouve plus d'idées théoriques. Pascal l'a dit : « On ne fait jamais le mal si pleinement que « quand on le fait par faux motif de conscience. »

« Quiconque pense théorise ; or, Lépecq pensait, donc il théorisait. Il cherche dans ses ouvrages à démontrer que, si l'on veut que la médecine entre dans la voie du progrès réel, il faut la rattacher à la doctrine hippocratique, et surtout revenir à l'observation ; mais il s'en écarte aussitôt, et, à côté d'observations de bon aloi, il pose les affirmations théoriques les plus explicites. »

« Ainsi, il admet l'autocratie de la nature, la maladie, comme une réaction de l'organisme contre un délétère, les crises comme une manifestation de cette réaction, dont les jours critiques marquent la périodicité régulière, des constitutions médicales fixes, temporaires, etc. »

Nous ne défendrons pas Lépecq de ces accusations ; elles appartiennent tout entières à l'école de Cos, dont elles sont les principaux fondements. Lépecq sut se défendre des systèmes qui régnaient de son temps, et ne prit jamais que

la nature pour guide. Fidèle sectateur de la doctrine d'Hippocrate, sa foi était sincère. Il regardait comme de quelque solidité un édifice qui, malgré les outrages du temps, comptait plus de vingt-deux siècles de durée.

Dans un discours préliminaire plein de science, de clarté et de vues élevées, il développe les motifs de ses convictions et trace d'une main aussi ferme qu'habile la véritable direction que doivent avoir les études médicales. Ce travail, parfait dans son genre, est un guide que nous ne saurions trop recommander à ceux qui ont à cœur de s'initier dans l'art si difficile qu'on appelle la médecine.

L'auteur du mémoire comprend bien les vérités que renferme cette doctrine; mais il ose à peine l'avouer. S'il les combat dans Lépecq, bientôt effrayé du terme où aboutiraient ses négations, et sentant le besoin d'une base solide au milieu du chaos où se trouvent de nos jours la science et la pratique, il revient sur ses pas et, de concessions en concessions, il arrive presque à une approbation. On dirait un homme intérieurement converti à la foi, mais qui n'ose se prononcer. Nous ne dirons pas cependant *propter metum Judæorum*, tant il y a de franchise dans son allure et d'indépendance dans ses opinions.

C'est que, malgré la justesse de son esprit, l'auteur conserve, à son insu, l'empreinte de l'école sceptique où il a été élevé; il croit s'en affranchir, et y demeure attaché, bien qu'il déplore amèrement le défaut de doctrine et de croyance qui est le cachet de notre époque.

Ainsi, en parlant des crises, il dit : « On ne peut nier, il est vrai, la solution spontanée d'un certain nombre de maladies par le bénéfice de certaines perturbations dans le jeu des fonctions et auxquelles l'école hippocratique a donné le nom de *crises;* mais, même en tenant compte de toutes les causes qui chez nous les annulent, les crises se montrent-elles aussi fréquentes, aussi régulières que le prétend notre auteur? »

La lecture attentive des écrits de Lépecq répond suffisamment à cette question. On y lit que c'est surtout chez les indigents, chez ceux qui avaient été peu médicamentés qu'il les observait plus constamment. Quoique depuis lui les causes qui s'opposent à leur manifestation semblent s'être multipliées, surtout dans nos grandes villes, nous pensons que, si on les rencontre peu, c'est qu'on ne les observe pas, c'est qu'on ne les attend pas, au grand détriment des malades.

La médecine actuelle, trop préoccupée des localisations et ne courant qu'après les symptômes, a détaché ses regards de la marche naturelle des maladies et des solutions qui doivent les terminer. Aussi, qu'est devenu l'art du pronostic, qui faisait la gloire des anciens médecins, et qui valut à Hippocrate le surnom de Divin? Galien était célèbre par ses prédictions, et au siècle dernier, plus d'un médecin nous eût étonné en ce genre. M. Gosseaume nous a offert la dernière trace de cet art difficile. On sait que Roussel, ami de Bordeu, le surpassait peut-être sur ce point. Lépecq y était habile, et ce qui s'est passé presque sous nos yeux suffit pour nous donner foi pour ce qui nous a été transmis touchant les médecins des siècles écoulés... Revenons au mémoire. « Est-ce à dire cependant, continue l'auteur, que, dans ces cas mêmes, la médecine puisse se passer du concours de l'organisme? Ce serait une grave erreur.

« Le concours de la force vitale est nécessaire pour assurer l'efficacité des médications les plus rationnelles, et l'art, dans sa plus grande indépendance, doit toujours compter avec cette force. »

Certes, avec un homme qui donne d'aussi bonnes raisons, on est bien près de s'entendre.

Il continue : « L'observation démontre que, dans une foule de maladies communes, dans quelques-unes même

dont l'unité spécifique ne saurait être douteuse, la vie, abandonnée à elle-même, trouve, par le jeu solidaire des fonctions, des ressources suffisantes pour s'affranchir d'un obstacle accidentel à son régulier développement. Cette même observation démontre que, là même où la maladie s'individualise davantage, il faut encore compter sur cette force pour arriver, par l'art, aux mêmes résultats. La même observation démontre encore que, dans des cas trop nombreux, les efforts concertés de la nature et de l'art sont impuissants à triompher de cet obstacle. Voilà une triple série de faits tout aussi incontestables que les autres. »

Hippocrate, Lépecq et l'auteur sont ici parfaitement d'accord.

Il continue : « Je pense que la critique moderne n'a pas assez respecté les grands principes que je viens d'examiner, et qu'il convient de faire sentir ce qu'ils ont de vrai en face d'une science plus avancée. » Il craint de voir la médecine se réduire à un grossier empirisme. « Qui ne rougit, dit-il, de cette pratique inquiète, mobile, aventureuse, à laquelle les négations de la science moderne réduisent la plupart des médecins contemporains? Sans doute, les idées vraies que je viens de rappeler empêcheront plus d'une fois les témérités de cette thérapeutique excessive dont l'organisme ne s'accommode pas toujours; mais serait-ce un si grand mal? Ces idées, prudence de l'art, arrachent l'esprit au scepticisme malsain qui l'énerve et le fausse, et l'empêchent de se jeter dans les aventures d'une médication aussi mobile que la fantaisie qui l'a conçue. Rien qu'à ce titre elles doivent, dans l'intérêt de l'art et de l'humanité, être prises en sérieuse considération. »

Je citerai encore ce qu'il dit sur la question des épidémies : « Le cours des saisons ramène tous les ans une série uniforme de maladies qui se développent uniformé-

ment dans chacune d'elles, s'effacent par degrés à leur disparition, et reviennent sous ses auspices à la même époque, aussi fidèlement que les fleurs et les fruits des champs. Quand les saisons sont régulières, les maladies corrélatives naissent et se succèdent régulièrement ; quand les saisons avancent ou retardent, durent peu ou se prolongent, marquent à peine ou se dessinent fortement, les maladies annuelles, imitant ces anomalies, sont précoces ou tardives, passagères ou durables, superficielles ou profondes. S'il arrive enfin, ce qui n'est pas rare dans le climat où nous vivons, qu'une intempérie violente supprime quelque saison, les maladies ordinaires ne se montrent point, des affections intempestives surviennent à leur place, tout comme l'intempérie usurpe la place des saisons. Voilà ce qu'admet Lépecq d'après le père de la médecine. Ainsi, suivant les époques, la fièvre catarrhale, bilieuse, inflammatoire, domine toutes les manifestations morbides, leur imprime une marche particulière et commande presque exclusivement le traitement qui leur est applicable. »

Il se demande si cette doctrine est vraie.

« L'idée simple d'Hippocrate de mêmes saisons qui ramènent les mêmes maladies est vraie ; mais celle due aux modernes, d'un principe unique dû aux qualités de l'air et imprimant un cachet spécial à toutes les affections concomitantes, l'est-elle aussi ? Car c'est en cela que les derniers siècles ont renchéri sur la doctrine de Cos. »

Il est à remarquer que l'auteur excepte les cas où une épidémie spécifique vient effacer l'influence normale des saisons. Or, en faisant cette réserve, on rentre absolument dans la doctrine des médecins des deux derniers siècles, qui n'admettaient pas autre chose qu'une intempérie violente, quelle qu'en fût la cause, devant laquelle se taisaient les affections sporadiques dues à l'influence pure et simple de la saison.

La pratique intelligente des maîtres de l'art, dans ces cas, est une preuve de l'importance qu'ils attachaient aux circonstances concomitantes ; ils savaient qu'une influence quelconque dirige les vues vers un mode de traitement de préférence à tout autre, mais ne le commande point rigoureusement. Ainsi, il n'est pas un praticien qui n'ait pris en grande considération l'âge, la vigueur, ou la débilité de ses malades, pour modifier son traitement, et le renfermer dans de sages limites. Lépecq nous en offre un bel exemple dans l'épidémie de Louviers, où il cite un homme fort robuste promptement guéri, après une saignée faite jusqu'à syncope, dans une maladie qui, par son essence, semblait devoir faire exclure ce mode d'agir. Ce qui se passa à Dieppe peut encore servir d'exemple en cela.

Si une chose nous étonne, c'est qu'un homme aussi instruit que l'auteur du mémoire, qui fait preuve de connaissances pratiques incontestables, puisse établir un pareil doute. N'a-t-il jamais eu à traiter de pleurésies ou pneumonies d'hiver, dominées par une influence catarrhale, bilieuse, éruptive ? N'a-t-il jamais rencontré d'affections éruptives déterminées, ne se développant et ne marchant légitimement que lorsqu'il avait combattu la complication dépendante d'une influence générale qui s'opposait à leur évolution et paralysait leur entier développement ? S'il a assisté à la grande scène du choléra, en 1832, a-t-il pu méconnaître une influence générale qui se reflétait sur toutes les affections aiguës survenues pendant la même période ?

« Quand Lépecq, dit-il, avec les médecins des XVIIe et XVIIIe siècles, a signalé certaines impressions morbides, déterminées par la succession régulière des saisons ou par les intempéries, il est dans le vrai ; mais, quand il fait sortir de ces influences une affection générale, catarrhale, bilieuse ou inflammatoire, qui marque de son cachet

toutes les maladies concomitantes et se la subordonnant dans sa marche et son traitement, il tombe dans une de ces erreurs doctrinales, dont son esprit judicieux et son tact observateur savent heureusement atténuer les conséquences graves qui en résulteraient dans la pratique. »

Voilà qui est bien précis ; mais l'auteur, comprenant qu'il a peut-être été trop loin dans son anathème, ajoute aussitôt :

« Il faut tenir compte, je le répète, dans l'institution du traitement que l'on dirige contre une détermination morbide nettement dessinée, normale ou insolite, de l'élément particulier que cette constitution peut introduire dans la maladie ; mais ce n'est là qu'une indication secondaire et qui n'acquiert une grande importance que dans des cas exceptionnels. »

Il n'est guère possible, ce me semble, de revenir sur ses pas d'une manière plus complète.

D'où dérivent, d'après Lépecq, ces constitutions médicales qui, dans sa pensée, commandent la plus grande partie de la pathologie? Des qualités sensibles de l'air, des conditions atmosphériques, sans omettre les influences collatérales de la localité, ce qu'il justifie par sa topographie, bien que l'auteur trouve que le médecin normand ne s'y arrête pas assez, trop préoccupé de ce qui vient d'en-haut

Sydenham, Mertens, Ramarini et bien d'autres avaient observé un type permanent, qui soustrayait les malades à l'empire des saisons pendant plusieurs années. A leur exemple, quand Lépecq ne trouve pas dans les qualités actuelles de l'atmosphère les causes des maladies qu'il observe, il n'hésite pas, avec Hippocrate et la plupart des médecins de la renaissance, à remonter à la constitution médicale des années antérieures pour justifier les causes de cette anomalie.

C'est là le grand grief de l'auteur contre Lépecq. Ces constitutions stationnaires n'existent pas, dit-il ; c'est une vue de l'esprit, ce n'est pas un fait qui devrait se reproduire s'il était l'expression d'une loi de la nature.

Nous lui répondrons : Ne soyons pas si prompts à juger nos maîtres ; la doctrine que vous condamnez compte bien des siècles d'existence. Nier n'est pas démontrer ; prenez garde de trop céder à l'esprit du jour, qui s'éloigne de plus en plus des idées grandes et d'un ordre élevé. Lui-même paraît le sentir ; car il ajoute aussitôt : « Les erreurs de Lépecq sur ce point tiennent surtout au temps où il vivait. Elles témoignent de sa haute intelligence médicale, elles prouvent qu'il comprenait quels sont les grand problèmes qui se posent nécessairement à l'entrée de la science et qui s'y poseront longtemps encore sans doute. Demandez à quelques médecins contemporains, que je pourrais citer, qui font de la médecine à la ligne et au poids, de se tromper ainsi, ils n'y parviendront pas. Comment voulez-vous qu'ils tombent d'un point où, à défaut de nerf, ils ne sauraient atteindre ? Ces hommes-là sont condamnés à la vérité, mais à la vérité des poids et mesures. Quand ils ont pesé les organes, qu'ils les ont mesurés, toute la science possible est pour eux réalisée ; ils montent au Capitole et vont remercier les Dieux. »

Si je me suis étendu sur la théorie, c'est que l'auteur a donné de grands développements à cette partie de son mémoire. J'ai cru qu'il était bon de vous mettre à même d'apprécier son style, toujours clair, précis, incisif. On eût souhaité peut-être le sacrifice de quelques hors-d'œuvre, et un peu de sobriété touchant la doctrine, à propos d'un ouvrage qui se recommande surtout par les faits ; mais on ne peut se dissimuler que, dans ce travail consciencieux, on ne trouve à chaque page une haute érudition, une ar-

gumentation pressante, et des aperçus qui ne sont dénués ni de justesse, ni d'intérêt.

Lépecq était de l'école d'Hippocrate, qui offre abondamment de ces éternelles vérités que respectera le temps, parce qu'elles sont plutôt l'oracle de la nature que les paroles d'un homme qui n'aura jamais peut-être d'égal dans les âges futurs, comme il n'en n'eut point dans les temps passés. Mais son admiration n'allait point jusqu'à l'aveuglement. Il savait qu'en médecine plus d'une idée séduisante doit être vérifiée au lit du malade, et soumise au creuset de l'expérience.

En adoptant les théories humorales, peut-être avec trop de prédilection, il sut, dans sa pratique, éviter les écarts où tombaient ceux qui juraient servilement sur la parole du maître. Il se voua avec une persévérance sans pareille à l'étude des constitutions épidémiques, et c'est sous ce point de vue que ses écrits ont un caractère propre d'originalité ; mais, dans cette voie, il ne fit que suivre et développer les idées émises par les grands observateurs auxquels on doit l'associer.

S'il a trop accordé à l'influence des qualités sensibles de l'air, si dans quelques circonstances il a semblé méconnaître la spécificité épidémique, on ne peut disconvenir que ses recherches persévérantes nous ont révélé plus d'une utile vérité, et fourni pour la pratique d'utiles enseignements

« Il n'est pas donné à tous d'errer de la sorte, dit l'auteur du mémoire ; la rectitude de son jugement, la sûreté de son coup d'œil lui faisaient corriger, dans la pratique, ce que les doctrines avaient de trop exclusif. Nul ne sut mieux se défendre des erreurs de l'école, parce que, dès l'âge le plus tendre, il s'était mis en garde contre toute autorité qui n'était pas d'accord avec les décisions de la nature. »

L'auteur lui rend complètement justice sur ce point,

quand il dit : « En adoptant pour base de sa croyance les grandes lois formulées par Hippocrate, Lépecq ne professe point pour elles un fétichisme inintelligent ; il savait que, dans leur application, il faut avoir égard aux temps et aux lieux, ainsi qu'à la nature des individus. La sûreté de son jugement et son rare talent pour observer l'ont toujours sauvé des erreurs où tombent ceux qui ne se dirigent que d'après des idées préconçues. »

Peut-on ne pas rendre justice à son indépendance, quand il dit : « Je n'ai pas eu pour but, en écrivant ces histoires séparées, de prononcer de quelles constitutions elles dépendent, ni d'examiner les conséquences qu'on en peut tirer . . . C'est que je suis convaincu qu'il faut avoir observé cent fois un fait de pratique en médecine, pour en faire une assertion..... C'est que je crois que nous n'avons point assez de faits confirmatifs de la doctrine d'Hippocrate, pour ne point avouer que l'on serait tenté de jurer encore sur parole. »

Plus loin il répète, à l'exemple de Sydenham : « Je demande pardon d'avoir balbutié dans ma théorie ; mais pour ce qui regarde la pratique, je n'ai rien dit que le vrai, je n'ai proposé que ce que j'ai bien examiné. »

Abandonnant le terrain de la doctrine, l'auteur aborde celui des faits ; car Lépecq est surtout un praticien.

Le premier volume de ses œuvres offre le tableau des épidémies du Gros-Theil, de Louviers et des prisons. Dans cette revue, nous ne pouvons que rendre justice à la sagacité de l'auteur ; esprit exact, il n'omet rien d'utile, il apprécie les faits en homme qui a vu ; nous eussions souhaité qu'il eût oublié quelquefois la théorie et la controverse, pour laquelle il a un penchant marqué.

Lépecq s'est particulièrement occupé des maladies sous leur forme épidémique ; c'est là, en effet, que l'art rencontre plus de difficultés et de plus sérieux obstacles.

Dans les maladies sporadiques, l'affection morbide se présente telle qu'on la connaît, sans les modifications qu'entraînent les dispositions individuelles ; mais dans l'épidémie il y a en plus un inconnu *divinum quid*, un principe spécial pénétrant plus profondément l'économie, attaquant plus directement le principe de la vie, se combinant sous des formes variées, subissant parfois l'influence des lieux, des saisons et des prédispositions chez ceux qui en sont atteints. Une lutte s'établit alors ; mais le lieu du combat n'est pas toujours le même. La nature, dans ses efforts désespérés, témoigne d'étranges manifestations, qui troublent et déconcertent tout praticien peu aguerri contre ces ennemis redoutables.

Nous eussions aimé à voir le concurrent, laissant de côté toute discussion scolastique, établir un parallèle entre les trois grands drames que contient le premier volume et qui, survenus dans la même année, attestent une incontestable affinité. Il eût décrit, au Gros-Theil, une fièvre que nous ne désignerons point autrement que ne le fait l'historien ; à quoi bon des mots nouveaux quand les descriptions sont fidèles ? Cette fièvre, aggravée par une disposition vermineuse que nous ne pouvons regarder avec autant d'indifférence que notre auteur, offre les accidents les plus bizarres et les plus effrayants. Lépecq ne s'y trompe pas ; il arrête les mains imprudentes des saigneurs à outrance, qui donnaient au mal plus d'activité ; il va droit au but, écarte la complication et voit la maladie, réduite à de plus simples proportions, se terminer heureusement sous les efforts combinés de la nature et de l'art.

A Louviers, la scène change ; la maladie, plus compliquée, se revêt de formes nouvelles. La présence des vers ne s'y décèle qu'accidentellement ; mais l'éruption milliaire, les abcès, les bubons, les hémorrhagies témoi-

gnent de l'action plus intime du principe délétère. Le ventre ne supporte pas toujours seul l'effort du mal ; les symptômes retentissent fréquemment sur les organes thoraciques et n'en sont que plus insidieux ; enfin, aux prisons, outre les signes généraux qu'on peut saisir, des angines ulcéreuses, des hémorrhagies, des aphthes donnent les signes d'une dissolution scorbutique, que justifie la position des malades qui en sont atteints.

L'auteur fait sur chacun des remèdes employés des remarques fort judicieuses, que nous regrettons de ne pouvoir consigner ici ; mais il fait, à notre sens, trop d'efforts, pour démontrer l'identité de ces trois fièvres avec la fièvre typhoïde, mot que Lépecq ne pouvait pressentir et qu'il faut lui pardonner d'avoir omis, puisqu'il n'était pas encore inscrit au vocabulaire. Nous ne pouvons attacher la même importance que lui à la statistique et au numérisme comme preuve du meilleur mode de traitement ; nous savons trop combien les chiffres groupés sont illusoires et impossibles à obtenir comme preuve, sur une échelle un peu étendue. Nous avons lu avec peine, dans un écrit aussi méritant, ces phrases où, se rendant peu compte des succès obtenus, l'auteur se demande si Lépecq n'aurait pas dissimulé ses pertes, ou si, arrivé sur le lieu du combat au déclin de l'épidémie, son triomphe ainsi eût été facile. Hâtons-nous de dire que, plus tard, l'auteur fait à Lépecq complète et entière réparation.

Nous avouerons encore que ce n'est pas sans quelque surprise que nous avons lu qu'on ne saisissait pas, d'après les observations, l'époque où l'émétique pouvait être utilement administré. C'est en lisant et relisant Lépecq, en se pénétrant de sa doctrine, que la lumière se fait ; nul, à notre sens, n'indique mieux comment, quand et pourquoi il agissait.

Sydenham répondait aux sarcasmes de Guy Patin par

des succès dont il s'étonnait lui-même. Lépecq, fort de l'expérience d'un siècle entier, profitait habilement des enseignements du passé, il attribuait parfois à l'expulsion des humeurs ce qui n'était que l'effet révulsif, si puissant au début de beaucoup de maladies ; il exerçait dans des localités qui, toujours baignées des humidités de l'Océan, reconnaissent l'influence catarrhale comme la plus dominante ; il savait que, dans la plupart des maladies, le premier trouble porte sur les organes digestifs, et les autopsies qu'il souhaitait n'auraient pas apporté de grandes modifications dans sa pratique ; mais aussi avec quelles sages précautions il agissait ! Comme il était habile à saisir l'instant favorable, étudiant la marche de chaque fièvre, pour aider la nature à propos !

Rival de Stoll, il y a, à mon sens, un grand profit à étudier sa manière de procéder. C'est que jamais il ne perdait de vue les solutions spontanées, avantage qu'il tenait de sa confiance dans la force médicatrice et dans l'étude approfondie des crises qu'elle détermine.

Aussi sa méthode est-elle d'une grande simplicité. Il eût pu dire, comme Sydenham : *Je mettrais toute ma pharmacie dans le pommeau de ma canne.* L'auteur du mémoire lui rend pleine justice sur ce point. On ne devinerait point à quelle époque il appartient ; c'est un homme de l'antiquité ; rien dans ses écrits ne rappelle les systèmes ni la pharmacie de son temps. Voyez plutôt ce qu'il dit lors de l'épidémie du Gros-Theil : « J'avais à traiter des indigents, le luxe n'était pas nécessaire. L'émétique au début ; non qu'il puisse faire cesser la maladie, mais il chasse les vers et réduit la fièvre aux proportions d'une fièvre ardente. Maintenez doucement la liberté du ventre, cessez vos saignées meurtrières, surtout dans les épidémies ; gardez-vous de celle du pied, elle serait mortelle dans l'état où sont les viscères du bas-ventre. Ce de-

lire qui vous effraie n'est que symptômatique . . . . . . »
A l'aide de ces sages conseils, la maladie, simplifiée, se terminait par des solutions dont les diarrhées bilieuses étaient les plus fréquentes et les plus utiles.

A Louviers, la maladie, plus insidieuse, nécessite des modifications thérapeutiques dont le détail m'entraînerait trop loin ; mais que de profonds enseignements découlent de sa manière d'envisager les efforts critiques, les éruptions milliaires et les abcès de diverses natures qui, si souvent, y furent utiles ! Ces faits accidentels fournissent des lumières pour la pratique de tous les temps et de tous les lieux.

A propos de ces épidémies, l'auteur cherche à démontrer leur identité avec la fièvre typhoïde. Il fait bien des efforts pour y arriver. Nous convenons qu'il n'est pas sans utilité de déterminer à quel titre adopté de nos jours on doit rapporter les maladies anciennement décrites ; mais la nature est si diversifiée dans ses œuvres, que vouloir tout réduire à un type unique conduit nécessairement à des rapprochements forcés Nous préférons de beaucoup les anciennes dénominations qui s'inspirent surtout des phénomènes observés.

Il nous semble aussi que l'auteur fait trop bon marché des influences atmosphériques, ainsi que de la milliaire, qu'il n'a pas sans doute été à même d'observer dans toutes ses variétés et dans toute son intensité. Lépecq, qui l'avait vue tant de fois, ose à peine trancher la question et propose un prix à la Société royale de Médecine, tant il se défie de ses propres lumières.

Les réflexions de l'auteur du mémoire sur le traitement sont fort judicieuses ; nous eussions souhaité quelques aperçus sur la durée des fièvres, sur leur marche et les efforts critiques, sur le temps où l'émétique était administré et celui où les purgations étaient admissibles ; c'est

le fruit qu'on peut tirer des nombreuses observations que contient ce livre. Cela est d'autant plus utile que, dans l'étude nouvelle, le diagnostic établi, on ne se préoccupe guère du reste ; on va au jour le jour, et sans trop savoir où. Lépecq, qui ne perdait jamais de vue l'ensemble de la maladie et ses solutions probables, se dirigeait surtout d'après les signes que fournissaient le pouls, les urines, la nature des selles, études dont on tient trop peu de compte aujourd'hui.

Pour ceux qui désirent des résultats numériques, nous trouvons les renseignements suivants : au Gros-Theil, il traite lui-même 150 malades, et 4 succombent ; à Louviers, sur 240 admis dans un hôpital improvisé, 25 sont morts ; aux prisons, sur 30 atteints de l'épidémie, un seul est à regretter. Peut-on, ne fût-ce que par les résultats, ranger tout cela parmi la fièvre typhoïde?

Lépecq, il est vrai, savait s'entourer de tout ce qui peut concourir au succès. Il n'ignorait pas que la terreur, le dénuement et l'abandon sont les auxiliaires les plus puissants des épidémies. Il excellait à réveiller le moral, à faire renaître l'espérance dans des ames désolées ; la bonté de son cœur ne lui fit jamais défaut dans ces circonstances solennelles, les soins de l'hygiène le préoccupaient avant tout ; car il n'est pas de succès possible au milieu des foyers d'infection, qui fournissent au mal un éternel aliment.

Lépecq s'est plu à nous retracer le tableau des épidémies où il a joué un rôle si actif ; mais dans ses études sur les constitutions ordinaires, il a consigné une foule de faits en dehors de ces grandes scènes ; ils sont d'autant plus utiles qu'ils se rapprochent de ce que nous observons chaque jour. Observateur judicieux, il n'omettait rien de ce qui pouvait être profitable. C'est ainsi qu'en parlant de la constitution catarrhale de 1770, il saisit l'occasion pour tracer le tableau général des affections qu'engendre cette

intempérie, si fréquente dans nos climats. On y trouve de sages conseils sur la goutte, l'angine, les apoplexies pituiteuses, qui, chez nous, sont en majorité, vérité qu'il avait proclamée cent ans avant que l'autopsie ne l'eût surabondamment démontrée. Il y traite avec détail des pleurésies et pneumonies fausses si fréquentes dans notre ville; de la colique verte, qui se reproduit annuellement en été, et ses aperçus ne sont pas des discussions d'école, mais des données uniquement pratiques. Que de sages conseils dans ces pages! Comme il indique les écueils où l'on tombait de son temps et où l'on tombe encore trop fréquemment de nos jours! Il fixe le traitement dans ces diverses affections, non d'après la théorie, mais d'après les leçons d'une expérience chaque jour confirmée au lit des malades.

Ce traité, qui remplit à peu près un quart du premier volume, est, à notre sens, un des écrits de Lépecq dont on puisse faire un profit journalier : nous regrettons que l'auteur du mémoire n'ait pas jugé à propos de s'y arrêter.

Et tout cela n'était pas destiné à voir le jour; comme Baillou, comme Morgagni, il n'écrivait que pour s'instruire lui même, ou pour satisfaire aux exigences de l'amitié. Il fut obligé de traduire du latin, sa langue familière, ses ouvrages, pour les livrer à la publicité. Aussi l'auteur du mémoire, parfaitement inspiré cette fois, ne peut s'empêcher de dire, dans un mouvement de légitime admiration : « Quel amour de la science! Quel respect pour la vie des hommes un tel travail suppose dans le médecin qui l'accomplit religieusement! »

La France et l'étranger accueillirent cette publication avec reconnaissance; la Société de Médecine de Paris l'honora d'une haute approbation; elle manifesta à l'auteur le désir de lui voir entreprendre un ouvrage plus étendu, celui de la topographie médicale de la province entière. Lépecq était en mesure de répondre à cet appel. Depuis

plus de vingt ans il avait recueilli des matériaux précieux, dont son premier volume n'était qu'un fragment ; il ne lui restait plus qu'à les coordonner et à les juger du point de vue de sa doctrine C'est ce travail important qui fait le sujet du deuxième volume, que nous allons examiner avec l'auteur du mémoire.

Examen du deuxième volume.

Ce deuxième volume est intitulé : *Topographie médicale de la Normandie.* Lépecq trace à grands traits la physionomie générale de cette province, marque ses limites, indique son exposition, l'influence des vents, la nature de son sol, sa fécondité et son industrie.

Il examine les produits de la terre et de l'Océan qui servent de nourriture à ses habitants, il partage la province en autant de contrées qu'il peut y apercevoir de climats différents, dont chacune pouvait avoir des maladies particulières. Alors, guidé par la nature et l'exposition du sol, par la direction des chaînes de montagnes et le cours des rivières, il retrouve la Normandie à peu près divisée comme au tems de Jules-César, en onze cantons dits la ligue des onze cités.

Ce travail, œuvre d'une patience infinie, est peut-être unique dans son genre sur une aussi grande échelle ; il ne pouvait être exécuté que par un homme connaissant bien la contrée pour l'avoir parcourue dans tous les sens, et possédant des connaissances géologiques et géographiques étendues.

S'il est toujours vrai que la médecine doive s'exercer suivant les temps et les lieux, si le médecin doit soigneusement s'enquérir de l'orientation du lieu où il pratique, s'il lui importe de tenir compte de la configuration du sol, du souffle des vents, des mœurs des habitants, de leur

mode d'alimentation, des eaux dont ils font usage, on concevra quel secours on doit attendre d'un livre qui laisse peu à désirer sur ce point.

Ce qui cause notre surprise, c'est que l'auteur du mémoire soit d'un avis tout à fait opposé. Il blâme les divisions admises par Lépecq ; il eût trouvé bon qu'ayant présenté la description générale de la Normandie, il s'en fût tenu là.

« Puisque, dit-il, la position géographique de cette province la rend plus sujette que beaucoup d'autres aux affections catarrhales, on pouvait se borner à cet exposé. » Lépecq ne l'a pas pensé ainsi, et nous sommes heureux qu'il ait regardé la question comme digne d'un examen plus approfondi.

Après avoir offert le tableau général de la province, Lépecq prend chaque contrée en particulier, entre dans de grands détails sur chacun de ses cantons, signale les causes d'insalubrité, les maladies qui s'y voient le plus fréquemment, et termine par un résumé d'où ressort la physionomie de chacune de ces localités.

Il savait que dans une même contrée on rencontre parfois de grandes dissemblances ; ainsi la salubrité de Vernon, d'Alençon, d'Honfleur, diffère essentiellement de celle de Dives, de Tancarville ou de Varengeville ; les hautes plaines privées d'eau voient de fréquentes dyssenteries, tandis que les pays d'herbages et l'embouchure des rivières sont d'ordinaire affectés de fièvres intermittentes. Les pleurésies et pneumonies vraies, rares à Rouen et à Caen, sont d'une autre nature dans les lieux secs, élevés, plus soumis à l'action des vents du Nord. Si dans notre ville il convient, pour le traitement de ces maladies, d'être réservé sur l'emploi de la lancette, il ne serait pas sûr d'agir ainsi aux environs de Caudebec ou dans le voisinage de la vallée d'Arques.

Dans cette revue générale de la province on retrouve à chaque pas l'observateur exact et patient. Considérations géologiques, eaux minérales, industries plus ou moins meurtrières, usages pernicieux, faits extraordinaires, on trouve de tout dans ce répertoire, où les citations relatives à l'hygiène se pressent et s'accumulent.

Sachant combien l'incurie des hommes fournit d'aliments aux foyers épidémiques, il signale les lieux insalubres qui réclament des améliorations ; il gourmande les fermiers sur le peu de soin qu'ils apportent à leurs habitations ; il s'élève contre la mauvaise habitude de vivre au milieu de fumiers entassés. On ne peut disconvenir que la justesse de ses observations n'ait précédé l'ère d'amélioration dans laquelle on est entré depuis un siècle, et qu'on ne doive aux travaux intelligents qui ont surgi de toutes parts, l'atténuation de ces maladies si étranges et si meurtrières dont sa plume nous offre le tableau. Nous nous sommes demandé si l'auteur du mémoire, d'ordinaire si bon juge, avait été assez pénétré du but d'utilité de ce travail, et s'il n'avait pas émis des idées trop exclusives en niant l'influence des intempéries sur la nature et la génération des maladies dans les diverses contrées.

Il dit, page 51 : « que sous l'empire de la législation actuelle, par l'effet du commerce, de l'industrie et du contact multiplié, les types s'effacent ; qu'il n'y a plus de Normands, de Bretons ; que la France ne reconnaît plus que des Français, et que, par conséquent, la pathologie de la France entière ne doit plus différer. »

Nous savons parfaitement que la division de la France en départements a effacé les noms des anciennes provinces. Nous ne méconnaissons pas qu'il s'est établi, dans les mœurs et les habitudes, une fusion remarquable. Il est bien évident que les Français sont tous soumis à l'impôt, dotés de l'unité décimale et de celle des poids et mesures ;

mais nous n'avons pas encore reconnu à une assemblée législative quelconque le pouvoir d'arrêter les vents, d'abaisser les montagnes, de combler les vallées ou de changer le cours des fleuves. Notre Normandie elle-même diffère du tout au tout dans ses diverses parties, tant son sol est accidenté, tant on y rencontre d'expositions et de configurations dissemblables. Aussi Lépecq a-t-il raison de dire : « Qu'on compare les habitants des plaines basses aquatiques où l'on ne peut faciliter l'écoulement des eaux croupissantes, où elles stagnent dans les marais, où les chemins sont toujours bourbeux et humides, avec ceux des lieux secs ou élevés en plaines et en montagnes, et l'on verra s'ils ne diffèrent pas pour la taille, la couleur de la peau, l'habileté au travail, par la vivacité, le maintien et jusque dans la durée de la vie. »

Le caractère même des maladies est singulièrement modifié par les localités. Nos bords de mer sont encore infestés chaque année de fièvres éruptives fort graves qu'on ne voit point au centre de la France. Les fièvres d'accès simples en beaucoup de localités deviennent pernicieuses au pays d'Auge et dans le Cotentin. Peut-on méconnaître l'influence des localités et des intempéries sur la nature des maladies ?

Si le père de la médecine recommandait à ses élèves d'étudier avec soin le lieu où ils devaient exercer, dans un aussi petit pays que la Grèce, cette recommandation doit être plus pressante encore dans un état aussi étendu que la France.

Écoutons Lépecq lorsqu'il quitte Caen pour venir se fixer à Rouen : « On croirait difficilement que le seul excédant de 16 minutes au plus de latitude septentrionale fût capable d'apporter une différence sensible dans l'espèce des maladies courantes qu'on y pourrait observer, si l'exposition particulière de Rouen ne réclamait son

climat propre, si la constitution individuelle de ses habitants et leurs usages n'établissaient également quelques modifications essentielles dans leur état morbifique, et ces mêmes nuances seront observées jusque dans les grandes constitutions épidémiques qui peuvent être communes à la province entière..... »

Lépecq, dit notre auteur, n'a point démontré l'originalité pathologique de la Normandie ; j'ignore s'il eut cette prétention ; il a soigneusement noté ce qui se passait sous ses yeux, laissant à chacun le droit d'en faire son profit.

Ce qu'il a reconnu vrai se rencontrera dans toutes les localités placées dans des conditions analogues. Les mêmes maladies ne sont partout ni aussi graves ni aussi fréquentes. Des influences climatériques et épidémiques leur donnent un caractère particulier ; ce qui porte le même nom ne réclame point en tous lieux le même mode de traitement. Nous ne pouvons admettre la centralisation pathologique pas plus que la centralisation intellectuelle.

Cependant, après avoir émis ce principe, l'auteur revient un peu sur lui-même; un bon mouvement de sa conscience vient, comme d'usage, apporter quelqu'adoucissement à la rigueur de ses dernières paroles.

« Il ne serait pas impossible, dit-il, que la position de cette vaste province près de l'Océan, qui longe ses côtes à l'ouest, dans une étendue considérable, depuis le Tréport jusqu'au Mont-Saint-Michel ; que la nature de son sol, de son exposition ; que l'usage du cidre, etc., n'y fissent dominer quelques maladies communes au reste de la France, et n'y rendissent plus fréquent le développement de quelques phénomènes secondaires, comme la milliaire ; mais à défaut de statistique, on ne peut former que des conjectures sur ce point. »

Qu'il nous soit permis de signaler, dans cette partie du mémoire, quelques opinions d'une nature moins grave,

mais qui nous ont paru trop en dehors du caractère de l'auteur et de celui qu'il commente, pour pouvoir être passés sous silence.

En traçant les mœurs des Normands de son temps, Lépecq dit : « Retrouverons-nous aujourd'hui dans notre nation les qualités premières, la beauté, la taille, la force, la fierté, la finesse des sens, la vigueur du génie, ce caractère ferme et intolérant, peut-être audacieux, ce courage invincible toujours soutenu, toujours ennemi de la bassesse ; ces qualités antiques qui constituaient les qualités de nos pères ?

« Mais où chercherons-nous les vestiges de ces traces précieuses ? Sous quel aspect considérerons-nous leurs successeurs ? Dans les campagnes, dans les villes ? Interrogerons-nous le pâtre dans son champ, le laboureur dans ses foyers, le seigneur dans ses châteaux ? Descendrons-nous dans la cabane du pauvre, dans l'atelier de l'artisan, dans le comptoir du négociant ? »

Vient ensuite un tableau trop fidèle de la détérioration des santés par le relâchement des mœurs. Un médecin peut surtout être juge en pareille matière.

Si parfois le style sort quelque peu de la simplicité d'expression qui est le cachet de l'auteur, on ne peut méconnaître la vérité, et surtout le sentiment qui dicte ses paroles. Il trouve dans le luxe, la dépravation, les abus en tous genres, une cause plus puissante de maladie que dans l'intempérie des saisons. Lépecq écrivait à une époque où le relâchement des mœurs et l'affaiblissement de toute croyance religieuse présidaient aux terribles drames qui ont bientôt suivi et dont nous ne devons point perdre le souvenir

L'auteur du mémoire appelle ces sages réflexions du lyrisme triste et non de la science. « Que le type, dit-il, des farouches compagnons de Rollon, se soit effacé sous

l'influence du climat, de la vie politique, de l'industrie et de la civilisation chrétienne, je ne le mets pas un instant en doute ; mais, loin de m'en plaindre avec le médecin normand, je m'en félicite. Bien que nous n'ayons pas de topographie médicale de ces temps reculés, on peut cependant, sans crainte de se compromettre, affirmer que la vie y était alors beaucoup plus malheureuse qu'aujourd'hui, et, par conséquent, que la santé des populations ne devait pas y être très florissante. Quoi qu'il en soit à cet égard, loin de m'étonner que notre auteur soit tombé dans la déclamation historique sur ce point, je m'étonnerais, au contraire, qu'il en eût été autrement. Nourri qu'il était de la philosophie de son temps, Lépecq en avait surtout les aspirations bucoliques. Il est constamment en extase devant la nature primitive, telle qu'il la rêve dans son imagination naïve. Il choisirait volontiers de la plus haute civilisation, la houlette enrubannée du berger Amyntas. »

Ici encore un remords arrête notre auteur après cette saillie, il est presque à la regretter... « Hâtons-nous d'ajouter, dit-il, que, ce sacrifice fait aux Grâces, notre auteur dépose bientôt son pipeau pastoral pour reprendre le pinceau sévère de l'observateur. »

Certes, Lépecq était loin de croire, lorsqu'il se livrait à ses importants travaux, qu'un jour viendrait où il serait enrégimenté sous la bannière enrubannée des héros de Fontenelle ou de Florian.

Cette idée semble sourire à son auteur, il y revient plus d'une fois, surtout quand Lépecq donne la description des femmes de certaines contrées.

En parlant des Cauchoises, dites alors les Georgiennes de la Normandie, il s'exprime ainsi : « Elles sont généralement d'un beau sang, grandes, bien faites, surtout dans les parages de Bolbec et d'Yvetot ; mais la plupart de

celles des autres contrées ont la jambe fort grosse. Elles ont partout un teint relevé par des couleurs fines, de la fraîcheur, de la gorge, de l'embonpoint. La nature les fit naître avec le goût de la vanité et le penchant à l'amour, double attrait pour le vice qui ne cherche que l'occasion d'altérer l'intégrité des mœurs. Joignez-y la renommée de la beauté, écueil si souvent funeste à l'innocence, et nous serons obligés de ranger ce pays dans la classe même des grandes villes. »

Notre auteur se récrie sur cette description, qu'il trouve trop anatomique et bien lourde, dit-il, *pour un pinceau calédonien.*

En réfléchissant sur ces passages, qui tranchent avec la touche habituelle de l'auteur, nous nous sommes demandé si cela ne serait pas dû à un peu de mauvaise humeur et comme le résultat de la difficulté extrême qu'on éprouve à résumer en peu de pages un ouvrage qui, par sa nature, se refuse à une analyse détaillée. Si l'auteur est étranger à la Normandie, s'il ne connaît au moins une partie des localités qui y sont mentionnées, il lui a fallu du courage pour aller jusqu'au bout ; car nous estimons que la topographie normande ne peut être bien appréciée que par un médecin qui connaît les lieux et qui y a pratiqué.

Pour suivre et lire avec facilité ce travail, il faut le secours d'une bonne carte de Normandie. Lépecq eût rendu un grand service à ses lecteurs en joignant à son travail une carte géologique, présentant toutes les expositions, signalant les bois, les vallées et les fleuves dont il parle.

Nous avouerons nous-même que, connaissant une partie de la contrée, ce n'est pas sans quelque difficulté que nous sommes parvenu à nous orienter avec lui et à bien saisir ses vues et ses pensées.

Qu'on se figure un étranger aux prises avec tous les

cantons successivement examinés, dans des descriptions hérissées de détails géographiques et d'annotations météorologiques, et l'on comprendra qu'il est excusable d'éprouver un peu de lassitude dans l'analyse d'une revue d'objets aussi compliqués. C'est sans doute ce qu'a éprouvé notre auteur, qui, perdant trop de vue l'ensemble du travail et l'utilité générale qui en pouvait ressortir, s'est renfermé dans les citations de ce qu'il a remarqué de plus saillant parmi les faits isolés, accompagnant ses annotations de réflexions trop judicieuses pour que nous ne prenions pas plaisir à les offrir ici.

Ainsi, en songeant aux causes d'insalubrité si multipliées alors et qui ont de beaucoup disparu, il rend justice aux réflexions de Lépecq, dont les sages conseils n'ont pas peu contribué à leur disparition. Il loue la topographie de Rouen et de Caen, qui sont des modèles en ce genre ; il ne rend pas moins justice au tableau moral des habitants et aux avis qu'il leur donne dans l'intérêt de leur santé. Il eût pu étendre ses éloges et y comprendre les villes de Dieppe et d'Évreux, dont la topographie, due aux médecins de la localité, ne laisse rien à désirer. Il remarque les avertissements donnés au sujet de la préparation des cidres et à leur sophistication par le blanc de plomb, en usage alors et qui causait de si nombreux accidents. On le retrouve avec sa verve et son bon jugement lorsqu'avec Lépecq il stigmatise d'ignorants praticiens, qui, dans les environs de Bayeux, s'étonnaient de voir périr leurs malades qu'ils purgeaient sans fin ou qu'ils saignaient à rendre jaloux Guy Patin lui-même, tandis que les pauvres du même canton, qui ne buvaient que de l'eau ou du petit bouillon, guérissaient parfaitement.

Il dit alors : « Oui, il est incontestable que certaines fièvres typhoïdes s'accommodent mal de cette médication inquiète, turbulente, qui, comme le dit notre auteur, ne

court qu'après les symptômes. Oui, gardons-nous de faire courir aux pauvres malades les aventures de cette sorte de steeple-chasse thérapeutique ; n'oublions jamais, en face de cette maladie, qu'il y a une inconnue que les découvertes modernes, toutes réelles qu'elles sont, n'ont point dégagée, et que cette inconnue nous impose la circonspection thérapeutique comme une prudence nécessaire. La nature s'y suffit quelquefois à elle-même, nous l'avons tous vu ; donc nous ne devons jamais, par une médication excessive, nous priver de l'aide que nous pouvons trouver dans un si utile concours. Quand je parle ici de thérapeutique excessive, je n'entends pas seulement parler des saignées pratiquées coup sur coup, suivant une méthode bien connue, mais encore des purgatifs sans fin, comme aussi d'une diète trop prolongée, qui, si elle dépasse certaines limites de temps surtout, conduit sûrement à la mort par inanition. »

Certes, Lépecq n'aurait pas mieux dit, et nous retrouvons là l'auteur avec sa franchise et tout son bon jugement.

Nous ne pouvons encore qu'approuver quand, au sujet des paralysies et des troubles cérébraux signalés par le médecin normand à la suite des fièvres graves, et que des modernes ont donnés comme des découvertes qui leur étaient dues, il dit : « Ces auteurs ont cru avoir la gloire d'une observation fine et avancée. Cela était si peu du progrès, que, près d'un siècle auparavant, une semblable observation, et plus complète, avait été faite. L'histoire de la science tend à nous rendre humbles et à nous désinfatuer de nous-mêmes. Étudions-la donc, ne fût-ce que pour arriver à cette vertu, dans laquelle il y a tant de bon sens. »

Nous approuvons encore lorsqu'il critique Lépecq s'efforçant, bon gré mal gré, de justifier un aphorisme d'Hippocrate qui ne nous est point applicable. Le père de la mé-

decine avait dit : *Ver saluberrimum*. Cela, sans doute, était vrai pour la Grèce ; mais, malgré tous les calculs du monde, il n'en demeure pas moins constant que cette saison est chez nous la plus meurtrière.

Nous ne pouvons passer sous silence le passage suivant au sujet de la topographie de Rouen, que l'auteur cite en entier :

« Dans l'automne de 1753, une maladie épidémique fit beaucoup de ravages à Rouen. Le Collége s'assembla plusieurs fois, et l'on consigna sur les registres que c'était une fièvre putride, qu'il fallait combattre avec la saignée, les évacuants, les délayants, la diète, l'émétique principalement, administré dès les premiers jours. *Quod quidem remedium felici cum successu propinatum fuit*, porte la rédaction de Boisduval.

Un médecin du Collége, M. Pinard, en fait la description, et il est impossible d'y méconnaître la fièvre typhoide. La faiblesse radicale des malades, la fièvre intense, le délire, les accidents abdominaux, les fuliginosités linguales et buccales, les épistaxis, les exanthèmes, la durée même du mal, 30 à 40 jours, tout y est. Mais ce n'est pas tout. Ecoutez : « L'ouverture des cadavres a montré chez tous l'estomac d'un rouge brun, livide, parsemé d'escarres lenticulaires. Le canal intestinal était dans le même état, et quelques-uns avaient les glandes mésentériques engorgées. Ceux-là mêmes qui avaient éprouvé le plus de délire ne présentaient aucune altération dans les membranes ou la substance du cerveau. . . » Allez demander maintenant à MM. Andral, Chomel, Louis, Rayer, ce qu'ils savent de plus aujourd'hui sur les lésions que les fièvres graves laissent dans les tissus ; ils vous répondront que ce vieux médecin de Rouen en savait à peu près autant qu'eux, il y a cent ans !

Bien que Lépecq connût mieux que personne peut-être

la contrée qu'il décrivait, et qu'il eût porté le secours de son expérience sur beaucoup de points, pour mieux faire ressortir les maladies propres à chaque localité, il fit un appel aux médecins de la province, qui lui fournirent avec empressement les documents qu'il demandait. De ce concours il résulte un ensemble qui résume la médecine normande à cette époque.

Chacun expose ce qu'il a vu, ce qu'il a pensé, ce qu'il a fait, avec liberté et indépendance. On comprend que Lépecq reste dans une grande réserve sur le jugement à porter, dans plus d'un cas, sur la valeur des faits et leur appréciation; le lecteur attentif pourra plus d'une fois en faire la remarque.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons nous défendre d'une profonde estime pour la forte génération médicale qui nous a précédés. Moins d'un siècle nous sépare, et, tout amour-propre à part, nous demanderons si leurs successeurs les ont dignement remplacés. Nous aimons à retrouver là des noms qui nous sont chers, ou qui se recommandent par les services qu'ils ont rendus ou les travaux qu'ils nous ont légués.

Qu'il me soit permis de citer à leur tête Démotreux, de Caen, que les pauvres ont longtemps pleuré comme un père; Hardy, qui rendit des services signalés dans l'épidémie de Combon; de la Roberdière, que sa description de la rougeole compliquée place au rang des bons observateurs; Rouelle, qui porta le secours de ses lumières sur tant de cantons, l'ami de Lépecq, médecin aussi modeste qu'habile, chimiste distingué, dont les services à l'Hôtel-Dieu de Rouen furent si mal récompensés. Nous placerons parmi les premiers, de Polinière, qui fonda en France la physique expérimentale. Ses études ont jeté un grand jour sur l'étiologie de la milliaire, et il a fait une heureuse application de ses doctrines dans la désastreuse

épidémie de Tinchebray ; nous citons ce nom avec d'autant plus de bonheur, que son fils, digne héritier de ses talents, s'est acquis, à Lyon, une réputation méritée par de longues études et de consciencieux travaux.

Pourrions-nous oublier M. Gosseaume, le collaborateur de Lépecq, dont notre ville a pu apprécier le mérite comme praticien, et l'Académie son zèle pour tout ce qui pouvait l'honorer ? Il a retracé l'histoire de la Compagnie, et son nom se liera à jamais au souvenir de reconnaissance qu'elle lui doit.

Ce serait un bien curieux travail que celui qui, de siècle en siècle, présenterait ainsi l'état sanitaire de chaque contrée d'après l'examen des localités et la pratique des gens de l'art. On peut, d'après celui que nous analysons, constater la décroissance progressive de ces terribles fléaux, qui si souvent ravageaient la province. On ne peut se défendre d'un profond sentiment de gratitude pour ceux qui, par des améliorations successives, nous ont affranchis de ces désastres qui causaient l'effroi des générations passées. Peut-être aussi, en faisant un retour sur nous-mêmes et sur la constitution individuelle de la génération présente, en pourrions-nous tirer cette conclusion que, si jadis nous étions plus menacés par ce qui nous entourait, aujourd'hui nos ennemis sont plus près et plus au dedans de nous.

Examen du troisième volume.

Nous voici enfin arrivés à l'examen du troisième volume des œuvres de Lépecq, qui n'est pas le moins instructif, ainsi qu'on en pourra juger.

Jusqu'ici, il a exposé sa doctrine, témoigné de sa grande érudition et de son habileté dans des actions d'éclat dont l'occasion ne se répète pas tous les jours. Dans la deuxième partie, il a tracé la topographie normande et offert le ta-

bleau de la pratique médicale du temps dans nos contrées ; nous allons maintenant le voir à l'œuvre, et nous suivrons pas à pas notre candidat dans l'examen de cette longue et intelligente pratique.

A l'exemple des grands observateurs qui l'ont précédé, abordant les questions les plus ardues de la science, Lépecq a dû se préoccuper des causes qui ramenaient les épidémies qu'il observait. Les uns, exceptant toujours les maladies spécifiques, contagieuses et inoculables, les ont attribuées aux intempéries des saisons secondées par des causes locales et des dispositions individuelles ; les autres ont admis des principes particuliers dont l'air ne serait que le véhicule. Entre ces deux opinions, il est d'autant plus permis d'hésiter que, dans l'un et l'autre cas, la démonstration ne peut être mathématique. Lépecq incline fortement pour la première. Nous avouons que ses motifs sont graves, ses raisons pressantes, et que, malgré les autorités qui ont émis un avis contraire, nous ne pouvons faire bon marché d'une conviction profonde chez un homme aussi éclairé.

L'auteur du mémoire dit qu'en comparant les causes avec les effets, qu'en étudiant sa météorologie, il n'a point trouvé de concordance entre les variations atmosphériques et le développement des épidémies. A-t-il fait cet examen sans aucune préoccupation, sans prévention et avec assez de patience ? Nous en appelons à tous ceux qui voudront approfondir la question, l'auteur en main, et nous dirons qu'il y a toujours un peu de suspicion quand on juge les idées d'un siècle avec les idées théoriques de celui qui le suit.

Lépecq ne cherchait point à faire école, il ne professait aucune doctrine propre ; il a tracé le tableau des maladies telles qu'elles se présentent, d'après les indications fournies par le père de la médecine, et ce tableau, pour un observateur attentif, est du plus haut intérêt, comme de la plus exacte vérité. Quant aux explications sur les causes,

nous tolèrerons toute latitude à cet égard, pourvu qu'on ne renie pas les utiles enseignements qui résultent d'un semblable travail.

Ce qui est surtout précieux dans ce troisième volume, c'est que Lépecq, décrivant pendant quinze ans les épidémies qu'il a observées, parcourt à peu près le cercle entier des maladies aiguës sous leur apparence la plus grave, et, sans en avoir la prétention, il fait un cours complet de pathologie médicale d'après la nature elle-même.

Les influences qu'il signale comme causes de ces maladies se reproduisant sans cesse dans notre climat, il est facile, avec un peu d'attention, de retrouver le tableau fidèle de ce qui s'offre chaque jour à nos yeux, et de puiser dans une pratique aussi heureuse qu'intelligente des lumières qu'on chercherait vainement ailleurs.

En songeant à la disparition de ces grandes épidémies qui, sous le nom de pestes, moissonnaient les populations dans des temps reculés, en remarquant l'atténuation ou la cessation complète de certains phénomènes graves, depuis que l'hygiène publique et privée, mieux comprises, ont notablement changé la surface terrestre que nous habitons, nous ne pouvons nous empêcher de soumettre les réflexions suivantes de Lépecq, que je cite textuellement : « Les fièvres doivent être divisées en deux grandes classes : 1° celles dépendantes des constitutions régulières dans leurs intempéries, qui se reproduisent tous les ans avec les mêmes symptômes ; 2° les fièvres extraordinaires ou pestilentielles, que beaucoup ont attribuées à une cause inconnue, étrangère à nos climats, tandis qu'Hippocrate semble les avoir regardées comme dépendantes de causes naturelles combinées extraordinairement, ou d'altérations surpassant les bases ordinaires, vérité qu'une bonne suite d'observations fera peut-être renaître un jour. »

Pour épuiser ce qui concerne la théorie, force nous est

ici de mentionner une opinion que l'auteur du mémoire manifeste à chaque page, et qui mérite d'être signalée : c'est que les fièvres observées par Lépecq n'étaient que la fièvre typhoïde, qui, dit-il, est maintenant la grande endémie de l'Europe. Il serait bon d'abord de s'entendre sur la valeur de cette dénomination, et de bien fixer quel genre de maladie elle comprend

Il ne nous appartient point, dans un simple rapport, de traiter à fond cette question délicate ; nous dirons seulement qu'on abuse tellement de ce mot, que toutes les fièvres qui offrent quelque gravité sont indistinctement rangées dans cette classe. Si toutes les fièvres décrites par Lépecq étaient des typhoïdes, comment se fait-il qu'en employant les mêmes moyens nous n'arrivions pas aux mêmes résultats? S'il y a un élément nouveau dans cette forme pathologique, il serait bon de le faire connaître et de ne pas comparer des quantités dissemblables.

Dans les fièvres de mauvaise nature qu'ils désignaient sous les noms de bilieuses graves, de putrides et malignes, les anciens n'ignoraient pas que les viscères du bas-ventre fussent gravement compromis ; ils ne connaissaient ni les recherches de Brunner, ni celles de Peyer ; ils avaient moins usé du scalpel et ils n'avaient pas songé à s'éclairer du microscope, qui, suivant l'heureuse expression de l'auteur du mémoire, *règne dans les ténèbres* ; mais ils redoutaient les altérations gangréneuses des intestins et faisaient tout pour les éviter. Quand une autopsie leur révélait des désordres de ce côté, ils n'étaient point surpris, leurs yeux voyaient ce que leur esprit avait pressenti ; ils ne basaient point leur mode de traitement sur cette découverte. Hippocrate lui-même appelait typhus les fièvres où l'orgasme se portait sur le ventre avec réaction sur le cerveau; mais cela ne l'empêchait pas de reconnaître d'autres fièvres et bien des nuances pathologiques différentes.

On ouvrira un jour les yeux sur le mal qu'a fait à la science et à la thérapeutique la fièvre thyphoïde universelle, sans cesse escortée du traumatisme intestinal, dont la médecine anatomique ne saurait détourner les yeux. Nous ne pousserons pas plus loin nos réflexions sur ce point ; nous craignons que l'auteur du mémoire n'ait, dans cette manière d'envisager les choses, trop cédé aux idées du jour. Il fait preuve d'une vaste érudition. On ne peut nier qu'il ne soit aux postes les plus avancés de la science moderne ; mais nous nous sommes demandé si, au point de vue de la curation, on était arrivé ainsi à un véritable progrès.

Nous ne suivrons point notre auteur dans l'examen détaillé des épidémies qu'il parcourt : cela nous mènerait trop loin. Comme il le dit si bien, on court risque de s'égarer dans la forêt de Lépecq.

Nous dirons que la guerre qu'il fait aux mots le détourne parfois des vues pratiques, plus utiles, à notre sens, et nous doutons que les explications dont on se contente aujourd'hui résistent, dans un siècle, à la critique de nos successeurs.

Si ensuite, abandonnant le terrain de la doctrine, nous rentrons dans l'examen des faits, nous retrouvons un homme judicieux, d'une vue pénétrante et digne appréciateur des choses utiles qu'il rencontre à chaque pas.

Ainsi, lorsqu'il signale les remarques du médecin de Rouen sur l'utilité des sécrétions dans les fièvres thyphoïdes, ses sages conseils dans les varioles compliquées, et le profit qu'on peut tirer des évacuants aux diverses périodes de la maladie ; quand il s'arrête sur les signes que fournit l'état du ventre dans les dyssenteries extrêmes; quand il voit l'emploi de l'opium pour calmer le délire symptômatique des fièvres ; quand il parle de l'emploi du vomitif dans le catarrhe suffocant des vieillards, dans

la pneumonie lobulaire des enfants, et aux prodromes de l'angine, etc., etc., il dit, avec l'à-propos qui le caractérise :

« Un professeur, de nos jours, faisait remarquer à ses auditeurs que, quant à lui, bien qu'il sût parfaitement que des désordres graves fussent possibles du côté de l'intestin dans la variole, il n'hésitait pas cependant à combattre les symptômes saburraux, quand ils se présentaient. Le malheur est que la chose n'est pas neuve, et qu'au siècle dernier on en avait vu d'aussi hardis que lui. » Il poursuit : « Le même disait encore que, suivant en cela les leçons de son savant maître, M. Louis, il calmait le délire symptômatique, dans les fièvres aiguës, par les opiacés, et faisait vomir au début de l'angine. Mais ce n'est là que de l'invention à la suite. Lépecq faisait ainsi, et, sans doute, il n'était pas le seul ; ce qui prouve que, plus d'une fois, dans notre science, pour progresser réellement, il est quelquefois nécessaire de rétrograder, quelque vergogne que nous en ayons, en face de l'inexorable histoire. »

J'en ai dit bien long, Messieurs. Accordez-moi encore quelques instants; car je ne puis quitter cet intéressant mémoire, dont je ne vous offre encore qu'une analyse incomplète.

Pouvons-nous passer sous silence ce qu'il renferme au sujet d'une épidémie de pneumonie gangréneuse de Lépecq, qui nous paraît aussi devoir être rapportée à une apoplexie séreuse? Les mots n'y font rien ; ce qui importe, c'est le traitement dans ces affections meurtrières qui se reproduisent assez fréquemment. Lépecq démontre de quel danger était la saignée dans ce cas ; à l'appui de ses propres succès il cite ceux de son confrère Rouelle, qui, à l'Hôtel-Dieu, ne perdit pas un malade dans une affection qui s'annonçait avec des signes les plus menaçants.

L'auteur du mémoire a signalé aussi une épidémie de

phthisies pulmonaires. C'est dans le médecin normand qu'il faut lire cette curieuse description. On y reconnaîtra qu'en décrivant une constitution qui rendait mortelle cette maladie (d'ordinaire chronique) en soixante ou quatre-vingts jours, et qui multipliait les phthisies dites galopantes, il admettait chez tous une prédisposition sans laquelle nous ne saurions concevoir la maladie. Notre ville en est une preuve sans réplique : les catarrhes y étant endémiques, la phthisie y est certainement moins fréquente que dans beaucoup d'autres contrées.

Notre auteur n'omet point ce qui concerne les accidents de la grossesse et les accouchements, dont la marche est si puissamment influencée par certaines constitutions atmosphériques ; Lépecq avait reconnu qu'une température molle et chaude, longtemps continuée, avait étendu son influence sur toutes les conditions de l'économie. Les accouchements eux-mêmes, dit-il, y procédaient avec plus de lenteur ; un cri d'indignation s'échappe de son cœur généreux en comptant que, dans l'espace de quatre mois, quarante ou cinquante femmes avaient été accouchées avec le forceps. « Nous gémissions alors, disait-il, de l'abus que la précipitation ou l'impatience font trop légèrement d'un instrument si utile dans des mains prudentes, mais si dangereux dans des mains téméraires. Ce n'est pas cependant sur du bois ou de la pierre qu'on agit, dit-il, en répétant, avec Deventer, le mot de Galien : *Non tractas lignum aut lapidem.* »

Notre auteur ajoute : « Peut-être abuse-t-on moins aujourd'hui de ce moyen violent ; mais il en est un nouveau dont on abuse encore plus peut-être et qui n'est pas moins funeste, quand il n'est pas indiqué : c'est le seigle ergoté. Ce mal doit-il être imputé uniquement à une sorte d'ardélionisme thérapeutique ? Espérons-le, bien que cette interprétation ne diminue pas la gravité du mal du côté des

victimes. Rejetons, comme impossible, une autre conjecture odieuse. »

En parcourant les fièvres graves dont Lépecq traita un si grand nombre, il fait une remarque qui nous a, comme lui, frappé depuis longtemps, et qui n'est pas sans importance : c'est que le médecin de Rouen, qui faisait un fréquent usage des vésicatoires, ne mentionne aucun cas d'ulcères gangréneux provenant de ces plaies artificielles. De même, dans les fièvres putrides, si multipliées, il n'est nullement question de ces gangrènes si redoutables au sacrum, si fréquentes de nos jours. L'exactitude de Lépecq nous est un sûr garant que les choses se passaient comme il le dit. Ce fait est grave et mérite une sérieuse attention. L'auteur demande si cela ne tiendrait pas à ce que les médecins du XVIII[e] siècle tenaient leurs malades à une diète moins rigoureuse, et à l'emploi plus fréquent du quinquina, dont ils faisaient un si grand usage. Il s'est préoccupé de cette question et nous fait espérer un jour la communication de ses études sur ce point. Nous pouvons d'avance affirmer qu'elles seront accueillies par le public et par l'Académie avec le même empressement. Nous ne saurions trop l'engager à porter son attention sur l'emploi des évacuants, dont le médecin normand faisait un si fréquent et si judicieux usage.

Nous ne finirions pas si nous voulions mentionner tout ce que contient ce remarquable mémoire, qui, lui-même, ne fait qu'effleurer l'œuvre de Lépecq, où les faits pratiques abondent avec une luxuriante fécondité. Nous terminerons en parlant, avec le candidat, des épidémies de Cottévrard, de Saint-Georges et de Dieppe, qui sont mentionnées dans ce troisième volume.

L'auteur s'étend peu sur la première, qui a quelque analogie avec celle du Gros-Theil ; il approuve le traitement, qui fut suivi d'un prompt succès ; il s'en étonne même et

se demande si l'épidémie n'était pas à son déclin. Qu'on lise attentivement la relation de Lépecq, et l'on sera complètement rassuré sur ce point.

Il s'étend un peu davantage sur celle de Saint-Georges-de-Boscherville, qui, succédant à la grippe, offrit des symptômes vers la poitrine, qui semblaient annoncer la grande épidémie de Dieppe qui eut lieu dans la même année.

Là, dit-il, le mal fut grave. Lépecq se montra, comme d'usage, homme de cœur et d'intelligence. Grâce au concours de la science et de la charité, cette redoutable épidémie perdit de son intensité, et la mort suspendit ses ravages. Il cite le tableau que nous offre Lépecq de la misère dont il fut témoin ; jamais spectacle plus lamentable ne mit sa sensibilité à une plus rude épreuve.

« J'arrivai à Saint-Georges le 18 janvier 1776, et ce jour-là même une seule famille allait présenter à la mort cinq victimes dans la même cabane. Le père, la mère, une belle-fille, qui avait précédemment perdu son mari, et deux filles de dix-sept à vingt ans, étaient couchés tous ensemble, sans chemises, sans linge, sans autres vêtements que des haillons qui leur servaient de couvertures ; que dis-je, la même paille sur laquelle reposaient ces cadavres, encore vivants, recevait, depuis plus de vingt jours, leurs déjections fétides. Le père et la mère étaient tombés dans la stupeur la plus profonde depuis un septenaire. L'homme de l'art qui leur devait des secours en avait horreur lui-même et se tenait à l'écart. . . . . . . Je voulus voir comment ils mouraient ; j'approchai ; je touchai ces hommes expirants. Leurs corps étaient déjà froids aux extrémités. Ils avaient le ventre météorisé, la peau maculée de taches livides ou violacées, la bouche et les gencives couvertes de sanie ichoreuse, la langue racornie, rapetissée et noire, le pouls irrégulier, petit, faible, suffo-

qué ; ils étaient couverts de poux . . . . . . Les deux pères de famille quittèrent la vie dans les vingt-quatre heures. Une des filles, peu après, la seconde , parvint à une sorte de convalescence ; mais comme elle était restée imbécile , elle s'enfuit pendant les grands froids de ce mois, et, après avoir couru les champs deux heures entières, on la vit rentrer dans sa maison, où elle fut trouvée morte de froid. La veuve seule, qui n'avait pas été malade au plus haut degré , survécut à la misère , à la pauvreté ; elle trouva des secours , et ces secours, si utiles, si consolants pour l'humanité, ne manquèrent jamais sous l'administration de M. de Crosne , dont nous ne devons prononcer le nom que pour l'honorer une fois de plus. Gémissons sur de semblables misères, et formons des vœux ardents pour que le retour en soit à jamais impossible. »

L'épidémie de Dieppe , dit notre auteur , offre un tableau des plus intéressants. Lépecq intitule la maladie qu'il eut à combattre, fièvre pneumonique putride. On ne peut en douter d'après l'ensemble des symptômes ; mais l'auteur du mémoire dit qu'elle fut putride dans le sens que Lépecq l'entend. C'est ce que nous ne saurions admettre. C'est vraiment une guerre de mots. L'expression de putride , dans la langue de l'ancienne médecine , est un de ces termes qui , à force de signifier une foule de choses , ne signifient plus rien. Nous sommes parfaitement de son avis ; mais , en y regardant de plus près, ne pourrait-on pas appliquer exactement les mêmes réflexions à la fièvre typhoïde de nos jours ?

Au moment où cette épidémie sévit sur la population dieppoise, le peuple , les matelots étaient plongés dans la plus affreuse misère.

La pêche du hareng avait été mauvaise , le froid très rigoureux , et la grippe , qui sévissait partout , était venue

s'ajouter à ces deux premières causes, pour diminuer encore les ressources de l'organisme vivant contre l'affection grave qui allait les frapper. Enfin, une autre influence, nuisible que Lépecq signale encore, a pu avoir aussi quelque part dans la prédisposition funeste à laquelle l'epidémie dut son extrême gravité : c'est l'usage d'huîtres jetées en grande quantité sous les murs du château, parce qu'elles avaient été gelées dans le parc.

Les praticiens du lieu, croyant, d'après les symptômes très caractéristiques, avoir affaire à une pneumonie, saignaient les malades et échouaient complètement; la mortalité devenait effrayante. Du Pollet, la contagion s'étendait à la ville, qui était dans un imminent danger. Lépecq, prenant ses inspirations d'un peu plus haut, changea la médication, et cette redoutable épidémie fut terminée en quinze jours. Il faut en lire le détail dans l'ouvrage original. Ce n'est pas, certes, le moins beau fleuron de la couronne de notre compatriote. On doit regretter, dans les archives, cette lettre que signèrent tous ces pauvres Polletais qu'il avait sauvés, et qu'ils chargèrent leur curé de lui offrir comme un témoignage de leur reconnaissance.

Si nous voulons comprendre tout le secours que tirait Lépecq de l'observation de la météorologie dans ce traitement des épidémies, écoutons ce qu'il dit à ce sujet :

« Il est facile de juger, par l'examen de ces observations, que, lorsque l'intempérie excessivement froide et sèche prédominait, les douleurs de côté se rangeaient, à certains égards, dans l'espèce inflammatoire, et sans doute on pouvait alors saigner les malades qui n'auraient pas été exténués par la misère. La station du baromètre s'était portée et soutenue en même temps très haute. Ainsi, les premiers malades, pris au commencement du dégel avaient pu soutenir la saignée, encore bien qu'on n'en aperçoive

pas les utiles effets, en portant attention à la marche de la maladie ; mais certainement il en devait être tout autrement lorsque les vents eurent pris la station du sud-ouest, qu'il eut tombé bien de la pluie, et que l'atmosphère fut rendue molle et humide. C'était une observation d'autant plus importante à faire que la première cause de la maladie provenait originairement d'une constitution bilieuse, qui reprenait insensiblement son influence sur les symptômes généraux. »

L'auteur du mémoire rend ici complète justice au talent de Lépecq, au courage qu'il témoigna, et aux éminents services qu'il rendit dans cette grave occurrence.

Il ne lui rend pas, ce nous semble, une pareille justice quand il analyse sa grande épidémie de scarlatine avec angine plus ou moins gangréneuse. Il discute trop sur le diagnostic et sur les lésions anatomiques ; questions que l'école moderne a savamment élucidées, il est vrai, mais qui sont à la médecine ce que des pierres isolées sont à un édifice. On rencontre dans peu d'observateurs un tableau plus vrai, plus nuancé, d'une épidémie subissant des phases variées, se modifiant, s'aggravant jusqu'au dernier degré avant d'arriver à sa terminaison.

La scarlatine et l'angine, si souvent insidieuses et meurtrières sous la forme épidémique, y sont exposées avec un talent remarquable, et le traitement approprié à chaque cas nous paraît digne d'une sérieuse attention.

Nous pardonnons à l'auteur du mémoire de ne point avoir abordé la question de la milliaire, qu'il mentionne comme un simple épiphénomène. Il faut avoir exercé longtemps dans nos ports de mer ou dans nos pays d'herbages pour s'en faire une juste idée. Cette forme pathologique est inconnue dans une grande partie de la France, notamment à Paris et dans ses environs. Nous préférons sa réserve et son silence aux opinions qu'il eût pu

émettre d'après tant d'auteurs qui ont hardiment tranché la question sans la bien connaître. Ceux qui désireront puiser sur ce point des éclaircissements pourront avec fruit recourir à l'ouvrage de Lépecq, qui est sans contredit celui qui a traité ce point avec le plus d'étendue et de savoir.

Après avoir parcouru la série des maladies épidémiques, l'auteur jette un coup d'œil rétrospectif sur les maladies sporadiques qui s'y trouvent nécessairement interposées. Le choix qu'il fait est judicieux et prête toujours chez lui à des rapprochements pleins d'intérêt. Nous en citerons un petit nombre :

« Un peintre en bâtiment fut apporté à l'Hôtel-Dieu, atteint d'une colique violente, dans un tel état d'agitation convulsive, causée par la douleur, qu'on ne pouvait lui rien administrer. Rouelle, pour calmer cette douleur excessive, prescrivit l'application d'un fer rouge à l'épigastre, ce qui eut un succès immédiat et permit d'employer le traitement rationnel, qui triompha promptement de la maladie principale. »

« Il n'est peut-être pas inutile, dit l'auteur du mémoire, de placer ici une pratique de Baglivi, d'après laquelle les coliques nerveuses étaient combattues toujours efficacement, suivant le médecin de Rouen, par de simples bains de jambes, ou l'application d'une brique chaude sous la plante des pieds. »

Le moyen employé par le médecin de Rouen fut un peu violent peut-être ; mais si c'était le seul moyen de calmer une douleur insolite par son extrême acuité, qui pourrait le blâmer? M. le docteur Hervieux rapportait dernièrement un cas de colique de *miserere*, où il eut recours à un moyen semblable. Rapprochez de ce fait la méthode de la cautérisation transcurrente de M Valleix, dans les névralgies, l'ustion de la face dorsale du pied, ou la cautérisa-

tion de l'oreille dans la sciatique (moyens empiriques qui réussissent quelquefois), et vous verrez se dérouler devant vous un ensemble de faits remarquables, qui ne justifient peut-être pas complètement une thérapeutique aussi excessive, mais qui offrent un enseignement où une pratique prudente, mais non pusillanime, peut puiser d'utiles enseignements.

« Un enfant de six ans, qu'aucune maladie n'avait atteint antérieurement, commença à bouffir du visage, sans cause connue autre que l'humidité à laquelle il avait été exposé. L'œdème gagna successivement les jambes, les cuisses et les mains. Divers moyens furent successivement employés en vain contre cette leucophlegmatie. Le vin de scille y réussit mieux ; mais tout-à-coup il se produisit une hydrocèle énorme. Cette tumeur, dit Lépecq, résista aux premiers médicaments. On allait se décider à faire la ponction, qui devenait urgente. Je lui fis appliquer, suivant le conseil de Duret, la fiente de vache toute nouvelle et chaude : elle enleva l'hydrocèle en quarante-huit heures. *Avis aux amateurs de la thérapeutique simple et primitive.* »

Bornant là nos citations, nous dirons que, quand l'auteur examine la thérapeutique de Lépecq, il avoue que ce serait encore la bonne aujourd'hui. C'est un aveu que nous aimons à enregistrer chez un homme qui s'est montré sévère et qui a fait preuve d'indépendance et de savoir. Il convient qu'avec des moyens d'investigation moins perfectionnés, il arrivait souvent aux mêmes résultats que nous. Il loue son talent descriptif, son ardent amour de ses semblables et son invincible amour de la vérité, qualité bien précieuse chez un médecin, et qui, au dire de Zimmerman, n'a pas été celle de tous les écrivains de son temps. Il forme le vœu que les œu-

vres du médecin normand soient lues et méditées par tous les médecins, et notamment par ses compatriotes, qui plus que tous autres y puiseront d'utiles secours. L'œuvre de Lépecq est une riche mine où un peu d'alliage n'altère point l'or pur qu'on y peut abondamment recueillir.

L'auteur du mémoire nous paraît avoir dignement répondu à l'appel de l'Académie. Nous avons, en citant sa biographie, mis chacun à même d'apprécier son talent comme écrivain et la manière élevée dont il a envisagé son sujet. Il a examiné consciencieusement les écrits de Lépecq, et c'était une rude tâche. Il a fait la part de la théorie et de la pratique, aidé de toutes les lumières qui peuvent donner du poids à son opinion. Nous devons avouer, cependant, que, s'il combat avec avantage certains points de doctrine, il émet aussi quelques assertions que nous ne pouvons admettre sans réserve. Nous les avons combattues avec la liberté dont il nous avait donné l'exemple ; cela était du domaine de la discussion et n'atténue point à nos yeux le mérite de son travail. S'il a été sévère en quelques endroits, il n'a point omis de mettre en relief les vérités utiles qu'il rencontrait.

Votre Commission pense que l'auteur a rempli le programme proposé par l'Académie, bien qu'il se soit présenté seul.

Le désir de la Compagnie est, en ouvrant un concours, d'obtenir un mémoire qui résolve la question proposée. Elle s'attache moins au nombre des mémoires qu'au mérite qui les recommande.

En 1829, elle a couronné M. Antoine Passy, de l'Eure, pour son mémoire sur la géologie du département, bien qu'il se fût présenté seul. Il y a trois ans, elle a accordé le même honneur à M. Raimond Bordeaux, d'Evreux, dans une pareille circonstance. Il y a deux ans, sur douze

concurrents, elle n'a pu en distinguer aucun, et l'an dernier, sur dix-neuf mémoires, elle n'a pu décerner que de très honorables mentions. Plus heureuse aujourd'hui, elle se félicite, n'ayant qu'un mémoire, de n'éprouver que peu de regrets sur ce qui eût pu lui être adressé d'ailleurs. Elle pense que l'auteur du mémoire a mérité le prix proposé.

L'Académie ayant adopté les conclusions de la Commission, le président a ouvert le billet cacheté joint au mémoire.

L'auteur est M. Max SIMON, docteur-médecin à Aumale.

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

ÉTUDE

SUR UN

EFFET REMARQUABLE

PRODUIT PAR LE TONNERRE, LE 26 AOUT 1852,

Par M. A. LÉVY.

(Lue à l'Académie, dans la séance du 21 janvier 1853)

Messieurs,

Vers la fin du mois d'août dernier, ayant eu occasion d'étudier les dégâts causés par la foudre dans l'établissement de MM. Duboc frères, à Barentin, je vous demande la permission de vous présenter le résultat de mes investigations et de vous soumettre les conclusions que j'ai cru devoir tirer des faits observés.

Cet événement, Messieurs, n'est, pour ainsi dire, qu'un épisode détaché d'une histoire plus étendue, qu'il serait intéressant d'écrire, sur l'ensemble des phénomènes météorologiques qui se sont produits, en quelques heures, sur une grande partie de notre province, le 26 août dernier.

Venu des côtes de la Basse-Normandie, l'orage signalait, vers quatre heures, son passage au Havre par des torrents de pluie et par le bruit continuel du tonnerre. Subissant alors l'influence attractive de la vallée de la

Seine, ou peut-être, ainsi que le pense un de nos savants confrères, cédant aux courants d'air qui agissaient dans cette direction, le météore est venu jusque dans nos contrées, après avoir toutefois donné naissance à une trombe qui a occasionné quelques dégâts à Duclair.

Beaucoup d'entre vous, Messieurs, ont été témoins du phénomène lorsqu'il s'est manifesté à Rouen ; le bruit du tonnerre, qui produisait une sorte de roulement continu, l'état du ciel constamment en feu, à cause de la multiplicité des éclairs, donnaient à cet orage un caractère particulier, qui le distinguait essentiellement des phénomènes du même genre qui se produisent ordinairement dans nos contrées. Les pluies torrentielles du midi de la France donnent à peine une idée de la masse d'eau qui est venue fondre alors sur notre pays. Du reste, les dégâts causés sur le chemin de fer du Havre prouveraient surabondamment que notre comparaison, loin d'être exagérée, resterait, au contraire, beaucoup au-dessous de la vérité.

Après avoir traversé notre ville, et être allé à peu près jusqu'aux limites de notre département, le météore a suivi une marche rétrograde et est venu causer le désastre de Barentin.

Nous allons entrer successivement dans quelques détails sur l'état de l'usine avant et après la catastrophe ; cet exposé nous amènera naturellement à vous présenter l'ensemble des témoignages recueillis sur le lieu même de l'événement. Ces préliminaires indispensables étant posés, nous essaierons d'en tirer quelques déductions.

État de l'usine avant la catastrophe.

L'usine foudroyée consistait, avant l'événement, en un vaste bâtiment en briques de forme rectangulaire, sans étage supérieur, et éclairé par de nombreuses ouvertures

pratiquées sur les quatre façades et sur le toit. Des châssis vitrés occupaient tout l'espace laissé libre par ces ouvertures.

Une roue hydraulique placée à l'ouest du bâtiment et une machine à vapeur située à l'est concouraient à mettre en mouvement tous les métiers de l'établissement. Nous croyons inutile d'ajouter que la machine à vapeur se trouvait, suivant l'usage généralement adopté, dans une construction spéciale isolée du bâtiment principal.

État de l'usine après la catastrophe.

Après l'événement, le bâtiment de la pompe n'existait plus, la cheminée était renversée, et les débris de la chaudière, lancés dans toutes les directions, n'ont pu être recueillis qu'en partie. On a pu compter jusqu'à trente fragments de toutes grosseurs, qui n'ont pas suffi à recomposer l'ensemble de la chaudière.

Le bâtiment principal, qui contenait les métiers, a été gravement endommagé. Dans la partie de la façade voisine de la machine, le mur a été renversé de l'extérieur à l'intérieur, et les métiers, rangés à la suite les uns des autres, dans le sens même où la force de projection s'était fait sentir, ont été arrachés, renversés et brisés jusqu'à une certaine profondeur dans l'atelier. L'œil pouvait suivre facilement, par les effets produits, la variation qu'avait dû subir la force de propulsion dans l'intérieur de l'usine, par les dégâts, d'abord considérables, qui se sont produits, et, ensuite, par les traces de moins en moins sensibles laissées par le choc destructeur.

Nous insistons sur ce point, qu'il est bien important de préciser : une force a agi (nous aurons bientôt à apprécier quelle est la nature de cette force), elle a fait éclater la chaudière, un premier mur en briques a été renversé,

celui du bâtiment de la pompe, puis un second, celui de l'atelier; une longue suite de métiers a reçu, comme nous venons de le dire, l'influence du choc, et sur ces ruines on a retrouvé un débris de la chaudière! Ceci est pour une direction, celle sur laquelle les plus grands désordres pouvaient se manifester, parce que de ce côté se trouvaient d'importantes constructions Les ouvriers avaient, fort heureusement, quitté l'atelier au moment de la catastrophe.

Les châssis qui garnissaient les ouvertures de la façade et du toit ont subi une pression qui paraissait les avoir poussés tous, sans exception, vers l'intérieur; beaucoup de vitres ont été brisées et lancées dans l'atelier.

De tous côtés, des débris jonchaient le sol, et des masses considérables ont été transportées à de grandes distances, quelques-unes jusqu'à près de cent mètres. Non-seulement ces débris avaient été projetés dans toutes les directions autour de l'établissement, mais la position occupée par plusieurs d'entre eux présentait des particularités qu'il est indispensable de signaler.

Deux pièces de bois avaient été lancées contre un bâtiment situé dans une cour voisine et étaient restées fixées dans les murs, l'une contre le pignon, l'autre sur la façade, de telle sorte que leurs directions se trouvaient précisément à angle droit, comme si elles avaient été lancées par deux forces distinctes.

Une partie importante de la chaudière, celle qui porte le nom de *trou de l'homme*, masse pesante, composée de l'anneau qui forme l'ouverture, du bouchon métallique qui la ferme et des boulons qui retiennent l'ensemble, avait été lancée à vingt-sept mètres de la place qu'elle occupait primitivement, mais dans une position très remarquable. elle était enfoncée dans le sol, comme si elle avait été lancée par une force précisément opposée à celle qui avait dû partir de la chaudière

Des barres de fer étaient complètement recourbées ; l'une d'elles, fixée à l'une de ses extrémités, a été tellement contournée, que l'extrémité libre est venue rejoindre celle qui était fixe, de manière à former une sorte d'anneau. D'ailleurs, le plus petit doute ne pouvait s'élever sur la forme primitive de cette barre, à cause même de son usage ; elle constituait le levier de l'une des soupapes, et la courbure a eu lieu dans un sens qui n'est pas celui dans lequel le levier pressait sur cette soupape.

Enfin, plusieurs fragments de la chaudière présentaient une double courbure.

Passons maintenant aux témoignages recueillis :

La veuve *Esprit Duboc* a observé le temps de sept heures et demie à huit heures : il éclairait toujours ; elle a entendu un bruit très fort, tout dansait, en un mot tout a été ébranlé : c'est à ce moment que l'éboulement a eu lieu. (Nous conservons autant que possible les expressions des témoins.)

Zénaïde Boulanger, ouvrière, était sur la grande route ; elle a vu un éclair très fort, le temps s'est ouvert, une flamme de feu a paru ; cela tournait toujours, *moulinait*, c'est son expression, puis cette flamme est venue tomber sur la pompe de M. Duboc ; le témoin a vu ensuite monter une grande fumée qui sentait très mauvais et qui était grosse comme une filature. Tout est tombé à ce moment.

Jean-Benoît Leménager demeure sur la pente qui borde, à l'est, la vallée de Barentin, à soixante mètres environ du théâtre de la catastrophe.

Le témoin sortait de sa grange ; il a vu un *éclair furieux* et l'a comparé à une table rectangulaire d'assez grande dimension ; il a cru que le tonnerre tombait sur sa maison. Ce feu est passé entre lui et sa femme ; le météore tournait sur lui-même, il ronflait comme une planche que l'on fait tourner rapidement au bout d'une

corde ; puis la flamme est venue tomber au bord du chemin, sur le bâtiment qui contenait la pompe. A cet instant, il s'est formé un nuage énormément gros et d'une couleur sombre ; le témoin a vu le jour par-dessous, sa vue a pu pénétrer jusque dans l'atelier ; le bâtiment a été soulevé, et ce n'est qu'après, lorsque la masse était en l'air, que Leménager a entendu un bruit considérable qui ressemblait plutôt à un coup de canon qu'à l'éclat du tonnerre ; alors les débris sont retombés de tous côtés auprès de sa demeure, qui est à soixante mètres de l'usine. Le témoin en a trouvé quelques-uns à une distance qui pouvait atteindre cent mètres.

Interrogé sur la forme du nuage, le témoin a fait comprendre, par ses explications, qu'elle était cylindrique.

Enfin, Leménager a ajouté qu'il a vu le feu, comme il l'a indiqué, venir de la hauteur qui domine sa maison, se diriger d'abord vers sa demeure, puis se détourner brusquement pour aller frapper l'usine. *Le feu rasait la terre.*

Pour compléter l'ensemble de ces dépositions, nous croyons devoir ajouter que beaucoup d'ouvrières ont vu le chauffeur laisser échapper la vapeur de la chaudière vers six heures et quart, c'est-à-dire une heure au moins avant l'événement.

Discussion des faits observés, conséquences.

Dans les sinistres qui présentaient quelque analogie avec celui qui nous occupe, on a pu contester la présence de la foudre et l'intervention de l'action électrique ; mais ici nous croyons inutile d'insister pour prouver que le fluide électrique s'est manifesté d'une manière incontestable, et dans des proportions peu communes. Ecoutons

plutôt les témoins : *Le ciel était en feu , il éclairait toujours un grand coup de tonnerre s'est fait entendre* Zénaïde Boulanger est explicite ; *elle a vu un éclair très fort , le temps s'est ouvert , une flamme de feu a paru ; cela tournait toujours , moulinait , puis cette flamme est venue tomber sur la pompe , et le désastre a été instantané.* Zénaïde n'était pas seule : trois ouvrières étaient avec elle, elles ont été témoins du phénomène.

Ces témoignages seraient déjà bien concluants pour établir que la pompe a été foudroyée , et cependant nous trouvons encore des détails du plus saisissant intérêt touchant la marche du météore. Zénaïde Boulanger et ses compagnes ont vu de loin , Leménager a vu de près , il a presque suivi le météore ; la foudre , en rasant la terre , est venue passer entre sa femme et lui, non pas avec cette rapidité de l'éclair, dont si souvent elle est animée , mais avec une sorte de lenteur relative , qui a permis à Leménager d'apprécier la forme du météore , sa marche et son mouvement. *La lame de feu rase la terre et change de direction pour se précipiter sur le bâtiment de la pompe.*

Si la forme sous laquelle la matière électrique a été aperçue dans la vallée de Barentin est moins commune que beaucoup d'autres, on se rappellera quelle infinie variété d'aspects présente la foudre en tombant. Le plus souvent , nous le reconnaissons, le tonnerre apparaît comme un sillon lumineux ; mais aussi fréquemment le même agent se manifeste sous une forme globulaire , et produit alors des dégâts plus considérables que dans le premier cas. On peut consulter, à cet égard , la notice de M. Arago sur le tonnerre.

Schüller fait mention d'éclairs observés par lui-même , qui offraient l'apparence d'un courant de feu presque gros comme le bras , terminé par une boule plus large et plus

brillante. Kamtz, assure-t-on, a vu diverses fois le même phénomène (1).

« Ces éclairs en boule, dit le savant directeur de l'Ob-
« servatoire, qui sont si remarquables par la lenteur et
« l'incertitude de leurs mouvements, ensuite par l'étendue
« des dégâts qu'ils occasionnent en éclatant, ...
« semblent être des agglomérations de substances pondé-
« rables fortement imprégnées de la matière de la fou-
« dre. »

Nous ajouterons enfin qu'après le choc, une odeur caractéristique s'est développée, odeur dont il serait peut-être difficile de déterminer parfaitement la nature, mais qui existe presque toujours après le passage de la foudre, et qui s'est manifestée, dans le cas qui nous occupe, à un très haut degré d'intensité, ainsi que l'attestent les témoins.

Ce fait bien établi que le météore était constitué avec la matière même de la foudre, cherchons à examiner l'événement dans les différentes phases de sa production.

Avant cependant d'entrer dans cette discussion, il serait peut-être bon de se demander si la chaudière de la machine pouvait éclater dans les conditions où elle se trouvait, sans faire intervenir pour cela l'électricité. Or, tous les témoignages tendent à établir qu'on avait laissé échapper la vapeur une heure au moins avant la catastrophe; qu'on avait ouvert les fourneaux, et fermé les registres; qu'ainsi donc on ne pouvait attribuer l'explosion à la trop grande chaleur du foyer. Mais, d'ailleurs, nous ne retrouvons pas, dans ce cas, les caractères qui distinguent les explosions ordinaires; il est incontestable qu'alors la machine ne présenterait pas les désordres immenses qu'il

(1) Arago, *Notice sur le Tonnerre.*

nous a été donné de constater ; la force de la vapeur eût été insuffisante pour produire ce morcellement de la tôle qui constituait la chaudière. Dans les explosions ordinaires, nous voyons des déchirements, des ruptures mais non pas cette multitude de débris déformés de mille manières.

Enfin, c'est au moment même de la chute du tonnerre sur la pompe, que l'explosion a lieu, et, si l'on refusait d'admettre l'électricité comme cause dans la production du phénomène, il y aurait alors, il faut au moins le reconnaître, une bien singulière, une bien étrange coïncidence.

Si maintenant nous faisons intervenir l'électricité comme cause, tous les phénomènes observés peuvent s'expliquer ainsi que les dégâts occasionnés, et pour cela, nous n'avons pas de théorie à créer, nous n'avons qu'à emprunter à M. Arago quelques-uns de ses aperçus, toujours si lumineux, sur une question qui a été si longtemps l'objet de ses études, et sur laquelle son génie a laissé pour toujours une si profonde empreinte. Laissons parler l'illustre savant :

« . . . . Nous avons remarqué, dit-il, que les débris des « corps brisés par la foudre sont quelquefois, disons « mieux, sont ordinairement lancés dans toutes les direc- « tions. Cette circonstance se rattacherait difficilement à « une explication des effets mécaniques de la foudre, qui « reposerait sur la seule théorie du choc des corps ; elle « découlerait, au contraire, très simplement de l'hypo- « thèse que la foudre développe par sa présence, au sein « des matières qu'elle traverse, un fluide éminemment « élastique dont le ressort doit inévitablement s'exercer « dans tous les sens Se hasarderait-on beaucoup en sup- « posant que le fluide élastique en question n'est autre que « de la vapeur d'eau ? La matière de la foudre fond, ou

« du moins fait passer à l'état d'incandescence, des fils « métalliques d'une faible grosseur ; ne doit-on pas en « conclure qu'elle rendra aussi subitement incandescents « les minces filets d'eau qu'elle traversera sur son passage? « En consultant la table que nous avons donnée, M. Du- « long et moi, de l'élasticité de la vapeur correspondant à « divers degrés du thermomètre, on trouvera qu'elle est « déjà de 45 atmosphères quand l'eau atteint le 260° degré « centigrade. Quelle force cette vapeur ne doit-elle pas « avoir à la température beaucoup plus considérable du « fer rouge ! Une telle force serait évidemment suffisante « pour expliquer, sous le rapport de l'intensité, tout ce « que nous connaissons de l'action mécanique de la foudre. « Ceux qui préfèrent un fait à une déduction théorique, « n'auront qu'à consulter les fondeurs sur les terribles « effets qui résultent de la présence d'une seule goutte « d'eau dans un moule au moment où le métal incandes- « cent y pénètre, et ils arriveront ainsi directement à la « même conséquence. Plaçons de l'humidité dans les « fissures, dans les alvéoles d'une pierre de taille, et si la « foudre vient à frapper cette pierre, le développement « subit de la vapeur la brisera, et ses fragments seront « projetés au loin, suivant toutes les directions. Dans les « mêmes circonstances, la brusque transformation en « vapeur éminemment élastique de l'eau mêlée à la couche « terrestre sur laquelle les fondations d'une maison repo- « sent, suffira pour soulever la maison en masse et pour « la transporter à quelque distance. Lorsque Watt vit pour « la première fois les tubes creux émaillés que la foudre « avait produits dans une masse de sable, il s'écria sur-le- « champ : *Voilà un effet de la force élastique de la vapeur « que la foudre engendre en traversant le sable.* Rien « toutefois ne me paraît indiquer plus clairement, plus « directement, l'action de la vapeur aqueuse, que le sin-

« gulier morcellement que le bois éprouve quand la foudre « le traverse. »

Nous regrettons de ne pouvoir multiplier les citations ; nous pourrions faire voir comment le savant auteur de la notice sur le tonnerre revient toujours, avec son argumentation puissante, sur cette explication qu'il donne des phénomènes de transport causés par la foudre ; mais au lieu d'insister sur les faits relatés par M. Arago, revenons au cas spécial, objet de notre étude.

Il est certain que, dans la chaudière de la machine à vapeur, il devait rester une certaine quantité de fluide élastique, encore bien que l'on en eût laissé échapper une partie, afin de diminuer la tension. Cette vapeur a donc dû recevoir une puissance expansive considérable par suite du passage de la foudre ; il est vraisemblable même que le liquide contenu se sera lui-même en partie volatisé, et sera venu ainsi ajouter à l'effet primitif; cela ne nous paraît pas susceptible d'être contesté, surtout en nous reportant à l'extrait de la notice que nous venons de reproduire. Rappelons-nous que, pour une élévation de 260 degrés centigrades, MM. Dulong et Arago ont trouvé une pression de 45 atmosphères. La rupture a donc dû être instantanée et se produire dans tous les sens ; ce qui explique le morcellement de la chaudière, l'incrustation d'un des bouilleurs dans un massif de maçonnerie, le bouleversement des murs en briques et de la cheminée, la projection d'un fragment de la chaudière dans l'atelier de tissage, après avoir renversé deux murs solidement construits.

De plus, sous l'influence de cette immense force élastique, non-seulement la vapeur d'eau a dû se produire, mais aussi des gaz ont dû se dégager des matériaux foudroyés; leur présence, du reste, s'est manifestée par l'odeur si caractéristique qui s'est fait sentir dans cette

circonstance comme dans beaucoup d'autres. Cette vapeur, ces gaz répandus dans l'air, ont dû former, avec la poussière enlevée ce nuage sombre *gros comme une filature*, qui dérobait aux regards une immense quantité de débris.

Ces gaz et cette vapeur ont dû repousser bien loin les molécules d'air et produire une incroyable dilatation. Un pareil état ne pouvait toutefois durer qu'un instant ; une condensation presqu immédiate a dû se produire, et une réaction d'autant plus considérable que l'action elle-même avait été plus violente, a dû se manifester ; aussi un témoin a-t-il pu voir la lumière dans l'atelier, même au-dessous du nuage qui renfermait tous les débris ; mais cette preuve serait insuffisante si le bruit entendu par Leménager, et qu'il compare à un fort coup de canon, ne venait encore apporter une preuve nouvelle et concluante à notre explication ; et en effet, le bruit que Leménager a entendu s'est produit au moment où tous les débris étaient enlevés à une grande hauteur dans l'intérieur du nuage. Or, l'air, en se précipitant dans l'espace laissé vide par la vapeur condensée, a dû produire le même son que lorsqu'il pénètre dans le vide formé au moment de l'explosion d'une bouche à feu.

Ceci posé, on comprendra alors comment une violente détonation a pu être entendue par Leménager, sensiblement après la destruction du bâtiment. Il est bon d'ailleurs de noter que le témoin se trouvait à une faible distance du lieu de l'événement, à 60 mètres au plus, et le son, parcourant environ 340 mètres par seconde, a dû être perçu au moment même de sa production.

Ainsi donc, théoriquement, il a dû y avoir condensation ; mais aussi la concentration du nuage, qui permet à la lumière de passer au-dessous de lui, le prouve directement, et de plus, le son qui s'est produit vient apporter encore un nouvel et puissant appui à cette explication.

Cette vérité une fois admise, on comprendra alors aisément comment les matériaux encore contenus, en grande partie, dans le nuage au moment de la condensation, ont pu recevoir une impulsion en sens précisément contraire de celle qui leur aurait été imprimée au moment de l'explosion ; aussi ne serons-nous plus étonné de voir des débris implantés dans le sol comme si la force qui les avait lancés avait agi dans un sens tout autre que celui que l'on aurait pu supposer.

Enfin, cette même condensation nous fournit le moyen d'expliquer cette dépression des châssis des fenêtres qu'il nous a été donné d'apprécier. Cette dépression, comme nous l'avons déjà dit, a eu lieu de l'extérieur à l'intérieur, et cela en même temps sur les quatre faces et sur le toit de l'édifice.

Si nous concevons, en effet, qu'au moment de la condensation une masse d'air ait, pour ainsi dire, été appelée de l'intérieur de l'atelier vers le centre de condensation, en passant par la large ouverture produite un instant avant sur l'une des façades, il nous sera alors facile de nous représenter les cloisons légères de la façade et du toit cédant sous la pression extérieure de manière à laisser rentrer une masse d'air suffisante pour rétablir l'équilibre.

Nous nous rendrons compte aussi, en partant du même principe, comment deux pièces de bois ont pu s'implanter sur des murs dans des directions rectangulaires ; comment un bouilleur a pu être retourné de manière à venir prendre une position précisément inverse de celle qu'il occupait d'abord ; comment encore, sous l'influence de ces forces variées, des barres de fer ont pu se courber plusieurs fois sur elles-mêmes ; comment enfin des lames métalliques provenant de la chaudière ont présenté des surfaces courbes avec des inflexions.

En résumé, il est aisé de voir qu'en attribuant à la vapeur une force d'expansion plus considérable que celle qui peut se produire lors d'une explosion dans les circonstances ordinaires, tout s'explique avec facilité ; mais, remarquons-le bien et insistons sur ce point, il faut que la vapeur atteigne une puissance qu'il serait impossible, dans l'état actuel de la science, de traduire en nombres et dont nous ne pouvons apprécier approximativement l'importance que par l'étendue des désastres qu'elle cause !

La matière électrique, la foudre, le tonnerre, comme on voudra l'appeler, est donc, pour nous, *la cause première et puissante du désastre de Barentin*. Cette électricité a rencontré sur sa route un liquide qu'elle a gazéifié ; la force expansive de la vapeur, force qui était une conséquence nécessaire de la puissance électrique développée, a été la cause seconde du désastre ; seulement, dans ce cas, les effets de la vapeur, comparés à ceux que cet agent produit dans les explosions ordinaires, ont été singulièrement amplifiés par suite de la puissance, très grande par elle-même, de la force électrique qui a volatilisé le liquide. Mais cette action répulsive de la vapeur, quelque grande d'ailleurs qu'on puisse l'imaginer, eût été insuffisante pour produire tous les effets observés, si les débris, lancés de toutes parts, n'avaient cédé à une puissance de réaction qui les a ramenés, soit vers le centre d'où ils avaient été projetés, soit même dans des directions quelconques, suivant que les forces d'action et de réaction qui agissaient sur ces corps étaient directement opposées, ou, ce qui devait arriver plus généralement, faisaient entre elles un angle plus ou moins grand.

NOTE

SUR

DES ALTÉRATIONS PRODUITES PAR L'ÉLECTRICITÉ

SUR DES VÉGÉTAUX,

PAR

M. A. LÉVY.

(Communiquée à l'Académie dans la séance du 29 juillet 1853.)

Messieurs,

Je viens vous entretenir, bien tardivement peut-être, du météore qui a désolé nos contrées dans la matinée du 9 juillet 1853. L'averse de grêle qui a laissé dans notre ville des traces si désolantes de son passage a dû nécessairement appeler l'attention de ceux qui se livrent habituellement à l'étude de la météorologie. Je dois le dire, j'ai observé l'état du ciel avant et après l'événement, et, je le déclare en toute humilité, je n'ai rien constaté, rien découvert qui n'ait été déjà observé et consigné, avec de grands développements, dans les ouvrages qui ont paru sur la matière. Aussi avais-je cru devoir garder le silence, dans la ferme persuasion où j'étais que je n'aurais pu rien vous dire, Messieurs, qui ne se trouvât consigné dans des livres; et si j'avais voulu, bon gré mal gré, écrire quelque chose sur cette importante question, je serais tombé dans des redites, ou bien je me serais trouvé ré-

duit à analyser les principaux passages de quelque auteur connu, de Kamtz, par exemple; j'aurais pu, il est vrai, agrandir un peu mon horizon et ne pas m'attacher à copier servilement un livre; j'aurais alors fait passer successivement sous vos yeux les belles observations de Pelletier et surtout celles d'un naturaliste distingué, M. Lecoq. Ce savant, en effet, pour étudier avec plus de fruit la marche d'un météore de ce genre, avait gravi le Puy-de-Dôme, dans un temps d'orage, et s'était placé au centre même d'un nuage de grêle. Je vous aurais dit que, comme lui, quoique placé dans un observatoire beaucoup moins élevé, j'avais parfaitement distingué deux courants d'air directement opposés, l'un supérieur venant du nord, et l'autre inférieur venant du sud.

J'aurais peut-être cru inutile d'ajouter, ce que, d'ailleurs, vous avez pu parfaitement constater vous-mêmes, quels ont été le poids et le volume des grêlons et aussi les dégâts qu'ils ont occasionnés. J'aurais cependant appelé un instant votre attention sur ce fait curieux, que des vitres ont été brisées derrière des persiennes fermées, les grêlons ayant pris ainsi un mouvement ascendant et dont nous ne pouvons nous rendre compte qu'en admettant qu'il soit le résultat du choc de plusieurs grêlons entre eux; les fenêtres, en effet, ne présentaient extérieurement aucun obstacle sur lequel la réflexion aurait pu avoir lieu. Toutefois, j'avais pensé que ces détails, bons, peut-être, pour un certain public, n'avaient pas assez d'importance pour être lus devant une Société savante.

Maintenant, Messieurs, que j'ai justifié suffisamment, je crois, mon silence, vous devez être étonnés de me voir aujourd'hui réclamer la parole sur cette même question, à une époque surtout où l'Académie se livre presque exclusivement à ses travaux de fin d'année; et, après vous avoir dit pourquoi je n'ai point parlé, je me vois

presque dans la nécessité de vous dire pourquoi je viens aujourd'hui rompre le silence. Mais votre bienveillance habituelle me rassure et me dispense, j'en suis persuadé, de vous dire autre chose, sinon que j'ai été mis à même, depuis quelques jours seulement, d'observer des faits nouveaux sur lesquels j'ai cru devoir appeler votre attention, bien persuadé d'ailleurs que, s'ils n'ont pas à vos yeux la valeur que je leur attribue, vous me pardonnerez en pensant seulement à l'intention qui m'a porté à vous les faire connaître.

Mais, avant tout, j'éprouve le besoin d'adresser mes remercîments sincères à M. Prévost, auquel je dois d'utiles et précieux renseignements sur les effets remarquables dont je veux vous entretenir et qui se sont manifestés dans la propriété de M. Charles Carré, au Bois-guillaume ; un grand nombre de végétaux ont été profondément altérés, des arbustes, des arbres même, qui avant la chute de la grêle étaient dans des conditions normales et végétaient à souhait, ont présenté des désordres tels, que M. Prévost m'a déclaré n'avoir jamais rien observé de semblable dans sa longue pratique. Notre savant confrère a bien voulu me faire suivre pas à pas la marche du météore, suffisamment marquée par les effets qu'il a produits. A Rouen, un seul ordre de phénomènes s'est manifesté : des branches ont été brisées, des feuilles ont été déchirées sans être flétries ; chez M. Carré, les mêmes faits ont été observés, et, à cet égard, M. Prévost m'a fait remarquer que les tiges non brisées, mais qui avaient été attaquées par les grêlons, avaient continué à végéter encore quelque temps ; que cependant le point frappé avait immédiatement cessé de vivre, et que, comme la sève ne pouvait plus monter vers l'extrémité de la branche, celle-ci s'était flétrie peu à peu, et la vie avait disparu complètement au moment où la sève de la partie supérieure s'était trouvée épuisée ; ce qui, du reste, avait exigé un certain laps de temps

Là ne se bornent pas les observations de notre confrère : ces branches, ces feuilles se flétrissent et meurent graduellement. Ce fait s'est reproduit dans d'autres localités visitées par le fléau ; mais ce que nous n'avons vu nulle part ailleurs que chez M. Carré, ce sont des arbres qui ont revêtu en quelques instants leur triste costume d'hiver ; ce sont des hêtres chargés de feuilles mortes, des chênes qui, à un degré moins élevé cependant, présentent aussi le même aspect. D'autres arbres portent tout à la fois des branches parfaitement intactes et d'autres qui sont chargées de feuilles desséchées. Des arbres résineux, tels que des épicéas, des pins, etc., offrent un aspect tout à fait insolite : il semblerait qu'ils eussent été plongés dans l'eau bouillante Les arbres qui présentaient le plus de feuilles mortes, étaient auparavant recouverts de feuilles nouvelles et tendres ; deux hêtres particulièrement, qui sont complètement altérés, venaient de se recouvrir de feuilles, les premières ayant été complètement dévorées par les hannetons. Les arbres partiellement attaqués ont toutes leurs feuilles adultes dans un parfait état de conservation, et les jeunes pousses seules sont pour ainsi dire brûlées.

Ajoutons que l'action ne s'est fait sentir qu'à une médiocre hauteur. Ainsi, au sud de la propriété, là où le désordre commence à apparaître, trois hêtres présentent un aspect singulier : celui du milieu, plus élevé que les deux autres, n'est nullement altéré, tandis que ces derniers portent des feuilles entièrement desséchées ; près de là, un hêtre est couronné de verdure à son sommet, et un peu plus bas ses branches ne sont plus couvertes que de feuilles mortes.

Ces effets, si remarquables, ne se sont du reste manifestés que sur une très faible étendue de terrain ; au sud et au nord de la propriété, aucun désordre de ce genre n'a été observé, toute l'action a été circonscrite chez M. Carré.

et encore n'est-ce que sur une faible largeur que le désordre a eu lieu, une soixantaine de mètres au plus.

Nous dirons encore que les branches horizontales ont été plus fortement atteintes que les autres, surtout celles qui se trouvaient sous l'influence directe du courant, et que si les premiers arbres vers le sud étaient altérés jusqu'à une hauteur de 10 mètres environ, les dégâts ne se manifestaient plus au nord qu'à une hauteur de 1 ou 2 mètres au plus.

J'appelierai encore votre attention sur ce fait important, que parmi les feuilles attaquées, on en trouve dont la nervure principale est restée intacte ; aussi ces feuilles, profondément altérées vers leur base, ont-elles continué à végéter et à prendre même un certain développement, ainsi que nous avons pu le constater quatorze jours après l'événement

Quatre points principaux et presqu'en ligne droite ont donc été frappés : 1° un groupe de hêtres et de chênes a été atteint, tandis que des arbres d'une autre essence ont été épargnés ; 2° un massif d'épicéas a beaucoup souffert ; 3° un autre massif renfermant des pins de lord Weimouth présente des désordres analogues aux précédents ; 4° enfin, une haie se trouve altérée vers sa base ou sa partie moyenne, et puis au-delà, plus rien Je me trompe, Messieurs, je veux dire plus de dégâts, plus de traces du fléau dévastateur ; mais nous avons constaté qu'au-delà de la haie, dans une partie basse de la plaine, un long fil de fer traverse la campagne dans la direction de l'est à l'ouest (1).

Avant d'entrer dans la discussion des faits, j'ajouterai qu'en dehors de cette ligne que je viens d'indiquer, je n'ai rencontré qu'exceptionnellement quelques faits analogues, et encore les cas étaient-ils moins tranchés Ainsi, un peu à l'est de cette ligne, quelques pêchers en espalier se trou-

(1) Ce fil avait pour but d'intercepter le passage aux bestiaux.

vaient endommagés, ainsi que trois arbustes résineux plantés sur un îlot au milieu d'un étang artificiel. Mais aussi ai-je constaté la présence de nombreuses parties métalliques dans le voisinage des arbres attaqués. Partout ailleurs, même après des recherches minutieuses, nous n'avons plus rien trouvé.

A la vue de ces altérations profondes, mes souvenirs se sont reportés naturellement vers des résultats analogues qu'il m'avait été donné d'observer, il y a déjà plusieurs années, lors de la catastrophe de Monville (1); les feuilles présentaient absolument le même aspect; seulement cette altération, au lieu de porter sur un nombre aussi restreint de végétaux, s'était manifestée sur toute la surface du sol rencontré par la trombe. Je n'hésitai pas alors à comparer ces résultats à ceux que l'on observe sur les arbres foudroyés. Dans ce dernier cas vous le savez, Messieurs, j'ai déjà eu l'honneur d'appeler votre attention sur ce point, M. Arago admet que la sève, réduite instantanément en vapeur par le passage du fluide électrique, produit cette division si grande des parties constitutives des végétaux. L'identité des résultats suppose naturellement la même origine, et si j'ai pu, à bon droit, je crois, attribuer à l'électricité les altérations profondes observées dans les feuilles des arbres de Monville, je puis encore me permettre de supposer à l'électricité une influence que je crois incontestable dans le phénomène qui s'est produit chez M. Carré.

Cette dessiccation complète du tissu des feuilles, dessiccation si instantanée et si insolite, qu'un botaniste instruit et expérimenté déclare n'avoir jamais rien vu de semblable dans sa longue pratique, ne peut être expliquée raisonnablement, ce me semble, que par une réduction rapide de la sève en vapeur; or, je vous le demande, Messieurs,

(1) 19 août 1845.

quel autre agent que l'électricité serait capable d'opérer une transformation aussi rapide? Mais d'ailleurs, vous avez pu constater vous-mêmes quel était l'état de l'atmosphère dans la journée du 9 juillet dernier; vous avez entendu le roulement et les éclats du tonnerre, et vous n'oublierez pas que la foudre est venue frapper *simultanément* plusieurs monuments de notre cité. La grêle, du reste, ne se manifeste jamais que dans des nuées électriques, et souvent même cette dernière paraît lumineuse lorsqu'elle tombe sur le sol.

Vous vous souvenez encore, Messieurs, de ce terrible orage qui, vers la fin du mois d'août de l'année dernière, est venu exercer tant de ravages dans notre département; de cet effrayant météore qui donnait naissance à une trombe à Duclair, qui bouleversait d'énormes masses de terre sur le chemin de fer, qui inondait notre cité d'une pluie diluvienne, et qui, enfin, faisait voler en éclats une chaudière de machine à vapeur dans la vallée de Barentin; eh bien! Messieurs, ce même météore, dont personne ne niera, je pense, la nature électrique, était accompagné, dans l'arrondissement du Havre, d'une averse de grêle produisant les mêmes désastres que ceux dont vous venez d'être les témoins; vitres brisées, toitures détruites, récoltes saccagées, rien n'a manqué à cette scène de désolation.

Si je rappelle cet événement, c'est surtout pour montrer une fois de plus la coexistence de l'électricité dans l'air et la chute de la grêle; mais c'est aussi pour faire voir que ces événements, que l'on prétend très rares, sont plus fréquents qu'on ne le suppose. Il est vrai que pour une même localité le phénomène ne doit se produire qu'à des intervalles très éloignés; mais pour une contrée tout entière, il serait malheureusement trop facile de citer de nombreux exemples de ce genre. Seulement, comme les résultats sont souvent moins graves que ceux dont nous avons été les victimes, comme ils ne se manifestent pas

toujours dans une vaste et opulente cité, les intérêts froissés sont moins nombreux, et on oublie plus aisément la gravité de la cause devant la moindre importance des dégâts occasionnés.

Ce fait une fois mis hors de doute, que le 9 juillet dernier l'atmosphère renfermait une quantité notable d'électricité; voyant d'une autre part dans les altérations végétales, objet de notre étude, une preuve que la sève a dû être volatilisée instantanément, et que l'électricité, dans son passage rapide, a bien pu, ou, pour mieux dire, a pu seule produire cet effet, nous n'hésitons pas à trouver dans cet agent la cause même du phénomène.

Au surplus, si nous reprenons les détails, vous pourrez voir, Messieurs, que, sans forcer les faits, tout s'explique, en admettant l'intervention de l'électricité, et si cette intervention pouvait, par impossible, être contestée, nous rappellerions qu'Arago, que Pelletier, que d'Arcet ont fait des observations et se sont livrés à des études et à des analyses telles, qu'ils n'ont pu attribuer qu'à cet agent des altérations parfaitement identiques à celles dont nous avons l'honneur de vous entretenir aujourd'hui.

Le courant électrique a dû agir obliquement en allant à peu près du sud au nord et en se rapprochant continuellement du sol. Les premiers arbres atteints avaient en effet environ 10 mètres d'élévation, tandis que plus loin des arbustes seuls ont été altérés. Le fluide ensuite a poursuivi son mouvement en conservant toujours sa direction oblique; car il a pu traverser une haie dans le voisinage du sol, et dans cette marche inclinée il a rencontré nécessairement un long fil de fer placé dans un pli de terrain, puis le dégât s'est arrêté; au delà, plus rien. N'est-il donc pas alors bien naturel d'admettre que l'électricité a subi une influence directrice assez puissante pour arrêter ses effets et la conduire dans le sol? Les exceptions, du reste, que

nous avons cru d'abord rencontrer, ne viennent confirmer encore que davantage notre manière de voir, puisque les quelques végétaux attaqués, en dehors de la ligne suivie par le courant, sont précisément situés dans le voisinage de masses métalliques.

Je vous ferai remarquer enfin que ces arbres résineux, ces pins attaqués en si grande quantité, ne laissent pas que d'être une preuve de plus en faveur de nos idées; la conformation spéciale de leurs rameaux a dû favoriser singulièrement un écoulement rapide de l'électricité, cette multitude de pointes dont les branches sont armées a dû agir d'une manière toute spéciale, et si, comme nous l'avons remarqué, les pousses nouvelles ont plus souffert, cela tient nécessairement à ce que, plus riches en sève, une plus grande quantité de vapeur a dû se produire et rencontrer d'ailleurs une résistance d'autant plus faible du tissu que celui-ci était d'une plus récente formation.

Sans doute il ne faut pas voir partout et toujours de l'électricité, et faire intervenir cet agent dans tous les phénomènes qu'on ne sait pas expliquer; mais ici le doute ne me paraît guère possible. Véritable Protée, l'électricité revêt une multitude de formes différentes: tantôt impétueuse et violente, elle éclate avec fracas et apparaît comme un sillon lumineux; dans d'autres circonstances, resserrée dans un espace plus restreint, elle affecte une apparence globulaire; parfois elle signale sa présence dans la trombe qui tourbillonne et qui laisse, sinon toujours, je sais qu'on le conteste, mais au moins bien souvent, s'écouler des torrents d'électricité; enfin, c'est, comme aujourd'hui, une sorte de courant qui passe sans éclat et sans bruit, et dont on peut seulement apprécier la marche par les désordres qu'il laisse derrière lui.

FAITS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU SANG

Considéré sous le rapport de la Chimie légale,

PAR

M. MORIN,

Professeur de Chimie à l'École de Médecine de Rouen.

(*Note lue à l'Académie, dans la séance du* 29 *juillet* 1853.)

L'existence du sang sur les vêtements d'un assassin constitue un des problèmes les plus importants de la chimie judiciaire. L'action des réactifs et la puissance du microscope, dans un grand nombre de cas, démontrent la présence de ce liquide organique, pourvu que le coupable n'ait point lavé ses vêtements avec les précautions que la science pourrait mettre à sa disposition, ou bien que le sang déposé sur les corps qui lui servent de support n'ait point subi de fermentation putride de manière à détruire les matériaux caractéristiques.

L'assassin, dans sa précipitation d'anéantir l'élément souvent essentiel de l'accusation qui va peser sur lui, lave ses vêtements avec de l'eau bouillante, quelquefois même additionnée de savon, dans le but de hâter la disparition

des indices irrécusables de son crime. De là résulte la fixation de certains matériaux du sang sur le tissu. Ce liquide ainsi concrété donne à la partie tachée une consistance supérieure à celle du tissu qui le supporte, et forme des taches de couleur brune plus ou moins foncée.

Les taches de sang sur les vêtements sont de deux espèces : tantôt elles proviennent d'un jet de ce liquide vital ; d'autrefois, elles sont le résultat de l'imbibition. Quelquefois les premières ont une forme, pour ainsi dire, sphéroïdale, et cela arrive lorsque le sang tombe sur un tissu pourvu de petites fibrilles qui le retiennent et semblent s'opposer à sa juxta-position, en favorisant sa coagulation. Si, au contraire, le tissu est dépourvu de poils, le liquide vital, en conservant plus longtemps sa température et en quelque sorte sa vie et sa fluidité, forme les taches par imbibition.

Quel que soit leur état, lorsqu'elles ont été lavées à une température supérieure à celle qu'exige la coagulation de l'albumine, elles présentent la même couleur.

Les moyens ordinaires pour démontrer la présence du sang sur un tissu consistent dans l'immersion des taches dans l'eau distillée, dans le but d'obtenir une dissolution de la matière colorante, avec quelques éléments protéïques ; mais ce moyen est impraticable à l'égard des taches qui ont été soumises à un lavage à l'eau bouillante.

Pour résoudre ce problème, nous avons fait les expériences que nous allons exposer : à la sortie de la veine, nous avons reçu du sang humain sur de la toile ; aussitôt le tissu fut traversé par ce liquide, et, après quelques heures d'exposition à l'air, on obtint des taches qui étaient plus consistantes que les autres parties du tissu qui les avoisinaient. On les lava avec de l'eau bouillante ; par ce contact, elles prirent une teinte plus sombre que celle qu'elles avaient précédemment. Après ce lavage à l'eau ordinaire,

on les soumit à l'action de l'eau de savon bouillante, puis enfin à celle de l'eau froide, jusqu'à ce que la liqueur ne fût plus opaline. C'est dans cet état et après la dessiccation qu'elles furent examinées. Leur consistance était toujours supérieure à celle du tissu qui les supportait ; or, le lavage n'avait donc pas sensiblement dissout des matériaux du sang. Alors nous avons enlevé, à l'aide de ciseaux, quelques-unes de ces taches, que nous avons réduites en petites bandelettes, pour les suspendre dans de l'eau distillée. Après une immersion prolongée, le liquide ne se colora pas, et l'agitation n'y développa aucune strie qui pût révéler la dissolution d'un corps plus consistant que le liquide employé. L'application de la chaleur n'occasionna aucune teinte opaline qui pût indiquer les moindres traces d'albumine.

La marche à suivre pour démontrer l'existence de ce liquide organique coagulé sur le tissu, par suite d'un lavage exécuté par une main criminelle, consiste à mettre les taches en contact avec une légère dissolution de potasse pure, et, après quelque temps de réaction, on obtient une liqueur qui est précipitée en blanc par l'acide azotique ou par l'acide chlorhydrique pur, ce qui indique la dissolution d'un ou de plusieurs matériaux du sang.

Par le traitement alcalin, la tache n'a nullement perdu de sa couleur ; mais quel est alors le corps qui se trouve en quelque sorte fixé d'une manière indélébile sur le tissu ? Pour le déterminer, il ne s'agit que de mettre le tissu taché en contact avec de l'acide chlorhydrique pur, qui dissout la matière de la tache et forme une dissolution qui, réduite avec précaution jusqu'à siccité, fournit un résidu ayant la propriété de prendre une couleur bleue très prononcée par le cyano-ferrure de potassium, et une couleur rouge de sang par le sulfo-cyanure de la même base.

Ces caractères démontrent évidemment, dans les taches de sang lavées à l'eau bouillante, l'existence *du fer*, qui est l'un des matériaux constants de ce liquide organique. D'après ce qui précède, quand l'expert-chimiste parviendra à établir, dans les taches de sang lavées, la présence simultanée du fer et d'un élément protéïque de ce liquide organique, il fournira à l'accusation un nouvel élément de preuve de culpabilité.



MÉMOIRE

SUR

LES ALLUVIONS

AUX EMBOUCHURES DE LA SEINE, DE LA MEUSE ET DU RHIN,

Par M. MARCHAL,

Ancien Élève de l'École Polytechnique, Ingénieur des Ponts et Chaussées.

(Lu à l'Académie dans la séance du 11 mars 1853.)

La question que nous nous proposons de traiter dans ce mémoire a déjà été discutée par M. l'ingénieur Bouniceau dans le livre qu'il a publié sur la navigation des rivières à marées. Cet ingénieur a cité notamment, p. 76, l'opinion d'un ingénieur anglais, M. Henry Palmer, sur le peu de cas qu'il y a lieu de faire des apports fluviatiles dans les projets d'amélioration des embouchures des fleuves à marées.

Ce n'est donc pas une théorie nouvelle que nous venons exposer; et vraiment, si, dans une matière aussi anciennement étudiée que les embouchures des fleuves, et particulièrement celle de la Seine, dans une question qui occupe depuis si longtemps la sagacité des ingénieurs de

tous les pays, nous venions émettre des idées qui n'eussent pas déjà été conçues, il y aurait singulièrement lieu de s'en méfier, et cent à parier contre un que ces idées ne seraient pas justes

Le but que nous nous proposons ici est bien plus modeste et, par conséquent, bien plus sensé. Nous croyons pouvoir ajouter une preuve de plus à toutes celles qu'ont déjà données MM. Lamblardie, Palmer, Bouniceau et tant d'autres, pour établir que, dans les dépôts formés à l'embouchure de la Seine, l'apport fluviatile doit être compté pour fort peu de choses. Nous chercherons à établir, par quelques chiffres, la proportion de ces apports. Nous montrerons qu'il en est de même aux embouchures du Rhin et de l'Escaut. Nous montrerons que les atterrissements de la baie du Mont-Saint-Michel, ou plus généralement des côtes de la Basse-Normandie, étant exclusivement marins, la mer doit être étudiée spécialement dans son action sur les côtes. Enfin, nous dirons quelques mots de la nature des sables que charrie la Loire, afin de faire ressortir la différence qui existe entre l'embouchure de ce fleuve et celle de la Seine.

Quant aux rivières qui débouchent dans la Méditerranée, il ne peut être douteux que, contrairement à ce qui se passe sous l'influence des fortes marées, les apports qui forment leurs deltas sont, comme l'admettent sans hésiter les ingénieurs italiens, entièrement fluviatiles. Il ne peut donc être question ici que des atterrissements aux embouchures parcourues par des marées puissantes, et la différence d'action des dépôts, eu égard à ce qui se passe dans les rivières sans marées, doit être attribuée aux deux causes suivantes : action corrosive des vagues sur les côtes, vitesse des courants ascendants et descendants dans les embouchures.

Voici comment M. Bouniceau résume (p. 113 de son

livre) son opinion sur l'origine des alluvions fluviatiles des rivières à marées :

« La décomposition des roches fournit toujours de nou-
« velles alluvions aux rivières ; mais les graviers et galets
« ne descendent presque pas dans les régions inférieures
« de celle-ci, et généralement les vases et sables sont
« seuls conduits jusqu'à la mer, où, réunis aux alluvions
« maritimes, ils forment des deltas. »

M. Beaulieu, dans un rapport imprimé sur les premiers résultats des travaux de la Basse-Seine, s'exprime ainsi :

« Le cube des alluvions venues de l'amont ou de l'aval,
« ou le cube des nouveaux apports (derrière les digues)
« est de 17,941,448 mètres. La proportion dans laquelle
« ce volume doit être réparti entre les alluvions venues de
« l'amont et celles venues de l'aval, serait intéressante à
« connaître ; mais il est impossible de décider cette ques-
« tion en l'absence de résultats d'observations sur les
« quantités de matières que les eaux de la Seine tiennent
« en suspension. On fait en ce moment des expériences
« de filtrage à Villequier et à Rouen, afin d'arriver à con-
« naître cet élément de la question ; mais, à en juger par
« la limpidité habituelle des eaux de la Seine proprement
« dite et par le trouble des eaux de la marée, il n'est pas
« douteux pour nous que la majeure partie des dépôts
« nouvellement formés derrière les digues ne provienne
« des sables de la baie. »

Enfin, M. Belgrand dit (p. 68 de son dernier Mémoire) :

« Y a-t-il lieu de contenir, par des digues insubmer-
« sibles, soit la Seine, soit ses principaux affluents? »
(Il s'agit de la Seine en amont de Paris.)

« Le relèvement du plan d'eau aurait pour effet certain

« une grande augmentation de la vitesse d'écoulement.
« Les matières en suspension dans les crues torrentielles, « au lieu de se déposer dans les plaines basses qu'elles « fertilisent aujourd'hui, descendraient jusqu'à l'embou- « chure du fleuve, où elles produiraient de grands atter- « rissements, comme il s'en forme aujourd'hui aux bou- « ches du Pô. M. Lombardini a démontré, en effet, que « les terres charriées par ce fleuve n'exhaussent pas son « lit, comme on l'a cru longtemps, mais qu'elles forment, « dans l'Adriatique, une plaine nouvelle qui s'allonge de « 70 m par an. Des dépôts de cette nature dans la Basse- « Seine, où les eaux sont refoulées par les marées, au- « raient pour résultat l'encombrement rapide du lit et « l'anéantissement de la navigation ascendante du Havre « à Paris. »

Ainsi, MM. Bouniceau et Beaulieu, tout en reconnaissant que l'élément fluviatile doit être faible, l'admettent cependant comme entrant en ligne de compte dans la formation des alluvions à l'embouchure, mais sans préciser sa proportion. M. Belgrand démontre que les matières charriées par la Seine se déposent naturellement en amont de Paris, sur les terrains sur lesquels les eaux de crue s'épanchent, et que ce ne serait que par l'effet d'un relèvement notable du plan, à Paris, que l'on verrait arriver ces matières jusqu'à l'embouchure.

Nous croyons pouvoir poser en principe qu'actuellement, dans la Seine, le Rhin, l'Escaut et la Meuse, les apports fluviatiles sont si minimes, qu'ils ne doivent presque pas entrer en ligne de compte dans l'étude de ce phénomène.

Nous avons recueilli, à Caudebec et à Quillebœuf, dans la région maritime de la Seine, au point où les digues nouvellement construites ont déterminé des alluvions, des échantillons de ces sables.

Voici la composition chimique de ces substances, d'après les analyses faites à l'Ecole des Mines :

Dépôt sablonneux formé en avant des digues, à Quillebœuf.		*Alluvions formées derrière les digues de Caudebec.*		*Alluvions formées dans le port de Rouen.*	
Sable..............	0 81	Sable	0 62	Sable et argile.	0 36 { Sab. 0 22 / Arg. 0 14
Oxyde de fer.......	0 01	Peroxyde de fer...	0 03	Silice gélatin^se.	0 11
Carbonate de chaux.	0 15	Carbonate de chaux	0 28	Alumine	0 03
Eau	0 03	Id. de magnésie...	0 005	Peroxyde de fer	0 04
	1 00	Eau et matières volatiles.........	0 06	Carb. de chaux	0 37
			0 995	Eau	0 08
					0 99

Nous avons également prié M. le directeur des essais à l'Ecole des Mines de faire les analyses des substances suivantes :

Vase des bassins intérieurs du port de Dieppe.		*Sable de mer formant la base des alluvions de la Zélande.*		*Terre de schorre de la Zélande.*	
Argile...........	0 33	Sable	0 957	Sable et argile.. ...	0 54
Silice gélatineuse..	0 09	Oxyde de fer. ...	traces.	Silice gélatineuse...	0 14
Alumine.........	0 033	Carbonate de chaux	0 033	Alumine	0 04
Peroxyde de fer. ..	0 05	Eau	0 007	Carbonate de chaux.	0 12
Carbonate de chaux	0 37		0 997	Id. de magnésie....	0 02
Magnésie	traces.			Eau et mat. organiq.	0 09
Chlorures alcalins.	0 01				0 95
Eau et mat. volatiles	0 107				
	0 990				

Nous avons rapproché ces analyses de celles que nous

avions faites, en 1841, 1842 et 1844, des sables de la baie du Mont-Saint-Michel et des havres de Lessay et de la Roque.

En voici le tableau :

	Tangue des bords de la Selune au Pont-Aubault.	*Tangue des bords de la Sée au Pont-Gilbert.*	*Tangue des bords du Couesnon à l'anse de Moidrey.*
Sels solubles.....	0 0021	0 0029	0 0078
Carbonate de chaux	0 3837	0 4144	0 3081
Id. de magnésie.	0 0163	0 0095	0 0152
Phosphate de chaux	0 0173	0 0139	0 0139
Silice	0 4027	0 3989	0 4519
Alumine.........	0 0588	0 0581	0 0659
Oxyde de fer.....	0 0590	0 0601	0 0554
Eau et mat. organiq.	0 0501	0 0379	0 0818
	0 99	0 9957	1 0000

	Sable pris au large, près de la laisse de la basse mer.	*Tangue du Pont de la Roque.*	*Tangue de Lessay.*
Sels solubles	0 0071	0 0026	0 0133
Carbonate de chaux	0 2658	0 4300	0 5322
Id. de magnésie..	0 0131	0 1030	0 0848
Phosphate de chaux	0 0110		
Silice............	0 6500	0 3760	0 1934
Alumine.........	0 0000	0 0251	0 0878
Oxyde de fer.....	0 0052	0 0183	0 0641
Mat. org. et eau..	0 0462	0 0140	0 0240
	0 9984	0 9990	0 9996

Enfin, nous ajouterons à ces termes de comparaison

deux analyses des tangues de la baie des Veys, faites par M. Isidore Pierre, professeur à la Faculté de Caen.

	Tangue d'Isigny en amont du Pont du Vey, d'après M. Isidore Pierre.	*Tangue d'Isigny en aval du Pont du Vey, d'après M. Isidore Pierre.*
Chlore, Acide sulfurique, Id phosphorique, Soude et potasse solubles,	0 0061	0 0052
Carbonate de chaux	0 3141	0 2870
Magnésie	0 0011	0 0013
Parties insolubles	0 6666	0 6927
Alumine et oxyde de fer dissous dans l'acide	0 0036	0 0023
Matières organiques et eau	0 0055	0 0058
	0 9970	0 9943

Discutons, d'abord, les analyses des échantillons de la baie de Saint-Michel. On voit que les substances qui y dominent sont la silice et le carbonate de chaux; que plus on se rapproche de la mer, plus la proportion de silice augmente; que plus on s'en éloigne, plus la proportion de carbonate de chaux devient considérable. Or, si l'on parcourt les bassins des trois rivières qui débouchent dans cette baie, la Sée, la Selune et le Couesnon, on les voit complètement dépourvus de formations calcaires. Il en est de même des côtes de la Manche et de la Bretagne. Ce ne peut donc être ni des rivières, ni des côtes, que vient cette énorme proportion. Si l'on examine les échantillons avec une loupe, en partant de ceux pris le plus près de la mer et en remontant ensuite dans la baie, on voit, dans les premiers, des fragments de coquilles très reconnaissables :

puis ces fragments se réduisent et deviennent tellement impalpables, que la meilleure loupe ne peut plus permettre de distinguer la forme, quoique ce soient les parties les plus calcaires. Il est donc constant que la partie calcaire de ces dépôts vient exclusivement de la mer, et même du fond de la rade de Cancale. Quant à la silice et à l'argile, on pourrait attribuer aux rivières une part dans leur apport ; mais il faut d'abord reconnaître combien sont mesquines ces trois petites rivières, qui, en eaux moyennes, ne débitent pas chacune plus de 8 à 10 mètres cubes par seconde, auprès de l'énormité du volume du flot, qui, pour la baie de Cancale, est représenté, en vives-eaux d'équinoxe, par un cube de 1,345,000,000 mètres, et, en mortes-eaux, par un cube de 700 millions de mètres, parcourant cette baie deux fois par 24 heures. Si l'apport des rivières entrait pour quelque chose dans les dépôts qui se font dans cette localité, on verrait sur le bord de ces rivières, dans la partie où le flot se fait le moins sentir, des stratifications argileuses ou graveleuses. Rien de tout cela ne se produit. La mixtion du calcaire, des grains siliceux et des atômes argileux, est tellement intime, qu'il est évident que cette mixtion n'a pu se faire que dans le centre de production de la matière calcaire elle-même, c'est-à-dire au fond de la mer. Si l'apport fluviatile était appréciable, il contrebalancerait, en tout ou en partie, l'excédant calcaire que présentent les tangues recueillies dans le haut de la rade, par rapport à celles ramassées dans le bas. Loin de là, on voit, au fur et à mesure que les plages s'élèvent, la progression de l'élément calcaire, qui ne peut venir que de la mer. Enfin, si l'apport fluviatile devait être compté pour quelque chose, on verrait la proportion d'argile plus forte sur le bord de la Sée, qui traverse des terrains schisteux, que dans l'anse de Moidrey, voisine du Couesnon, qui traverse des roches beaucoup plus dures,

fournissant moins d'argile que les schistes assez tendres des bassins de la Sée et de la Selune. C'est le contraire qui arrive : les tangues de Moidrey sont plus argileuses que celles des bords de la Sée et de la Selune, uniquement parce que, l'anse de Moidrey étant mieux abritée que les lits des autres rivières, les matières vaseuses, que la mer tient toujours en suspension, et qu'elle dépose si abondamment dans les bassins des ports, peuvent s'y déposer en concurrence avec la tangue.

Nous croyons donc être parfaitement fondé à dire que, dans la baie du Mont-Saint-Michel, l'apport est exclusivement marin ; que l'influence des rivières dans la nature des dépôts est tout-à-fait insensible, et que les matières qui forment ces dépôts sont tirées du fond de la rade de Cancale, où elles se mélangent avec les coquilles que cette rade nourrit en si grande abondance.

Veut-on avoir une idée du volume des matières apportées par la mer dans cette baie? Voici quelques chiffres qui pourront le faire connaître : des documents archéologiques, qui paraissent authentiques, font remonter à l'origine du VIIIe siècle la rupture d'une dune, dont on trouve encore des traces sur les deux côtes en regard de cette baie, dune qui protégeait les rochers de Saint-Michel et de Tombeleine, qui se trouvaient alors au milieu des marais formés par les eaux des rivières. C'est depuis la rupture de cette dune que la mer a déposé les sables calcaires qui tapissent le fond : or, en calculant la surface du terrain rempli par la tangue en amont de cette dune, et en multipliant cette surface, qui est en nombre rond de 12,000 hectares, par une épaisseur moyenne de 5 mètres, on trouve le chiffre de 600 millions de mètres cubes déposés en dix siècles ; soit 60 millions par siècle, ou 600,000 mètres par an. Telle est, autant qu'il est possible de répondre de calculs reposant sur une donnée aussi vague

que cette date archéologique, la puissance d'apport de la mer dans la baie du Mont-Saint-Michel; mais il faut remarquer que, dans tous les havres abrités qui se trouvent le long de la côte du département de la Manche, des apports semblables se font. Les principaux sont ceux de Lessay, de la Roque et d'Isigny. Or, observons que les côtes voisines sont d'une nature peu friable; ce sont des rochers d'un schiste dur, qui ne se laisse corroder que très lentement. Si donc la puissance d'apport de la part de la mer est telle sur des côtes solides, que doit-elle être le long des côtes, comme celles de la Seine-Inférieure et du Calvados, que les seules alternatives de gelée et de dégel font ébouler? Nous verrons un peu plus loin à représenter, par quelques chiffres, le volume de ces matières.

Revenons maintenant à la Seine. Comme les coteaux qui bordent son cours, depuis sa source jusqu'à son embouchure, sont en général calcaires, nous ne pourrions rien induire de la présence de ce sel pour établir l'origine des dépôts. Mais ce que nous avons dit de la baie de Saint-Michel, et plus généralement de toute la côte ouest de la Manche, qui est dans le même cas, nous donne déjà cette certitude, que, dans le sein de la mer, il se fait une puissante trituration de matières sablonneuses et calcaires; que ces dernières proviennent de débris de coquilles; que le tout est porté par le flot dans toutes les anses, baies et embouchures; qu'il s'y dépose partout où il trouve du calme ou une force qui contrebalance l'action du jusant.

Voyons, en discutant les analyses rapportées précédemment, si nous ne pourrions pas reconnaître l'origine maritime des matières qui se déposent à l'embouchure de la Seine.

Si nous comparons la composition des matières déposées dans le port de Rouen avec celle des matières déposées à Quillebœuf, devant les digues, et à Caudebec, der-

rière les digues et à leur base, nous voyons que les dépôts du port de Rouen sont excessivement argileux : qu'ils ne renferment que 22 % de sable et 37 % de calcaire. Si nous observons à la loupe ces dépôts, après un grand nombre de décantations propres à expurger l'argile pure, nous y voyons des éléments coquillers comme nous en avons déjà trouvé dans la tangue, qui est évidemment d'origine exclusivement marine. On peut donc admettre que la mer pousse ses détritus jusque dans le port de Rouen. Les grains de sable, excessivement fins, sont de même nature que ceux de la baie de Saint-Michel.

Nous disions que la petite quantité de sable provient exclusivement du large ; car, avec ces sables, se déposent des matières argileuses d'une excessive ténuité, de la vase proprement dite, de ces matières qui ont presque la densité de l'eau et un poids spécifique infiniment moindre que les sables, si fins qu'ils soient Ces vases proviennent, partie de l'amont, partie de l'aval. En examinant les dépôts laissés sur des filtres par les eaux de la Seine, on n'y trouve que des terres et non des sables. Or, les terres n'ont pu arriver jusque-là sans se purger successivement de toutes les matières plus lourdes que les eaux auraient pu charrier avec elles, suivant la loi des densités. C'est donc en amont de Rouen, et tout au plus à Rouen même, que se font les derniers dépôts de matières siliceuses que les eaux de la Seine peuvent tenir en suspension, et les eaux, après s'être ainsi purgées par l'effet de la faible pente et du reflux, continuent leur cours, chargées seulement de quelques vases légères (1).

---

(1) On sait qu'à Paris les sables sont graveleux et purs ; à Saint-Pierre-Louviers, il se fait des dépôts sablonneux que l'on enlève à la drague. Enfin, entre Pont-de-l'Arche et Oissel, et entre Oissel et Rouen, ce ne sont plus que des vases

Examinons maintenant de quoi sont composés les bancs de l'embouchure. Nous voyons que ceux qui n'ont pas été soustraits à l'action du flot et du jusant, sont composés de 0,810 de sable et de 0,15 de carbonate de chaux. Le sable est exclusivement un produit de mer, puisque le sable n'aurait pu franchir Rouen sans s'y déposer avec la vase de ce port ; le carbonate de chaux, de même ; car, en examinant ces sables avec une très forte loupe, on y trouve les éléments de coquilles. Il est donc démontré que 96 sur 100 parties de ces sables sont exclusivement marins. L'analyse fait reconnaître encore 3 % d'eau de cristallisation ; le reste est du fer qui se trouve en plus grande quantité dans les eaux de mer que dans celles des rivières. Il ne reste donc, en ce qui concerne ces dépôts, rien pour l'apport fluviatile.

Quant aux matières déposées derrière les digues, entièrement à l'abri du flot, mais à la base des alluvions, on y trouve un sable quartzeux 62 %, du peroxyde de fer 3, de l'eau et des matières organiques 6 ; soit 71 de matières étrangères à l'apport fluviatile. Il y a encore 28 % de carbonate de chaux. Ici la loupe ne permet plus de reconnaître la forme des coquilles, et l'on pourrait supposer que ce carbonate de chaux a été charrié de la partie d'amont aussi bien qu'apporté par celle d'aval. Mais si ce calcaire venait de l'amont, il ne se serait pas déposé sans argile, seule matière que les eaux de la Seine renferment encore après avoir franchi Rouen : or, il n'y en a pas ; on doit donc admettre que ce dépôt est marin.

Reste enfin la partie supérieure de l'apport, ce qui constitue l'herbue, matière qui contient de l'argile et du calcaire intimement mélangés ; mais, dans les bassins intérieurs des ports de mer soustraits à l'apport des rivières, comme le port de Dieppe, il se fait également des dépôts de vases argileuses. Ce dépôt des herbues doit donc être véhémen-

tement soupçonné d'être marin comme les autres ; et si le fleuve a contribué pour quelque chose à le former, ce n'est qu'en versant des matières dans cet immense vase de la Manche, où ses imperceptibles molécules ont été noyées avec des quantités infiniment supérieures de matières semblables.

Enfin, comme tous les bancs qui constituent les alluvions à l'embouchure de la Seine, ces bancs qui, avant les travaux de la Basse-Seine, obstruaient le canal et faisaient la terreur des navigateurs, ne contiennent d'autres matières que celles des bancs de Quillebœuf et de la base des apports de Caudebec, que nous croyons avoir prouvé être exclusivement de formation marine ; nous sommes donc en droit de dire que l'apport fluviatile dans la formation de la barre, à l'embouchure de la Seine, est très petit, et qu'il n'y a aucunement lieu d'en tenir compte.

Nous avons vu, à propos de la baie de Saint-Michel, des côtes de formation primitive, des rochers cristallisés, d'une excessive dureté, peu attaqués par la mer et fournissant cependant en proportion considérable le sable qui, trituré avec les coquilles nourries dans la rade de Cancale, fait l'apport annuel de tangue, que nous avons évaluée, pour la seule baie de Saint-Michel, à 600,000 mètres cubes par an.

Sur les côtes du Calvados et de la Seine-Inférieure, et sur les rives maritimes des fleuves, il se passe tout autre chose : ce ne sont plus ces rocs de granit qui défient les vagues agissant constamment sur eux comme un bélier, et qui ne cèdent leurs molécules qu'à l'incessante et double action de l'agent mécanique et de l'agent dissolvant ; ce sont, au contraire, des terrains tertiaires, éminemment friables ou jurassiques, d'une résistance infiniment moindre que celle des granits et des schistes.

Entre l'embouchure de la Vire et celle de l'Orne, on trouve des marnes supraliassiques ; de l'embouchure de

l'Orne à Honfleur, l'étage moyen du système oolithique, mélangé avec le grès vert et surmonté de dépôts alluvionnaires anciens ; sur toute la côte de la Seine-Inférieure, du cap de la Hève à l'embouchure de la Somme, des terrains tertiaires supérieurs, de l'espèce la plus friable ; de l'autre côté de la Manche, de l'île de Wigh au cap Beachy, le calcaire grossier, la craie marneuse, la craie blanche ; du cap Beachy à Douvres, la craie tuffeau et le grès vert ; en un mot, l'ensemble de ces terrains qui ont fait donner à la Grande-Bretagne le nom d'Albion.

Il suffit de jeter les yeux sur la carte de ces côtes, pour reconnaître combien, du cap de Barfleur à la côte de Grâce, les rives du Calvados et d'une partie de la Manche ont été rongées. Si la Hève forme encore une pointe saillante, c'est que les flots venant du large trouvent dans la Seine une ouverture où ils n'éprouvent plus de résistance, et qu'ils s'y allongent en un rapide courant.

De la pointe de la Hève au cap d'Antifer, la côte, quoiqu'encore corrodée, l'est moins, parce que la baie de Seine exerce encore son action, comme l'a si bien démontré M. Lamblardie dans son intéressant mémoire relaté par M. Bouniceau. Mais, au-delà du cap d'Antifer, l'action corrosive des vagues s'exerce sans contrepoids, et l'on voit la côte fuir sous cette puissante attaque, cédant chaque année une partie de sa substance.

M. Bouniceau évalue au chiffre minimum de 0^{m} 25 par an la bande de falaises corrodée chaque année par la mer, sur la côte du Calvados. Pour ne pas rester au-dessous de la vérité, nous n'adopterons que le chiffre de 0^{m} 20.

M. Lamblardie, d'après l'observation de repères exacts, a constaté, sur la côte de la Seine-Inférieure, une corrosion moyenne de 0^{m} 30. M. l'ingénieur Aribaud, qui, depuis près de dix ans, suit les mêmes observations et a hérité de celles faites par ses prédécesseurs, nous a dit que

le chiffre de M. Lamblardie doit être considéré comme exact.

La hauteur moyenne des falaises, sur l'une comme sur l'autre côte, est de 60^{m}; la longueur des côtes attaquées sur le Calvados est de 110 kil.; celle entre la Seine et la Somme, de 228 kil. C'est donc un volume total de 5,424,000 mètres cubes de terres, pierres et galets, que les flots ravissent à la côte de France, pour les jeter partout où ils peuvent.

Sur la côte anglaise, à ne considérer que la partie comprise entre l'île de Wigh et Douvres, nous trouvons 250 kil. attaqués avec une violence au moins égale à celle des côtes de France, et fournissant un cube de 4,500,000^{m} de matières. C'est donc, en tout, un volume de 10 millions de mètres cubes de matières, grosses et fines, que la Manche dévore chaque année, et qui doivent trouver leur place quelque part. C'est ce que nous allons étudier.

Depuis Port-en-Bessin (sur la côte du Calvados) jusqu'à Honfleur, la direction des vents et des courants porte les matières en Seine. Il en est de même de celles qui proviennent du cap d'Antifer au cap de la Hève, ce qui donne un cube total de 1,444,000^{m}. Les galets n'entrent, comme l'a fait observer M. Lamblardie, que pour 1 35e dans la partie des alluvions provenant de la côte de Haute-Normandie ; ils se trouvent en beaucoup plus faible quantité dans les matières arrachées à la côte de Basse-Normandie. Les premiers vont nourrir la pointe de l'Heure, et sont en grande partie enlevés pour le lestage des navires ; les seconds roulent longtemps le long de la côte, entre Port-en-Bessin et Honfleur, et finissent par se réduire en sable dont nous allons voir la marche.

Les sables provenant, soit de la masse des corrosions, soit de la trituration des galets, sont portés par le flot dans la Seine, suivant leur état de grosseur et leur densité, et

suivant la puissance de la marée et la violence des vents. Ils se joignent à ceux que les courants de flot et de jusant enlèvent aux rives. Les uns s'arrêtent à former et surtout à nourrir les bancs de Trouville, de l'Eclat, d'Amfard, des hauts de la rade, etc. A l'extrême embouchure de la Seine, d'autres plus fins ne se déposent qu'entre le Havre et Quillebœuf; d'autres, plus fins encore, se déposaient, avant les travaux de la Basse-Seine, dans les anfractuosités que formaient les nombreux renflements de cette rivière; actuellement, ils vont se loger derrière les digues, où ils forment la base des alluvions, et, provisoirement, au pied des digues, dans les petites marées où le chenal est relativement trop large ; une petite partie enfin remonte jusqu'à Rouen, ainsi que nous l'avons montré plus haut. Il nous est tout-à-fait impossible de préciser quelle est la proportion de ces sables dans la masse totale, parce que les uns existaient déjà à l'état de sables dans les falaises, d'où ils proviennent; d'autres ne sont autre chose que les détritus des galets, détritus qui s'accroissent toujours de la réduction continue des galets, qui, s'ils n'étaient pas renouvelés, finiraient bientôt par disparaître entièrement, broyés qu'ils sont par l'action continue du flux et du reflux.

Enfin, les matières excessivement fines, telles que l'argile et les molécules de craie, remontent en masse avec le flot et sont poussées par lui jusqu'à Rouen. Au moment de l'étale, ces matières viennent, mélangées de quelques légers débris de coquilles, se déposer partout, à toutes les profondeurs; mais bientôt le jusant, reprenant son action, remporte toutes celles de ces matières impalpables qui n'ont pas été déposées sur des bancs assez élevés pour être découverts avant que ce jusant n'ait repris une vitesse appréciable ; une partie seulement des sables reste sur les bancs. Il se pose en chaque point une équation d'équilibre entre la densité des sables, leur état de ténuité

d'une part, et l'intensité du jusant de l'autre ; équation qui, lorsqu'elle est satisfaite, laisse le dépôt, mais le remporte, au contraire, quand le jusant est plus fort.

Dans quelques points fort profonds, comme le port de Rouen et quelques anfractuosités, il se dépose des vases : c'est lorsque ces points sont en-dehors des courants de jusant et qu'ils font l'office de lacs

Nous avons fait prendre dans la Seine, à Rouen, les 6 et 10 du mois d'octobre 1852, après des pluies continues qui avaient grossi les affluents de la Seine au point d'en faire déborder le plus grand nombre, deux litres d'eau : l'un des litres a été puisé à la surface ; l'autre au fond de la rivière. Nous avons filtré cette eau ; il s'est déposé sur le filtre des quantités fort minimes de vases impalpables. Le filtre, pesé avec une balance extrêmement sensible, a donné un résidu de 0 gr. 045 ; la même expérience faite sur les eaux refoulées par la mer au moment de l'étale, par la grande syzygie d'octobre, mais par un temps très calme, a donné 0 gr. 145.

Ainsi, après de grandes pluies, la Seine contient moins de $\frac{23}{1,000,000}$ de matières solides. Le volume des eaux de la Seine en étiage, comme en grandes eaux, étant double à Rouen de ce qu'il est à Paris, et M. Dausse évaluant à 8 billions de mètres cubes le volume d'eau qui passe annuellement sous les ponts de Paris, on devra évaluer le cube, à Rouen, à 16 billions. D'après les données qui précèdent, le cube des matières charriées par la Seine serait donc inférieur à 368,000 mètres cubes ; mais, comme ces matières sont presque exclusivement des vases impalpables que les eaux de la mer emportent avec elles dans le jusant pour les mélanger avec les matières qu'elle tient en suspension, il ne reste donc rien ou presque rien du produit fluviatile dans les atterrissements de l'embouchure Ces vases se mêlent avec les 10,000,000 mètres

cubes de matières arrachées aux côtes, avec lesquelles elles se confondent entièrement.

Suivons maintenant la marche du surplus des produits de la corrosion des côtes, car nous n'avons considéré jusqu'ici que les matières qui tendent à entrer dans le vaste entonnoir de la Seine.

Les galets s'éloignent peu des côtes; leur densité ne leur permet pas d'être entraînés, comme les sables, dans les profondeurs de la mer, d'où les vagues de fond vont chercher ces derniers pendant les tempêtes ou les forts courants des vives-eaux. Les galets forment bourrelet le long des côtes anglaises et françaises, et, poussés par la double action du courant de flot et du vent vers le détroit, ils s'en rapprochent; mais les galets de la côte de France, allant toujours en se réduisant de grosseur, arrivent jusqu'à l'embouchure de la Somme, où ils trouvent la pointe de Cayeux formée par leur accumulation. Arrêtés en ce point par les eaux de la Somme et par le changement de direction du courant de mer, qui dévie de sa route primitive pour se diriger vers le Pas-de-Calais, ces galets nourrissent la pointe de Cayeux, tant que leur frottement continuel n'a pas assez réduit leur grosseur, de sorte qu'ils puissent être emportés par la mer. Mais quand, à force de frottement, leur inertie ne leur permet plus de résister au flot, ils sont entraînés par lui et disséminés dans les bancs si nombreux qui se trouvent entre la Somme et le Pas-de-Calais, bancs nommés la Bassurelle, la Bassure-de-Bas, le Vergoyer oriental, le Vergoyer occidental, le Colbart, etc. On voit, par l'inspection des cartes marines, qu'au fur et à mesure que ces bancs se rapprochent du détroit, la ténuité croît; mais, dans le détroit même, il n'y a pas de bancs, parce que la force du courant ne permet pas à ces sables, qui, depuis longtemps tamisés, sont devenus de plus en plus fins, de

s'arrêter dans cette passe. Ils la franchissent donc et vont, les uns, former les dunes entre Dunkerque et l'Escaut, les autres former également des dunes sur la côte anglaise, entre la Tamise et le golfe de Wasl. D'autres, demeurés dans le plus fort du courant, sont portés jusqu'à l'embouchure de la Humber, du côté de l'Angleterre, et celle de la Meuse et du Rhin, du côté du continent.

Quand on observe avec attention la forme des côtes françaises et anglaises, au sud du détroit, et la forme des côtes au nord, on est frappé de voir les premières découpées en dentelures concaves, tandis que celles au nord affectent toutes la forme convexe; c'est que les côtes au sud du détroit sont corrodées par le flot, et celles au nord nourries, au contraire, par les atterrissements.

Quant aux matières vaseuses, elles ne peuvent, dans cette longue course, se déposer que dans quelques criques parfaitement tranquilles, ou dans des bassins de ports ouverts sur l'une et l'autre côte; partout où le flot pénètre, il les porte avec lui. Quand, enfin, il est entré dans la mer du Nord et qu'il a fait, au-delà du détroit, un assez long parcours pour avoir amorti sa vitesse, il se trouve dans d'excellentes conditions pour déposer ces matières vaseuses qu'il tient en suspension. C'est ce qu'il fait à l'embouchure de la Humber, où il envase le port de Hull à un tel point que les Anglais l'abandonnent pour en construire un nouveau à Grimsby, sur l'extrême embouchure de la rivière, et que, pour éviter les envasements, ils remplissent leurs bassins avec des eaux douces qu'ils tirent, au moyen d'une machine à vapeur, d'un immense puits creusé en contre-bas du fond de la mer.

Les matières vaseuses vont également former, à l'embouchure du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, ces immenses polders qui font une partie si essentielle du territoire de la Hollande. Elles se trouvent, en effet, dans

d'excellentes conditions pour se déposer ; elles trouvent là de vastes criques où les eaux dorment à l'abri des îles formées dans les siècles antérieurs, une mer à marées beaucoup moins fortes que celles de la Manche, puisque les syzygies, à Flessingue, ne donnent que 4 ^{m}, qu'à Brielle ces marées ne sont déjà plus que de 3 ^{m}. Enfin, elles trouvent un peuple industrieux qui, sachant apprécier la richesse de ces apports, les favorise par tous les moyens possibles, et accroît ainsi insensiblement son territoire aux dépens de celui de la côte de France.

Ces considérations ne sont pas applicables à la Loire, parce que ce fleuve, à cause de la nature imperméable des contrées qu'il traverse, de la forte pente des parties supérieures, de son régime torrentiel, charrie de gros sables jusqu'à son embouchure, ainsi qu'on peut s'en convaincre en observant, comme nous l'avons fait dernièrement, et en les comparant l'un à l'autre, les sables tirés de son lit à Orléans, à Tours et à Nantes. Aussi les nombreuses îles qui se forment dans tout son cours, et surtout entre Nantes et Saint-Nazaire, doivent-elles être attribuées au moins autant à l'apport fluviatile qu'à l'apport maritime. La nature des travaux propres à assurer la navigation de la partie inférieure du cours doit donc être conçue d'après un tout autre plan que ceux qui ont si bien réussi à l'embouchure de la Seine, où l'apport fluviatile est nul et l'apport maritime considérable.

Reportons-nous à l'embouchure du Rhin et de la Meuse; étudions l'action réciproque de la mer et du fleuve dans cette partie intéressante du continent.

Les marées de vives-eaux s'élèvent de 4 mètres à l'embouchure de l'Escaut, de 3 mètres à celle de la Meuse de Rotterdam ; elles ne sont que de 0 ^{m} 40 dans le Zuyderzée. Cependant, lors des fortes tempêtes d'équinoxe, elles peuvent

monter à 6 mètres à l'embouchure de l'Escaut, et à 1 m 10 dans la Zuyderzée.

La marée cesse de se faire sentir à Vianen, sur le Leck; à Woudrichem, sur le Wahal et la Meuse; à Campen, sur l'Issel (qui se jette dans le Zuyderzée).

Par conséquent, en amont de ces points, les dépôts sont exclusivement fluviatiles; ce n'est qu'en aval que l'action réciproque de la mer et des fleuves se manifeste.

Nous croyons pouvoir établir que la plus grande quantité des matières charriées des parties supérieures du Rhin se déposent en amont des bancs qui se forment à l'embouchure, et qu'en conséquence ceux-ci sont presque exclusivement de formation marine.

Le Rhin, de sa source jusqu'à Cologne, a un cours assez rapide, quoique fort étendu, pour pouvoir entraîner des sables, des graviers, et même des galets; mais, en aval de Cologne, il n'a plus qu'une vitesse très ordinaire. Il entre sur le territoire hollandais, à Emmerick, coule encore pendant 18 kil. en un seul canal; mais, à partir du village de Pannerden, il se divise en deux bras: l'un, de gauche, prend le nom de Wahal et absorbe les 2/3 du volume total; l'autre, qui garde le nom de Rhin, ne contient donc plus que 1/3 du volume. En eaux moyennes, le Rhin, avant la bifurcation, jauge 1,975 mètres; le Wahal débite donc 1,376 mètres, et le bras droit 615 mètres. Bientôt ce bras droit se subdivise lui-même; une branche se détache presque perpendiculairement et va, sous le nom d'Issel, se jeter dans le Zuyderzée; cette branche prend $\frac{1}{4}$ du volume réduit, ou $\frac{1}{12}$ du volume total.

A Wick, c'est-à-dire à 43,700 mètres en aval de l'origine de l'Issel, il se fait une nouvelle bifurcation; une branche, sous le nom de Vieux-Rhin, va se perdre, partie dans le lac de Harlem, partie dans la mer, aux écluses de Katweek; mais cette branche du Vieux-Rhin n'absorbe

qu'un volume insignifiant. En aval de cette bifurcation, le Rhin prend le nom de Leck, qu'il garde jusqu'à ce qu'il reçoive une forte dérivation du Wahal uni à la Meuse; ces eaux prennent ensemble le nom de Meuse, passent à Rotterdam, et se jettent dans la mer en passant devant la ville de Brielle.

Le Wahal, après avoir pris naissance à Pannerden, passe à Nimègue, reçoit à Woudrichem la Meuse, qui lui apporte un contingent de 448 mètres; ce qui porte la capacité, en aval de ce point, à 1,824 mètres. $\frac{10}{21}$ de ces eaux vont à travers les nombreuses criques de Biesboch se rendre dans le bras de mer qui porte le nom de Hollandsh-Diepp; le reste, sous le nom de Merwede, passe à Dordrecht, et va rejoindre la branche droite nommée Leck. Ces eaux se subdivisent encore : une partie va par la Vieille-Meuse directement à Brielle; une autre partie, passant à travers l'île de Worn, va rejoindre les eaux du Hollandsh-Diepp et former avec elles le Haringvlet.

A partir de Cologne, la pente du Rhin va toujours en diminuant, et, quand il arrive sur le territoire hollandais, il ne contient plus ni galets, ni graviers, mais du sable et de la vase.

La pente du Rhin supérieur, entre Emmerick et Pannerden, est de 0 00012 par mètre. Cette pente, qui donne lieu à une vitesse de 1,08, permet encore aux eaux d'entraîner non-seulement les vases légères, mais les sables qui n'ont pas trouvé assez de calme pour se déposer plus haut; mais entre Vianen et Schonhoven, pour le Leck, cette pente n'est que de 0^m 00005.

Entre Bommel et Woudrichem, sur le Wahal, elle n'est plus que de 0^m 00007. Entre Gorkum et Dordrecht, elle se réduit, quand la mer est haute, à 0^m 00001.

Entre Grave et Crèvecœur, la pente de la Meuse n'est plus que de 0^m 000035; entre Crèvecœur et Heudsen, elle n'est que de 0^m 000024.

Quant à l'Issel, il garde, jusqu'à Devenster, une pente de 0m 00009. Au-delà, jusqu'à Campen, cette pente se réduit à 0m 00003, en eaux moyennes.

Le Rhin, le Wahal et l'Issel peuvent donc conduire, le premier jusqu'à Vianen, le second jusqu'à Gorkum, le troisième jusqu'à Devenster, les sables qu'ils contiennent; mais, au-delà de ces points, les eaux ne peuvent plus entraîner que des vases excessivement molles ou des sables si divisés, qu'ils se trouvent réduits à l'état moléculaire. Les vastes récipients qu'offrent les bras de mer qui servent de décharge aux eaux du Leck, du Rhin et de la Meuse, reçoivent les sables et vases, et les gardent, sauf la petite quantité de ceux qui parviennent à la région maritime et qui, se trouvant tellement divisés, qu'ils n'ont presque que la densité de l'eau, cèdent au courant de jusant, et sont portés dans la masse de la mer du Nord et promenés avec les matières qui ont franchi le Pas-de-Calais.

La pente des rivières en aval de Vianen et de Gorkum est inférieure à celle, 0m 00005, qui se trouve sur la Seine, entre Oissel et Rouen. Or, nous avons vu, par l'analyse des matières déposées au port de Rouen, que ce courant est assez faible pour laisser déposer les vases, à plus forte raison les sables. Du reste, les ingénieurs hollandais constatent eux-mêmes le dépôt de vases; car, dans le rapport rédigé par la Commission d'inspecteurs généraux instituée en 1821 pour rechercher les améliorations à apporter aux cours des rivières, cette Commission déclare (p. 4 et 20) que les dépôts formés dans les lits des rivières, même en amont des points où se fait sentir la marée, sont des dépôts vaseux qui exhaussent *le lit des cours d'eau.* Cette même Commission reconnaît (page 26) que la Meuse, quand bien même son courant serait augmenté, ne pourrait transporter jusqu'au Ber-

chweldt les vases que roulent ses eaux Enfin, elle dit encore (p. 82) que le Hollandsh-Diepp est capable de servir encore, pendant des siècles, de récipient aux vases des rivières qui y débouchent. En effet, l'ensemble des récipients où se déchargent les eaux en amont de l'embouchure, représente une surface de 560,962,000 mètres carrés. Pour que le fond de ces récipients s'exhaussât uniformément de 0m 005 par an, il faudrait que les eaux apportassent, chaque année, 2,804,810 mètres cubes de matières. Or, les trois rivières réunies débitant chaque année 76 billions de mètres cubes, il faudrait que chaque mètre contînt en moyenne $\frac{35}{1.00,0000}$ de matières, c'est-à-dire plus que nous n'en avons trouvé dans les eaux de la Seine, à Rouen, après des pluies continues qui avaient fait déborder ses affluents; il faudrait qu'indépendamment des dépôts faits sur les rives du Rhin et dans son lit, depuis sa source jusqu'à son embouchure, les terres de son bassin lui eussent fourni près de 3 millions de mètres cubes de matières, ce qui n'est certainement pas probable.

Si l'on veut maintenant se reporter à l'analyse des dépôts qui forment les bancs à l'embouchure de ces rivières, on verra que ces dépôts contiennent :

Sable	0 957
Carbonate de chaux.	0 033
Eau	0 007
	0 997

et point d'argile, point de vase par conséquent. Ces matières sont donc venues du large; car les rivières, ayant déjà laissé déposer dans leur propre lit des vases, ont dû, à plus forte raison, se décharger des sables. La terre de schorre seule contient des matières terreuses. Mais la terre de schorre ne se dépose d'une manière fixe, ainsi que nous l'avons déjà exposé plus haut, qu'au niveau des hautes

mers ordinaires de morte-eau. C'est cette vase que la mer tient constamment en suspension, nous dirions presque en dissolution, et qui lui est tellement inhérente, qu'on la retrouve dans les bassins des ports les plus étrangers aux apports fluviatiles.

Celles des vases que le Rhin et la Meuse ont pu entraîner avec eux, sans les déposer dans les larges récipients qui précèdent les embouchures, sont allées se perdre dans la masse de la mer.

L'Issel, cette branche du Rhin qui se jette dans le Zuyderzée, nous fournit un moyen d'obtenir une limite supérieure de la puissance de l'apport fluviatile. En effet, le Zuyderzée, n'ayant que de faibles marées ($0^{m}\,40$) en vives eaux ordinaires, et $1^{m}\,10$ dans les tempêtes, ressemble beaucoup, sous ce rapport, à la Méditerranée, à la mer du Nord et au golfe Adriatique ; aussi s'est-il formé, à l'embouchure de l'Issel, un delta vaseux de même forme que ceux du Rhône, du Pô, du Nil, etc. Ce delta ne peut être exclusivement dû à l'Issel, parce que, s'il est vrai que les marées du Zuyderzée sont très faibles, d'un autre côté les côtes qui le bordent sont d'une nature excessivement friable. Or, si faibles que soient ces marées, elles attaquent encore les rives, et, ce qui le prouve, c'est que les Hollandais sont obligés de les défendre. En considérant le delta de l'Issel comme provenant de l'apport fluviatile seul, nous aurons donc une limite supérieure. Or, ce delta a une surface de 1,500 hectares ; la partie de la surface des terrains de la Hollande évidemment formés d'alluvions modernes, que l'on peut être tenté d'attribuer plus ou moins au Rhin et à la Meuse, est en nombre rond de 1 million d'hectares. Rappelons-nous que l'Issel n'écoule que $\frac{1}{12}$ des eaux du Rhin, ou $\frac{1}{15}$ du volume total, en y joignant la Meuse ; c'est donc 22,500 hectares qu'il faut comparer à 1 million pour avoir un chiffre supérieur à la puissance d'atterrisse-

ment des rivières. Ce rapport est de 1 à 45, de sorte que l'on peut dire que l'apport fluviatile est inférieur à $\frac{1}{4}$, de l'apport maritime dans la formation des polders de la Hollande.

Résumé.

En résumé, nous avons d'abord montré, par l'exemple de la baie du Mont-Saint-Michel, que, dans la Manche, la mer, agissant seule, même sur des côtes à roches cristallisées, exerce une puissance d'apport considérable, que nous avons évaluée, pour la seule baie du Mont-Saint-Michel, à 600,000 mètres cubes par an.

Nous avons ensuite montré, par la comparaison des échantillons de substances déposées à l'embouchure de la Seine, dans le port de Rouen et derrière les digues de la Basse-Seine, que les matières charriées par la Seine étaient étrangères à la formation des bancs de sable qui obstruent la rade de cette rivière ; que, le courant étant déjà assez amorti à Rouen pour que le dépôt fût vaseux et non sablonneux, les sables ne peuvent aller plus loin, et, conséquemment, ceux que l'on trouve en aval de Quillebœuf ne peuvent provenir que de la mer ; que ces apports fluviatiles tamisés, ou plutôt décantés à chaque point du cours de la rivière, arrivent à la mer dans un tel état de ténuité, qu'ils se perdent dans la masse des matières que celle-ci tient elle-même en suspension ; que les dépôts formant la croûte des atterrissements déposés derrière les digues dans un calme plat, pourraient contenir ces matières ; mais que, comme des dépôts semblables se forment dans tous les bassins des ports soustraits à toute influence fluviatile, il n'y a pas de motifs d'attribuer ces dépôts vaseux plutôt à la rivière qu'à la mer.

Nous avons montré, en nous appuyant sur les observations de MM. Lamblardie, Bouniceau et Aribaud, que la

corrosion exercée par la mer, le long des côtes comprises entre l'Angleterre et la France, du cap de Barfleur à Calais et de l'île de Wigh à Douvres, est représentée au minimum par un chiffre de 10 millions de mètres cubes ; que, sur cette quantité, 1,444,000 se présentent à l'entrée de la Seine et en remontent plus ou moins loin le cours ; que les galets s'arrêtent à la pointe de l'Heure ; que les sables remontent jusqu'à Quillebœuf et au-delà ; que les sables excessivement fins et les vases sont portés jusqu'à Rouen, mais que le jusant remporte presque tout ce que le flot a apporté, sauf les matières qui trouvent un abri derrière les digues submersives nouvellement construites.

Nous avons ensuite suivi la marche des matières arrachées aux côtes dans leur parcours jusqu'au Pas-de-Calais ; nous avons vu les plus fines franchissant ce détroit et allant se déposer, les unes, en dunes, le long des côtes de Norfolk et Suffolk, en Angleterre ; le long de la Flandre, de la Zélande et de la Nort-Hollande, sur le continent ; les autres, à l'état de vase ou de sable très fin, allant former des bancs à l'embouchure de la Humber, et des polders à l'embouchure de la Meuse et de l'Escaut.

Nous avons ensuite étudié le Rhin et la Meuse, suivi la décroissance rapide de leur pente sur le territoire de la Hollande, et montré comment les matières que ces fleuves tiennent en suspension ont dû se déposer avant que les eaux fussent arrivées à l'embouchure, sauf les vases excessivement légères qui vont, les unes, se loger dans les golfes et détroits que forment les îles de l'embouchure, les autres se perdre dans la mer du Nord.

Enfin, comparant le delta de l'Issel avec la superficie des terrains alluvionnaires de la Hollande, et tenant compte du rapport qui existe entre le volume d'eau débité par l'Issel et celui apporté par le Rhin et la Meuse, nous avons trouvé que l'apport fluviatile est inférieur à $\frac{1}{47}$ de l'apport marin

Conclusion.

On doit conclure de ces considérations :

1° Que, dans les embouchures des fleuves, comme ceux qui se jettent dans la Manche et la mer du Nord, si la mer ne corrodait pas les côtes et ne râclait pas incessamment son fond, il ne se formerait jamais de deltas, parce que le jusant remporte toujours, dans les profondeurs de la mer, toutes les matières assez fines et assez légères pour ne s'être pas déposées en amont de son action ;

2° Que, renversant l'hypothèse, si les rivières ne charriaient jamais aucunes matières, la navigation des parties supérieures serait toujours bonne, mais la navigation de l'embouchure ne serait pas sensiblement améliorée ;

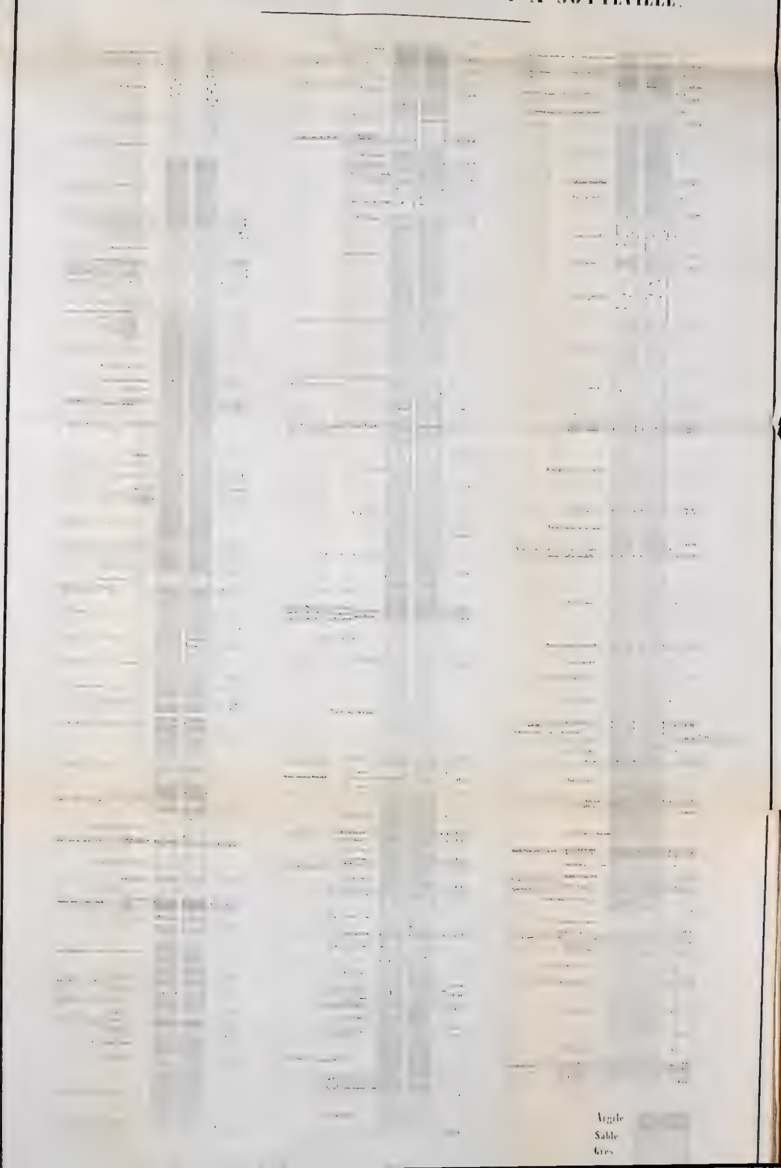
3° Que, pour faciliter la navigation de ces embouchures, il faut s'appliquer exclusivement à ne pas laisser aux eaux venant du large la faculté de déposer, par conséquent offrir un chenal peu large et régulier qui puisse être aussi facilement parcouru par le jusant que par le flot, sans se préoccuper de l'apport fluviatile ;

4° Que, pour opérer la conquête de polders et faciliter les dépôts aux embouchures, il faut faire le contraire, c'est-à-dire offrir le plus d'obstacles possible au jusant ;

5° Enfin, que l'on peut opérer la conquête de polders aussi bien dans des anses sans rivières que dans des anses à rivières ; que tout dépend de l'abri que l'on peut donner aux eaux, et des difficultés qu'éprouve le jusant.

RECHERCHE DE LA HOUILLE
dans le Département de la Seine-Inférieure.

COUPE DU PUITS ARTÉSIEN FAIT A SOTTEVILLE.





RECHERCHES

DE

LA HOUILLE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

COUPE DU PUITS ARTÉSIEN FAIT A SOTTEVILLE,

Par M. CLÉRY,

Ingénieur des Mines à Rouen.

MESSIEURS,

Vous m'avez fait l'honneur de me charger de vous rendre compte du sondage exécuté pour la recherche de la houille, à Sotteville, rue des Marettes.

Je me suis d'abord occupé de dresser, sur les échantillons fournis à l'Académie par l'entrepreneur du sondage, une coupe des terrains qui ont été traversés. Tel est l'objet d'un tableau que j'ai déposé au Bureau.

J'ai cru convenable d'y joindre une note qui renfermât quelques détails sur les travaux proprement dits et les résultats qu'ils ont fournis ou peuvent donner.

Les travaux ont été commencés le 29 décembre 1849 et arrêtés le 30 avril 1852.

Le sondage avait atteint à cette époque une profondeur de 320 m.

62 m ont été faits à l'aide des bras et du treuil ; c'est avec une machine à vapeur de la force de 5 chevaux qu'ont été forés les 258 m suivants.

Le percement n'a pas présenté de difficultés extraordinaires ; cependant il a été souvent retardé et compliqué par des éboulements.

Les colonnes ont refusé quelquefois de s'enfoncer, se sont déchirées : on a été obligé d'en remettre d'autres.

Une première colonne a été descendue jusqu'à 9 m 49 sous le diamètre intérieur de 0 m 34 ;

Une deuxième, jusqu'à 19 m 16, avec un diamètre de 0 m 31 ;

Une troisième, avec un diamètre de 0 m 22 ; mais elle a dû être enlevée et remplacée par une autre de 0 m 183 de diamètre, qui a été poussée jusqu'à 281 m.

Le travail total a coûté une somme de 38,200 francs.

La sonde n'a commencé à rencontrer la roche qu'à 11 m 87 : le dessus était occupé par les alluvions de la Seine.

Elle a traversé ensuite 17 m 33 de bancs inférieurs à la craie, puis elle est entrée dans le terrain dit de Kimmeridge, qu'elle n'a plus quitté. Ce terrain a présenté une succession de lits de calcaire, de sable, de grès, d'argile, d'une épaisseur variable, quelquefois très petite, d'autres fois très grande, mais qui peuvent être réunis, d'après l'ordre de leur succession, en cinq alternances consécutives, dont le grès ou le sable occupe la base, le calcaire le sommet, et l'argile la partie moyenne.

Les bancs, petits et nombreux dans la partie supérieure, prennent en général plus d'épaisseur à mesure que l'on s'enfonce.

Une réserve doit être faite au sujet de l'exactitude absolue de la coupe que je vous communique. Comme je

l'ai déjà dit, des éboulements ont eu lieu et par suite mêlé aux bancs que la sonde était en train de percer, les débris de ceux qu'elle avait déjà traversés.

Vous savez en effet, Messieurs, comment se fait la reconnaissance du terrain à un moment déterminé.

Quand le trépan, par des battages successifs, a réduit la roche en poussière, ou l'a détachée en éclats, on remonte les tiges, on remplace le trépan par un tuyau à soupape, et on descend l'appareil.

Dans l'intérieur du tuyau se logent les débris situés au fond du trou, qui est ainsi nettoyé. Quand il est rempli, on le remonte, et ce sont les matières qu'il contient, celles qui se trouvent à son extrémité inférieure surtout, que l'on considère comme représentatives de la nature du terrain battu. Mais si un éboulement vient, à l'insu du sondeur, mêler des matières étrangères à celles qui se trouvent au fond, on conçoit les erreurs auxquelles peut entraîner l'examen de la carotte tirée du tuyau.

Dans l'espèce, les éboulements ont dû avoir, surtout, pour effet d'augmenter, relativement aux autres matières, la quantité des bancs sableux et argileux.

Les fossiles sont très rares et en général peu distincts dans la collection que possède l'Académie : de là résulte quelque incertitude dans la détermination rigoureuse des points où finit un système et commence l'autre. Mais cette difficulté ne se présente qu'à la séparation du terrain crétacé et du terrain jurassique.

Deux nappes d'eau ont été traversées, à la profondeur, l'une de $282^{m} 50$, l'autre de $283^{m} 29$.

Toutes deux sont salées : la cause de cette salure, qui s'est présentée, quoique à un moindre degré, au puits creusé à Saint-Sever, à celui de l'Abattoir et aussi à celui

des Meulers, partout à des profondeurs différentes et sans rapport les unes avec l'autre, reste à trouver.

M. Girardin, que ce fait avait frappé dans l'examen des eaux du puits de Saint-Sever, l'attribue, par simple vraisemblance, à des sources qui, dans leur trajet, avant de se réunir au grand courant souterrain, laveraient des dépôts de sel gemme. Il est certain que, bien que le gisement principal du sel gemme soit à la base des marnes irisées, il s'en rencontre dans tous les terrains supérieurs. Les mines de Wiéliska, en Pologne, sont dans le terrain tertiaire ; la Catalogne en possède dans la craie, et le terrain jurassique en montre dans les Carpathes. L'existence de dépôts salins dans le parcours des eaux qui viennent jaillir à Sotteville, n'est donc pas impossible; mais l'affirmer serait encore prématuré, et sur ce point je ne saurais mieux faire que d'imiter la prudente réserve de notre savant confrère.

Le but originel des recherches n'a pas été atteint.

La houille n'a pas été rencontrée, et, sous ce rapport, les résultats ont été nuls.

On ne doit cependant pas perdre toute l'espérance d'utiliser le forage, et peut-être la nappe d'eau qu'il a fait jaillir nous pourra-t-elle rendre des services qui, pour être d'une autre nature, n'en seront pas moins précieux.

Cette nappe fournit environ 129 litres d'eau par minute, à la hauteur d'un mètre au-dessus du sol.

D'après les observations faites le 21 février 1853 par MM. Morin, Boutan et Lecerf, l'eau jaillissante avait une température de 24° 49; elle possédait une forte saveur salée, avec un arrière-goût amer très prononcé. Au moment de son extraction, elle répandait une odeur d'hydrogène sulfuré très appréciable, qui disparaissait au bout de quelque temps d'exposition à l'air.

L'analyse, faite par les chimistes dénommés, a donné les résultats suivants (on a opéré sur un litre d'eau) :

Oxigène, Azote	Quantité indéterminée.
	Grammes.
Acide carbonique se dégageant par l'ébullition	0,108
Hydrogène sulfuré	Quantité très faible non déterminable.

Sels anhydres.

Carbonate de chaux	0,136
Carbonate de magnésie	0,038
Carbonate de fer	0,023
Sulfate de chaux	1,816
Sulfate de magnésie	0,290
Nitrate de chaux	0,021
Chlorure de sodium	12,047
Chlorure de magnésium	0,628
Chlorure de calcium	0,035
Iodure alcalin	0,006
Brômure alcalin	0,010
Silice, Alumine	0,102
Oxyde de manganèse	Traces très faibles.
Sulfate de soude, Sel de potasse, Sel d'ammoniaque	Traces.
Matières organiques	Quantité indéterminée.
Poids total des sels anhydres	15,152

La quantité relativement notable de sel marin que contiennent ces eaux a frappé notre confrère M. Pimont, qui en a aussitôt proposé l'utilisation comme mine de sel.

Assurément, l'exploitation peut n'en être pas impossible, bien que cette eau soit très pauvre ; on tire parti, à Mou-

tiers, en Savoie, de sources qui ne sont pas beaucoup plus riches; mais, pour dorer si vite les résultats de cette exploitation, M. Pimont me paraît s'être plutôt laissé emporter par son désir, bien naturel, d'utiliser une source dont il est, pour ainsi dire, le parrain, que par une étude sérieuse de leur nature, et la connaissance du prix et de la difficulté de leur concentration et de leur épuration.

L'Administration départementale s'est aussi préoccupée de cette découverte, et M. le Prefet a chargé la Commission d'hygiène et de salubrité du département d'étudier les avantages qu'en pourrait tirer la population, au point de vue médical.

Celle-ci, à ma connaissance, ne s'est point encore prononcée.

Sans vouloir préjuger son opinion, il peut cependant être permis d'espérer qu'elle ne sera point défavorable.

Ces eaux, sous le rapport de leurs éléments minéralisateurs, sont en effet assimilables à celles de Kreurnach, de Balaruc, de Nauheim et de Hombourg, et bien que cette concordance des principes chimiques ne soit pas un sûr garant de celui des résultats thérapeutiques, cependant il doit en donner la présomption.

La petitesse du volume fourni ne saurait d'ailleurs entraver une application de ce genre. Si un établissement de bains pour leur usage exigeait de plus grandes quantités d'eaux, en puisant à l'aide d'une pompe à quelques mètres au-dessous du sol, on pourrait obtenir facilement jusqu'à un mètre cube d'eau par minute.

Jusqu'ici, sous la réserve de cette espérance, et en attendant la décision de la Commission médicale, on peut dire que les résultats positifs de ce travail, au point de vue industriel, ont été nuls.

Au point de vue scientifique, aucun fait nouveau n'a été mis en lumière.

Les nombreux sondages entrepris à Rouen, dans les plaines d'Elbeuf et d'Oissel, au Havre, à Forges, à Blangy, avaient déjà montré la nature des terrains sous-jacents dans notre département. On connaissait aussi déjà, par la fouille faite à l'Abattoir de Rouen, l'existence d'un relèvement jurassique dans la vallée de la Seine, aux environs de Rouen, fac-simile de celui que montre sous de plus grandes dimensions le pays de Bray.

Les recherches de Sotteville ont simplement constaté la grande épaisseur du terrain kimmeridgien dans notre contrée, et ainsi ajouté un fait à ceux qu'avaient déjà fournis les forages multipliés entrepris dans l'immense cirque géologique dont Paris est le centre, à savoir l'augmentation du nombre des terrains et de l'épaisseur de chacun d'eux, à mesure que l'on s'approche de la circonférence du bassin à son centre. Elles fourniraient au besoin une nouvelle démonstration de l'inutilité de toute tentative pour trouver de la houille aux environs de Paris.

Laissons donc à nos départements du Nord et du Pas-de-Calais l'heureux privilége de la possession du combustible minéral. Dans ces régions favorisées, le terrain houiller se trouve immédiatement au-dessous de la craie ; mais nous, il nous faudrait pour y arriver, s'il existe, traverser tous les étages du terrain jurassique, dont le premier n'a pas été encore dépassé à 320 m de profondeur, et à leur suite, peut-être, le trias et le grès rouge qu'on retrouve aux mines du Plessis et de Littry, au-dessus des schistes houillers.

Nos recherches auront donc eu un résultat négatif sans doute, mais qui n'est pas à dédaigner. Ce n'est plus dans les entrailles mêmes de nos terres qu'il faut chercher la solution du problème si nécessaire à la richesse de notre département, le bon marché du combustible : cette illusion a eu son temps. Qu'après avoir inutilement cherché dans

cette voie qui n'a pas réussi, l'industrie travaille dans une autre !

La question de possession, de production sur les lieux, n'était, pour elle, qu'une question de bon marché. Ce bon marché, elle peut l'atteindre par d'autres moyens, dans des limites sinon égales, au moins approchées.

La création de nouvelles lignes ferrées, l'amélioration des lignes maritimes et terrestres, une meilleure organisation des services qui relient aux lieux de consommation les centres de production, l'agrandissement du tonnage des bateaux, l'établissement de grands remorqueurs, de porteurs à vapeur, voilà d'autres points de vue de la même question, des voies sans impasse où elle doit entrer résolument, un but dont elle ne doit plus détourner les yeux, aujourd'hui qu'elle n'est plus distraite par ce leurre séduisant qui lui avait fait un instant voir de riches mines accumulées à ses pieds.

SUR LA

FÉCONDATION ARTIFICIELLE

APPLIQUÉE AU SAUMON.

1re NOTE DE M. BERGASSE,

Communiquée à l'Académie dans la séance du 17 *décembre* 1852.

Le dépeuplement de nos rivières a, depuis longtemps, fixé l'attention publique et éveillé celle du Gouvernement. Les succès obtenus par deux modestes pêcheurs des Vosges, MM. Remy et Gehain, dans la fécondation artificielle du poisson, ont paru offrir un moyen d'y porter remède. Une Commission de pisciculture, composée de savants et d'administrateurs, a été créée par un ministre dont le nom fut longtemps cher aux sciences. Des encouragements ont été accordés aux deux pêcheurs. Mais bien que la création de la Commission remonte à près de trois ans, ses travaux jusqu'ici n'ont point vu le jour, et l'attention n'a été appelée que sur des essais heureux de fécondation artificielle, entrepris plus souvent sous l'influence de l'empirisme que sous celle de la science (1).

(1) Depuis la communication de cette note, le rapport de la Commission de pisciculture a été publié.

On a parfaitement réussi à reproduire le saumon. De petits saumoneaux, nés à Paris et provenant d'œufs envoyés d'un établissement d'éclosion fondé dans le voisinage du Rhin, près d'Huningue, ont été soumis à l'Académie des sciences. La position de cet établissement semblerait indiquer que c'est dans le Rhin ou ses affluents qu'on se proposerait de multiplier ce poisson. Il s'y trouverait assurément dans des conditions normales. Mais la France a-t-elle un bien grand intérêt à augmenter la richesse d'un fleuve qui, dans la partie de son cours qu'affectionne le plus le saumon, n'est pas notre tributaire, mais bien celui de la Prusse et de la Hollande? J'ai été, pour ma part, prodigieusement surpris que le Gouvernement n'ait pas concentré ses encouragements sur le repeuplement d'un fleuve *tout français*, qui avait des droits particuliers à ce qu'on se souvînt de lui.

Puisque personne, que je sache, ne les a rappelés, je vais l'entreprendre.

On a observé, en Bretagne et en Écosse, que de jeunes saumons revenaient aux lieux où ils étaient nés. De ce fait il faudrait se garder de conclure qu'on puisse impunément méconnaître les instincts et les préférences de ce poisson.

S'il est vrai, comme l'assurent presque tous les naturalistes, que le saumon ne pénètre point dans la Méditerranée et les mers qui en dépendent, il serait peu rationnel d'essayer de l'établir dans les fleuves qui communiquent avec elle. On éprouverait probablement le même mécompte que ceux qui, après avoir élevé, à grands frais, des oiseaux voyageurs, ont voulu les placer dans des contrées où leur instinct ne les appelait pas. Il y aurait même quelque discernement à apporter dans le choix des fleuves qui livrent le tribut de leurs eaux à l'Océan ; car, laissé à lui-même, le saumon ne se comporte pas dans tous de la même manière.

Suivant plusieurs voyageurs, il traverse les profondeurs inconnues de l'Amazone pour aller frayer sous l'équateur, à plus de huit cents lieues de son embouchure.

Il affectionne singulièrement les eaux du Tage et le remonte à une très grande distance de l'Océan. Le saumon d'Aranjuez est le plus estimé de l'Espagne.

C'est à l'embouchure de la Bidassoa et de la Seine qu'on pêche, au contraire, la plus grande partie de celui qui fréquente ces fleuves.

Il arrive par grandes bandes dans la Dordogne, la Vienne et la Loire, et pénètre dans tous leurs affluents. En 1820, époque où j'ai habité le voisinage de l'Ardèche, on m'assurait qu'on pêchait fréquemment des saumoneaux non loin du Gerbier-de-Sèvres, dans les petits ruisseaux qui concourent à former le dernier de ces fleuves.

La Loire, comme je l'ai dit dans mon mémoire sur la consommation de la viande et du poisson, offre les plus précieuses ressources à l'approvisionnement de Paris. Ces ressources seraient inépuisables si, par des causes qu'on n'a pas, jusqu'à présent, bien déterminées, il ne s'était opéré une sorte de révolution dans les habitudes des saumons qui la fréquentaient autrefois. Avant 1789, son cours supérieur, jusqu'au Puy-en-Velay, était semé de pêcheries affermées à des prix très élevés. Quelques-unes, si j'en crois des traditions orales appuyées sur des baux écrits, ne rapportaient pas moins de trente, de quarante mille livres à leurs heureux propriétaires. Dans le siècle dernier, elle était regardée, au moins, comme l'égale du Rhin, sous le rapport de la richesse en saumon. Il se vendait à des prix très bas dans tout le Forez et à Lyon.

Depuis 1789, cette richesse n'a fait que diminuer. Toutefois, dans le cours de l'année 1801, le saumon ne se vendait encore en Forez que 90 centimes le kilogramme. Je tiens ce dernier fait d'une personne que je puis nom-

mer, M. Richard de la Prade, l'un des médecins les plus distingués de Lyon, qui me l'a affirmé tout récemment.

Il y a à peine vingt-cinq ans que, au cœur de l'hiver, le saumon, dans une année exceptionnelle, il est vrai, n'était guère plus cher à Roanne qu'à Montbrison. Aujourd'hui, il s'y vend habituellement à un prix plus élevé qu'à Paris.

C'est à étudier les causes qui ont amené l'appauvrissement de la Loire, et à les faire cesser, si la chose est possible, que le Gouvernement devrait, avant tout, s'appliquer. Ne vaudrait-il pas mieux, par exemple, fixer pendant quelques mois les deux pêcheurs des Vosges dans les départements de la Haute-Loire et de l'Ardèche, que de les laisser mettre leur talent et leur habileté au service de quelques particuliers, qui, malgré leur bonne volonté, n'augmenteront jamais en France la masse du saumon d'une manière appréciable ?

Ce qui s'est passé récemment à la halle de Paris devrait servir d'avertissement à l'Administration.

Depuis la fin du mois de septembre jusqu'au commencement de celui-ci, elle n'a été approvisionnée de saumons que par l'Écosse, qui les lui envoyait couverts de glace, dans un état fort douteux de conservation. Nos fleuves ne lui en fournissaient plus. Sans doute que de même que les gelées du printemps ont retardé la montée de ce poisson dans la plupart d'entre eux, de même aussi les pluies torrentielles qui, depuis la mi-août, sont venues troubler le régime de tous nos cours d'eau, y ont accéléré son départ.

Cette observation, au reste, ne peut s'appliquer à la partie supérieure du cours de la Loire. Quand on étudie ce fleuve sous le rapport du saumon, il convient de distinguer la partie de la Loire qui est inférieure à Nevers de celle qui lui est supérieure. Cette dernière partie, que

j'appellerai la Haute-Loire, ne fournit jamais de saumons à la consommation pendant les trois mois de septembre, d'octobre et de novembre. Ce n'est pas qu'elle en soit dépourvue; mais, à cette époque de l'année, ce poisson y est mou et décoloré; il y est quelquefois presque blanc, ce que les pêcheurs attribuent au trop long séjour qu'il a fait dans l'eau douce. Ce n'est qu'à la fin de novembre qu'on recommence à le pêcher, et sa qualité semble augmenter à mesure qu'on avance dans l'hiver.

Ce n'est pas, au reste, dans le lit même de la Haute-Loire qu'on pêche toujours les plus gros saumons : c'est souvent dans ses affluents. Par un temps d'orage qui trouble ses eaux, il n'est pas rare de voir de très gros poissons s'échouer dans de modestes rigoles qui arrosent les prairies.

Parmi les causes qui ont pu amener la diminution partielle du saumon dans la Haute-Loire, il en est deux que je crois devoir mentionner ici.

Entre le Puy-en-Velay et Saint-Étienne, les eaux de ce fleuve présentent d'innombrables quantités de petits poissons, longs d'un à deux décimètres, qu'on appelle *tacons*. Ce poisson, d'après beaucoup de naturalistes et les personnes les mieux renseignées du Puy, n'est autre que le saumoneau. On le pêche en toute saison, et le peuple s'en nourrit. Il y a quelques années que le Puy-en-Velay comptait parmi ses citoyens une personne qui avait habité plus de vingt ans la Haute-Écosse et y avait étudié les mœurs du saumon. Cette personne ne cessait de dire que, si des règlements analogues à ceux de l'Écosse y proscrivaient la pêche du tacon, la Loire serait plus riche en saumons que les fleuves les plus vantés de cette région.

A quatre lieues au-dessus du Puy-en-Velay se trouve le saut de la Loire. Le fleuve s'y précipite d'une hauteur de trois à quatre mètres. Jadis les saumons franchissaient sans trop de difficulté cet obstacle. On sait que l'instinct

de ce poisson le porte toujours à rechercher les eaux les plus vives et les plus froides, et que la nature lui a donné un levier puissant dans la queue fortement articulée qui termine son corps.

Non loin du saut se trouve un village habité par des pêcheurs. Jour et nuit ils sont sur pied pour guetter les saumons au passage et les harponner avec un trident. Il est résulté de cet état de choses et de cet abandon complet de toute surveillance par l'Administration, que le saumon ne remonte plus aux sources de la Loire, comme il le faisait en 1820, quand je visitai l'Ardèche. Une personne de ma connaissance, de qui je tiens directement le fait, se promenant, en 1851, auprès du saut, y remarqua un saumon qui lui parut avoir deux mètres. Elle eut la maladresse d'en parler aux habitants du village. Une heure après, le saumon de deux mètres avait disparu.

Ce dont le Gouvernement devrait avant tout se préoccuper serait de règlementer la pêche fluviale, comme il a cherché à règlementer la pêche maritime; puis, de concentrer ses encouragements sur un point tel que je viens de le signaler, au lieu de les éparpiller sur une multitude de points différents, où ils ne produisent aucun résultat.

En résumé, la Loire doit fixer son attention, d'abord à cause de son ancienne richesse, et puis à cause de cette circonstance très importante, qu'à raison sans doute de la longueur de son cours et de la diversité de ses affluents, elle n'est jamais totalement abandonnée par le saumon. Les pêcheurs de Roanne affirment que, dans la partie qu'ils exploitent, ils le trouvent en toutes saisons.

Le saumon que la Loire envoie à Paris et à Rouen provient de ce que j'ai appelé sa partie inférieure. C'est surtout de l'île Benchau qu'on l'expédie. Si l'on ne m'a point trompé, la pêche cesse dans cette partie aussitôt que les rigueurs de l'hiver s'y font sentir.

Je n'ai point parlé de la Seine. Jamais le saumon n'y a été abondant comme dans la Loire et dans les autres fleuves que j'ai désignés au commencement de cette note. Parmi les affluents de l'Yonne, on désigne la Cure, petite rivière de Bourgogne qui passe auprès de Vermenton et d'Avallon, comme fournissant quelquefois des saumons qui semblent ne pouvoir provenir que de la Seine. Parmi les affluents de la Basse-Seine se trouve la Rille, qui, au moment où les saumons pénètrent dans le fleuve, reçoit leur visite. Mais la reproduction du saumon dans la Rille est encore plus problématique que dans la Seine.

Un barrage pratiqué dans l'intérieur même de Pont-Audemer, et toujours surveillé par les fermiers, empêche ce poisson d'en remonter le cours. Un barrage établi dans la Touques, à une lieue au-dessus de Pont-l'Évêque, est également cause que les saumons qui fréquentent en assez grand nombre cette petite rivière, en été, y sont voués à une complète destruction.

Les renseignements que j'ai recueillis me donnent lieu de penser que le saumon tend à abandonner l'embouchure de notre beau fleuve. Je puis du moins affirmer à l'Académie que les pêcheurs de Saint-Pierre-de-Manneville, qui, ordinairement, en livrent à la consommation deux ou trois cents par an, n'en ont pêché que *cinq* cette année (1852).

Un poisson qui n'est point voyageur, mais qui n'en est pas moins fort estimé, pourrait, je crois, être multiplié avec beaucoup plus d'avantage et de chances de succès dans la Seine que le saumon : c'est la *lotte*, qu'on pêche dans la Saône. Elle a donné lieu, sur les bords de cette rivière, à un dicton populaire qui prouve le cas qu'on en a toujours fait. Les deux rivières se ressemblent trop par la nature de leurs eaux et le peu de rapidité de leurs cours, pour que les poissons de l'une ne conviennent pas à l'autre.

Je profite de cette occasion pour rectifier une proposition trop absolue que j'ai émise p. 95 de mon mémoire sur la viande. J'y dis que l'on ne rencontre point le saumon dans les contrées condamnées à un éternel hiver. A la rigueur, cette opinion pourrait se défendre ; car les points habités par les Esquimaux, qui se nourrissent de saumons, ne sont pas éternellement gelés. Ce qui m'avait déterminé à formuler ainsi le fait avait été la déclaration d'un ancien habitant de Terre-Neuve, et une phrase de l'article consacré par les professeurs du Jardin-des-Plantes, dans leur dictionnaire, au saumon. Mais de nouveaux documents me portent à modifier ainsi ma première opinion : le saumon se trouve dans les latitudes les plus septentrionales, mais seulement dans les rivières, au moment où elles ne sont pas gelées.

Note du Secrétaire de la Classe des Sciences.

A la suite de cette communication, M. Bignon a presenté quelques observations de nature à faire douter du succès de la fecondation artificielle des œufs du saumon, pratiquée, comme le proposait M. Bergasse, dans la partie supérieure de la Loire et de ses affluents. Les faits observés par M. Bignon à l'embouchure de ce fleuve le portaient à croire, ainsi que les pêcheurs de cette localité l'affirment, que les jeunes poissons produits du frai du saumon aux sources de l'Allier et de la Loire ne pouvaient pas se rendre à la mer, ou n'y parvenaient qu'en quantite si peu appréciable, qu'ils ne pouvaient contribuer à la reproduction des saumons qu'on pêche dans le fleuve à son embouchure et dans son parcours.

Ces assertions de M. Bignon et les faits cites à l'appui ont ete l'occasion d'une seconde note de M. Bergasse, que nous reproduisons ici.

2e NOTE DE M. BERGASSE,

Communiquée à l'Académie dans la séance du 24 décembre 1853.

Mon honorable confrère M. Bignon, en discutant ma première observation, dans la dernière séance, a invoqué le témoignage des pêcheurs de la Loire, entre Nantes et Paimbœuf, qui nient que les saumons se livrent à la reproduction dans ce fleuve. Il ne partage pas cette opinion, mais il persiste à croire ou que le frai, dans ce fleuve, est improductif, ou détruit avant d'arriver à la mer.

Il me permettra de lui soumettre les observations suivantes :

Que les saumons fraient dans nos rivières, le point ne saurait être contesté, d'après les observations de M. Penières relatives à la Dordogne, le témoignage des pêcheurs de la Haute-Loire, que j'ai invoqué à la précédente séance, l'autorité de Lacépède et du *Dictionnaire d'histoire naturelle* publié sous les auspices des professeurs du Jardin-des-Plantes, et le fait avéré qu'on pêche des saumoneaux d'un à deux kilogrammes à Saint-Georges-de-Boscherville.

Est-ce le besoin de se livrer à la reproduction qui les amène en si grand nombre à l'embouchure de nos fleuves aussitôt que les gelées ont cessé, et qui les porte à en remonter le cours ?

Pour mon compte, je n'en fais aucun doute. Virgile l'a dit avec raison :

> *Et genus æquoreum*, pecudes, pictæque volucres,
> In furias ignemque ruunt : amor omnibus idem.
>
> GEORG., lib. III.

Bien que la reproduction ne s'opère pas chez les poissons de la même manière que chez les autres animaux, il est certain que la nature a attaché, chez eux, à cet acte, le plus puissant attrait.

Mais, a observé mon savant contradicteur, si c'est ce besoin qui les conduit dans nos fleuves, pourquoi ne fraient-ils pas également sur tous les points de leurs cours?

Je pourrais me borner à répondre que, sans doute, ils ne trouvent pas partout les conditions nécessaires pour que la reproduction puisse utilement s'opérer. Mais, au lieu de me retrancher dans cette vague énonciation, je soumettrai à l'Académie quelques observations qui me sont personnelles, non pas sur la reproduction du saumon, mais sur celle de deux poissons beaucoup plus vulgaires, la carpe et la tanche.

Je possède, dans mes propriétés du département de l'Ain, trois étangs d'une certaine étendue. L'un d'eux a près de trente hectares, qui, suivant l'usage du pays, sont successivement couverts d'eau pendant une année et livrés à la culture pendant l'année suivante. Ils sont régulièrement empoissonnés avec des carpes et des tanches de même âge.

Dans deux de ces étangs, les carpes et les tanches ne multiplient pas. En revanche, elles s'engraissent promptement et m'offrent un revenu assuré.

Dans l'autre, au contraire, elles restent toujours maigres, mais elles multiplient d'une manière vraiment extraordinaire. Quand on le pêche, on y trouve toujours une énorme quantité de ce qu'on appelle dans le pays *empoissonnage*.

Il est facile de se rendre compte de cette différence. Dans les deux premiers, dont le sol est très fertile et qui reçoivent les eaux chargées de fumier que leur envoient les terres environnantes, les carpes et les tanches, promp-

tement engraissées, doivent devenir, par ce seul fait, peu propres à la reproduction.

L'autre étang, au contraire, est entouré de trois côtés par des bois. Les eaux qu'il reçoit ne sont chargées d'aucune particule animale. Ce sont des eaux maigres, comme on dit dans le pays. Il a peu de profondeur; ses bords sont couverts de joncs et d'autres herbes aquatiques Ils présentent de larges couches d'eau d'une épaisseur d'un à deux décimètres au plus, où les œufs déposés par les poissons se trouvent exposés à l'influence de la lumière et des rayons solaires.

De ce fait, j'ai droit de conclure que, pour que la reproduction des carpes et des tanches puisse utilement s'opérer, il faut deux choses : d'abord, que ces poissons ne soient pas trop gras, et ensuite que les eaux où ils déposent leur frai soient peu profondes et exposées à la lumière et au soleil.

Notre honorable et savant confrère M. Pouchet m'a communiqué une observation analogue pour les truites. Un de ses amis, qui habite ce département, possède un vivier qui fournissait jadis à sa table des truites extrêmement grasses et succulentes. Elles ne se reproduisaient pas. Depuis quelques années, elles y fraient, mais elles ne s'y engraissent plus.

Appliquons ces observations aux saumons. Lorsqu'ils sortent de la mer pour entrer dans nos fleuves, dans les mois de janvier et de février, ils sont extrêmement gras, et dès-lors peu propres à la reproduction. Leur instinct les porte à remonter ces fleuves et leurs affluents jusqu'à leurs sources. Lorsqu'ils y arrivent, ils sont amaigris et, par conséquent, plus aptes à se livrer au grand œuvre de la multiplication. C'est là, ce me semble, *non pas l'unique raison*, mais l'une des raisons pour lesquelles les saumoneaux sont rares dans les parties inférieures de

nos fleuves, et pourquoi, par exemple, on ne pêche le *tacon* qu'au-dessus de Saint-Etienne D'après les renseignements que j'ai recueillis, c'est surtout dans le *Lignon*, l'un des affluents supérieurs de la Loire, que d'Urfé, par la publication de son *Astrée*, avait rendu jadis si célèbre, que les saumons fraient et produisent des myriades de *tacons*.

Je ne puis résister au désir de consigner ici un exemple de cet instinct qui porte les saumons à remonter toujours le cours des fleuves.

Au printemps, ils abondent dans l'Allier.

Plusieurs années avant la révolution de 1789, l'intendant de la province d'Auvergne imagina d'établir à son profit, à Pont-Gibaux, un barrage avec empellement qui occupait toute la largeur de la rivière. Grâce à ce barrage, on prenait dans l'Allier, au printemps et en été, de si énormes quantités de saumons, que les domestiques de Clermont, en s'engageant, mettaient pour condition de n'en manger que trois fois par semaine. On m'a assuré la même chose des domestiques de Bordeaux et de Roanne, et l'on prétend qu'encore aujourd'hui il en est de même dans certaines parties de l'Ecosse septentrionale.

Depuis 1789, le barrage de Pont-Gibaux a été supprimé, et les pêches extraordinaires qu'on faisait sur ces points ont cessé.

Mon honorable confrère M. Bignon m'a opposé l'exemple des anguilles, qui, comme les saumons, remontent les fleuves, et, dans leur migration, ne sont certainement pas conduites par le besoin de frayer.

L'exemple des anguilles est peu concluant. La génération, chez l'anguille, est précédée de l'accouplement, qui, d'après les meilleurs et les plus savants observateurs, a lieu dans les profondeurs de la mer. La monte des petites anguilles a lieu au printemps dans nos fleuves, parce que

ces fleuves leur offrent la nourriture la mieux appropriée à leur âge et à leurs besoins. J'engagerai mon confrère à consulter, sur ce point, un excellent mémoire sur les anguilles du Rhône, rédigé par le baron de Rivière, et dont l'Académie des Sciences a ordonné l'impression dans la portion de son recueil consacré aux travaux des savants étrangers.

Je passe maintenant à ce qui concerne la descente des saumons à la mer. Les auteurs les plus modernes qui ont écrit sur ce poisson s'accordent à dire que, lorsqu'il a atteint un ou deux décimètres de long, il se rend à la mer pour en revenir *saumon parfait*. C'est aussi l'opinion des pêcheurs de Roanne, qui attribuent l'appauvrissement de la Loire à la guerre continuelle qu'on fait au *tacon* au-dessus de Saint-Étienne. Suivant eux, le *tacon* se dirige vers le bas du fleuve dès qu'il a un décimètre de long.

Les saumons parfaits qui sont venus frayer dans les rivières au printemps, les abandonnent-ils régulièrement en automne pour aller prendre, en quelque sorte, de nouvelles forces dans la mer ? Cette opinion est généralement adoptée. Peut-être y aurait-il une distinction à faire entre les fleuves qui ne gèlent presque jamais, et ceux qui sont soumis à des gelées périodiques, entre les grands fleuves qui, comme la Loire, présentent dans leur cours des *fosses profondes*, et ceux qui n'ont qu'un cours peu étendu. Voici cependant un fait que je puis citer à l'appui de ce retour périodique des saumons à la mer.

Je traversai, à la fin du mois d'août 1840, la petite ville de Peyrehourade, située au confluent de l'Adour et du Gave de Pau La diligence sur laquelle j'étais monté s'arrêta, et l'on chargea sur son impériale trente-quatre paniers contenant des saumons. Le conducteur m'assura qu'à cette époque de l'année l'on en pêchait à Peyrehourade une très grande quantité, qui, évidemment, n'arrivaient

là que pour redescendre dans l'Océan, puisque la monte a toujours lieu au mois de janvier.

Tous les saumons qui, à la fin de l'hiver, se présentent à l'embouchure de l'Adour, de la Dordogne, de la Loire, de la Seine, pour y frayer, sont-ils réellement nés dans ces fleuves? Voilà ce qu'il est bien loin de ma pensée d'affirmer. Je suis, au contraire, très porté à penser que les saumoneaux de la Seine, devenus saumons parfaits, peuvent très bien aller se faire prendre dans la Tamise et même dans la Clyde.

Les longs voyages qu'on faisait faire autrefois à certains poissons sont maintenant abandonnés par les naturalistes. Ainsi, l'on n'admet plus les étonnantes migrations attribuées aux *clupées-harengs,* qui, partant presque du pôle, formaient, disait-on, un immense banc, dont une partie était destinée à la mer Baltique et l'autre, à la mer du Nord. On suppose que les poissons voyageurs qui apparaissent, à certaines époques, dans nos fleuves, se tiennent, quand ils ne se montrent pas, dans les profondeurs des mers voisines. Ainsi, la clupée-alose qu'on pêche dans l'Hérault et dans le Rhône est regardée maintenant comme propre à la Méditerranée. Je pense qu'il en est de même du saumon. Autrement, quel immense voyage ne lui imposerait-on pas, par exemple, quand il va frayer dans les Andes, à huit cents lieues de l'embouchure du Maragnon!

La présence des mêmes poissons sous les latitudes les plus chaudes et les plus froides du monde serait facile à expliquer, si les observations du capitaine Ross sur la température de la mer à une certaine profondeur, méritaient une confiance absolue. Il en résulterait que l'Océan, sous les pôles comme sous l'équateur, présenterait une température uniforme de 4 degrés 510 de chaleur dans la couche qui recouvre immédiatement le globe terrestre; mais, comme le fait observer M. Biot, dans les articles

du *Journal des Savants* qu'il a consacrés à la navigation, ce fait ne peut encore être considéré que comme une hypothèse.

Le père de l'ichthyologie moderne, Rondelet, dans son *Traité des poissons* (édit. de 1558, p. 123, t. II, traduction française), distingue deux espèces de saumon : le grand saumon, qui, étant né dans la mer, aime tant l'eau douce, que, *y étant une fois entré, il y demeure toujours sans retourner en la mer;* et le tacon ou petit saumon, qui n'a guère plus d'un pied de long et *naît en rivière.* En parcourant l'article de Rondelet, on voit que, de son temps, l'on n'avait que bien peu de données sur les mœurs du saumon. Suivant lui, les saumons de la Garonne et de la Dordogne *surmontent tous les autres et de tendreté de chair, et de plaisant goust, et de bonté de substance.*

RECHERCHES

SUR

L'HISTOIRE NATURELLE DU SAUMON

(Salmone-Saumon),

PAR M. A. BIGNON.

(*Présentées à l'Académie dans la séance du* 17 *juin* 1853.)

Après avoir entendu la communication de notre savant confrère M. Bergasse, j'ai comparé les faits qu'il signale avec ceux que j'ai pu observer personnellement, et, surpris de leur différence, j'ai recueilli quelques documents qui pourront, je crois, servir à éclaircir ce qui ne me paraît pas avoir été suffisamment étudié. C'est le fruit de ces recherches que je vous soumets, sans prétention scientifique.

Il ne s'agit point ici d'examiner la valeur des procédés de la fécondation artificielle des œufs des poissons, et de ceux du saumon en particulier. — Ces procédés étaient connus depuis longtemps. *Duhamel de Monceau* avait publié en 1772, dans l'*histoire des Pêches*, le mémoire que le comte de *Golstein* avait, en 1758, remis à M. *Fourcroy;* ce mémoire, qui contient les détails les plus circonstanciés sur la possibilité et les moyens de fécondation, n'était un secret pour personne. *Daubanton* et *Haüy*, dans le *dictionnaire*

des Poissons de l'Encyclopédie méthodique, *Lacépède*, dans l'*histoire des Poissons*, parlent de la fécondation artificielle comme d'une chose notoire. Les expériences faites en 1833 par M. *Shaw*, en 1841 par M. *Boccius*, avaient précédé celles faites, en 1842, par MM. *Remy* et *Gehain*, et mis le succès hors de doute. — L'établissement fondé depuis, près d'*Huningue*, fonctionne et peut livrer à l'empoissonnement de nos fleuves et de nos rivières une immense quantité de jeunes saumons, et je suppose que des moyens faciles, sûrs et peu dispendieux, de transporter vivants ces poissons, nouvellement éclos, aux différents lieux qui les réclameront, sont ou seront trouvés; et comme on n'a ni la prétention, ni le pouvoir de vaincre l'instinct voyageur du saumon; qu'on sait que, quelques mois après son éclosion, il se hâte de quitter nos rivières, pour gagner la mer, sa patrie, et que c'est sur son retour qu'on calcule, — je suppose que des mesures vont être prises pour que les Conseils généraux des départements où la pêche a lieu, frappés des immenses avantages qui sont annoncés, se hâtent de pourvoir aux frais annuels d'*ensemencement* des rivières où le retour doit s'effectuer, sauf à s'en indemniser par un droit sur la pêche; autrement, cette brillante industrie, si pompeusement annoncée, courrait grand risque de rester stérile et de retomber dans l'oubli dont on vient de la tirer. Or, des doutes se sont élevés dans mon esprit sur la certitude de ce retour : de là, la discussion qui s'est élevée entre M. Bergasse et moi. Il se plaignait qu'on eût pris le Rhin pour le théâtre des expériences, et réclamait cette faveur pour la Loire, fleuve tout français et le plus renommé par l'abondance et la qualité des saumons. J'ai contesté que la Loire pût offrir des chances de succès à l'expérience, et, m'appuyant sur quelques observations personnelles et surtout sur les renseignements positifs et unanimes qui m'ont été fournis

par des pêcheurs de son embouchure, j'ai dit que les jeunes saumons éclos en Loire ne paraissent pas arriver à la mer.

Depuis cette discussion, des renseignements nouveaux ont été publiés, et ce n'est plus seulement l'opinion de M. Bergasse que j'ai à combattre ; ce que je mets en doute, M. Coste, membre de l'Académie des Sciences, l'affirme ; voici, en effet, comment il annonce et prédit l'avenir des produits de la fécondation artificielle :

« Ces jeunes troupeaux, qu'une industrie prévoyante « dirigera, tous les ans, vers de *lointains parages*, où « leur instinct les retient jusqu'à l'âge adulte, orientés, « plus tard, par les courants qui les auront conduits, « remonteront le cours des fleuves, quand viendra l'époque « de la ponte, comme les oiseaux que chaque printemps « ramène aux lieux où ils ont coutume de construire leur « nid et d'élever leur famille. Le retour périodique de ces « émigrations, descendues à la mer au moment de la « naissance et revenues au temps où chaque individu chargé « d'œufs et de laitance a déjà une taille gigantesque, « rapportera aux populations riveraines l'inépuisable « tribut d'une nouvelle conquête de la science. »

Je ne me dissimule point ce que des affirmations aussi précises, émanées d'un savant aussi éminent, ont de grave dans ce débat ; mais, dans les sciences naturelles, il y a deux ordres de faits qu'il ne faut pas confondre : ceux que la science étudie dans les mystères de l'organisme et qui lui servent à classer méthodiquement chaque genre et chaque espèce, à indiquer les caractères distinctifs qui fixent le rang dans l'ordre de la création ; puis ceux qui forment l'histoire proprement dite et qui se composent uniquement du récit des actes qui manifestent la vie extérieure et font connaître les instincts, les mœurs et les habitudes. Dans le premier ordre, les savants pour lesquels

l'anatomie comparée n'a point de secrets, ont le droit de parler en oracles ; mais dans le second, obligés qu'ils sont eux-mêmes de consulter et d'interroger ceux qui ont vu, de comparer des récits souvent contradictoires, pour adopter ce qu'ils croient le mieux attesté et le plus vraisemblable, je puis, sans manquer au profond respect que j'ai pour eux, ne pas les en croire sur parole, remonter aux sources où ils ont puisé, leur fournir même des faits qu'ils ont ignorés. Ces limites ainsi tracées, et en ne les franchissant pas, je me sens en liberté.

Le *saumon* proprement dit, le *franc-saumon*, est incontestablement, de tous les poissons qui fréquentent les fleuves, celui qui mérite le mieux d'être étudié et dont il importe le plus de connaître les habitudes et les instincts. Recherché pour la délicatesse de sa chair, il ne le cède qu'à l'esturgeon par sa taille et son poids ; il enrichit les lieux qu'il fréquente et fournit au commerce un article d'un placement avantageux ; et cependant, l'histoire naturelle du *saumon* est encore très imparfaitement connue : le loisir et souvent aussi l'esprit d'observation manquent à ceux qui peuvent le mieux connaître les faits, et l'expérience, à ceux qui les recueillent et les publient. Depuis l'histoire des poissons de Lacépède, pas un seul écrivain n'a ajouté un fait nouveau, une observation digne de confiance aux faits recueillis par ce savant. Nous n'aurions point ce regret à exprimer aujourd'hui, s'il eût été permis à l'un de nos concitoyens de mener à terme le travail qu'il avait entrepris. Je veux parler de *Noël de la Morinière*. — Ce n'était point un de ces naturalistes qui, sans sortir de leur cabinet, écrivent l'histoire d'animaux qu'ils ont rarement vus vivants. Il joignait à une immense érudition la connaissance complète de la science ichthyologique, à laquelle il s'était voué tout entier ; il avait observé par lui-même les mœurs des poissons dont il se

proposait d'écrire l'histoire. Lacépède a souvent fait usage de ses notes manuscrites et le cite toujours avec éloge. Il avait parcouru l'Europe, interrogé et observé partout; il continuait ses recherches, recueillant les matériaux du grand ouvrage sur l'*histoire générale des Pêches* anciennes et modernes, qui devait avoir 10 volumes et dont le premier volume in-quarto, édité à l'imprimerie royale, a seul paru. — Il est mort en Norwège, en 1822, victime de l'inclémence d'un climat que son ardeur scientifique lui faisait braver. Quand on a lu ce qu'il a publié, on sent que cette mort prématurée a été une perte irréparable pour la science.

Je viens de dire que, depuis *Lacépède*, aucun fait nouveau et digne de confiance n'avait été publié sur l'*histoire naturelle du saumon;* mais cet auteur lui-même a peu ajouté au travail de ses devanciers, à celui de *Duhamel de Monceau* surtout; et seulement, aidé, comme il le dit lui-même, par les notes manuscrites du tribun *Penières* et de *Noël de la Morinière*, il s'est montré plus affirmatif sur certains points que ses prédécesseurs, mais aussi beaucoup plus circonspect que ceux qui ont écrit après lui, et que M. *H. Cloquet* surtout, dans son article du *dictionnaire des sciences naturelles*, cité comme une autorité décisive par M. Bergasse.

C'est de l'autorité de ce dernier auteur que mon savant confrère s'est surtout prévalu pour assimiler les voyages du saumon aux pérégrinations des oiseaux de passage; pour affirmer la régularité de leur retour à des époques fixes; pour assurer leur constance à se montrer toujours dans les mêmes localités, et c'est en effet sur la certitude de ces faits que doivent s'appuyer ceux qui préconisent la nouvelle industrie appliquée à la propagation des saumons. On ne sème que pour recueillir.

Cette loi de périodicité qu'on croit si constante, je veux discuter les preuves qu'en a fournies M. Bergasse dans

ses notes des 17 et 24 décembre dernier. Il assure que, dans le midi de la France, la monte a toujours lieu en janvier; il n'admet pas qu'il y en ait d'autre (*page* 220, *note du* 24 *décembre*). — Dans son mémoire sur la consommation de la viande (*page* 95), il dit que l'apparition dans les fleuves de l'Europe méridionale qui portent leurs eaux à l'Océan, concorde toujours avec la cessation des gelées et le retour du printemps; qu'ainsi le saumon monte plus tôt dans le *Tage* que dans l'*Adour*, plus tôt dans l'*Adour* que dans la *Dordogne*, la *Vienne* et la *Loire*. Il ne paraît dans la *Seine* que fort tard et presque en été.

Lacépède nous dit en effet que, dans les contrées tempérées, les saumons quittent la mer vers le commencement du printemps; qu'ils redescendent à la mer à la fin de l'automne, pour remonter de nouveau dans les fleuves à l'approche du printemps. — « Plusieurs de ces poissons, « ajoute-t-il, restent même pendant l'hiver dans les rivières « qu'ils ont parcourues; ils s'éloignent de la mer en troupes « nombreuses, et présentent souvent dans l'arrangement « de celles qu'ils forment autant de régularité que les époques « de leurs grands voyages. Le plus gros de ces poissons, « qui est ordinairement une femelle, s'avance le premier; « à sa suite viennent les autres femelles, deux à deux et « chacune à distance d'un à deux mètres de celle qui la pré- « cède. — Les mâles les plus grands paraissent ensuite, ob- « servant le même ordre que les femelles, et sont suivis « des plus jeunes.

« Lorsqu'ils nagent, ils se tiennent au milieu du fleuve et « près de la surface de l'eau, et, comme ils sont souvent « très nombreux, qu'ils agitent l'eau violemment et qu'ils « font beaucoup de bruit, on les entend de loin, et comme « le murmure sourd d'un orage lointain. »

M. H. Cloquet confirme tous ces détails. D'après lui, en France, c'est vers la fin de l'hiver que les saumons quit-

tent la mer, leur patrie adoptive. En remontant les fleuves, ils sont réunis en bancs énormes, en *corps d'armée*, *qui semblent s'élancer du sein des mers pour envahir l'empire des eaux douces.*

Certes, il est impossible de dire rien de plus précis et de moins équivoque. L'historien qui a vu défiler une armée, signalé l'ordre et la marche, n'est pas mieux renseigné ; il ne manque au récit que le nom des chefs ; mais leur taille et leur sexe sont très bien indiqués.

Voilà comment les auteurs les plus accrédités ont écrit l'histoire du saumon ; mais si l'observation est exacte, ce n'est assurément pas en France et dans nos fleuves qu'elle a été faite. Les choses, chez nous, dans la réalité, se passent tout autrement.

Il est complètement faux que les saumons se présentent dans nos rivières en bandes nombreuses. Dans la Loire, le plus grand de nos fleuves, celui qu'ils affectionnent le plus, les premiers que l'on voit sont isolés, et la preuve, c'est qu'il est fort rare d'en prendre plus d'un ou deux à la fois, avec des filets très étendus qu'on emploie à cette pêche. C'est très probablement dans les régions froides, qui, de l'aveu de M. Bergasse (mémoire, p. 95), paraissent être la véritable patrie du saumon, que ces invasions formidables ont pu être observées.

Les historiens sont-ils plus exacts, lorsqu'ils assurent que les saumons suivent dans leurs voyages une loi uniforme qu'ils assimilent à la régularité du passage des oiseaux voyageurs? Pas davantage. *Lacépède*, *Cloquet* et *M. Bergasse* sont également fort mal renseignés à cet égard, et quoique, en général, dans le même cours d'eau, la montée des saumons soit assez régulière, elle varie beaucoup d'un lieu à un autre et sans que la latitude paraisse apporter à ces différences des causes appréciables.

D'abord, il n'y a pas, pour la même rivière, qu'une

seule montée dans la même année ; il y en a plusieurs, à diverses époques, et, de l'aveu même de *Lacépède* et de *Cloquet*, deux au moins, l'une à la fin de l'hiver, l'autre au commencement de l'été. Il est vrai que les deux auteurs que je viens de citer ne parlent d'abord que d'un seul passage, qu'ils fixent à la fin de l'hiver ; c'est celui du fameux et *formidable corps d'armée qui vient envahir l'empire des eaux douces ;* mais, plus bas et avec moins de pompe, ils parlent d'une seconde apparition. Les jeunes saumons, nous disent-ils, après un séjour dans la mer qui leur a permis d'atteindre une longueur de quatre à cinq décimètres, la quittent pour remonter les rivières ; mais ils partent le plus souvent beaucoup plus tard que les gros, ils attendent communément le commencement de l'été ; ce n'est pas tout : M. Cloquet lui-même va me fournir la preuve qu'à *Châteaulin*, *département du Finistère*, ce n'est ni à la fin de l'hiver, ni au commencement du printemps que les saumons montent en rivière, mais au mois d'octobre ; et il ajoute que la pêche commence alors dans cette localité et devient de plus en plus abondante jusqu'à la fin de janvier, et se continue ensuite, en diminuant jusqu'en mai et juin, pour cesser entièrement en juillet.

Il serait certainement impossible de concilier toutes ces contradictions, qu'il est facile d'expliquer, lorsqu'on sait que ceux qui les ont commises n'ont point fait d'observations personnelles et qu'ils se sont aidés de documents puisés à différentes sources. Il en est résulté pour eux que, dans chaque localité, il y a, en effet, une certaine régularité dans l'apparition du saumon ; c'est là-dessus qu'ils ont fondé leur théorie absolue pour les pays tempérés ; mais lorsqu'ils ont voulu citer des faits particuliers, ils n'ont pas réfléchi qu'ils étaient inconciliables avec leur théorie générale.

Ce n'est point la latitude plus ou moins méridionale qui détermine les saumons à se présenter dans telle rivière plutôt que dans telle autre ; ni le Tage, ni l'Adour n'ont la priorité sur la Loire, ni sur les rivières d'Irlande et d'Écosse. C'est la nature très variable des eaux de chaque rivière, et cela sous le même degré de latitude, qui fait que ces poissons y paraissent plus tôt ou plus tard, et à des époques tellement différentes, qu'il est évident que celle du frai n'a rien de fixe.

Des relevés faits avec soin en Irlande ont démontré que les saumons remontent fort irrégulièrement le cours des rivières de ce pays. Ils entrent dans cinq de ces rivières au mois de novembre ; dans deux en décembre ; dans neuf en janvier ; dans le Carragh, rivière du comté de Kerry, qui n'a que deux milles à parcourir pour arriver à la mer, les saumons remontent en octobre ; et dans le même comté, la *Maine* n'est fréquentée par les saumons qu'en mai et juin, et la pêche s'y continue jusqu'en octobre.

Dans le lac Corib, qui se jette dans la mer à Galway, la pêche se fait de très bonne heure ; à Ballys-Haunou, fameux par sa chute appelée *saut du saumon*, on en prend plusieurs tonnes par jour, en mai.

Le Bimdrowes, aqueduc du lac Melwin à la mer, donne du poisson en janvier et février.

Dans le comté de Mayo, l'Owenmare, dont la température n'est modérée par aucun réservoir, n'est productive qu'en août et septembre, tandis que le Mauhim, son affluent, qui sort d'un lac considérable, est peuplé de bonne heure et dès le mois de novembre. (*Revue britannique, n° 2, février* 1853.)

Les règlements relatifs à la pêche, tant en Écosse qu'en Irlande, constatent ces diversités et en tiennent compte. Noël de la Morinière cite un règlement de 1030, promulgué par Malcome II, qui fixe la fermeture de la pêche depuis

l'Assomption jusqu'à la Saint-Martin, et un autre depuis la mi-avril jusqu'à la Saint-Jean; un autre statut d'Édouard I[er] de 1285, qui défend la pêche du saumon de la mi-avril à la Saint-Jean. Je pourrais multiplier ces citations; mais les faits sont si notoires, que ce serait surcharger inutilement ce travail déjà trop long.

Sur le continent, la même irrégularité n'est pas moins bien établie. — Je ne parlerai point du Rhin, dans lequel, d'après Gesner, cité par Duhamel, il y a deux montées : l'une au commencement du printemps, et l'autre au mois de novembre. — C'est surtout ce qui se passe en France que je veux vous faire connaître. — Ainsi, M. Bergasse nous dit que c'est presqu'en été que les saumons se montrent en Seine, et M. Mésaize, maire de Saint-Martin, observateur fort exact, m'assure que c'est vers le mois d'avril d'abord, continuant pendant les mois de mai, de juin et de juillet. Il y a même des exemples de montées plus tardives : ainsi, en 1820, année exceptionnelle, il est vrai, on prit en Seine, dans les mois d'août et de septembre, plus de 2,300 saumons en parfait état.

Dans le Calvados, je signalerai la rivière de Vire, qui se jette dans la Manche au-dessous d'Isigny. Les saumons commencent à s'y montrer au mois d'octobre, et disparaissent au mois d'août; on ne remarque pas d'interruption; seulement ils sont plus ou moins nombreux et de tailles différentes suivant les époques. — C'est depuis la Toussaint jusqu'à la fin de mai qu'on pêche les plus forts saumons; au commencement d'août, on prend ceux de moindre taille, qu'on appelle *cadets*. — Les premiers pèsent de 8 à 10 kil., les derniers 2 et 3 kilos.

Sur les côtes du Finistère, à Châteaulin, localité déjà citée, et jadis renommée par ses pêcheries, aujourd'hui détruites par suite de l'établissement du canal de Nantes à Brest, les saumons qui paraissaient en octobre, ne se

montrent plus aujourd'hui qu'en janvier. — Cette année même, le premier qu'on y ait vu et pêché ne l'a été que le 2 mars. Il pesait 4 kil.

A Quimper, sur la même côte, c'est en octobre et novembre que les saumons remontent. Les premiers qui paraissent sont ceux que les pêcheurs du pays appellent *castillons*, dont le poids est généralement de 2 à 3 kil.; on les désigne encore sous le nom de *saumons rouges*. A dater de décembre jusqu'à la fin de mai, on voit apparaître les saumons qu'on nomme *blancs* et qui pèsent de 4 à 8 kil. Ils remontent jusqu'en mai. Aux mois de juin et de juillet, viennent encore les *castillons* du poids de 2 à 4 kil., analogues à ceux pêchés en novembre.

A l'embouchure de la Loire, il y a trois époques de passage ascendant. Le premier commence à la Toussaint et se continue jusqu'en février. Les saumons qu'on pêche alors pèsent de 8 à 13 kil.; ils sont peu abondants, mais très recherchés et fort chers. La présence des glaces ne paraît pas les empêcher de remonter; mais alors on ne peut plus les pêcher qu'à l'aide des carrelets renversés placés sous les ponts de Nantes, et qui fonctionnent tant que le froid, devenu trop vif, n'interdit pas leur manœuvre.

Un deuxième passage donne lieu à la pêche qu'on appelle *saumons de carême;* ceux-ci ne pèsent plus que de 4 à 8 kil.; mais ils sont plus nombreux et donnent un profit plus assuré.

Enfin, la troisième pêche est celle qui commence à la Saint-Jean et se fait jusqu'aux premiers jours d'août. Le saumon alors ne pèse plus que de 2 à 4 kil. Les pêcheurs le nomment *madeloneau*, son apparition coïncidant avec la fête de la *Madeleine*.

Je connais peu ce qui se passe dans la *Garonne* et l'*Adour;* mais M. Bergasse me fournit des renseignements que je puis utiliser. C'est au mois de janvier, sui-

vant lui, que la pêche est le plus fructueuse dans l'Adour; elle se continue au moins jusqu'en mai. Les deux cent vingt saumons qui ont figuré au banquet offert par l'armée au Président de la République, au mois de mai 1851, venaient de Bayonne. Dans sa note du 24 décembre dernier, il nous apprend que, passant, à la fin d'août, dans une petite ville située au confluent de l'Adour et du Gave de Pau, il vit charger sur la voiture publique où il se trouvait, trente-quatre paniers contenant des saumons, et il sut, par les renseignements qu'il prit, que, vers cette époque de l'année, la pêche est très abondante dans cette localité. Il est vrai qu'il conjectura que c'étaient des saumons qui redescendaient à la mer; en quoi il se trompe complètement, très peu de saumons revenant ainsi à leur point de départ, et n'y revenant jamais que dans un état de dépérissement tel, qu'ils sont impropres à la consommation. Les saumons que M. Bergasse vit alors appartenaient à la montée d'été signalée par MM. Lacépède et Cloquet; et ce sont, à mon sens, les mêmes que ceux qu'on pêche, en juin et juillet, à Nantes, sous le nom de *madeloneaux;* ils portent à Peyrehourade (*la petite ville qu'il cite*) le nom de *gerbaillots;* et, s'il avait eu le temps de mieux se renseigner, il aurait su que la montée de ces petits saumons se fait pendant les mois de juillet et d'août. (*Duhamel.*)

En présence de tant de faits, est-il possible d'assimiler les habitudes des saumons à celles des hirondelles et des oiseaux voyageurs, et cette théorie n'est-elle pas complètement démentie par l'expérience? Il est très probable que dans les hivers exceptionnels, comme celui de 1829, par exemple, où la Loire fut prise presque jusqu'à son embouchure, l'arrivée des saumons doit être retardée; mais cette observation, loin de permettre d'assimiler le passage des saumons à la régularité de l'arrivée des hirondelles, le

défend, au contraire, puisque, quelle que soit la température de la saison en France et en Angleterre, les hirondelles arrivent régulièrement dans les premiers jours d'avril, au risque de subir des froids très rigoureux et des tempêtes de neige, comme nous avons pu en voir cette année même.

Je doute qu'on insiste beaucoup maintenant sur cette analogie. Mais qu'importe, me dira-t-on, qu'ils viennent à une époque ou à une autre? Ils viennent, et c'est l'essentiel, aux lieux qui les ont vus naître. Le moyen d'en douter, après la fameuse expérience de Deslandes?

Je dois d'abord remarquer que Lacépède, ou a ignoré cette expérience, ou a négligé d'en faire usage comme peu digne de confiance; car, dans l'édition de 1825 et dans celle plus récente qu'a citée M. Bergasse, il n'en est rien dit, et il n'y a pas, dans tout l'article *saumon*, un mot qui puisse faire croire qu'il regardait ce retour instinctif comme une loi fondamentale. M. Coste, il est vrai, est très affirmatif. L'article de *M. H. Cloquet*, du *Dictionnaire des Sciences naturelles*, sert de base à cette nouvelle théorie. Voici le passage :

« Plus tôt une rivière est débarrassée des glaces, plus tôt « les saumons y entrent, et ils y arrivent en quantité d'au- « tant plus grande que le vent et la marée sont plus forts, « quoique néanmoins ils soient *presque toujours* poussés « par la nature à entrer dans *celles où ils ont pris nais- « sance;* ce que démontre suffisamment une expérience « de *Deslandes*, qui, ayant acheté douze saumons des « pêcheurs de Châteaulin, leur mit un anneau de cuivre « à la queue, et les rendit à la liberté. L'année suivante, « cinq, la seconde trois, et la troisième trois de ces sau- « mons furent repris. Une force irrésistible leur trace donc « la route qu'ils ont à suivre, les ramène *exactement* aux « lieux de leur *berceau*, et tous, rassemblés sans tumulte,

« suivent ses lois avec une sorte de respect ; c'est ainsi « qu'on voit chaque printemps les hirondelles retrouver « leur nid de l'année dernière. »

Le charme bucolique de cette narration est incontestable. Il est vrai que Bory Saint-Vincent s'est moqué assez brutalement de cette manière d'écrire l'histoire naturelle ; pour moi, je dirai que nous vivons dans un temps où il ne suffit pas d'être agréable pour réussir, quoique ce ne soit pas un moyen à dédaigner.

Au moment où cette discussion s'est ouverte, je croyais que M. H. Cloquet avait le premier publié l'expérience de *Deslandes*, et j'avoue que ce nom, sans autre désignation, me fit croire qu'il s'agissait plutôt d'un naturaliste en renom que d'un amateur de Châteaulin, comme le dit Bory Saint-Vincent. Notre excellent confrère M. *Marchal* eut l'obligeance d'écrire dans le pays, et je lui dois d'avoir trouvé des correspondants pleins de bienveillance qui ont bien voulu répondre aux diverses questions que je leur ai adressées. Mais personne n'y connaît *Deslandes*, et jamais on n'a entendu parler de lui ni de son expérience, dont l'exactitude me paraissait fort contestable.

Je recourus alors à l'édition de Buffon, publiée en l'an XII par Sonnini, et j'y lus ce passage :

« Il est digne de remarque que les saumons retrou- « vent chaque année l'endroit où ils *ont frayé*, comme « les hirondelles reconnaissent les bâtiments où elles ont « fait leur nid. Le *physicien Deslandes* acheta, etc. » Suit la citation de l'expérience telle que la rapporte M. Cloquet

L'expérience faite par M. *Deslandes*, sans titre, ou par le *physicien Deslandes*, ne m'en paraissait pas mieux attestée. Mais, l'ouvrage de Duhamel de Monceau étant la source presque unique où nos modernes auteurs ont puisé, j'étais sûr de trouver là ce que je désirais savoir ; et, en

effet, voici le passage de cet écrivain aussi savant que circonspect. Il ne croit pas au prompt accroissement qu'on attribue aux saumons ; il en examine les preuves, les discute, et il ajoute : « Cependant, on essaie de confirmer « ce sentiment par des expériences, et pour cela on dit : « qu'ayant attaché un ruban à la queue de jeunes sau- « mons qui descendaient à la mer, on en avait pris quel- « ques-uns six mois après, qui avaient conservé cette « marque à leur rentrée dans la rivière, et qu'un saumo- « neau, qui n'était gros que comme un gardon, y était « rentré gros saumon.

« M. *Deslandes*, *commissaire général de marine*, dit « qu'ayant recommandé à des pêcheurs de mettre des an- « neaux de cuivre à la queue des saumons pris à Châ- « teaulin, en Bretagne, ces pêcheurs lui avaient dit en avoir « pris quelques-uns l'année suivante. Si ces expériences « avaient été répétées plusieurs fois et bien constatées, « elles établiraient *probablement* le prompt accroissement « des saumons ; mais il est très probable que quantité de « poissons voraces, même les saumons, prenant ce ruban « pour un ver, seraient parvenus à le détacher, et que « l'anneau de cuivre aurait déchiré les membranes qui le « retenaient ; et d'ailleurs, M. Deslandes ne parle que d'a- « près les dépositions des pêcheurs, qui étaient disposés à « ne point le contredire. »

Est-ce là cette fameuse expérience de Deslandes, sur laquelle M. Cloquet fonde sa théorie et en vertu de laquelle il affirme que les saumons reviennent, *poussés par une force irrésistible*, exactement aux lieux de *leur berceau*, *rassemblés sans tumulte*, *suivant avec respect la loi qui les guide !* Fait-on preuve d'un indomptable scepticisme en n'y ajoutant qu'une foi médiocre ? Et malgré la prédiction de M. Coste, n'est-il pas permis de douter que les riverains, qui attendront avec confiance le retour du jeune

troupeau dont ils auront protégé le départ, soient bien récompensés de leur foi et payés de leurs sacrifices ?

Est-ce à dire que ces poissons, véritables vagabonds, se portent où le hasard les pousse ? — Je ne le pense pas ; ceci choquerait trop les admirables lois que la Providence, sous le nom d instinct, a données à tous les êtres vivants.— Seulement, je crois que les lois qu'on a formulées ne sont pas celles qu'ils suivent. Je ne me hasarderai pas d'en formuler d'autres ; mais, en signalant quelques faits mal observés ou peu connus, je mettrai de plus habiles que moi à même d'achever une tâche que je ne me crois pas le droit d'entreprendre.

Il serait peut-être très important, par de bonnes études anatomiques, de comparer entre eux tous les poissons qu'on désigne généralement sous le nom de *saumons*, *francs-saumons*, *salmone saumon*, et de savoir si les saumons de l'*Adour* sont identiques à ceux de la *Loire*, ceux de la Loire, à ceux de la *Seine* ; si, dans la même rivière, dans la Loire, par exemple, les saumons montant à trois époques différentes, *grands saumons*, *saumons de carême* et *madeloneaux*, sont bien une seule et même espèce, différant d'âge, et par cela même de taille Ceci serait d'une importance capitale. Lacépède compte vingt-huit espèces dans ce genre, et il n'a pas décrit toutes celles qui existent. Il laisse indécise la question de savoir si le *saumon-becard* est une espèce particulière, quoique Albert-le-Grand l'eût distinguée et que Noël de la Morinière n'hésitât pas à adopter cette opinion, qu'il appuie, suivant son usage, sur les autorités les plus anciennes (vol. I., p. 361, 363). Le même auteur, cité, pour ses notes manuscrites, par Lacépède, a signalé un saumon qui fréquente l'embouchure de l'Orne et qu'il n'a fait qu'indiquer. S'il était vrai que chaque rivière fût fréquentée par des espèces ou, si l'on veut, par des variétés différentes, la question serait

bien près de sa solution, et, ce fait une fois établi, je serais le premier à reconnaître que les saumons particuliers à une rivière y reviennent instinctivement ; mais alors il faudrait que la pisciculture procédât en conséquence et ne cherchât à multiplier dans chaque cours d'eau que le poisson qui lui est propre ; car, pour le dire en passant, je crois, avec M. Bergasse, que les espérances de naturalisation du saumon dans le Rhône sont complètement illusoires.

A défaut de cette étude, à laquelle j'invite les savants, je dois me borner à l'examen des faits, et, la Loire étant la rivière que M. Bergasse a indiquée comme la plus favorable à la propagation du saumon, ce sont ceux qui se passent dans ses eaux que j'examinerai.

Un long séjour sur ses bords, mes relations avec les marins qui pratiquent la pêche entre Nantes et Paimbœuf, m'ont mis à même d'en parler avec quelque certitude. — Depuis la communicaton que nous a faite M. Bergasse, je me suis livré à une espèce d'enquête dont je vous ai fait connaître le résultat le 24 décembre dernier, et de laquelle il résulte que jamais on ne voit descendre de jeunes saumons, quittant la Loire, pour se rendre à la mer ; d'où les pêcheurs concluent, fort à tort, j'en conviens, que le saumon ne fraie pas dans ce fleuve ; mais j'en conclus du moins que, si le saumon fécondé naturellement est détruit dans le long trajet qu'il doit faire pour gagner la mer, celui qui sera fécondé artificiellement ne sera pas plus heureux.

Aucun des affluents de la Loire au-dessous *des Ponts-de-Cé* ne paraît offrir aux saumons de bonnes conditions pour le frai ; je ne pense pas que, à partir de ce point à la mer, on ait signalé aucune frayère. — Les saumons remontent toujours, pressés d'arriver aux sources qu'ils paraissent affectionner pour se livrer à la reproduction ; ils

abondaient autrefois dans l'*Allier*, la *Dore*, la *Haute-Loire* et leurs affluents. — Les choses ont bien changé depuis.

Je dois à l'extrême obligeance du savant botaniste Lecoq, professeur d'histoire naturelle à Clermont, des renseignements qui me mettent à même d'entrer dans quelques détails sur la pêche et les habitudes du saumon dans ces localités. — Il est très rare dans cette partie de la Loire et de l'Allier, et ceux qu'on mange à Clermont sont apportés de Paris et de Bordeaux, et se vendent 6 à 8 fr. le kil. — Le saumon proprement dit préfère l'Allier à la Dore, où se montre plus particulièrement le *becard*; ce qui, indépendamment des différences signalées par les auteurs, tendrait à établir une distinction nouvelle entre ces deux espèces, si tant est qu'elle soit réelle. — C'est en général au mois de mars que ces poissons apparaissent; mais cette année, sans doute à cause de la douceur de la température, ils ont paru dès le mois de janvier. — Ils sont toujours occupés à remonter dans les petits ruisseaux, ils s'aventurent même dans les rigoles d'irrigation.

On remarque que plus ils remontent, plus ils maigrissent, soit qu'ils ne trouvent pas dans ces parages la nourriture qui leur convient, soit que, le frai s'opérant successivement, ce travail les fatigue et les épuise. Au bout d'un certain séjour dans l'Allier, ils se *cordent*, comme disent les pêcheurs de la localité, c'est-à-dire que l'épine dorsale ressemble à une corde et devient proéminente. — Jamais d'ailleurs on n'en trouve de morts, et l'on en conclut que, montant toujours, ils finissent par se laisser prendre. — ce qu'il y a de constant, c'est qu'on ne voit jamais, pendant l'hiver, de saumons de l'année précédente.

Je n'ai pas de renseignements assez précis et assez nombreux pour assurer qu'après la ponte le saumon cherche encore à remonter; ceci me paraît cependant assez probable, quoique contraire à l'idée qu'on a que c'est

le besoin de frayer qui le porte à remonter. La ponte s'opérant aux mois de mars et d'avril, le saumon vide devrait reparaître à l'embouchure du fleuve en mai et juin, et c'est seulement au mois de septembre que, par hasard, on en prend quelques-uns à Nantes, mais dans un état d'épuisement et de maigreur tel, qu'ils ne peuvent être utilement livrés à la consommation.

Je pense donc que, quel que soit le nombre des saumons qui remontent la Loire, très peu retournent à la mer, et, si on ne peut pas croire parfaitement exact ce qu'affirme Rondelet à cet égard, on peut dire cependant qu'il a signalé une règle générale sujette à quelques exceptions. Qu'on fasse sur ceux qui retournent l'expérience de Deslandes, elle pourra réussir. Les pêcheurs s'y prêteront d'autant plus volontiers qu'alors le poisson n'ayant aucune valeur, ils feront très facilement le sacrifice de leur capture. Si j'en crois ce qu'on m'écrit de Quimper, un Anglais, M. Harlest, a renouvelé cette épreuve avec succès ; mais on n'en conclut rien, si ce n'est que le poisson qui a frayé une première fois dans la rivière y doit revenir encore.

Mais n'en reste-t-il pas quelques-uns qui finissent par s'acclimater dans l'eau douce ? M. Bergasse nous dit que les pêcheurs de la Haute-Loire en voient en tout temps, et il pense que ceux qu'on prend à Nevers, en novembre, sont des saumons qui sont restés et ont repris leur embonpoint.

Quand on sait que les saumons entrent dans la Loire à des époques fort diverses, les faits signalés par M. Bergasse, en supposant qu'il n'ait pas été induit en erreur, perdent de leur importance et peuvent très bien s'expliquer sans qu'on soit en droit d'en conclure que quelques saumons s'acclimatent et séjournent dans certaines parties du fleuve. Je persiste donc à croire avec tous les

auteurs que le saumon épuisé par la fécondation ne peut reprendre sa force et son embonpoint que dans la mer, vers laquelle il est entraîné par des courants que son épuisement ne lui permet plus de vaincre et de remonter.

Voilà, en ce qui touche le saumon adulte, ce que les faits les mieux attestés constatent. Il nous reste à examiner les résultats de la ponte effectuée en Loire. C'est incontestablement le point le plus important, mais c'est aussi le plus obscur.

On nous dit qu'après l'éclosion le jeune saumon grandit assez rapidement, et prend bientôt la taille de 10 ou 12 centimètres (4 à 5 pouces); on ajoute que, lorsqu'il a acquis celle de 2 à 3 décimètres (10 à 11 pouces), il jouit d'assez de force pour quitter le haut des rivières et pour en suivre le courant, qui le conduit vers la mer; mais que souvent, avant cette époque, une inondation l'entraîne vers l'embouchure des fleuves.

La nature a pourvu à la conservation de l'espèce avec une si prodigieuse fécondité, qu'on a calculé qu'un saumon de 10 kil. ne contient pas moins de 27,850 œufs. — Sans doute, tous ne sont pas fécondés et n'éclosent pas; parmi ceux qui éclosent, beaucoup sont détruits; mais, enfin, après la fécondation, le nombre des jeunes saumons doit être extrêmement considérable. Éclos en mars et avril, ils doivent avoir en mai et juin 10 à 12 centimètres au moins, et au mois de juillet et d'août la taille de 2 à 3 décimètres — S'il y a des crues en rivière après le mois d'avril, le jeune poisson doit arriver en essaims nombreux à l'embouchure et plus tard, en septembre, par exemple, sans accidents et sans causes extraordinaires, les saumoneaux doivent se rencontrer dans les mêmes parages. Or, rien de semblable n'a lieu dans la Loire; jamais on n'a vu, ni pêché à son embouchure, entre Nantes et Paimbœuf, à ces époques, de *saumons* de

ces diverses tailles se rendant à la mer, et si, très accidentellement, on y prend quelques petits saumons de 4 à 5 pouces, c'est toujours au mois de mars et à l'époque du carême ; tous les pêcheurs soutiennent que ces petits poissons viennent de la mer Il est évident, en effet, qu'à cette époque ils ne peuvent venir de la Haute-Loire, où la ponte ne fait que de s'effectuer, et le trajet est trop long pour que le jeune poisson de cette taille ait pu l'avoir parcouru.

Voyons maintenant ce qui s'observe dans le Puy-de-Dôme. L'honorable correspondant que j'ai déjà cité m'informe qu'on n'y a pas remarqué de frayères ; et, quoique la ponte soit un fait constant, on n'a jamais vu de jeunes saumoneaux ; mais, de même qu'entre le Puy-en-Velay, au-dessus de Saint-Étienne et surtout dans le Lignon, d'après M. Bergasse, on rencontre une innombrable quantité de petits poissons longs de 1 à 2 décimètres, qu'on désigne sous le nom de *tacon*, on en trouve aussi beaucoup dans l'Allier, au printemps; il remonte cette rivière presque toujours à la suite des aloses, qui s'y montrent alors en foule, et il les suit pour en manger le frai, dont il est très friand, disent les pêcheurs. Ces *tacons* ne seraient-ils pas de *jeunes saumoneaux*? M. Bergasse paraît adopter cette opinion, qui mérite certainement d'être prise en considération et que partagent quelques pêcheurs de l'Allier.

Si le *tacon*, d'autres disent *tocan*, n'est pas le jeune saumon, il appartient incontestablement au même genre, et cette ressemblance rend la distinction fort difficile. Lacépède se borne à dire, en note, que le *tacon* est le *saumon* avant trois ans ; or, il y aurait des *tacons* de très grande taille, si ce qu'on dit du rapide accroissement du saumon est exact ; et cependant, ce nom, dans le pays où il est usité, ne s'applique qu'à un poisson de la grosseur d'une *sardine*, qu'on dit être celle d'un *saumoneau* de

deux mois à trois mois tout au plus. Le *Dictionnaire des Sciences naturelles* nous dit, au mot *tacon*, que c'est le nom qu'on donne, dans quelques provinces, au *saumoneau*. Rien n'est plus obscur que ce point d'ichthyologie, que les modernes ont évité d'aborder et qui a exercé la sagacité de Duhamel; cet illustre et consciencieux savant a réuni de tous les côtés les renseignements, il a trouvé les opinions très opposées; et s'il prononce, en définitive, que le *saumoneau* proprement dit et le *tacon* forment deux espèces distinctes, il ne le fait qu'avec beaucoup de réserve, se fondant surtout sur la diversité des habitudes de ces poissons. La science anatomique étant aujourd'hui beaucoup plus avancée, c'est encore à elle qu'il faut s'adresser pour obtenir une solution précise et satisfaisante: seulement, au lieu de se borner à comparer, comme l'a fait Duhamel, le *tacon* au *saumon adulte*, il conviendrait, ce qui est facile aujourd'hui, de rapprocher le *tacon* du saumoneau authentique obtenu par la fécondation artificielle; et notez que ce n'est pas là une simple curiosité de naturaliste, c'est une question de la plus haute importance pour la *pisciculture*. S'il est prouvé que l'analogie est complète, il n'y aura pas à hésiter; il faudra, par des règlements sévères, interdire d'une manière absolue la pêche du *tacon*, malgré la délicatesse de sa chair. Ce que Duhamel n'a pas osé résoudre d'une manière absolue, je n'ai pas le droit de le décider; tout au plus puis-je me permettre de relever les faits qui justifient son opinion.

L'extrême ressemblance du *tacon* et du *jeune saumon* explique très bien ce que M. Bergasse nous dit d'une personne qui, après avoir vécu très longtemps en Ecosse et s'étant retirée au Puy-en-Velay, soutenait que le *tacon* était le véritable *saumoneau*, assurant que, si des règlements analogues à ceux d'Ecosse interdisaient cette pêche, la *Loire* serait plus riche en saumons que les rivières les

plus vantées ; et, en effet, cela devrait être, si le *tacon* était le frai du *saumon*, puisqu'il n'est nulle part aussi abondant que dans la Haute-Loire ; mais jamais dans les temps les plus anciens, ce fleuve n'a produit cette quantité de saumons, qui en fait une richesse commerciale des rivières du nord de l'Europe. Du temps d'*Ausone*, c'était un poisson de luxe et non d'une consommation populaire.

Le *tacon* étant le frai du *saumon*, la diminution du saumon dans la Haute-Loire amènerait nécessairement celle du *tacon* ; or, de nos jours, il est aussi commun qu'autrefois.

D'un autre côté, la *Loire* n'est pas la seule rivière de France où fraie le saumon ; c'est cependant la seule où le *tacon* se pêche, et si, dans les autres, on prend le frai du *saumon*, on n'en fait point un aliment recherché ; l'œil peut s'y tromper, le goût ne s'y trompe pas.

La croissance rapide du *saumon* est un fait fort notoire, et la taille du *tacon* reste toujours celle d'une sardine.

Le *saumon* quitte nos rivières et n'y fraie pas en tout temps, et le *tacon* se pêche toute l'année.

Une autorité qui n'est sans doute pas d'un grand poids en histoire naturelle, mais qui constate cependant l'opinion commune du pays, la *France pittoresque*, parlant des poissons qu'on pêche dans la Haute-Loire, distingue le *saumon*, l'*ombre* et le *tacon*.

Si le *tacon*, si abondant dans l'*Allier*, la *Loire* et leurs affluents, était le *saumoneau*, il ne serait pas stationnaire, il descendrait à la mer, on en verrait à Nantes, où il est complètement inconnu.

Enfin, et c'est là l'argument principal de *Duhamel*, « au « lieu que le frai des saumons et des truites se rassemble « auprès des digues en aval, les petits poissons dont nous « parlons s'accumulent en grand nombre du côté d'amont, « parce que ceux-ci viennent du haut des rivières pour

« passer à la mer, au lieu que les autres viennent du côté « de la mer, essayant de remonter vers la source des « rivières. »

Voilà des faits bien observés et bien constants ; ils sont inconciliables avec ce qu'on sait et ce qu'on a écrit sur le frai du saumon, son rapide accroissement, ses habitudes et ses instincts. J'appelle l'examen et surtout l'étude anatomique comparée, critérium rigoureux de l'histoire naturelle ; ou je m'abuse, ou le résultat sera conforme à ce que je n'expose, du reste, que comme une conjecture très probable. Le *tacon* devra être ajouté, comme espèce nouvelle, au genre *salmone*. Mais qu'importe, au surplus? La thèse que je soutiens n'en subsiste pas moins, elle ne peut être détruite que par la négation du fait que j'articule : c'est à savoir que le frai du saumon de la Loire, quel qu'il soit, ne parvient pas à gagner la mer, ou qu'il n'y arrive qu'en nombre si peu appréciable, qu'on ne peut compter sur ce qui en échappe pour assurer le repeuplement.

Dans les cours d'eau moins étendus fréquentés par le saumon, dans ceux du *Calvados* et du *Finistère*, par exemple, il n'en est point ainsi ; à certaines époques, on remarque à leur embouchure la descente de *jeunes saumoneaux* ayant la dimension d'une *sardine ;* d'où il faut conclure que le frai du saumon dans nos rivières n'a pas besoin, pour rechercher la mer, d'avoir obtenu, quoi qu'on en ait écrit, une taille supérieure à 10 ou 15 centimètres. Dans les essais de pisciculture, il importe donc de rapprocher le plus possible de la mer les établissements de fécondation de tous les poissons destinés à s'y rendre et à s'y fortifier.

Que deviennent-ils une fois qu'ils y sont parvenus? Vont-ils habiter de *lointains parages*, comme l'a dit M. Coste? Gagnent-ils les profondeurs de l'Océan les plus rapprochées des lieux où ils ont pris naissance? — Il semblerait que les

mers polaires leur offrent les asiles qu'ils recherchent, et en effet, plus on s'avance dans ces latitudes, plus leur nombre augmente ; mais je n'ai point entrepris ces recherches pour répondre à ces questions. J'ai voulu seulement signaler des faits observés dans la *Loire*, en montrant combien d'inexactitudes avaient été commises par les auteurs qui passent pour les plus exacts. — Je suis fort porté à croire que la fécondation artificielle des œufs du saumon profitera peu en France à ceux qui en auront fait les frais ; mais je ne défends à personne de croire et d'espérer. Mon premier mot a été celui-ci : *L'histoire du saumon est encore à faire.* Ce sera aussi mon dernier.

MÉMOIRE

SUR L'ÉTAT ACTUEL

DU

COMMERCE DU CHARBON DE TERRE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE,

ET DES

AMÉLIORATIONS QU'IL RÉCLAME,

PAR M. CLÉRY,

Ingénieur des Mines en résidence à Rouen.

(*Lu à l'Académie dans la séance du* 18 *mars* 1853.)

On a déjà élevé bien des monuments à la gloire de la Normandie : cette province féconde compte avec orgueil, parmi ses enfants, d'éminents hommes de guerre, des magistrats illustres, un poète qui n'a pas été surpassé, des littérateurs, des artistes nombreux, tous les génies enfin qui sont le luxe ou le bouclier d'une nation.

Mais au-dessous de ces hommes, les seuls célèbres, suivant la tradition ancienne ; au-dessous de cette couche d'élite qui a occupé jusqu'ici toute l'histoire, et qui n'en devrait, à mon sens, occuper, pour ainsi dire, que le ciel, se trouve, en masse compacte, cette multitude plus humble pour qui la renommée n'a pas d'échos : ces laboureurs, ces artistes, et, confondus dans leurs rangs, les manufacturiers, les commerçants, les fermiers, ces

dépositaires de l'intelligence et de la richesse productrice, cette population, en un mot, qui est la base de la nation, le nerf de sa vie, le soutien de sa grandeur.

De ces générations obscures qui l'ont successivement couverte et enrichie, la Normandie a aussi lieu d'être fière : à elles elle doit la fertilité de ses plateaux, la richesse de ses vallées, la fréquentation de ses plages. Si son sol, ami des moissons, est un des greniers de la France; si dans ses ports viennent s'entasser tous les produits du monde, si l'industrie se plaît sur ses tranquilles ruisseaux, c'est à elles que l'honneur en revient, au labeur incessant des uns, à l'intelligence audacieuse des autres, aux efforts opiniâtres de tous.

L'histoire de ces efforts et des résultats magnifiques qu'ils ont produits, serait certes une des plus belles pages écrites à la gloire de cette province; le point où elle est arrivée actuellement est déjà si loin du point de départ! Le développement de sa prospérité, quoique lent et souvent troublé, a toujours inflexiblement marché, et comme ces engrenages qu'un cliquet arrête, elle avance, ou tout au plus reste stationnaire; mais elle n'a reculé jamais.

Une telle histoire ne retentirait point, je le sais, du cliquetis des armes, ni des fanfares de la guerre; on n'y entendrait que le bruit tranquille de la charrue qui laboure ou du marteau qui édifie! Ce n'est point le combat pour le drapeau menacé avec son tumulte et ses enthousiasmes; c'est la lutte sourde et mystérieuse du travail dompteur des éléments, avec la cognée qui défriche, la voile où s'engouffre le vent, et la roue qui gémit sous les eaux. C'est en un mot une histoire matérielle, l'histoire, pour ainsi dire, du corps charnel du pays, et l'écrivain se complaît davantage à faire celle de son imagination.

Mais déjà sous l'empire des idées nouvelles sont éclos des travaux remarquables sur l'histoire et le développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Je n'ai point appris qu'il ait encore été fait une tentative vraiment sérieuse pour ce qui concerne la Normandie.

Je n'ai point, pour moi, la prétention d'entreprendre cette histoire; pour élever un monument, il faut être architecte. Je me contenterai d'un rôle plus humble. Pénétrant, pour ainsi dire, à l'aventure, dans le vaste chantier où sont disposés les matériaux encore grossiers qui doivent servir à la construction de l'édifice, je prendrai modestement, comme le maçon, le pic et le marteau, et, m'emparant au hasard d'une pierre dont la nature, le grain ou la couleur auront séduit mes yeux, je m'attacherai à la tailler, à la ciseler suivant mon goût, et, après l'avoir revêtue d'une forme qui m'aura plu, je la laisserai confondue au milieu des autres, content si l'architecte futur la trouve susceptible d'être utilisée. D'une haleine trop faible pour affronter les chances d'un long travail, je vous demanderai la permission de vous offrir, de temps en temps, quelques pages, sans liaison peut-être, et butinées çà et là, suivant l'inspiration du moment, dans le champ si varié que renferme ce vaste sujet.

C'est là sans doute du caprice, et peut-être cette course, un peu vagabonde, n'aura point votre suffrage : ce sera la faute du travailleur, et non celle du travail.

Une simple figure peut remplir honorablement un cadre; une pierre même solitaire a son mérite quand elle est bien taillée, et si cette comparaison n'est pas trop ambitieuse, un diamant, pour ne pas briller sur un diadème, peut encore jeter des feux qu'on admire.

Pardonnez-moi, Messieurs, cet exorde, prélude un peu pompeux de travaux plus humbles; je ne l'ai pas cru inutile. Je prononce aujourd'hui devant vous mes

premières paroles volontaires et libres, j'entends qui n'aient pas été exigées par les rigueurs du règlement. J'ai cru bien faire en vous indiquant à l'avance la nature et la portée des communications habituelles que j'aurai successivement l'honneur de vous faire, si votre indulgence m'y encourage.

Commerce actuel du charbon de terre dans le département de la Seine-Inférieure. — Dans cette séance, je me propose de vous entretenir de la consommation du charbon de terre dans ce département ; ce sujet intéresse au plus haut degré son commerce et son industrie ; je n'ai pas besoin de le démontrer.

Je n'aborderai point encore la question historique. Le point de vue auquel je me place est celui de l'actualité : il est plus dangereux pour celui qui le prend, mais ses déductions sont d'une utilité plus immédiate.

L'histoire du présent soulève plus d'orages que celle du passé : elle éveille la susceptibilité des intérêts, plus ombrageuse et plus turbulente que celle des souvenirs. Ses exposés, même impartiaux, rencontrent toujours des contradicteurs ; mais c'est contre les conclusions surtout que les passions s'élèvent ; qu'elles soient approbatives ou critiques, elles blessent toujours quand elles sont aussi voisines des faits, et que, théorie forcément désireuse, à moins d'abdiquer, d'envahir la pratique, elle paraît menacer de la modifier.

Bassins houillers qui l'alimentent. — Vous savez, Messieurs, que le département de la Seine-Inférieure ne possède point de mines de charbon de terre : je vous rendrai compte prochainement des essais qui ont été tentés à deux reprises pour en découvrir; aucun n'a abouti,

et actuellement, comme par le passé, nous tirons nos approvisionnements de combustible minéral de régions éloignées. C'est principalement l'Angleterre et la Belgique qui fournissent notre marché; l'Angleterre expédie de Newcastle et Sunderland, la Belgique de Mons et de Charleroy. Les quantités qu'envoient les bassins français du Nord sont relativement minimes.

Quantités de charbons entrés dans le département. — Voici l'état des quantités de charbons entrés dans le département depuis 1848 jusqu'en 1852 :

Années.	Français.	Belge.	Anglais.	Total.	RAPPORT de la consommation en charbon français et belge à la consommation en charbon anglais.
	tonnes.	tonnes.	tonnes	tonnes.	
1848.	2,000	50,831	147,410	200,241	0.36
1849	2,200	55,914	162,151	220,265	0.32
1850.	1,800	69,010	204,114	274,924	0.34
1851.	1,800	78,436	215,840	296,084	0.37

Conséquences. — La comparaison des chiffres fait conclure : 1° à un fait accidentel : l'accroissement annuel de la consommation du charbon dans le département. Cet

accroissement mesure l'amélioration de l'assiette industrielle et commerciale. La consommation de 1850 est d'un quart plus grande que celle de 1849, d'un tiers que celle de 1848. Je n'insisterai pas sur les causes toutes politiques de cet accroissement; 2° la quasi-constance du rapport entre la consommation des charbons anglais et celle des charbons belges ou français, conclusion qui est bien contraire aux craintes qu'exprime si vivement, depuis quelques années, le commerce du département sur l'envahissement des derniers. Pour expliquer cette contradiction apparente, il convient de remarquer que l'usage du charbon belge est maintenant circonscrit aux seuls territoires d'Elbeuf, Oissel et Rouen : ce combustible ne peut descendre la Seine maritime, dont les rivages sont sans industrie, qui a ses ports éloignés des centres manufacturiers et dont la navigation préfère les provenances anglaises, qu'elle consomme sans droits de douane. Quant à une concurrence dans les vallées intérieures, desservies par les chemins de fer, les frais supplémentaires que nécessiteraient aujourd'hui le déchargement des bateaux, le transport par voitures et toutes les autres manipulations sur wagons, lui en interdisent la possibilité actuelle.

On conçoit, dès-lors, que le centre forcément restreint où, dans l'état des choses, arrive le charbon belge, soit envahi et, pour ainsi dire, inondé, sans que le résultat soit sensible dans les tableaux d'ensemble.

Cependant ce fait est assez important pour être mis en lumière.

Les charbons anglais, il y a sept ans, maîtres absolus à Elbeuf, y voient maintenant leur consommation réduite des 19/20es. Oissel n'en brûle plus. A Louviers, la Haute-Seine ne transporte plus que l'alimentation de l'usine à gaz, et sans le chemin de fer de Dieppe, qui est venu

leur prêter une assistance nécessaire, il n'en sortirait plus du département que des quantités tout-à-fait insignifiantes.

A Rouen, où les deux provenances parviennent à peu près en égale quantité, le tableau suivant donnera une idée de l'état de la lutte :

Années.	Français.	Belge.	Anglais	Total.	RAPPORT de l'importation belge et anglaise.
	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	
1847.	"	32,634	70,827	103,461	0.46
1848.	"	30,600	46,999	77,599	0.65
1849.	1,363	34,651	38,810	74,824	0.89
1850.	804	45,751	47,007	93,562	0.97
1851.	1,137	50,975	47,456	99,568	1.08

Il montre qu'en moins de cinq ans la consommation du charbon belge, inférieure de moitié en 1847 à celle du charbon anglais, l'a atteinte en 1850 et dépassée en 1851.

Dans l'hypothèse de la conservation des prix relatifs actuels, ce progrès ne s'arrêtera point là : il est important, pour le montrer, d'entrer dans quelques détails sur l'emploi respectif des deux provenances sur le marché de

Rouen. Le charbon de Charleroy est exclusivement employé pour chauffer les chaudières des machines motrices, il jouit pour cet usage d'une préférence absolue. Les charbons de Mons et les charbons anglais servent concurremment pour l'économie domestique, dans les établissements de teinture et d'indienne, pour le chauffage des cuves de blanchisserie, etc. Mais il est à noter que déjà les grandes fabriques d'indiennes ont adopté le Mons; si leur exemple est suivi et si la grande industrie de la teinture apprend, comme le tissage et la filature, à se servir utilement du charbon belge, le charbon anglais, chassé de toutes les manufactures et restreint aux seules exploitations métallurgiques et aux usines à gaz, verra sa consommation bien réduite.

Les charbons belges ne sont pas d'ailleurs fatalement enclavés dans l'enceinte de Rouen. Qu'un railway de jonction s'établisse entre le port et le chemin de la rive gauche, dès le lendemain, à la faveur d'une différence de 6 fr. par tonne, le tout venant de Charleroy s'empare de l'alimentation de Maromme, du Houlme, de Malaunay, de Barentin, de Pavilly, et ruine dans tout l'arrondissement le commerce industriel du charbon anglais.

La discussion des prix et la connaissance de la position relative des producteurs des deux bassins corroborent encore les conclusions précédentes.

Prix du charbon. — Le prix moyen du charbon dans le département est assez difficile à saisir. Les lieux de sa consommation industrielle, en dehors de la quantité qui se résout, pour ainsi dire, journellement, en chaque point du département pour les besoins de la maréchalerie, et sur la Seine ou les lignes ferrées pour ceux du transport, sont les trois centres maritimes des côtes, les vallées

latérales au chemin de fer de Dieppe, la vallée de Bolbec et de Lillebonne, et, dans l'arrondissement de Rouen, Elbeuf, Oissel, Rouen et les deux riches vallées dont cette ville occupe l'embouchure.

Le charbon anglais alimente exclusivement la côte, les vallées de Bolbec et de Dieppe, les lignes ferrées et la navigation maritime de la Seine. Son prix se complique de frais de transport par eau ou par terre, qui varient suivant les localités.

Le fret maritime est moindre pour le Havre que pour Rouen, pour Dieppe que pour le Havre : la différence sur Rouen est pour le Havre de 3 fr. à peu près par tonne, de 5 fr. à 5 fr. 50 pour Dieppe.

Le chemin de fer de Dieppe livre à Rouen au même prix que le cabotage direct. Sur toute la ligne qu'il parcourt, son prix de transport est constant et s'élève à 5 fr. par tonne. La vallée de Bolbec et Lillebonne s'approvisionne à Fécamp par voitures et à raison de 5 fr. la tonne.

Les chalands belges débarquent sur les ports mêmes leur combustible, qui est charrié du quai à destination sur voitures.

Donc, dans chaque lieu, le prix moyen variera suivant la position topographique et le voisinage plus ou moins immédiat des chemins de fer ou des ports ; de plus, dans les localités où la concurrence des diverses provenances est possible, il variera encore suivant la nature des industries prépondérantes, qui, nécessitant les unes un charbon à vive flamme, les autres un charbon moins gras et durant davantage au feu, prendront de préférence celui qui leur est le plus avantageux, et apportent ainsi un nouvel élément de différence dans le prix moyen général du marché où elles s'alimentent. Influencent aussi ce prix, les droits d'octroi, variables avec les villes et dans chaque ville avec l'emploi

de la matière. A Rouen, par exemple, tandis que la consommation domestique et les industries de consommation intérieure paient un excédant de droit d'entrée de 4 f. 40 par tonne, les industriels qui travaillent pour le commerce général ne le paient que 0 f. 90.

Si à ces causes nous ajoutons les différences dans la prospérité relative des industries diverses, qui, chaque année, sous la pression des chances commerciales, peuvent faire refluer d'un point à un autre le centre de la consommation moyenne et, par conséquent, faire osciller le prix général, on comprend la difficulté que présente la fixation d'un chiffre d'ensemble sur une si grande étendue, et en même temps la faible assiette qu'il offre pour fonder un raisonnement solide et tirer des conclusions logiques.

Dès-lors, j'ai cru préférable, dans l'intérêt de la vérité et pour ne pas bâtir des hypothèses, quand il était possible de s'appuyer sur des faits, de spécialiser mes recherches sur un seul point, qui naturellement a été Rouen, centre de l'arrivage le plus grand et en même temps le plus varié. La question s'est trouvée ainsi dégagée de toute considération des transports intérieurs et des autres influences dont les mouvements indépendants de ceux du marché proprement dit pouvaient masquer des faits dignes de remarque et ailleurs bien sensibles.

La comparaison surtout des résultats pour diverses années était ainsi facilitée, et les conclusions commerciales avaient l'avantage de se dessiner plus nettement.

Voici le tableau des prix sur quai, à Rouen, des charbons anglais et belges pendant 1848, 1849, 1850 (1) ;

(1) Les prix de 1851 sont les mêmes que ceux de 1850.

il en présente aussi la décomposition. Je ne cite ici que pour mémoire le charbon français, destiné aux usages les plus inférieurs, comme la cuisson de la chaux ou des briques, et qui n'entre pour ainsi dire pas dans le port. Son prix (tout venant) est d'environ 2 fr. la tonne.

(*Suit le Tableau.*)

PRIX

Sur quai, dans le port de Rouen,

DES CHARBONS ANGLAIS ET BELGES,

Pendant les années 1848, 1849, 1850.

PROVENANCE.	NATURE.		PRIX CHARGÉ SUR BATEAU.		TRANSPORT.			DOUANE.	PRIX TOTAL SUR QUAI.			BAISSE.
			1848. 1849.	1850.	1848.	1849.	1850.		1848.	1849.	1850.	
			f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
ANGLAIS.	Tout venant, qualité.	supre (1)	8 50	8 »					31 49	29 16	27 83	
					17 49	15 16	14 33	5 50				3 66
		infre (2)	7 »	6 50					29 99	27 66	26 33	

BELGE.	Mons.	Gailleterie.	13 62					29 77	27 27	
		Gaillette	13 70		12 50	10 »	1 65	27 87	25 57	2 50
		Tout venant (3)	» »	9 62				24 17	21 67	
	Charleroy.	Gailleterie	14 »					29 63	27 63	
		Gailleteux (4)	12 »		14 »	12 »	1 63	27 63	23 65	2 »
		Tout venant.	8 75					23 63	24 63	

OBSERVATIONS.

(1) La qualité supérieure sert pour les bateaux et les usines à vapeur ;

(2) La qualité inférieure, pour les forges, le gaz et les fabriques de produits chimiques.

(3) Le tout venant de Mons n'arrive que depuis la fin de 1850 ; il est artificiel et composé par les exploitants, qui font varier la proportion du fret suivant le prix offert par l'acheteur.

(4) Le gailleteux est peu employé ; c'est le tout venant qui est le plus répandu et paraît devoir s'emparer, dans l'arrondissement, du service exclusif des machines à vapeur.

Les chiffres que j'ai donnés ne concernent le charbon que sur quai ; car, sur le bateau et prêt à être débarqué, le prix sur place, à l'usine, comporte en plus, à Rouen :

1° » f. 80, débarquement et mise sur voiture ;
2° 1 67, charriage ;
3° 0 90, droit d'octroi. Ce droit, avant 1849, était de 2 f. 70.

Pour l'économie domestique et la production des objets de consommation intérieure dans la ville, le prix du droit d'octroi est de 4 fr. 40 depuis la même époque ; auparavant, il était de 2 fr. 70.

La valeur des chiffres de ce tableau dépend des sources où ils ont été pris : il est convenable de les indiquer.

Les prix sur la mine ou plutôt sur bateaux proviennent des factures mêmes des marchands les plus importants ; ils ne sont pas absolument constants : ils varient, pour chaque qualité, en raison du lieu spécial de l'exploitation et de l'importance relative de l'acheteur, mais d'une très faible quantité. J'ai adopté la moyenne la plus fréquente ; les oscillations de chaque marché en-deçà et au-delà sont petites.

Les frets pour charbons anglais sont les frets moyens de l'année.

Les difficultés de la saison, la capacité du bateau, son âge, sa solidité influent sur le prix du transport ; c'est à la Chambre de commerce de Rouen que je me suis procuré les chiffres pour chaque mois des diverses années inscrites.

Les tarifs sur les canaux et dans la Haute-Seine ont été donnés par les marchands.

Conséquences. — Le tableau montre pendant l'intervalle des quatre années :

1° La constance du prix sur la mine ;

2° L'abaissement graduel du fret. Le fret anglais a baissé en 1849, par suite de l'ouverture de la ligne de Dieppe et des améliorations de la Basse-Seine ; le fret belge a baissé en 1850, par suite du dégrèvement des droits sur les fleuves et canaux qui relient la Seine à la Belgique, èt a entraîné une nouvelle chute du fret anglais.

Cet abaissement continuera-t-il ? Il est à penser que les prix de transport sont arrivés à une limite au-dessous de laquelle ils ne descendront pas de longtemps, dans les conditions actuelles. Le cabotage du charbon a déjà en effet presque épuisé le bénéfice de l'amélioration de la Seine maritime. Ses plus forts bâtiments tirent un maximum très rare de 4 mètres d'eau. Or, aujourd'hui, dans les marées de morte eau, les bâtiments n'allégent plus à 3,80 et ils peuvent aller jusqu'à 4^m,66 dans les vives eaux. Je ferai remarquer, en outre, que le fret inscrit plus haut pour le charbon anglais a subi non-seulement l'influence de cette amélioration, qui sera permanente, mais celle d'un fret spécial et qui peut ne pas se représenter dans les circonstances ordinaires : — c'est un fret en retour pour farines, constamment obtenu pendant l'exercice 1850 et la moitié de l'exercice 1851.

Quant à la batellerie de la Seine et de l'Oise, les renseignements que j'ai recueillis la montrent, sous l'empire des conditions actuelles, dans une détresse qu'il ne serait pas possible d'augmenter à moins de ruine.

Conclusions.

La réduction du prix de vente ne peut être obtenue que par la réduction des frais accessoires (transport, douane, etc.). — Les prix sont donc, pour ainsi dire, arrivés

à leur étiage. Ils s'y maintiendront, pourront peut-être s'élever au-dessus, mais ne s'abaisseront au-dessous de longtemps qu'à des conditions que je vais développer; ce seront les conclusions de ce travail.

Le charbon, au sortir du puits d'extraction, sur le carreau de la mine, a une certaine valeur représentée par son prix, et que l'on peut considérer comme sa valeur, je dirais absolue, si je ne craignais d'éveiller les susceptibilités de la grammaire économiste.

De la mine, il est transporté au lieu de consommation. Le prix auquel il est vendu dépasse sur chaque point sa valeur primitive de tous les frais nécessités par le transport, la manutention et les prélèvements de toute espèce. L'utilité directe de la matière n'a cependant point augmenté; la série de ces frais accessoires peut donc être considérée comme parasite. La réduction du prix final de vente ne peut être obtenue que par deux voies: la réduction de la valeur absolue sur la mine même, ou celle des frais accessoires. La première ne peut se faire que par l'amélioration de l'exploitation. J'ignore quelles sont les conditions économiques du travail des mines de houille en Angleterre et en Belgique; mais la seule vue des prix que j'ai indiqués et la connaissance générale des charges de ces entreprises montrent que, en Angleterre, quels que soient les perfectionnements apportés (s'il en est besoin, et j'en doute), le prix ne baissera que de quantités peu sensibles. Il peut n'en être pas tout-à-fait de même en Belgique; mais, même dans ces bassins, la baisse n'excéderait certainement pas, si elle était possible, 1 à 2 fr. par tonne.

Ce n'est donc pas sur le prix au carreau de la mine qu'il convient de jeter le niveau; mais on peut se rabattre sur les frais que j'ai appelés accessoires.

L'état suivant donne, pour chaque provenance, le rap-

port des frais de transport, des frais de douane et du prix de vente au prix primitif.

Désignation des provenances.	Rapport au prix du charbon sur la mine — des frais de — Douane.	Transport.	du prix de vente.	Observations.
ANGLAIS.	0.750	2.00	3.70	Calculé sur la moyenne des deux qualités.
BELGE. Mons . .	0.115	0.69	1.83	Calculé sur la gaillette et la gailleterie, les deux seules qualités qui viennent régulièrement à Rouen.
BELGE. Charleroy	0.180	1.37	2.04	Calculé sur le prix du tout venant, qui est à peu près la seule qualité employée à Rouen.

La vue de ce dernier tableau montre que la charge la plus lourde est celle du transport. Elle est double du prix de la valeur absolue pour les arrivages anglais, surpasse une fois et demie celle des charbons de Charleroy, et si, relativement, elle paraît faible pour les charbons de Mons, c'est, non pas à la modération du fret, mais au haut prix relatif des natures de cette provenance, qu'il convient de l'attribuer. La moyenne de ces frais s'élève à une fois un tiers la valeur primitive du charbon. Leur abaissement n'est possible que dans l'hypothèse du renou-

vellement complet du matériel de navigation maritime pour le charbon anglais et d'une révolution dans le système d'exploitation des canaux pour le charbon belge.

Elle exige un renouvellement complet du matériel de navigation maritime et une révolution dans le système d'exploitation des canaux franco-belges. — C'est dans la création d'un service de grands bâtiments mixtes à hélice que réside, pour moi, tout l'avenir du commerce des charbons avec l'Angleterre.

Le tonnage moyen des grands caboteurs est de 200 tonneaux environ.

Les navires en bon état et que le vent favorise font dix voyages par an ; les caboteurs ordinaires n'en font guère plus de six.

Un bateau mixte à hélice de 600 tonnes ferait au moins vingt voyages par an. Construit en France, avec une machine de cent chevaux, il coûterait environ 300,000 fr.; en Angleterre, il coûterait un tiers en moins.

Dans ces conditions de prix et de célérité, dans l'hypothèse d'un service régulier, en supposant d'ailleurs toutes les charges de la navigation portées au maximum, on trouve que l'armateur, en se contentant d'un bénéfice de 20 p. 100 (intérêt et amortissement du capital compris), pourrait réduire le fret à 10 fr., c'est-à-dire d'un tiers environ.

Pour ce qui concerne les transports belges, la détresse de la batellerie provient en grande partie de sa mauvaise organisation actuelle. Le nombre moyen des voyages annuels faits par chaque bateau est trop faible : il n'est que de deux ; il pourrait s'élever à huit, même à dix, et diminuer ainsi des 4/5es sur chaque tonne la somme dont la grèvent les frais généraux du transport.

Il convient, en outre, de remarquer, bien qu'aucune expérience n'ait encore été faite à cet égard en France, que la substitution de l'hélice aux roues dans les bateaux amènera aussi probablement l'introduction du remorquage à la vapeur dans les canaux. Une des principales raisons qui s'y opposaient jusqu'ici était la destruction rapide des berges par suite du violent remous occasionné par les roues; or, ce remous n'existe qu'à un très faible degré avec la nouvelle machine. D'autres améliorations de détail mériteraient une mention; mais j'attends, pour les spécifier d'une façon plus complète, la publication d'un travail approfondi et fort intéressant sur le système des canaux franco-belges, qu'après de nombreuses recherches prépare en ce moment un des ingénieurs des ponts et chaussées du département. Quoi qu'il en soit, ce n'est point probablement de ce côté que viendra l'initiative de la modération du fret. N'oublions pas, en effet, que c'est le prix du charbon anglais qui est le régulateur du marché; c'est donc à son abaissement qu'il faut avant tout aviser : obtenu, il amènera toujours forcément, par contre-coup, une baisse équivalente dans les charbons belges.

Elle exige la diminution des droits de douane. — Le deuxième sujet sur lequel j'appellerais votre attention, si elle n'avait été depuis longtemps éveillée sur ce point, est celui des frais de douane. Ces frais ne sont exorbitants que pour le charbon anglais : ils équivalent aux 3/4 de son prix.

La diminution de ce dernier droit, l'abolition des zônes ont déjà été l'objet de nombreuses réclamations de la part du commerce du département. Cette question a été trop souvent et trop habilement traitée pour que je juge utile

de m'y appesantir. Je considère sa nécessité comme un fait acquis à vos yeux.

Elle exige encore quelques modifications de détail. — Je termine en citant pour mémoire et pour être un peu plus complet, une modification de détail qu'il conviendrait encore d'apporter dans la manipulation des charbons sur le navire. Ainsi, il est indubitable qu'à l'aide d'une machine pour les descendre et remonter, machine qui serait fixe et ferait partie du bâtiment, s'il était à vapeur, et qui, pour les caboteurs à voile, serait mobile et appartiendrait au port, on diminuerait les frais de débarquement.

Enfin, je rappellerai encore l'utilité que j'ai déjà indiquée de la construction du railway de jonction du quai au chemin de fer de la rive gauche.

Je me résume : j'ai voulu vous rendre compte de l'état actuel de la consommation du charbon dans le département de la Seine-Inférieure ; je vous en ai indiqué le chiffre ; ce chiffre est sous la dépendance naturelle des prix de la matière première. Je vous ai présenté le tableau de ceux-ci : vous avez vu la baisse qu'ils ont éprouvée pendant ces dernières années ; je vous ai montré que, dans les conditions actuelles de l'exploitation et du transport, il n'était pas possible d'en espérer de nouvelles ; mais j'ai indiqué les moyens que le commerce avait à sa disposition pour y arriver. Ces moyens consistent, pour le charbon anglais, dans la création de grands caboteurs mixtes et la diminution des droits de douane ; pour les charbons belges, dans l'organisation de l'exploitation des canaux et l'introduction du remorquage à la vapeur par le moyen des hélices. J'ai terminé enfin par quelques autres aperçus moins importants.

Telles sont les conclusions d'un travail que j'aurais pu approfondir davantage ; mais j'ai préféré n'exposer d'abord à vos yeux qu'une simple ébauche ; j'ai pensé que peut-être, par l'importance des intérêts qu'elle met en lumière, elle fixerait suffisamment encore votre attention réfléchie, pourrait provoquer des recherches contradictoires, soulever une critique que j'ambitionne et poser enfin les vraies bases d'un état plus convenable des choses. Alors, une main plus habile pourrait prendre la plume et, inspirée des idées préférées, composer, d'une main sûre, l'utile tableau où l'industrie du département viendrait chercher la véritable voie du développement de sa prospérité.



DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. NEPVEUR

A L'INAUGURATION

DU

BUSTE DU D[r] BLANCHE,

A L'HOSPICE-GÉNÉRAL.

(Séance du 10 juin 1853.)

Messieurs,

Perpétuer le souvenir des hommes qui ont été utiles à l'humanité, c'est, tout à la fois, acquitter la dette de la reconnaissance et faire une bonne action.

C'est à ce double point de vue que nous sommes réunis en ce moment.

Quel homme a plus mérité de ses concitoyens que le docteur Blanche? Qui a porté plus loin l'amour de ses semblables?..... Vit-on jamais plus de dévouement auprès des malades?.........

Les malheureux étaient ses amis de prédilection!

Aussi, lorsqu'une mort prématurée vint frapper, avec la rapidité de la foudre, cet homme de bien au milieu de ses fonctions municipales, un long cri de douleur retentit dans toute la cité.

Il vous souvient, Messieurs, de ce deuil public, de ces funérailles dont la ville tint à honneur de faire les frais :

car elle venait de perdre un de ses enfants les plus chers et les plus dévoués.

Avec quelle spontanéité une souscription fut ouverte et remplie, malgré nos préoccupations politiques de 1849 !

L'obole du pauvre et l'offrande du riche se sont confondues, comme l'expression d'une même sympathie, pour élever un monument au docteur Blanche.

Le temps a marché depuis lors, et nos regrets sont toujours aussi vifs. Quel plus beau témoignage peut être rendu à la mémoire d'un homme !

Sans doute, ceux qui nous suivront sur cette terre recevront, comme une sainte tradition, les actes de bienfaisance du docteur Blanche ; à leur tour, ils auront du bonheur à les redire, à parler de la noblesse de son caractère, de son profond savoir comme médecin, de ses connaissances variées, de l'élévation de son esprit, de la délicatesse de ses procédés, de sa bienveillance pour les personnes, des qualités aimables de son cœur !

Mais on aime à retrouver les traits de ceux qui se sont acquis des droits à l'estime publique. C'est ce motif qui a déterminé votre Commission à confier au ciseau d'un artiste célèbre le buste du docteur Blanche.

L'œuvre de M. Dantan jeune, au génie duquel nous devions déjà la belle et gracieuse statue de Boïeldieu, n'a pas besoin d'éloges ; les connaisseurs l'admireront ; laissez-moi seulement vous dire que l'artiste, par son désintéressement, s'est identifié avec son sujet.

Le désintéressement, cette vertu si rare de nos jours, bien qu'elle rehausse le mérite, nul ne l'a plus pratiqué que le docteur Blanche. Aux pauvres, il donnait ses soins et sa bourse ; le riche n'était pas mis, non plus, à contribution ; c'était lui seul qui était l'arbitre des honoraires du médecin qui lui avait rendu la santé. Et cependant, le docteur Blanche n'avait pas de fortune ; il était le fils de ses œuvres.

Auprès de lui grandissait une famille ; mais toute sa préoccupation était de lui léguer l'amour du travail et un nom honorable.

Cette famille faisait son légitime orgueil, comme s'il eût deviné la place qu'elle dût bientôt occuper dans la société.

Le docteur Blanche était une de ces natures d'élite, ayant pour toutes choses une aptitude remarquable. Il eut cette bonne fortune d'être honoré de beaucoup de fonctions et de savoir les remplir toutes.

Médecin, ce fut un praticien habile ; au dire des hommes les plus compétents, nul ne portait ni plus vite, ni plus sûrement, son diagnostic dans les cas de maladies graves.

Mais que serait la science, sans le courage, sans l'amour du devoir !

C'est dans les temps calamiteux, lorsqu'une affreuse épidémie vient désoler les populations, que le médecin nous apparaît dans toute sa gloire, dans toute sa dignité.

Qu'elle est belle, qu'elle est sublime, j'allais dire, qu'elle est sainte, sa mission, quand, plein de calme, oubliant sa famille, il vient, connaissant le danger, s'exposer lui-même à la contagion, pour soulager un être souffrant !

Cette épreuve, que j'appellerai le critérium du véritable médecin, deux fois, et pour son honneur, le docteur Blanche y a été soumis. 1814 et 1832 sont deux dates qui rayonneront toujours sur la vie de notre concitoyen.

En 1814, il combat avec les ressources de son art, et plus encore, peut-être, avec l'énergie de son caractère, le typhus dans la prison de Bicêtre.

Sur ce champ de bataille, il ne s'épargne pas. Sa vie, il en a fait le sacrifice, et, pour que rien ne manque à son action généreuse, lui-même est atteint par le fléau.

Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que la dette du médecin des prisons soit noblement payée ?

A cette époque, le docteur Blanche comptait à peine

29 ans et déjà, dans cette ville si riche en hommes de science, il avait appelé sur lui l'attention publique ; sa place était marquée comme chirurgien-adjoint à l'Hospice-Général, où *Leschevin* a laissé d'impérissables souvenirs !

Ce ne fut cependant que le 30 septembre 1819, que le docteur Blanche fut nommé à ce poste ; mais deux ans ne s'étaient pas écoulés qu'il était chirurgien en chef ; il succédait à M. Lamauve, dont la vie s'éteignait à 59 ans.

La tâche de notre ami était bien honorable, sans doute; mais elle était aussi pleine de périls. Seul il devait faire face à toutes les exigences d'un service de santé qui ne comptait pas moins de 3 à 400 lits. Il fallait, pour ne pas faillir à sa mission, vigueur d'esprit et de corps, et une ferme volonté de faire le bien !

Ce lourd fardeau, il le supporta jusqu'en 1840. A cette époque seulement, le service médical fut divisé dans nos hôpitaux.

J'en demande pardon à la mémoire du docteur Blanche, à la mémoire aussi du docteur Flaubert ; mais ce fut une bonne chose, bien qu'ils n'aient pas été de cet avis.

On est mauvais juge dans sa propre cause ; ces habiles praticiens n'ont pas vu qu'en appelant à leur aide des hommes de mérite, on ne détachait pas un fleuron de leur couronne.

Depuis que j'ai l'honneur de faire partie de la commission administrative des hospices, je puis mieux apprécier les services que rendent, chaque jour, les médecins attachés à nos hôpitaux.

Un médecin d'hôpital ne doit pas être seulement un homme de savoir ; il faut qu'il soit aussi un homme de cœur.

Il est des maux pour lesquels l'art est impuissant, et que calment une bonne parole, un serrement de main,

quand cette bonne parole, ce serrement de main partent d'une ame qui sait compâtir aux peines des autres.

Un médecin d'hôpital, c'est un père au milieu d'une grande famille que les souffrances agitent.

Aussi il faut voir avec quelle impatience le malade attend la visite, avec quel respect il écoute la prescription du médecin ; pour lui, c'est un oracle qui parle, c'est le messager de Dieu qui vient à lui !

Je le dis, parce que c'est dans ma pensée, je ne connais rien de plus honorable que ces fonctions, quand elles sont bien comprises et bien remplies. Un bon médecin, c'est un apôtre de l'humanité !

Cet apostolat, le docteur Blanche l'a rempli avec zèle et dévouement pendant plus de 40 années de sa vie, qui fut trop courte, puisqu'elle était au service de tous (1).

Vous m'avez suivi, Messieurs, dans cette énumération des travaux du docteur Blanche, et vous ne me pardonneriez pas de laisser dans l'oubli sa noble conduite en 1832. Cette année fut marquée par l'apparition en France d'un fléau terrible, le choléra, cette épidémie qui ravage indistinctement l'enfant à la mamelle, l'homme au milieu de sa course et le vieillard à la fin de sa carrière ; cette épidémie qui, en peu de temps, ne fait plus d'une cité qu'un vaste cimetière !

Demandez à ces saintes femmes dont la vie aussi est une vie de dévouement, demandez-leur comment le docteur Blanche s'est acquitté de son ministère dans ces circonstances difficiles où le moral de chacun est affaibli. Elles vous diront que l'homme dont nous aimons à retracer la vie a donné à tous l'exemple du courage et de la dignité,

(1) Le docteur Blanche était né à Rouen, le 9 décembre 1785. Il était reçu médecin de la Faculté de Paris, le 2 janvier 1807. Il est décédé à Rouen, le 24 janvier 1849.

dans l'accomplissement du devoir ; il se multipliait pour ne laisser en souffrance aucune partie du service qui lui était confié : il était partout, disputant à la mort chacune de ses nombreuses victimes.

Cette noble conduite reçut sa récompense : le 30 avril 1833, le docteur Blanche fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Esprit actif, ami dévoué de la jeunesse studieuse, le docteur Blanche appelait de tous ses vœux la création à Rouen d'une école secondaire de médecine.

Ce désir reçut sa satisfaction en 1822. Le jeune chirurgien en chef de l'Hospice-Général fut immédiatement chargé de professer la matière médicale, la thérapeutique, et de faire la clinique externe.

C'était justice et une bonne inspiration de la part de l'autorité.

Médecin consommé, botaniste par passion, le docteur Blanche était admirablement propre à professer la thérapeutique et la matière médicale.

L'été, il faisait des herborisations on ne peut plus instructives. Personne ne connaissait mieux que lui les stations de chaque espèce de plantes des environs de Rouen ; il avait, autrefois, herborisé avec fureur dans la compagnie de Guersent, Le Turquier-Delongchamp, Marquis, du Breuil père, Levieux, Auguste Le Prevost, Arsène Maille.

Ses connaissances pratiques, la netteté de ses idées, ses déductions habiles, son art d'exposition et l'éclat de sa parole en firent bientôt un des professeurs les plus distingués de l'école.

Mais ce fut surtout en 1828 que les prodigieuses ressources de son intelligence se révélèrent dans toute leur splendeur, et ce qu'il y a de plus honorable pour le docteur Blanche, c'est qu'il dut cette situation hors ligne à un élan de son cœur.

Oui, et je suis sûr que mes paroles feront écho dans cette enceinte, ce fut un sentiment de confraternité qui porta le docteur Blanche à se charger du cours de médecine légale.

Pour n'être pas au-dessous de cette tâche difficile, l'habile professeur s'imposa l'obligation d'étudier à fond la toxicologie ; mais, comme il n'était pas chimiste, il dut apprendre l'art des expériences.

Cette étude eût demandé des années entières à tout autre qu'à lui ; chose merveilleuse, *en moins de trois mois*, il fut en état de faire des leçons de toxicologie, de montrer aux élèves les procédés chimiques propres à faire reconnaître chaque espèce de poison, et réellement, en 1829, il fit un cours expérimental auquel un chimiste toxicologue de profession n'avait rien à reprocher. On eût dit qu'il avait professé la science des poisons toute sa vie.

Ce témoignage que je suis si heureux de rendre à notre excellent ami, je le place bien vite, car ma parole est sans autorité dans ces sortes de matières ; je le place bien vite sous le patronage d'un homme aussi modeste que savant et qui occupe un rang distingué parmi les chimistes les plus célèbres de France. Cet homme, qui vit parmi nous, je ne le nommerai pas, je craindrais de blesser sa modestie, mais vous l'avez deviné (1).

Me voici, Messieurs, tout naturellement amené à vous parler du médecin légiste, quelquefois, sentinelle avancée de la justice, et qui, souvent, prépare ses arrêts.

Que de conditions sont nécessaires pour bien remplir ces délicates fonctions !

Il faut recueillir, comparer, analyser avec soin tous les faits, savoir parfois tenir compte des moindres circon-

(1) M. J. Girardin, professeur de chimie.

stances, être toujours assez maître de soi-même pour ne subir aucune influence étrangère.

Le médecin légiste doit toujours avoir le mot propre. « Nulle part, dit Orfila, le langage du rapporteur ne doit « être plus nuancé, pour affirmer, pour nier, pour établir « des probabilités, pour faire naître des soupçons.

« Dans ses conclusions, le rapporteur ne doit présenter « aucune conséquence qui ne soit immédiatement déduite « des faits les plus certains, qui ne soit fondée sur les « lois les plus constantes de la nature et des principes de « l'art (1). »

Ces préceptes du maître, jamais le docteur Blanche ne les a négligés dans sa pratique.

C'était surtout dans les circonstances graves que la magistrature faisait appel aux lumières et à la conscience de ce médecin légiste.

Je ne puis, Messieurs, résister au désir de vous rappeler un de ces souvenirs d'audience qui restera toujours gravé dans ma mémoire. Ce que je vais dire vous fera, du reste, mieux apprécier le docteur Blanche, comme médecin légiste.

C'était au mois de mars 1838, dans un procès tristement célèbre, où les victimes avaient été nombreuses et où les accusés se défendaient avec une énergie et une habileté peu communes.

Un homme surtout, Napoléon Godry, avait, jusque-là, soutenu le débat avec une audace et une présence d'esprit qui semblaient paralyser les efforts de la justice.

De tous les accusés, c'était le moins compromis, bien qu'un des plus coupables.

Des empreintes de pieds nus avaient été remarquées

---

(1) Orfila, *Traité de Médecine légale*, t. 1, p. 19.

dans le jardin du presbytère de Douvrend, dont tous les habitants avaient été assassinés.

De la cire avait été coulée dans ces empreintes par ordre des magistrats. Un sculpteur avait été chargé de mouler en plâtre les empreintes de cire ; il avait, de plus, constaté que le pied de Napoléon Godry s'adaptait parfaitement au moule coulé sur l'empreinte.

Cependant, l'accusé méconnaissait toujours cette identité. Le docteur Blanche est appelé avec un de ses confrères (1), et voici comment il formula son opinion :

« La courbe très considérable du pied et les saillies des « orteils nous révèlent une très grande conformité entre « l'empreinte en cire et le pied de Napoléon Godry. Quand « nous avons fait mettre le pied de cet accusé dans « l'empreinte creuse, en plâtre, *il m'en coûte de le dire*, « *à moins d'un hasard inouï*, *d'une fatalité inconcevable*, « nous avons reconnu qu'il était impossible que cette « empreinte ne soit pas celle du pied de Napoléon Godry ! »

Une conclusion présentée avec cette netteté et cette énergie de langage rendait vaines les dénégations de Napoléon Godry, qui retomba sur son banc, où il resta comme cloué, l'œil fixe, tous les membres agités par des mouvements convulsifs, le visage ruisselant de sueur, et pouvant à peine balbutier quelques mots impuissants à le défendre. Le jury était arraché aux hésitations de sa conscience, sa conviction était faite ; le médecin légiste venait de prononcer l'arrêt de condamnation de Napoléon Godry ; celui-ci l'avait compris ; la société était vengée !

Dieu ! qu'elle est entraînante, qu'elle est magique, la parole qui jaillit d'une conscience éclairée !

Chose remarquable, un an plus tard, le docteur Blanche,

---

(1) M. le docteur Pihorel.

avec le concours, cette fois, de deux chimistes (1), mettait dans tout son jour l'innocence d'un malheureux renvoyé devant la Chambre des mises en accusation de la Cour de Rouen, sous la prévention d'empoisonnement, c'est-à-dire du crime le plus lâche parmi les plus atroces.

Deux rapports, rédigés, l'un par deux médecins, l'autre par un pharmacien d'une petite ville de ce département, affirmaient la présence de l'arsenic dans les matières contenues dans l'estomac et les intestins d'une femme morte presque subitement, après avoir mangé d'une soupe préparée par elle.

C'était la femme du prévenu, dont la vie jusque-là avait été irréprochable et qui jouissait de l'estime publique.

Mais « *ces conclusions étaient erronées et empreintes d'une légèreté coupable*, » comme ont eu le courage de l'écrire, après l'avoir démontré, le docteur Blanche et ses deux collaborateurs (2).

Messieurs, c'était encore la cause de la justice qui triomphait ; car la justice ne veut que la vérité pour base de ses décisions !

Donc, une fois de plus, et non avec moins d'élan, applaudissons à la science du médecin légiste.

Un homme prévenu d'empoisonnement a été rendu à la liberté par la plus solennelle et la plus victorieuse des déclarations. *Il n'y a pas d'empoisonnement*, c'est-à-dire pas de corps de délit, partant pas de culpabilité possible !

J'aurais encore du temps à vous demander, Messieurs,

---

(1) MM. B. Morin et J. Girardin.

(2) Médecine légale ; suspicion d'empoisonnement par l'arsenic ; rapport contradictoire par MM. Blanche, Morin et J. Girardin. Séance du 17 mai 1839 (Recueil de l'Académie de Rouen, 1839, p. 71).

si je voulais achever d'esquisser la vie si bien remplie du docteur Blanche ; mais il y a des limites que l'on doit respecter et que, peut-être, j'ai déjà dépassées !

Je me bornerai donc à vous dire que l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, ainsi que les autres Sociétés savantes de cette ville, s'honoreront toujours d'avoir eu pour collaborateur, souvent pour président, le docteur Blanche ; que le Conseil municipal de cette grande cité aimait à voir siéger dans son sein cet ami du devoir, ce citoyen courageux et dévoué, ce vétéran de notre vaillante garde nationale !

Je n'aime pas à parler de nos discordes civiles ; j'en éloigne toujours le souvenir ; mais, devant le pays qui nous écoute, ne doit on pas la vérité ? Ne la doit-on pas, surtout quand une tombe s'est ouverte et fermée ?

Pourquoi donc taire un fait qui met si bien en saillie le caractère vraiment chevaleresque du docteur Blanche ? Ne serait-ce pas faire un larcin à sa mémoire ?

Au mois d'avril 1848, quand tout principe d'autorité était méconnu, l'ordre profondément troublé ; quand l'émeute grondait et se précipitait en armes dans les rues de cette ville, il y eut des hommes de cœur qui vinrent grossir les rangs de notre garde nationale; de ce nombre, vous l'avez dit avant moi, était le docteur Blanche.

Il avait déposé l'épée du chirurgien-major pour porter le mousquet (1). Lui, aussi, revendiqua sa part du danger commun.

Mais après le combat, quand il y eut des blessures à panser, le chirurgien-major reprit son poste ; il était le

---

(1) Le docteur Blanche avait été nommé chirurgien-major de la garde nationale de Rouen par ordonnance royale du 10 juillet 1834.

premier sur ce nouveau champ de bataille, il ne vit plus dans ces révoltés vaincus, que des hommes souffrants ; il les recueillit avec humanité et les fit diriger sur l'Hospice-Général, où, bientôt, un service d'ambulance fut établi.

Il fallait voir avec quel zèle charitable il prodiguait ses soins à des hommes dont il venait peut-être d'essuyer le feu !

J'entends la voix de la reconnaissance nous dire la bienveillance avec laquelle le docteur Blanche accueillait ses jeunes confrères. Toujours il leur tendait une main amie.

Comme il avait du bonheur à les produire, à les encourager ! comme il applaudissait à leurs succès ! Dans ce noble cœur, il n'y avait pas de place pour l'envie !

Comme homme privé, le docteur Blanche faisait les délices de la société par les saillies de son esprit et le charme de sa parole.

Il était le modèle des pères de famille, et c'est par la famille que commence la société !

Messieurs, si la mort du docteur Blanche, au milieu de ses devoirs civiques, peut être comparée à la mort du soldat faisant face à l'ennemi, elle fut aussi celle du chrétien confessant tout haut ses croyances religieuses.

Ecoutez les dernières paroles du docteur Blanche :

« Soyons indulgents, car Dieu est bon, il est miséri-
« cordieux ! »

Il avait dit, et déjà son ame était au ciel ; au ciel, car sur cette terre, il avait fait le bien ; sa foi était vive, et sa charité ardente !

Maintenant, Messieurs, saluons de nos respects ce buste que nous venons inaugurer.

C'est un hommage rendu à la mémoire du docteur Blanche par ses concitoyens, par ses nombreux amis, par la Commission administrative des hospices.

Que ce buste soit vénéré à toujours dans cette maison

où le docteur Blanche a consacré trente années de sa vie à soulager les souffrances du pauvre.

Ah ! même en ce jour de fête, je sens encore au fond de mon ame l'amertume du regret, et ma paupière se mouille, en ne retrouvant plus ici que les traits inanimés de cet homme de bien.

Mais il est une pensée qui doit faire notre consolation à tous : le docteur Blanche ne nous a pas été ravi tout entier ; il a laissé à cette France qu'il aimait tant, quatre fils dignes de lui, et qui sont revendiqués avec orgueil par la magistrature, l'administration supérieure, le barreau et la science médicale.

Heureux le père qui revit ainsi dans ses enfants !

APPENDICE

AU

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. NEPVEUR

A L'INAUGURATION DU BUSTE DU Dr BLANCHE,

A l'Hospice-Général.

Messieurs,

Les limites dans lesquelles j'ai dû renfermer le discours que j'ai prononcé à l'inauguration du buste du docteur Blanche ne m'ont pas permis de parler de ses travaux académiques. Je vais essayer aujourd'hui de combler cette lacune.

M. Blanche a été admis au nombre des Membres résidants de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, le 13 mars 1818. Mais déjà il s'était fait connaître à votre compagnie par trois observations médicales dont l'intérêt avait été constaté avec éloge par notre regrettable confrère M. le docteur Vigné (1).

(1) La première de ces observations avait pour objet une fistule lacrymale causée par la présence d'un polype dans le canal nasal ; la seconde portait sur une démonomanie guérie par un traitement moral ; la troisième s'appliquait à une anomalie des phénomènes de la respiration ; ainsi, chez la malade confiée aux soins du docteur Blanche, la poitrine *s'abaissait dans l'inspiration et s'élevait dans l'expiration.* Il y avait donc, comme le disait le docteur Vigné, interversion absolue des phénomènes ordinaires de la respiration. (*Précis* de l'Académie de Rouen, année 1816, pages 25 et 26.)

Dans son discours de réception, le docteur Blanche, cédant à un sentiment aussi honorable que naturel, s'empresse d'offrir aux maîtres qui ont guidé ses premiers pas dans la carrière des lettres et des sciences, le témoignage solennel de sa reconnaissance. Puis, il demande à la Compagnie la permission de lui soumettre, comme résultat de recherches utiles, « quelques considérations générales « sur les songes, ces enfants du sommeil, envisagés dans « leurs rapports avec certaines maladies. »

« Les songes, dit le récipiendaire, se définissent or- « dinairement : l'exercice, pendant le sommeil, d'une ou « de plusieurs facultés de l'entendement. Ils sont de « nature différente, selon l'âge, le sexe, le tempérament, « et selon que les phénomènes de la vie s'effectuent avec « plus ou moins de régularité.

« Si l'on excepte Hippocrate, ce génie surprenant auquel « rien n'échappait, personne n'a parlé des songes d'une « manière remarquable. »

Le docteur Blanche distingue les songes en trois classes principales :

Dans la première, ceux qui résultent de la réaction du cerveau sur lui-même et dont la cause immédiate est encore le secret de la nature. Les sensations extérieures qui, dans le sommeil, sont transmises au cerveau, forment la deuxième classe. Dans la troisième, il faut ranger l'influence qu'exercent sur l'organe de la pensée les fonctions internes, telles que la circulation, la digestion, etc., etc.

L'observation des songes de la troisième classe, ajoute le docteur Blanche, est d'un grand intérêt dans la plupart des maladies (1).

En 1820, notre excellent confrère communique à

---

(1) *Précis* de l'Académie de Rouen, année 1818, p. 29, 30 et 31.

l'Académie une observation sur une aliénation mentale guérie *par une maladie aiguë.*

Une femme Painbouin, âgée de 34 ans, d'une constitution sanguine et que des chagrins domestiques avaient jetée dans un état de démence furieuse, occupait depuis six mois, dans la maison d'arrêt de Bicêtre, à Rouen, une des loges destinées alors aux insensés. Jusque-là, les efforts du docteur Blanche, médecin de cet établissement, n'avaient apporté aucun changement dans la santé de cette malheureuse.

Tout-à-coup, la femme Painbouin est atteinte d'une fièvre putride; pendant la maladie, qui dura 22 jours, elle refusa tous les secours qui lui étaient offerts, ne prenant que de l'eau pour suffire à ses besoins. Sa convalescence fut signalée par un retour complet à la raison, qu'elle eut le bonheur de conserver jusqu'à la fin de sa vie.

De cette observation, le docteur Blanche conclut avec raison qu'il faut attacher la plus grande importance, « dans le traitement des diverses aliénations de l'esprit, à rechercher les causes morales qui les ont produites et peuvent les faire cesser, et combien serait funeste l'erreur qui n'aurait à leur opposer que de vaines combinaisons pharmaceutiques (1). »

A la même époque, le docteur Blanche fait un rapport sur la thèse que M. Bailleul, médecin à La Mailleraye, avait communiquée à l'Académie, et qui avait pour titre : *Essai sur les abcès froids idiophatiques et sur leur traitement.*

C'est une occasion pour notre savant confrère de parler de l'érudition avec laquelle M. Bailleul, dès ses débuts, a exposé « les différentes méthodes suivant lesquelles les « chirurgiens français et étrangers pratiquent aux abcès

(1) *Précis* de l'Académie, 1820, p. 29 et 30

« froids idiophatiques l'ouverture sans laquelle la guérison « est, en général, impossible, et fait connaître ce que « chacune d'elles peut offrir d'avantageux et de nuisible. »

Le docteur Blanche se plaît encore à dire que c'est aux leçons de son honorable confrère M. Flaubert que le jeune médecin a puisé les lumières qui ont guidé sa marche dans la carrière qu'il est appelé à parcourir avec distinction (1).

Chargé par vous, Messieurs, de l'honorable, mais douloureuse mission, de retracer, en 1823, la vie d'un de nos confrères, M. Pierre-Prosper Ricard, inspecteur des eaux et forêts à Rouen, le docteur Blanche a su grouper avec art les qualités éminentes de l'esprit et du cœur de cet homme de bien, qui emporta tous vos regrets, comme il avait emporté tous les regrets de ceux qui l'avaient connu. Il nous le montre, bien jeune encore, achevant de se former le goût entre Grétry, Greuze et Beaumarchais. Nous le suivons, en 1791, sur nos champs de bataille ; ce fut un brave soldat ; prisonnier de guerre, il supporta avec courage sa captivité, qui dura deux ans. Rentré dans la patrie, sa santé ébranlée le contraignit à quitter les armes ; mais, voulant toujours être utile à son pays, il entra dans l'Administration forestière, où il se plaça bientôt au rang des plus habiles forestiers.

Avec cette finesse de tact qui le caractérisait, le docteur Blanche met en saillie la modestie aimable de M. Ricard, qui, nommé, en 1814, conservateur des forêts de tous les départements de la Bretagne, demande, pour récompense de ses services, de rentrer à la tête de l'arrondissement forestier qu'il avait si heureusement organisé (2).

---

(1) *Précis* de l'Académie de Rouen, 1820, p. 35 et 36.
(2) Idem, 1823, p. 122 à 128.

L'ouvrage de M. de Luc sur le passage des Alpes par Annibal, communiqué à l'Académie, et renvoyé, en 1827, au rapport du docteur Blanche, a été pour notre confrère l'occasion d'une remarque critique qui nous paraît fondée. Il ne peut admettre, avec M. de Luc, que l'armée carthaginoise ait franchi les Alpes au Petit-Saint-Bernard ; il pense que c'est plutôt au Mont-Genèvre, *où elle avait moins d'espace à parcourir, moins de résistance à rencontrer.*

Notre confrère invoque, à l'appui de son opinion, le chevalier de Folard, d'Anville, le marquis de Saint-Simon, le comte de Fortia d'Urban, et plus récemment M. Letronne (1). Ce dernier surtout lui semble « avoir victorieusement réfuté M. de Luc, et avoir porté au plus haut « degré de vraisemblance la démonstration que la marche « d'Annibal a été en tout conforme à ce qu'en a écrit « Tite-Live (2). »

Du reste, le docteur Blanche rend une complète justice à M. de Luc comme écrivain, comme érudit.

Dans le mois de décembre 1829, une épidémie variolique se déclare à l'Hospice-Général de Rouen, dans le service du docteur Blanche. Cette épidémie fut pour notre confrère l'occasion de remarques importantes qu'il s'empressa de communiquer à l'Académie.

Les enfants placés dans la même salle, et qui avaient été vaccinés, éprouvèrent tous les signes précurseurs de la variole. « C'était un fait curieux, dit le docteur Blanche, de voir, dans une salle de près de quatre-vingts lits, une maladie s'offrir sous des formes identiques chez des enfants dans des conditions opposées, avec cette notable différence qu'elle se bornait aux signes de l'invasion chez ceux

---

(1) Mémoire inséré au *Journal des Savants* pour 1819.

(2) *Précis* de l'Académie de Rouen, 1827, p. 114 et 115.

qui avaient été vaccinés, et qu'elle parcourait, chez les autres, ses périodes accoutumées. »

De ces faits observés, on serait autorisé à penser, d'après notre confrère, que « la vaccine ne préserve que d'une partie de la variole, la plus importante à la vérité, *l'éruption* (1). »

La question de la grande mortalité des enfants trouvés, objet de l'attention publique depuis longtemps déjà, ne pouvait pas échapper au docteur Blanche, spécialement chargé du service de la crèche à l'Hospice-Général.

Dans un mémoire présenté à l'Académie pendant l'année 1829-1830, notre confrère établit, avec la puissance des chiffres, qu'en 1824 et 1825, la mortalité des enfants trouvés admis à l'Hospice-Général a été, pendant la première année de l'enfant, dans la proportion, à peu près, de cinq sur sept, tandis que, dans l'Hospice de la Maternité, à Paris, le chiffre des décès des enfants du premier âge n'était que de 50 p. %.

Le docteur Blanche ne partage pas le sentiment de M. le baron Dupin (2), qui attribue « les mortalités si « nombreuses chez les enfants trouvés à la misère et à la « débauche de leurs parents, et qui pense que la maladie « vénérienne est celle à laquelle ils succombent le plus « habituellement. »

J'admets très volontiers, avec notre confrère, que la syphilis est très rarement observée chez les enfants exposés à l'Hospice-Général; mais je crois que, pour le surplus, l'opinion de M. le baron Dupin est parfaitement fondée. Je persiste, à cet égard, dans les observations que j'ai soumises au Conseil général de la Seine-Inférieure,

(1) *Précis* de l'Académie de Rouen, 1830, p. 69, 70, 71.

(2) *Histoire de l'Administration des secours publics.*

dans sa séance du 4 septembre 1850 (1), et que l'Académie a bien voulu insérer dans son *Précis* pour 1851, non pas, toutefois, que je veuille méconnaître les autres causes de mortalité si judicieusement signalées par le docteur Blanche.

Mais, j'ai hâte de le dire, plusieurs de ces causes ont disparu : le tour est dans de moins mauvaises conditions ; la crèche n'est plus *au rez-de-chaussée* et ne recevant que les vents d'ouest ; son exposition est au midi, et c'est dans une salle au premier étage que sont installés les berceaux des nouveau-nés.

Cependant l'inconvénient d'une salle commune où restent confondus les enfants malades et ceux qui ne le sont pas, subsiste toujours, malgré les vives et constantes réclamations de la Commission administrative des hospices sur la nécessité de la construction d'une nouvelle crèche à l'Hospice-Général (2).

Les nouveau-nés exigent les soins les plus empressés et les plus intelligents ; on peut craindre qu'ils ne les trouvent pas chez des nourrices de campagne, qui sont, pour la plupart, dans un état voisin de la misère.

C'est pour ce motif que le docteur Blanche aurait voulu que ces pauvres exposés fussent conservés quinze jours, un mois et plus, à la crèche, pour y recevoir les soins dont nous venons de parler. Les faire voyager lorsque leur santé est débile, c'est les vouer à une mort certaine.

Nous aurions été tout-à-fait de cet avis, si la crèche

(1) *De la mortalité des Enfants trouvés en France, et à Rouen en particulier.*

(2) Rapport de M. L. Nepveur à la Commission administrative des Hospices de Rouen, dans sa séance extraordinaire du 1er septembre 1851, sur la nécessité d'une nouvelle crèche à l'Hospice-Général.

de l'Hospice-Général était dans de meilleures conditions hygiéniques.

Le mal une fois connu, y apportera-t-on remède? Que Dieu permette qu'il en soit ainsi! L'humanité aurait moins à gémir, et la satisfaction qu'on lui donnerait ne serait jamais payée trop cher.

Après les événements politiques de 1830, M. Blanche remplaça au fauteuil de la présidence M. le comte de Murat, sans avoir été, selon les usages de l'Académie, vice-président. En 1831, notre confrère continua de présider la Compagnie, et prononça le discours d'ouverture de la séance publique de fin d'année.

Dans ce discours, notre confrère retrace, avec l'élégance et la vivacité de son style, la lutte qui existait à cette époque, plus ardente que jamais, entre les deux régimes littéraires, l'ancien et le nouveau.

Aux attaques incessantes dont ils étaient l'objet de la part de ceux qui se sont constitués les gardiens du bon goût, les novateurs ont répondu, dit l'honorable président, « par « une foule de productions pleines de hardiesse et de pen- « sées. »

« Le succès n'est donc plus douteux, ajoute le docteur « Blanche; le temps de la résistance est passé. Pour moi, « Messieurs, je ne veux juger ici ni les ouvrages, ni les « systèmes; le temps et le bon sens prononceront. »

C'était tout à la fois faire preuve d'habileté et de tact; cette prudente réserve était ce qu'il y avait de plus sage.

Je termine l'analyse des travaux académiques du docteur Blanche, en rappelant deux communications qu'il a faites à la Compagnie, en 1832 et 1834. Je veux parler, et vous l'avez compris, Messieurs, de deux fragments du voyage en Suisse entrepris par notre confrère au mois de juillet 1829 : son ascension au Righi et sa visite à l'hospice du Grand-Saint-Bernard.

Le Righi, « montagne remarquable, dit le docteur Blanche, par l'élégance de ses formes et la verdure dont toutes ses parties sont couvertes. »

Pour arriver à la plus haute sommité de cette montagne, il a fallu à notre collègue et à ses compagnons de voyage quatre heures d'une marche non interrompue et rapide.

Au Righi, ce qui a le plus impressionné le docteur Blanche, c'est un coucher et un lever de soleil auxquels il assista avec un nombre infini de voyageurs qui venaient de toutes les contrées de l'Europe, pour jouir d'un spectacle dont la magnificence ne peut être exprimée.

L'admiration des voyageurs a été plus grande encore, s'il se peut, le lendemain matin, 24 juillet, en voyant « des flots de lumière s'élever comme d'une vaste fournaise, « et monter vers le ciel, comme un embrasement subit « et immense. »

« Il ne faut pas entreprendre de décrire de telles mer-« veilles, dit le docteur Blanche; heureux celui qui les a « contemplées ! C'est, pour toute sa vie, comme un sou-« venir de la Divinité ! »

Permettez-moi, Messieurs, de vous citer encore quelques lignes où se peignent si bien la riche imagination et toute la chaleur de cœur de notre ami.

« Cependant, ajoute-t-il, l'atmosphère lumineuse « s'agrandissait; c'était le cortége qui précédait l'astre « du jour; il allait paraître ! A cet instant, saisie d'ad-« miration, de respect, la foule devint muette, immo-« bile, et semblait écouter, comme si quelque grande « parole dût se faire entendre. Je vis plusieurs personnes « incliner leur front devant cette scène imposante, et, « par un mouvement instinctif, ma tête se découvrit. Les « premiers rayons du soleil parurent enfin au-dessus de

« l'horizon, et le pâtre qui, peu auparavant, nous avait « éveillés, salua par un chant de montagne ce lever de la « nature (1). »

« C'est là qu'il faut aller chercher de douces et pures « émotions ! C'est dans ces moments d'une pieuse admi- « ration, qu'un Dieu se révèle à l'homme avec sa gloire et « sa puissance ! (2) »

La chapelle de Guillaume-Tell, qui se trouve à trois heures de marche du Righi, ne pouvait être oubliée dans le récit du docteur Blanche. Elle est simple et sans ornement et construite non loin du château de Gessler *Curieux et instructif rapprochement !*

Dans sa visite à l'hospice du Grand-Saint-Bernard, le docteur Blanche parle, avec une admiration mêlée de respect, de ces hommes, je devrais dire, de ces saints qui, au sommet des plus âpres montagnes, se condamnent à vivre sous un ciel de glace, marchant le jour et la nuit sur une terre où la nature est comme engourdie dans un froid linceul, pour guider les pas du voyageur et toujours être utiles à leurs semblables.

Noble et sublime mission imposée par le fondateur de cet établissement, bien comprise et non moins bien remplie par ces héros de la charité chrétienne (3).

Récompenses de la terre, vous ne pouvez rien pour de

---

(1) *Précis* de l'Académie de Rouen, 1832, page 179.

(2) Même recueil, même page.

(3) On sait que les religieux du Grand-Saint-Bernard appartiennent à l'ordre des Augustins et que leur hospice fut fondé, dans le xe siècle, par Bernard de Menthon, *pour secourir les voyageurs égarés et recevoir les malheureux.* (3e Fragment du voyage en Suisse du docteur Blanche, *Revue de Rouen*, 1834, page 39.)

tels actes : il n'y a que cette couronne qui est au ciel qui puisse inspirer un pareil dévouement !

Notre confrère redit, avec un cœur d'où déborde la reconnaissance, la franche et cordiale hospitalité qu'il reçut, en particulier, « du père *Barras*, clavendier de « l'établissement, et chargé, à ce titre, de recevoir les « étrangers et de pourvoir aux besoins matériels de l'hos- « pice. »

Deux grands souvenirs, bien dignes de flatter notre orgueil national, vivent au Saint-Bernard : ***Desaix et Napoléon.***

Desaix, ce glorieux soldat, enseveli sous ses lauriers à Marengo, et dont la dépouille mortelle repose à l'hospice du Saint-Bernard, sous la garde de ces pieux cénobites et la prière du pélerin, qui ne se lasse pas d'admirer le courage de l'illustre guerrier.

Napoléon, dont la marche de géant à travers les Alpes (1) égale en prodiges, si elle ne le surpasse pas, le passage du Mont-Genèvre par Annibal.

Rien ne prouve mieux combien la mémoire de Napoléon est chérie et honorée au grand Saint-Bernard, que l'inscription suivante, gravée en lettres d'or sur un marbre noir, et que notre confrère a pris le soin de transcrire :

Napoleoni primo Francorum imperatori semper augusto ;
Valesianæ restauratori semper optimo,
Egytiaco, bis Italiæ semper invicto,
In monte Jovis et Sempronii semper memorando,
Republicâ Valesiæ gratâ.
11 decembris MDCCCIV (2).

---

(1) Le passage du Saint-Bernard.

(2) *Revue de Rouen*, 1834, p. 41.

NOTA. On lira avec un véritable plaisir, dans la *Revue de Rouen*, année 1834, p. 37 à 47, ce fragment de voyage en Suisse du doc-

Nous devons encore au docteur Blanche plusieurs rapports sur des sujets importants, et où l'on retrouve toujours son profond savoir, la clarté de ses idées et la vigueur de son style ; mais ces travaux de notre confrère, qui se rattachent presque tous à l'art de guérir, se refusent à l'analyse. Nous nous bornons donc à en rappeler les titres dans une note (1).

Messieurs, le confrère dont la perte reste si vivement sentie, bien jeune encore, à cet âge où tant d'autres ne pensent qu'à leurs plaisirs, recherchait déjà la société des hommes de science et demandait au travail les connaissances qu'il devait bientôt mettre au service de l'humanité.

C'est ainsi que, le 2 avril 1806, un an avant son doctorat, notre ami était reçu au nombre des membres de la

---

teur Blanche, qui, bien que communiqué à l'Académie, n'a pas été inséré dans son Précis, parce qu'il avait été mis incontinent sous les yeux du public.

(1) Rapports du docteur Blanche :

1° Sur l'analyse d'une concrétion trouvée dans le cerveau d'un homme mort d'une inflammation aiguë de l'estomac, faite par M. B. Morin, et adressée par lui à l'Académie;

2° Sur une observation adressée à l'Académie par M. Beautis, docteur-médecin à Nancy. Cette observation porte sur une maladie grave de l'humérus, guérie par l'amputation du bras dans son articulation avec l'épaule, et suivie, plus tard, d'une maladie de poitrine à laquelle succomba le malade;

3° Sur le précis élémentaire de botanique de M. Lecoq, professeur d'histoire naturelle à Clermont ;

4° Sur plusieurs nouveaux procédés pour combattre le phimosis et le paraphimosis, ouvrage de M. le docteur Avenel, notre honorable confrère ;

5° Sur le compte-rendu des travaux de la Société philharmonique du Calvados, pendant les années 1827, 1828 et 1829. (Dans

Société anatomique formée, le 12 frimaire an XII (3 décembre 1802), au sein de l'École pratique de Médecine de Paris, pour s'occuper des recherches sur les sciences anatomiques et physiologiques.

Le président de cette Compagnie était le célèbre Dupuytren! Un pareil patronage disait assez qu'il s'agissait de travaux sérieux.

Cet amour de la science, cette recherche des connaissances utiles, ce besoin d'expansion n'abandonnèrent jamais le docteur Blanche. Il était membre correspondant des Sociétés linnéennes du Calvados et de Bordeaux (1) et de la Société centrale d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai (Nord) (2).

Enfin, le 30 janvier 1846, le docteur Blanche avait été nommé, par M. le Préfet de ce département, président

---

cette Société, dit le docteur Blanche, en terminant son rapport, on fait de bonne musique *peut-être*, mais à coup sûr *de bonnes actions*.)

6° Sur un ouvrage intitulé : *Observations médico-légales sur la strangulation*, par le docteur Duchêne;

7° Sur une observation manuscrite envoyée à l'Académie par le docteur Lechaptois, de Bolbec, sur une pauvre femme de soixante ans, chez laquelle s'était manifestée une hernie toute particulière et dont l'histoire n'offre aucun exemple ;

8° Sur divers ouvrages du docteur Talma, dentiste à Bruxelles, qui a paru à notre confrère aussi habile écrivain qu'observateur consciencieux et médecin beaucoup plus instruit que ne l'exige la modeste spécialité à laquelle il s'est voué. (*Précis* de l'Académie de Rouen, 1827, p. 27; 1828, p. 20; 1830, p. 22 et 24; 1831, p. 146 et 149, et 1846, p. 12 et 13.)

Ce jugement, porté par un homme aussi compétent que le docteur Blanche, devait être d'un grand prix pour le docteur Talma.

(1) 6 décembre 1824 et 25 avril 1826.

(2) 12 décembre 1834.

du bureau permanent du Comité central de vaccine de la Seine-Inférieure, en remplacement de M. Flaubert père, décédé.

S'il était honorable pour le docteur Blanche de succéder, dans cette importante fonction, à notre regrettable confrère M. Flaubert père, c'était aussi honorer la mémoire de ce dernier que de lui donner pour successeur un homme qui avait toujours été digne d'être son rival dans l'art de guérir, et dont la mort prématurée n'a pas suscité moins de regrets chez tous les amis de l'humanité !

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

RAPPORT

DE

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

De la Classe des Lettres et des Arts.

Messieurs,

La mission d'un secrétaire des lettres, sérieusement comprise et consciencieusement remplie, devient, d'année en année, si j'en crois mon insuffisance, de plus en plus épineuse et difficile à remplir. Le temps n'est plus où des gracieux badinages de l'esprit, de la littérature légère et toute de surface formaient la plus ample partie du contingent fourni par les lettres à la composition d'un volume académique. Aujourd'hui, l'histoire et ses hauts enseignements, la philosophie et ses spéculations hardies, l'archéologie et ses infatigables explorations, l'art lui-même, qui, sous le nom d'esthétique, s'est fait théoricien et philosophe, ont réussi à tout absorber, à tout envahir. C'est donc de tous ces sujets et de beaucoup d'autres qu'il faudrait parler, avec compétence sans lourdeur, avec sobriété sans sécheresse ; il faudrait, en un mot, interpréter toutes les langues, sans compromettre un instant la pureté de son idiôme natal. C'est là, j'en ai

la conscience, une tâche difficile, bien faite pour intimider une assurance plus aguerrie que la mienne, et dans l'accomplissement de laquelle votre bienveillante indulgence peut seule me soutenir.

L'archéologie, cette étude des temps anciens considérés dans leurs œuvres matérielles, n'a été, à aucune autre époque, appuyée sur des investigations plus patientes, envisagée avec un esprit plus judicieux, élucidée par des intelligences plus éclairées, qu'elle ne l'est de notre temps; ses résultats, établis sur des données non moins certaines que toutes celles qui servent de base aux sciences d'observation, permettent aujourd'hui de reconstituer le tableau des civilisations éteintes, avec leurs vicissitudes de progrès et de décadence, dans la plupart des choses qui appartiennent au domaine de l'art.

M. l'abbé Cochet est, parmi nous, un des plus dignes représentants de cette science; il ne se borne pas à réunir, à préparer pour elle des matériaux, en explorant, avec un zèle infatigable, toutes les localités que son diagnostic ou de favorables hasards lui désignent comme la station d'un peuple jadis établi sur notre sol, ou l'étape d'une horde de passage; il s'efforce, en rassemblant les débris qu'il exhume, en appliquant à leur étude les véritables principes de la science archéologique, d'en tirer, pour l'histoire des mœurs, des usages, des procédés industriels, tous les enseignements qu'ils renferment.

Une grave question s'est élevée, dans ces derniers temps, à l'occasion même de ces découvertes de sépultures nombreuses que M. l'abbé Cochet fait surgir, en quelque sorte, à chaque pas, dans diverses localités de notre département, et notamment, d'une part, à Fécamp, à Dieppe, à Cany, au Bois-des-Loges; de l'autre, à Envermeu, à Douvrend, à Londinières, à Lucy, à Parfondeval.

Toutes ces sépultures, que différencient pourtant deux modes d'inhumation très distincts, appartiennent-elles au même peuple, à la même religion, au même état de civilisation? ou bien doit-on les considérer comme caractéristiques d'époques diverses et de croyances opposées?

Cette question, qu'on essayait d'entraîner dans le domaine de l'érudition pure, en s'efforçant de la résoudre uniquement par des textes, M. l'abbé Cochet l'a ramenée sur son véritable terrain, en montrant que là où il s'agit non pas d'interpréter des figures ou des symboles, mais bien de comparer des objets usuels, d'apprécier des procédés de fabrication, de rapprocher ou d'opposer des usages funéraires, la véritable méthode d'investigation consistait à préciser les analogies et les dissemblances, à classer les caractères en faisceaux distincts et contrastés, et à s'élever de là, par l'induction, à cette conséquence : que là où tout différait par la forme, par la nature des procédés employés, par l'expression matérialisée des croyances, tout devait différer également par l'origine, l'époque et la pensée intentionnelle des fondateurs.

Ainsi, il montre d'abord ces sépultures divisées, suivant un double mode funéraire, en deux grandes classes : les sépultures à ustion et les sépultures à inhumation. Dans les premières, des os brûlés et concassés, déposés dans des urnes de toute matière, dans lesquelles on a en même temps enfermé des monnaies, des bijoux et de petits ustensiles applicables à des usages variés. Autour de ces urnes cinéraires sont disposés des vases de toute forme et de substances diverses, métal, terre ou verre, qui semblent avoir contenu des offrandes de parfums, d'aliments et de boissons.

Dans les sépultures de la seconde espèce, au contraire, le corps est rendu tout entier à la terre, couvert de ses vêtements, paré de son plus riche butin; on retrouve

auprès de lui ses armes : la lance, la hache, le sabre ou l'épée, le poignard, les flèches, le bouclier; et, comme ornements, une multitude de bijoux et de petits ustensiles de formes étranges et d'un luxe barbare. En outre, on rencontre, ordinairement déposé aux pieds du mort, un vase en terre, de fabrication rude et simple, et présentant, avec tous ceux de la même espèce, une très grande uniformité.

Après avoir exposé ce double tableau dans les plus minutieux détails, l'auteur s'attache à en déduire les conséquences; il fait donc entrevoir, d'un côté, un peuple tranquille, civilisé, possédant le pays au sein d'une paix profonde, cultivant les arts, perfectionnant son industrie, payen dans sa religion, latin dans sa langue, reflétant dans ses idées des traditions grecques et égyptiennes, et manifestant, à travers des croyances empreintes d'un matérialisme épicurien, une horreur instinctive pour tout ce qui rappelle la dissolution; de l'autre, au contraire, un peuple rude dans ses mœurs, simple dans ses habitudes, étranger aux arts et peu avancé dans l'industrie; un peuple guerrier, d'ailleurs, vivant et mourant sous les armes, et toujours entouré de ses instruments de défense; possédant d'autres croyances que les premiers et déjà en partie converti aux dogmes du Christianisme.

La conclusion est facile à tirer; elle naît en quelque sorte de cette simple exposition. De tous les peuples qui ont habité notre sol, il n'en est que deux auxquels on puisse rapporter ces modes d'inhumation si contrastés entre eux. Au peuple gaulois, civilisé, régi, transformé par les Romains, appartiennent les premières sépultures; aux peuplades conquérantes qui envahirent peu après la Gaule et détruisirent la domination romaine, appartiennent les secondes. Les unes sont gallo-romaines, les autres franques ou mérovingiennes. M. l'abbé Cochet établit, en

terminant, qu'il n'est pas seul à professer cette opinion. De nombreux antiquaires, en France, en Angleterre, en Allemagne, s'occupant activement aujourd'hui de recherches analogues, et, parvenus aux mêmes résultats, partagent avec lui une seule et même conviction.

Tel est l'objet du Mémoire lu par M. l'abbé Cochet à l'Académie, Mémoire qui touche aux questions les plus délicates de la critique archéologique, et qui prouve une fois de plus qu'à l'aide de certaines règles d'appréciation, facilement déduites par un esprit judicieux, on peut, dans cette science souvent conjecturale, arriver à des résultats aussi certains que dans toutes les autres sciences fondées sur l'observation.

Dans un second Mémoire, M. l'abbé Cochet s'est borné à raconter les résultats d'une exploration entreprise, à Fécamp, sur le sol d'un cimetière d'origine toute gallo-romaine. Ce cimetière, situé non loin de la ville, sur le penchant de la colline où passe le vieux chemin d'Arques, a présenté, quoique sur un espace extrêmement restreint, une abondante moisson. Quatre-vingt-cinq sépultures distinctes, plus de deux cent-cinquante vases tant en terre qu'en verre, et une infinité de petits objets de toute nature, tel fut le résultat de cette fouille, qui fournit, en outre, l'occasion de constater quelques faits d'un assez grand intérêt. Ainsi, ce cimetière semblait avoir été divisé par quartiers, au moyen de murs très épais en pierres sèches ou légèrement reliées entre elles par un peu de mortier, Ensuite, cette découverte apporte une preuve de plus à l'appui de l'opinion restée jusqu'à ces derniers temps à l'état de conjecture : que les Romains fondèrent un établissement à l'embouchure de la vallée de Fécamp, aussi bien qu'à l'embouchure de toutes nos vallées qui s'ouvrent sur l'Océan. Cherchant enfin à localiser plus particulièrement cette station romaine, M. l'abbé Cochet arrive à conclure qu'elle

était au même emplacement où s'établit plus tard le Fécamp mérovingien, où vécut le duc Anségise, où commanda Waninge, le comte de Caux, où florissait, au VIIe siècle, la capitale des Calètes ; c'est-à dire au pied de la côte de Saint-Jacques, là même où fut plus tard le château des ducs de Normandie, et où se trouvent aujourd'hui l'abbaye. l'Hotel-de-Ville et les débris de la forteresse ducale.

L'activité de notre confrère n'est pas tout entière concentrée dans ces explorations, dont il sait faire surgir tant de débris précieux des siècles écoulés et des civilisations éteintes ; elle poursuit également, et avec une ardeur non moins méritoire, un autre but, une entreprise plus vaste encore : nous voulons parler de la description et de l'histoire de toutes les églises du département, classées par arrondissements. C'est à cette catégorie de travaux qu'appartient le Mémoire dont nous allons dire un mot et que l'auteur a détaché, pour l'Académie, d'une partie de son ensemble, qui ne doit paraître que beaucoup plus tard. Cette notice est consacrée à l'église et à l'abbaye de Saint-Saëns ; sous ce vocable, fortement défiguré par l'altération des idiômes du moyen-âge, il faut reconnaître saint Sidoine (Sidonius), venu d'Irlande à l'appel de saint Philbert, fondateur de l'abbaye de Jumiéges, pour partager les travaux de son apostolat, et mort objet de la vénération des peuples de nos contrées, en l'année 689

Au XIIe siècle, le lieu qu'avait habité saint Sidonius, et auquel la tradition avait appliqué le nom de Camp-Souverain, vit son enceinte occupée par une colonie de religieuses de l'ordre de Cîteaux, qui s'y établirent sous l'invocation de Notre-Dame

En 1167, l'impératrice Mathilde fit descendre ces religieuses des hauteurs sur lesquelles elles s'étaient établies, pour asseoir leur demeure au fond de la vallée, dans une

prairie arrosée par les eaux de Varenne. L'ancien ermitage devint une chapelle qui jusqu'à nos jours n'a cessé d'être vénérée.

Le nouveau monastère ne fut érigé en abbaye qu'en 1629, et dès-lors ses abbesses appartinrent presque toujours aux plus hautes familles.

M l'abbé Cochet consacre le reste de sa notice à l'histoire et à la description de l'église paroissiale de Saint-Saëns, dont les parties principales appartiennent à l'époque voisine de la transition du roman au gothique, et dont quelques-unes remontent même au XI[e] siècle. De magnifiques verrières faisaient jadis resplendir son enceinte ; il n'en subsiste plus aujourd'hui que des débris bien incomplets.

L'histoire des agrandissements successifs de la ville de Rouen, et, par suite, des diverses enceintes militaires que nécessita la défense de cette cité, des châteaux où se fortifia le pouvoir ombrageux de ses souverains, a de tout temps exercé la sagacité de nos historiens et de nos antiquaires. A la fin du siècle dernier, deux de nos savants compatriotes, M. de Belbeuf et M. Rondeaux de Sétry, réunissant tout ce qu'ils avaient pu rencontrer de plus certain sur ce sujet, en firent l'objet d'un curieux mémoire orné de plans, qui a mérité d'être inséré dans l'une des collections publiées par l'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Depuis cette époque, presque tous les zélés scrutateurs de notre histoire locale que l'Académie a comptés dans son sein, M. Gosseaume, MM. Deville, Richard, Chéruel et Ballin, ont successivement poursuivi cette tâche, et sont cependant loin de l'avoir épuisée. M. de Duranville vient à son tour apporter son tribut à cet ensemble de travaux en qui se résume l'histoire militaire de notre cité. Déjà le château du mont de

Sainte-Catherine et celui de la porte Bouvreuil lui ont précédemment fourni la matière de deux intéressantes études. Les trois nouveaux mémoires qu'il a lus à l'Académie, sous le titre de *Notices sur quelques points des fortifications de Rouen*, continueront utilement cette série de recherches. A la vérité, ce ne sont point des faits inédits, des découvertes sur l'emplacement ou la délimitation de ces forteresses ou de ces enceintes que l'auteur vient apporter ; c'est plutôt une revue qu'il passe des épisodes les plus dramatiques que virent s'accomplir ces sombres donjons.

La première de ces trois notices est consacrée aux deux plus anciennes forteresses normandes, construites à Rouen au IXe et au Xe siècle. A la première, que fit construire Rollon, et qui était assise sur le bord de la Seine, vers le bas de la rue des Cordeliers, se rattache le souvenir de peu d'événements historiques. On suppose, toutefois sans certitude, que Rollon rendit le dernier soupir dans son enceinte; mais on sait que Guillaume-Longue-Épée s'y tenait fortifié lorsque Rioulf, comte du Cotentin, vint mettre le siége devant Rouen, et se faire battre, sous les murs de la ville, à l'endroit que désigne encore le nom de *pré de la bataille*. Dès le XIIIe siècle, cette primitive forteresse était en ruines, et son emplacement se transforma bientôt en couvent de Cordeliers.

Richard Ier construisit la seconde forteresse, sur le terrain qu'occupent aujourd'hui les halles ; ce fut dès-lors la résidence principale de ce duc et de ses successeurs, jusqu'à Guillaume-le-Conquérant. Ici, nous sommes en pleine époque féodale, et l'auteur n'a qu'à choisir entre les scènes d'héroïsme ou de violence, de grandeur ou d'infamie. On voit donc se dérouler successivement des tableaux aux détails poignants et lugubres. C'est la captivité, puis l'évasion de Guillaume d'Exmes, frère de Richard II, et son

mariage avec Lesceline, fille de Turquetil ; c'est la captivité d'Odon, frère utérin de Guillaume-le-Conquérant, à qui sa turbulence et ses intrigues avaient mérité cette punition ; c'est la douloureuse histoire du bourgeois Conan, cet Alain Blanchard d'un autre âge ; puis enfin, ce qui clôt si lamentablement la période ducale de l'histoire de Normandie, c'est la tragique destinée du jeune Arthur, victime de la sombre ambition de son oncle, Jean-sans-Terre.

Dans la seconde partie, l'auteur, en procédant toujours par épisodes et tableaux, raconte les faits les plus saillants qui se rapportent à l'histoire d'une nouvelle forteresse, celle que, pour assurer sa conquête, Henri V fit élever à l'extrémité occidentale de la ville, sur le bord de la Seine, et qui porta depuis le nom de Vieux-Palais. Peu de faits d'un ordre élevé, peu d'incidents aux émouvantes péripéties signalent cette période presque moderne de l'histoire militaire de notre cité. Le Vieux-Palais joue cependant un rôle dans deux siéges importants : celui qu'il soutint contre Charles VII, et qui se termine par l'expulsion définitive des Anglais, et celui de 1591, contre Henri IV. Sous Richelieu, sous Mazarin, c'est l'intrigue et la surprise, bien plus encore que la victoire, qui s'en font ouvrir les portes. Enfin en 1789, il capitule obscurément, sur la sommation de quelques compagnies de garde urbaine. La ruine arrive, l'oubli la suit; et aujourd'hui notre génération industrieuse, peu soucieuse du passé, ignorerait même l'emplacement de cette menaçante forteresse, que tous nos vieillards ont cependant vue, si son nom, donné à l'une des rues qui l'avoisinaient, ne rappelait son souvenir.

La dernière fortification, qui fait l'objet du troisième mémoire de M. de Duranville, quoique sa destruction soit presque aussi récente, a laissé moins de traces encore sur le sol et dans le souvenir de nos concitoyens. C'est la Barba-

cane ou le Petit-Château, forteresse en miniature, élevée pour servir de tête de pont, ainsi que le voulait l'usage militaire et que la prudence en faisait une loi, au-devant du pont de pierre construit par l'impératrice Mathilde. Comme on doit s'y attendre, peu d'événements importants se rattachent à ce monument. L'auteur a su, toutefois, grouper autour de son souvenir des faits intéressants et de piquantes anecdotes. Telle est celle qui se rapporte au siége de Rouen par Henri IV, en 1591.

Un lieutenant, Langonne, qui commandait dans la Barbacane pour le parti de la Ligue, parvint, au moyen d'une embuscade adroitement préparée, et dans laquelle il paya bravement de sa personne, à s'emparer du fameux du Rollet, gouverneur du Pont-de-l'Arche, et faillit même faire également prisonnier le comte de Soissons, qui tenaient l'un et l'autre le parti d'Henri IV.

Une analyse aussi succincte ne saurait donner une juste idée d'un travail aussi étendu. Toutefois, et sans essayer de glisser une critique, nous hasarderons cette simple observation : l'histoire, morcelée en épisodes juxta-posés et sans enchaînement nécessaire, dont tout monument quelconque devient ainsi le prétexte, perd bientôt de son prestige, et surtout reste dépourvue d'enseignement positif. Cette propension à particulariser chaque détail d'un vaste ensemble, à recréer, à propos de chaque point que l'on parvient à isoler, une petite suite d'annales, qu'on rend aussi étendue que possible, en y introduisant au besoin de l'histoire générale, tout cela constitue une tendance fâcheuse, devenue entraînante à notre époque, et contre laquelle il est utile de prémunir les esprits judicieux. Faire la description particulière d'un monument, rien de plus rationnel; c'est le moyen le plus certain de le faire bien connaître ; mais cela n'implique pas toujours la nécessité d'en retracer minutieusement

l'histoire Tout monument saillant mérite certainement d'avoir sa monographie ; mais combien peu sont dignes qu'on entreprenne leur histoire ! Pour peu, d'ailleurs, que l'on continue à persévérer dans ce système de morcellement historique, les annales d'une grande cité telle que la nôtre deviendront un dédale de chroniques en miniature ; chaque porte, chaque fontaine aura son histoire à part, et l'histoire de Rouen restera toujours à faire.

M. l'abbé Langlois poursuit, avec un louable zèle, la noble tâche qu'il s'est imposée de faire connaître les institutions qui rehaussèrent, au temps passé, la gloire de notre église métropolitaine. L'Académie a entendu, l'année dernière, avec un vif intérêt, et a fait insérer en entier dans son *Précis* un important Mémoire sur les bibliothèques du Chapitre et de l'Archevêché. Depuis cette époque, M. l'abbé Langlois a trouvé de nouveaux documents, recueilli des détails inédits qui lui ont permis d'ajouter à ce premier travail un important supplément. Ces nouvelles recherches, pas plus que les anciennes, ne sont susceptibles d'une analyse suivie; elles feront d'ailleurs partie du *Précis* de cette année. Nous nous contenterons donc de dire qu'elles renferment des faits précieux pour l'histoire littéraire locale et générale, tels que des renseignements sur quelques bibliothèques particulières, formées, à Rouen, dès la deuxième moitié du XVIe siècle, grâce aux nouveaux développements de l'art typographique et au zèle de quelques amateurs studieux ; tels encore que la publication du testament de Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, fils du grand Colbert, pour ce qui concerne la destination à donner à la célèbre bibliothèque de ce dernier, dont Nicolas Colbert avait hérité, après la mort du marquis de Seignelay, son frère aîné, et dont il

désirait vivement, mais, hélas ! vainement, assurer l'entière et durable conservation.

En terminant cette mention, que M. l'abbé Langlois nous permette de revendiquer, en faveur de l'Académie de Rouen, le mérite d'une fondation dont un passage de son Mémoire aurait pour effet de la dépouiller. M. l'abbé Langlois, rappelant, dans son nouveau Mémoire, ce fait, dont il avait établi toute l'authenticité dans l'ancien, à savoir : que le Chapitre de Rouen avait eu, dès l'année 1635, l'honneur d'inaugurer la première bibliothèque publique qui, probablement, ait été ouverte en Europe, ajoute que ce fut, jusqu'en 1790, la seule bibliothèque publique de la Normandie. Cette assertion enlève à l'Académie un de ses plus beaux titres. En effet, cette Société, ayant pris possession, en 1776 de la riche bibliothèque de M. de Cideville, qu'elle avait acquise dès l'année 1768, prit dès-lors la résolution de la rendre publique. L'insuffisance du local la força d'ajourner ce projet ; mais le roi lui ayant accordé une pension de 600 livres pour l'entretien de sa bibliothèque, à la condition d'en faire jouir le public, elle se hâta de remplir cette obligation, et, dans sa séance solennelle du 6 août 1782, elle annonça l'ouverture de cet établissement. L'institution survécut même à la dispersion de l'Académie, amenée par les premiers événements de la révolution ; car, dans l'*Almanach de Rouen* pour 1793, on lit encore cette mention : que la bibliothèque de l'Académie est ouverte au public, deux jours par semaine, sous la direction de M. Gourdin, bibliothécaire. L'Académie de Rouen, en proposant récemment aux autres Sociétés savantes de réunir leurs bibliothèques à la sienne, pour en former une bibliothèque centrale académique, qui pourrait être rendue publique, n'a donc fait que rester fidèle aux traditions de son passé.

En venant prendre, au sein de l'Académie, la place que lui méritait son titre de collaborateur et de successeur aux importants travaux de restauration entrepris par notre digne confrère M. Grégoire, dans nos grands édifices départementaux, M. Desmarets a résolument abordé une de ces questions délicates qui sont aujourd'hui controversées avec passion par les antiquaires et les artistes : *la convenance de l'application exclusive du style gothique à la construction des édifices religieux.*

Dans l'ordre des travaux de l'architecture, les monuments religieux, devant présenter au plus haut degré le caractère de grandeur et d'élévation qui leur est propre, doivent aussi, par cette raison, présenter des qualités de solidité qui en garantissent la durée. Tout système architectural, en effet, aboutit à une question de solidité et de durée non moins nécessaire à résoudre que celle de forme et de beauté. Les architectes de l'antiquité, qui avaient bien compris toute l'importance de ce principe, firent de son application l'objet de leurs plus constants efforts. Combien ne devons-nous pas regretter que les chefs-d'œuvre du génie chrétien n'aient pu, comme les monuments antiques, braver l'action du temps, et qu'ils ne montrent le plus souvent à l'extérieur que ruines et que dégradation ! C'est à nous qu'il appartient de rechercher les causes de ces dégradations prématurées, afin de les éviter dans la construction des édifices que nous avons à créer.

Quand on examine attentivement les édifices du moyen-âge, et surtout ceux des dernières périodes, on reconnaît facilement les causes de ces atteintes profondes. On voit qu'elles résident dans la largeur des nefs, l'élévation des voûtes, la légèreté des points d'appui intérieurs, et le rejet à l'extérieur des points de résistance, sous formes d'arcs-boutants multipliés de toutes parts. Cette disposition est véritablement la cause la plus puissante de la

destruction de ces grands édifices ; car elle a pour résulta d'exposer à l'action rongeante des intempéries les parties qui maintiennent la stabilité.

En outre, la multiplicité des éléments fragiles et détachés qui constituent l'enveloppe extérieure de ces édifices, et que les rigueurs du climat ont battus si facilement en ruine, est venue ajouter à toutes ces causes de décomposition hâtive.

De si tristes résultats ne portent-ils pas leur enseignement, et convient-il de renouveler aujourd'hui une expérience dont nous déplorons les conséquences, tout en nous imposant les plus onéreux sacrifices pour conserver ces chefs-d'œuvre menacés ?

Telles sont les objections que M. Desmarets oppose aux partisans exclusifs de l'emploi du style gothique. A ces raisons il en ajoute une autre, celle du progrès, dont la véritable mission de l'art est de suivre la loi, en marchant sans cesse vers la perfection. Toutefois, il ne dissimule pas que d'immenses difficultés sont attachées à la solution de ce problème, et que la route à suivre est parsemée d'écueils.

On a souvent répété, ajoute-t-il que l'architecture du moyen-âge était la seule qui fût capable d'imprimer aux temples chrétiens le caractère vraiment religieux qui leur convient. Cette assertion ne doit pas être acceptée sans réserve. Cette architecture a subi de nombreuses transformations, et, depuis la basilique Constantinienne jusqu'aux grands édifices des phases ogivales, il existe de nombreuses successions de formes, qui toutes ont satisfait dignement à l'expression du sentiment religieux.

C'est un encouragement à chercher le moyen d'allier, dans la construction de ces édifices, le grand principe de la solidité, avec le caractère élevé qui convient à des temples.

Baser les compositions modernes sur les dispositions suivies au moyen-âge ; approprier le système de construction et de décoration à la nature des matériaux à employer et au climat sous lequel nous vivons ; profiter d'ailleurs de toutes les ressources que nous offre le progrès de l'industrie, tels sont, suivant l'orateur, les principes qui doivent nous guider dans la construction de nos édifices religieux. Quant au style décoratif dont l'architecte devra faire l'application, M. Desmarets ne se hasarde point à le caractériser. Toutefois, il est facile de comprendre qu'il désirerait que l'artiste exerçât son génie inventif, et trouvât, soit dans d'anciens éléments, soit dans des combinaisons nouvelles, un ensemble de formes décoratives qui aurait le cachet de notre siècle

M. le président, en répondant au récipiendaire, exprime le regret de ne pouvoir, eu égard à son incompétence en matière d'art, suivre l'orateur dans le développement des idées que celui-ci vient d'émettre. Mais quelques doutes se sont élevés dans son esprit quand il s'est placé au point de vue des partisans de l'architecture gothique ; il désire les faire apprécier.

Aux premières époques de l'architecture, lorsque les plafonds ou plates-bandes se composaient de larges pierres appuyées à leurs deux extrémités sur les murs et les colonnes, la stabilité des édifices était facile à obtenir ; car la poussée des parties supérieures était dirigée dans le sens de l'axe des supports.

Plus tard, lorsque les Romains eurent adopté les arcs et les voûtes en plein cintre, une nouvelle difficulté surgit : ce fut l'existence de poussées latérales. Dès-lors, nécessité de contreforts, d'arcs-boutants pour garantir la solidité du bâtiment. Plus tard encore, quand l'arc ogival s'introduisit, la forme fut modifiée ; mais la poussée resta sensiblement la même bien plus, il y eut corrélation nécessaire entre

la voûte large, élancée, soutenue par de faibles piliers, et les contreforts latéraux neutralisant la poussée obligée. Deux systèmes se trouvent donc en présence, quand il s'agit de l'édification d'un monument religieux : ou supprimer les voûtes hardies, et par là compromettre l'idée artistique et l'effet religieux ; ou maintenir ces voûtes, mais alors subir l'emploi des contreforts extérieurs, devenus indispensables. Il semble pourtant à M. Boutan qu'un moyen terme pourrait être adopté : ce serait de conserver les contreforts, en les recouvrant par la toiture, afin de les protéger contre l'intempérie des saisons. A la vérité, on verrait alors disparaître ces grandes et belles fenêtres qui éclairent la partie supérieure de la nef, et l'effet saisissant, le prestige grandiose qu'offrent nos vieilles cathédrales, en serait sensiblement diminué.

Il y aurait une voie plus sûre de progrès, continue l'orateur : ce serait d'améliorer les procédés matériels de construction, et non de chercher une réforme radicale dans le genre même d'architecture. Aujourd'hui que la chimie vient offrir à la construction des ressources inespérées, par la découverte des chaux hydrauliques artificielles, n'est-il donc pas possible de conjurer les infiltrations redoutables qui minent les édifices gothiques, et de relier d'une manière indissoluble, par des moyens sûrs et peu coûteux, les divers matériaux qui constituent les contreforts extérieurs de nos monuments ?

Au reste, ce concours puissant que les sciences physiques prêtent à l'art architectural fournit à M. Boutan l'occasion de signaler un autre progrès dû également aux sciences physiques : il s'agit de l'hygiène des habitations et du bien-être des populations, en un mot, du chauffage et de la ventilation des appartements. C'est un art en quelque sorte nouveau, tant il fut jusqu'ici méconnu. M. Boutan fait

l'historique des diverses tentatives que cet art a suggérées, en même temps qu'il prend à tâche d'en poser les véritables principes. Trop longtemps les architectes sont restés, sur cette matière, attachés à l'esprit de routine; mais ce reproche, ajoute l'orateur, ne saurait atteindre le récipiendaire, qui a prouvé par ses travaux qu'il ne dédaignait pas de cultiver ces sciences expérimentales auxquelles l'architecture est redevable de tant de données utiles.

A l'origine des fondations d'établissements, même de ceux que leurs développements devront rendre un jour les plus utiles, trop rarement on songe à consigner les circonstances qui ont accompagné leur création; de sorte que, quelques années à peine écoulées, quand la curiosité vient à s'éveiller et commence à s'enquérir de leur berceau, la tradition est muette, et il faut que quelque érudit patient, pour débrouiller ces récentes origines et raviver tous ces souvenirs oblitérés, dépense autant de labeurs et de soins que s'il s'agissait de retrouver les titres de quelque famille éteinte, ou de restituer les annales d'une antique cité. Ces réflexions nous sont naturellement inspirées par le discours, ou plutôt par le savant mémoire dont M. de Beaurepaire a composé son tribut académique, au jour de sa réception au sein de notre Compagnie.

Ce mémoire a pour objet la formation du Musée de peinture de la ville de Rouen. Ce Musée ne date que de la Révolution; mais, pendant ces temps d'agitation, les pouvoirs passaient si vite, les attributions changeaient si souvent, qu'il n'est pas étonnant que près de vingt années se soient écoulées entre les premiers travaux de réunion des tableaux enlevés aux établissements religieux ou civils supprimés, et l'ouverture définitive des galeries, au lieu et dans la forme où nous les voyons aujourd'hui. Que devinrent les tableaux, quelles vicissitudes les atteignirent

pendant cette période de long enfantement? C'est ce que M. de Beaurepaire s'est chargé de nous apprendre, à l'aide des nombreuses pièces authentiques : états, inventaires, procès-verbaux, rapports, correspondances, déposés dans les archives départementales, et qu'il a scrutés et analysés pièce par pièce, avec autant de patience que de sagacité. Ce travail, tout de détails et d'extraits, renferme non-seulement l'historique des diverses missions qu'accomplirent les deux commissaires, MM. Gourdin et Le Carpentier, dans le but de rechercher par tout le département les tableaux et les objets d'art, mais encore il constitue une source précieuse de renseignements constatant la provenance originaire des tableaux. Or, pour tous ceux qui savent combien les fixations de provenance peuvent servir à éclairer les questions d'authenticité, ces renseignements auront une valeur incontestable. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, non-seulement la provenance, mais encore la date d'exécution et, par suite, la question d'authenticité du grand tableau attribué, dans notre Musée, à Raphaël, seraient tranchées par un passage d'inventaire du XVIIe siècle, cité par M. de Beaurepaire, et qui témoignerait que ce tableau appartenait anciennement à l'abbaye de Saint-Amand; qu'il fut exécuté passé 1650, et qu'il est conséquemment postérieur de près d'un siècle et demi à la mort de Raphaël. Que de discussions, engagées depuis trente ans à propos de l'authenticité de cette toile, eussent été brusquement terminées si ce passage décisif eût été révélé plus tôt!

Dans sa réponse, M. le président a félicité le récipiendaire d'avoir entrepris son travail, lequel, riche de faits nouveaux et peu connus, constituera désormais un document précieux, dont la place sera toujours marquée en tête de l'histoire de notre Musée. Quant à le suivre dans la voie difficile où il vient de porter la lumière, M. le pré-

sident ne voudrait y prétendre; il se bornera donc à présenter quelques considérations sur les différents systèmes adoptés par les auteurs modernes pour écrire l'histoire, afin d'expliquer, à la faveur de cet examen, les utiles résultats produits par l'école historique dont le récipiendaire est un digne représentant.

Quintilien a dit que l'historien avait pour mission de raconter et non de prouver; cette définition montre que, chez les anciens, l'histoire consistait surtout dans l'exposé des faits, dans une narration dont l'intérêt se trouvait augmenté par l'emploi d'une forme élégante, et toujours empruntée à l'art oratoire. Aussi, ne trouve-t-on jamais, chez les historiens que nous a légués l'antiquité, cette manière d'approfondir les événements, d'en discuter le sens, et d'arriver, d'inductions en inductions, à déterminer les causes de la grandeur et de la décadence des Etats. C'est aux modernes seulement qu'appartient cette manière d'envisager les faits, qu'on a d'abord appliquée, puis formulée, comme une science véritablement nouvelle, sous le titre de philosophie de l'histoire.

Tout système a ses avantages, mais aussi ses inconvénients, surtout en cas d'emploi de procédés trop exclusifs. C'est à spécifier ces avantages, à démontrer ces inconvénients, que s'attache M. Boutan dans son discours, qui présente, sous ce rapport, un double tableau de la manière d'écrire l'histoire. L'orateur ne recommande l'emploi exclusif d'aucun des deux systèmes; il désire seulement que, quel que soit celui que l'on adopte, on ne se hasarde point dans les infiniment grands, car on courrait le risque de s'y montrer faux et nébuleux, ni qu'on se perde dans les infiniment petits, car on pourrait devenir fastidieux, même pour les lecteurs les plus intrépides.

M. Martin de Villers a donné lecture à l'Académie, dans

le cours de cette année, de deux nouveaux fragments de l'ouvrage qu'il prépare sur le règne, la captivité et la mort de Marie Stuart. Ces deux fragments suffisent pour faire apprécier combien la manière de l'auteur est sérieuse, élevée, pleine d'impartialité, de calme et de grandeur. Le premier morceau est tout entier de discussion; il s'agit d'examiner quelle part Marie Stuart put avoir prise à ce crime domestique qui devint la source de tous ses malheurs, le meurtre de Darnley, son premier époux. Cette narration critique, appuyée de pièces justificatives, reproduit tous les incidents, toutes les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi la perpétration du crime; et de tous ces faits groupés, éloquemment commentés par l'auteur, il résulte la preuve que Bothwel et ses affidés sont les véritables coupables, et que la malheureuse reine ne saurait être soupçonnée d'avoir été leur complice. Le second fragment, dont l'Académie a entendu la lecture dans sa séance publique, est le récit fidèle et pieusement attendri de cette mort si pure, si belle, digne, en un mot, bien plus encore d'une martyre de la foi chrétienne que d'une victime des vengeances politiques.

Entre tous les rapporteurs qui, chaque année, consacrent tant de labeur et de judicieuse sagacité à extraire, des nombreux ouvrages qu'on renvoie à leur examen, tout ce qu'ils jugent digne d'intéresser notre Société, M. Lévesque, le digne vice-président de l'Académie se distingue toujours par son exactitude à rendre bonne justice à tous, et à ne laisser aucun mérite dans l'ombre. Cependant, nous sommes forcé, comme pour beaucoup d'autres, dont les rapports ne concernent que des mémoires de Sociétés savantes, d'omettre la plupart de ses travaux; mais il en est un que nous ne saurions passer sous silence, parce qu'il a trait à un ouvrage important, sous les auspices

duquel l'auteur a été admis parmi les membres de l'Académie. Nous voulons parler de l'ouvrage de M. Caro, professeur de philosophie au Lycée de Rouen, lequel a pour titre : *Du Mysticisme au* XIXe *siècle ; essai sur la vie et les ouvrages de saint Martin, le philosophe inconnu.*

Certes, de toutes les intelligences plus ou moins ardentes et plus ou moins saines, qui, à toutes les époques, depuis l'origine du Christianisme, se trouvant trop à l'étroit dans les limites du monde visible, ont cherché, par de là, un monde invisible, ou des esprits, avec lequel elles pussent entrer en communication, saint Martin, dit le philosophe inconnu, est sans contredit, le plus pur dans ses doctrines, le moins apocalyptique et le moins délirant dans ses élans passionnés vers la Divinité. M. Lévesque n'avait donc pas de grands efforts à faire pour justifier M. Caro d'avoir choisi, pour sujet d'une étude approfondie, cette figure singulière, rêveur bizarre pour les uns, mystique sublime pour les autres. Aussi pense-t-il, en cette occurrence, que la meilleure justification du sujet, c'est le livre lui-même. Toucher, ne fût-ce que du bout de la plume, à ces mystérieuses doctrines dont M. Caro s'est fait l'interprète disert, et M. Lévesque, l'analyste exact et lumineux, ce serait forcément entrer dans des développements qui sont incompatibles avec les limites étroites de ce rapport. Nous nous contenterons donc de consigner ici le jugement du rapporteur : qu'il est, en philosophie, peu de pages plus solides, plus nettes, plus transparentes que celles dans lesquelles M. Caro analyse le mysticisme ; peu de plumes douées de plus de délicatesse que la sienne dans le récit de la vie de saint Martin ; peu de livres enfin d'une critique plus saine et plus claire, et dont l'auteur promette à la science plus de vraie lumière et de services.

La poésie fait bien rarement apparition dans le sein de l'Académie ; aussi l'accueille-t-on avec une préférence marquée, comme une amie qu'on revoit après une longue absence, et dont on fête le retour ; on lui réserve toujours la place d'honneur aux séances solennelles, et c'est justice, car c'est toujours pour elle que retentissent les plus chaleureux applaudissements. La poésie ne s'est fait entendre que deux fois dans nos séances de cette année : la première, par la bouche de M. Ballin, dans un conte piquant, plein de sel et de malice, intitulé : *les Deux Bûches* ; et la seconde, par l'organe de M. Deschamps, dans une pièce où l'ironie fine et railleuse du poète se joue capricieusement dans des strophes brillantées de vives étincelles. Cette boutade, intitulée : *les Fantaisies*, a eu les honneurs de la séance publique.

C'est toujours dans l'examen, l'analyse et le compte-rendu des ouvrages adressés à l'Académie que se déploie particulièrement l'activité de la plupart de ses membres. Rapporteurs consciencieux et zélés, il en est beaucoup parmi eux qui considèrent comme un devoir sérieux de rendre un compte exact des publications qui leur sont renvoyées, et qui consacrent à cette tâche, aussi utile que désintéressée, une application, un savoir critique, un talent d'analyse qui leur permettraient certainement de prétendre à des succès plus éclatants. Puisque la destinée de tout rapport est d'aller s'ensevelir dans les cartons, en laissant à peine une trace, sous forme d'analyse rapide, dans les procès-vebaux de chaque séance, et que bien peu arrivent au jour de la publicité, toute préférence devant naturellement être réservée aux travaux originaux, que ce soit pour nous un motif de rappeler les noms de ceux qui ont bien mérité de l'Académie, en multipliant cette preuve de leur dévouement.

M. Lévesque, dont nous avons déjà cité le nom, est toujours l'analyste aussi élégant qu'exact qui sait nous faire apprécier les travaux variés d'un grand nombre de Sociétés savantes. Les *Mémoires de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse*, ceux des *Académies de Caen*, *de Dijon*, de la *Société archéologique de la Charente*, de l'*Athénée du Beauvoisis*, lui ont fourni cette année la matière de rapports riches de faits curieux et de judicieuses appréciations.

Les publications archéologiques rencontrent habituellement en M de Glanville un rapporteur compétent, chez qui le savoir n'exclut pas la verve énergique et brillante, surtout lorsqu'il s'agit de signaler les mutilations que le vandalisme inflige parfois à nos monuments. Les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie* et ceux des *Antiquaires de l'Ouest*, les *Bulletins de la Société de l'Histoire de France*, des *Recherches sur la vie et les ouvrages de J. Callot*, par M. Meaume fils, de Nancy, et surtout les excellents *Principes d'Archéologie pratique*, par M. Raymond Bordeaux, ont été de sa part l'objet d'analyses d'un grand intérêt.

Le zèle et l'activité de M. de Duranville sont également bien dignes d'éloges. Il serait difficile d'énumérer tous les rapports que ce membre a lus cette année sur les *Mémoires des Sociétés archéologiques de Laon*, *de Béziers*, *de la Morinie*, *du Beauvoisis*, sur un grand nombre d'opuscules détachés, et sur l'*Annuaire de l'Association normande*. Tous ces travaux, qui n'ont cependant pas empêché leur auteur de fournir son contingent de mémoires originaux, rendent un juste témoignage de la fécondité de l'écrivain, et du dévouement qu'il apporte à remplir ses devoirs d'Académicien

M. l'abbé Langlois a rendu compte d'une *Notice biographique* composée par M. de Beaurepaire sur le chanoine rouennais *Jean Masselin*, l'historien des États de Tours de 1484, et ce rapport disert a ouvert au jeune archiviste départemental les portes de l'Académie.

M. Hellis, sur les *Mémoires de l'Académie de Bordeaux*; M. Leroy, sur un ouvrage inédit de M. Meaume fils, ayant pour objet la *Vie privée de Bernardin de Saint-Pierre*; M. Ballin, sur les *Mémoires de l'Académie d'Amiens*, et sur une *Ode italienne* adressée à l'Académie par M. Vannoni, ont, chacun pour leur part, rédigé des rapports substantiels qui ont été écoutés avec un vif intérêt.

M. Deschamps s'est appliqué à faire ressortir tout ce que l'œuvre poétique d'un jeune écrivain rouennais, M. L. Bouilhet, intitulée : *Melænis*, *conte romain*, renfermait d'invention hardie, de brillante originalité et de savoir réel uni à une sève exubérante.

Enfin, M. Martin de Villers en rendant compte d'une *Messe en musique* de notre confrère, M. Vervoitte, a trouvé moyen de dérouler tous les trésors de son érudition musicale, et de tracer une esquisse rapide des diverses révolutions qu'a subies la musique religieuse, depuis l'origine du Christianisme jusqu'à l'invention du système de tonalité moderne.

Cet aperçu bien sommaire des travaux de la classe des Lettres, pendant l'année qui vient de s'écouler, témoignera suffisamment que si, comme nous le faisions remarquer en commençant, la direction littéraire tend à changer ; si les champs de l'imagination sont maintenant abandonnés pour les domaines plus réels de l'archéologie et de l'his-

toire, l'Académie de Rouen, s'associant à cette impulsion qui est véritablement celle du siècle, sait maintenir son rang dans cette marche imposante de toute une civilisation vers un but qui se déplace sans cesse et qu'on nomme le progrès.

L'Académie, dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, a élu :

Membres résidants :

M. DE BEAUREPAIRE, archiviste-paléographe, ancien élève de l'École des Chartes, conservateur des archives départementales de la Seine-Inférieure ;

M JOLIBOIS, avocat-général à la Cour impériale de Rouen ;

M. CARO, professeur de philosophie au Lycée impérial de Rouen.

Membres correspondants :

M. Victor MEUREIN, pharmacien à Lille, l'un des lauréats de l'Académie dans le concours sur l'*Influence de la Camaraderie littéraire ;*

M. MEAUME fils, professeur à l'école forestière de Nancy, auteur de Recherches sur Bernardin de Saint-Pierre, sur Jacques Callot et les graveurs lorrains.

Elle a perdu :

M. le baron BOULLENGER, ancien président du Tribunal civil, ancien membre résidant de l'Académie ;

M COUPPEY, juge au Tribunal de Cherbourg, auteur d'importantes Recherches sur l'Histoire judiciaire de la Normandie au moyen-âge, membre correspondant.

LES FANTAISIES,

POÉSIE

PAR M. DESCHAMPS.

(Lue à la séance publique du 6 août 1853.)

Il ne faut encenser tout ce qu'on déifie,
Ni jeter le dédain à tout ce qu'on décrie ;
Les mérites, les torts que font nos jugements,
Sont trop souvent, hélas ! moins réels qu'apparents.
C'est vous que j'en atteste, ô douces Fantaisies,
Qu'on transforme si vite en aberrations,
Instincts capricieux, innocentes manies,
Petites sœurs des passions !

C'est sur vous, cependant, que de la moquerie
Frappe le fouet piquant qui mord et qui châtie ;
Mais vous n'habitez point les cœurs faux et pervers :
Les vices sont pour eux ; j'aime mieux les travers.
Aussi, malgré les torts qu'on peut vous reconnaître,
Vos puérilités, votre bizarre humeur,
Vos jeux extravagants, je veux essayer d'être
Aujourd'hui votre défenseur.

Sans contradiction et sans inconséquence,
Par un aveu bien franc entrons dans la défense.
Savoir faire à propos une concession,
C'est se donner d'abord pour appui la raison,
La sagesse; et devant cet esprit de justice,
Le juge, à son insu, touché, presqu'attendri,
Vous prêtera bientôt une oreille complice,
Aussi bien que s'il avait ri.

Il faut donc confesser, mes pauvres accusées,
Que sur vous, à bon droit, s'exercent les risées;
Que vos entraînements, vos transports exaltés,
Vos ardeurs pour des riens, pour des futilités,
Aiguisent contre vous l'arme du ridicule;
Que nul au sérieux ne prend vos partisans,
Que les graves censeurs qui tiennent la férule
Peuvent vous traiter en enfants.

O toi, type éternel de candide innocence!
O patient pêcheur dont la ligne commence
Par un simple hameçon, et que, sans contredit,
L'on dénigre en disant comment elle finit!
Agite sur les eaux un insecte factice,
Traîne au fond de leur lit l'appât fallacieux,
Tandis que le poisson, cruel en son caprice,
Saute insolemment sous tes yeux!

D'un plus noble plaisir amateur idolâtre,
Du sauvage Nemrod intrépide héritier,
Chasseur, toi qui choisis sur un autre théâtre
Des armes qui te font le rival du guerrier,
En dépit de l'orgueil qui t'anime et t'enflamme,
Au ridicule amer ne crois pas échapper ;
Ne crois pas que sur toi l'ironique épigramme
Émousse ses traits sans frapper.

Elle te montrera, faussant tes habitudes,
Homme de lent travail, de loisirs ou d'études,
Te levant avant l'aube, apprenti braconnier,
Rentrant le ventre vide ainsi que le carnier ;
Et quand ton pied tardif a rejoint ta demeure,
Où la femme trépigne et s'agace d'ennui,
T'accoudant sur la table et ronflant avant l'heure,
Triste amant et pauvre mari.

Que dirai-je de vous, Jean-Barts en miniature,
Duquesnes raccourcis, matelots citadins,
Toujours préoccupés de coques, de voilure,
De câbles, de gréements, d'ancres et de grapins :
Forbans inoffensifs bombardant nos rivières
Des coups jetés au vent de vos obusiers nains,
Qui saluez les ports de *La Bouille* ou d'*Asnières*
Comme des rivages lointains !

Il faut vous voir, les jours de régate et de fêtes,
Quand vous imaginez, pour affubler vos têtes,
Mille déguisements bizarres et nouveaux,
Napolitains, Bretons, Algériens, Esquimaux,
Quand, poussés par l'orgueil que la lutte fait naître,
Vous courbant sur la rame en athlètes ardents,
Vous arrivez au but..... pas les premiers peut-être....
Mais épuisés et ruisselants !

Et vous, mes *gentlemen*, à qui d'autres ressources
Permettent d'engager de plus splendides courses ;
De régner sur le *turf* vous qu'on voit si jaloux,
Croyez-vous que chacun n'admire point en vous
Votre amour du *pur sang*, vos *jockeis* que l'on pèse,
Vos paris imprudents trahis par le succès,
Vos lorgnons s'incrustant dans un œil mal à l'aise,
Votre peur de parler français !

Et ce charmant jeune homme à la taille élancée ;
Beau danseur des salons, il n'a qu'une pensée ;
Il préfère au soleil, au ciel pur, au printemps,
Les feux de la bougie et ceux des diamants.
S'agiter en mesure est son bonheur suprême !
Vrai plaisir d'automate ou de Canadien !
Mais la danse n'est pas au juste ce qu'il aime,
Dit-il, respectons son moyen !

Et ces joueurs fiévreux qui, du soir à l'aurore,
Sous les rayons blafards de la lampe incolore,
Les reflets que sur eux jette l'abat-jour vert,
Passent le front plissé les longues nuits d'hiver;
Qui, partout, que le ciel soit rayonnant ou sombre,
A la ville, au château, du whist ou du boston
Savourent les douceurs, en pâlissant dans l'ombre
Sur quelques carrés de carton.

Dans cette salle basse, atmosphère étouffée,
Sont d'enragés fumeurs à l'ardente bouffée;
Orientaux du Nord, qui consacrent leurs jours
A chercher s'ils rendront les nuages plus lourds.
Si, de ce goût bizarre interrogeant la cause,
Vous osez pénétrer dans l'antre nébuleux,
Ils vous diront qu'ainsi leur esprit se repose,
Sans se croire présomptueux.

Arrêtons-nous devant l'immense galerie
Des vains amusements, des hochets de la vie,
Étranges dieux à qui pourtant chaque mortel
Dans un coin de son cœur dresse un riant autel.
En vrais dominateurs vous régnez sur la terre!
Servez à rabaisser notre orgueil triomphant;
Car votre culte au fils fait ressembler le père,
Et taille l'homme sur l'enfant.

Oui, l'enfant, à l'aspect de nos plaisirs frivoles,
A droit, même au milieu des gaîtés les plus folles
Où l'entraînent ses jeux, de dire en comparant :
« L'homme s'amuse ainsi, suis-je donc déjà grand ! »
Les hommes, à leur tour, par juste représaille,
Doivent dire, en songeant à tels faits éclatants
A maints vastes projets, à plus d'une bataille :
« Sommes-nous toujours des enfants ! »

Car pour qui d'un œil calme envisage ce monde,
C'est une vérité pénétrante et profonde
Que de l'humanité les côtés sérieux
Sont souvent plus plaisants et toujours moins heureux
Que les frivolités que gouaille la critique,
Et que les gens légers, victimes des railleurs,
Peuvent bien en science, en arts, en politique,
Bafouer aussi leurs censeurs.

Oh ! viens à mon secours, sainte philosophie !
Montre comme ici-bas tout s'enchaîne et se lie ;
Comme tous nos instincts, toutes nos facultés,
Vers un centre commun sont sans cesse emportés.
Tout a son but marqué dans les lois éternelles !
Dieu prend pour instruments même nos passions !
Nos caprices sans doute ont leur rôle comme elles
Dans ses vastes prévisions.

Oui, ce ressort léger, fragile en apparence,
Entre ses mains, peut-être, est un levier immense.
N'est-ce pas quelquefois un aiguillon puissant
Qui presse en leurs efforts l'artiste ou le savant ?
Car quiconque en deux parts veut diviser sa vie,
En labeurs, en plaisirs, souvent sent en son cœur
Que dans l'attrait des uns il trouve l'énergie
Qui des autres nourrit l'ardeur.

C'est une preuve encor que, dans l'ordre des choses,
Bien des effets puissants naissent des faibles causes.
Le marasme, l'ennui glaceraient nos travaux
S'ils n'étaient ravivés même par nos défauts ;
Et tel qui n'eût traîné qu'une vie inféconde
Pour une fantaisie ira tout radieux
Emanciper un peuple ou conquérir un monde
En laissant un nom glorieux !

Mais c'est trop discourir sur semblable matière,
Et d'un tel canevas la trame est trop légère ;
Pourtant de maint oubli l'on m'accuse : comment !
Vous négligez, me dit un critique galant,
Ce que chacun retrouve un peu dans son histoire,
N'eût-il qu'un jour le cœur d'un doux rêve rempli.
De cette omission, Messieurs, je me fais gloire ;
Le silence n'est pas l'oubli.

Non, cet attrait vainqueur qui domine le monde,
Ce doux entraînement et cette ardeur profonde
Par qui nos sens émus comprennent la beauté,
Qu'épurent les élans de la paternité,
Ce charme universel, base de notre vie,
Essence de notre être, âme de notre cœur,
Oh ! non, ce n'est plus là la pure fantaisie,
De nos instincts c'est le meilleur !

Soit, pour un tel motif admettons votre excuse,
Répond en souriant l'auditeur qui m'accuse.
Mais il est d'autres points dont vous ne parlez pas ;
Ils vous causent peut-être un plus vif embarras.
Vous ne nous dites rien de l'ardeur singulière
Qui pousse à rimailler tant d'honnêtes bourgeois,
Ridicules, jadis, au dire de Molière,
Et qui sont tout comme autrefois ;

Gens qui pour toute chose ont une image prête ;
Qui s'exaltant à froid et se montant la tête,
Ou se battant les flancs pour mieux faire de l'art,
Dans un nuage voient *la barbe d'un vieillard*,
Dans la neige voilant la nature endormie
Un linceul virginal étendu par l'hiver,
Dans le printemps qui rit à la terre fleurie,
Un jeune époux en habit vert.

Sur cela taisons-nous. Soit dit en confidence,
N'avais-je pas conçu l'imprudente espérance
Que jusqu'au dernier mot, que jusqu'au dernier vers,
Vous auriez la bonté d'oublier ce travers?
Puisque vous y songez, contre une maladie
Qui me tourmente un peu, n'allez pas trop sévir ;
Et, puisque c'est l'instant où l'auteur s'humilie,
Je vous promets de me guérir.

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

SUR

LA MUSIQUE RELIGIEUSE

A L'OCCASION D'UNE MESSE

DE M. VERVOITTE,
Maître de Chapelle de la Cathédrale de Rouen,

PAR

M. MARTIN DE VILLERS.

(Séance du 10 juillet 1853.)

Messieurs,

Une messe de la composition de notre confrère M. Vervoitte, et dont il vous a dernièrement adressé la partition, a été exécutée avec succès à Paris et à Rouen.

La lecture attentive que nous avons faite de cette partition, nous a porté à vous soumettre quelques considérations générales sur la musique religieuse.

Le caractère de cette musique, la couleur qu'elle doit conserver, les bornes qui doivent être posées devant elle, et qu'elle ne saurait franchir sans se dénaturer, ont été, à diverses époques, et sont, plus que jamais peut-être, l'objet de vives controverses. Nous avons pensé qu'il

était utile de chercher à jeter quelque jour sur cette importante question, qui a besoin d'être éclaircie.

Il existe en musique une école sévère, puritaine, qu'on nous passe cette expression, école qui voudrait que, dans l'église, on ne tînt aucun compte des progrès de l'art, des richesses fécondes dont il a fait la conquête.

Cependant, qu'on n'exagère pas la portée des paroles que nous venons de prononcer. Nous sommes loin de ne pas rendre hommage à ces belles pages de plain-chant que nous entendons dans les cérémonies du culte catholique, qui, dans leur simplicité, dans leur caractère grandiose, élèvent l'ame vers la Divinité. Elles sont faciles, à la portée de tous. De plus, elles ont un grand attrait pour ceux qui aiment à jeter les yeux sur le passé ; car elles leur transmettent quelques restes imparfaits sans doute de la musique des anciens, mais qui n'en sont pas moins précieux, lorsque les documents connus jusqu'ici sur ce point sont si rares, si insuffisants.

Toutefois, les arts ne sont pas stationnaires. On y cherche sans cesse des voies nouvelles. Cela a toujours été, et cela sera toujours, ou l'homme perdrait son génie.

Ce plain-chant que les soutiens de l'école dont nous parlons, admirent et que nous admirons avec eux, a subi bien des modifications.

Dès les premiers siècles de notre ère, ni saint Ambroise, ni saint Grégoire n'ont pu lui donner des bases assez fermes pour n'être pas souvent déplacées.

Charlemagne, arrivé au sommet de sa puissance, tenta aussi de restaurer le chant religieux dans ses Etats. Il voulut même que des musiciens de sa chapelle, qui l'avaient suivi à Rome, y fissent l'étude du chant grégorien. On sait qu'il y eut grande rivalité entre ces musiciens et ceux de la chapelle pontificale On a retracé, dans un docu-

ment historique fort curieux, quelques traits de leurs vives discussions. Nous en avons extrait le passage suivant : « Les Français disaient que leur chant était meilleur et plus beau que celui des Romains. Les Romains disaient qu'ils étaient les plus instruits dans le chant ecclésiastique, qui leur avait été enseigné par le pape saint Grégoire, et que les Français avaient lacéré, corrompu le chant véritable. Le seigneur roi Charles fut instruit de cette contestation. Les Français, qui se flattaient d'être soutenus par lui, censuraient vivement les chantres romains ;...... et comme cette altercation ne finissait pas, le très pieux seigneur roi dit à ses chantres : Quelle est la plus pure, la meilleure, de l'eau vive qu'on puise à une fontaine, ou de celle qui a suivi de longues rigoles ? Ils répondirent tous d'une seule voix : que l'eau d'une fontaine à sa source était la plus pure, et qu'elle devenait d'autant plus trouble, sale, remplie d'immondices, qu'elle s'en éloignait davantage. Et le seigneur roi Charles leur dit : Remontez-donc à la fontaine de saint Grégoire ; car il est manifeste que vous avez corrompu le chant ecclésiastique (1). »

Toutefois, il n'est pas certain que les sages remontrances de Charlemagne aient entièrement rapproché les deux

---

(1) Dicebant se Galli meliùs cantare et pulchriùs quàm Romani. Dicebant se Romani doctissimè cantilenas ecclesiasticas proferre, sicut docti fuerant à sancto Gregorio papâ, Gallos corruptè cantare et cantilenam sanam destruendo dilacerare. Quæ contentio antè dominum regem Carolum pervenit. Galli verò, propter securitatem domini regis Caroli, valdè exprobabant cantoribus romanis........ Et cùm altercatio de neutrâ parte finiret, ait dominus piissimus rex Carolus ad suos cantores : Dicite palàm quis purior est, et quis melior, aut fons vivus, aut rivuli ejus longè decurrentes ? Responderunt omnes unà voce, fontem, velut

partis, et que les musiciens de la chapelle de ce souverain, à leur retour en France, aient toujours rempli, selon ses vues, la mission qu'ils avaient reçue de lui.

Au reste, des chants nouveaux ont surgi avec le temps dans bien des diocèses, et les modes primitifs du plain-chant sont loin d'y avoir été respectés. Parmi les huit modes dont on fait usage, il s'en trouve quatre qui ont été transposés.

Puis, on en est venu à faire entendre simultanément plusieurs voix donnant des sons différents, et à introduire, après bien des tentatives, l'harmonie dans l'art. La musique éprouva, dès-lors, une immense métamorphose; car toutes les recherches historiques faites jusqu'à ce jour portent à croire que ni les Grecs, ni les Romains n'ont connu l'harmonie, au point de vue du sens que l'on donne maintenant à cette expression.

Il est probable que l'introduction de l'orgue dans les églises, que la facilité avec laquelle on peut faire entendre sur cet instrument plusieurs sons simultanés, conduisirent à la découverte de l'harmonie, et qu'on en fit la première application aux chants religieux.

Toutefois, le système dans lequel on s'engagea d'abord fut bien extraordinaire. Les voix, dans ce qu'on appelait *diaphonie* ou bien *organum*, marchaient à des intervalles

---

caput et originem, puriorem esse; rivulos autem ejus quantò longius à fonte recesserint, tantò turbulentos et sordibus ac immunditiis corruptos; et ait dominus rex Carolus: Revertimini vos ad fontem sancti Gregorii, quia manifestè corrupistis cantilenam ecclesiasticam. Le texte latin qui précède est extrait de l'ouvrage intitulé : *Annal. et Hist. Franc. ab an.* 708 *ad an.* 990. *Scriptores coætaneos, impr. Francforti*, 1594, *sub vitâ Caroli Magni.* — Il a été reproduit par J.-J. Rousseau, dans son Dictionnaire de musique, Paris, 1768, p. 383 et 384.

de quarte, de quinte, et quelquefois, entre ces intervalles, on encadrait des octaves. Si, à notre époque, on parvenait à faire exécuter de semblables morceaux, dont la contexture est en opposition entière avec les règles généralement admises, il y aurait peu d'auditeurs qui pourraient les supporter. Quelques exemples de cette harmonie, donnés par Hucbald, moine de l'abbaye de Saint-Amand, en Flandre, et qui datent de la fin du IXe siècle et du commencement du Xe, sont extrêmement curieux (1).

Ce système, au reste, finit par tomber entièrement. Déjà on connaissait le déchant (discantus), dans lequel on faisait entendre simultanément des mélodies de nature différente (2); ce qui a dû amener nécessairement l'introduction dans la musique de la mesure et du rhythme.

Vers le XIIIe siècle, la tierce et la sixte étaient entrées

---

(1) Voici comment la diaphonie est définie par Hucbald : « Elle « est appelée diaphonie, dit-il, non parce qu'elle consiste en une « mélodie faite pour une seule voix, mais parce qu'on y fait con- « corder des sons dissemblables, entendus simultanément. » Scriptores, etc., par l'abbé Gerbert, t. 1er, p. 169.

Jean Catton, dont l'ouvrage remonte au XIe siècle, donne de la diaphonie la définition suivante : « La diaphonie est l'union de « sons différents rendus par deux chanteurs au moins. Elle est de « telle sorte que, lorsque l'un d'eux fait entendre le chant prin- « cipal, le second fait circuler autour de ce chant d'autres sons « qui s'y rattachent. » Ibid., t. 2, p. 263.

(2) On n'a pas de notions exactes sur l'origine du déchant. Selon Francon de Cologne, le déchant était « un assemblage harmonieux « de chants divers, dans lequel des longues, des brèves, de semi- « brèves étaient superposées proportionnellement et désignées « dans l'écriture par des figures différentes. » *Traité manuscrit de Jérôme de Moravie*, bibliothèque impériale de Paris, n° 1817, fonds Sorbonne, XIIIe siècle. Ce manuscrit contient le traité de Francon de Cologne, duquel a été extraite la définition qui précède.

dans les accords, ou plutôt les avaient constitués, et, dès-lors, le plain-chant fut revêtu d'une harmonie qui était loin d'être sans charme. Un genre de musique qu'on désigna sous le nom de faux-bourdon, dénomination dont on fait encore usage aujourd'hui, avait pris naissance. On ne saurait dire à quelle époque il fut introduit dans l'art (1); mais ce faux-bourdon, écrit ordinairement à trois voix, n'offrait, dans les premiers morceaux connus, qu'une suite de sixtes placées au-dessus de la mélodie du plain-chant. Les compositeurs, toutefois, se renfermaient, sauf quelques exceptions, dans les modes admis jusqu'alors. Ils ne tardèrent pas à faire usage du mouvement contraire, des notes de passage. Certaines notes d'un accord, prolongées sur le suivant, avaient amené l'emploi de quelques dissonnances. Vinrent aussi les imitations et le style fugué.

Souvent le thème était pris dans le plain-chant, et, sur ce thème, on faisait travailler les voix; mais tandis que l'art recevait cette impulsion, les plus graves abus s'étaient glissés dans d'autres compositions faites pour l'église, abus auxquels l'emploi du déchant avait sans doute donné naissance. On prenait pour thème d'une messe en musique le chant populaire d'une antienne, et même jusqu'à la mélodie la plus vulgaire d'une chanson profane. C'est en Belgique et en France qu'on entra d'abord dans cette voie malheureuse, et ce genre bâtard prit tant de faveur, qu'il

---

(1) Il existait au moyen-âge une sorte de contre-point ordinairement à trois voix, auquel on donnait le nom de faux-bourdon. Ce faux-bourdon consistait en une suite d'accords de sixtes, pratiqués le plus souvent au-dessus de la mélodie du plain-chant. On ignore l'époque précise où ce faux-bourdon a pris naissance. *Histoire de l'harmonie au Moyen-Age*, par E. de Coussemaker, Paris, 1852, p. 68.

finit par être admis dans la chapelle pontificale. Une telle dépravation de la musique religieuse fut poussée si loin, que le concile de Bâle et celui de Trente se crurent obligés de censurer les compositions où l'on en trouvait le cachet.

On s'occupa sérieusement alors du caractère de la musique religieuse. Deux cardinaux nommés par le pape Pie IV, pour assurer l'exécution des décrets du concile de Trente, instituèrent une commission qu'ils chargèrent de l'examen de la question soulevée à cette époque. Heureusement il se trouva un artiste d'un talent élevé, auquel ils confièrent la mission délicate de restaurer la musique de la chapelle pontificale. — Palestrina fut ce grand artiste (1), et il sut, malgré quelques recherches poussées parfois un peu loin dans son style, conserver à ses principales compositions un beau et noble caractère. Palestrina rendit alors un service éminent à l'art musical religieux ; car des controverses de la nature de celles que nous avons signalées existaient aussi dans ce temps, et si le succès de ses œuvres n'avait pas tranché la question, il eût été à craindre que la musique religieuse ne fût ramenée au simple faux-bourdon (2).

Toutefois, la restauration entreprise par Palestrina marchait lentement. Bien des compositeurs accumulaient les difficultés autour d'eux, afin de se donner sans doute le mérite de les vaincre. Ils ne se contentaient pas d'écrire à deux, à trois ou à quatre voix ; il y eut des morceaux dans lesquels on avait introduit jusqu'à huit, dix, douze

---

(1) Jean Pierluigi de *Palestrina*. Ce dernier nom est celui de la petite ville où il est né, située dans la campagne de Rome, et sous lequel il est connu dans l'histoire de l'art.

(2) *Biographie universelle des Musiciens*, etc., par Fétis, t. VII, p. 143.

parties réelles, et quelquefois beaucoup plus. On avait imaginé aussi le canon simple, renversé, le contre-point double à l'octave, à la dixième, etc. Une composition musicale était devenue souvent un arrangement de notes dans lequel on pouvait suivre de l'œil une foule de difficultés vaincues, mais où l'on avait perdu de vue trop souvent l'effet général.

Tandis qu'on s'égarait au milieu d'une foule d'obstacles qu'on se créait à plaisir et qui rabaissaient l'art, une révolution nouvelle, immense dans ses résultats, se préparait.

On avait banni la quinte diminuée, le triton de l'harmonie; les y introduire, c'était un barbarisme contre lequel on avait prononcé une sorte d'anathème. Cependant, quelques musiciens furent frappés de l'effet produit par l'emploi simultané de ces intervalles, de l'attraction qu'ils faisaient naître entre deux notes séparées par un semi-ton. Ils allèrent encore plus loin, en faisant usage, dans quelques-unes de leurs compositions, des accords de septième dominante et de septième diminuée, entièrement inconnus jusqu'alors. Une grande partie de ces changements sont dus à Monteverde, que les déclamations des soutiens de l'ancien système n'arrêtèrent pas (1), et qui probablement ne prévoyait pas lui-même qu'il amenait dans l'art une révolution entière. Les effets remarquables dus à l'emploi de ces accords, le cachet tout particulier qui leur était propre, firent de nombreux prosélytes. Ce système, dont pendant tant de siècles on n'avait pas même soupçonné l'existence, se généralisa de plus en plus; la tonalité moderne prit possession de l'art; la musique expressive fut

(1) Le premier ouvrage dans lequel Monteverde fut attaqué, est intitulé : l'*Artusi*, *overe delle imperfezzionni della moderna musica*, Venise, 1600. L'auteur, Jean-Marie Artusi, était chanoine régulier de Saint-Sauveur.

créée, et des artistes de premier ordre, tels que Léo, Durante, Pergoleze, Haydn, Mozart, Bethowen, l'introduisirent dans l'art avec un immense succès.

Maintenant que cette révolution est faite (nous nous sommes servi à dessein de cette expression, car l'art, dès-lors, a subi un changement radical), maintenant qu'elle a pénétré chez toutes les nations civilisées, on l'attaque avec ardeur; on voudrait que la musique religieuse restât circonscrite dans les anciens modes du plain-chant.

Mais ceux qui soutiennent cette opinion, en comprennent-ils toutes les conséquences?

D'abord, puisqu'ils veulent poser des bornes devant l'art, où les placeront-ils?

S'agirait-il de revenir au chant grégorien? Mais il ne serait pas facile de le retrouver dans sa pureté primitive, et même ils y parviendraient, qu'ils seraient arrêtés à chaque pas pour le faire adopter. Les vieilles habitudes sont là : croient-ils qu'ils auraient la force de les déraciner?

L'harmonie s'unit aujourd'hui aux chants religieux dans la plupart des basiliques. On en avait à peine quelques notions dans les temps anciens. Ce fut une grande innovation dans l'art, innovation qui en a changé la nature, qui a préparé insensiblement la découverte de la tonalité moderne. Supposons qu'on veuille la conserver, ou bien que cette concession soit faite à grand' peine par quelques-uns de nos sévères antagonistes, il se présentera de nouveaux obstacles.

Nous ne parlons pas de la première harmonie dont on fit usage. Personne, sans doute, ne songe à la faire revivre; mais resterait-on renfermé dans ce qu'on appelle le faux-bourdon, ou bien arriverait-on jusqu'au style imitatif, fugué, de Palestrina?

Ces questions et bien d'autres seraient soulevées, et qui

les résoudrait? Qui pourrait arrêter ceux qui voudraient aller au-delà?

Il y eut une époque où l'on ne devait pas, au point de vue de la liturgie, modifier le plain-chant sans une décision souveraine dans l'ordre spirituel. Cela n'empêcha point cependant d'y introduire une foule de modifications successives.

L'homme qui cultive un art et qui a du génie, ne s'arrête pas quand une idée artistique, qu'il croit bonne, lui vient, le saisit, le domine; et, s'il réussit, il en entraîne bien d'autres à sa suite.

D'ailleurs, le catholicisme s'est toujours entouré des beaux-arts. Ces magnifiques monuments du moyen-âge qui se lient si étroitement à l'idée religieuse sur laquelle il repose; ces belles sculptures, ces toiles vivantes des premiers maîtres qui rappellent les mystères de la foi chrétienne, qui reproduisent l'image de ses martyrs, le catholicisme n'a jamais cessé de les adopter. A-t-on imposé aux artistes qui ont doté le monde de ces chefs-d'œuvre, une loi propre à arrêter l'essor de leur génie?

Non, assurément.

Et l'on voudrait le faire en ce qui touche les chants religieux! La tonalité moderne, la musique expressive surtout, trouvent de puissants antagonistes.

Mais cette expression qui les blesse en musique, elle est la sève de toutes les branches des beaux-arts. C'est elle qui les engendre, qui les anime, qui les vivifie. Sans elle, la peinture, la sculpture, l'architecture même ne seraient rien.

Qu'ils y songent : on la trouve au plus haut degré, revêtue d'une poésie élevée, touchante, admirable, dans les psaumes de David.

Pourquoi la rejetterait-on de la musique religieuse?

Que cette musique soit empreinte de la couleur qui doit

lui appartenir ; qu'elle soit, selon la nature de la prière à laquelle elle s'unit, douce, suave, mélancolique ou noble, imposante, majestueuse ; qu'elle s'éloigne de la trivialité de quelques chants populaires, de ce style léger, badin, pimpant, surchargé de broderies prétentieuses, dont on fait usage souvent pour la scène, certes, on est en droit de le demander, de l'exiger.

Mais pourrait-on aller au-delà ? Alors, il faudrait rejeter du sanctuaire les belles pages de musique religieuse de nos plus grands artistes, de Pergoleze, de Mozart, de Bethowen, de Cherubini.

Comme nous l'avons dit à un ecclésiastique fort distingué, ce serait une sorte de réformation nouvelle qu'on provoquerait et qui serait en complet désaccord avec l'esprit du catholicisme.

Toutefois, qu'on n'interprète pas faussement notre pensée ; qu'on ne croie pas que, dans notre opposition à des opinions erronées, à notre avis, nous soyons exclusif, comme le sont ceux auxquels nous nous adressons.

Nous le répétons, le plain-chant qui, dans nos plus vastes basiliques, peut réunir toutes les voix des fidèles, élever leur prière vers le ciel avec un magnifique ensemble, que des traditions qui remontent jusqu'à l'antiquité et que l'Eglise catholique pouvait seule conserver, rendent précieux à tous les points de vue ; le plain-chant qui vit toujours depuis tant de siècles, qui s'est incorporé en quelque sorte à toutes les cérémonies du culte, doit être scrupuleusement conservé. On doit en respecter la forme, la contexture, le maintenir sans altération dans ses modes primitifs.

Mais que l'artiste qui a étudié le passé, qui s'est imbu de ce qu'il y a trouvé de beau, de grand, puisse dépasser ces limites ; qu'il découvre, qu'il puise dans les développements de l'art, des effets qui vivifient l'idée religieuse

au fond des cœurs ; qu'il se pénètre du sentiment qui respire dans les pieuses paroles qu'il doit mettre en musique, et qu'il s'efforce de le faire passer dans l'ame des chrétiens réunis au pied de l'autel ; oui, que tout cela continue à leur être permis, surtout dans nos grandes solennités religieuses, et qu'on abandonne ces idées de réformation contraires à l'esprit du catholicisme, et qui seraient mortelles pour l'art.

Nous vous demandons pardon, Messieurs, d'être entré trop avant peut-être dans cette discussion ; notre amour pour l'art musical nous a entraîné malgré nous ; nous n'avons pas su nous arrêter.

D'ailleurs, l'œuvre de M. Vervoitte soulevait naturellement la question sur laquelle nous venons d'appeler l'attention de l'Académie. Cet artiste, qui a consacré une grande partie de sa vie à la musique religieuse, s'est occupé sans doute, plus que bien d'autres, du cachet qu'il fallait imprimer à ce genre de musique.

En étudiant son œuvre avec soin, nous avons été heureux de reconnaître que les idées que nous venons d'émettre étaient aussi les siennes, ou du moins s'en rapprochaient beaucoup. Tout en écrivant dans le système de la tonalité moderne, en cherchant à donner aux différentes parties de sa messe la couleur, l'expression qu'il convient de leur conserver, il a senti qu'il devait se renfermer dans de sages limites, émouvoir plutôt que surprendre, rester toujours en rapport avec le sentiment religieux que la musique a pour but d'exprimer. Nous nous empressons de l'en féliciter sincèrement.

Sa messe a été justement appréciée par plusieurs journaux artistiques de Paris. Indépendamment de ces feuilles spéciales, d'autres journaux très répandus, tels que l'*Assemblée nationale*, le *Constitutionnel*, y ont consacré quelques parties de leurs colonnes.

On a remarqué avec une grande justesse qu'elle était écrite dans un style mixte.

En effet, on s'aperçoit, dans plusieurs morceaux, que l'auteur s'est inspiré de quelques-uns des nobles accents du plain-chant.

Il y a, dans l'œuvre de notre confrère, une sorte d'éclectisme musical qu'il faut louer : c'est une mine qui peut être féconde. Le style imitatif se rencontre assez souvent dans cette composition, et, employé avec goût, il y jette de la variété. Dans quelques modulations ou transitions, M. Vervoitte s'est écarté des rudiments ordinaires de l'ancienne école. Nous ne l'en blâmons pas; car, lorsque ces transitions sont bien amenées, elles produisent d'excellents effets, dont, toutefois, il ne faut pas faire abus.

On doit louer aussi M. Vervoitte d'avoir, en général, placé les voix dans leur vrai diapason; ce qui contribue beaucoup à l'effet d'un morceau, et malheureusement il se trouve trop de compositeurs qui l'oublient.

Le *Kyrie*, contre l'usage le plus ordinaire, commence *mezza voce*. Il est écrit dans un style large, qui respire un parfum d'antiquité d'un excellent effet. Au *Christe*, le style change de nature. On entend une mélodie écrite dans les formes modernes, et qui revient ensuite, soutenue par le chœur, d'une manière fort heureuse. Puis le chant primitif est repris et acquiert un nouveau charme du contraste que nous venons d'indiquer.

Le *Gloria* débute d'une manière brillante et conserve ce caractère jusqu'au *Qui tollis*, dont la mélodie est empreinte, dit le *Journal des Faits*, d'une teinte suppliante qui contraste parfaitement avec la reprise du premier motif, au *Quoniam*.

Le *Credo*, d'une belle facture en général, offre, non pas une innovation, comme on l'a dit, mais la reproduc-

tion d'un procédé employé souvent par Constanza Porta, Palestrina, Bolognese et les auteurs les plus distingués de cette époque. Ces auteurs aimaient à prendre pour thème d'une composition un fragment du plain-chant, auquel ils rattachaient les dessins que leur dictait leur imagination. Eh bien! M. Vervoitte, arrivé à l'*Incarnatus*, a suivi cet exemple. Ce que ces maîtres appliquaient à l'ancien plain-chant, il en a fait l'application au nouveau plain-chant d'une messe de Dumont, maître de chapelle de Louis XIV. La phrase empruntée à Dumont est dite d'abord en solo par le ténor. L'auteur l'enrichit ensuite d'une harmonie fort distinguée et entremêlée, vers la fin, de quelques imitations.

Le *Sanctus* et le *Benedictus* ont été entendus également avec intérêt. Notre confrère, qui aime en général la musique simple, calme, naturelle, s'est encore écarté, au commencement du *Sanctus*, des errements habituels. Son *Sanctus* commence par quelques accords d'un caractère mystérieux, chantés d'abord *mezza voce*, et l'auteur arrive par gradation à un *forte* vigoureux, au verset *Pleni sunt cœli*.

La messe se termine par un *Agnus Dei* qui a vivement ému tous les auditeurs, et qui a conquis tous les suffrages de la presse. La mélodie en est simple, franche, empreinte, comme l'a dit M. Blanchart, l'un des habiles rédacteurs de la *Gazette musicale*, « d'une suavité céleste. »

Nous avons cru devoir faire ressortir, dans l'exposé qui précède, ce qui appartenait principalement en propre à notre confrère, dans son intéressante composition. C'est beaucoup, dans les beaux-arts, de savoir se tracer une voie et de la suivre.

Ce but a été atteint par notre confrère, et déjà c'est avoir fait dans l'art un grand pas.

En terminant cette notice, nous n'omettrons pas de dire

que notre grande cité doit de vifs remercîments à son vénérable archevêque, qui n'a rien négligé pour la restauration du chant religieux dans sa métropole. Il a senti que c'était entourer d'une nouvelle auréole les solennités du culte catholique, et nous sommes certain, Messieurs, d'exprimer votre pensée commune, en rendant hommage au sentiment respectable qui l'a dirigé.



LA BARBACANE,

FRAGMENT D'UN MÉMOIRE

SUR

QUELQUES POINTS DES FORTIFICATIONS

De la ville de Rouen,

PAR

M. LÉON DE DURANVILLE.

(*Lu dans les séances des* 14, 21 *janvier et* 4 *février* 1853.)

La Barbacane était située à l'extrémité méridionale de l'ancien Pont-de-Pierre. On sait qu'on donnait autrefois le nom de Barbacane aux ouvrages avancés d'une place de guerre (1). L'époque de la construction du Pont-de-

(1) Le *Dictionnaire de l'Académie française* ne donne que les significations adoptées dans la langue actuelle, savoir : « Une « petite ouverture verticale pratiquée dans les murs des châteaux « et des forteresses pour pouvoir tirer à couvert sur les ennemis. » Puis : « Des ouvertures qu'on laisse aux murs d'une terrasse pour « l'écoulement des eaux. » Les auteurs du *Complément* de ce dictionnaire, publié en 1842, ajoutaient : « Barbacane, ancien terme « militaire. Il s'est dit primitivement d'un ouvrage extérieur percé « de meurtrières, qui servait à couvrir le pont-levis ou l'entrée « d'une poterne. » Nous lisons dans le *Manuel-lexique*, au mot Barbacane : « C'était autrefois un petit fort qui se trouvait à l'en- « trée du pont d'une ville. » Citons l'autorité du *Glossaire de la langue romane :* « Barbacane, *barbaquane*, *barbecâne*, *barbo-* « *canne*, parapet ou partie la plus élevée d'un mur, fente faite dans

VUE DE L'ANCIEN PETIT CHÂTEAU DE ROUEN



Pierre, dit de Mathilde, est l'objet de quelque dissentiment entre les érudits. Il n'en est pas des constructions contemporaines de nos anciens ducs comme des constructions postérieures, dont on peut vérifier la date certaine en consultant les devis conclus avec les maîtres en œuvres de maçonnerie. M. Deville pense que l'origine de ce pont, dont nous avons vu disparaître les dernières piles il y a peu d'années, se trouve comprise entre les années 1151 et 1167 : il aurait remplacé un autre pont construit probablement en bois sous l'un des deux Richard, fils ou petit-fils de Guillaume-Longue-Épée (1).

« les murs d'une fortification pour tirer à couvert sur les ennemis, « créneaux, avant-mur, cloison de planches ou de pierres qu'on « fait devant les murailles et les portes des villes. En basse latinité, « *barbacana;* en ancien provençal, *barbacano.* »

La ville ont bien fermée et bien édifiée,
Et fu la Barbacane contreval tresbuchiée.
(Vie de Duguesclin.)

Enfin, le *Dictionnaire d'architecture du moyen-âge* de M. Adolphe Berty nous fournit une définition parfaitement conforme à celle que nous avons adoptée : « Barbacane, dit-il, était le nom d'un ouvrage « avancé, placé au-devant de la porte principale d'un château, ou « de tout autre édifice dont on voulait défendre l'entrée. On disait « également : *antémural*, et cette dénomination, comme la pre- « mière, s'appliquait aussi à des palissades entourant les fossés « de la principale enceinte d'un château, et qu'on appelait *bar-* « *rières.* »

On lit dans la *Bibliothèque archéologique* de M. Jules Gaillabaud, que certaines forteresses avaient une barbacane, qui se liait au corps de la place. « C'était comme un long passage entre deux « murs quelquefois flanqués de tours et se terminant par une « sorte de fort détaché. » L'auteur parle de forteresses situées en plaine. Or, la ville de Rouen se trouvant dans des conditions différentes, et sur la rive d'un fleuve, il faut considérer le pont comme remplaçant ce passage étroit entre deux murs.

(1) Voir la notice de cet antiquaire, insérée dans le *Précis de l'Académie.*

Lorsque Philippe-Auguste vint mettre le siége devant la ville de Rouen, où l'élite de la noblesse provinciale se trouvait enfermée, il s'empara d'abord d'Emendreville, aujourd'hui le faubourg Saint-Sever, puis il se rendit maître de la Barbacane. Farin veut que ce n'ait été pour lors autre chose qu'un retranchement formé de terrasses et de simples palissades, et destiné, non pas à faire une très longue résistance, mais à suspendre un peu les efforts des assiégeants. S'il y a eu un pont de bois construit antérieurement au Pont-de-Pierre, il est présumable que ce retranchement existait en même temps que le Pont-de-Bois, et que Farin a pu se tromper en ne l'indiquant que comme contemporain de ces arches de pierres élevées à si grands frais; car entre les années 1151 et 1167, époque qu'on assigne à la construction du pont dit de Mathilde, on avait adopté pleinement l'usage de construire en pierres. Les habitants de Rouen, assiégés par Philippe-Auguste, rompirent plusieurs arches du pont, et néanmoins furent contraints de capituler. L'acte de la capitulation, signé le 1er juin 1204, contient une clause conçue en ces termes, placés dans la bouche du roi de France : « Les soldats et « bourgeois mettront en nos mains la Barbacane, qui est « au bout du pont, du côté où nous sommes campés, et « dix pieds d'eau de la Seine au-delà de ladite Barbacane, « en long, vers le pont, pour y faire une forteresse quand « bon nous semblera, et, au-delà des dix pieds, les bour- « geois pourront ruiner quatre arches du pont et boucher « la porte vers la ville, lorsqu'il nous plaira. » Or, il ne résulte pas seulement de cette clause que les Rouennais devront livrer aux troupes françaises l'entrée de la Barbacane, y laisser arborer la bannière d'azur aux fleurs de lys sans nombre, mais il en résulte surtout qu'ils en abandonneront la possession au roi, et qu'il en pourra disposer d'une manière absolue. Cette condition est imposée aux

bourgeois de Rouen moyennant un droit en leur faveur, dont l'exercice sera soumis, il faut l'observer, au bon vouloir du souverain. Philippe-Auguste et ses successeurs n'en usèrent pas, du moins dans toute l'acception des termes; car, au quatorzième siècle, la Barbacane primitive était remplacée par une porte à double pont-levis, nommée la porte du Bout-du-Pont.

Nous avons fait mention dans une notice *sur la côte Sainte-Catherine*, d'un Thomas de Gades-Renicourt, garde et chevetain (1) du châtel et fort du pont de Rouen, au douzième siècle, qui fut inhumé dans l'église de l'abbaye de la Sainte-Trinité-du-Mont (2).

Lors de la sédition de la Harelle, en 1382, il n'est aucunement question de la Barbacane. La ville entière tombe au pouvoir des révoltés. Ils sont fort mal accueillis par l'artillerie du château de Bouvreuil. Ils trouvent un grand intérêt à braver cette artillerie, dans l'espoir d'occuper une position redoutable. Mais à quoi bon marcher sur la

(1) Chevetain, *chefvetain*, *chefetain*, *chefetaine*, *chevetaigne*, etc., chef, commandant, capitaine, de *caput;* en basse latinité, *capitaneus*. (*Glossaire de la langue romane*, par Roquefort.)

(2) *Histoire de l'abbaye de la Sainte-Trinité*, par dom Pommeraie; *Histoire de la ville de Rouen*, édition de 1738, sixième partie, p. 54. Ce dernier ouvrage nous apprend qu'il est fait mention de Thomas de Gades-Renicourt et de son épouse, Aliénor Alorges, dans les archives du couvent des Cordeliers de Rouen. « En son vivant, lisons-nous, il fut homme de bien, et alla deux « fois outre mer contre les Turcs, avec le roi saint Louis, et por- « tait en ses armes de gueules au sacre d'or à membres clos et yeux « percés, et pour sa devise avait : *Tenir son droit.* » L'auteur énumère ensuite divers bienfaits de Thomas de Gades-Renicourt envers le couvent des Cordeliers de Rouen, celui du Mont-aux-Ladres (le Mont-aux-Malades), et d'autres maisons religieuses; puis il mentionne plusieurs individus de même nom.

Barbacane, qui ne leur fournit qu'un passage fort inutile vers Emendreville?

Lorsque la ville de Rouen fut investie par les troupes d'Henri V, les défenseurs de la Barbacane étaient recrutés également parmi les troupes royales et parmi les bourgeois. Peut-être ne s'y trouvait-il simplement qu'un poste relevé à des intervalles fixes. Ce qui nous conduit à cette supposition, c'est que l'auteur de l'*Histoire de Rouen sous la domination angloise*, donnant les noms de ceux qui furent alors chargés du commandement sur divers points de la ville, ne nomme pas, toutefois, le chef auquel la Barbacane aurait été remise. Un nommé Henri Chauffour, qui commandait à la porte Grand-Pont, pouvait avoir également la responsabilité du Pont-de-Pierre et celle de la Barbacane. Ce pont était fortifié, soit par des tourelles placées de distance en distance, ainsi que cela se voyait quelquefois, soit par des parapets plus exhaussés et dans les fissures desquelles on pouvait disposer des engins. Sur la rive gauche du fleuve, vis-à-vis de la Barbacane, il se trouvait un corps d'armée commandé par John Holland, fils du comte de Huntingdon, et qui devint plus tard duc d'Exeter. Il avait sous ses ordres Néville, Unfréville et Richard Arrondel. Dans l'acte de capitulation de la ville de Rouen, signé en 1418, il n'y eut aucune clause spéciale au sujet de la Barbacane. Le roi d'Angleterre n'en avait besoin d'aucune pour un emplacement sur lequel il existait depuis longtemps des constructions militaires, et dont aucun propriétaire ne devait être expulsé. Henri V entrait dans le droit concédé, en 1204, à Philippe-Auguste. Une charte datée du 28 janvier 1424, en remettant aux bourgeois la garde de toutes les portes et poternes de leur ville, excepte la porte du Bout-du-Pont et celle de la Barbacane; cette dernière, étant placée en dehors de l'enceinte murale, leur échappait naturellement.

La Barbacane devint, sous la domination anglaise, beaucoup plus importante qu'auparavant. Les barques en pouvaient faire le tour ; elle occupait deux îlots. La *Vue générale de Rouen en* 1525, publiée par M. de Jolimont, d'après le *Livre des Fontaines*, n'établit pas cela d'une manière complète ; mais elle l'établit toujours assez pour ne pas contredire les anciens plans de la ville. En arrivant du faubourg Saint-Sever, on accédait d'abord par un pont à un premier îlot ; puis un second pont conduisait à un second îlot, où se trouvaient des bâtiments destinés au logement d'une garnison. Le souverain avait coutume de pourvoir à la capitainerie du Petit-Château : c'était plus que la garde d'une simple porte de ville ; or, nous voyons qu'en certains lieux, à Lyons, par exemple, et à Louviers, la garde d'une porte était dévolue à telle famille noble, qui s'en faisait un titre d'honneur, et considérait la confiance qu'on lui témoignait comme un bel et riche héritage à transmettre des pères aux enfants.

La construction de la Barbacane avait-elle semblé chose pénible aux bourgeois, ou bien s'alarmaient-ils beaucoup de son voisinage ? Ce qui pourrait faire croire qu'ils s'en alarmaient, c'est que Charles VII, en adhérant aux conditions moyennant lesquelles on lui ouvrira les portes de la ville, promet la destruction de cette Barbacane. « Pour entretenir la ville en sûreté, disait-il, et « afin que, au temps à venir, n'en puisse venir inconvé- « nient, que le pont et fortifications qui est contre la- « dicte ville, en la tour que fist faire sur le pont de Seine « feu le roy Henry d'Angleterre, soit changié au contraire « de ce qu'il est de présent. » La même condamnation n'atteignait pas le Vieux-Palais, qui, toutefois, avec des proportions bien autrement considérables, avait été le centre de la domination anglaise à Rouen. Les conditions plurent aux bourgeois. Les insulaires se concentrè-

rent sur certains points, où ils espéraient faire encore un peu de résistance ; quelques-uns s'établirent dans la Barbacane, mais ce fut pour un temps fort court.

Henri IV vint assiéger Rouen en 1591. Villars-Brancas avait pris toutes les précautions imaginables pour empêcher la place de tomber au pouvoir des assiégeants. Quatre gentilshommes, offrant toutes les garanties, et désignés pour chaque quartier de la ville, devaient assister aux gardes de jour et de nuit, en se faisant accompagner de plusieurs autres gentilshommes et de gens de toute qualité. Certainement le château du bout du pont était alors un poste très significatif, le roi de France, maître du Pont-de-l'Arche, ayant un point d'appui sur la rive gauche. Plusieurs compagnies furent donc désignées pour y tenir garnison, et Villars y plaça un capitaine nommé Marc, sieur de La Ferté, ainsi qu'un lieutenant nommé Langonne. Il jugea convenable de munir de fascines et de terrasses ce poste avancé ; les nouvelles redoutes se trouvaient en face du faubourg Saint-Sever, au-delà des fossés remplis par les eaux du fleuve. Des hommes armés pourraient suspendre pendant quelques jours le choc des assiégeants, principalement si ceux-ci n'étaient pas trop nombreux, et, quand la position ne leur semblerait plus tenable, ils rentreraient dans le fort sous la protection du pont-levis. La charge de veiller sur la Seine tant au-dessus qu'au-dessous du pont fut remise à un capitaine nommé Laurent Anquetil, homme parfaitement au courant de la navigation. Il y avait, dans le voisinage de la Barbacane, des embarcations de guerre. En un mot, tout était disposé pour le grand drame qui allait se passer entre un roi s'appuyant sur un droit légitime et des hommes attachés fortement à leurs convictions religieuses ou stimulés par des passions ardentes. Villars songe à un moyen qu'on emploie souvent avant les siéges, la démolition des maisons

du faubourg : sans cette démolition, les soldats d'Henri de Navarre s'embusqueront à peu de distance, trouveront une retraite facile, s'ils sont repoussés par les défenseurs de la Barbacane ; puis, après avoir recueilli leurs forces, pour s'élancer avec plus d'impétuosité qu'auparavant, ils arriveront aussi vite que la foudre. Des demandes sont adressées aux habitants du faubourg, du moins à ceux qui sont les plus voisins de la Barbacane ; on les exhorte, dans l'intérêt de la sainte cause de l'Union, dans l'intérêt d'une ville dont les murs renferment leurs parents et leurs amis, à faire un sacrifice dont on leur saura gré, que la conscience semble leur prescrire. « Aucuns, dit le ca« pitaine Valdori, prindrent telles remontrances en bonne « part. » Elles ne provoquèrent pas chez eux l'attitude défensive des autres ; ils ne murmurèrent pas contre le pouvoir qui leur faisait une semblable proposition ; ils acquiescèrent et mirent peut-être eux-mêmes les mains à la destruction de leurs propres foyers. Les opposants pouvaient avoir de plus fortes raisons pour ne pas obtempérer : des propriétés plus considérables, ou même la situation de toute leur fortune dans le faubourg Saint-Sever. Ce conflit élevé entre l'autorité publique et la propriété individuelle donne le temps à l'ennemi de s'emparer de la majeure partie du faubourg. Le sieur de La Ferté, dont les habitudes ont l'impétuosité militaire, ne s'arrête pas aux objections de ceux qui se concentrent dans leur mauvais vouloir; son inflexibilité s'accroît par la résistance; il ordonne à ses hommes de mettre le feu aux maisons, et les flammes dociles exécutent ses volontés beaucoup plus promptement que n'eussent pu le faire des escouades nombreuses de pionniers. Au nombre des constructions qui deviennent la proie de l'incendie, il faut citer le monastère des religieuses dominicaines dites Emmurées, établies à Rouen depuis le règne et par la bienveillance

particulière de saint Louis. Déjà, lors du triomphe des protestants, en 1562, leurs bâtiments avaient été ruinés en partie. Ceux qui portaient les armes pour la défense de la foi catholique amenèrent à ces religieuses un second désastre. Il est vrai que la ville, lorsque les projectiles ne furent plus à craindre, leur donna pour asile, dans son enceinte, l'hôtel Saint-Wandrille. Néanmoins, elles furent inconsolables tant qu'elles ne virent pas se relever ces murailles si chères à leurs cœurs, et dont elles tiraient leur nom vulgaire. Comme les ressources manquaient à leurs désirs, et qu'elles avaient beaucoup d'empressement pour arriver à bonne fin, on vit, plus tard, ces pauvres filles se placer sur le chemin auprès des pierres dispersées de leur maison, et réclamer les oboles de la charité chrétienne. Ce spectacle attendrissait tellement les passants, qu'il valut, pour la reconstruction, des sommes considérables.

Il y eut plusieurs escarmouches dans le faubourg Saint-Sever : elles furent presque toujours à l'avantage des Ligueurs et ne leur coûtèrent que peu de combattants. Au nombre de ceux qui harcelèrent les soldats d'Henri IV dans ce faubourg, il faut citer un capitaine nommé Belard, originaire de Rouen, homme pourvu de bravoure et d'autres excellentes qualités. Il fit passer de mauvais quarts-d'heure à Le Blanc du Rollet (1), gouverneur du Pont-de-

---

(1) Le Blanc du Rollet remit au Béarnais la ville du Pont-de-l'Arche, dont il était gouverneur. (*Journal de Pierre de l'Estoile*, août 1789.) S'étant emparé de Louviers par surprise, de concert avec le maréchal de Biron, il fut pourvu du gouvernement de cette place, tout en conservant celui qu'il avait auparavant. Il se trouvait à la bataille d'Ivry. L'*Armorial universel* de M. Jouffroi d'Eschavannes donne les armoiries de sa famille : d'azur à trois licornes effarées d'argent, posées deux et une.

l'Arche, qui se trouvait en face de Rouen, et n'attendait que l'occasion de se rendre maître de la Barbacane. Il arrive un jour que ce capitaine Belard reçoit une blessure. Le comte de Soissons (1) arrive avec des troupes et renforce celles de Le Blanc du Rollet : une négociation s'entame avec le lieutenant Langonne, qui propose de livrer la Barbacane. Il va plus loin : il a, dit-il, des intelligences avec un soldat de la garnison du Vieux-Palais : il y conduira le comte de Soissons, et, grâce à la trahison, l'escalade s'exécutera facilement, pendant que Le Blanc du Rollet demeurera chargé de la Barbacane. Le rôle de chaque acteur est donc fixé; Langonne annonce qu'il se réserve celui du traître ; il joue réellement un double personnage ; mais ce sont les assiégants qu'il va conduire dans un piége. Soit que ses intentions fussent changées, et qu'après avoir prêté l'oreille aux ennemis, il voulût revenir à résipiscence et réparer ses torts vis-à-vis de la Ligue, en donnant un avertissement salutaire, soit (ce qui est plus vraisemblable) qu'il ne se fût mis en rapport avec le comte de Soissons et Le Blanc du Rollet qu'afin de les tromper, le lieutenant Langonne fait connaître l'état des choses à MM. de Villars et de la Londe : ils lui recommandent de poursuivre ce qu'il a commencé. Langonne se fait donc accompagner d'un soldat sur lequel il compte entièrement; ils se rendent l'un et l'autre, sans armes, à une

(1) Le comte de Soissons, fils de ce Louis I[er], prince de Condé, qui fut tué à Jarnac par le capitaine des gardes Montesquiou, fut sur le point d'épouser, à l'insu d'Henri IV, la sœur de ce prince. Cela faillit avoir lieu par les intrigues de Corisande d'Audouin, comtesse de Guiche, que le Béarnais avait aimée, puis abandonnée. L'orgueil blessé de cette femme voulait se venger en donnant à l'infidèle un beau-frère qui pouvait devenir puissant, et par là même redoutable.

entrevue dont le jour a été fixé avec les partisans du Béarnais; ils prennent seulement la précaution de se munir, sous leurs pourpoints, chacun d'une jaquette de mailles; cette cuirasse, invisible, ne saurait éveiller le moindre soupçon Les décombres amoncelés dans le faubourg Saint-Sever, par suite de l'incendie, fournissent des conditions favorables aux embûches. Langonne a pris soin de placer douze ou quinze soldats dans la cave d'une maison en ruine située un peu au-dessus du lieu fixé pour la conférence, c'est-à-dire auprès du couvent des Emmurées. Le comte de Soissons demeure appuyé sur une muraille de ce couvent; quant à Le Blanc du Rollet, il s'avance vers Langonne avec d'autant plus de confiance que Langonne et sa faible escorte d'un seul homme paraissent être sans armes. Le Blanc du Rollet a conservé son épée; mais il n'est pas plutôt auprès du lieutenant, que celui-ci le saisit au collet. Le Blanc du Rollet tire son glaive; il en assène un coup vigoureux à son adversaire, que sa jaquette de mailles protége. Les douze ou quinze soldats sortent au même instant de leur embuscade, Le Blanc du Rollet est entraîné. Le comte de Soissons commande à quelques hommes de faire feu : les projectiles lancés par leurs arquebuses n'ont pas même pour résultat de blesser un seul de ceux qui emmènent le prisonnier, en gagnant, au pas de course, le pont de la Barbacane. Le Blanc du Rollet, conduit devant le gouverneur, est enfermé au Vieux-Palais. Le séjour de ce gouverneur du Pont-de-l'Arche, l'un des premiers qui se soient rendus à Henri IV, est un épisode pour le Vieux-Palais; l'astuce du lieutenant Langonne est un épisode pour la Barbacane. Le capitaine Valdori raconte tout au long ce qui se passa, les pourparlers qui eurent lieu, et combien peu il s'en fallut que Langonne ne fît deux prisonniers au lieu d'un seul, en s'emparant du comte de Soissons. Le lieutenant Langonne

est certainement l'un des personnages les plus remarquables qui aient eu autorité dans la Barbacane. Nous nous garderions bien de dire qu'il en ait été le héros ; car, malgré l'adage qui proclame que toutes les ruses sont permises en guerre, aussi bien qu'en amour, ce n'est jamais dans l'astuce qu'on doit reconnaître l'héroïsme. Les hommes de son parti lui décernèrent probablement de grandes félicitations ; puis, probablement aussi (juste retour des choses d'ici-bas), quand la cause qu'il avait servie fut vaincue, quand le Béarnais régna paisiblement, Langonne passa pour avoir fait une mauvaise action.

Les troupes qui assiégeaient Rouen levèrent le siége au bout de quatre mois d'investissement. Elles étaient arrivées le 15 novembre 1591. Or, le lundi 20 avril 1592, sur les cinq heures du matin, celles qui se trouvaient sur la rive gauche, et contre lesquelles les Ligueurs avaient eu quelques escarmouches à Grammont et à Bonne-Nouvelle, partirent avec huit enseignes et soutenues par deux gros escadrons de cavalerie. Il est surprenant qu'aucune tentative n'ait été faite par ces troupes sur la Barbacane, d'autant plus qu'elles semblaient avoir un motif particulier, celui de venger un de leurs chefs, victime d'un véritable guet-apens. Il est probable que ces troupes n'avaient pas d'artillerie, et qu'elles étaient envoyées dans le faubourg Saint-Sever afin d'empêcher l'arrivée de renforts ou de convois ; leur attitude semble s'être bornée à cela pendant le siége.

« Le Pont-de-Pierre étant devenu pour ainsi dire impra-
« ticable en 1619, dit Licquet, dans l'ouvrage intitulé
« *Rouen*, le roi, par lettres-patentes du 12 janvier, per-
« mit aux échevins de faire démolir le Petit-Château, et
« fit don à la ville de Rouen de l'emplacement aussi bien
« que des matériaux, à condition que tout servirait à la

« réparation du pont. Cette mesure ne reçut pas d'exécu-« tion. » Nous trouvons ailleurs que la ville donna pour cela une somme de 6,000 fr. Le projet de reconstruire le pont fut abandonné. Le dernier continuateur de l'*Histoire de la ville de Rouen* dit que la Barbacane se trouvait, en 1738, entre les mains du gouverneur, qui n'y résidait jamais. Les lettres-patentes de 1619 n'avaient donc plus leur effet. Toutefois, en 1764, c'était aux échevins que le gouverneur de la province reprenait la Barbacane.

Un dessin de Le Carpentier (1) donne une idée de ce qu'était la Barbacane au moment où sa démolition fut définitivement résolue. Les toits sont élevés, les murailles sont percées de fenêtres, disposition qui n'avait peut-être pas toujours existé. La partie septentrionale est flanquée de tours aux angles, et l'une de ces tours est ruinée dans sa partie inférieure. On remarque auprès du pont-levis de petites constructions qui devaient être moins anciennes que les autres, et qui furent faites probablement lorsque l'accès au Pont-de-Pierre eut cessé. La partie méridionale de la Barbacane est irrégulière ; elle avait indubitablement deux tours auprès de la porte sud. Le dessin indique clairement que les eaux du fleuve ne baignaient pas immédiatement les murailles, du moins vers l'est ; qu'il se trouvait au pied une espèce d'îlot formé peut-être par des attérissements, et sur lequel des arbres s'étaient excrus. Le Carpentier, dans son *Itinéraire de Rouen*, a donné une eau forte réduite aux trois huitièmes de son dessin. Une gravure du seizième siècle, intitulée *le Triomphe de la Seine*, et représentant des réjouissances données à l'arrivée d'un

(1) Il appartient à M. Frère, membre de l'Académie de Rouen, qui a bien voulu nous en donner communication.

roi de France (1), nous offre la Barbacane, toutefois avec des différences bien notables : au lieu de quatre tours placées aux angles du château du nord, ce ne sont que des espèces d'échauguettes ou de tourelles en encorbellement. Il est étonnant qu'un point aussi pittoresque que cette forteresse en miniature n'ait jamais été gravé ni lithographié dans de bonnes proportions et d'une manière satisfaisante.

Nous avons remarqué sur plusieurs anciens plans de Rouen, et notamment sur les planches du *Livre des Fontaines*, que le pont-levis du premier îlot se trouvait à droite de l'axe de l'entrée des bâtiments construits sur le second îlot, en venant de Saint-Sever; c'était, il nous semble, l'équivalent d'une disposition stratégique dont Vitruve a parlé (2); ordinairement la porte d'une ville ne se trouvait pas dans l'axe du pont, mais à gauche de cet axe. « La porte s'ouvrait à gauche, dit encore M. Gaillabaud, parce qu'on obligeait ainsi l'assiégeant de pré« senter son flanc droit, qui n'était pas couvert par les « grands boucliers nommés pavois, qu'on portait dans les « siéges. Cette disposition, que nous avons remarquée « déjà dans les fortifications des Romains, paraît leur « avoir été empruntée, ainsi que beaucoup d'autres, par « les ingénieurs du moyen-âge. »

En 1779, l'intendant Thiroux de Crosne, si connu pour le zèle qu'il mit à l'embellissement de la ville de Rouen, sollicita du duc d'Harcourt la permission de faire démolir

(1) Cette gravure a été reproduite dans les *Monuments de la monarchie française* de dom Bernard de Montfaucon.

(2) « Curandum maximè videtur... ut portarum itinera non « sint directa, sed lœva; namque tùm dextrum latus accedenti« bus, quod scuto non erit tectum, proximum erit muro. »

(*Vitruve*, *I*, 5.)

la Barbacane, et les échevins firent les mêmes instances. Leur demande fut octroyée. Un plan de la ville et des faubourgs de Rouen, dédié à M. Thiroux de Crosne, en 1782, indique que les eaux de la Seine étaient refoulées dans leur lit. Il existe maintenant une caserne à quelques pas de l'emplacement de la Barbacane, et c'est une harmonie. Afin de l'indiquer aux passants ainsi qu'aux militaires, dont quelques-uns portent peut-être plus d'intérêt aux environs de leur caserne que beaucoup d'habitants de Rouen, il serait à souhaiter qu'une table commémorative fût placée à l'extrémité du Pont-Suspendu. Elle rappellerait non-seulement la Barbacane, mais aussi le Pont-de-Pierre, qui était une construction stratégique. Au commencement du seizième siècle, il y avait une porte sise au milieu. Une lithographie insérée dans les *Monuments de la ville de Rouen*, par M. de Jolimont, le représente muni d'une tour placée sur l'une de ses arches La Barbacane et le Pont-de-Pierre ont l'une et l'autre le droit de réclamer une table commémorative, afin de réapparaître dans l'esprit de ceux qui aiment à s'enquérir des phases guerrières de la ville.

DES

SÉPULTURES ROMAINES

ET DES

SÉPULTURES MÉROVINGIENNES;

DIFFÉRENCE QUI EXISTE ENTRE CES DEUX ÉPOQUES. — MANIÈRE DE LES DISTINGUER L'UNE DE L'AUTRE,

PAR

L'Abbé COCHET,

Inspecteur des Monuments historiques de la Seine-Inférieure.

Je vais tâcher de définir clairement (aussi clairement que le permet l'état actuel de la science) la différence qui se trouve entre les sépultures romaines et les sépultures mérovingiennes (1) ; en d'autres termes, je vais indiquer les moyens de discerner les inhumations faites dans notre pays dans les premiers temps de la domination romaine, et celles qui furent déposées au sein de la terre pendant la période franque de nos rois mérovingiens.

La tâche que j'entreprends est moins difficile pour moi que pour un autre, parce que les cimetières que j'ai fouillés avaient tous une physionomie tellement différente, tellement tranchée, que la confusion n'était pas possible et que la distinction ressortait d'elle-même. J'ajouterai ensuite que ce qui a manqué à mon expérience, à mon

(1) J'appelle ici sépultures romaines celles des trois premiers siècles de notre ère, et sépultures mérovingiennes, celles qui eurent lieu depuis Clovis jusqu'à Charlemagne.

éducation archéologique, ce sont les cimetières de la transition participant aux deux époques et qui comme celui d'Eslettes (1), renfermassent des urnes romaines et des inhumations mérovingiennes. M. Deville, sous ce rapport, a été plus heureux que moi ; mais, malheureusement, il n'a pas suivi lui-même l'exploration, ou du moins il n'a pas publié le résultat de ses observations.

Les cimetières que j'ai étudiés ont été de deux sortes : les uns à ustion, les autres à inhumation. Il eût fallu être entièrement inexpérimenté pour ne pas en comprendre tout d'abord la différence. C'est donc une chose aisée que celle qui m'est échue en partage ; seulement, dans l'inhumation, il y a eu des périodes diverses, des nuances différentes qu'il est fort important d'étudier et de saisir. Cette distinction très sérieuse sera un jour l'objet d'un chapitre tout particulier.

Je pose d'abord la différence qui existe entre les sépultures romaines et celles des temps mérovingiens ; elle est si frappante, si saisissante, que l'œil le moins exercé ne saurait s'y tromper. Je pense même que tout lecteur intelligent, quand même il n'aurait aucune notion d'archéologie, pourra facilement se rendre compte lui-même de la différence, à chaque page de ce livre (2), en confrontant les descriptions et en comparant l'un à l'autre les dessins qui accompagnent nos récits.

Pour mettre mon lecteur plus à même de juger, et afin de le jeter, pour ainsi dire, au cœur de la question, je l'introduirai dans une collection publique, dans le Musée de Rouen, par exemple, et j'exposerai devant lui le résultat de mes diverses fouilles. D'un côté je mettrai

---

(1) Commune de Monville, arrondissement de Rouen.

(2) Ce chapitre est extrait de la *Normandie souterraine*, ouvrage qui est actuellement sous presse.

Fécamp, Dieppe, Cany, le bois des Loges; de l'autre, je déroulerai la vallée de l'Eaulne, représentée par Envermeu, Douvrend, Londinières, Lucy et Parfondeval, et je lui dirai :

Ici, pas de corps d'hommes, mais des os brûlés, réduits en petits morceaux, soit par l'activité des flammes, soit par la main qui les déposa dans l'urne. Parmi ces urnes, dépositaires d'ossements calcinés, les unes sont de plomb, décorées d'ornements et d'inscriptions en reliefs; les autres sont en verre, rondes, comme au bois des Loges; pomiformes, comme à Eslettes, à Cany et au Pollet de Dieppe; carrées, comme à Luneray, ou octogones, comme à Fécamp. Les autres enfin sont en terre de toute forme et de toute couleur, parfois blanches, parfois rouges, le plus souvent grises ou noires. Dans ces urnes on trouve de temps à autre des cuillères en argent, des épingles en os, des fibules de bronze, des styles, des tablettes à écrire, des monnaies, des bagues, des gobelets en cristal, des fioles lacrymatoires, et de petits vases en terre.

A côté de l'amphore cinéraire, sont rangées, comme pour l'accompagner et pour lui faire honneur, des cruches et des assiettes de terre, des plateaux de verre, des soucoupes et des bols en terre dite de Samos; en un mot, des vases qui ont contenu des offrandes ou des parfums, des assiettes pour la nourriture, des lagènes ou cruchons pour la boisson.

Cette terre est fine, légère, moulée avec adresse et tournée avec goût: les ornements en sont dessinés avec art et intelligence; on reconnaît une main exercée et savante dans les moindres détails de la décoration comme de la forme. La couverte est généralement solide et appliquée avec entente. Parfois les vases en terre et en verre possèdent des lettres, des caractères, des signes, des initiales,

des noms même ; mais ces caractères sont tous romains et semblent empruntés aux siècles d'Auguste, de Trajan, et d'Antonin. Tous les mots sont pris dans la langue latine de la plus belle époque : les noms d'artistes, la désignation des officines indiquent un art avancé et une civilisation perfectionnée. Généralement, les médailles sont bien conservées et semblent sortir de l'atelier monétaire ; la plupart sont de ce Haut-Empire qui porta si loin la civilisation dans les Gaules.

Vous le voyez, il y a ici l'union d'une grande richesse et d'une élégance exquise ; l'art y donne la main au bon goût. Tout est marqué au coin d'une vie calme, heureuse et confortable. Les croyances sont chargées d'idées matérielles ; on suppose à l'âme des goûts, des habitudes et des ressouvenirs de la terre. Cette société délicate a horreur de tout ce qui rappelle la dissolution et les vers ; ses membres se montrent fâcheux même à l'endroit du tombeau. Cependant ils tiennent à une longue durée matérielle, et s'ils demandent au feu de purifier leurs restes, c'est afin de les conserver plus longtemps.

Chez le Franc, au contraire, il en est bien autrement pour les idées, les croyances et les habitudes. Ici, tout est rude comme la nature de ce peuple, tout est dur et cru comme chez des barbares ; c'est l'état de nature avec quelques traditions romaines, avec les premiers germes du christianisme, cette civilisation de l'avenir. Voyez plutôt : le corps est rendu à la terre ; le cadavre, après avoir séjourné quelque temps sur le sol, est déposé dans un coffre de bois ou dans un cercueil de pierre, puis descendu dans une fosse de craie, parfois assis, plus souvent couché sur le dos. Ce squelette, dont la nudité nous effraie aujourd'hui, fut confié à la terre tout habillé, couvert de ses plus beaux vêtements et paré de son plus riche butin ; et, comme derniers témoins de cette coutume

disparue, nous retrouvons autour du mort la lance, la hache, le sabre, le poignard, les flèches, le bouclier, le seau et la couronne.

Approchez donc et contemplez de près cet homme de la monarchie primitive, cet aïeul de la civilisation moderne.

Parfois, sa tête est couverte d'une coiffure de bois ou de peau, avec garniture de cuivre, qui ferme sur elle en forme de couronne ou qui la ceint comme un diadème. Des oreilles descendent de larges anneaux d'argent ou de cuivre, ornés de pendants et de boules de pâte plaquées et décorées de verroteries ou de grenats. Parfois, des épingles d'argent soutenaient la forêt de cheveux qui couvrait ces têtes chevelues.

Au côté droit de la tête est une lance de fer dont le manche, en bois de chêne, était tenu dans la main du défunt, mort sous les armes comme il avait vécu dans ces âges de fer. De l'autre côté du chef ou sur la poitrine se rencontre, à de rares intervalles, un bouclier en bois garni de cuir ou de peau dont le développement était soutenu, aux extrémités, par des verges de fer, et dont le centre était occupé par un *umbo* proéminent, en fer ou en argent, selon la richesse du guerrier.

Au cou est un collier d'ambre jaune, de perles de verre ou de pâte de verre. Ces perles, de toute couleur, affectent aussi toutes les formes. Les unes sont petites et arrondies, d'autres sont grosses, rondes comme des boules, aplaties comme des tambours ou carrées comme des dés à jouer La surface est ordinairement chargée de filets d'une couleur différente; ce qui forme des dessins et presque des mosaïques.

Entre les côtes sont étagées deux fibules qui soutenaient la robe et ornaient la poitrine du mort. Ces fibules, parfois d'or ou d'argent, sont, le plus souvent, de bronze

doré, argenté ou étamé. Quelques-unes de ces fibules ou épingles reproduisent des oiseaux, des aigles, des perroquets, des poissons, des abeilles, des dragons et des animaux fantastiques; d'autres imitent des mains dont chaque doigt serait orné de grenats, tandis que la palme serait surchargée de dessins. La plupart de ces fibules ont, comme les plaques de ceinturon, une surface couverte d'enroulements, de zigzags, d'entrelacs, de serpents, entremêlés parfois de symboles ou de sujets sacrés, comme le poisson du Christ ou les lions du prophète Daniel.

Au doigt de la main sont des bagues ou des anneaux d'or, d'argent, de cuivre ou de bronze Quelques-unes de ces bagues sont unies, mais d'autres ont des chatons en verroteries rouges ou vertes, ou des croix incrustées sur métal. Communément, elles sont encore passées au doigt qui les porta, dont la phalange est toute verdie par l'oxyde du bronze. Parfois, le poignet de la main gauche est serré par un bracelet d'argent ou de bronze étamé, dont la forme est romaine ou moderne, si l'on veut; car il serait mal aisé d'y trouver de la différence.

Au côté gauche du mort pend un sabre de fer, pointu, quelquefois coupant des deux côtés, mais le plus souvent d'un seul. La poignée était en bois ainsi que le fourreau; ce dernier recouvert de cuir ou de peau, conserve presque toujours des traces de la garniture de bronze qui le parait en haut et en bas.

Mais c'est la ceinture surtout qui renferme la plus riche moisson d'objets divers.

D'abord, un ceinturon de cuir ou de peau en faisait le tour et fermait sur le devant du corps avec des boucles d'argent, de cuivre étamé ou de fer damasquiné. Parfois des plaques de bronze ou de fer tiennent lieu de boucles, et alors elles atteignent de grandes proportions. Ce fer, aujourd'hui couvert de rouille, était autrefois incrusté d'or

ou d'argent, recouvert d'une plaque de métal ou damasquiné avec soin, surtout chez les Helvètes et les Burgondes.

Au ceinturon se rattachait, par une toute petite boucle de bronze, un couteau à manche de bois qui ne fermait jamais, mais que l'on enveloppait dans une gaîne de cuir. Dans une bourse de la ceinture on a trouvé des tiers de sols d'or du VIIe siècle, des monnaies d'argent du VIe et des médailles romaines en bronze, du Haut et du Bas-Empire; ces dernières étaient assez souvent frustes, percées ou coupées en deux. A côté des monnaies on rencontre des peignes en os, des silex taillés pour battre le feu, des pinces à épiler, des ciseaux enveloppés dans un étui en peau, des coquillages, des pierres à rafiler, des fers de flèches; en un mot, tout l'attirail d'un soldat barbare, chevelu et couvert de fer.

Sur les jambes sont de grosses boules de verre, parfois rondes, mais le plus souvent hémisphériques. Sur les tibias repose la hache, souvent seule, mais parfois aussi accompagnée d'une lance; ce qui indique un soldat complet. Ces haches touchaient, d'une part, à la terre ou au bas du cercueil; mais, de l'autre, elles posaient sur les vêtements de laine du mort; car un côté conserve toujours la trace d'un tissu ou parfois de trois tissus superposés.

Enfin, aux pieds était un vase en terre blanche, rouge, grise ou noire, ne contenant rien et paraissant n'avoir jamais rien renfermé de solide, mais tout au plus de l'eau froide et peut-être chaude; car quelques-uns de ces vases ont subi l'action du feu, ils sont noircis par la fumée ou calcinés par les flammes. Il y en a qui ont une anse; jamais je n'en ai vu deux. Les vases à anses ont un bec, les autres n'en ont pas. Parmi ceux qui sont sans anses, et ce sont les plus nombreux et les plus beaux, plusieurs sont hémisphériques comme nos bols; la plupart affectent

une forme qui n'est plus usitée aujourd'hui, mais qui se rapproche assez de nos sucriers

La terre en est généralement très grossière, surtout la terre rouge. Quelques-uns sont très épais ; d'autres sont fins et légers, vêtus d'une couverte noire, qui n'est qu'une application de plombagine ou mine de plomb.

Quant aux dessins qui les décorent, ils sont essentiellement barbares, sans goût comme sans science. S'il y a un art, c'est l'art romain dégénéré Ce sont des formes rondes, grossières, qui vont bientôt être transmises à l'architecture, et former ce style roman que nos pères conserveront jusqu'au XIe siècle. Ce n'est qu'en contemplant les nattes, les losanges, les imbrications, les damiers, les chevrons, les entrelacs, les zigzags, les frettes, les nébules et les créneaux de l'architecture romane, que l'on peut se faire une idée approximative de l'ornementation de ces vases, comme c'est seulement dans les manuscrits carlovingiens et anglo-saxons que l'on peut retrouver l'analogue des enroulements et des dragons qui ornent les fibules et les plaques de ceinturon.

Ces objets, que nous venons de détailler ou de décrire, placés sous vos yeux ou dans un musée, ne sont-ils pas parfaitement reconnaissables, aisés à distinguer l'un de l'autre? Or, je vous le demande, sont-ce là deux civilisations pareilles? Sont-ce là des contemporains, des hommes qui aient vécu ensemble sur la même terre? Pourra-t-on jamais dire que ces deux civilisations se rapportent, et que les hommes qu'elles représentent ont eu des mœurs, des idées, des arts et une religion semblables?

D'un côte, ne voit-on pas un peuple tranquille, civilisé, assis sur le sol, jouissant du pays dans une paix profonde; un peuple riche cultivant les arts, païen dans sa religion, adorant les faux dieux, croyant à Latone, à Caron, aux

mânes, aux ombres, à l'Elysée, aux jouissances matérielles dans l'autre vie; latin dans sa langue, dans ses inscriptions, dans le nom de ses artistes; mais surtout un peuple raffiné dans les arts, idolâtre de la forme, avancé dans sa fabrique et son industrie, ayant des moyens puissants d'exécution, des voies de communication faciles et assurées, des traditions grecques et égyptiennes pour ses bronzes, ses métaux, ses miroirs, sa verrerie et sa peinture?

L'autre, au contraire, grossier dans ses mœurs comme dans ses étoffes, simple dans ses habitudes, étranger aux arts et à l'industrie, ne fabriquant plus que d'une manière inférieure, ignorant les bons procédés de la métallurgie, de la céramique, de la verrerie et de l'art monétaire; frappant des monnaies informes, recouvertes de figures hideuses, entourées de légendes incomplètes et inintelligibles; ne sachant plus vernir la poterie ni en varier les formes; n'ayant entre les mains qu'une matière commune, pauvre et grossière, parce qu'elle est celle du pays, et que les moyens de commerce manquent pour les échanges ou les marchés; un peuple guerrier vivant et mourant sous les armes, toujours entouré de ses moyens de défense, comme les bêtes fauves qui dorment avec leurs dents et leurs ongles. On comprend que ces êtres, qui vivent de rapines, qui ne possèdent qu'à la pointe de l'épée, tremblent tous les jours pour une propriété acquise par la force, et qui ne se conserve que par elle. On sent, rien qu'en les voyant, que ces hommes ont vécu dans ces siècles de fer où la guerre était éternelle, où les races royales divisaient les provinces, où, l'anarchie étant dans l'État, le brigandage devait être chez les particuliers. C'était le temps où l'empire était au plus fort et au plus audacieux, où les rois se massacraient entre eux, et où des reines faisaient assassiner sous leurs yeux des évêques dans le

sanctuaire, et encore couverts de leurs habits pontificaux. Ces couteaux, ces poignards, ces sabres, ces lances, ces haches, ces boucliers, ne sont que l'expression suprême et vraie des usages, des mœurs et des habitudes d'une société barbare, où rien n'était sacré pour l'homme, et où la force brutale dominait le monde moral. Et ce temps, qui est complet parmi nous au vi[e] siècle, ne finit qu'au x[e], après l'invasion normande.

Et puis ces derniers hommes n'ont plus ni la même foi, ni la même croyance que les premiers. Souvent, j'en conviens, il est mal aisé de discerner la religion de ces barbares au milieu des formes si simples et si rudes de leur mobilier; mais on voit déjà qu'ils ne croient plus à Caron, à Latone, aux mânes ni aux besoins matériels des morts dans l'autre vie. On ne voit plus ce luxe de cuillères, de vases aux libations, de cruches, d'assiettes, de plateaux, de soucoupes, de verres et de bouteilles. Le vase aux pieds n'est là que contre ces possessions, ces obsessions démoniaques dont la croyance fut commune à tous les peuples de l'antiquité, païens ou chrétiens, et dont la pensée a traversé le moyen-âge. C'est une pratique païenne, j'en conviens, mais que le christianisme a sanctifiée; car nul ne voudra accuser de paganisme les plus saints prêtres et les plus savants évêques du moyen-âge, dont le cercueil renferme toujours un vase au charbon ou à l'eau bénite, pas plus que l'on ne voudra soupçonner d'idolâtrie ou de superstition la bienheureuse Marie de l'Incarnation, dans le tombeau de laquelle les Carmélites de Pontoise mirent encore des vases en 1618.

Mais s'il est quelque chose qui trahit la religion de ces hommes demi-barbares, ce sont les croix que l'on voit briller sur leurs pièces d'or, les anges qui figurent sur leurs monnaies d'argent, les croix incrustées, gravées, découpées sur leurs fibules, sur leurs boucles, leurs bagues,

leurs plaques de ceinturon et jusque sur les styles et sur les vases.

La croix, sensible et reconnaissable chez nous à Envermeu, à Londinières, à la Fontaine-le-Houx, l'est beaucoup plus à Charnay, chez les vieux Burgondes. La collection de M. Baudot, de Dijon, la plus riche de France en objets mérovingiens, renferme sur le sujet qui nous occupe des choses si curieuses, si frappantes, si merveilleuses et si convaincantes, qu'à la vue de tous ces signes sortis de la terre, de ces croix nombreuses gravées sur les plaques d'argent et sur les fibules, en voyant ces croix latines en bronze, ces épingles d'or en forme de croix, et surtout ce poisson mystérieux des premiers chrétiens, le symbole de Jésus crucifié, je ne pus m'empêcher de m'écrier que je venais de trouver le Dieu que je ne cherchais pas, et, dans un certain sens, je pus dire à M. Baudot que je sortais de chez lui plus chrétien que je n'y étais entré.

Maintenant, dirais-je à mon lecteur, si pareil effet est produit sur vous rien qu'en entrant dans un musée, en voyant d'un côté des os brûlés, des vases élégants aux formes gracieuses et variées, aux noms romains; en apercevant dans ces vases des médailles, des cuillères, des biberons, des joujoux d'enfants; en voyant aussi des coupes de verre et de cristal fines, délicates, perfectionnées et en grand nombre; des cruches, des assiettes, des bols, des soucoupes et des bouteilles comme pour un festin; de l'autre côté des squelettes entiers, des crânes aplatis, des os rougis par l'oxyde de fer, des couteaux, des haches, des lances, des armes pour se défendre, des fibules, des épingles, des boucles pour s'habiller et se parer, des médailles romaines, frustes ou percées, mêlées à des monnaies barbares conservées, mais indéchiffrables, un bronze, que dis-je! un alliage altéré par une main

ignorante, des vases d'une terre grossière, d'un vernis sale et qui ne tient pas, d'une forme commune et monotone constamment la même, des dessins barbares, sans science, sans suite, reproduisant les motifs des plus anciens manuscrits du moyen-âge et des plus vieux monuments de l'architecture à plein-cintre, le verre, devenu rare, d'une forme étrange et inconnue; enfin une céramique rude, une orfèvrerie gauche, en un mot, un art qui accuse un peuple au berceau, tandis que la multitude des armes trahit une nation agitée et guerrière; n'est-il pas évident pour nous que cette richesse, d'une part, et cette indigence, de l'autre, indiquent des croyances bien différentes? et dans l'appauvrissement de la sépulture, ne voyez-vous pas déjà percer l'idée chrétienne qui ne connaît plus pour le mort de besoins matériels ni d'autres richesses que la prière et les bonnes œuvres?

Mais si la seule vue de ces monuments, isolés les uns des autres et dépouillés du prestige de leur invention, produit déjà tant d'effets sur le visiteur curieux et intelligent, que serait-ce donc s'il voyait les objets eux-mêmes au sein de la terre, s'il surprenait dans leur couche funèbre Romains et Mérovingiens! Quelle que soit la science de l'archéologue des livres et des musées, quelles que soient la profondeur de son érudition, la sûreté de son jugement, la sagacité de son tact, la délicatesse de son goût, toujours il lui manquera quelque chose tant qu'il n'aura pas fouillé lui-même ou visité des fouilles, tant qu'il n'aura pas, comme on dit, mis la main à l'œuvre.

Dans cette affaire, rien ne peut suppléer les yeux; moi qui vous parle, qui conçois parfaitement la chose, qui l'ai vue bien des fois, qui la sais même par cœur, je ne puis vous la dire ni l'exprimer comme je le sens, quitte à faire mentir à mes dépens ce mot de Boileau devenu un proverbe :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire arrivent aisément.

Cependant je m'empresse d'ajouter que MM. Roach-smith, de Londres, et Lindenschmit, de Mayence, me paraissent avoir en partie résolu le problème qui nous occupe, l'un pour les Romains, l'autre pour les Francs. Comme tous deux sont tout à la fois des artistes habiles et des explorateurs distingués, ils ont reproduit par le crayon et le pinceau ce qu'ils ont vu dans la terre, et cela avec tant de fidélité, qu'avec leurs livres seuls on pourrait devenir archéologue.

Dans ses *Collectanea antiqua*, M. Smith nous a donné plusieurs sépultures gallo-romaines découvertes tant en France qu'en Angleterre. Il les a reproduites comme elles étaient, c'est-à-dire que l'on voit le sol ouvert, la terre enlevée et l'urne trônant au milieu d'une troupe de petits vases qui, malgré la variété de leur forme, ont tous un air de famille facile à reconnaître. L'urne qui renferme les os du mort est couverte avec une tuile, une soucoupe, une assiette ou un trépied en terre noire. Dans cette urne, une brêche, faite par l'ouvrier, laisse apercevoir sur la masse des os brûlés, des fibules, des cuillères, des monnaies, des verres, des coupes et autres objets chers aux défunts.

Autour de cette même urne, sous elle, parfois, sont des cruches vides, des plateaux en verre et en terre rouge, avec des coupes de même nature, des tétines, des biberons, des flacons, des barillets qui ont contenu des parfums, des rafraîchissements et des provisions de voyage.

Pour le vulgaire, qui n'aperçoit ni ossements, ni squelettes, il n'a nullement l'idée que ceci soit un cimetière; il croit plutôt à un ménage antique, à une fabrique de poterie, à l'officine d'un marchand. En reconnaissant que

tous ces vases ont été volontairement ensevelis sous terre, il s'étonne et demande pour quel motif on a pu faire ainsi inutilement une aussi grande dépense de poterie.

Pourtant, voilà bien là le cimetiere romain des trois premiers siècles, et, dans nos contrées, je vous défie d'en établir un autre avant l'année 250 de notre ère ; car déjà, dans la seconde moitié du IIIe siècle, on commence à voir apparaître l'inhumation, et quelques squelettes coudoient les urnes; mais en remontant de Philippe à Auguste, vous n'en trouverez pas un seul. Pour moi, je n'en ai jamais vu, et je suis bien assuré que chez nous, alors, le feu régnait en maître dans l'empire des morts.

Maintenant, si vous ouvrez l'admirable ouvrage de MM. Lindenschmit sur les sépultures germaniques trouvées à Selzen dans les provinces rhénanes (1), vous serez saisi à la vue de ces squelettes à la teinte jaunâtre et oxydée, comme si le fer dont ils sont couverts avait déteint sur leurs grands ossements. Ces corps, couchés régulièrement dans une fosse de craie profonde d'un mètre, ont ordinairement la face tournée vers le ciel, les pieds au soleil levant, suivant la saison où ils descendirent dans la tombe, la tête au couchant, mais prête à regarder l'orient dès que sonnera l'heure du réveil et que le soleil de la justice se lèvera sur le monde.

Parfois la tête, ayant été légèrement relevée sur le cou, est retombée entre les épaules et sur les premières vertèbres; parfois aussi, mais plus rarement, elle est descendue entre les côtes et jusque sur le bassin, parce que quelques-uns ont été inhumés assis (2). Chez tous, les

---

(1) *Das germanische todtenlager bei Selzen*, etc., in-8°, Mainz, 1848.

(2) Ibid., planche n° 9.

bras sont alignés le long des côtes et les mains s'ouvrent comme pour tenir une lance, une hache ou un couteau de guerre.

Les deux jambes s'allongent droites et régulières, et les pieds s'écartent comme pour soutenir et serrer entre leurs plantes un vase de terre ou de bronze. Voilà l'habitant de la France primitive descendu dans la terre soit au moyen d'un cercueil de pierre, soit dans une bière de bois, dont le charbon et les clous subsistent encore dans le sol. Aussi ce cadavre, depuis les pieds jusqu'à la tête, est entouré d'une couche épaisse et charbonnée. Tout d'abord on croit qu'une main pieuse a couché le mort dans du charbon, comme dans un lit funèbre, pour le mieux conserver. Les yeux le disent, mais la science découvre dans ce noir sédiment du lignite ou bois fossile provenant des planches du cercueil consumé par le temps

Lorsque dans une fouille vous en êtes arrivé à ce point important, arrêtez-vous, faites tomber la pioche des mains de l'ouvrier ; qu'il s'incline presque jusqu'à terre, et qu'il ne marche plus qu'avec la plus grande précaution. Au lieu de bêche, il ne doit plus se servir que d'un sarcloir, d'une truelle, d'un couteau ou de ses doigts ; car c'est ici la mine précieuse ; c'est dans ce terrain noirci par le bois, rougi par le fer, ou verdi par le bronze, que gisent et les richesses de l'art et les trésors de la science. Cette cendre humaine, c'est l'enveloppe de la pensée antique ; elle va s'envoler avec la poussière qui la recouvre; c'est à vous de la surprendre au passage. Ici vous pouvez voir revivre les idées du passé, et dans une poignée de terre retrouver la vie de vos pères. Dans les grains de cette poussière, non-seulement vous saisirez la peau, le cuir, le chanvre, la laine et les étoffes, mais encore la disposition exacte, et, pour ainsi dire, l'emploi des épingles, des agrafes, des fibules, des boucles; en un mot,

de tous ces objets divers qui, vus dans un musée, ne proclament plus que l'art et l'industrie de nos pères; mais qui, ici, redisent leurs coutumes, leurs idées, leurs mœurs et leur religion.

C'est donc là qu'est tout le secret d'une fouille, tout le mystère de l'exploration. Ce moment précieux, c'est le quart d'heure de la jouissance pour l'archéologue. Il va déchiffrer une nouvelle page de l'histoire du passé qu'il vient de dérober à la main du temps. Cette page, cachée comme un secret du cœur, a été écrite sans arrière-pensée, et avec la plus naïve simplicité. En la lisant, on se croit transporté avec ceux qui l'ont tracée : on converse avec eux, on les comprend malgré la distance, et, à travers les âges, notre pensée pénètre la leur, morte pourtant depuis si longtemps.

Comme Elisée ranima autrefois la mort par le souffle de sa vie, ainsi l'archéologue, par le souffle de sa pensée, vivifie les morts que sa main a touchés. Semblable à un juge qui veut rétablir au grand jour un fait enseveli dans l'ombre, il se livre à une enquête minutieuse, il interroge à part de nombreux témoins, qui n'ont pu s'entendre et qui tous répondent à leur manière : de chacun d'entre eux, il tire un aveu qu'il n'avait pu arracher à l'autre, et, à l'aide de ces diverses dépositions et de cette vaste enquête, il rétablit la vérité dans les faits accomplis, et fait toucher au doigt le passé.

Maintenant, un dernier mot sur les sépultures franques, saxonnes ou germaniques.

A coup sûr, je n'ai point inventé les cimetières mérovingiens : on les connaissait avant moi; seulement, j'ai trouvé, sur ce point, la science archéologique encore peu avancée. J'ai dû accepter les règles existantes, mais non sans examen ni sans critique.

J'ai commencé mes études de concert, mais sans entente

préalable, avec des érudits qui fouillaient dans le même sens et pour le même but, en France, en Suisse, en Angleterre et en Allemagne. Mes travaux ont trouvé en eux un appui réciproque et inattendu.

Les Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne, fouillés et décrits par MM. Wylie (1), Rolfe, Néville (2), Akerman (3), Thomas Wright (4) et Roach-Smith (5), sont les contemporains véritables et presque les parents de nos Francs-Neustriens. Ils sont, comme eux, les enfants de cette grande famille germanique qui couvrit l'Europe du IVe au VIe siècle. Et, si l'histoire ne le disait pas, il serait facile de démontrer par eux que l'heptarchie anglaise est contemporaine de notre polyarchie mérovingienne. Les magnifiques fouilles de M. Houben, à Xanten (6), et surtout celles de MM. V. et L. Lindenschmit, à Selzen, près Mayence (7), nous font voir dans leur source cette civilisation allemande, ces coutumes franques, ces arts et ces usages germaniques qui, comme un fleuve, ont inondé nos contrées aux bas temps de l'Empire, et déposé, sur le sol que nous habitons, le germe du monde féodal et d'une société nouvelle.

---

(1) *Fairford graves, a record of researches in an Anglo-Saxon Burial-place, in Gloucestershire*, by W. Wylie, in-4°, Oxford, 1852.

(2) *Saxon obsequies*, by honble Néville, in-folio, London, 1853.

(3) *Archeological index to romains antiquity of the celtic, romano-british and anglo-saxon periods*, by John-Yonge Akerman. — *Remains of pagan Saxondom*, in-4°, London, 1853.

(4) *The Celt, the Roman and the Saxon*, by Thomas Wright, London, 1832.

(5) *Collectanea antiqua* (2 vol in-8°), by Roach Smith, London, 1843-51.

(6) *Rœmisches antiquarium des Konigt preus notaires*, Philippi Houben in Xanten, in-4°, Xanten, 1839.

(7) *Das germanische todtenlager bei Selzen in der Provinz Rheinhessen*, in-8°, Mainz, V. Zabern, 1848.

En Suisse, M. Troyon a montré, sur la colline de Bel-Air (1), dans les tombeaux des Helvètes, les frères et les alliés de ces Burgondes que M. Baudot, de Dijon, exhume à Charnay (2) depuis plus de vingt ans. M. Rigollot, dans son savant mémoire (3), qui est comme un traité complet de la matière, a démontré que tous ces hommes : Helvètes, Burgondes, Allemani, Anglo-Saxons, étaient les frères de nos Mérovingiens de Miséry (4), de Bénouville (5), de Douvrend, de Londinières et d'Envermeu (6).

Les travaux, les voyages et les lettres de ces savants, auxquels je dois joindre MM. Worsaae, de Bonstetten, de Longperrier, Deville, Auguste Moutié, André Pottier, Arcisse de Caumont et Auguste Le Prevost, m'ont aidé, soutenu et encouragé dans mes travaux et mes pénibles recherches ; ils m'ont éclairé surtout dans les conséquences qu'il en fallait tirer. J'ai été assez heureux pour voir mes modestes *Notices* goûtées et estimées par eux bien au-delà de leur valeur. J'ai eu le plaisir de me voir cité dans leurs ouvrages, avant de connaître leurs personnes ou leurs œuvres.

---

(1) *Description des tombeaux de Bel-Air, près Cheseaux-sur-Lausanne*, par Frédéric Troyon, in-4°, Lausanne, 1841.

(2) *Description d'objets antiques découverts, en octobre 1832, dans le territoire de Charnay (Saône-et-Loire)*, par M. Baudot, dans les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, années 1832 et 1833.

(3) *Recherches historiques sur les Peuples de la race teutonique qui envahirent les Gaules au Ve siècle*, par le docteur Rigollot, dans le t. X des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*.

(4) Id., Ibid.

(5) *Mém. de la Soc. des Ant. de Norm.*, t. XII.

(6) *Revue de Rouen*, années 1848, 1850 et 1851.

Un seul savant, véritablement digne de ce nom, a paru secouer la tête au récit de nos humbles découvertes. Cet homme, c'est M. Charles Lenormant, l'un des oracles de l'Institut de France (1). Mais, après avoir conféré de son opinion avec mes collaborateurs les plus distingués, il en est résulté pour nous cette conviction, c'est que M. Lenormant n'avait pas encore étudié ces questions, qui sont neuves et presque exclusivement provinciales, mais qu'à coup sûr, il viendrait à nous le jour où il les examinerait avec soin, et puis lui-même n'a pas craint d'avouer que les hommes de la province, assis sur le sol, fouillant les objets par eux-mêmes, les voyant de leurs yeux, les touchant de leurs mains, étaient plus à portée de les juger que les savants de la capitale, qui n'ont vu que des dessins, des Musées, des collections parfois mal classées et mal étiquetées. Aussi nous ne désespérons pas, mes confrères et moi, d'entraîner un jour à nous l'opinion de l'Institut ; ce qui sera la sanction suprême donnée à nos humbles labeurs et la plus belle récompense de nos persévérants travaux.

---

(1) *Rapport à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, *au nom de la Commission des Antiquités de la France*, par M. Lenormant, lu dans la séance publique annuelle du 22 août 1851, p. 4 et 5.

NOTES HISTORIQUES

SUR LE

MUSÉE DE PEINTURE

DE LA VILLE DE ROUEN,

Par M. Ch. DE BEAUREPAIRE.

(SÉANCE DU 15 JUILLET 1853.)

On convient généralement que la Révolution française a été fatale aux arts ainsi qu'à la littérature. Il n'en pouvait être autrement. Les ordres religieux abolis, que devenaient ces merveilles d'architecture que la piété de nos pères avait consacrées à Dieu? Ces monuments que nous admirons aujourd'hui, dans les débris qu'ils ont laissés sur le sol, ne devaient pas survivre au but de leur fondation. Le mérite de l'art, faiblement ou peu généralement apprécié, ne suffisait point, malgré les efforts de quelques hommes, pour protéger les peintures et les sculptures sacrées qui enrichissaient les chapelles, couvraient les saintes reliques ou servaient à la célébration des divins mystères, du moment qu'on était convenu de ne plus voir en elles qu'une expression de la crédulité. Les écussons attiraient naturellement le mépris sur les tombeaux et les verrières qu'ils ornaient d'ordinaire, et la haine qu'on avait inspirée au peuple pour l'autorité civile et religieuse se retournait contre celle de la science et du

génie. Tout ce qui attestait la supériorité excita le soupçon, tout revêtit, aux yeux des populations égarées, le caractère de la superstition et de la féodalité. Ce fut peu de s'attaquer aux statues des rois et des saints, aux châteaux et aux églises; on prit, en plusieurs endroits, *de simples feuilles de lierre et d'acanthe, des masques de chimères antiques et des lions égyptiens pour des signes féodaux* (1); un zèle farouche sembla s'attacher à faire disparaître de la face de la France tout ce que le génie des arts avait fait depuis plusieurs siècles pour la glorifier et l'embellir. Il en coûte de le dire : même dans ce pays, qui eut part moins que tout autre aux malheurs de cette époque, que de ruines, que de pertes irréparables! On a gaspillé les fonds publics à détruire et à dévaster, et, pour comble de ridicule, un citoyen ombrageux exprima hautement ses alarmes de voir subsister au-dessus de la cathédrale déserte un coq qu'il considérait, lui aussi, comme un emblème de fanatisme (2).

Si, malgré l'esprit de vandalisme qui régnait presque partout, de nombreux objets d'art ont été conservés à ce département, nous en sommes redevables, nous ne devons pas l'oublier, à quelques personnes intelligentes et actives qui songèrent de bonne heure à les réunir sous les

---

(1) Voy. Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver dans toute l'étendue de la République tous les objets qui peuvent servir aux arts, etc. An II de la République.

Voy. aussi les rapports sur le vandalisme, par le citoyen Grégoire. An III.

(2) J'ai tiré des archives départementales la plupart des renseignements qui m'ont servi à composer cette notice. Je me dispenserai d'y renvoyer le lecteur, chaque fois que ces renseignements auront été empruntés aux liasses spéciales à cette matière. Les archives municipales de Rouen ne m'ont servi que pour la seconde partie.

yeux de l'autorité centrale, et à former un musée départemental et public de ces dépouilles, que la confiscation avait mises aux mains de la nation, ou plutôt avait livrées en proie à l'ignorance et à la cupidité. La loi du 5 novembre 1790 avait décidé qu'il serait fait de l'ordre du département, par les directoires de districts ou par tels préposés que ceux-ci commettraient, un catalogue des livres, manuscrits, médailles, machines, tableaux, gravures et autres objets de ce genre qui se trouveraient dans les bibliothèques ou cabinets de corps, maisons et communautés supprimés et conservés provisoirement. Au corps législatif, il était réservé de déterminer les objets à conserver d'après les observations des municipalités, vérifiées par les directoires de districts, et d'après l'avis du département; ces dispositions et celles de la loi du 20 mars 1791, étaient insuffisantes; le directoire de la Seine-Inférieure prit sur lui d'y suppléer. Il s'attribua un rôle plus important que celui que les lois lui assignaient. Nous nous garderons de lui en faire un reproche, puisque ce fut à notre profit; nous nous empresserons même de reconnaître la vérité du témoignage qu'il se rendait à lui-même en l'an IV, en déclarant que l'Administration n'avait point *entendu concentrer les sciences et les arts dans un cercle étroit, mais conserver plus sûrement des objets scientifiques qui auraient pu être confondus, lors de la vente, avec le mobilier des maisons nationales.*

Dès le mois de juillet et le mois d'août 1791, MM. Lemonnier et Le Carpentier s'étaient livrés à l'examen et au triage des tableaux qui provenaient des établissements religieux supprimés dans l'étendue du district de Rouen, et se trouvaient accumulés avec les livres et les archives dans le couvent des Jacobins. M. Lemonnier, peintre de l'Académie royale et membre de la Commission des monuments, était venu dans ce pays, qui l'avait vu naître et où

se trouvaient ses principales œuvres, pour éclairer et seconder les administrateurs du département. Ce fut à ses instances qu'on adjoignit M. Le Carpentier au travail du dépôt. Celui-ci s'était établi à Rouen, après quelques années d'absence, pour faire les dessins de l'Histoire pittoresque de France, emploi que la Révolution était venue tout-à-coup arrêter. Ces deux artistes, accompagnés de M. Goube, administrateur du district de Rouen, et de Dom Gourdin, ancien religieux de Saint-Ouen, furent introduits, le 18 août 1791, auprès du directoire du département, et appelèrent l'attention de ses membres sur les monuments de l'art et de la littérature. M. Lemonnier présenta un mémoire tendant à ce qu'il fût très incessamment désigné un local pour le muséum ou bibliothèque publique, et que ce choix une fois déterminé, on profitât du reste de la saison pour faire partir deux commissaires à l'effet de recueillir dans le département les livres choisis des bibliothèques, devenues domaines nationaux, les tableaux, sculptures, vitraux, inscriptions, vases et médailles, etc. Cette demande, nous le constatons à l'honneur du directoire, fut prise en sérieuse considération. Dom Gourdin et M. Le Carpentier furent autorisés, par arrêtés des 5 et 13 septembre 1791, à parcourir les églises collégiales et maisons supprimées, dans toute l'étendue de la Seine-Inférieure, pour y procéder à l'inventaire raisonné des bibliothèques, tableaux et monuments d'art. Ils parcoururent Blainville, Argueil, Beaubec, Forges, Neufchâtel, Gournai, Bellozanne, Aumale, Saint-Martin-d'Auchi, le Tréport, Eu, Dieppe, Veules, Saint-Valeri-en-Caux, Valmont, Montivilliers, le Havre, Ingouville, Graville, le Valasse, Ouville, Caudebec et Saint-Wandrille. Ils trouvèrent à Saint-Martin-d'Auchi deux tableaux de Restout, l'Annonciation et Saint Martin partageant son manteau; à l'abbaye du Tréport, trois tableaux, le premier de l'un

des Vanloo, représentant la fondation de l'abbaye par Robert comte d'Eu, les deux autres représentant la Cananéenne et la Samaritaine, d'après Boullogne et Ph. de Champagne; au couvent des Capucins du Havre, un bon tableau de contretable, l'Adoration des Bergers, de Sacquespée (1); aux Feuillants d'Ouville, plusieurs tableaux d'un mérite remarquable, dont quelques-uns figurent encore aujourd'hui au musée; aux Capucins de Caudebec, Notre-Seigneur descendu de la croix, sur les genoux de sa mère, peint par Sacquespée; à Saint Wandrille, la Multiplication des pains, saint Benoît, entouré de ses religieux, recevant le viatique; l'Aumône faite par la Vierge encore enfant, de Daniel Hallé (2); saint Benoît mourant entouré de ses religieux, de Sacquespée; la Trinité, de Le Tellier, et une belle collection de médailles de bronze; à l'abbaye du Valasse, ils n'avaient trouvé qu'un petit nombre de tableaux : le reste, ainsi qu'une partie notable de la bibliothèque, avait déjà été vendu par le commissaire du district, malgré les réclamations de la municipalité. Le district de Gournai n'avait rien produit; tout avait été vendu ou pillé.

L'enlèvement des livres et des œuvres d'art se fit presque partout sans obstacle. Le Havre obtint que le tableau de la contretable des Capucins resterait dans leur église, jusqu'à ce qu'elle eût été complètement fermée. A Fécamp, le trésorier de Saint-Etienne, le sieur Mettais, s'opposa à

---

(1) Tableau original peint en 1670; 7 pieds 7 pouces sur 5 pieds 4 pouces de large. *Lettre de Le Carpentier.* Au Havre se trouvait un autre tableau du même maître, représentant une offrande à la Vierge, peint en 1671; 6 pieds 10 pouces sur 4 pieds 10 pouces de large.

(2) Second essai sur le département de la Seine, par S.-B.-J. Noël, p. 142, 143.

l'enlèvement du beau tableau de La Hire, qui provenait de l'église supprimée des Capucins et avait été déposé dans l'église paroissiale. Le peuple s'attroupa autour des voitures où l'on avait chargé les trésors littéraires et artistiques du pays, et se mit à couper les cordes qui les retenaient. Le conseil municipal, pour calmer cette effervescence, jugea prudent de faire remettre au sieur Mettais le tableau qu'il réclamait, et requit main-forte pour le départ des commissaires et de leur butin; mais Fécamp ne gagna rien à cette résistance : le trésorier et le major de la garde nationale, pour en avoir été complices, furent très sévèrement repris, et le chef-d'œuvre de La Hire fut enlevé quelques jours après et escorté, pour plus de sûreté, à une grande distance de la ville, par un détachement de cavalerie.

A la suite de cette tournée, M. Le Carpentier reçut une commission spéciale pour le déplacement de la Mort de saint François, de Jouvenet, et peu de temps après, le 26 janvier 1792, il fut chargé de la visite de tous les établissements religieux supprimés de la ville de Rouen, et du transport des objets d'art qui s'y rencontreraient au couvent des Jacobins. Ce nouveau versement, qui porta à sept cent vingt-huit le nombre des tableaux, ne fit qu'augmenter le pêle-mêle qui existait déjà. Il devenait urgent, plus que jamais, de mettre à part les chefs-d'œuvre dont l'intérêt public réclamait la conservation. Le travail de triage et de classement fut entrepris par MM. Lemonnier et Le Carpentier, et bientôt ils furent en mesure de présenter au directoire de département un état des tableaux rassemblés au dépôt. Il en résultait que sur le nombre, cent quarante-un étaient des originaux faits pour honorer l'école française, et méritaient d'être recueillis dans le musée que le département se proposait de former; que quatre-vingt-dix-sept étaient de bonnes copies ou des ori-

ginaux d'un mérite inférieur, propres à décorer les églises ; que quatre cent quatre-vingt-dix étaient inutiles ou d'une composition si médiocre qu'ils devaient être vendus ou distribués aux églises de campagne. Le directoire décida, par arrêté du 21 mai 1792, que les tableaux de première classe seraient réparés, nettoyés et suspendus provisoirement tant dans l'église Saint-Ouen que dans les salles des Jacobins, pour y rester à la disposition du département ; que ceux de deuxième classe seraient accordés à titre de dépôt provisoire aux fabriques des villes et bourgs de la Seine-Inférieure, pour être également à la disposition de l'Administration, dans le cas où l'Assemblée nationale en ordonnerait autrement ; qu'il serait fait par M. Le Carpentier un second choix des tableaux de troisième classe ; que les meilleurs seraient mis en réserve pour en être disposé ainsi qu'il serait statué ultérieurement. Quant aux portraits, ils devaient être rendus aux familles qui les réclameraient.

Le soin de former une collection de tableaux à l'église Saint-Ouen fut confié à M. Lemonnier, sous la surveillance d'un administrateur du département, M. Rondeaux de Montbray, que le progrès funeste de la Révolution fit bientôt disparaître de la scène politique, au grand préjudice des arts et de la littérature dont il soutenait généreusement la cause. Le sieur Bellot, peintre de Paris, transporta à Saint-Ouen et répara, d'après leurs ordres, quarante tableaux de grande dimension ; les plus petits et ceux qui semblaient d'une plus haute valeur furent laissés à la garde de M. Le Carpentier et placés dans deux salles du couvent des Jacobins, comme particulièrement propres à orner un musée. Les frais qu'entraînèrent le rassemblement, la réparation et le placement des tableaux, découragèrent le département ; il fut décidé qu'on s'en tiendrait là pour le moment. Quoique le projet de M. Lemonnier n'eût

reçu qu'un commencement d'exécution, il ne laissa pas de s'applaudir de ses résultats. « J'espère, écrivait-il à son « ami M. Rondeaux, que vous n'aurez que de la satisfaction « de cette entreprise, qui va fixer la marche uniforme « dans les départements, par le rapport exact que j'en « ferai au Comité des arts à Paris. » Dans une autre lettre, il annonçait que le ministre lui avait adressé des félicitations pour ses opérations à Rouen. L'Administration départementale, de son côté, ne pouvait manquer de lui témoigner sa reconnaissance pour les importants services qu'il rendait gratuitement au pays. Elle le fit, mais sans profit pour la gloire de l'artiste, en lui confiant, de l'aveu du Conseil national, l'exécution d'un tableau allégorique *propre à rappeler à tout cœur français que l'homme libre chérit l'égalité*

Ce qui est certain, c'est que cet essai de musée, organisé avec célérité, dans la crainte des événements, fut accueilli dans cette ville avec une faveur marquée, et ne fut point sans influence pour inspirer au peuple le respect des œuvres d'art. Malheureusement, cette exposition ne dura guère. A en croire M. Vauquelin (1), la barbarie l'aurait fait disparaître sous le prétexte le plus insensé. Mais rien ne put décourager M. Lemonnier. Il continua à avertir les administrateurs; il redoubla d'efforts pour ranimer en eux le goût des arts qu'affaiblissaient de plus en plus les préoccupations politiques. « Dans l'intérieur des maisons religieuses, leur écrivait-il, on trouvera beaucoup de choses qu'il faut soigneusement recueillir Qu'on enlève tout, je vous prye, très strictement, moyens tableaux,

(1) *Voyez* Mémoire du citoyen Auber sur la nécessité de réunir et de rendre publics, dans le département, les chefs-d'œuvre de l'art, et en particulier ceux de la commune de Rouen

tous objets de curiosité, et surtout les estampes. C'est là où on retrouvera les belles épreuves ; jusqu'à présent elles ont toutes été pillées ou vendues pour la forme. Je suis sûr de ce que j'avance. Faites en sorte qu'on ne pille plus, et que les municipalités ne s'approprient plus rien de choses essentielles. » Une autre fois il leur disait : « Sauvés promptement de votre ci-devant église cathé-« drale les objets d'art et de richesse de tout genre ; « surveillés la conservation des chefs-d'œuvre de Cham-« pagne, de Jouvenet, de Le Tellier, ainsi que les statues, « notamment celles de Brézé et son sarcophage, les co-« lonnes et les marbres, dont on peut faire un emploi utile. « Qu'il ne soit porté aucune atteinte aux portes de Saint-« Maclou, aux plus beaux vitraux épars. » Assurément, on ne peut songer sans peine à ces marbres et à ces peintures arrachés, sans respect du passé, de lieux pour lesquels ils avaient été faits, de leur musée naturel, s'il est permis de parler ainsi. A une église seule convenaient ces ornements que la pensée religieuse avait inspirés pour la décoration des autels, et ces pieux monuments que l'affection des familles avait destinés à couvrir la cendre des morts et à perpétuer leur mémoire. Hors de là, *l'emploi le plus utile* semblait encore misérable. Mais, hélas ! au point où on était arrivé, on ne comprend que trop le sentiment d'effroi qui animait M. Lemonnier ; l'enlèvement de ces objets était devenu une mesure nécessaire ; c'était le seul moyen de les préserver de la friponnerie des spéculateurs, du vandalisme des administrations inférieures.

Lorsque le décret du 16 août 1792 eut ordonné l'aliénation de toutes les maisons occupées par les religieux et religieuses, de nouvelles visites durent avoir lieu. Jusqu'alors, en effet, on ne s'était occupé que des couvents d'hommes. Le sieur Bellot fut nommé, par arrêté du dé-

partement (16 août 1792), commissaire, aux fins de se transporter dans les maisons religieuses du département, et d'en enlever avec soin tous les monuments relatifs aux arts et aux sciences, pour le tout être déposé dans la salle des ci-devant Jacobins (1). Le 28 octobre même année, le Conseil du département arrêta, d'après les ordres du Ministre de l'intérieur, qu'il serait nommé, par chaque district, un homme de goût, ami des arts, qui se transporterait dans chacune des maisons royales, religieuses et des émigrés, situées dans l'arrondissement du district, pour y prendre note, marquer d'une étiquette ou cachet tous les objets dont il jugerait la conservation utile au progrès des sciences, avant qu'il fût procédé à la vente du reste du mobilier. Ces objets devaient être recueillis par les soins de cet homme de goût, dans un ou plusieurs dépôts provisoires, en attendant que le département les fît transférer au dépôt général, sous l'inspection d'un commissaire délégué à cet effet. Ce ne fut point sans chagrin que M. Le Carpentier se vit alors préféré un étranger qu'il ne considérait que comme son *broyeur de couleur;* il se plaignit avec amertume d'être dépouillé d'une opération dont il se disait le premier auteur, et cette disgrâce, qu'il attribuait à M. Lemonnier, mit la mésintelligence entre ce peintre et lui. Il ne paraît pas, du reste, que le sieur Bellot soit demeuré longtemps à Rouen; M. Le Carpentier continua à y résider, fut nommé professeur de l'Ecole de dessin, et demeura chargé de toutes les opérations relatives à la recherche, conservation et restauration des

(1) Avant le 1er novembre 1792, l'artiste délégué avait déjà recueilli plus de 500 tableaux dans les communautés de femmes du district de Rouen. Il n'avait pourtant encore parcouru que les deux tiers de ces établissements.

tableaux provenant des églises supprimées, et déposés aux Jacobins. Si M. Lemonnier lui reprochait avec quelque raison de manquer d'activité, il possédait en revanche, à un degré remarquable, quelque chose de ce goût archéologique propre à notre époque, et il est incontestable qu'il a rendu de grands services à ce département. Nous leur devons surtout, à l'un comme à l'autre, d'avoir su reconnaître des traces d'un talent véritable dans des œuvres trop méconnues, et d'avoir ajouté à la liste de nos peintres célèbres, en signalant et en protégeant leurs œuvres, les noms de Sacquespée et de Le Tellier.

Cependant, l'idée de former un vaste muséum où seraient rassemblés les livres et les objets d'art et de science préoccupait toujours nos administrateurs. Le 18 février 1793, le Conseil de département rendit à ce sujet un arrêté remarquable dont nous allons citer les principales dispositions :

« 9. Le directoire est chargé de poursuivre la demande de l'établissement du corps administratif, dans la ci-devant abbaye de Saint-Ouen, avec la réunion d'une vaste bibliothèque de département, des monuments de sculpture et chefs-d'œuvre de peinture et autres objets d'instruction, et de se faire autoriser à acheter cet édifice.......

« 10. Il sera composé, de la collection des livres des communautés religieuses et de ceux qui proviendront des émigrés, une bibliothèque, la plus étendue qu'il sera possible pour le chef-lieu de département, et une collection de doubles qui se rencontreront, pour en former six autres, pour être placées dans les six districts hors de Rouen, dans la ville de chaque district.

« 12. Le directoire est chargé de faire dresser le tableau indicatif des monuments dans chaque district, de faire continuer la recherche et le triage des tableaux pré-

cieux dans les couvents de femmes supprimés, de faire faire la réparation des tableaux précieux et tout ce qui sera utile à la conservation ; de faire, à cet effet, les dépenses qui seront nécessaires, etc., etc.

« Le directoire est autorisé à faire placer les tableaux qui seront jugés dignes d'être conservés, dans des endroits publics où ils seront exposés aux regards des citoyens et puissent servir à diriger le goût et élever le génie des artistes. »

Plusieurs mois s'écoulèrent sans que le directoire songeât à déterminer l'emplacement du musée. M. Le Carpentier se plaignit de ces retards et insista de nouveau sur les dangers auxquels les tableaux étaient exposés, non-seulement aux Jacobins, mais encore dans l'église Saint-Ouen, où plusieurs, placés contre les vitraux, étaient, disait-il, exposés à l'intempérie des saisons et menacés d'une ruine prochaine. Touché de ces observations, le directoire de département désigna enfin (le 31 juillet 1793) l'hôtel de Saint-Ouen pour le placement de la bibliothèque et du musée ; les gendarmes furent tenus d'évacuer les salles du rez-de-chaussée, et les livres et les tableaux y furent transportés. On avait eu soin, au préalable, de brûler les portraits de rois et de reines, les portraits de famille et les généalogies, pour obéir à l'esprit de la loi, dit l'arrêté. A la suite de cette opération, M. Le Carpentier fut chargé de différentes commissions par l'agent national du district. Il visita, du 8 brumaire 1793 (29 octobre) jusqu'à nivôse an III (décembre, janvier 1794), quelques établissements nouvellement fermés dans la commune de Rouen : la juridiction consulaire, le séminaire des vieux prêtres, la Cathédrale, le séminaire Saint-Nicaise, l'église Saint-Vincent, la salle du tribunal du district, les églises Saint-Romain, Saint-Jean, Saint-Nicaise, Saint-Godard, la Madeleine, Saint-Paul, Saint-

Ouen (1), l'abbaye de Jumiéges, la chapelle Saint-Maur, l'hôpital Saint-François et le couvent de Gravelines.

On verra par la seconde partie de ce mémoire quels objets provenaient de ces différents endroits; mais je dois dire ici quelques mots de certaines pièces curieuses constatées lors de la visite et qui n'ont point figuré au catalogue du musée. Parmi les vases sacrés du trésor de la Cathédrale, il s'en trouvait un seul qui, au rapport du commissaire, méritât d'être conservé pour l'excellence de sa ciselure et sa haute antiquité. Il paraîtrait qu'il représentait des cérémonies religieuses en l'honneur de Bacchus, peu reconnaissables vraisemblablement, puisqu'il avait été transformé en ciboire. Malheureusement, soit précipitation, soit ignorance, le vase fut confondu avec le reste et condamné à être brisé sous le marteau pour la fonte. Lorsqu'on se présenta à la municipalité, avec l'ordre du district, pour le conserver, il n'était plus. Après que M. Le Carpentier, aidé de M. Jadoulle, sculpteur, eut enlevé de la Cathédrale les tombeaux, les statues et les bas-reliefs, il se rendit à l'abbaye de Jumiéges, qui était encore occupée par des soldats. Je ne sais s'il fit attention à tous les objets d'art que renfermait cette riche abbaye (2), ou si la plupart étaient déjà dispersés ou dé-

(1) L'église Sainte-Croix-Saint-Ouen fournit au Musée deux lions de marbre blanc qui servaient de support à un tombeau. Le Carpentier les regardait comme antiques et les croyait venus d'Italie. (Voir son cat. Sculptures, n° 8.)

(2) « Épars au loin, sur le pavé, des fragments de marbre et de pierre indiquent la place qu'occupoient la tombe d'Agnès Sorel et celle des fils de Klovis; la même main dévastatrice n'a point respecté la contrétable de l'ancienne église, monument de sculpture reproduisant, en huit cartouches, les principaux mystères de la religion du Christ; où les figures, exécutées, pour la plupart, d'après le style grec, offroient les draperies les plus soignées et

truits ; toujours est-il qu'on est assez surpris de ne le voir prendre note que du grand tableau du réfectoire, peint par Jouvenet, et représentant la *Cène*, seul objet que les administrateurs du district de Caudebec-Yvetot eussent signalé dans leur procès-verbal du 17 avril 1793 Il fit enlever à Saint-Vincent de Rouen quelques tableaux et deux anges dorés de Caffieri ; à la succursale de Saint-

---

formoient un contraste frappant avec le style et le goût qui dominoient alors dans la sculpture. Enfin, ce que le fer d'une soldatesque effrénée n'osa détruire dans les guerres de religion, quand Jumiéges fut livré au pillage, en 1562, le fer de la révolution l'a renversé. » *Second Essai sur le département de la Seine-Inférieure*, par S.-B.-J. Noël, p. 171. Le monument d'Agnès Sorel attira l'attention de l'autorité et donna lieu à cette curieuse correspondance :

« Paris, brumaire, an V de la République une et indivisible.

« *Le Ministre de l'intérieur à l'Administration centrale du département de la Seine-Inférieure.*

« Je suis informé, citoyens, qu'il existoit un monument de la fameuse Agnès Sorel dans l'église de la ci-devant abbaye de Jumiéges, dans le voisinage duquel (*sic*) est morte cette héroïne. Je ne doute pas que ce monument, précieux pour l'histoire, n'ait excité l'attention et la surveillance des autorités constituées. Je vous invite à m'informer de l'état où se trouve actuellement ce monument. Salut et fraternité, BENEZECH. »

« Rouen, 4 frimaire an V.

« *L'Administration centrale du département de la Seine-Inférieure à l'Administration municipale du canton de Duclair.*

« Citoyens, la fameuse Agnès Sorel termina sa carrière dans le voisinage de la ci-devant abbaye de Jumiéges, dans laquelle la reconnaissance d'alors lui éleva un monument précieux pour l'histoire. Il a sans doute excité l'attention et la surveillance des autorités constituées qui se sont succédé, et nous aimons à espérer que les arts n'auront pas à regretter sa perte, dans ce moment où des circonstances plus heureuses permettent de recueillir les chefs-d'œuvre épars, jusqu'ici trop négligés peut-être ; nous vous conjurons de tranquilliser nos craintes sur le célèbre tombeau de cette

Romain, une couverture de fonts baptismaux, curieux morceau de sculpture sur bois qui avait été apporté de l'église Saint-Étienne-des-Tonneliers et qui a été restitué à l'église Saint-Romain, après la révolution ; à la chapelle Saint-Maur, douze jolis vitraux du XVI[e] siècle, réparés par Nicolas Vereul, en 1581, par François Vyel, en 1599, et dont quelques-uns sont du peintre Jacques Tuchon (1).

---

héroïne, en nous informant promptement, et avec exactitude, de l'état où il se trouve actuellement. » Suivent les signatures.

« Duclair, le 13 frimaire an V de la République françoise une et indivisible.

« *L'Administration municipale du canton de Duclair à l'Administration centrale du département de la Seine-Inférieure.*

« Citoyens, le tombeau d'Agnès Sorel n'est plus ; il se trouve ensevely, comme plusieurs autres tombeaux, sous les débris de la ci-devant abbaye de Jumiéges. Cet édifice, acquis par les citoyens Lécuyer frères, d'après les dispositions des lois des 28 ventose et 6 floréal, a été démoly, et nous n'avons pas cru devoir nous opposer à cette démolition avouée par le Gouvernement ; nous avons réclamé contre l'ouverture des tombeaux pendant les chaleurs de l'été, dans la crainte des exhalaisons insalubres qui auroient augmenté la contagion des maladies alors régnantes. *C'est là qu'a dû se borner notre zèle.*

« Le tombeau d'Agnès Sorel étoit un carré long, élevé de quatre pieds au-dessus du rez-de-chaussée, revêtu d'un marbre noir sans inscription ni décoration remarquable. Ainsi les arts n'ont point à regretter de chef-d'œuvre dans cette destruction ; mais les amateurs de l'antiquité regretteront toujours de ne plus trouver dans ce territoire aucune trace d'une femme célèbre par son attachement au bien public et à la gloire de la France. Salut et fraternité. » Suivent les signatures.

Les administrateurs du canton de Duclair se trompaient : le tombeau d'Agnès Sorel avait été acheté par un commerçant de Rouen, dans un but tout pratique. Il fut donné au Musée de Rouen par M. Boutigny, et prêté, plus tard, au propriétaire des ruines de Jumiéges.

(1) Archives du département, registre de la confrérie Saint-Maur, dans le fonds de la Madeleine.

M. Le Carpentier montra dans l'accomplissement de sa mission une vigilance digne d'éloges ; mais la bonne volonté de cet artiste ne pouvait prévenir toutes les dévastations. « Je vois avec douleur, écrivait-il à l'agent national du district, qu'un zèle mal entendu et une barbarie ignorante détruisent et nous enlèvent chaque jour des monuments précieux. » S'il en était ainsi à Rouen, qu'était-ce dans les autres districts ?

Celui de Montivilliers ne sut le croira-t-on, trouver un homme de goût à qui confier le soin de recueillir les objets d'art. La municipalité de Fécamp avait laissé le régiment de Beauvais commettre des dégâts inappréciables dans sa belle église abbatiale. Dans le district de Caudebec, on avait vendu à d'avides spéculateurs, pour un prix modique, dans la maison de l'émigré M. Grossin de Bouville, des sculptures d'un goût recherché, venant de Rome et d'Herculanum, des plâtres antiques, des figures en marbre, des dessins, estampes, gravures et mille objets précieux.

La loi du 8 pluviose an II, en répartissant les bibliothèques et les objets d'art entre les districts d'où ils provenaient, loin de remédier au mal, ne fit que l'aggraver. Pour l'exécution de cette loi, le département prit un arrêté, le 18 germinal (même année), en vertu duquel les districts furent autorisés à se ressaisir, dans le dépôt commun, de tous les objets d'art et de science qui leur avaient appartenu ; il n'y resta guère que ce qui provenait du district de Rouen. Ainsi s'évanouissait le projet poursuivi, depuis 1790, par l'Administration départementale, malgré de nombreux obstacles et au prix de sacrifices considérables. Quelques mois après, lorsque l'École centrale fut en activité, et qu'on s'occupa de réunir les objets de science et d'art des districts d'Yvetot et de Cani, qui ne voulaient point s'assujettir aux frais d'établissement de leur biblio-

thèque, il ne fut point malaisé de sentir les inconvénients de la mesure qu'on avait adoptée ou plutôt qu'on avait subie. La belle collection de Grossin de Bouville, transportée à Yvetot avec les dépouilles de l'abbaye de Jumiéges, fut négligée et bientôt réduite à néant. Quand le département la réclama, on lui apprit qu'elle ne valait plus le port. La loi du 8 pluviose an II ne fut guère mieux inspirée, en disposant que les commissaires de districts se concerteraient avec les délégués des Sociétés populaires. Par bonheur, à Rouen, les délégués furent deux littérateurs de mérite, MM. Noël et Licquet, dont les avis ne purent qu'être avantageux.

En résumé, l'Administration de la Seine-Inférieure et celle du district de Rouen ont montré une sollicitude qui les honore, pour tout ce qui fait la gloire de l'esprit humain; ce jugement ne semblera point trop favorable, si l'on veut faire attention à ce qui se passait presque partout, et même à Paris, et si l'on prend en considération le courage qu'il fallait pour brider cette manie de destruction que des lois imprudentes ou méprisables avaient encouragée. Dès l'année 1791, le district, informé par Dom Gourdin du projet qu'on avait conçu de lui enlever, au profit de la Bibliothèque royale, ses livres et ses manuscrits, avait protesté immédiatement contre cette funeste mesure. En l'an V la ville de Rouen sut défendre son Jardin botanique, et, bientôt après, une propriété plus chère encore, parce qu'elle n'est pas moins nécessaire et qu'on l'acquiert avec plus de peine, la propriété de son dépôt de tableaux. Alors, l'Academie de Rouen n'existait plus, et il fut réservé à la Société d'Émulation de prendre en main la defense de ce Musée encore informe, mais plein d'avenir; elle le fit dans sa séance du 9 messidor an V, en adoptant et en approuvant, pour être adressé en son nom au Gouvernement, aux autorités constituées et à l'Institut national, le

mémoire du citoyen Auber sur la nécessité qu'il y avait de réunir et de rendre publics, dans le département, les chefs-d'œuvre de l'art, et, en particulier, ceux de la commune de Rouen. Elle ne se borna point à solliciter du Gouvernement la conservation du dépôt de tableaux ; elle appela l'attention de l'Administration centrale du département sur ces chefs-d'œuvre, auxquels l'hôtel de Saint-Ouen n'avait point offert un plus favorable asile que le couvent des Jacobins. Une loi du 14 fructidor an VII ayant accordé l'ancienne église des Jésuites en remplacement des salles de cet hôtel, destiné à l'etablissement de la municipalité, on s'empressa d'y transporter les statues et les tableaux, et on adopta, pour le Musée, le plan proposé par l'ingénieur en chef M. Le Masson. A l'extrémité de cette chapelle, soumise encore à la profanation révolutionnaire, devait se trouver la statue d'Apollon ; au milieu du transept, l'autel de la patrie ; à l'aile gauche, la statue de la République ; à l'aile droite, celle de la Liberté. Le Musée et la meilleure partie de la Bibliothèque devinrent des établissements départementaux et une dépendance du Lycée ; mais gardons-nous de croire qu'il y eût déjà un ordre satisfaisant. La plupart des tableaux étaient dans le réfectoire et le dortoir, et il n'y avait d'exposés dans la chapelle que ceux qu'on y avait suspendus pour la distribution solennelle des prix, en l'an VIII. Ce n'était point leur domicile définitif. La pluie qui s'infiltrait à travers les voûtes de l'église endommageait sensiblement les tableaux qui s'y trouvaient placés ; et, d'ailleurs, il fallait rendre à l'Ecole centrale des appartements qui lui devenaient indispensables ; un quatrième déménagement était donc nécessaire ; M. Le Carpentier, désigné comme conservateur des objets d'art, en fut de nouveau chargé. En vain le Conseil général, dans sa session de l'an II, avait-il déclaré que ni la Bibliothèque, ni le Musée ne pouvaient être

abandonnés à une administration municipale ; une loi en remit bientôt à la ville la direction et la charge, et M. Beugnot, préfet de la Seine-Inféreure, qui s'était distingué par la protection qu'il avait accordée aux arts et aux lettres, dut abandonner au maire de la ville la suite des mesures qu'il avait prises pour l'organisation du Musée. Enfin, le 25 floréal an XII, le Conseil municipal, sur le rapport du citoyen Noël, délibéra que les parties de l'Hôtel-de-Ville sises au deuxième étage seraient mises à la disposition du maire pour le placement du Musée et de la Biblio-thèque publique, et qu'une somme de 30,481 fr. serait portée en dépense dans le budget de l'an XIII, pour les réparations à faire au bâtiment, l'appropriation du Musée et le nettoiement des tableaux. La délibération fut homologuée par le préfet le 10 ventose an X II ; un devis des travaux fut arrêté le 15 thermidor (même année) et fut l'objet d'une soumission, le 15 frimaire an XIII, en vertu du consentement donné par le préfet le 9 brumaire précédent, sur la proposition du maire. Je n'entre pas dans le détail de quelques difficultés qui entravèrent encore l'organisation de cet établissement. Dès cette époque, on doit le considérer comme fondé ; il avait été ouvert au public, en même temps que la Bibliothèque, le 4 juillet 1809; il avait pour conservateur M. Descamps (1), et se composait de deux fonds, qui sont aujourd'hui encore ses fonds principaux, l'un de beaucoup le plus nombreux, que nous allons connaître par l'inventaire de M. Le Carpentier, l'autre d'un prix inestimable, formant le lot 5 des tableaux répartis au sort entre 15 musées de l'empire, en vertu d'un arrêté des Consuls de l'année 1809.

(1) Nommé conservateur du Musée de Rouen dès le 12 juin 1806.

DEUXIÈME PARTIE.

L'inventaire de M. Le Carpentier, qui nous fait connaître dans son entier le premier de ces deux fonds, comprend quatre cahiers; le premier fut présenté aux administrateurs du district de Rouen, le 17 prairial an III de la République La commission temporaire des arts, adjointe au Comité d'instruction publique, à laquelle ils le transmirent, s'en montra satisfaite, et, dans sa séance du 25 pluviose an III, elle demanda qu'il fût fait mention au procès-verbal de la clarté du catalogue et de l'intelligence du commissaire-artiste. Peu de temps après, M Le Carpentier fut en mesure de présenter les trois autres cahiers; ils sont beaucoup moins soignés que le premier; les provenances n'y sont plus aussi souvent déterminées. et, parfois, le même tableau y est désigné sous trois numéros différents Quoi qu'il en soit, ce catalogue, supérieur à tout ce qui a été fait depuis, est un document intéressant, puisqu'il nous permet de dresser la statistique des tableaux existants, avant 1789 dans les communautés religieuses du district de Rouen, soit par rapport aux auteurs, soit par rapport aux lieux d'où ils proviennent Il serait trop ong et trop difficile de l'examiner au premier point de vue; je me bornerai à cette remarque générale, qu'on n'y peut signaler qu'un très petit nombre de tableaux des écoles étrangères, aucun non plus de Le Brun, Lesueur et Poussin. Mais Philippe de Champagne, Lahire, de Troy, Bourdon, et nos compatriotes Daniel Hallé, Sacquespée, Le Tellier, Jouvenet, Dudot, Restout, Deshays, Lemonnier, y étaient représentés par des œuvres nombreuses ou capitales.

La Cathédrale de Rouen avait fourni au Musée bon nombre de statues et des sculptures, entr'autres les tombeaux du sénéchal de Brézé et des cardinaux d'Amboise, les bas-reliefs des autels du jubé, en outre 11 tableaux, à savoir :

La Naissance de J. C. de Ph. de Champagne, 10 pieds 9 pouces sur 6 pieds 10 pouces (1), n° 64, catalogue Le Carpentier.

Les Adieux de Paul et de Silas allant au martyre, de Le Tellier, n° 65, catalogue Le Carpentier ; n° 105, catalogue 1846.

Le Christ mort, étendu sur un linceul, la Madeleine à ses pieds, de Bourdon.

L'Assomption de Dudot 5 pieds 11 pouces sur 4 pieds, n° 68, catalogue Le Carpentier. « Tableau peint sur toile, d'un faire large et moëlleux, attaché sur un parquet de chesne, assez bien conservé. » Note de Le Carpentier.

Le Nunc dimittis, de Detroy le fils, n° 73, catalogue Le Carpentier, n° 161, catalogue 1846

L'Ascension, de Blanchard, 8 pieds 8 pouces sur 5 pieds 6 pouces, n° 74, catalogue Le Carpentier.

Une Vierge tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux, de Lahire, 4 pieds 10 pouces sur 3 pieds, n° 89, catalogue Le Carpentier.

Saint Jean assis sur une pierre d'Annibal Carrache, n° 103, catalogue Le Carpentier. « Ce tableau, sur toile, a beaucoup souffert, et est très repeint. » Note de Le Carpentier.

Le Baptême de Jésus, de Sacquespée, 6 pieds 3 pouces sur 5 pieds 9 pouces, n° 104, catalogue Le Carpentier.

---

(1) Dans l'indication des dimensions, la première mesure désigne la hauteur et la seconde la largeur.

La Vue de la Ville et du Port de Rouen, de Leger, 4 pieds sur 9 pieds 7 pouces, n° 514, catalog Le Carpentier.

Une Vue de Paris, prise du Pont-Neuf, du même.

Le premier de ces tableaux fut fait et livré en l'année 1644 et payé à son auteur 650 liv., par la confrérie de N.-D. établie à la cathédrale de Rouen. Voici, du reste, l'extrait de compte (1) qui y est relatif et que j'ai transcrit avec le même plaisir que l'acte de naissance d'un homme célèbre :

« Payé au sieur Champagne, maître peintre à Paris, qui a fait le tableau qui est enchâssé dans le contre-autel de la chapelle de la Vierge, contenant l'histoire de la Nativité de N.-S., suivant sa missive, en forme de quittance, la somme de six cent cinquante liv., cy. . . vic L lb.

Pour la quesse et toile où le tableau a esté apporté, cinq livres, cy. . . . . v ll.

Pour la voiture et port de lettres. . . . . . . v l. x s.

Plus, a esté envoyé six boettes d'escorce de citron à monsieur Joly, chanoine, en action de grâces de la peine qu'il a prise pour la conduite du tableau et lettres qu'il a escriptes, les dictes six boettes pesant six livres à trente sols la livre, valent . . . . ix l.

Payé à un peintre de Rouen, qui a passé le pinceau sur une partie de la toile du tableau qui n'estoit peinte, quarante sols, cy . . . . ii lb. »

Cette toile magnifique fut réclamée par la fabrique de la Cathédrale, et lui fut accordée par le préfet en l'an XI, à condition de la réintégrer à son ancienne place, c'est-à-dire dans cette riche contrectable, qui ne fit pas autrefois moins d'honneur au talent du sculpteur Jean Racine, que le tableau n'en avait fait au génie de Ph. de Champagne ;

(1) Arch. dép. Compte de la confrérie N.-D. (fonds du Chapitre).

à condition, en outre, de veiller à ce qu'il ne fût endommagé ni par l'humidité, ni par les flambeaux de l'autel ; l'ingénieur en chef fut même chargé de faire opérer le placement sous ses yeux.

Le tableau de Le Tellier, les Adieux de Paul et de Silas, est de l'année 1680, comme l'indique la signature. C'est peut-être celui qui fut commandé par la fabrique pour la chapelle de la sainte Vierge, à la Cathédrale, et payé 67 l. 10 s. (1). « Ce tableau a été peint à Rome et c'est, sans contredit, un des plus beaux de ce maître. Il est du meilleur style et digne de l'école d'Italie » Note de Le Carpentier

C'est peut-être à l'Assomption de Dudot que se rapporte l'article suivant du compte de 1655 : « A René Dudot, pour un tableau à la sacristie, 60 l » (2).

Ces mêmes comptes nous apprennent que Jean de Saint-Igny, dont Adrien Pasquier et Guilbert placent, on ne sait pourquoi, la mort en 1630, exécutait, en 1639, des peintures à la chapelle de la Vierge. C'est donc postérieurement à cette date qu'il faut rechercher l'époque de la mort de cet artiste rouennais, que M. Ph. de Chennevières-Pointel, dans un savant et élégant ouvrage, a fait connaître au public (3).

Quant à l'époque de la naissance de Saint-Igny, je ne saurais la préciser ; les registres de compte de la

---

(1) Arch. départ. Compte de la fabrique de la Cathédrale.

(2) René Dudot fut reçu maître du métier de peinture, en la ville de Rouen, le 25 mai 1653, en vertu de lettres de monseigneur le duc d'Orléans, en faveur de l'heureuse naissance du duc de Valois. *Voir* le registre de maîtrise aux archives du Palais de Justice de Rouen.

(3) *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France*, t. I, p. 163.

confrérie de la Résurrection (1) nous le montrent payant xxx s comme apprenti peintre, en 1614. Il est donc présumable qu'il naquit dans les dernières années du xvie siècle. De plus, nous devons conclure qu'il n'était point fils de peintre, puisque, d'après les statuts, tout fils de peintre n'était tenu de payer à la confrérie qu'une somme de xv s pour son apprentissage. Jean de Saint-Igny était, en 1635, maître de la confrérie de S.-Luc, fondée par les peintres-sculpteurs à S.-Herbland de Rouen (2).

L'Archevêché fournit au Musée 9 tableaux de Hubert Robert, à savoir : les Vues du Havre, de Dieppe, de Rouen, du Château-Gaillon, et de la Roche-Guyon (tous de 9 pieds 6 pouces sur 12 pieds 8 pouces, nos 30, 33, 34, 35, 36, catalogue Le Carpentier); quatre paysages représentant des ruines d'Italie, 3 pieds 3 pouces sur 4 pieds 3 pouces; une Chute d'eau à travers les rochers, 3 pieds 3 pouces sur 4 pieds 9 pouces; un Port de mer au soleil levant, 3 pieds 3 pouces sur 4 pieds 7 pouces; un Escalier et un Obélisque, 3 pieds 3 pouces sur 4 pieds 9 pouces (nos 137, 138, 139, 140), catalogue Le Carpentier. « Ces quatre tableaux étaient placés dans la salle de l'évêché, où ils servoient d'attiques. » Presque tous ont été restitués à l'Archevêché, en l'an X, sur la réclamation du peintre lui-même

L'Ascension de N.-S., de Jouvenet (no 129, catalogue Le Carpentier, no 119, catalogue 1846), provient du Chapitre de la Cathédrale, auquel M de La Roque-Hue,

(1) Archives départem. Fonds de la Madeleine.

(2) *Voyez* les statuts des peintres-sculpteurs, etc., donnés par M. le bailly de Rouen, le 22 de novembre 1507. De l'imprimerie de Ch.-P. Cabut. M. DCC XV. Rare livret, dont je dois la communication à l'obligeance de M. André Pottier.

haut-doyen, l'avait donné en 1725 (1). Ce beau tableau ornait primitivement la chambre de ce généreux chanoine. M. l'abbé Langlois, dans ses *Recherches sur les Bibliothèques des Archevêques et du Chapitre de Rouen*, a indiqué les portraits dont était ornée la bibliothèque capitulaire (2). Les plus remarquables étaient ceux du cardinal d'Amboise (2 pieds sur 1 pied 7 pouces; tableau fort ancien, et que Le Carpentier croyait avoir été fait en Italie, du vivant du prélat, nº 569, catalogue Le Carpentier); de Robert de Croixmare, offert au XVIIIe siècle, par un membre de sa famille; du cardinal de La Rochefoucauld, par Drouais; le portrait de M. de Serancourt, qui figure aujourd'hui au Musée sous le nº 92, et deux autres qu'on ne saurait trop regretter; les portraits de MM. Acarie et Jean Le Prévost,

(1) On lit au bas du tableau la signature du peintre J. Jouvenet, 1716, et ces mots: « Ex dono D. D. de La Roque-Hue, canonici et decani ecclesie Rothomagensis, anno 1725. » On lit dans les statuts de la confrérie Saint-Luc:

« Jean Jouvenet l'aîné, pensionnaire de Sa Majesté, reçu peintre à Rouen, le 21 janvier 1658 », et dans les registres des maîtrises, année 1658.

« 26 Janvier. Gardes alors, Laurent Jouvenet, Pierre Allais, Jean Racine et Pierre Busquet. Après qu'il nous a été attesté par maistres Laurent Jouvenet, Pierre Allais, maîtres et gardes année présente de l'art de paintre-sculpteur, que Jean Jouvenet était fils de maistre-sculpteur et suffisant pour estre reçeu maistre dudit mestier; en conséquence, et du consentement du procureur du roy en ce bailliage, nous avons, ledit Jouvenet, juré et reçeu dudit art de paintre-sculpteur en cette ville de Rouen pour, par luy, en jouir bien et comme maistre dudit art.

Dudit jour Noël Jouvenet, aussi fils de maistre, a été juré et reçeu maistre dudit mestier de paintre-sculpteur en cette ville de Rouen. »

Cette note est importante pour fixer l'époque des débuts de notre célèbre compatriote.

(2) Nos 460, 463, 567, 569 (catalogue Le Carpentier).

faits l'un et l'autre en 1649, par Vander Borcht ou Vandrebosc, peintre d'origine flamande, naturalisé rouennais (1).

L'église de l'abbaye de Saint-Amand était remarquable par les tableaux qu'elle renfermait : c'étaient l'Education de la Vierge, de Laurent de La Hire (n° 55, catalogue Le Carpentier). « Sainte Anne assise sur le milieu du tableau, est occupée à faire lire la Vierge encore enfant ; derrière elle et un peu plus haut, on aperçoit Joachim debout près d'un obélisque ; plusieurs anges portés sur de très beaux nuages sont occupés à former une guirlande de fleurs, dont deux anges debout, sur le devant du tableau, terminent l'extrémité. Les figures sont de grandeur naturelle. 10 pieds sur 7 pieds. Ce tableau est sur toile et de forme ceintrée. Il offre une scène charmante, tout y est gracieux et d'une touche large et moelleuse ; un beau fond de ciel, des nuages d'une belle forme concourent à en faire une composition fort ingénieuse. » N° 179, catalogue 1834, accordé, le 6 mars 1838, à l'Asile des aliénés.

La Circoncision, de Bassan (2). « Le Grand Prêtre est monté sur plusieurs degrés ; l'enfant sur un autel ; il est accompagné de lévites; la Vierge, à genoux, à côté de lui ; sur le devant une jeune figure de femme vue de profil et à genoux. De l'autre côté, plusieurs figures d'hommes dont un appuyé sur une cage sur laquelle sont un coq et un canard, un panier d'œufs et deux pigeons sur les bords du tableau ; un fond d'architecture termine cette composition. 8 pieds 8 pouces sur 5 pieds 3 pouces. » N° 81, catalogue

---

(1) *Voyez* Registre de comptes de la fabrique de la Cathédrale, aux archives départementales.

François Vandrebosc fut élu garde de l'art de peintre-sculpteur, le 26 janvier 1647. *Voyez* registre des maîtrises.

(2) Plus tard, on a considéré ce tableau comme n'étant qu'une copie. Je rapporte les indications de Le Carpentier, sans en garantir l'exactitude.

Le Carpentier ; n° 17, catalogue 1834. Accordé, le 6 mars 1838, à l'Asile des aliénés.

Saint François en extase, d'Annibal Carrache n° 50, catalogue Le Carpentier (1) ; n° 314, catalogue 1846).

Enfin, le tableau désigné sous le n° 252 du catalogue de 1846 (n° 48, catalogue Le Carpentier) représentant une Vierge tenant l'enfant Jésus, portée sur des nuages au milieu d'un ciel d'azur semé de têtes d'anges. Comme ce dernier tableau ressemble, d'une manière frappante, à la Madone Saint-Sixte de la galerie de Dresde, on l'a, pendant longtemps, attribué à Raphaël. L'auteur du catalogue de 1834 a cru, selon ses propres termes, trouver dans son origine la preuve évidente de son originalité. D'après des Mémoires, qu'il eût été prudent de citer et qu'on ne cite pas, cette toile aurait été apportée à Rouen du vivant même de Raphaël, en 1515, et aurait été commandée en 1513, par le cardinal d'Amboise, archevêque de Rouen. Il semble assez naturel de supposer que ce prélat, qui avait, comme son oncle, un goût prononcé pour les arts, ait honoré d'une pareille faveur cette illustre abbaye, que tous les archevêques visitaient en prenant possession de leur dignité, et où leur corps était déposé quelque temps, après leur mort. L'existence, dans l'église de l'abbaye, de tableaux de Bassan et de Carrache donne d'ailleurs lieu de penser qu'un chef-d'œuvre encore plus précieux de l'art italien a pu y être apporté et survivre au pillage des Huguenots. Je doute cependant que ces raisons satisfassent pleinement. Il nous faut convenir que les religieuses ne se doutaient aucunement de l'origine glorieuse attribuée à leur tableau ; elles auraient ainsi oublié également et l'auteur et le donateur. M. Le Carpentier, qui

(1) Le Carpentier l'attribuait à Michel-Ange de Caravage.

était à portée de consulter la tradition sur ce point, se contente d'indiquer un maître inconnu de l'école de Lombardie. D'autre part, voici ce qu'on trouve dans un inventaire des titres de Saint-Amand (1), fait avec un soin tout particulier par le P. Guillaume Austin, supérieur de la maison de Saint-Antoine et directeur de cette abbaye : « Ce fut la mesme abbesse (Léonor de Souvré) qui feist faire les contretables des deux chapelles avec les tableaux, qui sont d'une assez bonne main, représentant, celui qui est à droite, une Assomption avec saint Amand et sainte Barbe ; et celui qui est à gauche, sainte Anne qui enseigne à la sainte Vierge. Ce fut en 16.. et tant, mais ç'a esté l'abbesse Madeleine de Souvré qui a fait dorer les dictes contretables en 1676. » Le second tableau signalé par Guillaume Austin n'est autre que le tableau de La Hire ; il dut être fait entre 1651, année de la nomination de l'abbesse Eléonore, et 1656, année de la mort du peintre. On devrait rapporter la date du premier entre 1651 et 1672, année de la mort de notre abbesse, si toutefois le témoignage du P. Austin, confirmé par celui de l'Histoire de Rouen (édit. du Souillet), paraît suffisant pour rejeter une opinion accréditée depuis une trentaine d'années, mais bien affaiblie aujourd'hui. J'avoue qu'il ne me semble point à dédaigner, d'autant mieux que ce religieux composait son inventaire vingt-cinq ans après la mort d'Éléonore de Souvré, et ne fit sans doute que consigner un renseignement fourni par les titres ou par les anciennes sœurs de la communauté.

S'il y a eu doute sur l'origine de ce tableau, il n'y en a pas eu moins sur les deux personnages qui sont à genoux aux pieds de la Vierge. On ne peut croire que ce soit sans

(1) Archives départ. Fonds de Saint-Amand.

motif que le peintre ait mis un évêque au lieu du pape qui figure dans le tableau de la galerie de Dresde. L'auteur du catalogue inséré dans le rapport des travaux du département du mois de novembre 1792 au 1er brumaire an IV considère ces deux figures comme représentant saint Guillaume et sainte Catherine ; il est plus sûr d'y voir, avec Guillaume Austin, saint Amand et sainte Barbe, puisque saint Amand était le patron de l'abbaye et que sainte Barbe est clairement désignée par son emblème ordinaire.

Inconnu. Un Christ mort en croix, 13 pieds sur 9 pieds 9 pouces, n° 195, catalogue Le Carpentier.

Paroisse Saint-Amand. — Le Tellier. Annonciation, 4 pieds 2 pouces sur 4 pieds 3 pouces, n° 152, catalogue Le Carpentier « rentoilé depuis peu en bon état, très finy et d'une perspective admirable. » Accordé à la Cathédrale

Idem. Purification ; anciennement de forme cintrée, n° 152, catalogue Le Carpentier ; n° 107, catalogue 1846. Le nom de Le Tellier reparaît fréquemment dans le catalogue de Le Carpentier ; le nombre de ses productions atteste à la fois sa vogue et sa fécondité. Malheureusement, on n'a que fort peu de détails sur sa vie ; je me fais un devoir d'en ajouter quelques-uns à ceux que M de Chennevières a réunis dans sa biographie. On voit par les registres de maîtrises qu'il fut reçu maître du métier de peintre, en la ville de Rouen, le 9 janvier 1654, en vertu de lettres obtenues de Sa Majesté le 7 juin 1653, en faveur de la joyeuse et première entrée faite par le roi en sa province de Normandie. Ce peintre arrivait sans doute de Rome, où il reçut les leçons de l'illustre Poussin, dont il était peut-être le parent. En 1664, il fut élu garde du métier de peintre-sculpteur avec Louis Retour,

en compagnie de Le Pilleur et de Nicolas Gugu, gardes anciens. En 1656 (le 26 janvier), un nommé Jacques Le Tellier avait été juré-apprenti sous Nicolas Gouet (1).

Saint-André de la Porte-aux-Fèvres. — J.-B. Deshays. Le martyre de saint André (n° 164, catalogue 1846); n° 27, catalogue Le Carpentier. « Ce tableau peut être regardé comme le chef-d'œuvre de ce peintre, qui le fit pour l'honneur de sa patrie, à son retour de Rome; il fut agréé à l'Académie sur ce morceau, qui lui méritera toujours une place parmi les artistes célèbres de la France. Il est d'une grande force de couleur, d'un dessin mâle et du faire le plus facile et le plus large, en même temps bien conservé. »

J.-B. Deshays. La Flagellation de saint André (n° 150, catalogue de 1846); n° 28, catalogue Le Carpentier.

Idem. Saint André mis au tombeau, n° 29, catalogue Le Carpentier. Aujourd'hui à Saint-Nicaise. — Le premier de ces tableaux fut commandé pour prix de 1,000 liv, du consentement de la fabrique, par le curé et par M. Marye, trésorier. Il devait servir d'ornement à la contretable faite par le sieur de France, architecte, pour l'établissement de laquelle on avait démoli les meneaux, vitreries et autres ornements gothiques. Ces tableaux de saint André, qui sont au nombre des chefs-d'œuvre de Deshays, firent, il nous l'apprend lui-même, une partie de sa réputation à Paris, et lui valurent le nom de peintre de saint André. Comme Deshays est encore un Rouennais, je crois qu'on verra avec plaisir les deux lettres suivantes, relatives à ces tableaux, dont deux figurent aujourd'hui dans le Musée de cette ville :

---

(1) Archives du Palais-de-Justice, reg. des maîtrises.

A Monsieur, Monsieur Marye, maire de ville, demeurant rue du Gros-Orloge, à Rouen.

Monsieur,

En arrivant de campagne, j'ay l'honneur de vous informer de la réception de l'argent que vous m'avez fait toucher à Paris. On ne peut rien de plus obligeant que la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je suis charmé que le second tableau de S. André aye eu votre approbation. Je vous avoue naturellement que jétoits inquiet de son suxès à Rouen, n'en attendant pas parlé; mon père pourtant m'en écrivit; mais vous sçavez que nos parents sont toujours portés à nous flater. L'on m'accuse de mettre écarté de la mesure; il ni a rien de plus facile de si renfermer, puis ce qu'il ne dépent que de la hauteur. L'on peut totalement le priver de la gloire qui n'est qu'accessoire au sujet, et qui n'a esté mise que pour remplir une forme très incrate. J'ay appris aussi par monsieur Couture que ces tableaux estoit afreusement éclairez: cela n'encourage pas un artiste; il est fâcheux que vous ne vous intéressez pas plus à l'église de Saint-André. Vous leur procureriez les moyens de faire brier la dépense que fonts messieurs vos frères sûrement en serois charmé, et moy, Monsieur, qui conoît votre goûx pour les arts vous en auroit toute l'obligation, estant avec tout le respect posible, Monsieur, votre très humble et très ob. serv. DESHAYS.

Ce 3 sept. 1760.

Le même au même.

Monsieur, je vous faits mille remercîments des soins que vous avez prie pour me faire payer de Mrs les trésoriers. J'ai esté recevoir l'argent samedi comme la lettre de change le portoit; je suis charmé que vous soyez géné-

ralement satisfaits des tableaux que j'ay faits pour Saint-André ; il onts faits une partie de ma réputation a Paris, et monts aquis le nom de paintre de Saint-Andrée.

J'aurais prie la liberté de vous écrire dans le courant de l'année, si je nus conté avoir l'honneur de vous voir à Rouen. Je profite de cette occasion pour vous assurer de la plus parfaite reconnaissance avec laquelle j'ay l'honneur d'être, Monsieur, v. t. h. et t. ob. serv. Deshays.

Ce 2 décembre 1761 (1).

Annonciades. — Deshays. Sainte Jeanne, à genoux devant un autel, n° 117, catalogue Le Carpentier; n° 153, catalogue 1846.

Grands-Augustins. — Le Tellier. Le Repos de la sainte Famille, n° 111, catalogue 1846 ; n° 157, catalogue Le Carpentier. « Ce tableau, peint sur toile, d'un style très savant et d'un dessin pur, est en tout digne du Poussin dont il était l'élève et le neveu ; c'est un de ses plus beaux ouvrages. Bien conservé. » Ce tableau porte pour signature: P. Le Tellier inv. et pinx., 1658. Quelques lignes inscrites sur le tableau indiquent qu'il fut donné à l'église des Augustins par noble homme Antoine de La Mare, seigneur de Chesnavarin, conseiller à la Chambre des comptes de Normandie, en 1658.

Adrien Sacquespée. Saint Mathurin exorcisant une impératrice romaine, 8 pieds sur 10 pieds 2 pouces, n° 23, catalogue Le Carpentier. « Ce tableau a été restauré fort bien, et est en bon état ; il tient en général du genre de Lesueur. Ce maître, qui a passé la plus grande partie

---

(1) Archives départ. Fonds de Saint-André de la Porte-aux-Fèvres.

de sa vie à Rouen, y a laissé, ainsi que dans les environs, beaucoup d'ouvrages qui lui font honneur; il était facile, mais sa couleur, en général, tire sur le rouge. Ce maître est inconnu à Paris. » Accordé à l'église Saint-Ouen, 4 novembre 1807.

Idem. Martyre de saint Adrien, n° 156, catalogue Le Carpentier. « Saint Adrien, assis entre les mains de plusieurs bourreaux, a une jambe posée sur une enclume; un bourreau, la hache à la main, est prêt de la lui couper. Sa femme, à genoux à côté de lui, l'encourage à souffrir le martyre. Ce tableau, sur toile, a du mérite, et tient beaucoup de l'école de Vouet, dont cet artiste paraît avoir été l'élève. Il s'est peint lui-même enveloppé d'un manteau rouge. » Accordé à l'église Saint-Nicaise, le 6 novembre 1838. Ce tableau porte 1 mètre 48 centimètres sur 1 mètre 8 centimètres.

Adrien Sacquespée n'est guère mieux connu que Le Tellier. Il était fils d'Isaac Sacquespée, peintre nommé dans les registres de la confrérie de S.-Maur. Il fut reçu maître du métier de peinture, en la ville de Rouen, la même année que son compatriote Le Tellier, en 1654. Il ne dut point faire à Rouen son apprentissage, puisque la réception eut lieu en vertu de lettres obtenues du duc d'Orléans, oncle du roi, le 15 novembre 1653, en faveur du titre acquis à monseigneur le duc de Valois. Je croirais donc, contrairement à l'opinion de M. Ph. de Chennevières, qu'il fit ses études à Paris, où deux de ses tableaux ornent présentement une église. Il fut élu garde du metier, en 1660 et 1671 Pierre Sacquespée, maître de la confrérie de S.-Luc en 1705, était sans doute son fils.

Ecole de Vouet. Saint Roch, saint Sébastien et saint Adrien, 5 pieds sur 4 pieds, n° 439, catalogue Le Carpentier « Fort joli tableau d'un charmant pinceau. »

Ecole française. Saint Roch, peint sur bois, 4 pieds 10

pouces sur 1 pied 7 pouces, nº 439, catalogue Le Carpentier.

J Restout. Présentation. Tableau placé à l'autel principal des Augustins, et peint sur toile, en 1732, nº 8, catalogue Le Carpentier; nº 106, catalogue 1846

Bellefonds (*Prieuré de*). — Monestier. Assomption, 8 pieds sur 5 pieds, nº 59, catalogue Le Carpentier. « Ce tableau, peint à Rome, en 1678, est d'un maître peu connu; il y a du mérite, et cet artiste a paru s'être attaché à l'étude des ouvrages de Raphaël. »

Le Tellier. Saint Benoît et sainte Scolastique avec beaucoup de religieux et de religieuses de son ordre, rangés sur deux lignes, une gloire d'anges portant des couronnes. La foudre brille dans les airs, 6 pieds sur 4 pieds, nº 419, catalogue Le Carpentier.

Deshays. Assomption, 12 pieds 7 pouces sur 6 pieds 8 pouces, nº 39, catalogue Le Carpentier. Ce tableau fut payé 600 liv comme on le voit par la quittance suivante : « Je reconnois avoir reçu la somme de six cents liv., de madame de Belfonts, pour un tableau que je luy ay fait. Ce dix-neuf octobre mil septs cents cinquante-huite. D.-C. DESHAYS. »

Inconnu. Saint Benoît donnant la règle à des religieux et à des religieuses de son ordre, rangés sur deux lignes, 6 pieds 8 pouces sur 5 pieds 7 pouces, nº 199, catalogue Le Carpentier.

Inconnu. Ecole française. Saint Benoît debout avec deux religieux de son ordre, 4 pieds 3 pouces sur 2 pieds 3 pouces, nº 373, catalogue Le Carpentier.

Bonne-Nouvelle (*Prieuré de*). — Pomponio Maltheo. Sujet désigné sous le titre de Messe au temps de la Ligue, nº 102, catalogue Le Carpentier; nº 319, catalogue 1846.

Laurent de La Hire. Vierge de douleurs. Saint Benoit, vu de profil, paraît à genoux, et dédiant une église qu'il porte dans sa main, 6 pieds sur 4 pieds 10 pouces, n° 53, catalogue Le Carpentier. « Ce tableau, d'un précieux fini... avoit entièrement souffert, et a été remis sur toile par les soins du département. » Accordé à la chapelle du Collége.

Bon Pasteur (Couvent du). — Lemonnier. La Madeleine en pleurs, 5 pieds sur 3 pieds 4 pouces.

Capucins. — Le couvent des Capucins, riche en beaux manuscrits qui ont enrichi notre Bibliothèque, ne l'était pas moins en tableaux.

Maître inconnu (Manière de l'école lombarde.) Saint François d'Assise malade et soutenu par des anges, dont plusieurs jouent des instruments, 6 pieds 2 pouces sur 7 pieds 2 pouces.

Idem. Même sujet, 5 pieds sur 7 pieds 10 pouces, n° 443, catalogue Le Carpentier.

Les Saintes Femmes au tombeau de N.-S., d'une belle couleur; un ange vêtu d'une robe à fleurs leur apparaît, 7 pieds 2 pouces sur 10 pieds 10 pouces, n° 41, catalogue Le Carpentier.

Blangus. Saint Sébastien attaché à un tronc d'arbre et percé de flèches, n° 110, catalogue Le Carpentier. « Ce tableau sur toile, bien conservé, tient beaucoup de la manière de Crayer; il est peint en 1624. » N° 272, catalogue 1846.

Inconnu, de l'école de Flandre, peut-être de Gaspar de Crayer. Le Couronnement d'épines; plusieurs figures de soldats plus grands que nature, 7 pieds 3 pouces sur 7 pieds 2 pouces, sur toile, attaché sur un fort parquet de bois, n° 44, catalogue Le Carpentier.

Idem. Le Portement de croix. Le Christ devant Pilate.

— Un quatrième tableau relatif à la Passion, nos 46, 47, 48, catalogue Le Carpentier.

L. de La Hire. Descente de croix. Tableau placé à la contretable du principal autel de l'église des Capucins, en l'an 1655. Avant la Révolution, c'était un des tableaux les plus renommés des églises de Rouen (1). No 4, catalogue Le Carpentier; no 33, catalogue 1846.

Idem. Portrait du Père Fidèle de Fribourg, capucin, 3 pieds sur 2 pieds 5 pouces.

Jouvenet. La Mort de saint François, no 51, catalogue Le Carpentier. « La chronique de la peinture donne ce tableau à Restout, et l'on assure qu'il a été repeint en entier par Jouvenet, son oncle; c'est un des beaux ouvrages de ce maître; il avait beaucoup souffert par le temps, et a été rentoilé et remis dans le meilleur état. »

Restout. Un pape à genoux sur un tombeau sur lequel est saint François debout; le pape est accompagné de plusieurs cardinaux. Le tableau est éclairé à la lumière portée par un capucin. La scène se passe dans un souterrain, 6 pieds 7 pouces sur 5 pieds 2 pouces, no 83, catalogue Le Carpentier. « Ce tableau, peint sur toile, paroît être du même temps que la Mort de saint François, dont il faisoit pendant dans la même chapelle. »

Inconnu. Saint François en pied. 7 pieds sur 3 pieds 4 pouces, no 194, catalogue Le Carpentier.

Idem. Autre saint du même ordre, même proportion, même numéro.

Idem. Portrait du Père Félix, capucin, no 320, catalogue Le Carpentier.

Capucins de Sotteville. — Jean Jouvenet. Annonciation.

---

(1) *Histoire de Rouen*, éd. du Souillet, 4e partie, p. 312.

Tableau signé et portant la date de 1686, n° 37, catalogue Le Carpentier. Ce tableau fut prêté quelque temps à la chapelle du collége ; il fut remplacé au maître-autel par l'Ascension, de Le Tellier, et rentra au Musée, où il figure aujourd'hui sous le n° 56, catalogue 1846.

Dumont des Gobelins. Assomption, 6 pieds 8 pouces sur 10 pieds, n° 20, catalogue Le Carpentier. Accordé à l'église Saint-Ouen, 4 novembre 1807.

Idem. Mariage de la sainte Vierge (pendant du précédent), n° 21, catalogue Le Carpentier. Accordé à l'église Saint-Ouen, 4 novembre 1807.

Capucins du Havre. — Huret. Adoration des Mages, 10 pieds 7 pouces sur 8 pieds, n° 488, catalogue Le Carpentier. A la Madeleine.

Carmes de Rouen. — Le Tellier. Une Vierge assise sur des nuages : l'enfant Jésus est sur ses genoux ; un Carme, vu de profil, est à genoux, à la gauche du tableau. 6 pieds 6 pouces sur 4 pieds 8 pouces, n° 84, catalogue Le Carpentier. « Tableau sur toile, de forme cintrée et d'un précieux fini ; couleur vraie et touche moelleuse. »

Idem. Vierge sur des nuages : au-dessous, deux religieux à genoux et recevant des scapulaires, 6 pieds sur 4 pieds 6 pouces, n° 336, catalogue Le Carpentier.

Carmes déchaussés. — Bréard, peintre de Rouen. Denis Berthelot (natif de Honfleur), de l'ordre des Carmes, martyrisé à Sumatra, 3 pieds 7 pouces sur 2 pieds 8 pouces, n° 277, catalogue Le Carpentier.

Coustel (de Rouen). Saint Louis débarque au mont Carmel, où il est reçu au bord de la mer par des Carmes, 7 pieds 6 pouces sur 8 pieds 2 pouces, n° 177, catalogue

Le Carpentier. « Le sujet principal est un paysage où les figures ne sont qu'accessoires et très petites. » (1).

Inconnu. Guerrier mourant, étendu aux pieds d'une femme, 6 pieds 2 pouces sur 7 pieds 11 pouces, n° 193, catalogue Le Carpentier.

Chartreuse Saint-Julien. — Sacquespée. Messe de Chartreux, 8 pieds 5 pouces sur 5 pieds 10 pouces, n° 24, catalogue Le Carpentier. « Ce tableau, sur toile, bien conservé, tient beaucoup du goût de Lesueur ; il est peint d'une manière mâle et vigoureuse, et peut être regardé comme un des beaux de ce maître. »

Idem. Ananie et Saphire punis de mort, 7 pieds 10 pouces sur 6 pieds 8 pouces, n° 25, catalogue Le Carpentier.

Idem. Saint Bruno en prière, n° 132, catalogue Le Carpentier; n° 132, catalogue 1846.

Idem. Chartreux enseveli sous la neige, dans les montagnes du Dauphiné, n° 155, catalogue Le Carpentier. « Ce tableau, digne de Lesueur, dont l'artiste a voulu suivre la manière, est sans contredit un des plus beaux ouvrages de ce maître. » N° 136, catalogue 1846.

Pierre. La Résurrection (à la contretable de l'autel principal), n° 5, catalogue Le Carpentier.

Jollain. Trois tableaux : l'Annonciation, le Baptême de Jésus, un Cœur au milieu d'une gloire d'anges, n°s 75, 76, 88, catalogue Le Carpentier.

Barthélemi. Trois tableaux : Saint Pierre, saint Vincent, saint Joseph, n°s 171, 172, 173, catalogue Le Carpentier. Le tableau de saint Joseph a été accordé à l'église de Romilly-sur-Andelle.

---

(1) Jean Coustel, reçu maître du métier de peinture, à Rouen, par suffisance, le 29 octobre 1694.

Inconnu. Saint Bruno à genoux, en extase, dans un paysage rude et couvert de rochers, 6 pieds 10 pouces sur 4 pieds 7 pouces, n° 275, catalogue Le Carpentier.

Sainte-Claire de Rouen. — Le Tellier. Sainte Claire à genoux devant un autel; un ange et saint François sont debout devant elle; le Père Eternel, la Vierge et Jésus sur des nuages, dans une gloire, 5 pieds 3 pouces sur 3 pieds 6 pouces n° 134, catalogue Le Carpentier.

Cordeliers de Rouen. — Jouvenet Ex-voto, n° 38, catalogue Le Carpentier. « Ce tableau, de forme ogive.... a été remis sur toile et fort bien restauré par les ordres du département. » N° 1, catalogue 1846.

Le Tellier. Saint Joseph portant dans ses bras Jésus enfant; peint en 1665, n° 56, catalogue Le Carpentier. « Ce tableau, sur toile, est d'un faire large et fin, et offre de belles draperies et un dessin couvert qui tient du goût du Poussin, son maître et son oncle. » N° 128, catalogue 1846.

Dudot. Sainte Famille endormie, 8 pieds sur 4 pieds 1 pouces, n° 106, catalogue Le Carpentier. Accordé à l'église Saint-Gervais, 9 décembre 1837.

Idem. Baptême de Jésus avec des anges, 7 pieds sur 4 pieds 4 pouces, n° 107, catalogue Le Carpentier.

D'après Van-Dyck, le Christ mort aux pieds de sa mère en pleurs, tableau donné par Anselme Van-Hanfruic, de Malines, au commencement du XVIIe siècle et passant anciennement pour une des plus rares pièces de peinture qui fût à Rouen. 6 pieds 2 pouces sur 4 pieds 11 pouces, n° 444, catalogue Le Carpentier.

Saint-Igny. Deux tableaux décrits par M. de Chennevières, l'Adoration des Bergers et l'Adoration des Rois. Après avoir séjourné quelque temps à Saint-Ouen et à

Saint-Godard, ils furent transportés à la chapelle Saint-Yon, où ils se trouvent actuellement. Ils sont désignés sous les nos 2 et 39 du catalogue des tableaux déposés dans l'église Saint-Ouen, 30 juillet 1792.

Sainte-Croix-Saint-Ouen. — Paul Farinatto Adoration des Mages, n° 158, catalogue Le Carpentier; n° 297, catalogue 1846.

Bourdon. Le Christ mort aux pieds de la Vierge, 3 pieds sur 4 pieds 3 pouces, n° 136, catalogue Le Carpentier. « Sur toile, de forme cintrée, bien conservé. »

Saint-Denis de Rouen. — Le Tellier. Ecce Homo; un ange en pleurs soutient Jésus, 4 pieds 6 pouces sur 2 pieds 5 pouces, n° 130, catalogue Le Carpentier.

Idem. Un Christ mort avec une Vierge debout en pleurs, 4 pieds 6 pouces sur 2 pieds 5 pouces, n° 131, catalogue Le Carpentier.

Idem. Beau Christ mort en croix, 7 pieds 8 pouces sur 5 pieds 2 pouces, n° 43, catalogue Le Carpentier. « Sur toile et bien conservé, d'un précieux fini. » Accordé à l'église Saint-Godard de Rouen.

Idem. Trois Anges en pleurs, demi-figures, 3 pieds 1 pouce sur 3 pieds, n° 223, catalogue Le Carpentier. « Sur toile, attaché sur parquet; beaux caractères de tête. »

Saint-Eloy. — Sacquespée. Adieux de Paul et de Silas allant au martyre, 5 pieds 1 pouce sur 4 pieds, n° 174, catalogue Le Carpentier.

Deux tableaux d'un maître inconnu, nos 187, 188, catalogue Le Carpentier.

Emmurées. — Le Tellier. La Vierge sur des nuages, entourée d'anges; un Jacobin à genoux à la droite du tableau

et de l'autre côté une femme et son fils, 5 pieds sur 3 pieds 10 pouces, n° 254, catalogue Le Carpentier

Idem. Adoration des Bergers : la Vierge à genoux, et vue de face, sur la droite du tableau, découvre le nouveau-né; plusieurs bergers, les uns à genoux et les autres debout, regardent cet enfant avec surprise; Joseph paraît debout derrière la Vierge, 8 pieds 3 pouces sur 6 pieds 3 pouces, n° 79, catalogue Le Carpentier. « Ce tableau, sur toile, du faire le plus large et le plus moelleux, est peint en 1675, et peut être regardé comme un des beaux de ce maître. » Accordé à l'église de Bonsecours, le 9 avril 1820.

Saint-Etienne-des-Tonneliers. — Genre de Ribera. Saint Sébastien mort dans les bras des saintes femmes, 3 pieds 10 pouces sur 3 pieds 11 pouces, n° 335, catalogue Le Carpentier.

Eu (Abbaye d'). — Genre de Vanloo. Fondation de l'abbaye par Robert, comte d'Eu, 6 pieds 6 pouces sur 5 pieds 6 pouces, n° 487, catalogue Le Carpentier.

Feuillants de Rouen. — Le Tellier. Saint Bernard à genoux devant une Vierge qui tient l'enfant Jésus; saint Joseph est derrière, 4 pieds 8 pouces sur 3 pieds 7 pouces, n° 92, catalogue Le Carpentier. « Ce tableau, peint sur toile, est de la plus belle couleur, d'un beau fini et très bien drapé. »

Feuillants d'Ouville. — Baptiste Monnoyer. Deux tableaux de fleurs, n° 247, catalogue Le Carpentier; n°s 89 et 93, catalogue 1846.

Mola. Agar dans le désert, 2 pieds 1 pouce sur 2 pieds, n° 556, catalogue Le Carpentier.

Genre de Mola : Paysage. Jésus sur le devant avec deux

apôtres et la Madeleine à genoux à ses pieds, 1 pied 10 pouces sur 2 pieds 11 pouces, nº 558, catalogue Le Carpentier.

Ecole flamande. Sujet de nature morte, représentant une épaule de mouton et des accessoires de cuisine, sur bois, 2 pieds 3 pouces sur 2 pieds 9 pouces, nº 328, catalogue Le Carpentier.

Genre de Breenberg. Paysage avec fabriques et ruines, 2 pieds sur 3 pieds, n 331, catalogue Le Carpentier. « Ce tableau a été restauré et remis sur toile depuis un an. »

Saint-Georges-de-Boscherville. — Dudot. Le Christ descendu de la croix, soutenu par un ange ; la Vierge et saint Jean sont debout ; à droite, la Madeleine est à genoux aux pieds du Christ ; des anges, dans le haut du tableau, terminent cette composition d'un coloris brillant, nº 42, catalogue Le Carpentier. « On voit dans la ville de Rouen et aux environs plusieurs ouvrages de ce maître, dont le pinceau est large et moelleux. On serait tenté de croire qu'il a été l'élève de Bourdon, dont il a suivi la manière. Ce maître est inconnu à Paris, et il paraît avoir passé une grande partie de sa vie à Rouen, dans le siècle dernier. » Accordé par le prefet à l'église de Boscherville, sur la demande de M. Dornay.

Gravelines. — Maître inconnu de l'école du Crotonne. Adoration des Bergers. On a ajouté sur le premier plan un saint François et une religieuse de l'ordre des Gravelines. 9 pieds sur 5 pieds 10 pouces, nº 54, catalogue Le Carpentier.

Le Tellier. Saint Alexis mort sous une voûte, près de sa maison, et étendu sur une natte ; deux hommes sur le troisième plan, dans l'attitude de la surprise Le fond du tableau est terminé par une belle architecture. 5 pieds

sur 3 pieds 9 pouces, n° 90, catalogue Le Carpentier. « Ce tableau, peint sur toile, d'une composition simple, est un des beaux ouvrages de ce maître ; on y trouve toute la simplicité de Lesueur et une science profonde de la perspective. » Accordé à l'église du couvent de la Visitation.

Idem. Vision de saint Bernard, n° 94, catalogue Le Carpentier ; n° 94, catalogue 1846.

Lely. Jésus en croix ; deux figures habillées de noir, à la mode du temps, 5 pieds 9 pouces sur 4 pieds 8 pouces, n° 98, catalogue Le Carpentier « Peint sur toile, avec beaucoup de légèreté, dans la manière de Van-Dyck. »

Idem. Un Christ mort en croix ; deux figures à la mode du temps, vêtues de noir, sont à genoux sur le devant du tableau, 4 pieds 3 pouces sur 3 pieds, n° 164, catalogue Le Carpentier.

Inconnu, de l'école d'Angleterre. Trois portraits de femme et d'enfants, nos 314, 494, 497, catalogue Le Carpentier.

Inconnu. Martyre de saint Jean-Porte-Latine, 3 pieds 8 pouces sur 5 pieds 7 pouces, n° 309, catalogue Le Carpentier.

Jacobins. — Inconnu. Jésus étendu sur un linceul, n° 358, catalogue Le Carpentier.

Saint-Jean de Rouen. — De Troy le fils. Ascension, n° 118, catalogue Le Carpentier ; n° 2, catalogue 1846.

Idem. Assomption, n° 119, catalogue Le Carpentier ; n° 144, catalogue 1846.

Hôpital de Saint-François. — Heraux (1). Christ en croix, 8 pieds 3 pouces sur 4 pieds 10 pouces, sur toile,

(1) Peut-être Nicolas Herault, juré apprentif sous Pierre Léger, le 25 septembre 1703.

n° 302, catalogue Le Carpentier « D'un bel effet, avec un beau fond. »

Hospice de l'Humanité (Lieu-de-Santé). — Vincent. Aveugle guéri à la porte du Temple, 10 pieds 4 pouces sur 8 pieds 10 pouces, n° 15, catalogue Le Carpentier. « Tableau peint par cet artiste à son retour d'Italie, exposé au salon du Louvre. »

Idem. Le Paralytique guéri à la piscine, même proportion que le précédent, n° 16, catalogue Le Carpentier. Accordés à l'église de la Madeleine.

Saint-Lô (Prieuré de). — Verdier. Saint Jean dans l'île de Pathmos, 6 pieds 8 pouces sur 4 pieds 6 pouces, n° 212, catalogue Le Carpentier. « Ce tableau était placé à une chapelle de cette église; c'est une fort belle copie de Le Brun. »

Saint-Lô (Paroisse de). — Genre de La Fosse. La Résurrection, 5 pieds 4 pouces sur 7 pieds 8 pouces, n° 307, catalogue Le Carpentier. Accordé à la chapelle du collége.

La Londe (Paroisse de). — Jouvenet. Purification, n° 58, catalogue Le Carpentier « Ce tableau, de forme cintrée, est sur toile; il diffère pour sa composition de celui que l'on connaît du même artiste, gravé par Desplaces, et qui était autrefois dans l'église du collége des Jésuites de Rouen, lequel a été vendu pour l'Angleterre il y a quelques années (1). » Le tableau de Jouvenet, de

---

(1) Serait-ce le tableau dont Le Carpentier annonçait la découverte en ces termes, dans une lettre du 28 frimaire an II de la République : « Je me hâte d'annoncer à Lemonnier que le voyage que je viens de faire à La Londe a été des plus fructueux, puisque j'en rapporte un superbe et magnifique tableau de notre compatriote Jouvenet, lequel s'y est peint lui-même et sa fille en 1692. Ce tableau a 10 pieds de hauteur sur 6 de largeur. Il est un des plus capitaux de ce maître, et fait pour être l'ornement du Musœum. »

l'église des Jésuites, fut cédé pour 900 liv.; le graveur Bacheley en avait offert 600.

Saint-Louis (*Prieuré de*). — Copie d'après Jouvenet. Saint Louis supportant la croix portée par des anges, 6 pieds sur 3 pieds 10 pouces.

Saint-Maclou de Rouen. — Sacquespée. Mariage de Clovis, 3 pieds 8 pouces sur 6 pieds 9 pouces, n° 165, catalogue Le Carpentier.

Idem. Clovis promet de se faire chrétien avant la bataille de Tolbiac, 3 pieds 8 pouces sur 7 pieds 10 pouces, n° 166, catalogue Le Carpentier.

Idem. Baptême de Clovis, 3 pieds 9 pouces sur 7 pieds 10 pouces, n° 167, catalogue Le Carpentier. Ces trois tableaux ont été accordés à l'église de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, le 22 mars 1821.

Idem. Clovis entouré de guerriers et donnant un anneau à l'un d'eux; dans un côté du tableau Clotilde fait l'aumône à une femme, 3 pieds 3 pouces sur 7 pieds 8 pouces, n° 168, catalogue Le Carpentier. « Ces quatre tableaux décoraient une chapelle de la paroisse de Saint-Maclou de Rouen; ils sont peints sur toile et n'ont pas le fini que met ordinairement ce maître; ils sont d'un coloris tirant sur le gris. »

Saint-Martin-du-Pont. — Copie d'après Raphaël. Sainte Famille, 6 pieds 9 pouces sur 4 pieds 10 pouces, n° 52, catalogue Le Carpentier. « L'original de ce tableau, fait pour François Ier, est assez connu; il suffit de dire ici que cette copie est du plus grand mérite; on la croit de Mignard; elle a été remise sur toile. »

Mathurins. — Léger, né à Rouen, élève de Jouve-

net (1). 8 pieds sur 14 pieds 6 pouces, n° 19, catalogue Le Carpentier. « Le meilleur tableau de cet artiste.... peint sur toile et en bon état; tableau d'une riche composition et qui eût fait honneur à des peintres de l'Académie. L'œil du spectateur y est attiré malgré lui. » Accordé à l'église Saint-Léger-du-Bourg-Denis, le 22 mars 1821.

Sacquespée. Religieux Mathurin en pied, de grandeur naturelle, 5 pieds 4 pouces sur 3 pieds 6 pouces.

Idem. Autre religieux du même ordre, même proportion.

Idem. Sainte Jeanne d'Aragon, de l'ordre de la Trinité, 6 pieds sur 4 pieds, n° 351, catalogue Le Carpentier.

Saint-Michel. — Hallé le père. Naissance de Jésus, n° 105, catalogue Le Carpentier; n° 62, catalogue 1846. Ce tableau fut composé en 1669, d'après un dessin approuvé par les trésoriers de la paroisse et par le père Petit, de la Compagnie de Jésus; il coûta à la Fabrique 315 liv.

Minimes. — Mignard. Une Vierge, demi-figure, tenant l'enfant Jésus sur ses genoux, 2 pieds 6 pouces sur 2 pieds, n° 574, catalogue Le Carpentier. « Tableau restauré et remis sur toile par ordre du département. »

Mont-aux-Malades (*Prieuré du*). — Portrait de l'abbé Perot, prieur du Mont-aux-Malades, 2 pieds 6 pouces sur 2 pieds, n° 325, catalogue Le Carpentier.

Saint-Nicaise. — Le Tellier. Ascension de Notre-Seigneur au milieu des douze apôtres, 8 pieds 10 pouces sur 5 pieds 8 pouces, n° 57, catalogue Le Carpentier. Ce

(1) Pierre Léger fut reçu maître du métier de peinture le 24 février 1683, et garde en 1702.

tableau était à la contretable du chœur. Accordé à la chapelle du Collége.

Saint-Nicolas. — Le Tellier. Jésus donnant les clés à saint Pierre, 4 pieds sur 2 pieds 5 pouces, n° 242, catalogue Le Carpentier. « Ce tableau, d'une composition fort sage, tient beaucoup du Poussin ; le Christ surtout a un caractère frappant de majesté. »

Idem. L'Adoration des Bergers, n° 243, catalogue Le Carpentier.

Idem. La Résurrection, n° 244, catalogue Le Carpentier (1).

Notre-Dame-de-la-Ronde. — Copie du Poussin. Saint Pierre guérissant les boîteux à la porte du Temple, tableau cintré, sur toile, 6 pieds sur 4 pieds, n° 334, catalogue Le Carpentier.

Nouvelles Catholiques. — Cazes. Jésus au milieu des docteurs. On trouve dans un ancien inventaire de ces religieux la note suivante, relative à ce tableau : « Un grand tableau du mystère de l'enfant Jésus trouvé au milieu des docteurs, lequel doit être dans le fond de la contretable, lequel a été payé et donné par Mlle Goujon (*lisez* Guyon), supérieure. » N° 22, catalogue Le Carpentier ; n° 19, catalogue 1846.

Oratoire. — De la Fosse. Le Sermon sur la montagne, grande et superbe composition, 15 pieds 6 pouces sur 8 pieds 2 pouces, n° 6, catalogue Le Carpentier. « Ce ta-

---

(1) On trouve, dans le registre des comptes de la paroisse Saint-Nicolas, année 1657, cette indication : « Item, payé à M. Le Tellier, paintre, la somme de deux cens livres pour quatre tableaux mis aux deux costez du grand autel. »

bleau était à la contretable de l'église des Pères. Ce tableau, peint sur toile, a dû être d'une belle couleur et d'un bel effet; mais le temps l'a entièrement noirci, et on y voit très peu de chose. »

Genre de La Fosse. Jésus parmi les docteurs, le Sermon sur la montagne, la Samaritaine, Jésus chez Marthe et Marie; tableaux cintrés, sur toile, 4 pieds 11 pouces sur 7 pieds 11 pouces, nº 377, catalogue Le Carpentier. « Ces quatre tableaux sont parfaitement dans la couleur de La Fosse, et paraissent avoir été retouchés par ce maître, dont la même église possédait un fameux tableau à sa contretable. »

Copie d'après Dominiquin. Martyre de saint Sébastien.

Saint-Ouen. — Daniel Hallé. Multiplication des pains, nº 1, catalogue Le Carpentier. On lit dans le *Livre des choses notables du couvent de Saint-Ouen*, que ce tableau fut fait à Paris, en 1665, par M. Hallé, natif de Rouen, et qu'il coûta 800 livres, sans y comprendre le cadre et les rideaux avec la ferrure. Ce témoignage d'un contemporain nous autorise à considérer Daniel Hallé comme un de nos compatriotes. Les lignes suivantes, que j'extrais d'un registre des maîtrises, confirment ce témoignage et prouvent de plus que ce peintre a fait à Rouen ses premières études de peinture : « Dudit jour, mardi 4 novembre 1631, Daniel Hallé a été jure apprentif du mestier de paintre-sculpteur, soubz Rollin Bunel, maistre dudit art, pour le temps de cinq ans, suivant l'ordonnance, pendant lequel temps ledit maistre sera tenu quérir à son dit apprentif boire, manger, feu, lit et hostel, et luy monstrer bien et deument ledit mestier, moyennant les pactions et acort faits entre eux, présence de Jean Bury, Jean Gaillard, Estienne Mazeline et Jacques Leger, maistres et gardes année présente. » La Multiplication

des pains se trouvait, avant la Révolution, au réfectoire du couvent; elle orne maintenant la chapelle de la Sainte-Vierge, à Saint-Ouen. Cette vaste basilique ne fournit aucun autre tableau de prix, si ce n'est les portraits de Newton, du père Laneau, nos 299 et 393, catalogue Le Carpentier; l'ouverture de la Porte-Sainte, de Mauviel, peintre rouennais (1). Ce dernier tableau coûta 200 livres au cardinal de Bouillon. Accordé à l'église Saint-Ouen.

Saint-Patrice. — Martin de Vos. « Huit tableaux de l'histoire de Jacob, peints sur bois et ornés d'une infinité d'animaux, de vases et d'ustensiles précieusement peints, ornés de fonds de paysage à la manière de Breugel. »

Rachel donne à boire à l'envoyé d'Abraham, 3 pieds sur 6 pieds 1 pouce;

Rachel reçoit les bijoux, 3 pieds 7 pouces sur 6 pieds;

Jacob vient demander Rachel en mariage, 3 pieds 3 pouces sur 5 pieds 8 pouces;

Rencontre de Jacob et d'Esaü, 3 pieds 7 pouces sur 5 pieds 5 pouces;

Mariage de Jacob, 3 pieds 6 pouces sur 5 pieds 5 pouces;

Retour de Jacob, 3 pieds 6 pouces sur 6 pieds;

Adieux de Rachel à son père, 3 pieds 6 pouces sur 5 pieds 5 pouces;

Noces de Rachel, 3 pieds 6 pouces sur 5 pieds 6 pouces, nos 120-127, catalogue Le Carpentier.

Ecole de Lahire. Visitation, 3 pieds 3 pouces sur 5 pieds 8 pouces, no 311, catalogue Le Carpentier.

---

(1) Voy. *Livre des choses notables du couvent de Saint-Ouen*, archives départementales. — C'est à tort qu'on attribue généralement l'Ouverture de la porte sainte à Léger. Jean Mauviel fut garde du métier de peinture en 1695 et 1696.

Dudot. Cinq tableaux représentant le portement de croix, 4 pieds 4 pouces sur 10 pieds 9 pouces;

La Flagellation, 4 pieds 4 pouces sur 5 pieds 6 pouces;

La prise de Jésus, même proportion;

Jésus au Jardin des Oliviers, 4 pieds 4 pouces sur 6 pieds;

Jésus présenté devant Pilate, 4 pieds 4 pouces sur 5 pieds 4 pouces, nos 112 et 116, catalogue Le Carpentier.

Saint-Pierre-du-Châtel. — Sacquespée. Apparition de Jésus à saint Pierre, 6 pieds 4 pouces sur 4 pieds 7 pouces, n° 108, catalogue Le Carpentier; n° 135, catalogue 1834.

Idem. Le Père Eternel, de forme ovale, 3 pieds 3 pouces sur 2 pieds 8 pouces, n° 326, catalogue Le Carpentier.

Saint-Pierre-l'Honoré. — Ecole de Rubens. Adoration des Mages, tableau sur toile, d'une riche composition, n° 196, catalogue Le Carpentier.

Récollets. — Vouet. Des Religieux Récollets à genoux devant deux anges debout qui leur présentent un livre ouvert, 11 pieds 7 pouces sur 7 pieds 9 pouces, n° 17, catalogue Le Carpentier. « Ce tableau a été rentoilé par ordre du département, il y a deux ans; il est dans le plus bel état de conservation; coloris frais et belle pâte. » Accordé à Saint-Ouen, 4 novembre 1807.

Idem. Des religieux en extase au-dessous d'une gloire sur laquelle sont le Père Eternel et la Vierge; dans le coin du tableau, un religieux cardinal à genoux, tenant en sa main un soleil en or; mêmes dimensions que le précédent. Accordé à Saint-Ouen, 4 novembre 1807.

Luc Recolet. Notre-Dame des Anges, de grandeur naturelle, 11 pieds 5 pouces sur 8 pieds 3 pouces, n° 7,

catalogue Le Carpentier. « Tableau placé à la contretable de leur église. » Accordé aux dames Ursulines.

Dudot. Saint François à genoux, et le Christ et la Vierge sur des nuages ; un ange couronné de fleurs, à genoux sur la gauche du tableau, 11 pieds 8 pouces sur 8 pieds, n° 191, catalogue Le Carpentier. « Tableau assez large, mais dur et outré de couleur. »

Liébault. Portrait d'un Religieux Récollet, 2 pieds 6 pouces sur 2 pieds, n° 278, catalogue Le Carpentier.

Grand-Séminaire. — Lemonnier. La Peste de Milan, n° 9, catalogue Le Carpentier, n° 20, catalogue 1846. Ce tableau, qui fut exposé au salon du Louvre, fit la réputation de son auteur.

Idem. La Présentation au Temple, n° 10, catalogue Le Carpentier, n° 142, catalogue 1846. — Ce tableau fut, comme le précédent, exposé au salon du Louvre.

Le premier monastère de la Visitation possédait un grand nombre de portraits allégoriques. En 1697, le roi et la reine d'Angleterre, à la considération de la R. M. Louise de Croiset, avaient donné leurs portraits en saint Louis et en sainte Hélène. Cet exemple fut contagieux : le marquis et la marquise de Beuvron donnèrent le leur en saint Henri et en sainte Geneviève ; Mlle de Beuvron, une des bienfaitrices les plus considérées de la communauté, donna le sien en sainte Elisabeth de Hongrie et une seconde fois en sainte Cécile pour le noviciat ; Mme la présidente de Franquetot offrit celui de Mme de Courvaudon en sainte Barbe ; ajoutons-y les portraits de Mme Desneval en sainte Catherine, de Mme de Franqueville en sainte Madeleine, du roi Louis XIV en saint Charlemagne. On retrouve une partie de ces tableaux dans le catalogue de Le Carpentier, notamment celui de sainte

Cécile sous les traits de Mlle de Beuvron, peint par Jouvenet, 8 pieds sur 5 pieds 4 pouces. On doit regretter les portraits de saint Henri, de sainte Geneviève et de saint Charlemagne ; l'allégorie n'était point sans doute assez voilée pour qu'on n'y pût reconnaître les royales figures de Jacques II, d'Henriette de France, et de Louis le Grand. Dès lors ces portraits devaient périr. Le Carpentier signale encore comme provenant du premier couvent de la Visitation, l'Apothéose de saint François de Sales, 6 pieds 1 pouce sur 5 pieds ; une Apparition de N.-S. à Jeanne de Chantal, 5 pieds 3 pouces sur 5 pieds 3 pouces, de Le Tellier, n°s 87 et 257, catalogue Le Carpentier ; une autre Apothéose de saint François de Sales, 6 pieds 5 pouces sur 4 pieds 10 pouces, et une Guérison de malades à son tombeau, 10 pieds sur 5 pieds 6 pouces, de Sacquespée ; n°s 491 et 91, catalogue Le Carpentier. Un Ange gardien, tableau cintré, 9 pieds 2 pouces sur 4 pieds 2 pouces, et une Annonciation, 9 pieds 4 pouces sur 4 pieds 2 pouces, de Deshays ; n°s 398 et 107, catalogue Le Carpentier.

Le deuxième monastère de la Visitation avait fourni au musée quatre tableaux de Deshays : la Visitation, tableau d'une riche composition, 17 pieds 6 pouces sur 10 pieds 8 pouces, n° 2, catalogue Le Carpentier, « placé à la contretable du deuxième monastère de la Visitation, peint au moment du départ de l'artiste pour l'Italie et tenant beaucoup de l'école de Boucher dont Deshays était élève et dont il a souvent conservé la manière ; on doit cependant rendre la justice à cet artiste d'avoir été un des meilleurs dessinateurs de l'école française, et d'avoir eu une facilité de pinceau dont il y a peu d'exemples » ; Saint François de Sales donnant la règle de la Visitation à des religieuses à genoux, 10 pieds sur 5 pouces (sic) ; Saint

Joseph tenant Jésus l'enfant par la main, 8 pieds sur 2 pieds 4 pouces ; Saint Augustin, même proportion, n° 3, catalogue Le Carpentier.

Le Tellier. Saint François de Sales à genoux tenant en sa main un cœur enflammé. Le Père éternel et Jésus sur des nuages au haut du tableau, 2 pieds 3 pouces sur 1 pied 10 pouces, n° 285, catalogue Le Carpentier.

Inconnu. Saint François de Sales porté sur des nuages par des anges, 4 pieds 8 pouces sur 3 pieds, n° 259, catalogue Le Carpentier. « Sur toile, largement peint par un maître de l'école française du dernier siècle. »

Du couvent des Ursulines provenaient un tableau de Deshays représentant sainte Ursule en extase, n° 215, catalogue Le Carpentier ; et trois tableaux de Lemonnier : la Sainte Famille, 13 pieds 6 pouces sur 7 pieds 9 pouces, n° 11, catalogue Le Carpentier ;

Jésus au milieu des docteurs, 9 pieds 4 pouces sur 7 pieds 9 pouces, n° 12, catalogue Le Carpentier ; Jésus appelant à lui les enfants, n° 13, catalogue Le Carpentier ; n° 71, catalogue 1846.

De Saint-Vigor de Rouen, le Baptême de Clovis, de Sacquespée ; 5 pieds sur 3 pieds 5 pouces, n° 378, catalogue Le Carpentier.

De la Bibliothèque des religieux de Saint-Wandrille, le portrait du célèbre Pierre de Marca ; 2 pieds 1 pouce sur 1 pied 10 pouces, n° 473, catalogue Le Carpentier.

De la Bibliothèque de l'Académie de Rouen, les portraits de MM. de Cideville et de Miromenil, de Voirot, le portrait de Fontenelle par un maître français, n°s 169, 556 et 477, catalogue Le Carpentier, n°s 84, 112, 114, catalogue 1846.

De la Chambre du Parlement, le Christ mourant en croix, de Natoir, 8 pieds 6 pouces sur 4 pieds 3 pouces, n° 67, catalogue Le Carpentier; le Christ mort en croix, par Monnet, 9 pieds 10 pouces sur 3 pieds 9 pouces, n° 69, catalogue Le Carpentier.

De la Juridiction consulaire (*salle d'hiver*), le Christ mort en croix, de Dumont le Romain, 6 pieds 8 pouces sur 3 pieds 10 pouces, n° 71, catalogue Le Carpentier. « Accordé aux Consuls. »

Une Vierge portant Jésus debout sur ses genoux, de Carle Vanloo (chapelle de la Juridiction), n° 70, catalogue Le Carpentier; n° 173, catalogue 1846.

De la Salle d'audience du Bureau des finances, le Christ mourant en croix, de Jouvenet; 7 pieds 6 pouces sur 5 pieds 2 pouces, n° 83, catalogue Le Carpentier.

Parmi les tableaux inscrits au catalogue de Le Carpentier, sans indication de provenances, les suivants m'ont paru mériter une mention spéciale:

N° 82. Le Tellier L'Ascension. (Accordé à l'église du collège le 22 mars 1821)

N° 94. Sacquespée. Le Portement de Croix, plusieurs figures, 2 pieds 9 pouces sur 6 pieds.

Idem. Jésus au tombeau, mêmes proportions. Accordé à l'église paroissiale de Canteleu.

N° 109. Le Guide. L'Apparition de Jésus à la Madeleine. Un ange, debout, tenant un drapeau; Jésus à moitié nu, à moitié couvert d'une draperie blanche; la Madeleine est à genoux, 6 pieds 9 pouces sur 4 pieds 6 pouces.

N° 141. Albert Durer. Nunc dimittis, composé de plusieurs figures, 2 pieds 9 pouces sur 3 pieds.

N° 142. Idem. Jésus guérissant une femme malade; une jeune fille la soutient; ces deux tableaux, de l'école alle-

mande, sont peints sur bois et fort bien conservés; ils sont des plus curieux.

N° 148. Franck. Le Portement de Croix. Sujet composé d'une infinité de petites figures, n° 179, catalogue 1846.

N° 151. Subleyras. Portrait de Benoit XIV, n° 295, catalogue 1846.

N° 169. Le Tellier. Adoration des Bergers. Accordé à l'église de Bonsecours, le 9 avril 1820.

N° 229. Houde Kooter. Poules et oiseaux de différentes espèces et de différents pays, avec une corbeille de fleurs sur le devant, 5 pieds 10 pouces sur 6 pieds. Ce tableau charmant a été entièrement repeint par les mains de l'ignorance et est dans un délabrement presque désespéré.

N° 255. Rodolphe Schoane. Jésus au tombeau, accompagné de plusieurs figures; manière fort large, 3 pieds 6 pouces sur 4 pieds 11 pouces. Tableau sur toile du xve siècle, à restaurer.

N° 371. Le portrait de Galilée, sur toile, demi-figure, 3 pieds 4 pouces sur 2 pieds 8 pouces. Ce portrait, d'un grand effet, est fort curieux; il est habillé de noir et affublé d'une espèce de draperie blanche.

N° 380. Genre allemand du xve siècle. L'Entrée dans Jérusalem, sur bois, beaucoup de figures.

N° 415. Ecole de Lombardie. L'Assomption, sur toile, joli petit tableau, 3 pieds 5 pouces sur 2 pieds 6 pouces. Ce tableau intéressant paraît du xive siècle.

N° 431. Ecole flamande du xiiie siècle (sic). Jésus mis au tombeau par les anges, sur bois, 1 pied 9 pouces sur 4 pieds 3 pouces.

N° 442. Ecole d'Italie. Une Gloire, avec beaucoup de saintes, sur toile, fort jolie composition, figures sveltes; d'un couvent de religieuses de Rouen. Ce tableau, fort curieux, est très ancien.

N° 498. Lucas de Leyde. N.-S. au tombeau. Joli petit tableau, sur bois, de forme cintrée, avec ses deux volets, 1 pied 7 pouces sur 1 pied 2 pouces « Ces trois petits tableaux qui n'en font qu'un, étant ouverts, est (sic) très curieux à cause de son ancienneté ; il est assez conservé. »

N° 503. Holbein. Le portrait d'une jeune femme vêtue de noir, sur bois, très précieusement fini ; 1 pied 7 pouces sur 1 pied 3 pouces.

N° 504. Jean de Maubeuge, en 1400. Un Ecce Homo, avec quelques figures de Juifs, sur bois; de chez un prêtre déporté. Ce tableau, d'un précieux fini, est fort curieux pour le temps où il a été peint. Son auteur n'est guère connu que dans la vie des peintres flamands, et ce tableau est le seul qui soit ici Son nom est signé en latin, en lettres d'or, au bas du tableau. Il est un des premiers peintres flamands qui ait peint à l'huile.

N° 575. Van-Dyck Une Madeleine, demi-figure, la main appuyée sur une tête de mort. 2 pieds sur 1 pied 10 pouces, d'une abbaye de bénédictins de Rouen. Ce tableau intéressant, qui est un peu pâle quoique avec de grandes beautés de détails, a été aussi remis sur toile en 1792. On le croit de Van-Dyck ou de son école.

N° 576. Le Titien. La Pièce de monnaie, deux demi-figures, 2 pieds sur 1 pied 10 pouces, sur toile ; d'un couvent de Rouen ; n° 256, catalogue 1846.

Une partie notable de ce premier fonds n'existe plus au musée. « Le musée, disait, en l'an XIII, le Conseil général, dépourvu de presque tout ce qu'il avait de bon, soit pour la décoration du palais de l'archevêché, soit pour meubler quelques églises, est réduit à peu de chose, et se placera dans une galerie qui fera partie de la bibliothèque. » Il y a certainement de l'exagération dans ces paroles ; elles sentent le regret et le découragement. Tout en faisant une

large part aux églises, au moyen de dons et surtout de prêts, continués jusqu'à nos jours, on avait conservé à la ville une collection encore remarquable et digne de ses soins; un don du Gouvernement, sollicité depuis longtemps, vint bientôt remplir les vides qu'y avaient faits des restitutions nécessaires, commandées à la fois par l'intérêt général et par la justice. Un lot de trente-huit tableaux (1), la plupart de premier choix, fut mis par le ministre de l'intérieur à la disposition de la ville de Rouen, moyennant qu'elle s'engageât à payer les frais de restauration et de transport. L'offre fut acceptée à cette condition. M. Lemonnier trouva de nouveau l'occasion de signaler son dévoûment à son pays; il surveilla les restaurations qui furent entreprises par les sieurs Michau, Hacquin, Nadreau, et fit tous ses efforts pour faire substituer à quelques tableaux du n° 5 d'autres, dont la possession lui semblait plus désirable, notamment une ou plusieurs compositions importantes de Poussin. Voir dans son musée chéri la statue et quelques-uns des chefs-d'œuvre immortels du plus grand peintre de la France et d'une des plus nobles gloires de la Normandie, était son vœu le plus ardent; et on ne saurait imaginer avec quelle persistance il en poursuivit l'accomplissement, tantôt auprès du préfet dont il provoquait l'intervention, tantôt auprès du ministre. Le musée impérial, vaincu par tant d'instances, ne se dessaisit qu'avec peine d'un seul tableau de Poussin; c'était un Saint Denis couronné par un ange, provenant d'une église de Paris. Cette toile a disparu du musée ainsi que le Concert d'anges en présence de Dieu le père, de Ph. de

(1) Je dois à l'obligeance de M. Anatole de Montaiglon la communication d'un état des tableaux délivrés par le Gouvernement au département de la Seine-Inférieure.

Champagne (1). Plus heureux que le département de la Seine-Inférieure, le département de l'Eure avait obtenu, en l'an XII, une production de Poussin, *Coriolan apaisé par sa mère*, pour être placé dans le monument qu'on projetait d'élever à la mémoire de cet artiste, aux Andelys.

Avec ces tableaux nous furent envoyés :

L'Adoration des Rois, de L. de La Hire (provenant des Capucins de la rue Saint-Honoré); n° 51, catalogue 1846.

L'Adoration des Bergers, attribué à Van Tulden (provenant d'une église des Pays-Bas), n° 190, catalogue 1846.

La Visitation de la Vierge, de Guerchin (provenant de Bologne), n° 291, catalogue 1846.

Saint Barnabé guérissant les malades, de Paul Véronèse (provenant de Mantoue), n° 311, catalogue 1846.

Le Christ au bas de la croix, entouré de sa famille. Ecole flamande. (Provenant de Belgique.)

La Conjuration de Catilina, de Salvator Rosa. (Provenant du palais Pitti.)

Un Ecce Homo, de Mignard (provenant du musée de Versailles), n° 73, catalogue 1846.

Le Couronnement d'épines, de Palma le jeune (provenant du musée de Versailles).

Mars et Vénus de Lanfranc (même provenance, ancienne collection), n° 263, catalogue 1846.

Le Christ en croix de Van-Dyck (provenant d'Anvers).

Un Extase de saint Augustin, du même auteur (même provenance).

Le Christ devant Pilate, aujourd'hui attribué à Gérard Honthorst, n° 210, catalogue 1846.

---

(1) Ce tableau fut, je crois, accordé à l'hospice des Aliénés, le 6 mars 1838. Le conservateur du musée l'attribuait à Coypel. Il provenait d'une église de Paris.

L'Apothéose de saint Louis, de Simon Vouet (provenant d'une église de Paris), n° 95, catalogue 1846.

Le Christ dans la gloire, Saint Sébastien et saint Roch, de Paul Véronèse (provenant d'Italie), n° 249, catalogue 1846.

Ananie tombé aux pieds des Apôtres, de Aubin Vouet (provenant de Notre-Dame de Paris).

Le Martyre de saint Sébastien, de Lubin Baugin (provenant d'une église de Paris). Accordé à Saint-Nicaise.

La Charité d'après Van-Dyck, n° 195, catalogue 1846.

Un Concert, de Giorgion (provenant de Milan, biblioth. Ambrosienne), n° 303, catalogue 1846.

Les Filles de Niobé, de Lemonnier (dépôt de l'Académie), n° 146, catalogue 1846.

La Toison, de Bassan (ancienne collection), n° 316, catalogue 1846.

Sainte Anne et la Vierge, de Stella (provenant d'une église de Paris).

La Madeleine, de Otto Vinius, aujourd'hui attribuée à Hubert Goltzius, n° 178, catalogue 1846 (provenant de Munich).

Un Portrait de femme (demi-figure, de Christophe).

Un Portrait d'homme, tenant d'une main un bâton ; de l'école flamande.

Les deux Marie, d'après Daniel de Vollerre (provenant d'un émigré).

Le Christ en croix, la Madeleine et autres figures, d'un inconnu.

L'Ange apparaissant à Abraham, de Tinsonnier.

La Sortie de l'Arche (école de Boulogne).

La Résurrection de Lazare, de J.-B. Corneille (provenant d'une église de Paris), n° 5, catalogue 1846.

Une Bataille, d'un inconnu.

Un Repos, d'un inconnu.

La Mission des Apôtres, de Lemonnier (provenant du musée de Versailles), n° 55, catalogue 1846.

Temple et Allégorie chrétienne, d'un inconnu.

Le superbe tableau que le catalogue de 1846 désigne sous le titre impropre de « la Vierge présidant une assemblée de jeunes filles (1), » qu'il attribue à Van Eyck, était attribué à Hans Hemmelinck, dans la lettre d'envoi du Ministère. Cette attribution paraît douteuse ; mais il est certain que ce chef-d'œuvre faisait partie du musée royal et provenait de l'émigré Millioti ; n° 196, catalogue 1846.

La Résurrection de N.-S., l'Adoration des Rois, le Baptême de Jésus, n°s 269, 270, 271, catalogue 1846, furent d'abord attribués à Mantegna. M. Lemonnier qui partageait cette erreur s'efforça de les faire effacer de la liste. Ils y furent maintenus fort heureusement pour nous, puisque ces petits tableaux qu'on aurait tort d'attribuer plus longtemps à Raphaël, appartiennent à son maître, Pérugin Ils proviennent de l'église des bénédictins de San Piétro de Pérouse.

Plusieurs de ces tableaux, déjà décrits par M. de Chennevières (2), étaient le fruit de nos victoires ; quand les alliés vinrent en France ; quelques-uns furent réclamés. Le Salvator Rosa fut encaissé et envoyé au secrétaire général du musée royal à Paris, en 1815, pour être remis à la disposition du grand-duc de Florence. Vers le même temps, des commissaires du roi des Pays-Bas enlevèrent de vive force les tableaux de Van-Dyck, soustraction peu

---

(1) Dans le lot des tableaux envoyés par le musée impérial, ce tableau est encore plus improprement désigné sous ce titre : « Généalogie de la Vierge et l'enfant Jésus tenant du raisin. »

(2) *Revue de Rouen*, an 1848. — Notes pour servir au prochain catalogue du musée de Rouen, p. 462.

justifiée, puisque le musée de Bruxelles avait été enrichi sous l'Empire, en même temps que le musée de Rouen, de chefs-d'œuvre français qu'il ne nous a point restitués. Le comte de Pradel, directeur général de la maison du roi Louis XVIII, réclama, en outre, sept tableaux, parmi lesquels nos trois Pérugin et la Vierge prétendue d'Hemmelinck, pour les tenir à la disposition des puissances étrangères, en cas de réclamation. Mais on fit valoir les sacrifices que la ville s'était imposés pour les restaurer, et le ministre de l'intérieur, M. Lainé, ayant égard aux observations du maire de Rouen et du chancelier de France, ordonna au préfet de ne donner aucune suite au projet d'enlèvement, et d'arrêter *l'effet de dispositions qu'il considérait comme désastreuses pour l'étude des arts dans ce pays.*

De nombreuses acquisitions et plusieurs dons sont venus augmenter nos richesses. Je me borne à mentionner l'achat de deux Vernet, pour 2,400 fr., en 1808; l'achat des collections de MM. Descamps et Lemonnier, en 1818 et 1822, et le don de la belle toile de Valentin par M. de Martainville. L'usage que l'on a adopté d'indiquer sur la bordure la date d'acquisition des tableaux nouvellement entrés au musée, me dispense de plus longs détails; mais il ne serait pas juste de passer sous silence le service éminent que rendit à notre ville un homme aussi distingué par son érudition que par son goût délicat pour les arts, en signalant les fâcheux inconvénients d'un projet de vente qui n'embrassait pas moins de soixante-quatorze tableaux de notre collection publique (1). Je finis, en souhaitant qu'un artiste éclairé, reprenant ce sujet que je ne pouvais

(1) *Revue de Rouen*, second semestre 1836, p. 215 et suiv. « De la nouvelle classification du musée et de la suppression de 74 tableaux. » (Art. de M. André Pottier.)

qu'ébaucher, unisse à l'appréciation et à la description exacte des tableaux, l'exposition des faits et surtout l'indication des provenances, s'il est vrai, comme je le pense, qu'elles ne peuvent qu'éclairer la critique et prêter un nouveau charme à des œuvres qu'on ne se lasse point d'admirer.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR LES

BIBLIOTHÈQUES DES ARCHEVÊQUES

ET DU CHAPITRE DE ROUEN,

PAR

L'abbé P. LANGLOIS,

Chanoine honoraire.

(SÉANCE DU 24 JUIN 1853.)

Si non ad restituendam, certe ad illustrandam antiquitatem.
(MABILLON, *Præf. Musæi italici*, t. II.)

De nouvelles recherches dans les archives du département, des renseignements importants que je dois à nos savants confrères, MM. A. Deville, André Pottier, Ch. de Beaurepaire, m'ont prouvé de reste que je suis loin d'avoir tout dit, dans mon Mémoire de l'année dernière, sur les Bibliothèques des Archevêques et du Chapitre de Rouen.

Je reviens donc à ces collections importantes, dont la principale, celle du Chapitre, fut, jusqu'en 1790, la seule bibliothèque publique de la Normandie.

On y remarquait, en 1399, cinq beaux livres liturgiques à l'usage du diocèse d'Auch, dont la provenance est inconnue. Des gens de Jean d'Armagnac, archevêque d'Auch, à qui l'antipape Benoît XIII avait donné l'archevêché de Rouen, et qui fut contraint de céder la place à

Louis de Harcourt, se présentèrent pour les acheter, mais ils restèrent au chanoine Nicolas Couette pour le prix de 50 écus d'or. Le Chapitre lui accorda un délai de sept mois pour acquitter cette somme, et arrêta qu'elle serait exclusivement destinée à acheter d'autres livres (1).

Le 4 octobre 1424, c'est-à-dire presque au lendemain de l'adoption du projet de construire une *librairie*, un chapelain de la métropole nommé Jean Chrétien, qui était en même temps curé de Quevillon, vint offrir au Chapitre assemblé un Graduel, dont l'écriture et la notation étaient remarquables. *Gradale notabiliter scriptum et notatum* (2).

En 1476, le chanoine Laurent Surreau disposa de ses livres par un testament dont voici les termes : « Je donne et laisse à cette vénérable église de Rouen plusieurs de mes livres de la sainte Escripture, des Droitz canon et civil, et autres contenus et déclarés en une cédule attachée en la marge de ce testament, et vueil que iceulx livres soient mys et appliqués, et enchaînés en la librairie d'icelle église, pour y estre, tant qu'ils pourront durer, au prouffict et utilité des bons estudiants, sauf à les changer à meilleurs et plus prouffitables, quand on les pourra trouver, et quand mes exécuteurs bailleront et livreront iceulx livres, soit escript en grandes lettres, au commencement et en la fin : Ex dono Laurencii Surreau, in utroque jure licenciati, canonici hujus ecclesie Rothomagensis. Orate pro eo. »

Pour en faire jouir plus tôt le public, il les remit lui-même dans la Bibliothèque trois ans après. En voici la nomenclature :

1. — Unum magnum et perpulcrum volumen, continens

---

(1) Registres capitulaires, 2 novembre et 3 décembre 1399.

(2) Reg. capit., 4 octobre 1424.

epistolas beati Hyeronimi, completas, debito ordine, et sub tabulis et rubricis, ordinatas.

2. — Item. Unum volumen continens primam partem secunde S. Thome de Aquino.

3. — Item. Unum continens secundam partem secunde partis dicte Summe S. Thome.

4. — Item Unum aliud volumen continens primam partem speculi hystorialis Vincencii de Belvaco, scilicet XVI primos libros.

5. — Item. Unum aliud volumen continens alios XVI libros, seu secundam partem dicti speculi.

6. — Item. Unum parvum librum in quo continetur tabula dicti speculi historialis, secundum ordinem litterarum alphabeti.

7. — Item. Unum volumen continens libros, Ethicorum, Polithicorum et Rhetorice Aristotelis.

8. — Item. Commentum S. Thome super dictis libris Ethicorum et Polithicorum Aristotelis.

9. — Item. Unum volumen continens quamplures libros Aristotelis.

10. — Item. Unum parvum volumen de textibus logice.

11. — Item. Valerium Maximum.

12. — Item. De Burgo super Valerio.

13. — Item. Unum volumen continens tres libros : primum, de Mirabilibus Ybernie; secundum, libros Solini; tercium, libros Orosii.

14. — Item. Aliud volumen Origenis super cantica canticorum, quod dicitur Periarchon.

15. — Item. Unum volumen continens tractatus de potestate ecclesiastica et regia, et de scismatibus Ecclesie, cum pluribus litteris et epistolis circa predictum scisma.

16. — Item. Bocacius : de Claris Mulieribus.

17. — Item. Librum Augustini de Spiritu et Anima.

18. — Item. Librum Francisci Petrarche, de Vita soli-

taria. — De quo quidem tam magnifico dono Domini (canonici) eidem Surreau debitas impenderunt graciarum actiones (1).

Laurent Surreau n'oublia pas dans son testament la ville de Sens d'où il était originaire. « Item. Et pour ce que mes progéniteurs, que Dieu absolve, mes uncles et tantes ont esté extraits et natifs en la bien renommée cité de Sens, et y ont eu grans biens et honneurs, et aussi mon frère, à qui Dieu pardouint, et moy, sommes natifs d'icelle cité, et encore y ai grand nombre de notables parents et amys qui m'ont fort reconforté et secouru en mon adversité; en remembrance de ces choses et aultres, pour le bien et utilité de toute ladite cité, et des bons prescheurs et autres estudiants, et aussi pour estre à tousiours et demourer participant ès prières, oraisons et suffrages de l'esglise métropolitaine de Saint-Etienne d'icelle ville et cité; je donne et laisse à icelle esglise mon beau *de Lira* sur toute la Bible, qui est en quatre volumes, et mon livre *de Civitate Dei beati Augustini*, et mon livre *Policraticon*, qui autrement est nommé *Saliberiensis de Nugis curialium*, lesquels livres j'ai donnés et donne à ladite esglise, par telles condicions que seront mys et enchaisnés à chaisnes de fer, avecques les aultres livres d'étude d'icelle esglise, et ne pourront estre vendus, aliesnez, prestez, ou mys hors de leurs lieux, excepté en éminent péril, et pour plus grand seurté.

« Item. Veux que au devant que mes exécuteurs baillent et livrent iceulx livres, qu'ils fassent escripre, en grosses lettres, au commencement et en la fin de chacun d'iceulx volumes et livres ce qui en suit : c'est assavoir : *Laurencius Surreau in utroque jure licenciatus, de hac civitate*

(1) Reg. capit., 9 sept. 1479.

oriundus, canonicus Rothomagensis, dedit ac legavit in suo testamento, huic venerabili ecclesie Senonensi, hunc librum talibus adjectis condicionibus; quod in hac Libraria, perpetuo, quamdiu durabit, manebit incathenatus, nec poterit vendi, aut quovis modo alienari, nec prestari, aut extra Librariam poni, nisi in eminenti periculo, et pro majori securitate. Orate pro eo, ut celestibus ac perpetuis fruatur gaudiis (1). »

La part qu'il fit à son neveu Richard n'était pas moins belle : « Au regard de mon nepveu maistre Richard, je lui remets tous les deniers que je luy ai baillés, pour le tenir aux escolles à Paris, et ceulx qu'ai reçus pour lui, et comme son procureur de sa cure; et, oultre, luy donne et laisse mon beau Bréviaire et Journal (diurnal) èsquels je dys mes heures communément, mon Innocent, ma Légende dorée, ma Nouvelle de Jehan Andrieu (Novelle de Jean d'André), deux volumes sur les Décrétales, cinq volumes que j'ay de Panorme, en papier, c'est assavoir : ung volume de petite forme sur le premier des Décrétales, qui n'est pas parfaict; trois volumes sur le second livre des dites Décrétales, ung volume sur le tiers livre des dites Décrétales, ung livre, en papier, sur le quart livre d'icelles Décrétales, nommé *de Zochis*, et ung volume, en papier, sur la première partie du livre desdites Décrétales, d'ung docteur très excellent, nommé *Jo. de Anania;* Dominique de Sancto Geminiano, en deux volumes, en papier, sur le VIe; de Immola, sur les Clémentines, en papier; ung répertoire du dict Dominique sur les Décrétales, en papier, et ung livre, en papier, de lettre moullée, appellé *Preceptorium legis divine*, et ung livre appellé : *Margarita Decreti* que piéça ay fait escripre, en parchemyn. »

(1) Original du testament.

Jean Briselance, autre chanoine, laissa, par testament, à la bibliothèque du Chapitre, les ouvrages suivants (1483): — Manipulus Curatorum cum sinodalibus; Catholicon abreviatum; Speculum Ecclesie, de Significacione Misse; Legenda aurea; Exposicio Dominicarum; Textus Evangeliorum secundum Johannem Mattheum et Marcum; Textus Evangelii secundum Lucam; Textus secundum Johannem cum Glosa; Liber sibullarum Bede de Diversis; Sermones super Epistolas et Evangelia, cum naturis avium et bestiarum; Liber Doctoris Bone Adventure; Speculum humane vite; Rationale divinorum officiorum; Exempla sacre Scripture; Postila super Epistolas et Evangelia; Guillelmus Parisiensis et Speculum humane Salvacionis; Tractatus de Contemptu mundi; Meditaciones sancti Bernardi, gallice; Fasciculus temporum cum cronicis; Statuta sinodalia; Omelie B. Gregori pape; Via Paradisi; quelques livres français, entr'autres : *Bonnes Mœurs et Chroniques*, et le *Coustumier de Normandie* (1).

Le grand chantre Michel Petit, que nous avons vu, en 1492, livrer à l'impression un ouvrage de la bibliothèque (2), légua, en 1498, à son confrère Etienne Haro, pénitencier, deux volumes des sermons de Jacques de Voragine, imprimés sur papier, avec un autre volume de sermons pour le Carême écrits de sa propre main; à Jean Dufour, un *Rationale divinorum officiorum*; à un autre ami, nommé Antoine, quatre volumes de Nicolas de Lyre, écrits en partie de la main du donateur; un livre en parchemin, intitulé : *Oculus sacerdotis*, et un grand bréviaire, en papier, à l'usage de Rouen. Il destina aux chanoines de Lisieux les deux tomes de son grand bré-

(1) Ultimus papyrus Joh. Briselance.

(2) Voir nos premières *Recherches sur les bibliothèques des archevêques et du Chapitre de Rouen*, 1853, in-8°, p. 23.

viaire, en parchemin, à l'usage de Lisieux. Il était curé de la paroisse Saint-Gervais et Protais dans ce diocèse (1).

L'archevêque Robert de Croixmare, tout occupé sans doute du grand jeu d'orgues qu'il faisait construire dans son palais, par un Allemand, pour placer au fond de la nef de son église, et qui passait pour le plus beau de l'univers, laissa une bibliothèque inférieure à celle de beaucoup de chanoines (2). Elle ne se composait que de onze volumes parmi lesquels neuf manuscrits qui sont : *Decretum ; Legum institutio; Apparatus sexti libri Decretalium ; Decretales ; Valerius de Burleyo super libro de Generatione Aristotelis* ; *trois Missels et un Manuel à deux fermoirs d'argent doré*, *aux armes du prélat* (3).

Je renvoie aux pièces justificatives n° I les statuts de la librairie rédigés en latin et adoptés par le Chapitre le 10 janvier 1428. Sans le soin que M. Deville prit de les transcrire, il y a environ douze ans, nous serions privés de ce curieux document que le canif d'un amateur trop passionné d'autographes a subtilement détaché du registre capitulaire.

Dans la dernière moitié du XVIe siècle, grâce aux progrès de l'art typographique et à l'impulsion que les grands cardinaux d'Amboise et de Bourbon donnèrent aux lettres

---

(1) Testament de Michel Petit, 4 mars 1498.

(2) Suis sumptibus organa predictæ Ecclesiæ, totius orbis pretiosiora et pulchriora, cum immenso sumptu componi jussit. Note de la main du Doyen Jean Masselin dans l'Obituaire 6 bis, aux Archives du département. — Voir l'excellente notice sur Jean Masselin, p. 30, par M. Ch. de Beaurepaire, et notre *Revue des Musiciens de la Métropole de Rouen*, in-8°, p. 11.

(3) Reg. capit., 2 juin 1514.

dans leur diocèse, plusieurs chanoines de Rouen formèrent d'importantes collections de livres (1)

En 1570, l'archidiacre Jean Nagerel comptait dans son cabinet environ trois cents volumes. Je citerai seulement Bocace, de Genealogia Deorum ; Historia Bizantina ; Platina ; Navis fluctifera ; Bède ; Tertullien ; Gerson ; Polydore Virgile ; Pétrarque ; l'Anti-Luther de Clictoue ; Rerum Anglicarum libri quinque ; Malleus maleficorum, Liber mirabilis prophetiarum ; la description de l'Asie et de l'Europe par le pape Pie II ; de Antiquitatibus Italiæ ; Gallien ; Avicenne ; Almanzor ; Hippocrate ; Methodi medendi, vel de Morbis curandis libri quatuordecim. On sait que Jean Nagerel est un des continuateurs de la *Chronique de Normandie ;* il avait apparemment hérité des livres de son oncle, Robert Nagerel, chanoine et docteur en médecine (2).

Le chanoine Claude Chapuis, ancien bibliothécaire de François Ier et secrétaire du cardinal du Bellai, évêque de Paris, possédait aussi trois cents volumes, mais la plupart assez communs, et peu en rapport avec son ancienne profession. Je remarque néanmoins dans son inventaire, outre vingt-cinq volumes en langue italienne, Nicéphore, Théodoret, Paul Orose, Budée, du Bellai, Ronsard en cinq volumes, Philippe de Commines, une histoire ano-

(1) Dans la dédicace de son édition de Saint Irénée à l'archevêque Charles Ier de Bourbon, le franciscain François Feu-Ardent parle des érudits dont ce cardinal animait et récompensait les travaux. Catherine de Bourbon, sa sœur, abbesse de Notre-Dame de Soissons, lisait et citait la sainte Ecriture et les Pères, aussi bien en latin qu'en français ; elle recherchait la société des savants, les protégeait, et se plaisait à exercer leur sagacité par les questions les plus difficiles.

(D. Irenæi opera, 1575. Præfat. sub finem.)

(2) Inventaire des meubles de J. Nagerel.

nyme des Plantes. Claude Chapuis était poète, et Marot estimait ses poésies. On en trouve des pièces dans le recueil intitulé : *Blasons anatomiques du corps féminin*, imprimé à Lyon par Junte en 1537 ; il publia, en 1538, son *Panégyrique en rime française*, au roi François I[er], à son retour de Provence ; en 1539, la *Complainte de Mars*, sur la venue de l'empereur Charles-Quint en France ; la même année, son *Discours de la Court*; en 1543, une pièce satyrique intitulée : l'*Aigle qui a fait la Poule devant le Coq à Landrecies ;* en 1545, *le Grand Hercule gallique qui combat contre deux ;* en 1549, une pièce sur le sacre et le couronnement de Henri II ; en 1550, une harangue au même prince, lors de son entrée à Rouen ; et la *Réduction du Hâvre* par Charles IX, en 1563.

François I[er] rémunéra le talent de Claude Chapuis, en lui conférant la dignité, jusqu'alors élective de haut doyen du Chapitre de Rouen (1536). Prévoyant avec raison l'opposition des chanoines, ce monarque leur écrivit quatre lettres pour les contraindre d'accepter le doyen de son choix. Le cardinal du Bellai, évêque de Paris, le connétable de Montmorenci, écrivirent aussi dans des termes qui montrent tout le cas qu'ils faisaient de Claude Chapuis. Le Chapitre sut résister à ces puissantes influences, et Claude Chapuis, obligé d'abord de se contenter de la place de grand-chantre, fut bientôt forcé de descendre au rang de simple chanoine (1).

La bibliothèque de Pierre Lambert, chanoine et pénitencier, dépassait le nombre de six cents volumes. Essentiellement théologique, cette collection renfermait surtout

(1) *Voir* ces lettres du roi, dans les registres capitulaires, aux 2 octobre, 15 novembre et 5 février 1536, celle de M. de Montmorenci, au 25 janvier, celle du cardinal du Bellai, au 2 octobre même année.

des Pères de l'Eglise, au nombre d'environ quarante, des controversistes, et cent volumes d'auteurs protestants, que Pierre Lambert avait sans doute retirés de la circulation.

La bibliothèque de Marien de Martimboz, chancelier de la Métropole, abbé de Jumiéges, et conseiller au Parlement de Normandie, mérite une attention particulière. M. de Martimboz avait longtemps possédé toute la confiance du cardinal Charles I[er] de Bourbon. Comme lui, il aimait passionnément les lettres, et, lorsqu'ils résidaient à Saint-Germain-des-Prés, ils passaient ensemble de longues veilles dans la cellule de Dom Jacques du Breul, qui, plus tard, écrivit l'histoire du cardinal, et dédia à M. de Martimboz, qu'il appelle son Mécène, son édition des œuvres de Saint Isidore de Séville.

On voyait, dans la bibliothèque de M. de Martimboz, toutes les éditions des Pères qui avaient paru jusque-là, tous les chefs-d'œuvre typographiques des Etienne, des Plantin, etc.; le Droit seul y figurait pour deux cent cinquante volumes: l'histoire y était représentée par les meilleurs annalistes de l'antiquité et des temps modernes. La collection entière montait à plus de sept cents volumes, qui furent vendus et dispersés en 1614. On trouva, parmi les livres, une boîte de plomb qui renfermait le cœur du cardinal de Bourbon, le roi de la Ligue. Après la mort de M. de Martimboz, M. de Malaunay, son frère, la déposa à la sacristie. On ignore ce qu'elle devint dans la suite.

Tout le monde connaît le savant Emeric Bigot, éditeur de la vie de saint Jean Chrysostôme, par Pallade, l'ami de du Cange, de Ménage, d'Heinsius, et de tant d'autres érudits. Peu s'en fallut que sa bibliothèque, si riche en manuscrits et en bons ouvrages de tout genre, ne fût incorporée à la bibliothèque du Chapitre. Son testament, dont il existe une copie aux Archives du département, porte que l'argent qui proviendra de la vente de ses

meubles et de certains arrérages sera constitué en rentes, pour augmenter sa bibliothèque; qu'elle sera jointe à celle de son père, sans que les deux collections soient confondues. Dans le cas où la bibliothèque de son père serait vendue, il dispose ainsi de la sienne : « . . . Je déclare que je donne tous mes livres à MM. les Chanoines de Rouen, pour être portés à leur bibliothèque ; je leur donne aussi tout l'argent provenant de mes meubles et arrérages de rente, afin d'acheter des livres. Au cas que MM. les Chanoines ne voulussent point accepter cette donation, ou que l'on négligeât d'acheter annuellement des livres, je déclare que je donne tous mes livres et tout le revenu provenant de mes meubles à l'Hôtel-Dieu et au Bureau des valides, pour être partagés par moitié. Tant que la bibliothèque de mon père subsistera, et que l'on sera soigneux d'acheter des livres à proportion du revenu, je prie MM. les Chanoines d'envoyer tous les ans leur bibliothécaire, pour visiter cette bibliothèque, et, pour cet effet, je consens qu'on donne annuellement à la Bibliothèque de Notre-Dame, la valeur de 30 fr en livres, à la volonté du bibliothécaire. . . . . Je prie M. Bonaventure Lebrun, ecclésiastique (Lebrun-Desmarettes), de faire le catalogue de mes livres, et, pour sa peine, je lui donne 200 fr. en argent, ou la valeur en livres, s'il l'aime mieux. . . . »

Pour le malheur du Chapitre et de la ville de Rouen, ce testament ne fut pas mis à exécution. On sait que la bibliothèque Bigot fut mise en vente à Paris, et que l'abbé de Louvois en acheta les manuscrits pour la Bibliothèque du roi.

Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, par la mort du marquis de Seignelai, son frère aîné, devint l'heureux possesseur de la fameuse bibliothèque Colbert, formée à si grands frais par le Ministre, leur père. Mais il ne paraît

pas qu'il ait jamais songé à en enrichir son église métropolitaine ; par son testament en date du 5 décembre 1707, il en disposa comme il suit : « .... Ordonne ledit seigneur testateur, que le marquis de Seignelai (son neveu) laissera à M. l'abbé de Seignelai, son frère, tous ses livres, manuscrits et autres choses qui composent sa bibliothèque de Paris, sans aucune réserve, pour la somme de 60,000 liv.; espérant ledit seigneur testateur, que ledit sieur abbé de Seignelai, son neveu, dans lequel il a toujours reconnu de bonnes inclinations, conservera une bibliothèque qui convient à l'état qu'il a embrassé, laquelle a été formée avec tant de soin par un père si respectable, lequel a toujours désiré qu'elle ne fût point dissipée, et que, dans cette vue, le sieur abbé de Seignelai, son neveu, prendra des mesures pour la perpétuer dans la famille.... »

On sait qu'il en alla des dernières volontés de Nicolas Colbert, comme de celles d'Emeric Bigot. La bibliothèque Colbert fut mise en vente en 1728, et les manuscrits passèrent dans celle du roi.

A tous les savants mentionnés dans mes premières *Recherches*, qui trouvèrent dans la bibliothèque du Chapitre de Rouen, avec un accueil gracieux, tous les renseignements qu'ils cherchaient, je dois ajouter le nom de l'Anglais Thomas Carte, connu en France sous le nom de Philips, et auteur d'une Histoire générale d'Angleterre. Vers 1744, il copia, sous les yeux de l'abbé Saas, alors bibliothécaire, le cérémonial du couronnement des rois d'Angleterre, dans le fameux Bénédictionnaire de Robert, archevêque de Cantorbéri. Mais, quelques années après, il ne demanda rien moins qu'une copie entière de ce magnifique manuscrit. « . . . Je souhaite, avec grand empressement, de l'avoir bien exacte, écrivait-il à l'abbé Saas, le 15 janvier 1747 ; je ne voudrais pas que la moindre

chose y contenue fût omise. . » Dans leur chapitre général du 22 août suivant, les chanoines permirent que cette copie fût exécutée telle que la désirait l'historien anglais (1).

Dom Toussaints Duplessis, bénédictin de Saint-Ouen, n'obtint pas un accès aussi facile dans les Archives du Chapitre, lorsqu'il fut chargé, par l'archevêque Louis de Tressan, d'écrire l'histoire du diocèse de Rouen, ouvrage pour lequel il reçut annuellement 1,000 liv. sur la Chambre ecclésiastique, à partir du 1er juillet 1730.

Ce fut le 9 novembre 1733, que le père Duplessis se présenta en personne devant le Chapitre assemblé, pour

---

(1) Saas, *Notice des Mss. de l'Eglise de Rouen*; in-12, 1746, p. 8. Réfutation de l'écrit de D. Tassin sur cette notice, p. 26, et registre capit., 22 août 1747. La Notice des Mss. de l'Eglise de Rouen, des Mss. et livres donnés par Richard Simon à cette église, forme, avec les pièces justificatives, un in-12 de 120 pages, qui parut en 1746. C'est une nomenclature assez sèche des Mss., qui en indique rarement l'âge, le caractère et les singularités. En 1747, D. Tassin, religieux de l'abbaye de Saint-Ouen, publia une critique de l'ouvrage de Saas, sous ce titre : *La Notice des Mss. de la Bibliothèque de l'Eglise de Rouen, revue et corrigée par un Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur*; in-12 de 58 pages. La même année, Saas répondit par la *Réfutation de l'écrit de D. Tassin, sur la Notice des Mss.....*; in-12 de 49 pages. Dans ces deux opuscules, on trouve plus de personnalités et de récriminations que de vraie science et de remarques solides; du reste, l'inimitié des deux champions n'était qu'à la surface et dans les mots seulement. La défense de Saas parut en même temps que l'attaque de D. Tassin, ce qui prouve que celui-ci avait eu la courtoisie de montrer son manuscrit à son adversaire. Dans le temps qu'ils se lançaient les traits les plus malins pour l'amusement du public, ils trafiquaient de livres, dans la meilleure intelligence du monde, et en faisaient l'un pour l'autre de gros achats à Paris. C'est ce que prouvent les comptes de la Bibliothèque capitulaire, conservés aux Archives du département.

obtenir communication des titres et pièces utiles à son entreprise. Le Chapitre décida qu'on lui accorderait l'entrée des Archives, mais en présence de MM. Cuquemelle, Dutot-Frontin, de Boves et de Belleville, nommés sur-le-champ commissaires à cet effet, à condition qu'aucune pièce ne serait déplacée, et que les commissaires ne lui mettraient sous les yeux aucun titre qui pût préjudicier au chapitre (1).

Dom Duplessis tira ce qu'il put de ce riche dépôt, sous les yeux de ses surveillants, et continua ses travaux jusqu'en 1737. Le 2 juin de cette année, il pria Mg^r de Saulx-Tavannes, successeur de Louis de Tressan, de lui donner pour censeur M. de Saint-Gervais, membre du Chapitre (2). Le 4 septembre suivant, M. de Saint-Gervais, écrivant au prélat, se montrait satisfait des recherches et du style de l'auteur; alors Dom Duplessis pressa l'archevêque de lui dire aussi son sentiment sur son livre, de lui nommer un censeur royal, et lui proposa de désigner M. Secousse pour remplir cet office. Mais Mg^r de Saulx-Tavannes, craignant que l'ouvrage n'excitât du bruit et des disputes dans son diocèse, voulait le soumettre préalablement à d'autres examinateurs, gagnait du temps, et ne donnait à l'impatient auteur ni censeur royal, ni permission d'imprimer. Dom Duplessis n'y tenait plus. De dépit, il livra son manuscrit aux flammes, et en informa l'archevêque par une lettre où se montre à découvert ce caractère bouillant et téméraire qui lui valut plus

---

(1) Reg. Capit., 9 nov. 1733.

(2) Jean B. de Carrey de Saint-Gervais était chanoine depuis le 5 février 1694. Le 29 octobre 1749, il résigna sa prébende à Jacques-François-Augustin de Carrey de Saint-Gervais, son neveu, diacre, bachelier de Sorbonne, lequel fut élu doyen par le Chapitre, le 16 avril 1785, et rétabli dans la même dignité par le décret exécutorial de Mg^r Cambacérès, du 6 messidor an X.

d'une fois des reproches trop mérités. Le général de la congrégation de Saint-Maur, Dom Réné Laneau, écrivit à Mgr de Saulx-Tavannes une lettre aussi humble que sage, pour calmer sa juste indignation ; on la trouvera plus loin, aux pièces justificatives n° II avec celles de M. de Saint-Gervais et de Dom Duplessis.

Pour celui-ci, cité devant le conseil de sa congrégation, il fut sans doute condamné à réparer sa faute en recommençant le travail qu'il avait follement détruit, et il se soumit à cette dure sentence, car on vit paraître en 1740 sa *Description de la haute Normandie*, en deux volumes in-4°, mais cet ouvrage n'est que l'introduction de l'*Histoire de l'Eglise de Rouen*, que l'auteur n'acheva pas. Dom J.-B. Bonnaud fut chargé de la continuer, et après lui, vers 1760, Dom Jacques-Louis Lenoir, entre les mains duquel elle prit les proportions d'une *Histoire de Normandie*. Avant 1770, il en avait publié le prospectus en quatorze pages in-4° (1) ; la révolution et la mort de l'auteur, arrivée à Saint-Germain-des-Prés, au moment où la nation s'emparait des abbayes, empêchèrent l'impression de l'ouvrage. Le manuscrit, fruit d'un demi-siècle de travaux et des veilles de plusieurs savants religieux, est aujourd'hui conservé dans la famille de Mathan qui le tient de M. l'abbé de la Rue.

(1) *Hist. littér. de la congrég. de Saint-Maur*, p. 758, et renseignements particuliers de M. Ch. de Beaurepaire.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

Statuta Librarie Ecclesie Rotom., 10 *janvier* 1428.

(Copie de M. A. Deville.)

Quia Librariam nimis communem faciendo, multis modis libri dampnificari possent, nonnullique inde furto auferri; ne hujus modi inconvenientia valeant contingere in futurum; pro securiori librorum conservacione, conclusa fuerunt in capitulo illa que sequuntur :

Primo. Quam solis Dominis de capitulo claves Librarie dentur.

Item. Quam quicumque aliquem extraneum in Libraria introduxerit, teneatur in eadem tamdiu stare, quamdiu extraneus ille ibidem resederit, nisi talis a capitulo licenciam expressam obtinuerit, aut aliquis pro eo.

Item. Quicumque clavem Librarie amiserit, ad mutacionem sere, et ceterarum clavium, propriis sumptibus suis teneatur.

Item. Ne quis, amissa clave sua, novam possit facere fabricari, videtur, quam singuli Dominorum de capitulo, juramento, aut obligacione . . . . sunt, ne alter

alteri, suam communicare possit pro faciendo fabricari novam.

Item. Quam singuli Domini de capitulo, teneantur similiter, de clavibus suis ostensionem facere, sub pena quinque solidorum quater in anno ; videlicet : diebus quibus obitus sollempnes regis celebrantur, ut, si que clavis amissa sit, provideatur, ut premissum est.

Item. Quam nullus, intrando Librariam, permictat canes aut canem intrare, sub pena sex alborum pro..... pro convertendo ad usum Librarie predicte.

Item. Quam nullus sub pena quinque solidorum dimittat in exitu, vel in introitu suo *hostium* apertum, pro convertendo ut supra.

Nota. — La rigueur de ces statuts fut adoucie en faveur du public, par une délibération capitulaire en date du 20 août 1439. Je l'ai insérée dans mes premières *Recherches*...., p. 26.

N° II.

Lettres touchant la publication et la composition de la Description géographique et historique de la Haute-Normandie. *Paris*, 1740, 2 *vol. in-4°, par Dom Toussaints Duplessis.*

(Archives du département.)

DOM DUPLESSIS A MONSEIGNEUR DE SAULX-TAVANNES, ARCHEVÊQUE DE ROUEN.

Monseigneur,

Il y a quelque temps que mon manuscrit est tout prêt, et je l'aurais déjà envoyé à Votre Grandeur, si ce n'est que je suis condamné à prendre incessamment les eaux

minérales de Saint-Paul (1), et j'arriverai sans faute à Rouen le 16 de ce mois. Je porterai mes cahiers avec moi, et j'aurai l'honneur de les remettre moi-même entre les mains de Votre Grandeur. Si, dans ce temps-là, Monseigneur, vous n'étiez pas à Rouen, je vous prie de vouloir bien me marquer entre les mains de qui vous souhaitez que je les remette. Je serais charmé que Votre Grandeur voulût bien me donner M. l'abbé de Saint-Gervais pour censeur, mais, de votre main, je ne puis manquer d'avoir un homme judicieux et équitable.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur,

F. Toussaints Duplessis, m. b.

Paris, 2 juin 1737.

L'ABBÉ DE SAINT-GERVAIS A MONSEIGNEUR DE SAULX-TAVANNES.

Monseigneur,

Le P. Duplessis me fait de grands reproches, et je vous avoue qu'il n'est pas tout-à-fait dans son tort. J'aurais dû, selon ma promesse, vous rendre compte de la lecture que j'ai faite de son ouvrage. Mais comme il ne m'a communiqué jusqu'ici que la moitié du premier volume de cet ouvrage, et d'ailleurs une lettre n'étant guères propre à développer tout ce que j'aurais à dire, j'ai cru bien faire d'attendre votre arrivée, parce que la langue est

(1) A Rouen, faubourg Martainville

plus propre qu'une plume à ces sortes de détails. Ce que je peux vous assurer d'avance est que sa matière est très bien prise ; son style est clair et ses recherches lui ont fourni des matières assez neuves, et qui font plaisir à lire, de la manière dont elles sont débrouillées. Mais, après tout, je ne suis pas encore en état de parler avec pleine connaissance, parce que ce qui m'a esté communiqué n'est guères autre chose qu'une espèce de préface qui contient l'ancienne géographie du diocèse ; elle m'a fait plaisir à lire, en ce que l'érudition dont elle est chargée tombe à plomb sur son objet.

Je suis, avec le plus profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et tres obéissant serviteur,

SAINT-GERVAIS.

Rouen, 4 septembre 1737.

Oserai-je vous supplier de faire savoir au P. Duplessis que j'ai eu l'honneur de vous écrire ?

DOM DUPLESSIS A MONSEIGNEUR DE SAULX-TAVANNES.

Monseigneur,

J'ai lieu de croire que M. l'abbé de Saint-Gervais vous a fait enfin son rapport sur mon manuscrit ; Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire de Gaillon, que, dès que ce rapport lui serait fait, elle me manderait ce qu'elle en pense, et je suis dans une véritable impatience de savoir si elle en est contente ; il est temps de songer à un censeur royal. Si M. Secousse agréait à Votre Grandeur,

je lui porterais incessamment mon manuscrit, et je le prierais de l'examiner à son tour en censeur et en ami.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Toussaints DUPLESSIS, m. b.

Paris, 29 octobre 1737.

DOM DUPLESSIS A MONSEIGNEUR DE SAULX-TAVANNES.

Monseigneur,

On achève de copier la seconde partie de mon premier tome; et je l'envoierai à M. l'abbé de Saint-Gervais dès qu'elle sera au net pour le prier d'y faire ses observations. A l'égard de la première partie, il l'a lue, non à la hâte, ni légèrement, mais à tête reposée, et, j'ose dire, avec satisfaction, puisqu'il me l'a asseuré lui-même. Il m'a ajouté qu'il n'y avait rien trouvé d'essentiel qui méritât d'être corrigé; qu'il aurait souhaité seulement que je me fusse un peu plus étendu que je n'ai fait sur l'église d'Harfleur. Enfin il m'a promis un Mémoire là-dessus; je l'attends et j'en ferai usage; mais, pour cela, il n'a plus besoin de cette seconde partie, et je vous avoue, Monseigneur, que je ne puis la perdre de veue; c'est maintenant la seule copie que j'en aie : mes brouillons ne subsistent plus. M. de Foncemagne, l'un des plus sçavants et des plus judicieux Académiciens de notre siècle, à qui j'ai présenté mon manuscrit, avant de le remettre à M. l'abbé de Saint-Gervais, l'a lu avec attention, l'a approuvé, et l'a même

apostillé de sa propre main dans les endroits où il l'a cru nécessaire. M. l'abbé de Saint-Gervais qui l'a eu entre les mains pendant deux mois consécutifs, en a porté plus d'une fois un jugement favorable en ma présence. Enfin le censeur royal, tel qu'il plaira à Votre Grandeur de le choisir, l'examinera à son tour. Ces trois examens ne sont-ils pas suffisants ? Je suis le seul qui risque ma réputation et mon honneur en imprimant ; et cependant, sur le seul suffrage de l'un des trois, j'imprimerais avec confiance. Si j'ai insinué à Votre Grandeur qu'il était temps de penser à un censeur royal, c'est qu'en lui mettant aujourd'hui mon manuscrit entre les mains, l'impression en irait plus vite. Le censeur lirait la première partie, pendant que MM. de Foncemagne et de Saint-Gervais examineraient la seconde, et nous imprimerions toujours à mesure. Il me semble, Monseigneur, que je ne propose rien à Votre Grandeur qui ne soit dans toutes les bonnes règles. J'attends sur cela l'honneur de sa réponse, et je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Toussaints DUPLESSIS, m. b.

Paris, 21 novembre 1737.

DOM DUPLESSIS A MONSEIGNEUR DE SAULX-TAVANNES

Monseigneur,

Je sçais trop le respect que je dois à Votre Grandeur, pour ne pas réfléchir meurement à ce que j'ai l'honneur de lui écrire. Depuis longtemps, j'avais lieu de soupçonner

que je travaillais sans avoir ni sa confiance, ni celle de Messieurs ses vicaires généraux, ou du Chapitre de la Cathédrale, et je vois enfin clairement que je ne me suis point trompé. D'abord, l'entrée du cabinet de votre chartrier, Monseigneur, m'a été refusée tout net, et cela, par vos ordres. C'est cependant là que je pouvais trouver une grande partie des matériaux les plus nécessaires à la composition de notre ouvrage Messieurs du Chapitre m'ont ouvert le leur de bonne grâce, mais il ne m'a été permis d'en tirer que ce qu'ils ont bien voulu me mettre sous les yeux. Il en a été de même des Archives de l'Hôtel-Dieu (je veux dire de celles qui sont au pouvoir des administrateurs) et d'un assez grand nombre d'autres que je ne nomme pas. Malgré cela, je travaillais sans me rebuter, et je tâchais de suppléer d'ailleurs à ce qui me manquait de ce côté là. Lorsque je me suis trouvé sur le point d'imprimer, loin de chercher à me soustraire à l'examen de mon ouvrage, je l'ai présenté d'abord à M. de Foncemagne, l'un des plus illustres, et des plus méritants de nos Académiciens, qui l'a lu, et qui l'a jugé digne de son approbation. J'ai proposé ensuite à Votre Grandeur de le soumettre à la critique de M. l'abbé de Saint-Gervais. C'est un chanoine de votre cathédrale même, et ce n'est ni le moins sage ni le moins éclairé d'entre ses confrères ni enfin le moins attaché aux droits de son église M. l'abbé de Saint-Gervais, sur la commission que vous lui en avez donnée, l'a lu pareillement, et j'ose ajouter qu'il en a fait l'éloge ; enfin, pour ne point paraître éluder un dernier examen de rigueur, j'ai marqué à Votre Grandeur que j'étais prêt de l'envoyer au censeur royal, tel qu'il lui plairait de le choisir Toutes ces démarches, quelques régulières et non équivoques qu'elles soient, n'ont pu la contenter. Vous voulez, Monseigneur, avant que de penser au censeur royal,

m'assujétir encore à de nouveaux examinateurs, et il ne m'est plus possible de mon côté de ne pas trouver là une nouvelle marque de défiance Je sçais que je n'ai pas droit d'exiger une confiance entière, mais je sens néanmoins, sans trop me flatter, que je la méritais ; je sçais aussi que Votre Grandeur doit avoir une attention particulière sur mon manuscrit, afin qu'il ne s'y trouve rien qui puisse exciter du bruit et être une occasion de dispute dans son diocèse. Mais ceux qui l'ont lu, aussi capables d'en juger que mille autres, n'y ont trouvé rien de pareil, ou l'ont réformé ; et si malgré leurs scrupules, il restait encore quelque sujet de crainte, un censeur royal à votre choix était en état de vous donner là-dessus pleine satisfaction. Je ne dis pas que dans les volumes suivants, il n'eût pu se rencontrer quelques matières délicates et épineuses qui eussent demandé de ma part, aussi bien que de celle de votre Grandeur, un redoublement d'attention ; mais enfin nous n'en étions point encore là, et M l'abbé de Saint-Gervais a dû le lui dire. De tout cela, Monseigneur, il résulte, à n'en pouvoir douter, que l'on se méfie trop de moi, et cela me suffit. Quelque capable que l'on me crût, d'ailleurs, de réussir, mon honneur m'engage à renoncer au travail, et j'y ai, en effet, absolument renoncé ; je viens de jeter mon manuscrit au feu, afin qu'il n'en soit plus parlé Il était à moi sans réserve, c'était le fruit de mes peines et de mes veilles, je pouvais en disposer. Votre Grandeur suppose dans la dernière lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire, le 22 de ce mois, que je l'ai fait aux dépens du clergé de son diocèse : je l'ai fait certainement aux dépens de mon temps, de ma santé, et de quelque chose de plus. Le clergé de Rouen a payé seulement la dépense des voyages que j'ai été obligé de faire pour ramasser mes matériaux. Que ces matériaux lui appartiennent, je le veux, aussi

n'y prétends-je rien. Demain, sans faute Monseigneur, ou après-demain, au plus tard, j'en ferai un ou plusieurs paquets, sans en rien retenir, et je les adresserai à Votre Grandeur, en son hôtel, à Paris. Je serai charmé de les voir entre les mains d'un autre, et de pouvoir à mon tour, juger de son travail.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Grandeur,
le très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Toussaints DUPLESSIS, m. b.

Paris, 26 novembre 1737.

DOM LANEAU, GÉNÉRAL DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR, A MONSEIGNEUR DE SAULX-TAVANNES.

Monseigneur,

Je ne sçais comment me présenter devant Votre Grandeur La cause que je viens plaider est si extraordinaire et si mauvaise en elle-même, et dans toutes ses circonstances, que je n'ai pas, en vérité, ni la force, ni la hardiesse d'en parler C'est de la conduite de Dom Toussaints Duplessis que je veux parler. Je ne sçay quel nom donner à la folle démarche qu'il vient de faire. Nous l'avons cité dans notre Conseil pour rendre compte de sa conduite, et jamais nous n'avons été plus surpris que de sçavoir de sa bouche qu'il avait jeté au feu tous ses écrits sur la matière de l'Histoire de votre diocèse.

Je n'ai pu, en vérité, Monseigneur, démêler la vérité des motifs qui l'ont porté à un pareil excès de frénésie;

j'entrevois dans ses vues un esprit de vanite et d'amour-propre qui lui ont fait oublier, dans un instant, et le respect qu'il vous devait, Monseigneur, et ce qu'il se devait à lui-même ; il n'a pas même fait attention à ses propres intérêts. En un mot, Monseigneur, je n'ay jamais rien vu de semblable, et j'en suis dans un espèce d'extase et d'étourdissement si grand que je ne sçay qu'en penser ni que dire, sinon que je supplie très humblement Votre Grandeur, comme dans les tribunaux les plus sévères, on ne décerne point de peines pour les fols, vous daigniez, Monseigneur, mépriser, oublier et pardonner la faute infinie qu'a faite Dom Duplessis. Je vous supplie surtout, Monseigneur, mais avec toutes les instances possibles, de ne pas imputer aux supérieurs la faute d'un particulier ; nous l'improuvons et nous la détestons ; et si nous pouvions la réparer, nous le ferions de tout le cœur, avec un zèle infini.

Peut-être la perte n'est-elle pas bien grande et ne mérite-t-elle pas de grands regrets ; mais, après tout, cette action porte avec soi un caractère d'insulte, qui, dans un esprit moins généreux et moins bienfaisant que le vôtre, pourrait avoir des suites fâcheuses. Mais, je vous le répète, Monseigneur, je vous demande pardon pour luy et la continuation de vos bonnes grâces et de votre protection pour notre congrégation, et pour moy en particulier.

Je suis avec la vénération la plus respectueuse,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Réné LANEAU, général de la Cong.

Ce 29 novembre 1737

Notes supplémentaires sur les Bibliothécaires.

Les deux pièces de vers qui suivent sont de M. Marie-André de Chaligny, chanoine de Verdun en 1789. Elles font partie du recueil intitulé : *Selecti Normanniæ Flores*, par le même auteur.

PIERRE PELHESTRE.

Et Rotomagenses inter celebratur alumnos
Musarum et Phœbi templa Pelester amans.
Ille etiam castris sanctorum sæpe moratus
In sævas pestes quàm pius arma tulit !
Inde Luteciacis fixus, post prœlia campis,
Assiduus legit scripta verenda Patrum.
Francisci voluit Musæo vivere solus
Ne cum stultiloquis perderet ille dies.
Ergo non illi solis radii placuêre, sed umbræ
Noctis et æternæ semper amica quies.
Has inter curas occidit Parca Pelestrum
Invida, nec clausit lumina amica manus.

Pour entendre ces vers, il faut savoir que Pierre Pelhestre, fils d'un tailleur de Rouen, reçut d'abord les ordres mineurs, et remplit les fonctions de *commis* de la Bibliothèque capitulaire, jusqu'au 20 décembre 1679 (1). Il fut employé ensuite dans les missions du Languedoc pour les nouveaux convertis, et, après avoir quitté l'habit ecclésiastique, il entra, en qualité de sous-bibliothécaire, chez les Cordeliers du grand couvent de Paris. Il y mourut subitement en 1710. C'était un homme d'une lecture prodigieuse et d'une ardeur infatigable à l'étude. Quand il avait un ouvrage en tête, il prenait un pain, quelques

(1) Voir mes premières *Recherches*, p. 43.

bouteilles de vin, et une cruche d'eau, étendait une couverture sur un méchant fauteuil de paille, bouchait ses fenêtres pour ne point voir le jour, s'enveloppait de sa couverture, et travaillait ainsi nuit et jour, sans interruption, ne buvant et ne mangeant que lorsque le besoin l'en avertissait, sans sortir de sa place Le père Le Long, de l'Oratoire le trouva plusieurs fois en cet état. Pelhestre revit la traduction des *Lettres* de saint Paulin, publiée par le P. Claude Frassen, mais dont le vrai traducteur est Claude de Santeul, de St-Magloire (1). Une lettre de Dom Matthieu Petit-Didier fait foi que M. de Rancé, abbé de La Trappe, essaya, mais en vain, de porter Pelhestre à attaquer le *Traité des études monastiques* de Dom Mabillon. « Un homme écrit-il à celui-ci, qui a passé ici depuis peu, qui s'appelle M. Pelhestre, et qui dit avoir l'honneur d'être connu de vous, m'a dit qu'il a vu M. de La Trappe, depuis que votre Traité paraît, et que, pendant le séjour qu'il fit dans son abbaye, ce fameux abbé le fit sonder, pour l'engager à rester deux ou trois mois chez lui, pour répondre à votre Traité, quoique M. l'abbé lui eût dit auparavant qu'il ne voulait faire aucune réponse à votre livre. Il m'a même dit qu'il avait remarqué, étant à la bibliothèque de cette abbaye, que la Bible de Castalion, que vous avez mise dans votre catalogue, était aussi dans cette bibliothèque . . . . . de Saint-Mihiel, 26 novembre 1691 (Mabillon, *OEuvres posth*, t. I, p. 396). » Passionné pour l'étude des Pères qu'il avait approfondis, Pelhestre indique un grand nombre de leurs meilleurs traités qu'il souhaitait de voir devenir classiques, et régner exclusivement dans nos écoles (*De la Lecture des Pères*, 4e partie, p. 578 et suiv.).

(1) Voir Moréri, et nos premières *Recherches*, p. 43 et 57.

MONSIEUR L'ABBÉ TERRISSE, DOYEN DU CHAPITRE, SURINTENDANT DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Ad cœli proceres abiit Terrisius ille
Qui fratres inter, sol velut alter erat.
Longa fuit vitæ series sed plena labore,
Plenaque quàm sanctis fructibus illa fuit!
Conciliis aderat nodos dissolvere doctus
Omnes, Pontificum dextra secunda manens.
Quàm casti mores olli! suavesque loquelæ
Ut regeret monitis, ars erat illa viro.
Hæredes moriens liquit virtutis amicos
Et fratrum memori pectore vivit adhuc.

PREMIER APPENDICE.

Contrat de la bibliothèque donnée au Chapitre par Monseigneur François de Harlay, archevêque de Rouen. 13 *janvier* 1634.

(Sur l'original. Archives du département.)

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront, le garde hérédital du scel des obligations de la vicomté de Rouen, salut. Sçavoir faisons que par devant Robert Lepicart et Abraham Ferment, tabellions royaulx à Rouen, furent présents Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Françoys de Harlay, archevesque de Rouen, primat de Normandie, conseiller du roy en ses Conseils d'Estat et privé, d'une part; nobles et discrètes personnes MM. Adrien Behotte, grand archediacre en l'esglise cathédrale Nostre-Dame de Rouen; Barthélemy Hallé, archediacre; Bernard Lepigny, archediacre; Nicolas Cavelier,

aussy archediacre ; Jean Levendenger l'aisné ; François d'Eudemare ; Louis Sanson ; Jean Sequart ; Georges Ridel ; Anselme Marette ; Adrien Bérenger ; Nicolas Barbey ; Jean Levendenger le jeune ; Jean Caresmel ; Jean Lemercier ; Jean Briffault ; Louis de la Place ; Jean Le Prevost ; Pierre Delamare ; Jean Aubourg ; Laurent Boette ; Pierre Acarie ; Noël Guérin ; Charles Paviot et Alphonse de Bretteville ; tous prestres, chanoines en la dicte esglise Nostre-Dame de Rouen, deument congrégés au Chapitre d'icelle, pour l'affaire cy-après, d'aultre part ; lequel seigneur archevesque, voullant laisser aux siècles advenir quelque marque signalée de son affection singulière au service de Dieu et deffence de la vérité de la doctrine chrestienne, qu'il a apprise par une congnoissance profonde des sciences, par la lecture des bons livres qu'il a curieusement recherchés, et par la conférence des hommes doctes qu'il a tousiours favorisés ; et voulant encore le dict seigneur faire paroistre ses bonnes affections entièrement dévouées à l'honneur et au bien de son esglise ; à quoy sa grande dignité et son rang si honorable dans l'estat ecclésiastique l'obligent, et les honneurs et respects qui lui sont chaque jour rendus par les vénérables doyen, chanoines et Chapitre de la dite esglise, en laquelle il tient la place des éminentissimes cardinaulx d'Amboise, ses grands oncles, de très heureuse mémoire, lesquels ont faict plusieurs belles fondations tant pour la décoration d'icelle que pour la célébration de l'office divin.

A ces causes, comme le dict seigneur n'a rien, après l'honneur de Dieu, plus en recommandation que l'amour des bonnes lettres, ny plus grande affection que de passer le reste de ses années avec les dicts sieurs chanoines, continuant sa résidence en son provincial siége archiépiscopal ; aussy a-t-il eu tousiours une inclination très particulière au rétablissement de la bibliothèque du Chapitre,

laquelle, pendant les troubles et désordres de ce royaulme, et par la prise de la ville, n'avoit esté non plus espargnée que le reste des choses les plus sainctes ; jugeant le dict seigneur que le parfaict et entier restablissement d'icelle sera ung œuvre qui tournera à l'honneur de Dieu, à l'édification et instruction de beaucoup de personnes, au contentement et à l'advantage du publicq, à l'ornement d'une grande esglise métropolitaine et primatiale, et à la commodité particulière des dits sieurs doyen, chanoines et Chapitre, et que cela remettra en sa splendeur l'escolle ou bibliothèque chrestienne, comme l'on apprend des anciens Pères de l'Esglise en avoir esté usé aux premiers siècles, dont il se remarque encore tant d'exemples en plusieurs belles bibliothèques qui sont aujourd'hui en lustre, ès principales esglises de la chrétienté, dont la réputation s'accroit principalement par ceste considération qu'il est très honorable et bienséant à des personnes qui tiennent les premiers rangs dans l'Esglise d'aymer les lettres, désirer la conférence des gens doctes, et vaquer souvent à la lecture des bons livres, qui porte les esprits à la méditation et entretien des choses sainctes, a donné aux dits sieurs doyen, chanoines et Chapitre du dict Rouen, sa bibliothèque entière, telle que, par la grâce de Dieu, le dict seigneur archevesque a faicte avec curiosité et grande despense, à cause du grand nombre de volumes de prix, de bons et rares livres dont elle est composée, à laquelle fin le dict seigneur archevesque veult et entend que par quatre des dits sieurs chanoines, commissaires députés du dict Chapitre, qui se transporteront à cet effect en son chasteau de Gaillon, il soit dressé ung catalogue ou inventaire de tous les livres de la dite bibliothèque, qui seront apportés en la dicte ville de Rouen, mys et placés en la présence du bibliothecquaire cy après nommé, et desdits quatre chanoines, en la place

et bastiment de tout temps destiné à la bibliothèque de l'esglise, et iceulx rangés par ordre des sciences, avec escriteaux, dans des armoires de bois de chesne, closes et fermées de chassis à claires-voye, et couverts de fil d'archal, le tout aux despens de la fabrique de la dicte esglise; qu'il sera faict deux inventaires en parchemin des dits livres l'ung auquel ils seront escripts par ordre des sciences, l'autre par ordre de l'alphabet du nom des auteurs, et qu'en tous ses dits livres sera mys, au commencement et à la fin, une taille doulce des armes du dict seigneur, dont pour cet effect sera par luy donnée la planche gravée en cuyvre; que sur la première porte de la dite bibliothèque sera mise cette ancienne inscription en lettres d'or :

SI QUEM SANCTA TENET MEDITANDI IN LEGE VOLUNTAS,
HÎC POTERIT RESIDENS SACRIS INTENDERE LIBRIS.

Qu'il ne sera loisible à aucun chanoine ou autre personne de quelque condiction qu'il soit, de transporter aucun livre hors de la dicte bibliothèque, fors et seulement au dict seigneur donateur qui les prendra par les mains du bibliothecquaire, et dont le dict bibliothecquaire sera responsable ; et de cet article, il ne sera loisible au Chapitre de dispenser. Que l'entrée de ladicte bibliothèque sera libre et ouverte aux dits sieurs chanoines, tant pour y estudier que conférer depuis le soleil levé, jusques au soleil couché, aux heures que l'esglise est ouverte ; et pourront aussi entrer toutes personnes de condiction et qualité, et les estrangers qui la vouldront visiter, aux dites heures, et quant aux personnes doctes qui vouldront estudier, il leur sera permys d'y demeurer, en hiver, depuis une heure de relevée jusques à trois heures, et en esté, depuis trois heures après midi jusques à cinq heures

du soir ; et d'aultant que pour la conservation de la dicte bibliothecque, il est nécessaire qu'il y ait ung bibliothecquaire qui en ait le soing et qui en soit responsable, et que pour l'augmentation d'icelle, il y ait ung fonds destiné pour achapter tous les ans quelque nombre de livres, le dict seigneur ne voulant pas que le dict Chapitre soit chargé de donner aulcune rescompense ou gaige au dict bibliothecquaire, ni même qu'il reçoive aulcune diminution de son revenu pour la dicte augmentation ; et considérant que Dieu a béni les soins qu'il a pris pour son esglise, non seulement pour la direction du spirituel, mais aussi pour l'augmentation du temporel de son dict archeveschė, duquel le revenu est accreu par ses diligences de plus des deux tiers, et qu'il est raisonnable que pour un si grand bien public, il en fasse quelque part à son dict Chapitre, entre les mains duquel il consigne sa dicte bibliothecque comme ung sacré dépost ; pour ceste considération et à l'imitation de ses prédécesseurs et grands oncles, lesquels, par l'augmentation de leur revenu, ont accreu celui de la dicte esglise, le dict seigneur, voulant accompagner sa dicte donation de munificence, qui d'un commun consentement et applaudissement publiq a esté jugée sy bonne, sy utile, et sy nécessaire.

Et pour l'entretien et augmentation de la dicte bibliothecque, a donné et donne à perpétuité, par ces présentes, six cents livres tournois de rente à recueillir spécialement sur le revenu de la baronnie de Fresne qui porte le nom d'Archevesque, et le revenu de Fresne manquant, généralement sur tout le revenu du dict Archeveschė ; à commencer à jouir de la dicte rente de six cents livres, du premier jour de janvier de l'année présente, et sera icelle reçue par chascun an des mains des fermiers ou receveurs du dict Fresne-l'Archevesque, par le grand receveur du dict Chapitre, aux termes ordinaires de leur

bail ; de laquelle somme de six cents livres il y en aura trois cents affectés à celuy qui sera, par le dict seigneur et par ses successeurs, pourveu du dict office de bibliothecquaire, en la manière cy après déclarée, la charge duquel sera de faire tous inventaires nécessaires, et iceulx augmenter, à mesure que la dicte bibliothecque augmentera en livres, tenir icelle nette et en ordre, la fournir d'encre, de papier de plume et de trenche-plume, à ses frais et despens, le tout selon l'ordre qui lui en sera prescript par le Chapitre, et la tenir ouverte par soy ou ses commis qu'il fera agréer au dict Chapitre, aux temps, heures et personnes cy-dessus nommées; et sera yceluy responsable de tous et chacun les livres et meubles de la dicte bibliothecque, qui luy auront esté baillés par inventaire, et personne ne pourra estre pourveu du dict office, qu'il ne soit chanoine prébendé en la dicte esglise, qui sera tenu de faire actuelle et personnelle résidence en ycelle, a faucte de quoy, après troys mois de non résidence, et sans autre forme de proceds, que la notoriété du faict. pourra estre destitué par le dict Chapitre, et son dict office déclaré vaccant. Et a pleine et entière institution du dict office appartiendra pour la première fois au dict seigneur, lequel, dès à présent, a nommé et institué, nomme et institue, par ces présentes, au dict office de bibliothecquaire, noble et discrète personne Maistre Pierre Accarye, chanoine, pénitencier et théologal en la dicte esglise, son official et vicaire général, et ce pour les bonnes et louables conditions qu'il recongnoist en luy pour la congnoissance de la discipline de l'Esglise grecque d'où, par saint Nicaise est venue la nostre, pour les services que le dict sieur Accarye luy a rendus, et pour ce qu'il a este le premier, qui à la persuasion et instigation du dict seigneur son bienfaicteur, a commencé la restauration et restablissement de la bibliothecque du dict Cha-

pitre, par la donation qu'il a faicte, depuis ung an au dict Chapitre de tout ce qu'il avait de livres, sans qu'il soit besoin au dict sieur Accarye d'aultres provisions que le présent contrat, et vacation arrivant cy-après du dict office, par la mort, démission, ou aultrement, du dict sieur Accarye, ou de ses successeurs au dict office, le dict Chapitre présentera au dict seigneur Archevesque ou à ses successeurs trois des dicts sieurs chanoines, desquels trois, le dict seigneur et ses successeurs seront tenus à instituer et pourvoir au dict office celuy qui leur sera le plus agréable, et sera le dict bibliothecquaire ainsy institué, tenu faire serment en Chapitre, et demeurera subject à la jurisdiction du dict Chapitre, mesme en ce qui concerne sondict office. Et pour les autres trois cents livres restant de la dicte somme de six cents livres, le dict seigneur veult et entend qu'ils soient employés, tous les ans, sans aucune réservation de la dicte somme, à l'achapt de quelques livres, au gré du dict Chapitre, par quatre commissaires à ce députés, conjointement avec le bibliothecquaire, lesquels livres seront représentés sur le bureau du dict Chapitre, auparavant que les placer dans la dicte bibliothecque, et que le dict fonds ne puisse estre détourné ny employé à aultre usage à peine d'en respondre par les dicts sieurs doien chanoines et Chapitre, en leur propre nom, et en tant qu'il serait besoing pour l'asseurance et validité du dict don de six cents livres de rente, sur le revenu du dict Archevesché, d'obtenir lettres patentes du Roy, et confirmation de nostre Saint-Père. Le dict seigneur consent et accorde qu'à ses propres couts et despens, et à la diligence des dicts sieurs chanoines, il en soit requis et obtenu toutes expéditions nécessaires.

Et par les dits sieurs chanoines et Chapitre, a esté acceptée la présente donation de la dicte bibliothecque du dict seigneur, et la donation des dictes six cents livres tournois

de rente à perpétuité, à prendre sur le revenu du dict Fresne l'archevesque, et généralement de tout l'archevesché, comme dict est, et aux charges et conditions susdites, et ont les dicts sieurs du Chapitre rendu au dict seigneur, très humbles grâces et remerciments de ceste si grande et libérale action, avec promesse et protestation d'en avoir ung souvenir et ressentiment, tel que mérite ung si sainct et si riche présent, duquel ils ont promys, en général et en particulier, avoir ung très grand soing, tant pour l'honneur et la personne très illustre dudict seigneur, qui leur a tesmoigné de l'aboondance de son cœur sa bienveillance, que pour la grandeur du don et la qualité de la chose qu'il aimait le plus : ce qui les oblige à faire prières continuelles, pour l'augmentation des faveurs et bénédictions qu'il a reçues du ciel ; ce que les dicts sieurs ont respectifvement promis, tant pour eulx que pour leurs successeurs, de garder et faire garder inviolablement, sans aucune façon y contrevenir.

En tesmoing de ce, nous, à la relation des dicts tabellions, avons mis à ces lettres ledict scel.

Ce fut faict et passé au Chapitre de la dicte esglise de Rouen, l'an de grâce mil six cents trente-quatre, le vendredy, avant midy, traizieme jour de janvier. Présents, discrète personne, maitre Claude Patrix, prestre chapelain en la dicte esglise, et tabellion du dict Chapitre, et maistre Louis Chesnu, huissier messager du dict Chapitre, lesquels ont, avec ledict seigneur archevesque et les dicts sieurs du Chapitre, signé à la notte des présentes, suivant l'ordonnance.

LEPICART. FERMENT.

DEUXIÈME APPENDICE.

Lettre du Chapitre de Rouen au souverain Pontife Innocent X, pour solliciter la ratification du contrat de la Bibliothèque.

(Archives du département.)

Sanctissimo in Christo Patri et Domino nostro, D. Innocentio X°, Pontifici Maximo, Decanus et Canonici Ecclesiæ Rotomagensis obedientiam et reverentiam.

Sanctissime Pater,

Cum Ecclesiæ Rotomagensis Bibliothecam, quæ ante aliquot annos, unà cum sacra supellectile ab hæreticis direpta est, nobis sit in animo instaurare, quod bono reipublicæ christianæ fiat, pedibus Sanctitatis tuæ advoluti, datis, de more, osculis, obsecramus, ut nostris votis, piisque studiis annuere, et cœptis favere non recuses. Quod quidem ut speremus, et nobis quodammodo polliceamur, facit cum tua in omnes nota benignitas, tum singularis tuus amor in rem christianam, et rem litterariam, cujus utriusque tu optimus es parens, et, ut diù sis, optamus. Accedit summorum pontificum qui, multis retro sæculis vixerunt, in nostrum collegium, eximia et constans voluntas, qui, ut alia prætereamus animi testimonia quæ longum esset recensere, nos in suam clientelam, præ cæteris receperunt, et non aliunde pendere, sed sibi addici et adhærere, se solos suspicere, Romanamque sedem voluerunt, privilegioque sanxerunt; ita ut, cùm pleraque omnia, quæ toto orbe sparsa sunt canonicorum collegia, communi nexu tua sint, nostrum hoc Rotomagense, suo se tibi jure vendicare, atque

ideò omnia commoda majori cum fiducia, a te exspectare, et sibi promittere merito debeat; quanquam id quod nunc molimur, et a tua Sanctitate precibus flagitamus, non magis nostrum est quam totius Ecclesiæ commodum, quæ certe, ex hac instructa Bibliotheca non minimum subsidium sit consecutura. Hæc enim nunc demum renascens, et quasi post liminio rediens, frequenti hominum concursu invisitur, non modo nostrorum, sed etiam alienorum, qui non inconsulti abeunt, interea dum et loci opportunitatem, et librorum copiam, ut in novo apparatu non pœnitendam, mirantur (sic). Quippe jam ingenti librorum numero, quorumdam e nostris liberalitate aucta est, sed imprimis Illustrissimi Archiepiscopi Rotomagensis D. Francisci Harlæi munificentia, qui in eam quam plurima non minimi pretii volumina congessit, ut qui hinc ad sacros Heliconis tui Vaticani fontes accedere non possunt, in his saltem rivulis, sitim explere valeant. Sed cùm parum sit magnæ molis fundamenta jecisse nisi ad summum opus perduxeris, serioque provideris, ut ædificium quod paras sartum tectum perennare queat, idem Illustrissimus Archiepiscopus, sexcentos nummos argenteos francos (libras appellant) annui reditus, ei rei constituit, quos de suo censu lubens detraxit, ut, singulis annis, nova librorum supplementa comparentur, et præfecto Bibliothecæ, qui ejus curam gerat, ut olim in celeberrima Alexandrina, Demetrio-Phalereo, sua stipendia solvantur. Id quidem erit illi nostræ magnum subsidium, et ad eam conservandam omnino necessarium, minimum vero censûs archiepiscopalis detrimentum in tanto scilicet annuo proventu, qui nummorum argenteorum quinquaginta millia superat, ita ut, illa summula Archiepiscopus Rotomagensis facile carere possit. Quam sane bene collocatam posteri non ægre ferent, quin et consilium probabunt,

et tantum Ecclesiæ suæ ornamentum ac præsidium in lucro reputabunt, tantillo pretio redemptum. Oramus igitur suppliciter, et te obsecramus, Sanctissime Pater, ut id gratum habeas, ratum facias, et tua summa auctoritate, præsentique ac propitio numine firmes. Sic te Deus Optimus Maximus, nobis, Ecclesiæ catholicæ populoque christiano salvum et incolumem servet. Rotomagi, 8° idus junii, MDCXLVIII.

NOTA. Vers 1636, les chanoines avaient adressé à Urbain VIII une première lettre pour obtenir la confirmation du contrat de la Bibliothèque. Dom Guillaume Hélie, abbé de Vallemont, leur écrivait de Rome le 13 mars 1638, que leur lettre avait été lue attentivement et reçue favorablement du saint-Père, et qu'il en espérait bonne issue, parce que le pape *avait tesmoigné quelque contentement en la lecture d'icelle*. Cependant M. de Lavergne, chanoine, député à Rome pour presser cette affaire, échoua dans sa mission, et rapporta au Chapitre, le 24 novembre 1642, que les correspondants du banquier de Paris étaient mal disposés pour obtenir la confirmation du contrat, et qu'ils se plaignaient fort de la compagnie, *pour avoir grandement travaillé pour elle, sans avoir reçu aulcune récompense*. De là, sans doute, la seconde lettre adressée à Innocent X, que nous publions ici, et dont Jean Leprevost est l'auteur. Mais elle n'eut pas plus de succès. Le 4 juin 1649, M. Brasdefer, bibliothécaire, était prié par ses confrères de faire expédier, *à quelque prix que ce soit*, les lettres de Rome concernant la Bibliothèque. Même prière à l'archidiacre Lepigny partant pour Rome, le 15 mai 1656; mais, au 28 janvier 1661, le Chapitre n'avait rien obtenu, et se voyait réduit à renouveler encore des tentatives qui échouaient

constamment depuis vingt-cinq ans, et qui, nous le croyons, ne lui réussirent jamais.

En 1629, François de Harlai, dans une Histoire ecclésiastique qu'il rétracta promptement et solennellement, avait paru incliner vers le richérisme. En 1648, la question du jansénisme avait été agitée dans la chaire de Notre-Dame de Rouen. En 1661, Louis XIV signifia, par lettres de cachet, aux chanoines de ne pas se mêler du jansénisme, *comme ils faisaient, à la suscitation de quelques brouillons*. La même année, il se tenait dans leur Bibliothèque des assemblées de gens suspects d'hérésie. Des jansénistes y avaient confronté avec soin tous les passages des auteurs cités dans les Provinciales de Pascal : telles sont peut-être les causes du silence obstiné par lequel Rome répondit à toutes les demandes du Chapitre de Rouen.

TROISIÈME APPENDICE.

Liste des Manuscrits provenant des bibliothèques du Chapitre et de l'Archevêché de Rouen, qui se retrouvent aujourd'hui dans la Bibliothèque publique de cette ville et dans quelques autres (1).

MANUSCRITS ORIENTAUX.

1. — Pentateuchus samaritanus arabice transcriptus. In-fol. 1er du legs fait par Richard Simon à la Cathédrale,

(1) Nous remercions ici M. André Pottier, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Rouen, de nous avoir permis de transcrire mot à mot le catalogue. Les nombreuses et savantes remarques dont il l'a enrichi feront le principal intérêt de notre opuscule.

Voir le tome XLIX de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

2. — Alcoran. Arabe, in-4°. 8e du legs de R. Simon, et avec sa signature.

3. — Alcoran. In-4°. Omis par l'abbé Saas dans sa Notice des Mss. de l'église de Rouen.

4 bis — Commentarii in Jeremiam prophetam. 3e du legs de R. Simon.

5 bis. — Missel nestorien (le seul qui existe en France). Partie en caractère syriaque, partie en caractère estrangel. In-4°. 6e du legs de R. Simon.

6. — Ms. incomplet, contenant les chapitres 15 à 30 du second livre d'un Traité d'astrologie, in-4°. 7e du legs de R. Simon.

6 bis. — Sephen Maaze. Livre de grammaire hébraïque. 4e du legs de R. Simon.

7. — Grammaire et dictionnaire de la langue persane, avec l'explication en turc. In-4°, non mentionné par l'abbé Saas.

8 bis. — Lexicon hebraïcum. R. Jonæ Ben. Gavæ. Caractères hébraïques sans points ; 5e du legs de R. Simon. In-4°.

10. — Histoire abrégée de l'Empire ottoman ou turc. In-4° non mentionné par Saas.

11. — Livre arabe, portant le nom de R. Simon. In-4° non mentionné par Saas.

12. — Excerpta e Commentariis R. David Kimhi in psalmos, item in Job, Proverbia, Ecclesiasten, Cantica Canticorum, Ruth, Esther, ac Lamentationes Jeremiæ. Ms. hébreu. In-4° du legs de R. Simon.

13. — Fragments en caractères rabbiniques. In-4° (probablement du Chapitre)

17 — S. Joann. Chrysostomi Commentarius in Evangelium D. Matthæi, græce. (44 premières homélies de ce Père sur saint Matthieu.) In-fol. 42e de Saas. xve siècle selon M. Miller. Une main envieuse a enlevé, au moyen d'un acide, une note de propriété qui existait au commencement et à la fin du volume. Heureusement elle a laissé celle ci au milieu : Ex libris Johannis Pini Tholosani Rivensis Epi. (Ecriture du xvie siècle.) M. Miller, employé aux Mss. de la Bibliothèque Impériale, a fait remarquer qu'elle possède des Mss. du même calligraphe grec.

183. — Chrysostomus in Evangelium Matthæi. In-fol., beau Ms. grec.

Théologie.

6. — Psalmi, Prophetæ et Novum Testamentum. Grand in fol. 1er Saas. xiiie siècle.

7. — Biblia. 1er volume du précédent. 1er Saas. xiiie siècle.

8. — Biblia. 3e volume du précédent. 1er Saas. xiiie siècle.

16. — Biblia. In-12, 2 colonnes. xiiie siècle. 2e Saas.

24. — Partie de la Bible en français. Miniatures assez nombreuses sur fond d'or et mosaïqué. Ces miniatures sont de deux mains et de deux époques. xiiie—xive siècle. De la même main qu'un volume de l'Infortiat en français, E $\frac{87}{47}$.

37. — Petri Comestoris historia scholastica. In-fol. de la bibliothèque de l'archevêché de Rouen, anciennement de Monseigneur Lenormant, évêque d'Evreux. Commen-

cement du XIVe siècle. (Voir nos premières *Recherches*, pages 36 et 48.)

65. — Allegoriæ veteris et novi Testamenti, quinque librorum Moysis, et alia. In-fol. XIIIe siècle. De l'archevêché; de Monseigneur Lenormant; plus anciennement, de l'abbaye de la Noue, près Conches, diocèse d'Evreux, XIIIe siècle; même ouvrage que le n° A 55 - 305. L'auteur est Pierre Comestor.

161. — Glossa ordinaria in Ezechielem et Danielem. In-fol. 5 Saas. XIIIe siècle.

228. — Glossa in Pauli Epistolas 6 Saas. In-4°. XII — XIIIe siècle.

235. — Glossa in Actus Apostolorum. In-8°. (Archevêché ; auparavant, Monseigneur Lenormant.) XIIIe siècle.

238. — Abbas Joachim in Apocalypsin Johannis. In 4°. 7 Saas. Cursive. XVe siècle.

257. — Missale (Lectionarium In-fol. Majuscules historiées. 21 Saas. XIIIe siècle.

260. — Missale ad usum Ecclesiæ Parisiensis. In-fol. 16 Saas. XVe siècle. Deux miniatures, qui sont deux gravures sur bois, coloriées. Très beau Ms., parfaite conservation ; vélin superbe, transcription très soignée, mais dont la deuxième partie, à partir du feuillet VII,^xx XVII, est infiniment supérieure à la première.

263. — Missel avec bordures et deux grandes peintures d'une belle exécution. In-fol. Beau Ms. 17 Saas XIVe siècle.

266. — Missale vetus cum cantu. In-4°. Deux ou trois miniatures. 15 Saas. XIVe siècle Au milieu, une donation datée de 1326. (Voir *Saas*, n° 15.) Ce Missel avait été

donné à une confrérie de la Charité du Saint Esprit, par trois femmes qui se sont fait représenter en tête de la mention de la donation. Il est évident, par la différence des transcriptions, que chacune des trois donatrices avait fourni sa part à la composition de ce Missel.

268. — Beau Missel, avec deux très belles peintures et de jolies bordures, à l'usage du diocèse de Rouen. In fol. 13 Saas. XIVe XV siècle. (Missel de Richard Perchart. — Voir nos premières *Recherches*, page 24.)

269. — Missale dicatum pro missis matutinalibus, ad altare B. Mariæ, et parvorum obituum celebrandis. XVe siècle. In-fol. Deux peintures. Non catalogué par Saas.

270. — Missale. In-8° Donné par R. Simon. X^e—XIe siècle.

271. — Graduale. Préfaces et Canons, avec bordures et initiales Format atlantique XVe siècle. On lit à la fin : Ex dono spectabilis viri magistri Johannis de Gouvis canonici hujus Ecclesiæ Rothom. pro usu ipsius liberaliter et in capitulo ejusdem facto, die Jovis, 27^a Augusti, anno Domini millesimo C C.C C.^{mo} octuagesimo nono.

279. — Evangelia pro festis totius anni. (Lectionarium.) In-fol. XIIIe siècle. 20 du catalogue de Saas, ainsi qu'il était constaté par le chiffre et l'indication au dos qui ont disparu avec la reliure.

285. — Breviarium ad usum Ecclesiæ Rotomagensis. In-12. XIVe siècle. 31 Saas.

290. — Manuale secundum usum Ecclesiæ Ebroisencis. Avec quelques bordures. In-12. De l'Archevêché. Auparavant de Monseigneur Lenormant. On lit à la fin : Ce livre est de la paroisse Saint-Médard de Semerville, en l'évesché d'Evreux, au doyenné de Neufbourg.

299 Psalterium et Breviarium. In-8°. 3 Saas. Avec
385 miniatures. Fin du XIIIe siècle.

331 Breve ordinarium conventûs fratrum prædicatorum
411 S. Ludovici Ebroïc. XIVe siècle. Archevêché. Monseigneur Lenormant.

332 Livre d'office en latin. Avec un zodiaque et majus-
216 cules dorées, ornées de rinceaux. Collectarium curiosè compositum ad usum chori Ecclesiæ Rotom. In-fol. 23 Saas. XVe siècle.

336 Liber Cantûs. In-fol. XVe siècle. Du Chapitre.
414 Marqué K. 178, ce qui indique que ce volume n'était pas dans la collection des manuscrits de la Cathédrale

354 Liber Cantûs. Breviarii Ebroïc. Pars hyemalis.
428 Archevêché. Monseigneur Lenormant. In-12. 2 col. Fatigué. XIIIe siècle.

355 Rituale. In-4°. XIVe-XVe siècle. Anciennement
220 couvert d'une garniture précieuse.

360 Officium ad visitandum infirmum. In-4°. 35 Saas.
433 XIIIe siècle.

361 Pontificalis Liber. In-fol. Remarquable par sa cal-
220 bis. ligraphie et quelques bordures. Fin du XVe siècle. Provenant de la bibliothèque de la Cathédrale, sans numéro. Ce manuscrit est une copie du *Pontificalis Liber*. Editio princeps. Romæ. Steph. Planck. 1485. In-fol.

364 Bénédictionnaire (Pontifical). In-4°. 8 Saas. XIVe-
436 XVe siècle. Ce volume renferme quelques notules de la main du célèbre P. Morin, de l'Oratoire.

367 Præparationes Episcopi ad Missam cum Benedictio-
223 nibus veteribus. In fol XIV siècle. 12 Saas
Magnifique calligraphie.

372 Pontificale Rhemense In-fol. vélin. XIII° siècle.
224 Miniatures nombreuses, lettres d'or, alphabets, etc. 9 Saas. Sa couverture est formée d'un lambeau de tapisserie orientale, qui doit remonter à l'époque des Croisades.

373 Pontificale. In-8°. Très beau manuscrit. Carac-
442 tères romains. XVIe siècle.

375 Traité des Conciles généraux, nationaux et pro-
225 vinciaux, par M. Faure. 2 vol. in-fol. Archevêché. Monseigneur Lenormant.

378 Traité de la réception et de l'autorité du Concile de
445 Trente en France, avec quelques pièces imprimées. In 4° papier. XVIIIe siècle. Non catalogué par Saas.

396 S. Hieronymi Epistolæ et Opuscula quædam In-8°.
455 XIIe siècle. 44 Saas.

435 Pastorale S. Gregorii. In-fol. XIIe siècle. 45 Saas.
245

443 S. Anselmi Meditationes et alia Opuscula. In-12.
485 XVe siècle. Archevêché. Monseigneur Lenormant

478 Conférences ecclésiastiques du diocèse de Beauvais.
502 In-4°. XVIIe siècle. Non classé par Saas. Au commencement, une pièce imprimée contenant le sujet de ces conférences.

488 Summa Magistri Johannis de Abbatis-Villa. In-fol.
268 2 col. XIIe siècle. Archevêché Monseigneur Lenormant. Notre-Dame de la Noue.

500 Manuale Curatorum. In fol XVe siècle. 46 Saas.
514 Quelques notules du P. Morin, de l'Oratoire, au premier feuillet, et à la fin de la table.

545 Sermones varii. In-4° XIIIe siècle. Archevêché.
548 Monseigneur Lenormant.

556 Lectionarium Rothomagense In-4° Fin XIIIe siècle.
559 19 Saas.

560 Collectarium. In-4°. XIIIe siècle. Très fatigué par
560 un long usage. Archevêché. Monseigneur Lenormant.

569 Speculum Reginæ cœlorum — Commentaire sur
568 le Cantique des Cantiques. De Sacramentis Ecclesiasticis et alia, inter quæ S. Hildeberti, de Mysterio Missæ. et alia poemata tum Hildeberti, tum aliorum. In-8°. XIIIe siècle. Archevêché. Monseigneur Lenormant. Abbaye de la Noue.

593 Liber de Æternitate mundi, Leonardi Nogarole.
287 In-fol. 2 col. 49 Saas. Ce livre, orné d'un charmant frontispice enrichi d'arabesques, paraît avoir appartenu à un des cardinaux d'Amboise. Ecriture italienne du XVe siècle, simulant celle du XIIIe. Léonard Nogarola florissait en 1470.

Droit canonique.

14 Canons apostoliques, avec remarques. In-4°.
60 XVIIe siècle. Non classé par Saas

56 Traité de la Discipline de l'Eglise de France et de
35 ses usages particuliers, par M Lemerre In-fol. XVIIIe siècle. Archevêché. Monseigneur Lenormant.

58 Traité de l'autorité du Roi dans la juridiction cri-
37 minelle sur les Ecclésiastiques. Paraît être de Dupuy. On y trouve quelques autres écrits détachés. In-fol. XVIII[e] siècle. Non classé par Saas. A la suite : très humbles et très respectueuses remontrances (sur le 30[e]) que présentent au Roi (Louis XV) les gens tenant la Cour de Parlement de Rouen.

58 (a) Traité de ce qui s'est pratiqué dans tous les temps,
37 (a) au sujet de la jurisdiction criminelle, sur les Ecclésiastiques, par M. Dupuy. 2 vol. in-fol. XVIII[e] siècle. Archevêché. Monseigneur Lenormant.

80 Constitutions de l'Hôtel-Dieu de Rheims. In-fol.
42 XVIII[e] siècle. Non classé par Saas.

87 2[e] volume de l'Infortiat. In-fol. XIV[e] siècle. 52 Saas.
47 Beau manuscrit.

99 Critique d'Ami, sur la dissolubilité du mariage et
99 la liberté d'épouser une seconde femme du vivant de la première. In-4°. XVIII[e] siècle. Archevêché. Monseigneur Lenormant.

Sciences et Arts.

7 Jacobi Valentini philosophi, annotationes in Aris-
29 totelis Ethicam, logicam, et alia. In-4°. XVI[e] siècle. Non classé par Saas.

14 Mandevie, ou Chant de la bonne vie, par Jean
7 Dupin, mort en 1372. Dans le même volume : Caton en vers français. In-fol. XV[e] siècle. (1406). 50 Saas.

17 Sophilogium Jacobi Magni, ordinis S. Augustini.
10 In-fol. 2 col. xve siècle. 48 Saas.

26 De l'Institution d'un Prince, par G. Budé. In-4°.
14 xvie siècle. Bel écusson armorié. 51 Saas. Imprimé plusieurs fois dans le xvie siècle.

45 Traité sur la Préparation des instruments d'op-
53 tique. In-4°. 1618. Non classé par Saas.

30 Les Fables d'Ovide le Grand, avec moralités de
11 Thomas Walleys, translatées de latin en roman. In-fol. maximo 2 col. 66 Saas. Première moitié du xive siècle. Très grand nombre de miniatures, dont les figures se détachent sur des fonds de mosaïques.

40 Lancelot du Lac. In-fol. xive siècle. 65 Saas.
17

41 Lancelot du Lac. In-fol. 2 col. xve siècle. 64 Saas.
18 Belle conservation.

42 Romans de Godefroy de Bouillon, et de Pepin et
48 de Berthe. In-8°. xive siècle. 63 Saas.

45 Roman de la Rose. In-fol. xve siècle. Non men-
19 tionné par Saas.

60 M. T. Ciceronis Epistolarum familiarium Libri
26 sexdecim. In-fol. xve siècle (1442). Vélin d'une blancheur et d'une finesse admirables. Belle calligraphie italienne en lettres rondes. 53 Saas.

1 Blondi Flavii Descriptio Italiæ. In-4°. xvie siècle.
1 54 Saas. Beau manuscrit.

9 Chronologie des Papes, Empereurs, Rois de
104 France, avec miniatures, portraits, armoiries

et arbres généalogiques. In-4°. 57 Saas. Joli manuscrit du règne de François Ier. XVIe siècle.

HISTOIRE.

102 Réflexions sur la France, par le comte de Boulain-
73 villiers. Ensemble, les Assemblées des Parlements et des États généraux. In-4°. XVIIIe siècle. Archevêché. Monseigneur Lenormant.

103 Mémoires abrégés sur l'Histoire de France, par le
74 même. In-4°. T. II. XVIIIe siècle. Même provenance.

104 T. Ier du précédent. Même provenance.
75

105 Préface, ou Lettres critiques de M. de Boulain-
76 villiers, touchant l'Histoire de France. In-4°. XVIIIe siècle. Même provenance.

106 Recueil de Mémoires présentés par M. de Bou-
77 lainvilliers, pendant la régence du duc d'Orléans. 1er et 2e vol. In-4°. XVIIIe siècle. Imprimé en 1727. Même provenance.

112 bis. Etablissement du Parlement de Paris. In-fol.
82 XVIIe siècle. Même provenance.

126 Catalogue d'une bibliothèque, portant pour titre :
136 Index librorum. In-8°. XVIIIe siècle. C'est un traité de l'arrangement des Bibliothèques, et la deuxième partie du catalogue de la bibliothèque du Chapitre. On trouve à la fin le catalogue des manuscrits, tel qu'il est dans la notice de Saas, ou à peu près. Au reste, ce catalogue est en grande partie de la main de ce bibliothécaire.

127/94 2e volume d'un Dictionnaire d'auteurs, avec l'indication de leurs ouvrages. In-fol. XVIIIe siècle.

128 (*a*)/137 (*a*) Mélanges bibliographiques, par M. l'abbé Cotton-Deshoussaies, chanoine de Rouen. 1755. In-8°. De la main de M. Cotton, et provenant de l'Académie de Rouen.

128 (*b*)/137 (*b*) Notes sur les graveurs et leurs ouvrages, par M. l'abbé Cotton-Deshoussaies. Autographe. 1758. In-12. Provenant de l'Académie.

133/98 Livre historial des faicts de messire Bertrand Duguesclin. In-fol. Belle miniature représentant Charles V qui crée Duguesclin connétable. Très beau manuscrit. C'est la traduction du poème du trouvère Cuvelier, publiée par M. Charrière, dans la collection des documents inédits. 62 Saas. Du don de J. Desjardins, chanoine, en 1640.

134/99 Gestes de Jules César, en français. Gr. in-4° XVe.—XVIe siècle. 55 Saas.

135/100 Les Faicts de Jules César, en vers français. In-fol. Avec miniatures. Très beau manuscrit. 56 Saas. XIIIe siècle.

Manuscrits relatifs a la Normandie.

21/89 Le Livre d'Ivoire. Recueil de pièces du XIe au XIIIe siècle. Reliure beaucoup plus ancienne, avec figures en ivoire.

— Epistola Richardi Regis Angliæ ad Walterum qua gratias refert quod interdictum terræ Regi Francorum tam cito et tam amicaliter relaxavit.

— Decisio quæstionis de præstationibus capitulo Ecclesiæ Rothom. debitis, ab hoc Capitulo edita ann. 1208.

— Concilium per Walterum Rothom. Archiepiscopum, anno 1189, habitum.

— Epistola Urbani ad Hugonem Rothom. Archiepiscopum.

— Catalogus Episcoporum Rothom. usque ad Maurilium. *Voyez* le Chronicon Archiepiscoporum Rothom., apud Analecta Mabillonii; *et* Chéruel, Chronica Normanniæ.

— Historia Ecclesiæ Rothom., versibus scripta.

— Vita sancti Gildardi, Archiep. Rothom.

— Hymnus de sancto Romano.

— Vita sancti Audoeni. — Vita sancti Ansberti.

— Gesta Hugonis Archiep. Rothom.

— Catalogus librorum in Ecclesia Rothom. tempore Gaufridi.

— Serments prêtés par les évêques suffragants, depuis 1253 jusqu'à la Révolution.

$\frac{28}{97}$ Diarium fundationum Ecclesiæ Rothomagensis, Anno 1598.

$\frac{30}{20}$ Breviarium Rothomag. In-fol. XIV[e] siècle 27 Saas. A la fin, on lit : Du don de Monseigneur Maistre Rouland Boniface, chanoine de Rouen Dieu, à son ame, pardon face Le deuxième volume est plus loin, sous le n° $\frac{46}{27}$

$\frac{30\,(a)}{97\,(a)}$ Règlements du Chapitre de Rouen. In-8°. XVIII[e] siècle

$\frac{31}{21}$ Missale secundum usum Rothomag In-fol XIV[e] — XV[e] siècle. Très riche et très beau manuscrit,

avec deux grandes peintures in-fol. et un grand nombre de larges bordures à rinceaux, remplis de figures de saints, d'apôtres, de chimères. etc., etc. — D'une grande fraîcheur, mais mutilé dans les peintures. — Origine incertaine, mais à l'usage de la Cathédrale. Deuxième moitié du XVe siècle, selon M. de Bastard, qui croit ce manuscrit exécuté à Rouen.

37/23 Benedictionarium Anglo-Saxonicum. Orné de bordures fleuronnées fort riches, dans le style grec du moyen-âge. Manuscrit précieux. In-fol Fin du Xe siècle. 11 Saas. Décrit par Dom Gourdin, dans le *Précis* de l'Académie de Rouen de l'année 1812. Signalé par Baudelot de Dairval, dans son livre de l'*Utilité des Voyages*; par le P. Morin, dans son *Traité des Ordinations*; par le P. de Montfaucon, dans sa *Bibliothèque des Mss.*; par D. Guéranger, t. III des *Institutions liturgiques.* (Voir nos premières *Recherches*, p. 6.)

38/101 Chartularium vetus. (De la Cathédrale.) XIIIe siècle et suivants. 59 Saas. Voir sur ce manuscrit la réfutation de la *Notice* de l'abbé Saas, par D. Tassin, p. 24, et Dom Pommeraie; Concil. Rothom. p. 184, 189, 265, 524 et autres.

39/102 Obituarium Ecclesiæ Rothom. In-4°, non catalogué par Saas. XVe siècle. Un autre Obituaire de la Cathédrale (XIIIe siècle) est conservé aux Archives du département (A. Deville. *Tombeaux*. Ire édition, p. 161).

41 Obituarium Ecclesiæ Rothom. In-4°, XVIᵉ siècle,
104 Ayant appartenu à MM. Louis et de Bretteville, chanoines.

42 Beau Rituel latin, in-fol., avec miniatures. Com-
24 mencement du XVᵉ siècle. C'est le Rituel de l'archevêque Robert de Croixmare dont nous avons parlé plus haut, p. 456.

44 Obituarium Capituli Rothom. In-fol. Commencé
26 en 1329. Non catalogué par Saas qui en mentionne un différent. On y trouve les pièces suivantes :

1° Consuetudines Ecclesiæ Rotomag. ;

2° Fondations dans l'église métropolitaine de Rouen ;

3° Fondation et distribution du pain des Matines.

4° Appel de la délibération du Chapitre pour ses *Cuilibets;*

5° Signification au Chapitre de la Cathédrale de Rouen, par Jacques Masqueret, curé de Saint-Herbland, d'une ordonnance de visite en l'église métropolitaine, à luy adressée par le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen.

45 Obituaire des chanoines de Notre-Dame de Rouen.
105 In-4°, 1586.

46 Breviarii Rothom. pars altera. In-fol. 2 col. XIVᵉ
27 siècle. 27 Saas. Le premier volume est sous le n° Y $\frac{30}{20}$.

47 Rituale ad usum Eccl. Metrop. Rotomag. In-4°,
28 à la fin, le Réglement du Chapitre XVIIIᵉ siècle, non catalogué par Saas. Voir plus haut le n° 30 (*a*).

$\frac{48}{29}$ Rituale (ordinarium), provenant de la Cathédrale de Rouen. In-fol. XIVe siècle. Probablement le n° 26 de Saas qui le dit déposé aux Archives. C'est dans ce volume, au 26e feuillet après le calendrier, que se trouve le cérémonial de la fête de l'âne, copié par du Cange Gloss. v° festum asinorum. Ce cérémonial est intercalé dans l'office du jour de la Circoncision, et non de Noël, comme le dit du Cange. Cet office occupe trois feuillets.

Ce volume est divisé en deux parties ; la première correspond au propre du temps, et la deuxième au propre des saints. En tête du feuillet qui commence la deuxième partie on lit : Mon lieu naturel est la grande sacristie de l'église métropolitaine de Rouen, pour y être consulté, quand on a quelque doute sur l'office du chœur.

$\frac{49}{106}$ Livre d'église à l'usage de Rouen (Breviarium). XIVe siècle. 30 Saas.

$\frac{50}{30}$ Breve per totum annum. In-fol. Secundum usum Rothomag. XVe siècle. Non catalogué par Saas. On lit à la fin cette suscription : Magistro Johanni Lebas scripsit, precio soluto. Voir sur ce volume : *Voyages liturgiques* de Lebrun-Desmarettes, p. 310 et passim. Il en a extrait près de 30 pages. Voir aussi Saas, Notice des Mss. p. 81. (Ce qui précède s'applique au n° précédent $\frac{48}{29}$, et non à celui-ci qui est évidemment trop récent pour que Lebrun-Desmarettes ait pu lui attribuer 650 ans d'antiquité. Au reste ce manuscrit paraît évidemment une copie du

numéro précédemment cité. Il a exactement la même étendue).

51 Breviarium ad usum Eccl. Rotom. t. Ier, in-4°.
107 Pars hyemalis. XVe siècle. 29 Saas, avec bordures peintes. Très beau manuscrit, d'une parfaite conservation.

52 Breviarium ad usum Rotomag. Pars œstivalis, t. IIe,
108 in-4°. XVe siècle. 29 Saas. Beau manuscrit, bordures soignées.

53 Manuale secundum usum Rotomag. In-4°, beau
31 manuscrit avec bordures et une grande miniature. Commencement du XVe siècle. 33 Saas.

54 Benedictiones, Orationes et Capitula ad usum Ro-
32 tomag. Caractères romains d'une belle exécution. In-fol. XVIIe siècle. Provenance incertaine, probablement de la Cathédrale, comme on pourrait l'induire d'un office à la fin duquel on lit le nom de M. de La Roque, trésorier du Chapitre. Plusieurs gravures enluminées.

57 Officium ad visitandum infirmos ad usum Rotho-
34 mag In-4°. XIVe siècle. 34 Saas; du don de Guillaume Cappel, chanoine.

58 Collectarium curiosè compositum ad usum Ec-
35 clesiæ Rothomag. In-fol. XIVe siècle. Avec zodiaque et fort belles initiales. 23 Saas.

80 Histoire de l'Académie de l'Immaculée Conception
55 de Rouen, depuis 1701 jusqu'en t. III, in-fol., non catalogué par Saas. XVIIIe siècle. A réunir au n° 84 suivant.

82/57 Recueil des Palinods In-fol. XVIe siècle. 61 Saas.

84/59 Chants royaux sur l'Immaculée Conception, depuis 1519 jusqu'en 1528. In-fol A réunir au n° 80 précédent comme de même transcription. XVIIIe siècle.

85/114 Palynods. XVIe siècle. In-fol. 60 Saas.

119/128 Breviarium secundum usum Ecclesiæ Sagiensis in-12. XVe siècle. 32 Saas.

120/129 Missale Ebroïcense. In-4°. XVe siècle. En très mauvais état. — Archevêché, Monseigneur Lenormant.

54 bis Heures à l'usage de Rouen. 25 volumes. Avec ou sans miniatures. Le n° 54 bis correspond au n° 39 de l'abbé Saas.

Manuscrits de la Bibliothèque Impériale, provenant de l'Église de Rouen.

1245. — Regestrum visitationum Archiepiscopi Rothomagensis (Eudes Rigaud). Petit in-4° de 387 feuillets en parchemin, relié en veau. Cursive serrée et chargée d'abréviations. XIIIe siècle. Entra à la Bibliothèque du Roi avec le fonds de Gaignières (Voir nos premières *Recherches*, p. 40 et suiv.). A été publié pour la première fois par M. Théodose Bonnin. In-4°, Rouen ; Lebrument. 1847.
— Pouillé, du même archevêque Vendu, il y a quelques années, à la Bibliothèque Royale par le libraire

Techener (renseignement de M. Léopold Delisle. Nous ne connaissons ni le numéro ni le titre latin de ce manuscrit. Il en existe une bonne copie aux Archives du département de la Seine-Inférieure.

Nous devons au même savant l'indication de plusieurs autres manuscrits de la Bibliothèque Impériale, qui paraissent avoir appartenu originairement au Chapitre de Rouen.

N° 992. — Fonds Bigot. Obituaire de l'église de Rouen xve siècle.

N° 993. — Fonds Bigot. Obituaire de l'église de Rouen. xvie siècle.

N° 5660 — Fonds Bigot. Obituaire de l'église de Rouen. (Voir nos premières *Recherches*, p. 40.)

N° 3658. — Fonds Bigot. Traité de Thomas Bazin, chanoine de Rouen, contre Paul de Middelbourg. Sur ce manuscrit et sur tous les ouvrages de Thomas Bazin, voir l'excellent travail de M. Quicherat (*Biblioth. de l'école des Chartes*, 1re série, t. III).

N° 5194. — Fonds Colbert. Manuscrits du savant Jean Leprevost, chanoine de Rouen. In-folio. Intitulés : Brevis ad Annales Ecclesiæ Rothomag. Isagoge. Et : In Annales Ecclesiæ Rothomag. Epitome, opera et studio Joann. Prevotii Rothomagæi, ejusdem Ecclesiæ canonici. Il en existait un abrégé en deux petits volumes in-folio, dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Ouen, en 1747 (Notice des Mss. de l'église de Rouen, par l'abbé Saas, revue et corrigée par Dom Tassin, p. 57. – Voir la préface du Diarium statutum generalium, de Jean Masselin, par M. Adhelm Bernier.

N° 5195. — Fonds Bigot Chronique latine des Archevêques de Rouen jusqu'en 1493.

N° 5197. — Fonds de de Cangé. Registre de 1431, contenant le nom des paroisses du diocèse de Rouen, avec les sommes d'argent qu'elles devaient au Chapitre et au trésorier de la Cathédrale.

N° 5530. — Fonds Bigot Chronique de l'église de Rouen jusqu'en 1380. Ms. du XVIe siècle.

N° 5531. — Provenance incertaine Eloges des Archevêques de Rouen jusqu'à François de Harlay de Chanvallon.

N° 5659. — Fonds Bigot. Chronicon Archiepiscoporum Rothom., par Jean Masselin, neveu, chanoine de Rouen. Voir nos premières *Recherches*, p. 27.

— Sur un superbe Missel du XIIIe siècle, à l'usage de la Cathédrale de Rouen, voir nos premières *Recherches*, p. 40 et 41.

— Dans la bibliothèque actuelle de l'Archevêché de Rouen. Missel, petit in-fol., XIIIe siècle, à l'usage de Notre-Dame de la Noë, ancienne abbaye de Cisterciens, entre Evreux et Conches. Cette maison comptait cinquante religieux en 1550. Au XVIIIe siècle, dépouillée de ses biens par la mauvaise administration des commendataires, elle pouvait à peine nourrir deux ou trois moines Toutes ses chartes et ses nombreux manuscrits avaient été enlevés par Colbert. Monseigneur Lenormant s'empara du peu de livres curieux que le ministre avait laissés, entre autres du Missel qui nous occupe. Il figure sous le n° 430, dans le catalogue de la bibliothèque Lenormant, rédigé par l'abbé Saas, lorsqu'elle fut achetée par le cardinal de

Saulx-Tavannes. Enlevé avec elle de l'Archevêché en 1796 (premières *Recherches*, p. 36, 48 et 49), il y fut rapporté en 1809, lors de la formation de la nouvelle bibliothèque archiépiscopale. On lit à la fin du volume, en écriture du XIIIe siècle : Liber S. Mariæ de Noa. Quisquis eum celaverit, vel furatus fuerit, anathema sit. Amen. Laus Deo. Pax vivis. Requies defunctis.

DU MYSTICISME

AU XVIIIe SIÈCLE.

ESSAI SUR LA VIE ET LA DOCTRINE DE SAINT MARTIN,

LE PHILOSOPHE INCONNU,

Par M. Caro,

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE AU LYCÉE DE ROUEN.

RAPPORT

FAIT

PAR M. LÉVESQUE,

Et lu dans la séance du 18 juin 1853.

Messieurs,

Vous avez renvoyé à une Commission, composée de MM. l'abbé Picard, l'abbé Neveu et Lévesque, l'examen d'un ouvrage dont a fait hommage à l'Académie M. Caro, professeur de philosophie au Lycée de Rouen, et qui a pour titre : *Du Mysticisme au* XVIIIe *siècle. Essai sur la vie et la doctrine de saint Martin, le philosophe inconnu.* Je viens, au nom de cette Commission, qui certes aurait pu être ici bien mieux représentée, vous rendre compte du travail que vous lui avez confié.

Ce qu'il n'est peut-être pas inutile de constater tout d'abord, c'est que le livre de M. le professeur Caro, publié en 1852, a déjà subi l'épreuve de plus d'un examen. Dans plusieurs articles, insérés dans des journaux et des revues, il a été jugé ; il l'a été avec bienveillance et avec faveur.

Des écrivains graves, des critiques, dont le nom seul marque l'autorité, MM. John Lemoine et Armand de Pontmartin, n'ont pas hésité à écrire de M. Caro : l'un, que c'est *un penseur judicieux et profond*, que son *Essai* est une *large et lumineuse étude*; l'autre, entre divers éloges, a écrit ces propres paroles : « ... Pour analyser « et pour dessiner une physionomie aussi fine, aussi déli- « cate que celle de saint Martin, il fallait une main pleine « aussi de délicatesse et de finesse; il fallait en même « temps un esprit droit et un jugement sûr, pour suivre « impunément dans ses écarts cette imagination si douce- « ment et si innocemment déréglée. Sous tous ces rapports, « le livre de M. Caro est un modèle de critique saine et « claire; c'est un véritable service rendu à l'histoire de la « philosophie. »

Tel est, Messieurs, le témoignage rendu au remarquable travail de M. Caro, et que je dépose avec plaisir en tête de ce rapport. Quant au sujet même de cette étude, celle de la vie et de la doctrine mystique de saint Martin, M. Caro, comme s'il eût eu besoin de justifier son choix, dans la crainte, comme il le dit, qu'au nom seul de saint Martin, on ne répondît avec dédain : *c'était un illuminé*, et que tout fût dit par ce seul mot, M. Caro, avant d'en appeler aux œuvres de saint Martin, n'a pas cru inutile d'en appeler à des témoignages qui ne doivent pas assurément être suspects, car, unanimes dans la faveur de leurs jugements, ils émanent d'esprits très divers et très opposés. C'est ainsi qu'il cite M. de Maistre, qui proclame saint Martin *le plus instruit, le plus sage, le plus élégant des théosophes*; puis madame de Staël, qui lui trouve *des lueurs sublimes*; puis M. Joubert, cette ame platonicienne, signalant saint Martin, dans son style pittoresque, comme *ayant la tête dans le ciel*, ajoutant, il est vrai, que ce *ciel est quelque peu nébuleux*; puis, à côté de ces noms

illustres, M. Caro cite d'autres noms qui ne sont pas moins imposants : Châteaubriand, M. Sainte-Beuve, ce critique si pénétrant, et enfin M. Cousin, l'éloquent historien des idées, qui, en marquant à Saint-Martin une place d'honneur dans le groupe des mystiques français, affirme, sans hésiter, que « *jamais le mysticisme n'a eu en France un représentant plus complet, un interprète plus profond et plus éloquent, et qui ait exercé plus d'influence.* »

C'est donc du *représentant* du mysticisme en France, de son *interprète le plus profond et le plus éloquent*, de son chef ou son apôtre le *plus influent*, que M. Caro a fait son sujet d'étude, et, pour le dire en passant, je ne sais pas jusqu'à quel point un philosophe, dont le nom et la renommée ont reçu de tels témoignages, peut encore admettre la qualification qu'il s'était jadis donnée de *philosophe inconnu*. Quoi qu'il en soit, c'est du philosophe mystique qu'il s'agit ; c'est là l'œuvre qu'a entreprise M. Caro, et dans laquelle j'ai à le suivre, le plus rapidement et surtout le plus clairement que je pourrai.

Et d'abord, puisqu'il s'agit de mysticisme, il faut commencer par s'entendre sur le sens et la portée qu'il faut ici y attacher. « Le mysticisme, dit M. Caro, pris dans son « sens le plus large, suppose un commerce direct de « l'homme avec Dieu, une révélation de Dieu à l'homme. « A ce compte, toutes les religions positives sont des « doctrines mystiques; la religion chrétienne a ce caractère « incontestable . . . . Oui, il y a un vrai mysticisme, base « de la religion, du dogme, du culte. Le fidèle, élevé « au ciel sur l'aile de la prière, ne cherche pas dans le « Dieu qu'il adore cet être chimérique qu'une métaphy- « sique raffinée relègue dans la solitude, dans le néant « plutôt de son inaccessible infini. . . .

« Ainsi entendu, le mysticisme est l'ame de la religion, « mais, le plus souvent, on donne à ce mot une accep-

« tion moins large ; il sert à désigner une disposition particulière, exclusive, de l'ame à la méditation religieuse, « au recueillement dans la prière, au repos de la pensée « dans la contemplation, le goût de l'extase enfin, qui « est le propre de quelques natures délicates, nées plus « spécialement pour les jouissances secrètes de l'amour « divin.. .

. . « Mais il y a un autre mysticisme d'un caractère « plus complexe, plus difficile à analyser, à coup sûr très « différent : c'est le mysticisme *théosophique*, qui ne contemple plus seulement, mais qui dogmatise sur les « objets de la plus haute spéculation. Ses prétentions ne « vont à rien moins qu'à la science absolue, totale, définitive. Il ne trouve pas seulement en Dieu le terme et « l'objet de son ardent amour ; il trouve aussi en lui la « source de toute science, l'inspiration, la connaissance « suprême, l'explication de tous les mystères de la foi ou « de la nature, la pleine lumière de la vérité. Ces mystiques, « dont le nom a varié beaucoup avec la doctrine, sont les « illuminés de toute secte et de tous pays, les apôtres des « systèmes les plus bizarres, les philosophes hermétiques, « les théosophes. C'est dans ce groupe de mystiques « qu'il faut marquer la place des gnostiques, des docteurs « de la kabbale, des magiciens du moyen-âge, alchimistes « ou astrologues, tous à la recherche du secret de la « création, du *grand œuvre;* les deux Van Helmont, « Paracelse, Weigel, Robert Fludd, et les autres maîtres « de la science occulte. Plus tard, Boëhm, révélateur « de tous les mystères, Swedenborg, l'ami des anges, le « Christophe Colomb des mondes planétaires, Martinez « Pasqualis, saint Martin. »

Ce mysticisme *théosophique*, car c'est de celui-là qu'il s'agit, ce mysticisme, dont saint Martin allait se faire l'apôtre ardent, inspiré, quel était son état dans la société

européenne à l'époque où celui-ci parut? C'est une question que pose aussi M. Caro, comme un point dont la solution doit éclairer d'une vive lumière le sujet de son étude. Or, c'était en 1792 et 1793 que le *philosophe inconnu* entretenait, avec un de ses frères en mysticisme, la correspondance qui est restée l'expression la plus fidèle de son ame. Par une singularité assez étrange, mais qu'il faut admettre comme un fait, les âges du doute sont aussi ceux du mysticisme .... « La superstition, dit « M. Caro, est la dernière foi des siècles incrédules, tout « ébranlement dans les convictions religieuses ou philoso- « phiques a pour réaction nécessaire l'excessif engouement « pour les folles doctrines qu'engendrent l'imagination « exaltée et le sentiment sans règle Il semble, par une « loi fatale, que l'homme ne puisse secouer le joug des « croyances que pour retomber sous celui des illusions. »..

C'est ce qui était arrivé à l'époque où parut dans le monde le mysticisme Alexandrin ; c'est ce qui, par la même cause et la même nécessité, arriva de même au xve siècle : d'un côté, la société entraînée par une tendance fatale vers le doute épicurien ; tandis que, par une tendance contraire, elle réagit vers les rêves du mysticisme sous toutes les formes. Il faut lire, dans le livre même de M. Caro, quelques détails détachés du tableau général du mysticisme, en tant seulement qu'ils se rattachent intimement à son sujet. Il faut voir en Angleterre la vogue immense acquise au célèbre ministre anglican William Law, et surtout à ses deux livres : l'*Appel sérieux à la vie dévote*, et l'*Esprit de la prière*, ou bien ce qui arriva à saint Martin, qu'on conduisit près d'un vieillard nommé *Best*, qui avait la propriété de citer à chacun très à propos des passages de l'Ecriture, sans qu'il vous eût jamais connu, et qui, en voyant saint Martin, s'écria : *il a jeté le monde derrière lui!* Il faut voir, en parcourant l'Europe, en Ecosse et

dans le pays de Galles, les phénomènes si connus de la seconde vue, *second sight*, cette anticipation merveilleuse sur les sens et sur l'avenir, dont Walter Scott, cet ingénieux conteur, a su tirer parti avec un art si simple et si charmant ; en Suède, le fameux Swedenborg, publiant ses idées étranges et ses visions fantastiques *sur le Ciel et l'Enfer, d'après ce qu'il avait vu et entendu*, et son curieux roman astronomique sur les *Terres de l'Univers*, où il racontait son voyage dans les planètes et sa conversation avec les Esprits ; en Allemagne, enfin, qui est comme le sol natal et la patrie naturelle de l'illuminisme, l'école du cordonnier Gorlitz, les écrits du conseiller Eckartshausen, sa *Nuée sur le Sanctuaire*, et sa *Philosophie des nombres*, et Kirchberguer, le correspondant zélé de saint Martin, et le célèbre Franz Baader, son commentateur. . .

C'est dans ce milieu, partout agissant du mysticisme, que se place saint Martin ; c'est là qu'il faut avoir soin de le rétablir. Isolé de son cadre, dit M. Caro, il nous étonne; en l'y replaçant, comme dans son élément naturel, bien des contradictions disparaissent, bien des obscurités s'éclairent... « Non, poursuit-il, saint Martin n'est pas ce qu'il semblerait « être d'abord, un accident inexplicable dans l'histoire « des idées, un phénomène solitaire dans le dernier siècle. « Sa voie lui était tracée, son auditoire préparé ; des ames « inquiètes étaient de toutes parts en quête d'une foi nou- « velle. Le siècle était habitué aux Messies. Saint Martin « vient donner à la philosophie occulte sa dernière et sa « plus haute expression. » . . . .

Ici, Messieurs, se placerait naturellement l'exposé de cette philosophie occulte, et, pour peu qu'on se plaise dans les profondeurs et les mystères de cette science, si ténébreuse pour les profanes, et dans laquelle il n'est pas bien sûr que les initiés ou même les maîtres arrivent

toujours eux-mêmes à se comprendre, on peut, avec M. Caro pour guide, suivre les hautes questions abordées et résolues par saint Martin. Pour moi, si l'Académie avait pu craindre un instant que j'eusse ici cette tentation, je me hâterais de la rassurer, et j'avoue sans peine que les hautes spéculations de l'auteur mystique, des questions de doctrine psychologique, des théories telles que celle sur Dieu, sur le monde divin, sur le démon; ou bien encore sur l'origine, l'essence et la destination de la matière, sur le symbolisme et la théorie des nombres; tout cela me paraît dépasser quelque peu les limites d'un rapport. Il y a, d'ailleurs, outre les obscurités qui couvrent ces matières mystérieuses et abstraites, une sorte d'obscurité systématique, qui tient à la double qualité de l'auteur mystique, aux deux personnes pour ainsi dire qu'il réunit en lui, et qui se contrarient et se combattent: l'écrivain et le directeur de conscience. De là, suivant M. Caro, « ce double caractère sous lequel s'offrent à « nous ses ouvrages, ce style complexe, cette physionomie « ambiguë de ses livres. On croit parfois qu'il a enfin « adopté, avec la logique ordinaire, la langue de tous. Il « semble que le théosophe va cesser de planer; il marche « comme un simple mortel. On suit, sans trop d'efforts, « sa pensée qui se développe; on finit le chapitre, et, « chose merveilleuse, on a compris. Mais continuez la « lecture, le théosophe va reparaître avec ses dogmes « secrets, ses principes mystérieux, ses formules numé-« riques. La pensée s'obscurcit, les initiés disent qu'elle « s'élève et qu'elle s'éclaire: nous ne sommes pas des « initiés. »

Un mot encore de M. Caro, pour achever de peindre le théosophe mystique, déjà si bien esquissé par son ingénieux pinceau. « Il semble, dit-il, que saint Martin « veuille, de temps à autre, ouvrir les portes du temple

« et déchirer les voiles ; mais une main invisible le retient « toujours ; les portes se ferment, les voiles retombent, « la nuit se fait . . . »

C'en est assez sans doute ; et, pour juger saint Martin, il n'est nécessaire ni d'autres preuves, ni des exemples qu'il serait trop facile d'emprunter aux extraits cités par l'ingénieux auteur ; seulement, et avant d'en finir avec le système, il y a deux remarques à faire sur ce point, et qui ne sont pas sans intérêt : l'une qui est à l'honneur de saint Martin, c'est qu'il appartient tout entier et sans réserve à l'idée spiritualiste ; et pour preuve M. Caro rappelle la lutte franche et non sans courage qu'il soutint publiquement au mois de ventôse an III, à l'ouverture des écoles normales, contre le professeur Garat et contre son enseignement sensualiste et sceptique ; l'autre remarque, qui est d'un autre genre, c'est que, comme la plupart des écrivains mystiques spiritualistes, saint Martin affecte de rattacher sa doctrine par un lien secret à la tradition chrétienne, ou tout au moins aux origines mosaïques. A l'en croire, sa théosophie est orthodoxe, plus orthodoxe même que l'Eglise ; mais quelle orthodoxie que celle qui refuse de reconnaître l'autorité de l'Eglise ? qui, à l'autorité de la parole révélée, transmise par la tradition, substitue je ne sais quelle tradition clandestine ou quelle méthode d'illuminisme expérimental ? Veut-on savoir de quels noms bizarrement assemblés se compose la petite église de saint Martin ? Cette liste, dit M. Caro, qui nous est transmise par un des amis de saint Martin, au premier volume des *OEuvres posthumes*, est curieuse dans son genre : « . . . Jésus-Christ y est reconnu comme le père « des lumières surnaturelles, le chef invisible des vrais « théosophes ; c'est lui qui a inspiré les mages, les « Brahmes, Moïse, les prophètes, Paracelse, Weigel, « Boëhm, Swedenborg, Pasqualis. J'en passe, ajoute

« M. Caro, et des meilleurs, comme Bacon et Léibnitz, « qui ne s'attendaient pas à faire figure en cette compa- « gnie. L'Inde et la Chine y sont convenablement repré- « sentées. Pythagore, l'inventeur du ternaire et du quater- « naire, y reçoit de grands honneurs. Sa théorie des « nombres lui vaut une place éminente dans le Concile, à « côté et tout près de Jésus-Christ. En est-ce assez, dit « M. Caro, et la folie ne touche-t-elle pas à la profana- « tion?.... »

Après d'aussi étranges aberrations, aurait-on à s'étonner des folles et incroyables visions, non moins que des déplorables théories dans lesquelles l'auteur mystique finit par s'égarer? Et une fois sur cette pente fatale, en dehors de la vérité, ce qui serait une étonnante merveille, ne serait-ce pas au contraire qu'il eût pu s'arrêter? Pour abréger et pour arriver de suite à la conclusion, veut-on savoir quel est le dernier mot de saint Martin, le philosophe du spiritualisme, l'ardent adversaire de l'idée sceptique et sensualiste? En métaphysique comme en morale, il arrive tout droit, ainsi que l'explique très bien M. Caro, au panthéisme : *en métaphysique*, en soutenant que l'homme n'est qu'une émanation et non une création de Dieu, ce qui est un retour aux dogmes de l'Orient, suivant lesquels le monde, l'homme, tout ce qui a été créé, n'est qu'une émanation de Dieu, c'est-à-dire la divinisation de la créature, sa consubstantiation avec Dieu; *en morale*, par sa théorie sur le but final de l'homme, savoir : sa transformation en Dieu, son absorption dans l'unité, ce qui n'est rien moins que la destruction de la personne humaine, l'anéantissement de la volonté, de la liberté et de l'action.

Ecoutons maintenant M. Caro, jugeant cette doctrine de saint Martin : « .... Comment pourrions-nous, dit-il, « en dernière analyse, la définir? Œuvre d'une imagina- « tion puissante, d'un esprit audacieux et plein de res-

« sources, d'une ame éprise de l'absolu, cette doctrine « n'est cependant qu'une tentative stérile. Saint Martin, « comme Boëhm, a tenté ce qu'aucune force de génie « humain ne pourra jamais faire ; il a entrepris de conci- « lier ces deux termes contradictoires, l'unité de substance « et le dogme de la chute, le panthéisme et l'idée chré- « tienne. Qu'arriva-t-il ? C'est que, dans le développe- « ment du système, l'idée chrétienne disparaît de plus en « plus pour faire place au panthéisme envahissant. La « théosophie se proclame chrétienne : vaine prétention ; « elle a sa source à Alexandrie plutôt qu'à Bethléem. « Poètes et prêtres plus que philosophes, ces mystiques « ont reçu leurs hymnes de Pythagore, leur sacerdoce « des temples d'Isis ; ils n'empruntent au christianisme « que des formes et des mots ; le fond de leur doctrine « revient à l'antique Orient ; leurs idées sont celles d'Hermès « s'efforçant de parler la langue de la Genèse ou de l'Évan- « gile. Éclectiques d'une nouvelle espèce et d'une audace « inouïe, ils prétendent renouveler le christianisme en le « retrempant aux sources des vieilles allégories, et, sur « les débris du Vatican, bâtir le temple de la Gnôse « moderne, dont le vrai nom serait Babel, et la vraie « dédicace : Au Dieu inconnu. »

Tel est le jugement de M. Caro ; il est difficile, si je ne me trompe, de mieux penser et de mieux dire, de rien exprimer de plus judicieux et d'un style plus clair, plus noble et à la fois plus élégant.

Ce qui vaut mieux que la doctrine, c'est certainement la vie de saint Martin ; c'est comme un contraste qui n'est pas la chose la moins curieuse dans sa biographie. A côté des maximes spéculatives de l'écrivain mystique, qui, mises en action, pourraient, il faut l'avouer, légitimer de tristes, d'effrayantes conséquences ; sa vie, il faut le dire à son honneur, sa vie, qui fut toute d'abandon, de paix

et de spiritualisme, *l'a fait aimer de Dieu et des hommes.* C'est le mot dont lui-même il se sert. Aussi, est-ce dans cette partie de son étude que l'auteur s'est surtout complu. Sévère pour le système, qu'il n'a pas hésité à condamner, il n'a plus que de l'indulgence pour l'homme, qui fut simple et bon.... « Une seule idée, dit-il, dans son « intelligence, Dieu ; un seul désir dans son cœur, Dieu « encore; un acte permanent de prière, ce fut là tout saint « Martin.... Il s'est trompé certainement sur des questions « fondamentales ; mais son erreur fut sincère ; c'était « pour lui un autre moyen de trouver Dieu à sa manière, « et comme une forme nouvelle de son adoration... Après « tout, ne sont-ce pas, dit-il, de nobles ames que celles « qui, lasses de l'analyse et du doute, se réfugient dans « l'extase, et vont ainsi chercher le suicide de la raison, « non dans l'orgie des sens, mais dans l'ivresse du sen- « timent ? »

Je ne me lasse pas, Messieurs, de citer M. Caro, et si je n'avais déjà peut-être excédé les limites de ce rapport, et trop abusé, je le crains, de votre indulgente attention, j'aurais, avec grand plaisir, je l'avoue, suivi l'ingénieux et savant biographe de saint Martin, dans le récit de cette vie si simple, si uniforme, et pourtant si attachante..... « non qu'elle emprunte son intérêt à ces mystiques ter- « reurs, dont les légendes du moyen-âge entouraient la « figure des inspirés de ce temps-là, des magiciens. Saint « Martin n'a rien de commun avec le docteur Faust, et « aucun méphistophélès ne vient nouer et dénouer autour « de lui la trame miraculeuse de la fatalité. Il n'y a, dans « cette existence vouée à la méditation, rien autre chose « que des événements d'idées... » Mais, dans ces idées, quel charme touchant et sans égal! dans cette vie intime, si simple, si modeste, si recueillie, toujours dirigée vers le même but, par la même pensée, quel modèle de douce

vertu ! . . . . « Aucune heure n'était stérile pour lui ; il n'y « avait pas, dans sa vie, de moments perdus ; il savait « donner un sens à ses plus simples actions, et une portée « aux détails de sa vie. C'est là un des traits distinctifs de « ces hommes d'élite, qui semblent possédés d'une pensée « unique. M. Gilbert, ami et disciple de saint Martin, « aimait à raconter, sur les derniers temps de sa vie, les « conversations qu'il avait eues avec le célèbre théosophe, « et les longs entretiens qui remplissaient leurs prome- « nades intimes. Ces promenades de saint Martin et de « M. Gilbert rappellent, avec des noms moins célèbres, « mais, à coup sûr, avec des méditations aussi hautes, les « excursions champêtres de Rousseau et de Bernardin de « Saint-Pierre, leurs courses du printemps au bois de « Boulogne ou au mont Valérien. Saint Martin avait l'ame « meilleure que Rousseau, et son intelligence ne le cédait « à celle du Solitaire, ni en poésie ni en élévation. . . »

Ce qui occupe une grande place dans la vie de saint Martin, ce sont, outre ses relations et ses correspondances avec les maîtres en science mystique, ce sont ses amitiés intimes, presque toutes avec des femmes de haut rang, la duchesse de Bourbon, madame de Lusignan, madame de La Croix, si fameuse dans la secte par ses ravissements d'esprit, et enfin madame de Clermont-Tonnerre .... « On a remarqué, dit M. Caro, que les es- « prits plus particulièrement portés aux idées mystiques « semblent n'être attachés à la terre que par des liens « fragiles. Ils ont un corps ; mais ils s'en aperçoivent à « peine, si ce n'est pour souffrir. La souffrance ou la « faiblesse du corps dispose naturellement l'ame au « mysticisme.... Saint Martin, mystique, avait au plus « haut degré le tempérament de son esprit. Sa santé était « débile, son corps chétif : il sentait les ressorts de sa vie « fragile prêts à se briser à chaque instant... « *On ne m'a,*

« disait-il d'une manière charmante et pittoresque, *on ne* « *m'a donné de corps qu'un projet....* » Aussi ses amitiés avec les nobles dames, dont j'ai tout à l'heure cité les noms, à l'exemple du grand et vertueux prélat que cette ressemblance rappelle, ne semblent-elles avoir eu d'autre caractère et d'autre lien que les sympathies de l'ame et les relations mystiques. Dieu était le lien de leur amitié, leur méditation. — C'est de la duchesse de Bourbon qu'il a pu écrire ces mots touchants : « J'ai pu l'ai- « mer aussi purement que j'aime Dieu. » — .... « Le ca- « ractère tendre et timide du philosophe inconnu, sa sen- « sibilité délicate, et aussi sa doctrine pleine d'aventures « présentaient de plus à ses nobles amies un vif attrait... »

Telle a été, Messieurs, en résumé la vie de saint Martin, racontée par M. Caro d'une manière si touchante, avec un sentiment si tendre et si sympathique. Telle est aussi, autant que j'ai pu, dans une analyse rapide et sans couleur, essayer de vous la faire saisir, l'étude, trop modestement qualifiée d'*Essai*, dont le savant professeur de notre lycée vous a fait hommage. Faut-il maintenant tirer la conclusion? Quant au mysticisme d'abord, la conclusion est-elle que ce soit un sentiment faux ? Bien au contraire, dit l'auteur, et je crois qu'il a raison ; il n'y en a pas qui ait sa racine plus avant dans le cœur de l'homme.... « Il « vit, il se perpétue de siècle en siècle, il maintient la « chaîne d'or à travers les générations ; mais là où est le « vice radical du mysticisme, c'est qu'on ait voulu l'ériger « en théorie. Fort tant qu'il s'appuie sur la réalité des « phénomènes de l'ame en extase livrée aux vagues ins- « tincts de la sensibilité, tant qu'il les décrit et les ana- « lyse : impuissant et stérile, quand il s'efforce de leur « donner un système. On aura beau faire en effet, et c'est « le dernier mot de M. Caro, le sentiment ne sera jamais

« la raison, le rêve ne sera jamais la science : de l'un à « l'autre il y a l'infini, comme de Descartes à Boëhm, « ou de Léibnitz à saint Martin. »

Et quant au livre de M. Caro, la conclusion, ne l'avez-vous pas, Messieurs, déjà formulée? En écoutant les citations que je me suis plu à emprunter souvent, moins souvent encore que je ne l'eusse voulu, à sa remarquable étude, n'avez vous pas été de l'avis des savants critiques dont je vous ai, en commençant, fait connaître le jugement? Tel a été aussi l'avis de votre Commission; elle aussi croit pouvoir dire, sans faire autre chose que d'être juste : Il est peu de pages en philosophie plus solides, plus nettes, plus transparentes, que celles où M. Caro analyse le mysticisme; il est peu de plumes plus que la sienne pleines de délicatesse et de finesse dans le récit de la vie de saint Martin; il est enfin peu de livres d'une critique plus saine et plus claire, et dont l'auteur puisse promettre à la science de la philosophie plus de lumières, plus de vérités et plus de services.

PROGRAMME DES PRIX PROPOSÉS

POUR 1854, 1855 et 1856.

L'Académie distribuera, dans ses Séances publiques annuelles des mois d'Août 1854, 1855 et 1856, les prix spécifiés ci-après :

POUR 1854.

L'Académie de Rouen, voulant honorer la mémoire de tous les hommes nés en Normandie, qui se sont rendus illustres dans les divers genres de sciences et de littérature, met au concours l'éloge d'ADRIEN TURNÈBE, l'un des plus savants philologues du XVIe siècle, éditeur et traducteur d'un grand nombre d'auteurs anciens, directeur de l'Imprimerie royale pour les livres grecs, sous Henri II, et professeur de langue et de philosophie grecques au Collége de France; l'un des maîtres du célèbre Henri Estienne, et enfin, homme d'une érudition si vaste et si profonde, que Montaigne n'a pas craint de dire que, dans la profession des Lettres, *c'estoit le plus grand homme qui feust il y a mille ans*, et qu'il *sçavoit plus et sçavoit mieulx ce qu'il sçavoit qu'homme qui feust de son siècle, ny loing au-delà.*

En conséquence, l'Académie décernera une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire, écrit en *français* ou en *latin*, *sur la vie et les travaux d'Adrien Turnèbe.*

PRIX GOSSIER

(HORS TOUR).

L'Académie, qui n'a pas cru devoir décerner le prix qu'elle avait annoncé pour 1852, a seulement accordé un encouragement de 300 fr. à l'ouvrage qui lui a paru le plus méritant; en conséquence, elle propose un nouveau prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant :

MOTEURS HYDRAULIQUES. — Donner la théorie mathématique de tous les systèmes de moteurs hydrauliques connus : roues à palettes et à aubes, roues de côté, en-dessus et en-dessous, turbines, etc.

Discuter, au point de vue pratique, le genre de moteur le plus avantageux à employer dans chaque cas, en faisant varier le volume d'eau et la chute.

Donner, pour chacun des systèmes reconnus préférables, des méthodes de construction simples et faciles à comprendre, par les charpentiers de village, pour les moteurs en bois, et, par les ouvriers mécaniciens, pour les moteurs en métal.

Les concurrents devront appuyer leurs mémoires de dessins suffisamment nets et corrects pour en faciliter l'intelligence et citer le plus grand nombre d'applications pratiques qu'ils pourront, en faisant connaître, dans chaque cas, les rendements effectifs constatés.

L'Académie se réserve la faculté de diviser le prix, dans le cas où une partie seulement de la question aurait été complètement résolue.

POUR 1855.

PRIX GOSSIER.

L'Académie décernera un prix de 800 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet indiqué ci-après :

Essai philologique et littéraire sur le dialecte normand au moyen-age ; exposer ses formes principales et ses variations ; son rôle dans la constitution définitive des langues anglaise et française ; rechercher, dans les patois actuels des diverses parties de la Normandie, ce qui subsiste de cette ancienne langue, en dehors de l'anglais et du français modernes.

Encouragements aux Beaux-Arts.

L'Académie décernera des *médailles d'encouragement* aux artistes nés ou domiciliés dans un des cinq départements de l'ancienne Normandie, qui, pendant les trois dernières années, c'est-à-dire depuis le mois d'Août 1852, se seront le plus distingués dans les Beaux-Arts, à savoir : *la peinture, la sculpture, l'architecture, la gravure, la lithographie et la composition musicale.*

POUR 1856.

La fréquence et la gravité des accidents qui surviennent dans les établissements industriels, et dont la population ouvrière est victime, ont, depuis longtemps, préoccupé l'attention publique. Depuis longtemps aussi, on a réclamé, sans succès, les moyens de prévenir les mutilations auxquelles sont exposés les ouvriers de nos fabriques Il a paru à l'Académie que cette recherche présentait, au point de vue de l'humanité et de l'économie industrielle, un intérêt assez puissant pour lui donner la préférence sur de nombreuses questions scientifiques qui lui avaient été présentées; en conséquence, elle propose un prix de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet :

« Trouver des moyens sûrs, d'une exécution facile et économique, afin de prévenir les accidents nombreux qui

résultent, pour les ouvriers, de l'usage des appareils mécaniques dans les manufactures, de manière à permettre de réglementer cette partie importante de l'administration publique. »

Observations communes à tous les Concours.

Tous les Mémoires devront être manuscrits et inédits.

Chaque ouvrage portera en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté*, contenant *le nom et le domicile de l'auteur.* Dans le cas où le prix serait remporté, l'ouverture du billet sera faite par M. le Président, en séance particulière, et l'un de MM. les secrétaires donnera avis au lauréat de son succès, assez tôt pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix à la séance publique.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les mémoires devront être adressés *francs de port*, pour chaque concours, avant le 1er JUIN 1854, 1855 ou 1856, TERME DE RIGUEUR, soit à M. *J. Girardin*, soit à M. *A. Pottier, secrétaires de l'Académie.*

Extrait de l'Art. 66 *du Règlement du mois d'Août* 1848.

« Dans tous les cas, les Ouvrages envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais. »

TABLEAU
DE L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1853 — 1854.

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS

✱ *Ordre de la Légion-d'Honneur.*

O. signifie *Officier.*

C — *Commandeur.*

G. O. — *Grand-Officier.*

G. C. — *Grand'Croix.*

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1853-1854.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. Lévesque ✻, *Président.*

M. l'abbé Neveu, *Vice-Président.*

M. J. Girardin ✻, *Secrétaire pour la Classe des Sciences.*

M. A. Pottier ✻, *Secrétaire pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*

M. Hellis ✻, D.-M., *Trésorier.*

M. Ballin, *Bibliothécaire-Archiviste.*

Années de réception.	ACADÉMICIENS HONORAIRES, MM.	Années d'admission comme honoraires.
1844.	Mgr Blanquart de Bailleul C ✻, Archevêque de Rouen, *au Palais archiépiscopal.*	1844
1841.	Franck-Carré C ✻, Premier Président de la Cour impériale, 8 B, *quai du Havre.*	1841
1805.	Meaume (Jean-Jacques-Germain) ✻, Docteur ès-sciences, etc., Inspecteur émérite de l'Université, à Nancy (Meurthe), 1, *rue Saint-Dizier.*	1830
1837.	Glanville (Boistard de), 21, *r. des Murs-Saint-Ouen.*	1846
1819.	Destigny (Pierre-Daniel), à Saint-Pair, près et par Troarn (Calvados).	1847

1830 POUCHET (Félix-Archimède) ☼, Prof. d'Histoire naturelle, Correspondant de l'Institut, etc., 200, *rue Beauvoisine.* 1853

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, MM.

1820. HELLIS (Eugène-Clément) ☼, D.-M., ex-Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, etc., *place de la Madeleine.*

1824. DU BREUIL (Guillaume) ☼, Conservateur des promenades publiques, *au Jardin des Plantes, rue d'Elbeuf.*

1825. BALLIN (Amand-Gabriel), Directeur du Mont-de-Piété, etc., 6, *rue de la Madeleine.*

1827. MORIN (Bon-Etienne) ☼, ancien Pharmacien, Professeur à l'Ecole de médecine de Rouen, etc., 2, *rue de la Glacière.*

1828. VINGTRINIER (Arthus-Barthélemy), D.-M., Chirurgien en chef des Prisons, 15, *rue des Maillots.*

1828. PIMONT (Pierre-Prosper), Manufacturier, 31, *place des Carmes, chez M. Noury-Vallée.*

1829 GIRARDIN (Jean Pierre-Louis) ☼. Professeur de chimie industrielle à l'École municipale de Rouen, et de chimie agricole à l'École départem. d'agriculture; Correspondant de l'Institut, de l'Académie royale de Médecine, etc., 12, *rue Dulong.*

1831. PAUMIER (L.-D.) ☼, Pasteur, Président du Consistoire de Rouen, 16 *bis*, *rampe Bouvreuil.*

1833. CAZE (Augustin-François Joseph de), ancien Négociant, 15, *rue de Crosne.*

1834. MARTIN DE VILLERS (Henri-Louis) ☼, ancien député, etc, 7, *rue de la Seille.*

1837 BARTHÉLEMY (Eugène), Architecte en chef de la Cathédrale, 26, *rue de la Chaîne.*

1838. Avenel (Pierre-Auguste), D.-M., Secrétaire du Conseil de salubrité, 22, *rue Sainte-Croix-des-Pelletiers.*

Mauduit (Victor) ✻, Secrétaire général de la Mairie de Rouen, *à l'Hôtel-de-Ville.*

Lévesque ✻, Conseiller à la Cour impériale, 11, *r. de l'Écureuil.*

1839. Preisser (Frédéric-Joseph), Professeur de Physique à l'École municipale, 44, *boulevard Beauvoisine.*

1841. Morin (Gustave), Directeur de l'Ecole de dessin et de peinture, *rue Poussin.*

Leroy (N.) ✻, Conseiller à la Cour impériale, 16, *rue des Carmélites.*

Verrier, Médecin vétérinaire départemental, 9, *rue Saint-Laurent.*

1842. Picard (l'abbé), Archiprêtre, Curé de la Métropole de Rouen, *rue Saint-Romain, cour des Libraires.*

Deschamps (Frédéric), Avocat, Membre du Conseil général, 17, *rue de la Poterne.*

Chassan ✻, Avocat, 61, *rue Ganterie.*

1843. Pottier (André) ✻, Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville, *à l'Hôtel-de-Ville.*

Barabé, ex-Archiviste du département, pour la partie historique, 15, *rue Maladrerie.*

1844. Rondeaux (Jean) O ✻, ancien Négociant, 7, *boulevard Bouvreuil.*

1845. Frère, Archiviste de la Chambre de Commerce de Rouen, aux Consuls, *rue des Charrettes.*

1846. Neveu (l'abbé), Aumônier du Lycée, *rue du Grand-Maulévrier.*

Dutuit (Eugène), Avocat, Membre du Conseil municipal de Rouen, 21 A, *quai du Havre.*

1849. Clogenson ✻, Conseiller à la Cour impériale de Rouen, 2, *rue du Loup.*

Nepveur ✻, Conseiller à la Cour impériale de Rouen, 44, *rue de l'École.*

Hélot (Jules), D-M., Chirurgien-Chef à l'Hospice-Général de Rouen, 78, *rue des Bons-Enfants.*

Glanville (Léonce de), Inspecteur de la Société française pour la conservation des monuments historiques, 19, *rue Bourg-l'Abbé.*

1850. Lévy (Auguste), Licencié ès-sciences, Prof. de mathématiques, 4, *rue du Petit-Maulévrier.*

Langlois (l'abbé), Chanoine honoraire, Aumônier de la maison de Saint-Joseph, *cour de l'Albane.*

Vervoitte aîné, Maître de chapelle de la Cathédrale de Rouen, 6, *place de la Halle.*

Duranville (Léon de), Homme de lettres, 3, *rue Alain-Blanchard.*

Largilliert, Conchyliologiste, Directeur de la Banque de Rouen, 15, *place Saint-Éloi.*

Bignon, Botaniste, Juge de Paix, 11, *rue Armand-Carrel.*

1851. Marchal, Ingénieur des ponts et chaussées, 39, *boulevard Beauvoisine.*

1852. Cléry, Ingénieur des mines, 11 *bis, rue Impériale.*

Desmarest, Architecte en chef du département, 8, *rue de Fontenelle.*

1853. Beaurepaire (de), Archiviste du département, 5, *rue du Champ-des-Oiseaux.*

Mérielle, Médecin en chef de l'Asile des aliénés de la Seine-Inférieure, 18, *rue du Cordier.*

CARO, Professeur de philosophie au Lycée de Rouen, 57, *rue de l'Hôpital.*

JOLIBOIS, Avocat général près la Cour impériale de Rouen, 6 bis, *rue Dulong.*

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

1806. DELABOUISSE-ROCHEFORT (J.-P.-Jacq.-Aug.), Homme de lettres, à Castelnaudary (Aude).

1808. SERAIN, ancien Officier de santé, à Canon, près Croissanville (Calvados).

DELANCY ✻, Administrateur de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, à Paris, 33, *rue Neuve-du-Luxembourg.*

1809. DUBUISSON (J.-B.-Remy-Jacquelin), D.-M., Membre de plusieurs Académies et Sociétés médicales, à Paris, 10, *rue Hauteville, faubourg Poissonnière.*

DELARUE (Louis-Henri), ancien Pharmacien, Secrétaire honoraire de la Société libre d'agriculture de l'Eure, Juge de Paix à Breteuil-sur-Iton (Eure).

BALME, D.-M., Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lyon, 8, *rue de l'Enfant-qui-pisse.*

LAMOUREUX (Justin), place de l'Arsenal (Ville-Vieille), à Nancy (Meurthe). (Ancien correspondant étranger.)

1811. LEPRIOL (l'abbé Constantin-Julien), Prêtre, D. ès-sciences et ès-lettres, Recteur émérite de l'Académie universitaire de Rouen (R. 1811), à Hennebon (Morbihan).

1812. BOULLAY (Pierre-François-Guillaume), O ✻, Docteur ès-sciences, Membre de l'Académie impériale de médecine, à Paris, 23, *rue de Provence.*

1814. PÉCHEUX (B.), Peintre d'histoire, à Paris, 28, *rue de la Chaise, faubourg Saint-Germain.*

1815. PERCELAT ※, ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen (R. 1814), Inspecteur de l'Académie de Metz (Moselle).

FABRE (Jean-Antoine), Correspondant de l'Institut et Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Brignoles (Var).

1817. PATIN (Henri-Joseph-Guillaume) O ※, Membre de l'Institut, etc., à Paris, 15, *rue Cassette.*

MOREAU DE JONNÈS (Alexandre) O ※, Chef d'escadron d'État-Major, Membre de l'Institut, du Conseil supérieur de santé, etc., à Paris, 89, *rue de Grenelle-Saint-Germain.*

1818. GOURNAY (de), Avocat et Docteur ès-lettres, Professeur suppléant de littérature latine à la Faculté des Lettres de Caen (Calvados), 15, *rue aux Lisses.*

MONTAULT (le marquis de) ※, à Paris, 84, *rue de Lille.* (A Rouen, 10, *rue d'Ecosse.*)

DEPAULIS (Alexis-Joseph) ※, Graveur de médailles, à Paris, 8 *ter, rue de Furstemberg.*

1821. BERTHIER (P.) C ※, Inspecteur général des mines, Memb. de l'Institut, etc., à Paris, 2, *rue Crébillon.*

VÈNE ※, Chevalier de Saint-Louis et de l'ordre d'Espagne de Charles III, Chef de bataillon du génie en retraite, Membre de la Société d'encouragement ; à Paris, 26, *rue Jacob.*

1823. LEMONNIER (André-Hippolyte), Membre de l'Académie romaine du Tibre, 26, *rue de Romainville*, à Belleville, près Paris.

BEUGNOT (le comte Auguste-Arthur) O ※, Membre de l'Institut, à Paris, 8, *rue Matignon.*

1824. ESTANCELIN ※, Correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Eu.

FONTANIER (Pierre), Homme de lettres, Officier de l'Université, etc. (R. 1824), à Moissac, près Murat (Cantal)

MONFALCON ※, D.-M., à Lyon, 7, *rue de la Liberté.*

1825. SALGUES, D.-M.-P., Médecin du Grand-Hôpital, Membre du Conseil central sanitaire du dép[t], à Dijon (Côte-d'Or).

D'ANGLEMONT (Edouard), à Paris, 26, *rue de Ponthieu.*

CIVIALE (Jean) O ✻, D.-M., Membre de l'Institut, à Paris, 31, *r. Neuve-Saint-Augustin.*

FERET aîné, Antiquaire, Conserv. de la Bibliothèque de Dieppe, Correspondant du Ministère de l'instruction publique.

PAYEN (Anselme) O ✻, Professeur de chimie au Conservatoire des Arts-et-Métiers, Membre de l'Institut, etc., à Paris, *au Conservatoire*, 292, *rue Saint-Martin.*

1826. MOREAU (César) ✻, Fondateur de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'industrie, etc., à Paris, 10, *rue Louis-le-Grand.*

MONTÉMONT (Albert), Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, 25, *rue Croix-des-Petits-Champs.*

SAVIN (L.), D.-M.-P, à Montmorillon (Vienne).

1827. HUGO (le vicomte Victor Marie) O ✻, Membre de l'Académie française, 37, *rue de La Tour-d'Auvergne.*

BLOSSEVILLE (Bénigne-Ernest PORET, marquis de), Maire d'Amfreville la-Campagne (Eure).

DESMAZIÈRES (Jean-Baptiste-Henri-Joseph), Naturaliste, à Lembersart, près Lille; chez Mad. veuve Maquet, propriétaire, 44, *rue de Paris,* à Lille (Nord).

MALO (Charles) ✻, Fondateur-Rédacteur en chef de la France littéraire, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, 6, *rue de l'Éperon*

1828. VANSSAY (le baron Charles-Achille de) C ✻, ancien Préfet de la Seine-Inférieure (R. 1820), à la Barre, près Saint-Calais (Sarthe).

COURT ✻, Peintre d'histoire, Directeur du Musée de Rouen.

MAILLET-LACOSTE (Pierre-Laurent), ancien Professeur à la Faculté des Lettres de Caen, à Paris.

LAUTARD (le chevalier J.-B.), D.-M. Secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille. Correspondant de l'Institut, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

MORTEMART-BOISSE (le baron de) ✻, Membre de la Société nationale et centrale d'agriculture, etc., à Paris, 9, *rue Jean-Goujon*.

1829 FÉE (Antoine-Laurent-Apollinaire) O ✻, Professeur de botanique à la Faculté de médecine, Directeur du Jardin de botanique, etc., à Strasbourg (Bas-Rhin).

PATEL, D.-M., 13, *rue de la Préfecture*, à Évreux (Eure).

GUTTINGUER (Ulric) ✻ (R. 1813). Homme de lettres, à Paris, 36, *rue de Courcelles*.

CAZALIS ✻ (R. 1823), ancien Inspecteur général de l'Instruction publique, à Paris, 10, *rue Taranne*.

SCHWILGUÉ ✻ (R. 1824), Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Strasbourg (Bas-Rhin).

BÉGIN (Emile-Auguste), D.-M., membre de la Société des Antiquaires de France, etc., à Paris.

BERGER DE XIVREY (Jules) ✻, Membre de l'Acad. impériale des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, *rue de Sully*.

PASSY (Antoine) O ✻, Membre de l'Institut, à Gisors (Eure).

SOYER-WILLEMET (Hubert-Félix), Bibliothécaire et Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle de Nancy (Meurthe).

1830. LECOQ (H.) ✻, Professeur d'histoire naturelle de la ville de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

RIFAUD, Naturaliste, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, 46, *rue Basse-du-Rempart*.

MURAT (le comte de) C ✻, ancien Préfet de la Seine-Inférieure (R. 1828), à Euval, près Vayre (Puy-de-Dôme).

Le Filleul des Guerrots, Chev^r de l'Eperon d'or de Rome (R. 1818), Correspondant de l'Institut historique, à Rouen, 2, *rue Bourg-l'Abbé.*

1831. Le Tellier (Jean-Joseph) ✱ (R. 1824), Inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, à Paris, 1, *rue de Beaune.*

Boucher de Perthes (Jacques) ✱, Directeur des douanes, etc., à Abbeville (Somme).

1832. Sinner (Louis de), helléniste, Docteur en philosophie, Sous-Bibliothécaire de la Sorbonne, à Paris, 27, *r. des Saints-Pères.*

Tanchou ✱, D.-M., à Paris, 11, *rue du Helder.*

Fortin (François), D.-M.-P. à Evreux (Eure).

Dusevel (Hyacinthe), ancien Avoué à la Cour impériale d'Amiens, Inspecteur des monuments historiques, Membre du Comité des chartes et de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Amiens (Somme).

Brierre de Boismont (A) ✱, D.-M., Chevalier de l'ordre du Mérite militaire de Pologne, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, Directeur de la maison de santé, 21, *rue Neuve-Sainte-Geneviève.*

Le Flaguays (Alphonse), Membre de l'Académie de Caen, Conservateur de la Bibliothèque de la ville, 10, *rue des Jacobins*, à Caen (Calvados).

1833. Lejeune (Auguste) (R 1832), Architecte, à Paris, 3, *rue de Greffulhe.*

Laurens (Jean-Anatole), Membre de plusieurs Sociétés savantes, Chef de div. à la Préfecture de Besançon (Doubs).

Boutigny (Pierre-Hippolyte) ✱, Correspondant de l'Académie impériale de médecine, etc., ancien Pharmacien, à Paris, 40, *rue de Chabrol*

Rigollot fils (J.), Médecin de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens (Somme).

Malle (P.-N.-Fr.), Docteur en chirurgie, etc., Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Strasbourg (Bas-Rhin).

Bougron (L.-V.), Statuaire, Directr de l'Ecole communale de sculpture, 11, *rue des Fours*, à Arras (Pas-de-Calais).

Duchesne (Édouard-Adolphe) ✱, D.-M.-P., à Paris, 1, *rue d'Assas, faub. Saint-Germain*.

Carey (Thomas), Docteur en droit, à Dijon (Côte-d'Or), *hôtel Berbisey*.

Brevière (L.-H.) (R. 1832), Graveur de l'Imprimerie impériale, sur bois et en taille-douce, à Belleville, banlieue de Paris, 12, *rue des Lilas*.

1835. Maillet-Duboullay (R. 1824), Architecte, à Paris, 58, *rue d'Anjou-Saint-Honoré*.

Le Prevost (Auguste) O✱ (R. 1813), Membre de l'Institut, etc., à Saint-Martin-du-Tilleul (Eure).

Fôville ✱, D.-M (R. 1830), à Paris, 101, *rue de Lille*.

Bellangé (Joseph-Louis Hippolyte) ✱, Peintre, ex-Conservateur du Musée de Rouen, à Paris.

Lambert (Charles-Edouard), Conservateur de la Bibliothèque de Bayeux (Calvados).

Muret (Théodore), Avocat, à Paris, 27, *rue de Ponthieu*.

Bard (Joseph) ✱, Inspecteur des monuments historiques du département de la Côte-d'Or, etc., à Chorey, près de Beaune (Côte-d'Or).

Chesnon (Charles-Georges), ancien Inspecteur des Écoles primaires du département de l'Eure, à Évreux.

1836. Hennequin (Victor-Antoine), Avocat à la Cour impériale de Paris, 17, *rue de Lille*.

Leglay, D.-M., Archiviste, à Lille (Nord).

Le Cadre ✱, D.-M., au Havre, 9, *rue du Chillon*.

GUYÉTANT ✱, D.-Ch.-P, Membre de l'Acad. impériale de Méd et de plusieurs autres Soc sav., à Paris, 12, *passage Sainte-Marie, rue du Bac.*

SOUBEIRAN (Eugène) ✱, Directeur de la Pharm. centrale des Hôpitaux de Paris, Professeur à la Faculté de médecine de Paris, 51, *quai de la Tournelle.*

DU BOIS (Louis) ✱, ancien Sous-Préfet, Membre de plusieurs Académies, au Mesnil-Durand, près Livarot (Calvad).

1837. GARNIER-DUBOURGNEUF (Jacq.-Alex.) ✱, à Paris, 3, *rue des Trois-Frères.*

DANTAN jeune ✱, Statuaire, à Paris, *rue Saint-Lazare, cité d'Orléans.*

1838 BILLIET-RENAL (Antony-Clodius), à Lyon, 121, *quai Monsieur.*

GARNERAY (Ambroise-Louis) (R 1835), Peintre de marine, à Paris, 24, *rue des Martyrs.*

PREVOST (Nicolas-Joseph) (R. 1824), Président du Cercle pratique d'horticulture et de botanique de la Seine-Inférieure, Horticulteur au Boisguillaume.

1838. VACHEROT, Docteur ès-lettres, Directeur des études à l'École normale, à Paris, 126, *rue de Grenelle-Saint-Germain.*

SALADIN, Professeur de chimie, à Moulins (Allier).

BOULLÉE (Aimé-Auguste), ancien Magistrat, à Lyon, 8, *rue Saint-Joseph.*

MUNARET, D.-M., à Thurins, près Lyon (Rhône).

LESCELLIÈRE-LAFOSSE (François-Gustave), D.-M., Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, *place de la Préfecture.*

GIRALDÈS (Joachim-Albin), D.-M., Professeur agrégé à la Faculté de médecine, à Paris, 11, *rue des Beaux-Arts.*

GRATELOUP (J.-P.-Sylvestre de), D.-M.-P., Président de la Société linnéenne, etc., à Bordeaux, 18, *rue Grande-Taupe.*

1839. Boutron-Charlard (Antoine-François) ✻, Membre de l'Académie impériale de médecine, etc, à Paris, 11, *rue d'Aumale*, *q. Saint-Georges.*

Cap (Paul-Antoine) ✻, Pharmacien, Membre de l'Académie impériale de médecine, etc., à Paris, 15, *rue d'Aumale.*

Tudot (Edmond), Peintre, Directeur de l'École de dessin, à Moulins (Allier).

Gaudet, D.-M., à Paris, 32, *rue Neuve-du-Luxembourg.*

Portret fils (Octave), Avocat, à Paris.

1840. Paillart (Aubin-Pierre) O ✻ (R. 1835), Docteur en droit, premier Président honoraire de la Cour impériale de Nancy (Meurthe), 6, *rue Callot.*

Borgnet (Amand-Louis-Joseph), Licencié ès-sciences, Agrégé de l'Université, Proviseur du Lycée de Tours (Indre-et-Loire).

Pelouze (Théophile-Jules) O ✻, Chimiste, Membre de l'Institut, Directeur des monnaies, à Paris, *Hôtel des Monnaies.*

Chevallier ✻, Chimiste, Membre de l'Académie impériale de Médecine, Professeur à l'École spéciale de Pharmacie de Paris, etc, 25, *quai Saint-Michel.*

Caffe, ancien Chef de clinique de l'Hôtel-Dieu de Paris, Président de la Société médicale d'Émulation de la même ville, etc, 49, *rue de la Ferme-des-Mathurins.*

Lacabane ✻, Professeur à l'École des Chartes, à Paris, 59, *rue du Bac.*

Guibourt ✻, Professeur d'histoire naturelle à l'École spéciale de pharmacie de Paris, Membre de l'Académie impériale de médecine, etc., à l'École de pharmacie, *rue de l'Arbalète.*

Rochefoucauld-Liancourt (le marquis de la), Président de la Société de la Morale chrétienne, à Paris, 5, *rue de la Tour-des-Dames*

Gleizes (Vénuste) ✻, Commissaire de la marine, Chef du service des Chiourmes, à Brest (Finistère).

1842. BUSSY (Ant.-Alex.-Brutus) ✱, Professeur de chimie et Directeur de l'École de pharmacie de Paris, Membre de l'Institut, 104, *rue Saint-Louis-en-l'Ile*.

LA BUTTE (Auguste), Avocat, à Honfleur (Calvados).

DECAISNE (Joseph) ✱, Professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris, Membre de l'Institut, *au Jardin des Plantes*.

GASPARIN (le comte Adrien-Étienne-Pierre de) G O ✱, Membre de l'Institut, 23, *rue de Courcelles*.

HENRI (Ossian) ✱, Membre de l'Académie impériale de médecine, etc., à Paris, 9, *rue Neuve-Saint-Georges*.

MALLET O ✱ (R. 1836), Ingénieur divisionnaire des ponts et chaussées, à Paris, 46, *rue Lafitte*.

AMIOT (R. 1839), Licencié ès-sciences, Professeur de mathématiques au Lycée Monge, à Paris, 9, *rue de Condé*.

1843. BUSSET (François-Charles) ✱, Géomètre en chef du cadastre, à Dijon (Côte-d'Or).

MANCEL (Georges), Conservateur de la Bibliothèque de Caen.

FRÉVILLE (de), Archiviste paléographe, à Paris, 26, *rue Vieille-du-Temple*.

CHARMA (Antoine), Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Caen

ALAUZET (Isidore), Avocat, Chef de bureau au Ministère de la justice, à Paris.

MARCHAND (Eugène), Pharmacien, à Fécamp.

DUCHESNE-DUPARC, D.-M., à Paris, 27, *rue Sainte-Anne*.

GORS (Laurent) (R. 1835), Inspecteur honoraire de l'Université, *rue de la Palestine*, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

1844. FAURÉ, Pharmacien, à Bordeaux.

LAMARE (de), D.-M., à Paris, 43, *rue de la Ville-l'Évêque*.

GAULTIER O ✱ (R. 1842), Conseiller à la Cour de Cassation, à Paris, 7, *rue Neuve-des-Mathurins*.

1845. PERSON ※ (R. 1835), Doyen de la Faculté des Sciences de Besançon (Doubs).

MAGNIER ※ (R. 1831), Professeur de littérature ancienne, à la Faculté des Lettres de Poitiers (Vienne).

ROISIN (le baron Ferdinand de), Docteur en droit et en philosophie, Correspondant du Ministère de l'instruction publique de France et de plusieurs Sociétés savantes, à Lille (Nord), 38, *rue Françoise*.

REISET (Jules) ※, Chimiste, Membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, à Paris, 3, *rue de la Bienfaisance*; à Rouen, 6, *rue de la Seille*.

FORMEVILLE (de), Conseiller à la Cour impériale de Caen.

BONNIN, Inspecteur des monuments historiques, à Evreux (Eure).

GARNIER, Conservateur de la Bibliothèque de la ville d'Amiens.

MICHELIN-HARDOUIN, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes, Membre de la Société géologique de France et de plusieurs Académies, à Paris, 20, *rue Saint-Guillaume*.

BOURDIN, Docteur-Médecin de la Faculté de Paris, à Choisy-le-Roi, *place de la Madeleine*, près Paris.

CARPENTIER-MÉRICOURT (Jules-Eugène), Docteur-Médecin à Paris, 8, *rue d'Argenteuil*.

TRAVERS (Julien), Professeur de littérature latine à la Faculté de Caen.

1846. FORGET, D.-M., à Strasbourg.

BELHOMME, D.-M., à Paris, 161, *rue de Charonne*.

ARONDEAU, Directeur des travaux relatifs à la statistique criminelle et correctionnelle au Ministère de la justice.

BLANCHEMAIN (Jean-Baptiste-Prosper), Avocat à Paris, 7, *rue de l'Est*.

1847. VIGUIER, Inspecteur général des études, à Paris.

Flourens (Marie-Jean-Pierre) C ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Membre de l'Acad. Française, à Paris, *au Jardin des Plantes*.

Lepage (Pierre-Hippolyte), Pharm, à Gisors (Eure), etc., etc.

Boileau de Castelnau ✻, Médecin principal de la Maison centrale, Médecin consultant du Lycée de Nîmes (Gard), etc., etc.

Bigourdan (R. 1843), Prof. de mathématiques spéciales au Lycée Monge, à Paris.

Guiard (R. 1843), Professeur au Lycée Charlemagne, à Paris, 7, *rue de Vendôme*.

1848. Des-Michels ✻ (R. 1839), Docteur ès-sciences, ex-Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, à Paris, 23, *rue Saint-Lazare*.

Richard (Charles-Victor-Louis) ✻ (R. 1842), ex-Secrétaire de la Classe des Lettres, Préfet du Finistère, à Quimper.

Giffard (R. 1842), ex-Professeur au Lycée de Rouen, chez M. son frère, avocat, à Rouen, 29, *place Saint-Ouen*.

Bénard (Charles) (R. 1842), Prof. de philosophie au Lycée Monge, à Paris.

Cochet (l'abbé) (R. 1842), Antiquaire à Dieppe.

1849. Deville (Achille) ✻ (R. 1827), ex-Directeur du Musée des Antiquités de Rouen, Receveur général à Alençon (Orne).

Parchappe ✻ (R. 1848), Inspecteur général des établissements d'aliénés, à Paris.

Auger (Jean-Baptiste-Amand), Chanoine honoraire de Beauvais et de Bayeux, Docteur de la Faculté des Lettres de Paris, Président de la 3e classe de l'Institut historique, etc., etc., à Paris, 93, *rue de Vaugirard*.

Pierre (Isidore), Professeur de chimie à la Faculté des Sciences de Caen, 5, *venelle aux Juifs-Saint-Julien*.

Le Jolis, Secrétaire de la Société d'horticulture de Cherbourg (Manche).

Chéruel ❋ (R. 1834), Maître de conférences à l'Ecole normale, à Paris, 15, *rue de l'Est*

1850. Hombelg (Théodore) (R 1839), Prés. du Tribunal civ. de Bernay.

Du Breuil (Alphonse) (R 1841), Professeur d'arboriculture, à Paris, 100, *r. de l'Ouest.*

Cahours (Auguste) ❋, Examinateur à l'Ecole polytechnique, Essayeur à la Monnaie, à Paris, *à l'Hôtel des Monnaies.*

Louvel (l'abbé) (R. 1849). Principal du Collége de Valognes

1851. Floquet ❋ (R. 1829), Correspondant de l'Institut, au château de Fromentin, près Lisieux (Calvados).

Clos, Docteur ès-sciences, Prof. de botanique, à Toulouse.

Vingtrinier (Aimé), Homme de lettres, Imprimeur à Lyon, 36, *quai Saint-Antoine.*

Ebrard, D.-M., Médecin de l'hospice de Bourg (Ain).

1852. Cazin (Fois-Joseph), Médecin, à Boulogne-sur-Mer.

Gobley, Pharmacien, Professeur de pharmacie à l'Ecole spéciale de Paris, *rue du Bac.*

Guillaume, D.-M., à Dôle (Jura).

Légal, D.-M, à Dieppe.

Millet, D.-M., à Tours (Indre-et-Loire).

Morière, Secrétaire général de l'Association normande, à Caen (Calvados).

Mouchon (Emile), Pharmacien, Membre de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères, 14, *rue Royale,* à Lyon.

Plouviez, D.-M., à Lille.

La Quérière (Eustache de) (R. 1822), à Mentheville, canton de Goderville.

Grégoire (R. 1834) ❋, ex-Architecte des Bâtiments civils, à Paris, rue des Vinaigriers, 34.

1853. Blanche (Antoine) ❋ (R. 1848), Procureur général, à Riom.

Girault (R. 1849), Professeur de mathématiques spéciales à la Faculté de Caen.

Fallue (Léon) ✠ (R. 1843), ex-Commis principal des Douanes à Rouen, 18, b[d] des Filles-du-Calvaire, à Paris.

Mallet (Charles-Augustin), Docteur ès-lettres, ancien Professeur de philosophie et ex-Recteur de l'Académie universitaire de Rouen. (R. 1839. — C. 1840. — R. 1851).

Orbigny (Charles d'), Naturaliste, Directeur du *Dictionnaire universel d'Histoire naturelle*, etc., à Paris.

Meurein (Victor), Pharmacien, 30, *r de Gand*, à Lille (Nord).

Barthelemy, ex-Notaire et Juge-Suppléant à Cayenne, Juge de Paix à Sinnamary.

Meaume, Professeur de législation et de jurisprudence à l'École forestière de Nancy, à Nancy.

Boutan (A. — R. 1848. — P. 1852), Professeur de physique au Lycée de Versailles.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1803. Demoll, Directeur de la Chambre des finances, et Correspondant du Conseil des mines de Paris, à Salzbourg (Autriche).

Geffroy, Professeur d'anatomie à l'Université de Glascow (Ecosse).

Engelstoft, Docteur en philosophie, Conseiller de conférence, Commandeur de l'ordre de Dombrog, etc., à Copenhague (Danemarck).

1812. Vogel, Professeur de chimie à l'Académie de Munich (Bavière).

1816. Campbell, Professeur de poésie à l'Institution royale de Londres (Angleterre).

1817. Kirckhoff van der Varent (le vicomte Joseph-Romain-Louis de Kerckhove, dit de), ancien Médecin en chef des hôpitaux militaires, etc., Membre de la plupart des Sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique, à Anvers (Belgique).

1818. DAWSON-TURNER, Botaniste, à Londres (Angleterre).

1823. CHAUMETTE DES FOSSÉS, Consul général de France, à Lima (Amérique méridionale).

1830. RAFN (le chevalier Carl-Christian), Professeur, Secrétaire de la Société royale d'Écritures antiques du Nord, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Copenhague (Danemarck), 40, *rue du Prince-Royal.*

STASSART (le baron Goswin-Joseph-Augustin de) G O ✻, Président du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur, à Courioule, près Namur (Belgique).

1830. CASTILHO (Antonio-Feliciano de), Bacharel Formado en droit, Membre de l'Académie des Sciences de Lisbonne, etc., à Lisbonne (Portugal), 58, *calcada do Duque.*

1835. FILIPPIS (Pierre de), Médecin à Naples.

1836. KERKHOVE D'EXAERDE (le comte François de), Chevalier de l'ordre de Malte, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Exaerde, près de Gand (Belgique).

REIFENBERG (le baron de), à Louvain. — A Paris, chez M. Michaud, 67, *rue de Richelieu.*

1839. WYLD (James), Géographe, à Londres.

SANTAREM (le vicomte de), anc. Minist. de Portugal, Memb. de l'Inst. de France et de plusieurs Académies franç. et étrang., à Paris, 40, *rue Blanche*

1841. NARDO (Jean-Dominique), Médecin de l'Institut central des Enfants trouvés de Venise, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Venise.

MORREN, Docteur ès-sciences et en médecine, Professeur de Botanique à l'Université de Liége.

1842. ZANTEDESCHI, Professeur de physique, etc., à Venise.

1844. GUASTALLA (Auguste), D.-M., Membre de plusieurs Sociétés savantes de France, d'Italie et d'Allemagne, à Trieste.

PASQUIER (Victor), Pharmacien en chef de l'Hôpital militaire, à Liége (Belgique).

De le Bidart de Thumaide, Procureur du Roi, à Liége.

Van Hasselt, Secrétaire de l'Académie d'Anvers

Hallewell, à Cambridge.

1846. Talma, D.-M., à Bruxelles (Belgique).

1847 Herberger (D.-Edouard), Prof. de technologie, etc., à l'Université de Wurzbourg (Bavière).

1848. Jobard ✻, Directeur du Musée industriel de Bruxelles.

1851. Natale (Giuseppe de), D.-M., à Messine (Sicile).

Villar y Marcias (D. Juan-José), Docteur ès-sciences, Prof. de chimie, etc., à l'Université de Salamanque (Espagne).

1852. Quételet O✻, Secrétaire de l'Académie royale de Bruxelles

Salvolini (Pellegrino), D.-M., à Venise.

Van Duyse, Archiviste de la ville de Gand.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

Classées selon l'ordre alphabétique du nom des Villes où elles sont établies.

Abbeville. Société d'Émulation (Somme).

Aix. Société académique (Bouches-du-Rhône).

Amiens. Académie des Sciences (Somme).

— Société des Antiquaires de Picardie.

Angers. Société industrielle (Maine-et-Loire).

— Société d'Agriculture.

Angoulême. Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente.

Bayeux. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres (Calvados).

Beauvais. Athénée du Beauvaisis.

Besançon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Doubs).

— Société d'Agriculture et des Arts du département du Doubs.

Bordeaux. Acad. des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Gironde).

— Société de médecine.

Boulogne-sur-Mer. Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts. (Pas-de-Calais).

Bourg. Société d'Emulation et d'Agriculture du départemt de l'Ain

Caen. Acad. des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Calvados).

— Association Normande.

— Société d'Agriculture et de Commerce.

— Société des Antiquaires de la Normandie

— Société Linnéenne.

— Société Philharmonique.

— Société vétérinaire du Calvados et de la Manche.

Calais. Société d'Agriculture, de Commerce, des Sciences et des Arts (Pas-de-Calais).

Cambrai. Société d'Emulation (Nord).

Châlons-sur-Marne. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.

Châlons-sur-Saône. Société d'Histoire et d'Archéologie (Saône-et-Loire).

Châteauroux. Société d'Agriculture du département de l'Indre.

Cherbourg. Société d'Agriculture, Sciences et Arts (Manche).

— Société des Sciences naturelles.

Clermont-Ferrand. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Puy-de-Dôme).

Dijon. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Côte-d'Or)

— Société de Médecine.

Douai. Société centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

Draguignan. Société d'Agricult. et de Commerce du départ. du Var.

Evreux. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

Falaise. Société d'Agriculture (Calvados).

Havre. Société havraise d'Études diverses.

Lille. Société centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

— Commission historique du département du Nord.

Limoges. Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts (Haute-Vienne).

Lons-le-Saulnier. Société d'Émulation du Jura.

Lyon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Rhône).

— Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles.

— Société de Médecine.

— Société Linnéenne.

Mâcon. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Saône-et-Loire).

Mans (Le). Société d'Agriculture, Sciences et Arts (Sarthe)

Marseille. Acad des Sciences, Lettres et Arts (Bouches-du-Rhône).

Melun. Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.

Metz. Académie des Lettres, Sciences et Arts et d'Agriculture (Moselle).

Montauban. Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département de Tarn-et-Garonne.

Morlaix Société vétérinaire du département du Finistère.

Moulins. Société d'Émulation du département de l'Allier.

Mulhausen. Société industrielle (Haut-Rhin).

Nancy. Société des Sciences, Lettres et Arts (Meurthe).

— Société centrale d'Agriculture.

Nantes. Société académique des Sciences et des Arts du département de la Loire-Inférieure

Nîmes. Académie du Gard.

Niort. Athénée; Société libre des Sciences et des Arts du département des Deux-Sèvres.

Orléans. Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Loiret).

Paris. Athénée, 2, *rue de Valois.*

— Athénée des Arts, *à l'Hôtel-de-Ville.*

— Institut de France, *au Palais des Quatre-Nations.*

— Académie française.

— des Inscriptions et Belles-Lettres.

— des Sciences.

— des Beaux-Arts.

— des Sciences morales et politiques.

— — historique de France, 9, *rue Saint-Guillaume.*

— — des provinces, au Luxembourg, à Paris. (Déc. du 4 fév. 1853).

— Société centrale des Amis des Arts et des Lettres, 19, *r. Saintonge.*

— Société d'Economie domestique et indust., 12, *r. Taranne*

— Société de Géographie, 23, *rue de l'Université.*

— Société de la Morale chrétienne, 9, *rue Saint-Guillaume.*

— Société de l'Histoire de France. (M. Jules Desnoyers, secrétaire, à la Bibliothèque du Jardin du Roi.)

— Société d'Encouragement pour le commerce national, 6, *rue Saint-Marc.*

— Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, 42, *rue du Bac.*

— Société de Pharmacie, 47, *q. de la Tournelle.*

— Société des Méthodes d'Enseignement, 12, *rue Taranne.*

— Société des Sciences physiques, chimiques et Arts agricoles et industriels de France, *à l'Hôtel-de-Ville.*

— Société géologique de France, 24, *rue du Vieux-Colombier.*

— Société internationale des Naufrages, 17, *rue Neuve-des-Mathurins.*

— Société libre des Beaux-Arts, à l'Hôtel-de-Ville.

— Société Linnéenne, 51, *rue de Verneuil*, faubourg Saint-Germain.

— Société médicale d'Emulation, 9, *rue Richepanse.*

— Société Philomatique, 8, *rue d'Anjou-Dauphine.*

— Société Philotechnique, *au Palais-Royal.*

— Société Phrénologique, 54, *rue Jacob.*

— Société centrale d'Agriculture, *à l'Hôtel-de-Ville.*

— Société d'Horticulture, 12, *rue Taranne.*

Perpignan. Société royale d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.

Poitiers. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts (Vienne).

— Société des Antiquaires de l'Ouest.

Puy (Le). Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Haute-Loire)

Reims. Académie (Marne).

Rouen Société cent. d'Agriculture du dép. de la Seine-Inférieure.

— Société centrale d'Horticulture.

— Société libre d'Emulation pour le progrès des Sciences, Lettres et Arts.

— Société libre pour concourir au progrès du Commerce et de l'Industrie.

— Société de Médecine.

— Société des Pharmaciens.

— Cercle pratique d'Horticulture et de Botanique du département de la Seine-Inférieure.

Saint-Étienne. Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Loire).

— Société industrielle.

Saint-Quentin. Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture (Aisne).

— Société Industrielle et Commerciale.

Strasbourg. Société des Sciences, Agriculture et Arts du département du Bas-Rhin.

Toulouse. Académie des Jeux floraux (Haute-Garonne).

— Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

Tours. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

Troyes. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Valence. Société de Statistique, des Arts utiles et des Sciences naturelles du département de la Drôme.

Versailles. Société centrale d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

— Société des Sciences morales, Lettres et Arts.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. Société des Sciences, Lettres et Arts.

Berne (Suisse). Bibliothèque de la ville.

Copenhague. Société royale d'Ecritures antiques du Nord.

Liége. Société libre d'Emul. et d'Encour. pour les Sciences et les Arts

Londres. Société des Antiquaires de Londres.

Munich. Académie royale des Sciences, etc., de Bavière.

Washington, États-Unis d'Amérique. Smithsonian Institution, (M. Hector Bossange, agent à Paris, 25, *q. Voltaire*).

Nota. Trente-un exemplaires du Précis seront en outre distribués, ainsi qu'il suit : A M. Derache, Libraire à Paris, et aux principaux Journaux qui se publient à Rouen. (Déc. du 18 nov. 1831, R. des L., p. 2.; et déc. du 23 déc. 1836. R. des D., p. 177.)

— A la Bibliothèque centrale des Sociétés savantes, au Luxembourg, à Paris. — A M. H. Carnot, Directeur de la Revue encyclopédique, à Paris. (Déc. du 10 fév. 1832. R. des L., p. 28.) — Aux Bibliothèques de la Préfecture du Lycée et des Villes de Rouen, Elbeuf, Dieppe, le Havre, Bolbec, Neufchâtel, Gournay et Yvetot. (Déc. du 16 nov. 1832. Reg. des Délib., p. 153; et Déc. du 5 déc. 1834. R. des L., p 226.) — A M. Eugène Arnoult, propriétaire-rédacteur du journal intitulé *l'Institut*, rue de Las-Cases, 18, à Paris. — A la Bibliothèque de Dijon. (Déc. des 5 et 12 déc. 1834. R. des L., p. 226.) — A la Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle de Paris (M. J. Desnoyers, bibliothécaire). A la Bibliothèque de Pont-Audemer, Eure (M. Canel, bibliothécaire.) (Déc. du 18 décembre 1835. R. des Délib., p. 173.) — A M. Tamisier, sous-chef au ministère des finances (par continuation de la collection de feu M. Gois fils, son beau-père), pavillon de l'Ouest, à l'Institut, à Paris. (Déc. du 26 janvier 1838.) — A M. le ministre de l'Instruction publique. (R. des lettres, 22 Fév. 1839, p. 209), deux exemplaires, suivant sa circulaire du 20 janvier 1850, et aux huit autres ministères (art. 75 du règlement).

Nota. Le Programme des Prix doit être envoyé, chaque année, aux principaux journaux de Paris et des départements, notamment à la Gazette spéciale de l'Instruction publique, rue des Mathurins-Saint-Jacques, à Paris.

TABLE DES OUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1852-1853, *et classés par* ordre alphabétique, *soit du nom de l'auteur ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques et ceux des Sociétés savantes.*

Dressée conformément à l'art. 63 des nouveaux statuts.

Abbeville. Société d'Emulation. *Mémoires*, 1849, 50, 51, 1er *semestre* 1852.

Abeille médicale. *V*. Paris.

Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale, et Société française de Statistique universelle. *Journal mensuel des travaux. — Juin, septembre, octobre et décembre* 1852. — *Janvier à juin* 1853.

Académie de Christiania *V*. Christiania.

Aix. Académie. *Séance publique de* 1852.

Amiens. Société des antiquaires de Picardie. — *Séance du* 9 *novembre* 1852 — *Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, 1853. — *Bulletin n°* 1, 1853.

Amos Kendall. *Full exposure of Dr. Chas. T. Jackson's pretentions to the invention of the electromagnetic-telegraph. Washington*, 1852.

Angers. (Société industrielle) *Bulletin*, 23e *année*, 3e *de la* 2e *série* 1852.

Association normande. *Annuaire* 1853, 19e *année*.

Athénée. *V*. Beauvais.

rerum norvegicarum. 1850. — 12 *volumes en langues du Nord.*

Clogenson. *Amour et musique*, *poème extrait du Précis de* 1852.

Decorde (l'abbé J.-E.). *Dictionnaire du patois du pays de Bray*, 1852 — *Une page d'Histoire*, 1789-1793.

De la Quérière. *Revue rétrospective rouennaise*, 1853.

Département de la Seine-Inférieure. *Budget départemental des dépenses et des recettes. Ex*ce 1852. *Compte au* 1er *juillet* 1851. — *Conseil général. Session ordinaire de* 1852. *Budget de* 1853.

Destigny. *Table indiquant la longueur que doit avoir un pendule simple*, *etc.*, 1852.

Dinaux. *Bataille de Jules-César contre les Nerviens.*

Douai. Soc. nationale d'agriculture. *Mémoires de* 1847. — *Id.*, t. 1er, 1849-51.

Draguignan. Soc. d'agriculture du Var. *Bulletin agricole*, *t.* 3, 1 *et* 4e *tr.* 1852.

Du Breuil. *V.* Girardin.

Duclos (H.). *De l'Utilité de l'allaitement pour la femme accouchée* (manuscrit), *juillet* 1853.

Dumast (De). *L'Orientalisme rendu classique*, *etc.*, 1853.

Duranville (Léon de). *Notice sur le château de Bouvreuil construit à Rouen par ordre de Philippe-Auguste*, 1852.

Falaise. Soc. d'agriculture. *Mémoires*, 1853.

Fauré. *Analyse chimique des eaux du département de la Gironde. Bordeaux*, 1853.

Fléchet. *Remède infaillible pour préserver la vigne de la maladie appelée* Oïdium tukery.

Fresnaye (le baron de la). *Essai d'une nouvelle manière de grouper les genres et les espèces de l'ordre des passereaux*, 1838. — *Monographie du genre dendrocolapte*, 1849.

nales du spectre. — *Discours prononcé par M. Vitet, dans la séance publique du* 19 *août* 1852, *sur les prix de vertu.*

Institut des Provinces. *Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques*, 1853.

Institut historique. *L'Investigateur*, 212e *à* 222e *liv.*

Jobard. *Bulletin du Musée de l'industrie belge*, *juillet*, *septembre à décembre* 1852, *janvier à juin* 1853. — *La propriété et la responsabilité industrielles assurées par le timbre-marque et le timbre-garantie*, 1852.

Journal de l'instruction publique et des cultes. *V.* Paris.

Journal des Savants. *Août* 1852 *à juillet* 1853.

Lahure. *Rectification d'un compte-rendu par M. le secrétaire de la Soc. d'études diverses du Havre, d'une communication*, *etc.*

Lecadre. *Observations et Dissertations médicales*, 1853.

Leclerc (Louis). *Les vignes malades* — *Rapport adressé à M. le comte de Persigny*, *ministre de l'intérieur*, *sur un voyage d'étude entrepris par ses ordres dans le vignoble français*, *pendant l'été de* 1852.

Leconte. *V.* Caen. Soc vétérinaire.

Le Jolis. *Notice sur l'origine et l'établissement de la foire Saint-Clair de Querqueville*, 1852. — *Quelques réflexions sur l'étude de la botanique*, *et détails sur le mode de reproduction des algues zoosporées*, 1852. — *Paquet de plantes sèches.*

Lenormant. *Rapport fait au nom de la Commission des antiquités de la France.*

Malbranche. *Lettre d'envoi et note de plantes pour l'herbier départemental* (*une centaine*).

Malherbe. *V.* Mancel.

Moulins. Soc. d'Emulation de l'Allier. *Bulletin, mai et août* 1852.

Mulhouse. Soc. industrielle. *Bulletin n°* 119, 1853.

Munich. (Acad. royale de). *Abhandlungen der philosophisch-philologischen classe. – Historichen classe. Bulletin, janvier à juin* 1852.

Muret (Th^re^). *Paris à Dieppe, Discours en vers*, 11 *juillet* 1852.

Natale (Giuseppe di). *Ricerche anatomiche sullo scinco variecato in rapporto ai principali tipi d'organizzazione dei rettili. Torino*, 1852.

Nicot. *Compte-rendu des travaux de l'Académie du Gard. Séance du* 27 *août* 1852. *V.* Nîmes.

Nîmes. Académie du Gard. *Mémoires*, 1852.

Niort. Soc. de Statistique. *Mémoires*, 1re, 2e *et* 3e *livr.* 1852.

Orbigny (Ch. d'). *Keepsake d'histoire naturelle. Description des mammifères. — Le dix neuvième Siècle. Revue mensuelle. Sixième ordre : illustrations scientifiques*, 1845. *— Mémoire sur diverses couches de terrain nouvellement découvertes aux environs de Paris, entre la craie et l'argile plastique.— Note sur la formation du calcaire siliceux. — Nouveau Manuel complet de géologie.*

Orbigny (d') et A. Gente. *Géologie appliquée aux arts et à l'agriculture, comprenant l'ensemble des révolutions du globe.*

Paillart. *Eloge de M. F.-L. Bresson, conseiller à la Cour de cassation, membre de l'Académie Stanislas.*

Paris. *V.* Académie. Institut. *Journal des Savants. Sociétés. — Journal de l'Instruction publique et des cultes, n*^os^ 43 *à* 50, 52 *à* 56. *— Motifs d'une polémique entre l'Abeille médicale et l'Union médicale.*

Rouen. Chambre de commerce. *Exposé des travaux pendant 1849 à 51, — 1853. — Circulaire du 15 février 1853, relative à la formation de la Compagnie des remorqueurs rouennais. Statuts de la Compagnie.*

Rouen. Soc. centrale d'agriculture. *Extrait des travaux. 125e cahier, 2e tr.* 1852 ; 126e, 3e *tr.*, 127e.

Rouen. Soc. centrale d'horticulture. *Bulletin*, t. IV, 5e *cahier*, 1852, 6e

Rouen. Cercle pratique d'horticulture et de botanique. Traité pratique de l'éducation et de la culture du pommier à cidre, etc. — 5e *et* 6e *Bulletin* 1852; 7e, t. VIII, 8e *année* ; 1er, 2e, 3e *Bulletin*, 1853.

Rouen. Soc. libre d'Emulation. *Des moyens de porter remède à l'exhaussement du prix de la viande en détail. Bulletin*, 1851-1852.

Rouen. Soc. libre du commerce et de l'industrie. *Rapport sur le nouveau projet de loi concernant le Conseil des Prud'hommes, etc. — Rapport sur le nouveau projet de loi de douanes soumis à l'étude du Conseil d'État. — Rapport sur le remorquage en Seine. — Rapport sur le drawback des tissus de coton, suivi d'une pétition adressée à M. le Ministre du commerce et à M. le Ministre des finances*, 11 *mai* 1853.

Ruschenberger. *A notice of the origin, progress, and present condition of the Academy of natural sciences of Philadelphia.*

Rustem-Effendi et Seid-Bey. *Réponse à quelques journaux relativement aux affaires de Turquie*, 1853.

Saint-Omer. Soc. des Antiquaires de la Morinie. *Bulletin historique*, 2e, 3e *et* 4e *livr.* 1852. — 2e *année*, 1re *livr.*, *janvier et février* 1853.

Saint-Quentin. Soc. académique. *Annales agricoles, etc.*, 1851.

---

(1) C'est ce mémoire qui a été couronné en 1852. L'auteur est M. *Lesguillon*.

Soc. philotechnique *Annuaire*, t. XIV, 1853.

Soubeiran. *Discours sur les remèdes secrets autorisés par le Gouvernement*, 1852.

Stassart (de). *Examen de la lettre et de la note de M. Le Lièvre de Staumont sur les synonymes français. — Fondation d'un prix. — Collection des grands écrivains du pays. — Fables*, 1852. — *Notice sur Corneille-François de Nélis, évêque d'Anvers, etc.*, 1853. — *Lettre sur le chevalier Bayard. — Trois Fables. — Discours prononcé à l'Académie royale de Belgique, le* 11 *mai* 1853.

Thomas. *Observations auxquelles donne lieu une publication récente signée* : Un Riverain de la Seine, *et contenant un projet d'endiguement de la petite rade du Havre, juin* 1853.

Tilesius (G). *Statuten des Münchener vereins für naturkunde.*

Toulouse. Acad. des Jeux floraux. *Recueil de* 1853.

Toulouse. Académie impériale. *Mémoires*, t. II, 1852. — *Statuts et règlements.*

Tours. Soc. d'agriculture. *Annales*, t. XXXI, *n°* 3, *juillet à décembre* 1851.

Trapenard. *Rapport général des travaux de la Société des sciences médicales de Gannat, pendant l'année* 1851-52.

Toussaint (V.) *Précis sur les statues de* Bernardin de Saint-Pierre *et de* Casimir Delavigne, *érigées au Havre, le* 9 *août* 1852.

Trébuchet. *V.* Sandouville.

Troyes. Soc. d'agriculture. *Mémoires*, *n°s* 19 *à* 26, 1852; — 1er, 1853.

Union médicale. *V.* Paris.

Valence (Drôme). Soc. d'agriculture. *Bulletin des travaux*, *n°* 21, *avril* 1853.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

SCIENCES NATURELLES.

SCIENCES MÉDICALES.

ÉCONOMIE SOCIALE. — STATISTIQUE.

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

